



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

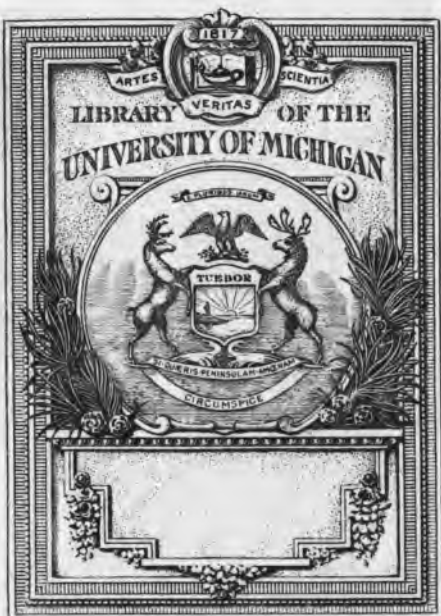
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

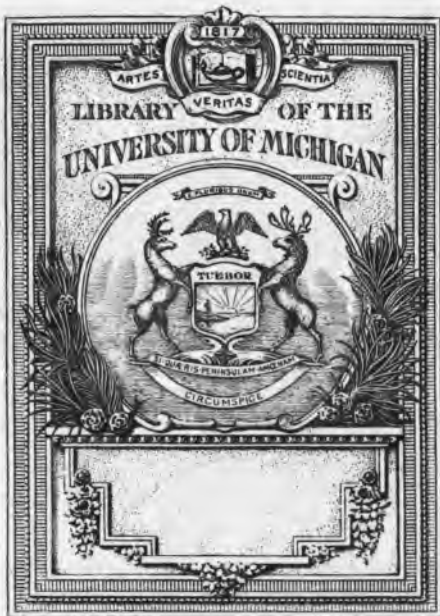
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



a39015 01807469 3b



DC  
1  
.c2



DC  
1  
.c2

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million, and the number of people aged 75 and over has increased from 4.5 million to 6.5 million (Office for National Statistics 2000).

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the need to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people. The Department of Health (2000) has published a strategy for older people, which sets out the government's commitment to older people and the need to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people.

The strategy for older people (Department of Health 2000) sets out the government's commitment to older people and the need to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people. The strategy is based on the following principles:

- Older people should be able to live independently and actively in their own homes.
- Older people should be able to access the services they need to live independently and actively in their own homes.
- Older people should be able to access the services they need to live independently and actively in their own homes.

The strategy for older people (Department of Health 2000) sets out the government's commitment to older people and the need to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people. The strategy is based on the following principles:

- Older people should be able to live independently and actively in their own homes.
- Older people should be able to access the services they need to live independently and actively in their own homes.
- Older people should be able to access the services they need to live independently and actively in their own homes.

The strategy for older people (Department of Health 2000) sets out the government's commitment to older people and the need to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people. The strategy is based on the following principles:

- Older people should be able to live independently and actively in their own homes.
- Older people should be able to access the services they need to live independently and actively in their own homes.
- Older people should be able to access the services they need to live independently and actively in their own homes.





the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million, and the number of people aged 75 and over has increased from 4.5 million to 6.5 million (Office for National Statistics 2000).

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the UK Government has set out a strategy for the 21st century (Department of Health 2001). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society and security in old age' (Department of Health 2001, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society and security in old age' (Department of Health 2001, p. 10).

The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society and security in old age' (Department of Health 2001, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society and security in old age' (Department of Health 2001, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society and security in old age' (Department of Health 2001, p. 10).

The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society and security in old age' (Department of Health 2001, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society and security in old age' (Department of Health 2001, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society and security in old age' (Department of Health 2001, p. 10).

The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society and security in old age' (Department of Health 2001, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society and security in old age' (Department of Health 2001, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society and security in old age' (Department of Health 2001, p. 10).

The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society and security in old age' (Department of Health 2001, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society and security in old age' (Department of Health 2001, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society and security in old age' (Department of Health 2001, p. 10).

The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society and security in old age' (Department of Health 2001, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society and security in old age' (Department of Health 2001, p. 10). The strategy is based on the principle of 'active ageing', which is defined as 'the process of optimising opportunities for health, participation in society and security in old age' (Department of Health 2001, p. 10).

Pour tout ce qui concerne la rédaction du *Cabinet historique* s'adresser à M. Ulysse ROBERT, employé au département de Manuscrits de la Bibliothèque nationale.

---

Le *Cabinet historique* est maintenant imprimé sur papier collé.

---

Par exception, la présente livraison est accompagnée d'un planche héliographique donnant un fac-similé du Manuscrit bilingue d'Auterre.

---

Le *Cabinet historique* publiera dans sa livraison de mars avril 1877 et dans les suivantes :

- 1° *La Légende du souper de la Trémouille* après la bataille de Saint-Aubin, par M. Arthur de la Borderie, ancien élève de l'École des Chartes, ancien député à l'Assemblée nationale.
- 2° *Charles d'Anagnin*, par N. H. Bordier, bibliothécaire honoraire au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale.
- 3° *Un Ségur*, par M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, correspondant de l'Institut.
- 4° *Une Entrevue de Diplomates en Suisse au XVII<sup>e</sup> siècle*, par M. E. Rott, secrétaire de la légation de Suisse en France.
- 5° *Note sur un ouvrage attribué à La Bruyère*, par M. Ad. Hatzfeld, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.
- 6° *Les Mémoires de Carrogny*, greffier de Bar-sur-Seine, publiés par M. Bruwaert, attaché au ministère des affaires étrangères.

Et autres articles de MM. Lud. Lalanne, A. de Montaiglon, Marty-Laveaux, L. Gautier, Jules Guiffroy, A. Molinier, V. Delaborde.

---

LE  
CABINET HISTORIQUE





the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million, and the number of people aged 75 and over has increased from 4.5 million to 6.5 million (Office for National Statistics 2000).

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the need to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people. The Department of Health (2000) has published a strategy for older people, which sets out the government's commitment to improve the health and well-being of older people, and to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people.

The strategy for older people is based on three main principles: (1) to improve the health and well-being of older people, (2) to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people, and (3) to ensure that older people are able to live independently in their own homes. The strategy sets out a range of measures to be taken to achieve these aims, including: (1) to improve the health and well-being of older people, (2) to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people, and (3) to ensure that older people are able to live independently in their own homes.

The strategy also sets out a range of measures to be taken to improve the health and well-being of older people, including: (1) to improve the health and well-being of older people, (2) to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people, and (3) to ensure that older people are able to live independently in their own homes. The strategy sets out a range of measures to be taken to improve the health and well-being of older people, including: (1) to improve the health and well-being of older people, (2) to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people, and (3) to ensure that older people are able to live independently in their own homes.

The strategy also sets out a range of measures to be taken to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people, including: (1) to improve the health and well-being of older people, (2) to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people, and (3) to ensure that older people are able to live independently in their own homes. The strategy sets out a range of measures to be taken to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people, including: (1) to improve the health and well-being of older people, (2) to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people, and (3) to ensure that older people are able to live independently in their own homes.

The strategy also sets out a range of measures to be taken to ensure that older people are able to live independently in their own homes, including: (1) to improve the health and well-being of older people, (2) to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people, and (3) to ensure that older people are able to live independently in their own homes. The strategy sets out a range of measures to be taken to ensure that older people are able to live independently in their own homes, including: (1) to improve the health and well-being of older people, (2) to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people, and (3) to ensure that older people are able to live independently in their own homes.

The strategy also sets out a range of measures to be taken to improve the health and well-being of older people, including: (1) to improve the health and well-being of older people, (2) to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people, and (3) to ensure that older people are able to live independently in their own homes. The strategy sets out a range of measures to be taken to improve the health and well-being of older people, including: (1) to improve the health and well-being of older people, (2) to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people, and (3) to ensure that older people are able to live independently in their own homes.

The strategy also sets out a range of measures to be taken to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people, including: (1) to improve the health and well-being of older people, (2) to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people, and (3) to ensure that older people are able to live independently in their own homes. The strategy sets out a range of measures to be taken to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people, including: (1) to improve the health and well-being of older people, (2) to ensure that the health care system is able to meet the needs of older people, and (3) to ensure that older people are able to live independently in their own homes.

# LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

DEL. avec un texte et des planches (souvent) illustrées de peu volumineux.

## LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

PROPOSÉ PAR LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS  
SOUTIENU PAR LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS ET DES SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES  
DE NOS DIVERSES FACULTÉS ET DES ASSOCIATIONS PÉRIODIQUES

Sous la direction de M. GUYOT ROBERT

Docteur ès-lettres de l'École des Chartes,  
et au Département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale

VINGTTROISIÈME ANNÉE

JANVIER ET FÉVRIER, 1877



PARIS

HENRI MENU, Libraire-Éditeur  
1, rue de Valenciennes

M. D. CC. LXXVII



Pour tout ce qui concerne la rédaction du *Cabinet historique* s'adresser à M. Ulysse ROBERT, employé au département de Manuscrits de la Bibliothèque nationale.

---

Le *Cabinet historique* est maintenant imprimé sur papier collé.

---

Par exception, la présente livraison est accompagnée d'un planche héliographique donnant un fac-similé du Manuscrit bilingue d'Auxerre.

---

Le *Cabinet historique* publiera dans sa livraison de mars-avril 1877 et dans les suivantes :

- 1<sup>o</sup> *La Légende du souper de la Trémoille* après la bataille de Saint-Aubin, par M. Arthur de la Borderie, ancien élève de l'École des Chartes, ancien député à l'Assemblée nationale.
- 2<sup>o</sup> *Chartes d'Aubigny*, par M. H. Bardier, bibliothécaire honoraire au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale.
- 3<sup>o</sup> *Un Ségur*, par M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, correspondant de l'Institut.
- 4<sup>o</sup> *Une Entrevue de Diplomates en Suisse au XVII<sup>e</sup> siècle*, par M. E. Roll, secrétaire de la légation de Suisse en France.
- 5<sup>o</sup> *Note sur un ouvrage attribué à La Bruyère*, par M. Ad. Hatifield, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.
- 6<sup>o</sup> *Les Mémoires de Carrogny*, greffier de Bar-sur-Seine, publiés par M. Bruwaert, attaché au ministère des affaires étrangères.

Et autres articles de MM. Lud. Lalanne, A. de Montaignon, Marty-Laveaux, L. Gautier, Jules Guiffrey, A. Molinier, F. Delaunoy.

---

LE

CABINET HISTORIQUE

---

Épernay, typ. de Bonnedame et Fils.

---

# LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

## LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

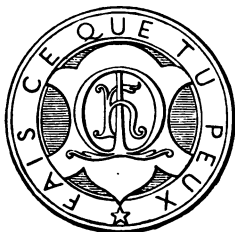
QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS  
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE  
DE SES DIVERSES LOCALITÉS ET DES ILLUSTRATIONS HÉRALDIQUES

Sous la direction de M. ULYSSE ROBERT

Ancien élève de l'École des Chartes,  
Employé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale.

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

SECONDE SÉRIE. — TOME PREMIER  
DOCUMENTS



PARIS

HENRI MENU, LIBRAIRE - ÉDITEUR  
Quai Malaquais, 7

M. D. CCC. LXXVII

100

compte de  
publié en  
4-19-48  
62539

# LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

---

## PROGRAMME DE LA NOUVELLE DIRECTION

Le *Cabinet historique* compte vingt-deux ans d'existence. La faveur, qui avait accueilli cette Revue dès son début, ne s'est pas démentie un seul instant, et son succès n'a fait que croître de jour en jour. A quoi cela tient-il ? Le fondateur du *Cabinet historique* avait compris qu'il y a un but utile à poursuivre, une grande tâche à remplir : faciliter les recherches des érudits en leur révélant les trésors renfermés dans les bibliothèques et les dépôts d'archives de Paris et des départements. Ce but, M. Louis Paris l'a poursuivi avec une persévérance au-dessus de tout éloge. Il a fait appel à tous ceux qui, par leur position ou leurs goûts, pouvaient lui faciliter sa tâche ; il s'est adressé partout où il savait y avoir un renseignement à

recueillir, un document digne d'être publié. Ses démarches, nous pouvons bien le dire après lui, n'ont pas toujours eu le résultat qu'il en attendait. Mais si M. Paris a éprouvé des déceptions, s'il n'a souvent rencontré que le mauvais vouloir, il faut avouer qu'il n'a jamais reculé devant les fatigues personnelles. Pendant le cours de sa carrière d'érudit, il a exploré avec autant de patience que de bonheur les archives et les bibliothèques de Paris, surtout la Bibliothèque nationale ; il en a tiré, pour l'histoire de nos anciennes provinces, ces indications qui ont rendu aux érudits tant et de si précieux services. M. Paris ne doit donc qu'à lui seul le succès du *Cabinet historique*. Retiré à Épernay et tout entier à des fonctions qui absorbent la plus grande partie de son temps, il ne lui serait plus possible de continuer son œuvre : c'est à nous qu'a été confiée la difficile mission de lui succéder.

Nous sera-t-il permis de solliciter la bienveillance de nos collègues les archivistes et les bibliothécaires des départements et de leur demander, en échange de renseignements que nous nous montrerons toujours empressé de leur fournir, de vouloir bien nous faire au moins entrevoir les principales richesses de leurs dépôts ? Nous accueille-

rons et nous publierons toujours avec la plus vive reconnaissance les communications de toutes sortes, surtout les catalogues et inventaires qu'ils seraient disposés à adresser au *Cabinet historique*. Saurons-nous nous concilier la sympathie qui n'a jamais fait défaut à M. Paris et qui a dû être la plus douce récompense de ses labeurs? Nous ne négligerons rien pour nous en rendre digne, et, s'il ne suffisait pas pour cela de nos efforts et de notre bonne volonté, nous avons la confiance que le mérite de nos savants collaborateurs y suppléera. Avec leur aide et leur précieux concours, dont nous nous faisons un devoir de les remercier, le *Cabinet* continuera à rendre les mêmes services et à occuper une place distinguée parmi les organes de la science historique en France.

La nouvelle direction n'apportera aucune modification essentielle au système de publication adopté jusqu'ici. Comme par le passé, une partie du *Cabinet historique* contiendra des documents inédits choisis parmi les plus intéressants et annotés avec soin; l'autre partie sera consacrée à des inventaires et à des catalogues. Dans la présente livraison, nous faisons connaître les nouvelles collections de titres originaux de la Bibliothèque nationale; ensuite nous donnerons une série d'in-



ventaires sommaires des manuscrits relatifs à chaque province qui sont conservés dans les dépôts de Paris, en commençant par les provinces qui n'ont encore été l'objet d'aucun travail de ce genre, et en nous réservant de développer plus tard ces inventaires et d'achever ceux qui avaient été commencés par M. Paris. Nous publierons, au fur et à mesure qu'ils nous seront communiqués, plusieurs catalogues de manuscrits de bibliothèques des départements qui nous ont été promis ; enfin, nos divers collaborateurs, pour la plupart connus du monde savant, nous donneront, en même temps que des articles de fond, un choix de pièces, tels que recueils de lettres et de mémoires aussi intéressants que variés. En un mot, nous ferons tous nos efforts pour que le *Cabinet historique* justifie sa vieille devise : *Passé avant le meilleur*.

ULYSSE ROBERT.



caronia. des. lunc. des. maris. des. marium. uis. ueneris. sanum.  
dextra. trix. retard. Poste. Paralelona. Sabbato.  
domnica. corona. pals. caput. cauli. auris. harricam.  
galgala. alia. cephala. abnara. pria. notul. si. lingua.  
dentis. barba. gene. man. mer. stoma. glola. dentia.  
roma. uocilla. cheria. higru. pedes. ulcera. bonede. ne.  
par. ma. daclila. podora. carda. oblos. cur. despora. roba.  
bone adunat. re. si. palmaref. uina. canfisa. ma. calo.  
sosil. e. othos. clmara. ampelia. llmar. man.  
bon. adi. t. bon. uisp. t. mulef. ann. facat.  
calos. ymetah. calos. ysperah. pals. coron. pissem.  
umare. re. si. audi. tu. dne. mi. qud. tu.  
nal. e. othos. aguis. re. afendi. men. ti. tu.  
us. fraxer. ma. qd. auditi. de. ipare.  
celis. adelfe. men. ti. aguis. ro. apeto. uafilio.  
groca. qd. face. ipare. qd. bon.  
Romeo. ti. pissem. uafilos. franch. calom. ti. calo.  
dat. lors. numos. er. arma. gla. t. dne.  
docem. pola. lacerna. q. armata. doxa. si. harric.  
domie. ubi. us. re. ad. castellu. habitat. tu.  
afenda. lia. celis. ypa. oto. castro. menis. co.  
gafrel. cora. t. flacc. ubi. e. castellu. ubi. e. ua.  
castro. ne. si. leuis. lo. ne. castro. lo. ne. strata.  
ad. castellu. nda. ua. ppe. e. castellu. qls.  
oto. castro. thord. strata. fima. ene. castro. prof.  
homo. est. pfec. per. dm. bon. habet.  
atropos. ene. etrazet. onaven. cecu. calos. equat.  
conuge. e. infant. cora. si. uerr. face. tibi. bona.  
uueca. q. pedra. ne. na. ipaf. pissem. si. calon.

NOTES

SUR

QUELQUES MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE D'AUXERRE

---

Les manuscrits de la bibliothèque d'Auxerre, qui forment une collection d'environ trois cents volumes, sont encore imparfaitement connus. La liste qu'en a publiée Haenel (1) est informe et très-incomplète. Buchon n'en a décrit que six dans son rapport de l'année 1829 sur la situation des bibliothèques publiques en France (2), et Libri en dit à peine quelques mots dans sa Notice des manuscrits de quelques bibliothèques des départements (3). Mais on trouve, dans les publications de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, les renseignements les plus exacts et les plus détaillés sur quelques-uns des principaux manuscrits de cette bibliothèque. C'est là aussi qu'a été publié, en

(1) *Catalogi librorum manuscriptorum*, col. 64.

(2) *Rapport sur les institutions municipales de littérature, sciences et arts*. Extrait de la *Revue de Paris*. Pages 4-9 du tirage à part.

(3) *Journal des savants*, année 1841, p. 549 (P. 31 du tirage à part).

1875, un inventaire complet de la collection (1), dressé par M. Quantin, qui administre avec un égal dévouement les archives du département de l'Yonne et la bibliothèque de la ville d'Auxerre. Grâce à l'obligeance de ce savant archiviste, j'ai pu, au mois d'août 1874, dans une visite de quelques heures, jeter les yeux sur la plupart des manuscrits qui sont confiés à sa garde. D'après le catalogue de M. Quantin et d'après mes propres notes, je signalerai aujourd'hui plusieurs volumes qui méritent d'être attentivement étudiés pour notre histoire littéraire du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècles.

Si la collection des manuscrits d'Auxerre n'est point volumineuse, elle paraît être le résultat d'un triage fait avec soin et intelligence. On y trouve très-peu de ces ouvrages usuels de théologie et de droit, dont il y avait des exemplaires dans la moindre bibliothèque du moyen âge, et qui tiennent trop de place sur les rayons de la plupart de nos bibliothèques modernes. On y remarque, au contraire, plusieurs manuscrits historiques de premier ordre, entre lesquels il faut citer :

Deux recueils de vies de saints, dont l'un a été employé dans la *Bibliothèque historique du département de l'Yonne* (2) ;

Les Gestes des évêques d'Auxerre, dont la valeur a été bien mise en lumière par le Père Labbe (3), et en dernier lieu par M. l'abbé Duru (4) ;

Le Cartulaire de Saint-Germain d'Auxerre, qui a

(1) Le tirage à part forme une brochure in-8° de 85 pages, sans titre. M. Quantin a complété son catalogue en donnant dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, premier semestre de 1875, p. 323-394, une *Histoire des bibliothèques des établissements religieux des pays qui forment le département de l'Yonne*.

(2) II, 372.

(3) *Nova bibliotheca*, I, 411.

(4) *Bibliothèque historique du département de l'Yonne*, I, 510.

fourni tant de pièces à M. Quantin, pour son Cartulaire de l'Yonne ;

La Chronique de Vezelay, que les Lettres d'Augustin Thierry ont rendue célèbre, et dont nous possédons un texte à peu près complet, depuis que M. Cherest (1) a comblé, autant qu'il était possible, les lacunes des anciennes éditions de dom Luc d'Achery et des continuateurs de dom Bouquet ;

Enfin, la Chronique de Robert Abolant, moine de Saint-Marien d'Auxerre, sur laquelle un travail approfondi reste à entreprendre, puisque, de cette grande compilation, nous n'avons qu'une édition très-défectueuse (2), et que le savant qui voudra en analyser les différentes parties et dégager les passages vraiment originaux, pourra se servir, non-seulement du magnifique exemplaire original de la bibliothèque d'Auxerre, mais encore des autres copies dont l'existence a été reconnue à Montpellier (3), à Trèves (4) et à Stuttgart (5).

En dehors de ces recueils historiques, qui ont été ou seront l'objet de travaux de longue haleine, on peut citer des morceaux moins considérables, qui méritent d'être mentionnés dans les annales littéraires de la France.

Telles sont les petites pièces de vers transcrites, vers le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, en tête d'un exemplaire du poëme de Pierre Riga (ms. 6), qui devrait être examiné spécialement, à raison des traces de remaniements qu'on y rencontre à beaucoup d'endroits. Ces

(1) *Vezelay, Étude historique*, t. I, p. 309-360.

(2) Volume in-4<sup>e</sup>, publié à Troyes, en 1608, par Nicolas Camuzat.

(3) N<sup>o</sup> 26 et 27 de la bibliothèque de l'école de médecine. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*, I, 294. Pertz, *Archiv*, VII, 195.

(4) Le ms. de Trèves a été décrit par Waitz dans les *Arch.* de Pertz, XI, 347. Voyez encore *ibid.* III, 522.

(5) *Archiv*, III, 245.

petites pièces ont pour auteur un certain Hervé, dont je ne trouve le nom ni dans Fabricius, ni dans l'*Histoire littéraire de la France*. En voici les rubriques :

Versus Hervei de apostolis et euvangelistis. (Roma Petrum....)

Ejusdem de magis vel Regibus apud Coloniā quiescentibus.

Ritmus ejusdem de beatissima Maria Magdalena.

Cette dernière pièce commence ainsi :

Ad fontem venie  
Peccatrix veniens,  
Veniam siciens,  
Sue miserie  
Statum aperiens....

Le ms. 111 d'Auxerre est un recueil abrégé de légendes, qui, dans la rubrique finale (fol. 120 V<sup>o</sup>), est intitulé : « *Abbreuiatio in gestis et miraculis sanctorum.* » L'auteur, qui ne s'est pas fait connaître, a essayé de réunir, sous un petit volume, toutes les notions que les simples curés devaient posséder sur les saints dont ils célébraient les fêtes et dont ils devaient faire honorer la mémoire par leurs paroissiens. L'ouvrage était assez court pour que l'acquisition pût s'en faire à bas prix. C'est ce que nous apprend l'avertissement placé en tête du manuscrit :

Cum plurimi sacerdotes sanctorum passiones et

vitas non habeant, et ex officio suo eas nec ignorare nec tacere debeant, ad excitandam fidelium devotionem in sanctos, eorum maxime vitas qui in kalendariis annotantur, succincte perstringimus, ut et libelli brevitatis fastidium non generet, et parrochiales presbiteros librorum inopia non excuset.

L'époque à laquelle a été rédigé cet opuscule est facile à déterminer : l'auteur rapportant une historiette dont le Nivernais avait été le théâtre en 1225, a pris soin d'avertir que l'événement était tout récent ; il en avait recueilli les détails de la bouche du chevalier qui en était le héros.

Nuper anno Domini MCCXXV, in comitatu Nivernensi, tres fratres a quodam milite castellano penitus exheredati erant, unde quasi eschivi in vicinis nemoribus latitantes multa mala transeuntibus inferebant.... Ego militem ipsum, nomine Petrum, vidi, et ad mansam (*sic*) ejus cum ipso narrante discubui..... (1).

On ne s'éloignera donc pas beaucoup de la vérité en plaçant vers 1230 ou 1235 la composition de l'abrégé des légendes dont je m'occupe en ce moment. Le recueil a dû être fait pour le clergé du diocèse d'Auxerre : cela résulte de la place considérable qu'on y a réservée aux saints de ce pays. Nulle part ailleurs, on n'aurait, dans un manuel de ce genre, consacré des chapitres spéciaux

(1) Fol. 80 V° et 81.



aux évêques d'Auxerre Vigile (fol. 32), Amâtre (fol. 41 V<sup>o</sup>) et Pélerin (fol. 45 V<sup>o</sup>). Nulle part ailleurs on n'eût songé à rappeler aux curés des événements purement locaux, tels que le dépôt qui fut fait en 863 à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre du corps de saint Maurice et du chef de saint Innocent (1) ; — la dédicace d'un autel de Saint-Germain d'Auxerre, que célébra le pape Innocent II, lors de son séjour dans l'Auxerrois à la fin de l'année 1131 (2) ; — et la reconstruction de la cathédrale d'Auxerre, entreprise en 1215 par l'évêque Guillaume de Seignelai, qui monta peu de temps après sur le siège épiscopal de Paris (3).

L'abrégé des légendes a donc été rédigé vers 1230 ou 1235 dans l'Auxerrois. Ces deux points me semblent acquis à la discussion ; mais je n'ose aller plus loin. L'abbé Lebeuf (4), qui possédait un exemplaire de ce livret (sans doute celui de la bibliothèque d'Auxerre), et qui en avait vu deux autres copies, l'une à Saint-Germain d'Auxerre, l'autre chez les Feuillants de Paris, a supposé que c'était l'œuvre d'un Vincent, écolâtre de l'église d'Auxerre dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. D'après lui, l'écolâtre Vincent ne serait autre que le fameux Vincent de Beauvais, qui aurait commencé sa carrière dans l'église d'Auxerre avant de prendre l'habit de saint Dominique. A l'appui de son hypothèse, l'abbé

(1) Fol. 98 V<sup>o</sup>.

(2) Fol. 69. Conf. l'abbé Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre*, éd. Challe et Quantin, I, 298. — Innocent II séjourna à Auxerre du 28 novembre au 30 décembre 1131 ; voyez Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum*, p. 567, n<sup>o</sup> 5386-5393.

(3) « Hec est hactenus basilica in honore beati prothomartyris Stephani a christianis populis frequentata, quam dominus Willelmus, ejusdem civitatis, postea Parisiensis episcopus, destruens, ecclesiam mirabili opere fabricare incepit anno Domini MCCXV. » Fol. 41 V<sup>o</sup>.

(4) *Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre*, éd. Challe et Quantin, IV, 394 et 395.

Lebeuf fait remarquer que certains articles de l'Abrégé des légendes se retrouvent textuellement dans le Miroir historial, et que l'un de ces articles est accompagné, dans le Miroir historial, de la mention AUTHOR. — Daunou, qui n'avait point sous les yeux l'Abrégé des légendes, a reproduit (1) sous toutes réserves les assertions de l'abbé Lebeuf. — Il ne m'appartient pas de décider si le grand encyclopédiste du XIII<sup>e</sup> siècle est réellement l'auteur de l'Abrégé des légendes ; mais, cette question résolue, il en resterait une autre à examiner, celle de savoir si Vincent de Beauvais, auteur de l'Abrégé des légendes, doit être identifié avec Vincent, écolâtre d'Auxerre, que mentionnent quelques textes du XIII<sup>e</sup> siècle. Je me borne à poser les termes de ce double problème, qu'on ne pouvait pas examiner avant d'avoir retrouvé l'un des manuscrits indiqués par l'abbé Lebeuf.

Le ms. 35 de la bibliothèque d'Auxerre soulève une autre question d'histoire littéraire. Ce volume contient un répertoire alphabétique de lieux communs, d'exemples et d'historiettes à l'usage des prédicateurs. Buchon (2) l'a décrit comme il suit :

« N<sup>o</sup> 154, in-4<sup>o</sup>. Petrus Alphonsius : Préceptes moraux, en latin, par lettres alphabétiques, ms. sur vélin, à deux colonnes, écriture du XIII<sup>e</sup> siècle. — « Ce volume commence à l'A, et rapporte, sous chacun des mots, des préceptes moraux et des exemples. « L'auteur se nomme, en plusieurs endroits du livre, « Petrus Alphonsius. A l'article *Mundus*, il renvoie à son « livre : *De clericali disciplina*. A l'article *Amor*, on lit :

Petrus Alphonsius! ne sit formica sapientior te, quæ congregat  
in æstate ut vivat; nec gallus sit vigilantior te, qui in ma-

(1) *Histoire littéraire de la France*, XVIII, 449.

(2) Pages 6 et 7 du rapport cité plus haut.

aux évêques d'Auxerre Vigile (fol. 32), Amâtre (fol. 41 V°) et Pélerin (fol. 45 V°). Nulle part ailleurs on n'eût songé à rappeler aux curés des événements purement locaux, tels que le dépôt qui fut fait en 863 à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre du corps de saint Maurice et du chef de saint Innocent (1) ; — la dédicace d'un autel de Saint-Germain d'Auxerre, que célébra le pape Innocent II, lors de son séjour dans l'Auxerrois à la fin de l'année 1131 (2) ; — et la reconstruction de la cathédrale d'Auxerre, entreprise en 1215 par l'évêque Guillaume de Seignelai, qui monta peu de temps après sur le siège épiscopal de Paris (3).

L'abrégé des légendes a donc été rédigé vers 1230 ou 1235 dans l'Auxerrois. Ces deux points me semblent acquis à la discussion ; mais je n'ose aller plus loin. L'abbé Lebeuf (4), qui possédait un exemplaire de ce livret (sans doute celui de la bibliothèque d'Auxerre), et qui en avait vu deux autres copies, l'une à Saint-Germain d'Auxerre, l'autre chez les Feuillants de Paris, a supposé que c'était l'œuvre d'un Vincent, écolâtre de l'église d'Auxerre dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. D'après lui, l'écolâtre Vincent ne serait autre que le fameux Vincent de Beauvais, qui aurait commencé sa carrière dans l'église d'Auxerre avant de prendre l'habit de saint Dominique. A l'appui de son hypothèse, l'abbé

(1) Fol. 98 V°.

(2) Fol. 69. Conf. l'abbé Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre*, éd. Challe et Quantin. I, 298. — Innocent II séjourna à Auxerre du 28 novembre au 30 décembre 1131 ; voyez Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum*, p. 567, n° 5386-5393.

(3) « Hec est hactenus basilica in honore beati prothomartyris Stephani a christianis populis frequentata, quam dominus Willemus, ejusdem civitatis, postea Parisiensis episcopus, destruens, ecclesiam mirabili opere fabricare incepit anno Domini MCCXV. » Fol. 41 V°.

(4) *Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre*, éd. Challe et Quantin, IV, 394 et 395.

Lebeuf fait remarquer que certains articles de l'Abrégé des légendes se retrouvent textuellement dans le Miroir historial, et que l'un de ces articles est accompagné, dans le Miroir historial, de la mention AUTHOR. — Daunou, qui n'avait point sous les yeux l'Abrégé des légendes, a reproduit (1) sous toutes réserves les assertions de l'abbé Lebeuf. — Il ne m'appartient pas de décider si le grand encyclopédiste du XIII<sup>e</sup> siècle est réellement l'auteur de l'Abrégé des légendes ; mais, cette question résolue, il en resterait une autre à examiner, celle de savoir si Vincent de Beauvais, auteur de l'Abrégé des légendes, doit être identifié avec Vincent, écolâtre d'Auxerre, que mentionnent quelques textes du XIII<sup>e</sup> siècle. Je me borne à poser les termes de ce double problème, qu'on ne pouvait pas examiner avant d'avoir retrouvé l'un des manuscrits indiqués par l'abbé Lebeuf.

Le ms. 35 de la bibliothèque d'Auxerre soulève une autre question d'histoire littéraire. Ce volume contient un répertoire alphabétique de lieux communs, d'exemples et d'histoires à l'usage des prédicateurs. Buchon (2) l'a décrit comme il suit :

« N<sup>o</sup> 154, in-4<sup>o</sup>. Petrus Alphonsius : Préceptes moraux, en latin, par lettres alphabétiques, ms. sur vélin, à deux colonnes, écriture du XIII<sup>e</sup> siècle. — « Ce volume commence à l'A, et rapporte, sous chacun des mots, des préceptes moraux et des exemples. « L'auteur se nomme, en plusieurs endroits du livre, « Petrus Alphonsius. A l'article *Mundus*, il renvoie à son « livre : *De clericali disciplina*. A l'article *Amor*, on lit :

Petrus Alphonsius ! ne sit formica sapientior te, quæ congregat in æstate ut vivat ; nec gallus sit vigilantior te, qui in ma-

(1) *Histoire littéraire de la France*, XVIII, 449.

(2) Pages 6 et 7 du rapport cité plus haut.

tutinis vigilat; nec sit gallus fortior te, qui decem uxores  
justificat, tu vix unam; nec sit canis corde nobilior, qui  
beneficiorum non obliviscitur...

« Des fables sont entremêlées aux préceptes, d'après  
« la méthode orientale, et souvent la satire est rendue  
« plus vive par cette forme d'apologue. L'ouvrage se  
« termine par ces mots :

O Petre, nunc siste; tenuit labor iste nimis te.

« Je ne connais, ni à la bibliothèque du roi à Paris,  
« ni dans aucune bibliothèque française ou étrangère,  
« un second exemplaire de cet ouvrage curieux de Pierre  
« Alphonse. »

Pour compléter la description de Buchon, et pour  
fournir le moyen de vérifier s'il y a d'autres exemplaires  
de ce recueil, j'ajouterai que le ms. 30 d'Auxerre paraît  
offrir une lacune au commencement, et que le dernier  
paragraphe est ainsi conçu :

Ascensio quandoque fit per timorem, ut patet  
quando milites vadunt ad gibendum per vocem et  
pulsacionem tympani, faciunt ascendere maslar-  
dos de aqua in aera, sic Christus venit ad giben-  
dum super aquas hujus mundi, et ita dampno so-  
luto et pulsato, id est corpore ejus umbrato cruce  
extenso, elevati sunt maslardi, id est peccatores,  
in celum. Explicit.

O Petre, nunc siste; tenuit labor iste nimis te.

Ce vers, qui s'applique peut-être simplement au co-  
piste, a fait penser à Buchon que l'auteur du Répertoire

se nommait Pierre, et comme le nom de « Petrus Alphonsi » se rencontre çà et là dans le cours de l'ouvrage, il n'a pas hésité à l'attribuer à Pierre Alphonse. Rien cependant n'est moins certain. De ce que le Répertoire contient des passages empruntés au *De clericali disciplina* de Pierre Alphonse, il ne s'ensuit pas que le Répertoire soit, lui aussi, l'œuvre de Pierre Alphonse. Un passage commençant par ces mots : « Petrus Alphonsi, in libro de clericali disciplina..... » (et c'est, je crois, l'un des articles visés par Buchon), un tel passage n'indique guère un emprunt qu'un auteur se ferait à lui-même ; il dénote bien plutôt la main d'un compilateur, qui a mis Pierre Alphonse à contribution. — Quant au texte invoqué par Buchon : « Petrus Alphonsius ! ne sit formica sapientior te...., » il n'y faut pas voir une apostrophe que l'auteur se serait adressée à lui-même, et c'est à tort que l'auteur a mis un point d'exclamation après les mots : « Petrus Alphonsius, » comme s'il y avait là un vocatif. Il eût fallu imprimer : « Petrus Alphonsius : Ne sit formica sapientior te, » et traduire : « On lit dans Pierre Alphonse : Ne soyez pas moins sage que la fourmi..... » Ainsi rétabli, ce texte ne saurait nous autoriser à considérer le répertoire de la bibliothèque d'Auxerre comme une composition de Pierre Alphonse.

Il suffit de parcourir quelques articles du Répertoire pour y reconnaître une compilation du XIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire bien postérieure à l'époque de Pierre Alphonse.

On y trouve des phrases françaises, et, au fol. 162, il y est question du fameux Alain de Lille, ce qui nous reporte au plus tôt à la fin du XII<sup>e</sup> siècle : « Cum Alanus, auctor rerum theologie, veniret apud Montem Pessulanum, congregati sunt ad eum omnes milites terre.... »

Le Répertoire a donc été composé en France (1), probablement dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle : je n'ai aucune hypothèse à proposer quant au nom de l'auteur ; mais, quel qu'il soit, la compilation qu'il a écrite présente un véritable intérêt, et rappelle, à certains égards le recueil d'Étienne de Bourbon, dont M. Lecoy de la Marche a tiré un si bon parti pour son tableau de la chaire française au XIII<sup>e</sup> siècle (2), et aussi ce recueil anonyme de la bibliothèque de Tours, dont j'ai entretenu l'Académie des inscriptions (3) en 1868. Les fables et les historiettes qui remplissent plusieurs chapitres du ms. d'Auxerre sont souvent fort amusantes, et si la Société de l'histoire de France donne suite à son projet de publier un choix d'anecdotes tirées des sermons du XIII<sup>e</sup> siècle, l'éditeur ne devra pas négliger la compilation que je viens d'indiquer.

Il me reste à parler d'un morceau assez curieux pour qui veut étudier la langue parlée au moyen-âge dans les états de l'empereur de Constantinople. C'est un document bilingue, du genre de ceux que M. Egger a commentés dans un mémoire lu à l'Académie des inscriptions en 1855 et 1856 (4).

Le manuscrit de la chronique de Clarius, qui est passé de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens dans la bibliothèque de la ville d'Auxerre, sous le n<sup>o</sup> 179 (5), nous offre, aux fol. 133 V<sup>o</sup>, 134 et V<sup>o</sup>, une double copie d'un

(1) Un examen plus approfondi fera peut-être connaître la province dans laquelle il a été rédigé. En feuilletant le volume, j'ai remarqué au moins une historiette dans laquelle figure le nom d'Auxerre.

(2) *La Chaire française au moyen-âge* (Paris, 1868, in-8<sup>o</sup>), p. 106 et à beaucoup d'autres endroits.

(3) *Bibliothèque de l'école des chartes*, année 1868, 6<sup>ème</sup> série, IV, 598.

(4) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXI, 1, 349-376.

(5) Il y a, dans la *Bibliothèque historique du département de*

certain nombre de phrases et de mots usuels, en latin et en grec. Les mots grecs sont figurés en caractères latins : car nous avons là une sorte de guide de la conversation à l'usage d'un chevalier franc qui, sans même connaître l'alphabet grec, voulait se faire comprendre des Grecs. L'écriture date du XII<sup>e</sup> siècle ; elle est si nette que la lecture n'en présente aucune difficulté. J'ai cru qu'il était utile de reproduire ce petit morceau, dont j'ai rapporté d'Auxerre une copie photographiée. En le publiant, je réponds à l'appel de M. Egger (1), qui, après avoir expliqué les textes bilingues du ms. grec 2408 de la Bibliothèque nationale et du ms. 236 d'Avranches (2), engageait les paléographes à recueillir avec soin dans les manuscrits, où, en général, elles tiennent peu de place et attirent peu l'attention, les pièces de cette espèce, qui fournissent d'utiles renseignements à l'histoire, et particulièrement à l'histoire des langues (3).

Bonus dies tibi. Bonus vesper tibi. Multis  
Calos ymera si. Calos yspera si. Poli

annis faciat vivere te Deus. Audi tu  
coron pissem na se o theos. Aquis te (4)

*l'Yonne*, II, 580, une description détaillée du ms. de Clarius, description dans laquelle on n'a pas mentionné les phrases grecques et latines dont je vais parler.

(1) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXI, 1, 370.

(2) Sur ce ms. Voyez le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*, IV, 547.

(3) Je désignerai par A et B les deux copies du texte bilingue d'Auxerre, et je relèverai en note les variantes qu'elles présentent.

(4) To A.



domne mi. Quid tu vis, frater  
afendim men (1). ti te (2) celis, adelfe

mi? Quid audisti (3) de imperatore greco?  
men (4)? ti aquis to apeto vasilio romeco?

Quid facit imperator ? Quid  
ti pissem vasilios? Francis calom ti

boni dat? Satis nummos et arma. Gloria  
calo docem? Pola lacotina que armata. Doxa

tibi domne. Donne, ubi vis ire? Ad castellum,  
si kirrie. Afendan pia celis ypa(5) oto castro.

Habitas tu castel? Etiam. tibi placet, ubi est  
Menis to castro. Ne. Si levis, po ne

castellum? Ubi est via ? Ad castellum,  
castro? Po ne strata? Oto castro,

inde viam. Prope est castellum. Qualishomo  
thoris stratam. Sima ene castro. Pios atropos

est prefectus? Per Deum, bonus. Habet  
ene estraiget? Maten cetu, calos. Equit

(1) Mon A. — (2) Tu A. — (3) Audistis A. — (4) Mon A. —  
(5) Ipa A.

conjugem et infantes ? Etiam. Si ieris, faciet  
innecam que pedia ? Ne. Na ipas, pissem

tibi bonum. habes aliquid et ut  
si calon. Franc equis tipote que amna

vendas? Non habeo, domine, non decem. Habes  
pulissem? Uqu esquo, lurie(*sic*) uqu deca. Equis

aurum, nummos, vestem et aliquid? Habeo.  
crisa, quesia, pannum que tipote? Esquo.

Vis mercari ? Non vel volo. Habes panem?  
Celis nagorassem ? Uqu dem celo. Esquis sumin?

Habeo, et vinum , et carnem, et caseum,  
Equo, que crassim , que crias, que turim,

et uva ovium et allia , et  
que alga anesget que scorda , que cromedia

et uva, et castaneas et pira ; et  
que taphilia, que castaneas que apidia ; que

cultellum (1) et spatam et lanceam, et  
macherium que spatim que condarium, que

(1) Cutellum. B.

equum et loricam, et ollam et  
 talogum que bromum, que topin que

parapsidem, et et, et  
 pignata, que scifum que calatum, que

sotulares et pergammenum, et piscem,  
 calias que cartim, que obsarium,

et aquam flumen, aquam,  
 que potanium, nerro, tubias, brachias,

ferrum, mensam, lapidem,  
 clocleitrium, siderum, trapesiam, petram,

librum, litteras, gallina, vaccas, vitulum,  
 biblum, garamata, urnitia, geladia, muscum,

sues, oves, naves. Dies Lune,  
 surridia, probata, caravia. Dextera

dies Martis, dies Mercurii, Jovis, Veneris,  
 triti, tetrardi, pesta, parascenem,

Saturni, Dominica. Corona, pili, caput,  
 sabbato, kirriechim. Galgala, malia, cephalis,

oculi, aures, nasus, os, lingua,  
 obmatia, ptia, miti, stoma, glosa,

dentes(1). Barba, gene, manus, digiti, pedes,  
dentia. Genia, maxilla, cheria, dactilia, podaria,

viscera. Benedic me, pater, mater! Bone adjuvet  
cardia. Eblois em, despota, roda! Calo sosis

te Deus! Palmites, vinea. Camisia mea.  
e o theos! Climata, ampelia. Ilmati mon.

Léopold DELISLE.

(1) La seconde copie s'arrête aux mots *dentes-dentia*.

---

# MÉMOIRE INÉDIT

DE

## BALUZE

SUR DES FAUX TITRES FABRIQUÉS PAR LE DERNIER  
DUC D'ÉPERNON

---

Jean-Baptiste Gaston de Goth, marquis de Rouillae, était fils de ce Louis de Goth qui avait pris le titre de duc d'Épernon, après la mort de son cousin-germain, Bernard de Nogaret (25 juillet 1661), et qui est dépeint par les uns comme un original, par les autres comme un visionnaire (1). Jean-Baptiste Gaston fut nommé maréchal des camps et armées du roi en 1652, grand sénéchal de Guyenne et lieutenant du roi en cette province au mois de décembre 1682, après la démission du comte de Maure : il mourut, sans enfants mâles, en juin

(1) Voir surtout les *Historiettes* de Tallemant des Réaux dans l'excellente édition de M. Paulin Paris, t. VI, p. 443-451. Le cardinal de Retz (*Mémoires*, collection des *Grands écrivains de la France*, t. III, p. 489) dit qu'il était « fameux par son extravagance, qui étoit accompagnée de beaucoup de valeur... » Le *Menagiana* nous a conservé (édition de 1715, t. II, p. 235) une vive épigramme de Mlle de Rohan contre « l'esprit du marquis de Got. » On la retrouve, avec une riposte plus vive encore, dans le *Commentaire* de l'historiette de *Mesdames de Rohan*, t. III, p. 453.

1690 (1). Il avait donné au public un ouvrage intitulé : *Histoire de la véritable origine de la troisième race des Rois de France*, qui fut achevé d'imprimer à Paris le 15 novembre 1679, par les soins de Jean Le Royer de Prades, et qui fut mis en vente chez Sébastien Cramoisy (in-12) (2). Le mémoire que l'on va lire, où le marquis de Rouillac se présente à nous sous un fâcheux aspect, m'a paru mériter, à divers égards, l'attention des amis — vieux ou nouveaux — du *Cabinet historique*.

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

En l'année 1679, M. le marquis de Rouillac, duc d'Espèron, qui s'estoit déjà fait une idée de l'origine de la troisième race de nos Rois, pour surmonter les difficultés qui se rencontroient dans la preuve, s'avisa de fabriquer de faux titres pour en venir à bout. Je ne sçay

(1) Sur le père, sur le fils, sur toute la famille, voyez le P. Anselme (*Histoire généalogique des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 183) ; le chevalier de Courcelles (*Histoire généalogique des pairs de France*, t. VI, p. 47). Saint-Simon a consacré un piquant paragraphe du chapitre X de ses *Mémoires* au dernier marquis de Rouillac, « homme violent, extraordinaire, grand plaideur, et qui eut des aventures de procès fort désagréables, etc. »

(2) Voir un compte-rendu de ce livre dans le *Journal des Savans*, du lundi, 11 mars 1680. Il en parut plusieurs réfutations : *La Critique de l'origine de l'auguste maison de France*, par le R. P. Jourdan, de la Compagnie de Jésus (Paris, 1682, in-12) ; *Remarques sur le livre du Père Jourdan, et sur l'origine de la maison de France du duc d'Espèron* [par l'historiographe Pierre Scève de Sainte-Marthe], (Paris, 1684, in-12) ; *Réfutation de l'opinion du duc d'Espèron, touchant Emenon, Adémar, Adelme et Robert le Fort*, par Gilles Ménage (au chapitre IX du livre III de l'*Histoire de Sablé*), (Paris, 1683, in-fol.), etc. Relevons, en passant, diverses erreurs de la *Bibliothèque historique de la France* (t. II, articles 24924 et 24926), où l'ouvrage de Gaston de Goth est daté de 1683, ainsi que celui du P. Jourdan (et article 24927, où l'ouvrage du doyen de Saint-Pierre d'Angers est daté de 1686). Les Bénédictins, éditeurs du tome X du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, ont fait au dernier duc d'Espèron l'honneur de citer (p. viii de leur savante préface), l'ouvrage dans lequel il n'a pas craint de soutenir que Robert le Fort descendait d'Eccard, comte d'Autun, descendu lui-même du duc Childebrand.

O le plaisant projet d'un auteur ignorant !

pas de quelle main il se servit pour les faire écrire en imitant l'ancienne écriture, je sçay seulement qu'ils furent deposes entre les mains d'un gentilhomme demeurant aux environs de Souvigny en Bourbonnois (1), et que le Père André, carme (2), passant à Souvigny, dit aux religieux de ce lieu qu'il avoit veu, en passant chez ce gentilhomme, des titres très-anciens de leur monastère, et qu'il estoit persuadé que s'ils les luy demandoient, il ne feroit pas difficulté de les leur donner, ce qui fut fait comme le P. André l'avoit proposé.

En mesme temps, M. le duc d'Espéron s'en fit envoyer une copie, laquelle il communiqua à Dom Jean Mabillon, qui travailloit pour lors à sa *Diplomatique* (3). Ces titres luy parurent d'abord si anciens et si importants, que sans les examiner plus avant, parce qu'il croyoit que véritablement ils avoient esté copiez sur les anciens originaux du prioré de Souvigny, il se résolut de les faire imprimer dans son ouvrage. Mais il en fut destourné par feu M. d'Hérouval (4), auquel la bonne foy de M. le duc d'Espéron estoit fort suspecte.

(1) Chef-lieu de canton du département de l'Allier, à douze kilomètres de Moulins.

(2) André de Saint-Nicolas, mort à Besançon en 1713. Le P. Lelong lui attribue une *Histoire généalogique de la maison royale de Bourbon*. Voir, à ce sujet, les *Études de la chronologie des Sires de Bourbon*, par M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier. (Moulins, 1865, in-8).

(3) Le *De Re Diplomatica* parut en 1681.

(4) Un des plus zélés chercheurs et curieux du XVII<sup>e</sup> siècle, d'Hérouval, aida de ses savantes communications un grand nombre d'érudits. Le nom de cet amateur si distingué et si obligeant mériterait d'être plus connu : je ne le trouve dans aucun de nos récents recueils biographiques. Voici quelques lignes sur lui que j'extraits de la *Gazette de Renaudot* (n<sup>o</sup> du 8 mai 1689) : « Le sieur Antoine de Yvon d'Hérouval, auditeur des comptes, est mort ici le 23 du mois dernier, âgé de quatre-vingt trois ans, après avoir contribué par ses travaux et par ses recherches curieuses, à la perfection des meilleurs ouvrages qui ont paru depuis plus de cinquante ans, particulièrement sur notre histoire. »

Cependant, comme ces titres faisoient du bruit dans Paris, et que M. le duc d'Espernon les faisoit sonner bien haut, M. Colbert, qui voulut estre informé de la vérité de ce fait, en escrivit à M. de Bouville, intendant de justice en Bourbonnois, et le chargea de voir exactement si ces titres estoient anciens et veritables. M. de Bouville estant allé à Souvigny et se les estant fait représenter, ils luy parurent très-anciens et très-veritables, et il en envoya une copie certifiée de luy. Mais d'autant que M. de Bouville n'estoit pas fort expérimenté dans cette sorte d'écritures, et qu'ainsi il y pouvoit estre facilement trompé, M. Colbert lui donna ordre de retirer les originaux des mains des Religieux et de les luy envoyer, ce qui fut fait.

En ce temps-là, le Roy estant absent, M. Colbert faisoit sa résidence à Sceaux. Il m'ordonna de luy mener ici Dom Jean Mabillon, ce que je fis. Mais estant arrivez devant la maison de l'institution de l'Oratoire, nous y trouvâmes un cavalier que M. Colbert avoit posté là pour me dire que quelques affaires l'avoient obligé de venir à Paris, et que je menasse le P. Mabillon dans son cabinet à Paris. Ce fut l'an 1682, vers la Saint-Jean.

Estant arrivez là, M. l'abbé Galloys (1), qui estoit chargé de ces vieux parchemins, les porta, M. de Bouville présent. Dez qu'ils nous furent monstrez, il ne falut pas d'autre examen pour les reconnoistre faux. C'estoient deux anciennes peaux de parchemin toutes deux de mesme grandeur, lesquelles avoient esté destachées de la garde de quelque ancien manuscrit, ce qui avoit esté fait avec si peu de soin que la cole y paroissoit et y paroît encore. On la ratura néantmoins un peu, pour y

(1) Jean Gallois, mort en 1707, après avoir été rédacteur du *Journal des Savans*, professeur au Collège de France, membre de l'Académie française, secrétaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, etc.



pouvoir escrire ces actes, qui y sont escrits d'une encre très-noire, ce qui ne se peut guère rencontrer dans des titres de l'antiquité dont on prétendoit que ces deux titres sont, n'ayant jamais esté pliez ni roullez, et ayant par consequent esté exposez à l'air et à la poudre, qui mangent et ternissent beaucoup l'encre. A quoy il faut ajouter qu'ils n'ont jamais esté étiquetez ny inventoriez en quelque endroit que ce puisse estre, et qu'il n'en est fait aucune mention en aucun titre ny en aucune chronique.

Icy il faut remarquer que M. Menage, qui a fait imprimer ces deux titres dans son *Histoire de Sablé*, déclarant neantmoins qu'ils sont faux, s'est trompé lorsqu'il a escrit à la page 63 qu'ils estoient dans un rouleau de parchemin contenant plusieurs autres titres. Car il est certain qu'ils n'ont jamais esté roullez, et qu'il n'y a qu'un titre dans chacun de ces parchemins.

Le R. P. Dom Jean Mabillon, qui sçavoit que ces titres estoient faux, en a ensuite fait mention dans le cinquiesme siècle des *Actes des saints* de son ordre (page 85), où il déclare que les religieux de Souvigny n'ont aucune part en cette friponnerie : *Unum scio*, dit-il, *Silviniacensium nostrorum religionem ab omni suspicione immunem esse.*

[Envoyé à M. le cardinal de Bouillon le 31 août 1701 (1).]

(1) Bibliothèque nationale, collection dite des Armoires de Baluze, vol. 203, p. 163, autographe non signé. Cet acte d'accusation aura peut-être rappelé au lecteur les pénibles aventures auxquelles Baluze fut mêlé, quelques années plus tard, à l'occasion de l'imprudent emploi qu'il avait fait du cartulaire de Saint-Julien de Brioude, fabriqué par le sieur de Bar pour les besoins de la vanité du cardinal de Bouillon. On a cité un passage d'un livre obscur d'Aviti (*Traité des mœurs des François de ce temps*), où l'auteur de l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne* est appelé *témoin à gages*. Cette odieuse injure est imméritée : l'illustre paléographe fut entraîné, fut trompé : il faut voir en lui la dupe, mais non le complice d'un audacieux et habile faussaire, et Dieu merci ! nous n'avons pas à rougir de l'homme, nous tous qui admirons tant l'érudit.

LE

# MARQUIS DE CHAMLAY

---

On chercherait en vain, dans nos meilleures biographies générales, le nom de Jules-Louis Bolé, marquis de Chamlay, c'est-à-dire de l'un des plus actifs collaborateurs de Louvois, son continuateur même, car Chamlay fut, à partir de 1691, le vrai ministre de la guerre, bien plutôt que les Barbezieux, les Chamillart ou les Voysin. L'obscurité la plus complète couvre cette remarquable personnalité, tout autant et même plus que si Chamlay appartenait à quelque époque reculée du moyen-âge : la plupart des dictionnaires laissent prudemment son nom de côté, les autres ne font que répéter quelques phrases inspirées des *Mémoires de Saint-Simon*. C'est Saint-Simon en effet qui, seul de tous les contemporains, nous a donné un portrait à peu près complet du marquis de Chamlay, et, sous ce portrait, il a écrit un éloge absolu, sans restrictions, unique peut-être en son genre dans une galerie où

les silhouettes satiriques et les caricatures sanglantes sont si nombreuses (1). A ce portrait, à cet éloge, nous allons ajouter un commentaire biographique qui servira de contrôle pour le lecteur des *Mémoires*, et peut-être de point de départ pour l'historien soucieux de réparer un oubli, une injustice deux fois séculaire (2).

Chamlay, nous disent les *Mémoires* (3), était « homme de fort peu, et qui ne s'en cachait point. » Effectivement, il semble que sa famille était des plus humbles : on y voit figurer un grand-oncle maçon, aux descendants duquel revint, sous la Régence, l'héritage du marquis de Chamlay (4). Mais le père du marquis devait être un homme de mérite, et il contribua pour une large part à la rapide élévation de son fils.

(1) Dans sa première rédaction, en annotant le journal de Dangeau, Saint-Simon dit ceci de Chamlay : « Il ne se méconnut jamais, en aucun temps ; il avoit singulièrement la science des pays et des marches des armées, et, par sa bonté, sa probité, son profond secret, son fidèle attachement aux ministres sous qui il servit, il fut digne de leur confiance, de celle de M. de Turenne, de celle du roi même, et de l'estime de toute la cour, et de l'amitié de ses plus considérables personnages. » (Addition à l'article du 14 juin 1715.)

(2) Ce qui autorise à croire que cet oubli est général, c'est que M. Camille Rousset et les éditeurs du *Journal de Dangeau*, se trouvant engagés à donner quelques renseignements sur Chamlay, à faire son *identification*, n'ont rien trouvé en dehors des *Mémoires de Saint-Simon*. Depuis eux, M. Servois a recueilli quelques indications nouvelles pour le tome I<sup>er</sup> des *Œuvres de La Bruyère*, p. 288, note 3.

(3) *Mémoires*, éd. de 1873, tome I, p. 102. Ailleurs, tome XII, p. 36-37 : « Un fort gros homme, blond et court, l'air grossier et paysan, même rustre ; et l'étoit de naissance. »

(4) Voir les pièces relatives à cette succession, dans les dossiers BOLÉ du Cabinet des titres.

Ce père, Alexandre-Simon Bolé, originaire du Beauvaisis (1) et né le 28 octobre 1607, fut tout d'abord procureur au parlement de Paris, et épousa, le 21 février 1645, Marguerite Le Masson, fille d'un autre procureur. Mais, deux ans plus tard, il échangea son étude contre la charge de prévôt général des bandes de l'infanterie française et du régiment des gardes, dont le duc d'Épernon, en qualité de colonel général, le pourvut par lettres du 8 janvier 1647. Cette charge le rapprocha tout à la fois de l'armée et de la cour : la même année, le Palais-Royal lui confiait la mission de visiter les places et villes de la Somme et de l'Oise, de sonder les gués, poser des gardes en vue d'une invasion, etc. Ses premiers services furent récompensés par un titre de maître d'hôtel du roi (11 septembre 1649); mais il se rendit encore plus utile en découvrant, au péril de sa vie, la conspiration du Havre et en livrant les agents subalternes qui avaient poussé à cette entreprise le jeune héritier de Richelieu et de la duchesse d'Aiguillon (1650). Simon Bolé y gagna des lettres de noblesse, signées à Paris en septembre 1651, et, quatre ans plus tard, il recevait le cordon de l'ordre de Saint-Michel des mains de M. de Liancourt, le 5 avril 1655. Au mois de décembre 1658, il devint trésorier-payeur des gardes. Lors des réductions de tout genre opé-

(1) Paroisse de Saint-Léger-de-Laigue, aujourd'hui Saint-Léger-aux-Bois (Oise), près la forêt de Laigue.

rées sous l'influence de Colbert, Simon Bolé obtint la confirmation de son anoblissement et fut maintenu du nombre des chevaliers de Saint-Michel (1). Enfin, en 1670, songeant à la retraite, il acquit pour son fils, qui avait alors vingt ans passés, une des trois charges de maréchal des logis aux camps et armées du roi ; mais un brevet spécial lui en réserva l'exercice pendant les deux premières années.

De son mariage avec Marguerite Le Masson, il avait eu quatre enfants : un seul fils, et trois filles. De ces dernières, une seule vécut, Marie-Ambroise, baptisée le 8 mars 1657, et que nous verrons devenir abbesse à Auxerre en 1693.

Le fils, Jules-Louis, né à Paris vers la fin du mois d'avril 1650, fut baptisé à l'église Saint-Sulpice le 6 juin suivant, ayant pour parrain le duc de Candale, fils du duc d'Épernon, pour marraine la marquise de Montausier, c'est-à-dire Julie d'Angennes-Rambouillet (2). Jules-Louis, qui entra dans la vie, comme on le voit, sous les meilleurs auspices, fit ses études chez les Jésuites, et il y soutint, en janvier 1668, des thèses de philosophie

(1) On voit figurer en 1668, dans le *Journal d'Olivier d'Ormesson* (tome II, p. 153), un baron de Bole ou Bolé, qui pourrait être Simon Bolé.

(2) Nous n'avons pas ce baptistaire, qui avait échappé à M. Jal comme aux autres chercheurs ; mais l'indication précise s'en retrouve, à plusieurs reprises, dans les dossiers du Cabinet des titres.

dédiées au marquis de Louvois (1). Ce nouveau patronage lui servit sans doute à obtenir les provisions de l'office de maréchal (plus tard maréchal général) des logis aux camps et armées du roi acheté par son père en février 1670. Les fonctions de cet office, analogues à celles des maréchaux des logis de la maison domestique ou militaire du roi (2), étaient beaucoup plus importantes, puisqu'elles s'étendaient à tout le reste de l'armée, dont il fallait diriger les marches, asseoir les campements, aussi bien que préparer les sièges ou prévenir les opérations et marches de l'ennemi. De là, nécessité absolue pour le maréchal des logis aux camps et armées de posséder à fond la connaissance

(1) Les documents du Cabinet des titres corrigent sur ce point une note du duc de Luynes (*Journal de Dangeau*, tome XVIII, p. 68), disant que Chamlay était « fils ou petit-fils d'un procureur, » qu'il avait connu Louvois au collège, et que cette camaraderie l'avait aidé à obtenir la charge de maréchal général des logis : tradition inadmissible, puisque Louvois, né en 1641, avait dix ans de plus que Chamlay, et qu'il était déjà associé depuis longtemps au ministère de la guerre, lorsque Chamlay passait encore ses thèses. Cette note est en complet désaccord, quant à l'affaire de Barbezieux, avec les *Mémoires du duc de Luynes*, tome X, p. 404.

(2) « Les maréchaux des logis du roi étoient ci-devant tout ensemble maréchaux des camps et armées, et les mêmes qui travailloient aux logis de la maison travailloient aussi toujours aux logements des armées, comme ont fait plusieurs qui vivent encore ; mais quelques-uns de leur corps, du temps du feu roi, se sont érigés en maréchaux des camps et armées, et en ont été pourvus en titre d'office ; ce qui n'empêche pas encore que les mêmes maréchaux des logis de la maison du roi ne servent dans les armées, ou bien en l'absence de ces derniers qui en ont été pourvus en titre d'office, ou bien lorsque le nombre de ces maréchaux des camps et armées n'est pas suffisant pour servir à toutes les armées qui sont sur pied. » (*État de la France de 1663*, tome I, p. 197-198 ; cf. p. 428 et 429.) Chaque maréchal des logis avait deux fourriers (*État de la France*, 1687, tome II, p. 211.)

des lieux, la topographie en un mot. A l'époque où Jules-Louis Bolé de Chamlay entra en exercice, les trois titulaires étaient MM. des Cures, des Fourneaux et de Langlée (1). Ce fut ce dernier que Chamlay (2) remplaça; mais une quatrième charge fut créée par la suite et donnée au fils de Langlée, c'est-à-dire à ce fameux courtisan qui, certainement, s'entendait mieux aux festins et aux modes qu'aux campements ou aux marches. En revanche, notre Chamlay eut, à partir de 1690, un autre collègue plus digne de lui, Puységur, qui, après avoir rédigé l'*Art de la guerre* pour le duc de Bourgogne, devint un des conseillers intimes de Louis XIV, et fut fait maréchal de France en 1734.

Sans doute le fils de Simon Bolé avait été merveilleusement doué par la nature ou formé par l'éducation, car, dès sa première année de fonctions, en 1672, le duc de Luxembourg écrivait à Louvois : « C'est peut-être le garçon le plus propre « qu'on pourroit rencontrer pour faire sa charge, car « c'est une carte vivante, et il en fait une juste de ce « qu'il n'a vu qu'une fois (3). » Telle était en effet la spécialité de notre maréchal des logis. En quelques campagnes, il fut au fait des moindres éminences,

(1) *État de la France*, 1669, tome II, p. 41, et 1672, tome II, page 42.

(2) C'est sous le nom de Bolé que l'*État de la France* le désigne d'abord, mais il s'appelle Chamlay dans tous les documents manuscrits.

(3) Lettre du mois d'avril 1672, citée par M. Camille Rousset, dans l'*Histoire de Louvois*, tome II, p. 172, note.

ruisseaux, buissons, d'Allemagne ou de Flandre, et, entre Condé et Turenne, ce fut à qui l'accaparerait pour diriger les marches ou organiser les séjours de chaque armée (1). L'abbé Legendre cite ce mot du héros de Salzbach : « Qu'on me donne Chamlay « pour les campements, Saint-Hilaire pour l'artillerie, Jacquier pour les vivres, et trente mille « hommes de vieilles troupes : il n'y a pas de puissance que je ne force à se soumettre (2) ». Bel éloge, venant d'un si grand capitaine, et s'adressant à un si jeune homme ; aussi raconte-t-on que Simon Bolé en mourut de joie et d'orgueil (3). Les dates rendent ce fait admissible, puisqu'il décéda le 22 novembre 1673 (4). Il laissait une veuve, qui se retira au couvent de Bellechasse, et comme, par la suite, la survivante de ses filles entra en religion, sa fortune revint tout entière au marquis. Elle devait être assez considérable, car les trésoriers s'enrichissaient vite. C'est lui qui avait acquis en Bourgogne la terre de Chamlay (5), dont Jules-

(1) Arch. nationales, notes du P. Léonard, MM 824, fol. 31.

(2) *Mémoires de l'abbé Legendre*, p. 136. Il faut rapprocher ce mot d'une phrase de La Bruyère, qui a pu s'en inspirer (*Caractères*, tome I, p. 287) : « Chanley (*sic*) sait les marches, Jacquier les vivres, du Metz (ou Vauban) l'artillerie. »

(3) Dossiers du Cabinet des titres.

(4) Il fut enterré à Chamlay le 24 novembre. L'acte d'inhumation ne lui donne que soixante ans (*Inventaire sommaire des Archives du département de l'Yonne*, par M. Quantin, p. 238) ; mais c'est sans doute une erreur d'inscription ou de lecture, 60 pour 66 ans.

(5) Aujourd'hui Champlay, dép. de l'Yonne, à 7 kil. de Joigny. L'orthographe de La Bruyère, qui écrit *Chanley*, et celle de presque



Louis Bolé porta dès lors le nom. Peut-être même est-ce lui qui avait fait construire le beau château où son fils n'eut guère le temps d'aller chercher quelque repos, et qui n'a été démoli que dans notre siècle, en 1822.

Pendant les vingt années qui s'écoulèrent entre la nomination de Chamlay et la mort de son premier patron, il ne fit que gagner en autorité et en crédit, sans rien perdre d'ailleurs d'une modestie que reconnaissent unanimement tous les contemporains. Ses fonctions n'étaient pas limitées aux choses de la guerre, car Louis XIV l'employait fréquemment à des « négociations secrètes ou des « voyages inconnus. » Tantôt on le voyait porter une lettre autographe au pape, et tantôt, redevenu conseiller intime pour la guerre, il était chargé de suivre le grand Dauphin dans ses campagnes, en tiers avec Saint-Pouenge et le maréchal de Lorge (1)..

Mais Louvois meurt subitement (16 juillet 1691) : le premier soin du roi est de rappeler Chamlay. Celui-ci arrive sans retard, de l'armée d'Allemagne, et s'enferme pendant toute une après-dînée avec le maître (2). Ce qui se passa alors entre eux, nous le savons par Saint-Simon, par M. de Luynes, et par tous les mémoires du temps (3).

tous les autres contemporains, qui écrivent *Chanlay*, nous donnent la vraie prononciation.

(1) Voir notamment la campagne de 1690.

(2) Dangeau, t. III, p. 368 et 370, 24 juillet 1691.

(3) Saint-Simon, tome XII, p. 36-37 ; Luynes, tome X, p. 404. Bar-

Généreux autant que modeste, Chamlay repousse les ouvertures, les instances du roi, et refuse la charge qui est assurée au fils de Louvois depuis plusieurs années, et dont il jouit déjà. Chamlay demeurera jusqu'à son dernier jour ce qu'il est depuis vingt ans, « une sorte d'échappé de « ministre (1), » sous ce titre de maréchal général des logis qu'il partage avec des gens secondaires, avec des Langlée. Toutefois, si Barbezieux reste secrétaire d'État de la guerre, il est formellement entendu que ses fonctions seront proportionnées à sa capacité ; quand il viendra travailler avec le roi, ce sera comme un expéditionnaire, bon pour écrire sous la dictée les dépêches préparées et discutées en dehors de lui, avec Chamlay. Celui-ci décidera et dirigera, de près ou de loin, les mouvements des armées, en Flandre, en Allemagne, en Italie, en Espagne, de même que Saint-Pouenge réglera le détail des magasins, des munitions et des transports. Chamlay sera le vrai ministre, le confident réel, l'inspirateur du roi (2) ; mais, et c'est sur ce point qu'éclate sa grandeur d'âme, il ne veut que la confiance du maître, et dédaigne titres, honneurs et profits. « Son action, » dit Duclos,

bezieux lui-même, dit Saint-Simon, se plut à divulguer la belle action de Chamlay, et celui-ci « fut surpris et honteux de l'applaudissement qu'elle reçut. »

(1) Addition de Saint-Simon au *Journal de Dangeau*, 16 juillet 1691.

(2) Ce sont les expressions dont se sert l'ambassadeur vénitien P. Venier, *Relazioni*, tome III, p. 513.

« étonna tout le monde, excepté lui, qui ne fut  
 « étonné que des éloges. Un tel procédé mérite  
 « bien sa place dans l'histoire (1). »

Depuis lors, Chamlay fut un des principaux personnages de la cour. Toujours invité à Marly et à Trianon, il avait depuis longtemps la même liberté d'entrer chez le roi que Racine ou que Pellisson, c'est-à-dire des entrées telles que Vauban devait en obtenir à grand'peine en 1703 (2). Il travaillait régulièrement avec le roi (3), et, comme on pouvait avoir besoin de lui à tout instant, il n'avait plus la liberté d'aller à Paris sans une permission préalable (4). C'est lui qui prépare les plans de chaque campagne, qui centralise les renseignements recueillis à l'étranger par ses agents secrets (5), qui rédige les mémoires pour chaque commandant d'armée ou de corps d'armée ; ce sera lui encore qui prendra la poste pour porter, tantôt à Monseigneur, tantôt à Catinat, tantôt au duc de Bourgo-

(1) *Mémoires secrets*, éd. Michaud, p. 487. Là comme presque partout, ces mémoires ne sont qu'une imitation de ceux de Saint-Simon, que Duclos avait sous les yeux.

(2) Dangeau, tome IX, p. 130. « M. Pellisson et M. de Chamlay « entrent sans que l'huissier aille demander pour eux. » (*État de la France*, au chapitre du Lever du roi, à partir de l'année 1687.) Plus tard, le nom de Racine, comme historiographe du roi, est substitué à celui de Pellisson.

(3) Dangeau, tome V, p. 229 : « Le roi, après son souper, appela « Chamlay ; il fut quelque temps avec lui, et nous dit à son cou- « cher : Nous venons de raisonner sur ce que les ennemis peuvent « faire ; nous n'avons plus besoin de carte dès qu'il s'agit de raison- « nements sur Mons, Namur ou Charleroy ; ce sont pays de notre « connoissance, que nous avons assez examinés, etc. »

(4) Arch. nat., MM 824, fol. 31.

(5) Dangeau, tome X, p. 57.

gne, les conseils de son expérience et le secours de son coup d'œil. Son nom ne manquera jamais de reparaitre dès que les armées seront en péril, dès que le roi et ses médiocres ministres se sentiront embarrassés (1) ; aussi est-ce bien certainement à lui qu'on doit faire honneur de beaucoup de grandes choses faites, en ce qui touche le militaire, pendant les vingt-cinq dernières années du règne ; nous ne citerons ici que deux créations, celle d'un dépôt des plans et cartes de guerre, en 1691 (2), et celle de l'ordre de Saint-Louis, ordre

(1) S'il se trouve un historien pour étudier et raconter cette existence si bien remplie, ce ne sera pas la partie la moins intéressante du travail que de comparer l'œuvre de Louvois et celle de son continuateur. M. Camille Rousset, qui a dû voir de près les documents originaux, semble considérer Chamlay comme bien inférieur.

(2) Le P. Léonard écrivait cette note en 1691 : « Le roi fait dessiner à Versailles, par douze dessinateurs, tous les campements de ses armées en Flandre (je ne sais si l'Allemagne en est) depuis 1672. Ils en sont en 1681. Ces campements sont raisonnés, savoir : combien il y a de fourrages, de munitions pour la subsistance de l'armée, pour la cavalerie. Tous les lieux sont distingués fortifiés quand ils l'ont été : moulins, ruisseaux, villages, ha-meaux, villes, églises, etc. On a été sur les lieux prendre les mesures et dimensions avec des roulets et une ficelle. Les ouvriers sont très-bien payés ; on en veut augmenter le nombre. On gravera tout cela. — Il fait aussi dessiner toutes les cartes particulières de géographie, tant de France que des pays étrangers, que l'on peut trouver. » (Arch. nat., *Mémoires historiques sur les rois*, M 763.) C'est là une entreprise dont l'inspiration n'a pu venir que de Chamlay, et l'on peut rattacher à la même origine certains manuscrits qui sont les plus magnifiques spécimens de la cartographie et de la miniature au temps de Louis XIV, les quatre volumes que la Bibliothèque nationale a hérités du château de Versailles, et qui renferment une histoire vraiment triomphale de la guerre de Hollande, sous le titre de « Cartes des marches et mouvements et plans de tous les postes occupez par l'armée du Roy, commandée par Sa Majesté en personne

purement militaire, qui n'exige que de longs services, et point de quartiers de noblesse (1).

Louis XIV ne fut pas ingrat, mais il avait affaire à un serviteur singulièrement désintéressé, et l'on ne saurait relever dans le dossier de Chamlay des chiffres comparables à ceux qui déparent tant d'états de services. Le plus gros don qu'il reçut fut celui d'une partie des bailliages d'Alsace réunis de par la Chambre royale (2). En mars 1710, après quarante années de service, il eut un brevet de retenue de 100,000 livres sur sa charge de maréchal général des logis (3). Outre celle-ci, qui lui valait 16,000 livres de rente, il avait possédé pendant quelques années un office d'intendant et ordonnateur triennal des bâtiments, rétabli pour lui par Louvois, en décembre 1683, et qui valait 6,000 livres. A la création de l'ordre de Saint-Louis, il eut tout d'abord le premier cordon de commandeur, puis, six mois plus tard, une place de grand'croix, avec 6,000 livres de pension (4). A la suite de certaines

« pendant la campagne de l'armée contre les armées confédérées d'Espagne, de Hollande et de Lunebourg. » (Mss. Fr. 7891 à 7894, contenant les quatre campagnes de 1675 à 1678.)

(1) Voyez Dangeau, tome IV, p. 261.

(2) A la paix de 1697, on lui conserva cette propriété par un article spécial, sans qu'aucun des princes allemands tentât de protester, sachant que « c'étoit un homme que le Roi aimoit, et qui méritoit d'être aimé. » En 1703, les Badois ayant pillé un de ses villages et brûlé sa maison, le pays se hâta de payer le double des pertes. (Dangeau, tomes IV, p. 286, VI, p. 221-222, et IX, page 193.)

(3) Dangeau, tome XIII, p. 121.

(4) 11 octobre 1693.

campagnes, comme celle de 1692, il reçut des gratifications, mais très-peu importantes, 10,000 écus par exemple, en attendant qu'on pût faire « des choses plus considérables » (1). Enfin, il eut pour sa sœur, en 1693, l'abbaye de Saint-Julien d'Auxerre (2). Tout cela est fort peu de chose et prouve un rare désintéressement.

Mais d'ailleurs, de quel profit eût été l'argent pour un homme exclusivement attaché au service le plus pénible et le plus assidu ? il est probable que le temps lui eût manqué pour en jouir. Une seule fois, par extraordinaire, Dangeau annonce que Chamlay est allé passer quelques jours dans ses terres de Bourgogne (3), et encore voyons-nous que ce voyage passa pour couvrir quelque mission secrète (4).

Selon Saint-Simon, Chamlay était « fort gros,

(1) Dangeau, tome IV, p. 172.

(2) Cette abbaye, de l'ordre de Saint-Benoît, était située dans les faubourgs d'Auxerre; Marie-Ambroise Bolé y avait été élevée. Lorsqu'elle mourut, le 14 juin 1699, Chamlay fit rendre le bâton abbatial à la prieure, qui était une femme de grand mérite, et qui appartenait à la famille de la Magdeleine de Ragny, d'où étaient sorties presque toutes les abbesses de ce monastère. M<sup>me</sup> de Chamlay avait figuré, avant 1693, aux fêtes de Versailles et de Marly. (Dangeau, tomes II, p. 95, et III, p. 286.)

(3) Outre la terre et le château de Chamlay, notre maréchal des logis avait autour de Joigny trois ou quatre autres seigneuries, dont le produit annuel est évalué à 12,000 livres par le Mémoire de la généralité de Paris (1700). Nous ignorons si elles furent érigées en marquisat; peut-être le titre donné à Chamlay dans la dernière partie de son existence n'était-il que de simple courtoisie. Il ne le prend pas dans l'Armorial de 1696, où ses armes sont : « D'or, à une croix engrêlée d'azur, cantonnée de quatre lions de même, « les deux du côté senestre contournés. »

(4) Dangeau, tome V, p. 112.

« blond et court » (1). Une grande sobriété, une activité prodigieuse et un système soutenu de promenades et de marches forcées lui permirent de lutter presque jusqu'au dernier jour contre les dangers d'un tempérament sanguin. Mais, le 12 juin 1715, il fut frappé d'une première attaque d'apoplexie, au moment de partir pour Marly. Comme il restait de la paralysie, les médecins l'envoyèrent aux eaux (2) et lui conservèrent ainsi quatre années de vie ; toutefois les attaques furent nombreuses pendant ce temps, et Chamlay était « fort tombé et du corps et de l'esprit » (3), lorsqu'il mourut, aux bains de Bourbon, le 21 juin 1719, âgé d'environ soixante-dix ans. Son cœur fut transporté à Chamlay et déposé dans une chapelle de l'église paroissiale (4).

Il ne s'était point marié. Sa mère était morte le 29 juillet 1700, sa sœur l'abbesse un an plus tôt, et il ne lui restait que des parents collatéraux, issus du grand-oncle maçon, et presque tous marchands. Ceux-ci réclamèrent l'héritage ; mais Chamlay en avait légué une partie, sa maison du quai des Théatins, avec beaucoup de meubles et d'autres choses, à une femme fort aimable, son

(1) On ne connaît pas de portraits gravés de Chamlay.

(2) Dangeau (tome XV, p. 436) dit qu'on l'envoya alors à Bourbonne, mais c'est à Bourbon-les-Eaux qu'il mourut quatre ans plus tard. Il alla aussi à Vichy.

(3) *Ibidem*, tome XVIII, p. 68-69.

(4) Quantin, *Inventaire sommaire des Archives de l'Yonne*, p. 238.

ancienne amie, Mme de la Taste, et à une nièce qu'elle avait.

C'est du moins ce que raconte Dangeau ; mais, par les pièces du procès qui dura jusqu'en 1724, entre les innombrables compéteurs, héritiers ou créanciers (1), nous voyons que Chamlay avait fait un testament olographe, le 5 mai 1716, où il léguait 30,000 livres à Julie du Fresne, sa fille naturelle, plus l'argent nécessaire pour l'établir évalué par la légataire et son avocat à 200,000 livres. Sauf cette bâtarde et la famille de Bernage, toute la succession de Jules-Louis Bolé, marquis de Chamlay, fut dispersée entre des parents éloignés, tellement éloignés, que plusieurs eurent peine à prouver leurs droits. Son château, devenu vacant, eut l'honneur d'abriter la duchesse du Maine, dans l'automne de 1719, lorsque cette princesse, suffisamment punie par une détention sévère, obtint la permission de s'établir quelque temps à la campagne, avant de revenir par étapes à Sceaux et enfin à Paris. Chamlay fut désigné à cet effet, comme étant « une belle et agréable maison, à trente lieues de Paris (2). »

Quant à la charge de maréchal général des lo-

(1) Cabinet des titres : arrêts imprimés, factums, etc.

(2) *Mémoires de Mme de Staal*, p. 739, et Dangeau, tome XVIII, p. 124 et 152. — « Les terres, fiefs et seigneuries de Chamlay consistent en un château principal : manoir bâti à la moderne en pierres et briques, couvert d'ardoises, composé de trois corps de logis, l'un de face et les deux autres en ailes parallèles ; le rez-de-chaussée contenant douze pièces de plain-pied.



gis, elle passa à M. de Monteil-Grignan, maréchal de camp, et la grand'croix fut donnée à M. de Broglie-Revel (1).

Tels sont les renseignements, purement biographiques, que nous pouvons présenter actuellement. Puissent-ils être utilisés par quelque travailleur que n'effraient ni le côté technique des fonctions de Chamlay, ni l'énorme masse des mémoires et des documents conservés au Dépôt de la guerre (2) ; il y a là évidemment, comme nous le disions en commençant, une injustice à réparer, un hommage à rendre à l'homme que Louvois, malgré sa rudesse, Louis XIV, malgré sa vanité personnelle et sa jalousie, apprécèrent si hautement et vantèrent si publiquement ; à celui aussi qui sut mériter l'estime de La Bruyère, l'amitié et la gratitude de Racine, de Boileau (3), et pour lequel enfin Saint-

« dans lesquelles se trouvent chapelle, salons, etc. ; au premier « étage, quatre grandes chambres de maître sur la face et douze « chambres dans les deux ailes ; au-dessus, huit petites chambres « de domestiques. » (Archives de l'Yonne, E 153.) Château et terres furent acquis des héritiers du marquis, par M. le comte de Bérenger du Gua, le 28 juillet 1733, mais passèrent bientôt en d'autres mains.

(1) C'est tout ce qu'annonce le *Mercur*, juin 1719, p. 190. Comparez le *Journal de Dangeau*, tome XVIII, p. 69.

(2) On en a formé vingt-un volumes, qui s'étendent de 1672 à 1714, sans compter les lettres et mémoires innombrables dispersés dans tous les volumes du Dépôt.

(3) Ce côté des relations littéraires de Chamlay mériterait d'être étudié tout particulièrement, et nous signalerons en outre un fait intéressant : c'est que le maréchal général des logis, comme Vauban, comme Catinat, comme Fabert plus anciennement, s'intéres-

Simon, si farouche, si implacable dans son métier de chroniqueur, a trouvé cette qualification tout exceptionnelle de « bon citoyen. »

A. de BOISLISLE.

sait aux questions économiques ; il était capable de donner d'aussi sages conseils pour la finance ou pour l'administration que pour la conduite des armées, et il fut un des rares personnages de bonne volonté qui soutinrent Boisguilbert au milieu des déboires dont les Pontchartrain et les Chamillart abreuyaient le malheureux auteur du *Détail de la France*.

---

DU  
**DROIT DE BATARDISÉ**

SUR LES  
MEMBRES DU CHAPITRE DE SAINT-DIÉ (1)

---

On sait que dans notre ancien droit, les bâtards vivaient libres et que dans une certaine mesure ils mouraient serfs, en ce sens que leurs biens (lorsqu'ils mouraient sans enfants) étaient dévolus au seigneur. Une bulle de Calixte II avait donné aux princes le droit de s'emparer des enfants des prêtres ; aussi c'est par un privilège que le duc Mathieu reconnut en 1249 (A) que les fils et filles des prêtres et clercs, nés ou domiciliés sur les terres de l'Église de Saint-Dié, en quelque lieu qu'ils demeuraient, étaient les sujets du Chapitre et qu'il n'avait sur eux aucun droit. Jean I semble avoir confirmé cette reconnaissance en donnant au Chapitre, dans un cas particulier, des lettres de non-préjudice. S'il s'emparait, disait-il, de la succession du chanoine Jehan dit le Gray, ce n'était pas parce qu'il était « neis fuers de loyal mariaige » mais

(1) Les lettrines renvoient aux pièces justificatives.

parce qu'il avait de son vivant contracté une obligation envers le prévôt de Saint-Dié « sur un certain fait touchant crime (B) ». Au siècle suivant, le duc Nicolas prétendait s'emparer des successions « de toutes personnes nées et procréées illigittimement et hors de léal mariage » et c'était par une faveur spéciale qu'il soustrayait aux rigueurs de la loi, un de ses conseillers Jehan Monget (1), docteur en théologie, doyen de l'Église de Saint-Dié, ancien précepteur de son père. Voici les considérants et le dispositif de cet acte : « Savoir faisons « que nous, bien informez des peines, diligences, « occupations, services et sollicitudes qu'il (Jean « Monget) a soustenuës, souffertes et supportées à « diverses foiz et en plusieurs manières pour servir et introduire feu mondit seigneur en fait de « sciences et de bonnes mœurs et vertus, ayans « regart à ce que gratuité est deue aux services et « rémunération aux serviteurs qui par leurs mérites « sont de ce capables....., octroyons congé et « licence que ; non obstant le deffault, tache et macule de sa génération et nativité, qui par raison « ne lui devroit estre imputée, il puisse et lui « loise, soit à sa vie, soit à sa mort ordonner et disposer par testament ou autrement de tous et sin-

(1) Jean Monget professait la théologie à Saint-Dié. En 1441, il se joignit au prévôt et au doyen du Chapitre, pour demander au pape Eugène IV d'accorder des indulgences à l'église de Saint-Dié pour la réfection de la nef de l'église et la continuation du cloître « *dudum inchoatus.* » Voyez bulles. Layette II, n° 15 dans les archives du Chapitre de Saint-Dié. Arch. dép. des Vosges.

« guliers ses biens meubles et héritaiges quelx-  
« conques (C)..... » Ce privilège a-t-il eu pour but de soustraire la succession de Monget au fisc ducal ou au Chapitre de Saint-Dié ? C'est ce qu'il est bien difficile de déterminer. Dans le premier cas il faut admettre : ou bien que le privilège de 1249 était tombé dans l'oubli ; ou bien que Monget étant bâtard sans être *filiius presbyteri et clerici*, sa succession ne pouvait être dévolue au Chapitre ; dans le second cas que le privilège de 1249 était toujours en vigueur. Nous croyons qu'il faut voir avant tout dans cet acte une intention manifeste de la part de l'autorité ducale d'enlever au Chapitre la jouissance du privilège de 1249. Ce qui se passa plus tard le donne à penser : à la mort de Monget, sa succession fut en dépit du privilège du duc Nicolas, mise sous le séquestre et les héritiers ne furent envoyés en possession qu'après avoir délivré à la duchesse Yolande d'Anjou 160 francs monnaie de Lorraine « une pièce d'or appelée *jubilet*, une paire de cout-  
« taux à manches cristallin, la gayenne (gaîne) et  
« les manches argentez (D). »

Les discussions qui s'élevaient fréquemment entre le prévôt de Saint-Dié et le Chapitre amenèrent en 1529 une nouvelle réglementation. Le duc Antoine décida que la succession des bâtards lui appartiendrait désormais, « réservé messire Jean  
« Nicolai et maistre Claude son frère ; » les successions de ces deux chanoines durent être dévolues au Chapitre qui reçut en échange de son droit une

rente annuelle de cinq muids de sel à prendre à la S<sup>t</sup>-Jean-Baptiste aux salines de Dieuze (E).

On a vu par les exemples que nous venons de citer que les bâtards étaient reçus sans trop de difficulté dans le corps ; cependant le pape Martin V, pour en restreindre le nombre, décida en 1426 (1), *sur la pétition du Chapitre*, que pour être apprébendé, il faudrait à l'avenir être né de légitime mariage ou bien être maître en théologie, ou licencié en droit (civil ou canon).

Ainsi, reconnu dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, le droit de bâtardise sur ses propres membres *filios presbiteri et clerici* et peut-être (2) sur tous ses membres bâtards sans distinction ne fut définitivement enlevé au Chapitre de Saint-Dié qu'au XVI<sup>e</sup> siècle. F. de CHANTEAU.

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

### A

1249

*Privilegium ducis Mathei de filiis et fliabus presbyterorum qui cedunt Ecclesie Sancti Deodati et non Duci.*

Nos Matheus dux Lothoringie et marchio, notum facimus universis presentem paginam inspecturis quod

(1) Arch. du Chap. de St-Dié. Bulles. Layette II, n<sup>o</sup> 3.

(2) Alors que le privilège de 1249 ne vise que les *filios et filias presbyterorum*, la déclaration de 1529 est bien plus générale.

nos nichil juris habemus nec habere volumus in filiis et filiabus presbyterorum et clericorum natis in terra Ecclesie Sancti Deodati vel eciam commorantibus ubicunque locorum predictae Ecclesie sint inventi; sed liceat prefate Ecclesie predictos pueros tractare ut proprios et etiam retinere. In cujus rei testimonium presentem paginam sigilli nostri munimine fecimus communiri. Datum anno Domini millesimo CC° XL° nono mense julio.

Collationata et concordata cum originali per me D. Clerici.

[Bibl. de la ville de Saint-Dié. Cartulaire dit livre rouge f° 40.]

## B

1387

*Donnei par copie.*

Nous Jehan duc de Loherenne et marchis, à noz chiers et grans amis doyen et chapiltre (*sic*) de Saint-Diey salut et dilection. Veulliez savor que nous entendons que la succession de mons<sup>r</sup>. Jehan dit le Gray, vostre conchenoinne de vostre Euglise de Saint-Diey, qui Deus pardont, nous est venue et escheue pour cause de certaine obligation que ledit mons<sup>r</sup> Jehan fist, quant il vivoit, en la main de notre bailli de Nancey contre nostre prévost de Saint-Diey, sur ung certain fait touchant crime, et non pour ce qu'il fuit neis fuers de loyal mariaige, sic comme on dit, ne pour autres cause quelconquez fors que pour la dicte obligation qu'il fist en la main de nostre dit bailli contre nostre dit prévost, comme dit est. Et ne volons mie que ce puisse pourteir préjudice à vostre dicte Euglise ne aux personnes d'ycelles on temps advenir que seroient néz et procrééz fuers de loyalz mariaigez. En signe de véritei

avons nous fait mettre nostre séel plaquei en ces présentes que furent faictes l'an mil trois cent quatre vings et sept, le mardi après feste Saint-Matheu apostle et évangéliste.

[*Copie sur papier de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Arch. dép. des Vosges, série G. Chap. de St-Dié. Ducs. Layette VI, liasse A, n<sup>o</sup> 23.*]

## C

1471

Nicolas, filz du roi de Jhérusalem, de Sicile, d'Arragon, etc. ; duc de Calabre et de Lorraine marchis, marquis du Pont, prince de Gironne et vicomte de Thouars ; à tous ceulx qui ces présentes lettre verront salut.

Comme, de droit introduict d'ancienneté et de privilège coustume et ordonnance gardée par nos prédécesseurs ducs de Lorraine et de tout temps passé observée inviolablement sans fraction, la succession de toutes personnes nées et procréées illigement et hors léal mariage nous appartiengne tant en biens meubles comme héritaiges quelque part ne en quelque lieu qu'ilz décèdent en nostredit duché de Lorraine et es appartenances et d'iceulx biens nous loyse user et en disposer quant le cas y eschiet comme de nostre propre chose ; et il soit ainsi que nostre amé et féal conseiller et jadis maistre d'escole de feu nostre très-chier seigneur et père, que Dieu absoille, maistre Jehan Monget, docteur en théologie, doyen de l'Église de Saint-Diey en Voosge par deffault de sa nativité soit ou pourroit en ce estre compris s'il alloit de vie à trespassement, lui résident en nostredit duché ; et par conséquent la succession nous appartenir, si de nostre grâce ne lui estoit sur ce pourveu, de quoi il nous a très-humblement supplié :

Savoir faisons que nous bien informez des peines,



diligences, occupations, services et sollicitudes qu'il a soutenues, souffertes et supportées à diverses foiz et en plusieurs manières pour servir et introduire feu mondit seigneur en fait de sciences et de bonnes mœurs et vertus ; ayans regart à ce que gratuité est deue aux services et rémunération aux serviteurs qui par leurs mérites sont de ce capables ; et aussi que nous voulons et désirons ledit maistre Jehan en tous ses faiz et affaires estre favorablement traicté ; à icellui de grâce especial auctorité et plaine puissance avons donné et par les présentes donnons et octroyons congé et licence que, non obstant le deffault tache et macule de sa génération et nativité qui par raison ne lui devroit estre imputée il puisse et lui loise, soit à sa vie, soit à sa mort, ordonner et disposer par testament ou autrement de tous et singuliers ses biens meubles et héritaiges quelxconques quelque part ne en quelque lieu qu'ilz soient situéz et assis soubs nous, nostre seigneurie et juridiction en nostredit duché, et d'en faire à sa voulanté et bon plaisir, et lui avons donné et donnons dès maintenant et pour lors tout le droit, cause, raison et action que par vertu dudit privilège nous pourrions avoir et par son décez nous seroit acquis en iceulx ses biens.

Si donnons en mandement par ces mesmes présentes à noz bailliz, procureurs, receveurs et à tous autres noz justiciers et officiers présens et à venir et à chascun d'eulx si comme à lui appartiendra ou à leurs lieutenants que de nostre présente grâce, congé, licence, don et octroy seuffrent et laisse nostredit conseillier et ceulx au prouffit desquelx il disposera d'iceulx ses biens meubles et immeubles par testament ou autrement comme dit est, jouyr et user plainement et paisiblement sans à lui ne à aucun des dessusdits faire ne souffrir estre fait, mis ou donné quelconque empeschement au contraire. Car ainsi le voulons et nous plaist estre fait sans

contredit, non obstant ledit privilège et les coutumes et ordonnances de nostredit pays de Lorraine contraire à ce, ausquelles quant à ce dérogon et voulons en faveur de nostredit conseiller y estre dérogué, sans toutesvoyes préjudicier à autres privilèges ou coutumes locales qui pourroient avoir esté introduictes et concédées d'ancienneté à ceulx de l'Église dudit Saint-Dié.

En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre seel à cesdites présentes signées de nostre main. Donné audit lieu de Saint-Dié le quatorziesme jour de septembre l'an mil CCCC soixante et onze.

*(Signé dans le rempli :)* NICOLAS *(avec paraphe)*.

Par Monseigneur le Duc :

Anthoine DE MOHET présent.

Ja. DESSALES.

*Registrata* : MAISTROT.

[*Orig. sur parch., scellé du grand sceau en cire rouge sur double queue.* Arch. dép. des Vosges. Série G. Chap. de St-Dié. Ducs. Layette VI, liasse B, n° 5.]

## D

1474

Yolant d'Anjou, aînée fille du roy de Jhérusalem, de Sicile, d'Arragon, etc.; duchesse de Lorraine; contesse de Vaudémont, de Harecourt, etc., à tous ceulx qui ces présentes lectres verront salut.

Comme après le trespas de feu maistre Jehan Menget, jadis escolâtre et chanoine en l'Esglise de Saint-Dié. nous eussions ordonné faire saisir et mettre en noz mains les biens meubles et immeubles délaissés par ledit feu maistre Jehan tant audit lieu de Saint-Dié comme autrepert en nostre duché de Lorraine et ailleurs, à l'occasion de ce que prétendions iceulx biens

nous appartenir parce que estions informée ledit maistre Jehan Menget estre illégitime et deffectueux de sa nativité ; savoir faisons que après ce que avons sceu ledit feu maistre Jehan avoir obtenu dispense sur ledit default et au moyen de la somme de huit vingtz frans monnoie de Lorraine, une pièce d'or appelée *jubilet*, une paire de couttaux à manches cristallin, la gayenne et manches argentez que les exécuteurs du testament et darrenière volonté dudit feu maistre Jehan nous ont aujourd'huy libéralement donné et manuellement délivré et dont nous tenons contente ; nous avons levé et levons par ces présentes ladite main-mise ausdits biens, à pur et à plain, et en quictons et renunçons à tel droit et action que poyvons avoir en ladite succession en manière que soit, promettons en parolle de princesse de tenir et avoir ferme et estable la quictance et renunciation dessusdite, sans contrevenir en aucune manière. Mandons à tous noz officiers que es chouses dessusdites ne mectent empeschement. On tesmoing de ce nous avons signé ces présentes de nostre main et à icelles fait metre nostre séel. Donné en nostre ville de Neufchastel le VIII<sup>e</sup> jour d'aoust l'an mil quatre-cens septante et quaitre.

(Signé : ) YOLANT (*avec paraphe*).

Par Madame la Duchesse, etc.

NICOLAS (*avec paraphe*).

*Registrata* : MILET.

[Orig. sur parchemin scellé. Arch. dép. des Vosges. Série G. Chap. de St-Dié. Ducs 6, liasse B, n<sup>o</sup> 7.]

## E

1529

Anthoine, par la grâce de Dieu, duc de Calabre, de Lorraine et de Bar marchis, marquis du Pont, conte de

Provence, de Vaudémont, etc. ; à tous ceulx qui ces présentes lettres verront et oyront salut.

Savoir faisons comme pièça débat et question soit esté méheu et suscité entre noz prévost et officiers de Saint-Diey d'une part et lez vénérables doyen et chapitre de l'Église collégiale dudit Saint-Diey d'autre part, à l'occasion de ce que nosdits prévost et officiers maintenoient que les successions des bastards des enfans des suppotz de ladite Église de Saint-Diey et pareillement toutes les amendes commises et perpétrées sur le Hault-Chemin par les hommes et subjectz d'icelle Église par bon et juste tiltre nous devoient compacter et appartenir, et iceulx vénérables doyen et chapitre en vertu de certains munimens et lettres de noz prédécesseurs dont ilz ont fait exhibition prétendans au contraire ; au moyen desquelx différans après le tout avoir bien veu débatu et meurement entendu par lez commis et députez tant de nostre part que de la part desdusdits vénérables doyen et chapitre de ladite Église iceulx vénérables nous ayent humblement supplié y vouloir mectre une fin et condescendre à quelque appointement ; savoir faisons que nous, ayant regart et considéracion à la prière et requestes desdits vénérables et affin qu'ilz puissent mieulx entendre et vacquer au service divin et faire leur debvoir ainsi qu'ilz y sont tenus, avons fait passé et accordé les poincts et articles que s'ensuyent : premièrement, que la succession des bastards demeurera à tousjourmais à nous, noz hoirs et successeurs ducs de Lorraine, ensemble toutes leurs dépendances et appartenances, réservé messire Jehan Nicolai et maistre Claude son frère, que demeureront ausdits vénérables ensemble tout ce que jusques à présent ilz en ont levé et de ce que jusques à présent est en question et débat, et après le décez desdits messire Jehan et maistre Claude nous, nos hoirs et successeurs ducz de

Lorraine joyerons paisiblement de toutes successions de bastards comme dit est sans quelque empeschement; pareillement que toutes amendes . . . . .

En tesmoing de ce avons à cesdites présentes signées de nostre main fait mettre et appendre nostre séel. Que furent faictes et données en nostre ville de Nancey le dixiesme jour de mars mil cinq-cens. . . . . (*lacune*). . . .

(*Sur le repli est écrit :*)

Par Monseigneur le Duc, etc., les évesque et conte de Toul, grant maistre d'ostel, président et gens des comptes de Lorraine présens :

**J. DE VALLEROY, n. f. (*notarius fecit*).**

[*Original sur parchemin scellé. Deux vidimus donnent à l'acte la date de 1529. Arch. dép. des Vosges. Série G. Chap. de St-Dié. Layette VI, liasse C, n° 10.*]

# INVENTAIRE

DES

## MANUSCRITS

DU

### CONNÉTABLE DE LESDIGUIÈRES

---

La liste qui va suivre est celle des manuscrits qui faisaient partie de la bibliothèque du connétable de Lesdiguières ; cette liste, dressée plusieurs années après sa mort, date de 1633. Il ne faut pas oublier, en parcourant cette nomenclature, que Lesdiguières était un lettré, supérieur en instruction à la plupart des hommes d'épée de son temps ; il avait étudié les lois à l'Université d'Avignon, aux frais et sous les yeux de François de Castellane, prieur de Saint-André, son oncle et son parrain, et il n'est même pas bien certain qu'il n'ait point débuté comme avocat au Parlement de Grenoble. Vidé, son secrétaire et son biographe, s'indigne à l'idée que son héros ait pu être soupçonné d'avoir revêtu la robe, mais on jugera du cas que l'on doit faire des affirmations de Vidé lorsqu'on saura que ce panégyriste, qui fait sonner bien haut l'antiquité de la race des de Bonne, dont était Lesdiguières, qui lui donne pour auteur un général ro-

main nommé Bonus et lui attribue la fondation de Bonneville, capitale du Faucigny, néglige de nous apprendre que les ancêtres de Lesdiguières avaient été, depuis le commencement du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, notaires à Saint-Bonnet, en Champsaur. Rien n'est plus certain cependant : Guillaume de Bonne y remplissait, en 1225, les fonctions de notaire épiscopal et delphinal, et l'aïeul du connétable, nommé François comme lui, y maniait encore, en 1500, les protocoles paternels. La grandeur si rapide de la famille de Bonne fut uniquement due aux guerres religieuses ; Lesdiguières, par la seule force de son génie, devint, de petit gentilhomme, chef du parti protestant en Dauphiné, duc, connétable de France, et les Crequi, qui épousèrent ses filles, furent comptés à la suite de cette alliance parmi les plus grands seigneurs du royaume. Son cousin, Etienne de Bonne d'Auriac, fit au contraire son chemin dans le parti catholique, et sa petite-fille fut la mère du duc et maréchal de Tallard, ministre d'État sous Louis XV.

La liste des *Livres manuscrits de M. de Lesdiguières* est conservée à la bibliothèque de Carpentras, Ms. Peiresec, Reg. II, fol. 276.

J. ROMAN.

1. — Un vieux livre manuscrit, vers allemands de l'an quatorze cent dix-huict.

2. — Autre livre manuscrit en vers françoys : Le Songe du pèlerinage de la vie humaine, de l'an 1000, bien escrit.

1. — Le peu d'indications que nous fournit notre catalogue, nous empêche d'identifier ce manuscrit, ainsi que ceux auxquels nous avons donné les numéros 3, 4, 8, 26, 27 et 28.

2. — Ce manuscrit, qui est en double exemplaire (cf. n° 10), a pour auteur Guillaume de Guilleville. Composé vers le milieu du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, il a été imprimé à Lyon, 1485.

3. — Grand livre manuscrit de la vénerie, sans date.
4. — Le *Decretalus* en françoys, manuscrit sans date.
5. — La Légende dorée en françoys, manuscrit sans date.
6. — Un roman Déoclesian et Samarinde.
7. — Vieux livre manuscrit de la destruction de Troye, en françoys.
8. — Légende de Nostre-Dame, en provençal et italien.
9. — Les Prophéties de Merlin, vieux manuscrit.
10. — Autre livre manuscrit : Songe du pèlerinage de la vie humaine.
11. — Miracles de Nostre-Dame, en vieux vers françoys.
12. — Un vieux roman : Tristan.

5. — Traduction française de l'*Aurea legenda*, de Jacques de Voragine, imprimée en latin à Bâle, vers 1470.

6. — Le nom de Dioclétien nous montre qu'il s'agit ici d'une version du *Roman des sept Sages*, mais le nom de *Samarinde* est inconnu; ne faut-il pas lire *sa marâtre*?

7. — Le roman de *Troye-la-Grant*, œuvre de Benoit de Sainte-More (fin du XII<sup>e</sup> siècle), a été imprimé une première fois à Lyon, 1529, puis dernièrement (1869), par A. Joly.

9. — Ce manuscrit forme le 3<sup>e</sup> volume de l'édition de *Merlin*, 1498, in-f. goth., et a été imprimé depuis.

11. — Le livre de Gautier de Coincy, dont nous avons sans doute ici un manuscrit, a été publié en 1857, par l'abbé Poquet.

12. — L'histoire de *Tristan, fils de Meliadus*, a été imprimée pour la première fois à Rouen, 1429, et souvent depuis.



13. — Un bréviaire.  
 14. — Un vieux missel manuscrit.  
 15. — Un manuscrit des Chevaliers d'Artus.  
 16. — Contemplation de la vie et miracles de Jésus-Christ, en vieux provençal.  
 17. — Le roman d'Athis et Protesilas, en vieux vers françoys.  
 18. — Le roman de Barlaam et Josaphat, en vieux vers françoys.  
 19. — Chansons provençales vieilles.  
 20. — Combats du corps et de l'âme, en vieux vers françoys.  
 21. — Un vieux missel manuscrit.  
 22. — La Vie de saint Honoré, en vers provençaux.  
 23. — Un vieux roman : Ogier le Danois.

15. — Ce roman, compilation de Rusticien de Pise, a eu plusieurs éditions depuis celle de 1193, la première connue.

16. — Traduction provençale de la *Contemplatio totius vitæ et passionis D. N. J.-Christi* Venise, 1557.

17. — *Athis et Porphirinas*, roman manuscrit imité du grec, par Alexandre de Bernay au XII<sup>e</sup> siècle.

18. — *Barlaam et Josaphat*, par Gui de Cambrai, roman publié en 1861 par MM. H. Zotenberg et P. Meyer, dans le 75<sup>e</sup> volume de la *Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart*.

19. — Il s'agit sans doute ici d'un *Chansonnier provençal*.

20. — Nous ne connaissons sous ce titre que le *Dit du Cors et de l'Âme* :

Cors, en toi n'i a point savoir.

22. — La *Vida de sant Honorat*, légende en vers provençaux, par R. Féraud, troubadour niçois du XIII<sup>e</sup> siècle, publiée... par A. Sardou. 1875, in-8.

23. — S'agit-il ici d'*Ogier le Danois*, poëme attribué à Raimbert

24. — L'Image du monde.
25. — Le roman de Guion de Bourgogne.
26. — Livre de faulconnerie.
27. — Vieux livre de recettes de médecine.
28. — Un manuscrit en lettres fort anciennes sur le Nouveau Testament.

de Paris, publié par J. Barrois, 1842, 2 vol., ou des *Enfances Ogier*, remaniement du premier poëme par Adenet Le Roy, publié par Aug. Scheler, 1874 ?

24. — Cet ouvrage, qui porte aussi le titre de *Livre de Clergie*, a pour auteur Honoré d'Autun (XII<sup>e</sup> siècle); reproduit en prose et en vers, en français et dans les autres langues, il a eu de nombreuses éditions depuis le XV<sup>e</sup> siècle.

25. — *Gui de Bourgogne*, publié par MM. F. Guessard et Michéant, dans la collection des *Anciens Poètes de la France*, 1859.

---

# UNE SOUSCRIPTION

AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

---

On sait, par la *Correspondance littéraire* de Grimm et de Diderot (1), qu'ils ouvrirent à Paris, en 1765, une souscription en faveur de la femme et des enfants de Calas.

L'objet de la souscription était une estampe représentant cette malheureuse famille. Dû au crayon de M. de Carmontelle, lecteur du duc de Chartres, le dessin avait été gravé par Delafosse, aux frais de Grimm et de Diderot, qui en offrirent la planche à madame Calas. Une somme de six livres donnait droit à une épreuve.

Nous avons retrouvé, parmi divers papiers de Grimm conservés aux archives nationales, la liste des souscriptions qu'il recueillit parmi ses amis en 1765 et en 1766. Elle se termine par un reçu de 4070 livres 8 sols que madame Calas donna à Grimm, à Paris, le 31 décembre 1766.

(1) Paris, in-8, 1829, T. IV, p. 249 et s.

Cette pièce nous a paru mériter d'être publiée comme une curieuse manifestation de l'esprit public au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les noms portés sur cette liste étant bien connus du lecteur, nous n'y joignons aucun commentaire.

P. BONNASSIEUX.

*Liste des souscriptions recueillies par M. Grimm.*  
1765 et 1766.

Ex.		#	s.	d.
1	S. A. S. Madame la duchesse de Saxe Gotha.....	288	»	»
1	Madame la baronne de Buchwald, grande maîtresse de la Cour de S. A. S. Madame la duchesse de Saxe Gotha.....	144	»	»
1	S. A. S. Madame la princesse Palatine, duchesse douairière des Deux-Ponts	24	»	»
1	S. A. S. Madame la princesse héritière de Hesse Darmstadt.....	144	»	»
24	Les Princes et Princesses, enfans de Madame la Princesse héréditaire de Hesse Darmstadt.....	144	»	»
1	Madame la marquise de la Ferté-Im- bault.....	24	»	»
1	Madame la marquise de Polignac, dame d'honneur de feu Madame la duchesse d'Orléans.....	24	»	»
2	Madame la Princesse de B.....	240	»	»
1	M. et M <sup>me</sup> Necker.....	240	»	»
6	M. Bethmann, de Bordeaux.....	240	»	»
<i>A reporter.....</i>		1512	»	»

Ex.		fr	s.	d.
	<i>Report</i> .....	1512	»	»
1	M. Bergerot.....	6	»	»
1	Mademoiselle de Maux.....	6	»	»
1	M. Helvétius.....	144	»	»
50	Une société de Manheim.....	300	»	»
7	M. de Lorme, maître particulier des eaux et forêts, à Blois.....	42	»	»
1	Madame Geoffrin.....	24	»	»
1	M. le Porteur.....	6	»	»
1	M. Gatti, médecin consultant du Roi.	6	»	»
1	M. Horace Walpole.....	24	»	»
1	M. le Porteur.....	6	»	»
1	M. Suard.....	6	»	»
36	M. de la Fosse, graveur de la planche, déduction faite du dixième à son profit.....	194	8	»
1	M. le comte de Creutz, ministre plé- nipotentiaire de Suède à la cour de France.....	24	»	»
2	M. le comte de Schomberg, maréchal des camps et armées du Roi.....	48	»	»
1	M. le comte de Werthern.....	12	»	»
1	M. le marquis Tavistock .....	48	»	»
1	M. le comte de Thiard.....	48	»	»
1	M. de la Live, introducteur des am- bassadeurs .....	24	»	»
1	M. Diderot .....	6	»	»
2	M. le commissaire de Genève.....	12	»	»
1	M. le Porteur.....	6	»	»
1	Madame B*** .....	96	»	»
3	S. A. S. Monseigneur le Prince héréditaire de Brunswic Wolfenbuttel..	144	»	»
	<i>A reporter</i> .....	2744	8	»

Ex.		#	s.	d.
	<i>Report</i> .....	2744	8	»
20	M. Beylon, lecteur et bibliothécaire de S. M. la reine de Suède .....	120	»	»
1	M. Mozart, maître de chapelle du Prince archevêque de Salzbourg...	6	»	»
1	A quoi il faut ajouter la souscription de Madame la duchesse d'Enville..	1200	»	»
<hr/>				
178	TOTAL.....	4070	8	»

J'ay reçu de Monsieur Grimm la somme de quatre mil soixante-dix livres huit sols, en divers payemens, dont quittance, à Paris, ce 31 décembre 1766.

*Signé* : Anne-Rose CABIBEL CALAS.

# COMPTES-RENDUS

---

I.— INVENTAIRE GÉNÉRAL ET MÉTHODIQUE DES MANUSCRITS FRANÇAIS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, par Léopold DELISLE, membre de l'Institut, directeur de la Bibliothèque nationale, tome I<sup>er</sup>, théologie, CLIX-201 pages in-8. Paris, 1876. Prix, 7 fr. 50.

« Aucun établissement ne peut se soustraire à l'obligation de faire connaître les manuscrits qu'il possède, et le meilleur moyen d'atteindre ce but consiste à en imprimer le catalogue. » Telle est la règle que M. Delisle pose dès les premières lignes de l'introduction de son nouvel inventaire. Avouons que mieux que tout autre, le savant administrateur de la Bibliothèque nationale a le droit de parler d'une obligation à laquelle il a si bien su se plier lui-même. Non-seulement nous lui sommes redevables des catalogues sommaires de la deuxième partie du fonds latin et des collections particulières, mais encore il commence aujourd'hui la publication d'un inventaire sommaire de tout le fonds français. Le grand catalogue des manuscrits français entrepris depuis de longues années par les ordres de M. Taschereau, a, il est vrai, dépassé le numéro 4,000, mais sans parler des défauts du plan suivi dans les premiers volumes, défauts qu'une direction plus indépendante et plus scientifique tend aujourd'hui à atténuer dans la mesure du possible, la lenteur avec laquelle

avance naturellement un pareil travail donne à l'œuvre entreprise par M. Delisle une valeur toute particulière. Ajoutons, ce qui n'est pas une chose à dédaigner, que le catalogue officiel des manuscrits français, imprimé avec luxe, dans le format in-4°, est absolument inabordable pour les fortunes moyennes; que, sauf exception, on ne le trouvera que dans les bibliothèques publiques, tandis que le nouvel inventaire de M. Delisle, d'un prix modique à la portée de tous, sera d'un usage beaucoup plus facile, pour ainsi dire journalier.

Le premier volume qui vient de paraître, contient la théologie. En tête, une introduction étendue et nourrie de faits, donne un résumé précis et net de l'histoire du cabinet des manuscrits, et par ordre alphabétique, l'histoire sommaire de toutes les collections princières, monastiques ou privées, dont les débris sont venus s'y réunir. Ce travail, résumé des belles recherches, que M. Delisle a développées plus au long dans le *Cabinet des Manuscrits*, rendra les plus grands services aux érudits et leur permettra de se faire une idée exacte de toutes les transformations subies par les grandes bibliothèques des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

Se bornant à un inventaire sommaire, dont les volumes doivent se succéder très-rapidement, M. Delisle a adopté l'ordre méthodique, qui a bien ses avantages et permet de se contenter d'une simple table des auteurs cités, chaque volume donnant la table des divisions qu'il contient. C'est ainsi que la théologie se subdivise en dix-huit chapitres, subdivisés eux-mêmes en paragraphes. Les analyses sont courtes, indiquent exactement tous les traités contenus dans chaque volume, avec le feuillet initial, les noms des anciens possesseurs, la date approximative, les miniatures, etc.

Ce premier volume ne sera pas le plus intéressant de l'ouvrage et servira aux théologiens et aux philolo-



gues. Espérons que les suivants qui contiendront les belles-lettres et l'histoire ne se feront pas trop attendre et viendront calmer la légitime impatience du monde savant (1).

A. MOLINIER.

II. — ÉTUDE BIOGRAPHIQUE SUR FRANÇOIS VILLON, d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales, par AUGUSTE LONGNON. Paris, H. Menu, 1877. Pet. in-8°, pap. vergé, avec un plan. Prix : 7 fr.

M. Auguste Longnon a publié en 1873 dans la *Romania* (2) un article intitulé : *François Villon et ses légataires* ; le livre dont nous nous occupons aujourd'hui n'est autre que cet article, amélioré et surtout augmenté de nombreux et intéressants renseignements.

Vivante personnification du XV<sup>e</sup> siècle, dont il a tous les vices et toutes les qualités, François Villon porte un nom connu de tous : après avoir eu la bonne fortune de compter pour premier éditeur Clément Marot, un poète comme lui, il fut encore assez heureux pour être compris par Boileau qui, comme l'a fort bien démontré M. A. de Montaiglon (3), appréciait sainement son mérite. De nos jours, Villon a conquis son droit de cité, et, soutenu par le souvenir classique du satirique du XVII<sup>e</sup> siècle, il fait partie de cette pléiade d'écrivains dont il n'est pas permis d'ignorer absolument les œuvres. Cette renommée, du reste, est pleinement justifiée : nul poète

(1) Nous ne ferons qu'une seule critique qui ne s'adresse pas à l'auteur. Le papier employé nous a semblé un peu faible, surtout pour un ouvrage qui sera journellement employé.

(2) II<sup>e</sup> année, p. 203-36.

(3) Notice sur François Villon dans le I<sup>er</sup> vol. des *Poètes français* d'Eug. Crépet.

n'est plus vrai, nul n'est plus personnel que Villon : dans ses vers l'on sent un homme qui a souffert et qui se plaint ; la vie qu'il nous retrace, nous la traversons tous les jours ; rien de fictif, rien d'apprêté dans son œuvre : il se peint tel qu'il est, avec ses bons, mais aussi trop souvent avec ses mauvais côtés. Gai et morose, spirituel et naïf, railleur et attendri, cynique et religieux, plein de franchise par dessus tout, Villon est un des anneaux de cette longue suite de *bohèmes* qui commencent avec nos premiers trouvères et que nous retrouvons encore de nos jours, enfants terribles de la Muse, qu'il ne faut pas regarder de trop près, mais auxquels, en dépit de tout, l'on pardonne bien des choses en faveur de leur esprit, de leur gaité et surtout de leur cœur. Tel est le cas de Villon, dont on oublie bien vite les désordres, quand on lit la ballade qu'il « fait a la « requeste de sa mere pour prier nostre dame, » œuvre émue d'un fils aimant et soumis :

Dame du ciel, regente terrienne,  
 Emperiere des infernaux palus,  
 Recevez moy, vostre humble chrestienne,  
 Que comprinse soye entre vos esleuz,  
 Ce non obstant qu'oncques rien ne valuz (1)....

Villon cependant, que nous connaissions comme poète, nous était inconnu comme homme ; cette vie plus qu'accidentée, dont nous entrevoyions les différentes phases, nous semblait bien confuse et bien obscure, et c'est à peine s'il était possible, à l'aide des faibles éléments épars dans le *Petit* et le *Grand Testament*, de se rendre compte de l'existence de ce franc mauvais sujet du XV<sup>e</sup> siècle. M. Longnon a comblé cette lacune : joignant à une érudition sûre un esprit de re-

(1) Œuvres complètes de François Villon, éd. Jannet, 1867, p. 55.

cherche assidu, il a su trouver dans le dépôt des Archives nationales une série de pièces où nous voyons apparaître le nom de Villon (1). Nous savons désormais de quel délit notre poète s'était rendu coupable quand, vers l'âge de vingt-six ans, il dut s'éloigner de Paris : il s'agissait d'un meurtre commis en cas de légitime défense sur la personne d'un prêtre nommé Chermoye ou Sermoise ; nous savons en outre que Villon n'est pas le nom de notre poète, mais bien celui de son protecteur et « plus que pere, » maître Guillaume de Villon, chapelain de Saint-Benoît-le-Bétourné. Nous suivons Villon à l'Université de Paris, nous le surprenons dans ses rapports avec ses élèves, — car il eut des élèves, — et dans son intimité regrettable avec la *Grosse Margot*. A cette occasion, nous ne pouvons cependant partager l'avis de M. Longnon, quand il prétend que la *Grosse Margot* était non pas une « femme de chair et d'os, » mais simplement une enseignne de taverne fréquentée par Villon et ses compagnons. Il est bien établi qu'en 1452, comme le dit M. Longnon, un certain Regnier de Montigny fut battu à la porte de « l'ostel de la grosse Margot », il est bien vrai, d'autre part, qu'au temps de Louis XIII, cette taverne était célèbre encore, mais rien ne nous empêche de croire, — les termes mêmes de la ballade (2) le prouvent assez, — que la maison dont il s'agit et dont il n'est pas fait mention à une époque antérieure à Villon, devait sa renommée et son enseigne à la triste héroïne de notre poète.

Une des parties les plus intéressantes et les plus neuves de l'*Étude* de M. Longnon est certainement

1) Ces pièces, au nombre de dix-sept, publiées en appendice à la fin du volume, ne sont pas un des moindres attraits du livre.

2) Œuvres complètes de François Villon, éd. Jannet, 1867, p. 83-1.

celle qui est relative au vol commis au préjudice du Collège de Navarre. Cette affaire, dans laquelle fut compromis Villon, est des plus curieuses au point de vue des mœurs de l'époque, et le rôle qu'y joue le prieur du Paray ne nous semble rien moins qu'étrange aujourd'hui. A la suite de ce vol nous revoyons Villon en Poitou, en Berry, à Meung-sur-Loire, où il est mis en prison, enfin à Paris, où nous le perdons de vue. Un dernier chapitre, consacré aux légataires de Villon, nous donne sur chacun de ces personnages des détails complètement nouveaux et inédits jusqu'ici.

Il est difficile, dans une analyse aussi rapide, de faire ressortir tous les faits dont le livre de M. Longnon enrichit l'histoire littéraire du XV<sup>e</sup> siècle : nous nous résumerons en disant que ce livre sera lu par tous ceux qui s'intéressent à notre ancienne poésie. Certes, il reste encore bien des points à éclaircir, notamment au sujet des différents noms de Villon et de son *Itinéraire* ; quelques légataires sont encore sans histoire, mais nous ne doutons pas que M. Longnon ne vienne à bout de résoudre toutes ces difficultés, et cette *Étude biographique* nous permet d'augurer le mieux du monde de l'*Édition des Œuvres de Villon* qu'il prépare, et que nous attendons avec impatience.

Gaston RAYNAUD.

---

III. — LE CONSEIL D'ÉTAT AVANT ET DEPUIS 1789, ses transformations et son personnel. Étude historique et bibliographique, par M. Léon AUCOC, président de section au Conseil d'Etat. Paris, imprimerie nationale, MDCCLXXVI, in-8 de IV et 135 pages.

Le livre de M. Aucoc se divise, comme le sous-titre l'indique, en deux parties. La première comprend l'histoire du Conseil d'État, exposée sous une forme brève,

claire et toujours élégante, esquissée, à la vérité, à grands traits, mais assez étendue pour nous montrer la série de transformations par lesquelles a dû passer le Conseil d'État pour arriver à son organisation actuelle. Les érudits pourront bien faire au savant auteur un reproche dont il se justifie d'ailleurs au commencement de son livre : celui de n'être pas allé jusqu'au fond de son sujet. Mais, outre qu'il indique avec un soin scrupuleux les ouvrages qu'il a consultés pour rédiger la première partie de son travail, M. Aucoc donne la liste de tous les ouvrages soit anciens, soit récents, qui sont relatifs au Conseil d'État ; dans cette liste entrent, pour une grande part, les documents manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale. C'est à ce répertoire bibliographique que devront recourir ceux qui, à l'avenir, voudront traiter en détail les origines, les vicissitudes et le fonctionnement du Conseil d'État. Ils pourront apprécier l'étendue des recherches de M. Aucoc et se faire une idée du mérite et de l'utilité de son livre. Si nous ajoutons à cela l'indication de tous les décrets relatifs au Conseil d'État depuis l'époque la plus reculée jusqu'à ce jour, avec le texte complet des lois et règlements de réorganisation récemment promulgués et actuellement en vigueur, le tableau du personnel du Conseil, et des notes sur les différentes installations, depuis l'an VIII, et la destruction de la bibliothèque et des archives du quai d'Orsay, en 1871, nous aurons fait connaître la substance du livre de M. Aucoc, livre qui mérite d'être compté parmi les meilleurs ouvrages faits dans ces derniers temps sur nos institutions nationales.

Ulysse ROBERT.

---

# LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

CHANTI, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

## LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

RENDRENT LES COLLECTIONS PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS  
TOUSSENT L'ORDRE DE L'UNION FRANÇAISE  
DE SES DIVERSES SOCIÉTÉS ET DES OMBRES DÉPASSÉES

Sous la direction de M. ULYSSE ROBERT

Ancien élève de l'École des Chartes,  
attaché au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale.

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

MARS ET AVRIL 1877



PARIS

HENRI MENU, LIBRAIRE-ÉDITEUR  
Quai Malaquais, 7

M. D. CCC. LXXVII

Pour tout ce qui concerne la rédaction du *Cabinet* historique, s'adresser à M. Ulysse ROBERT, employé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Le *Cabinet historique* publiera dans sa livraison de juin 1877 et dans les suivantes :

### PREMIÈRE PARTIE

- 1<sup>re</sup> *Les Mémoires de Carorgny*, greffier de Bar-sur-Seine, par M. Bruwaert, attaché au ministère des affaires étrangères.
- 2<sup>e</sup> *La Bibliothèque Mazurine et le duc de La Vallière*, par Molinier, archiviste-paléographe, ancien élève de l'École Charles.
- 3<sup>e</sup> *La domination bourguignonne à Tours et le siège de cette ville (1417-1419)*, par M. Delaville le Roux, élève de l'École des Chartes.
- 4<sup>e</sup> *Lettres inédites de Louise de Savoie*, par M. C. de La Jonquière.
- 5<sup>e</sup> *Un procès de l'Inquisition au xv<sup>e</sup> siècle*, par M. J. Murey.
- 6<sup>e</sup> *Prise de Djigelli, en 1664*, par M. Deslozeaux, ancien professeur de Constantinople.
- 7<sup>e</sup> *Record des droits du château de Spitzemberg, en Lorraine*, par M. F. de Chanteau, ancien archiviste des Vosges.
- 8<sup>e</sup> *Lettres inédites de Charles VIII au Parlement de Paris*, par M. de La Borderie, ancien député.
- 9<sup>e</sup> *Note sur un ouvrage attribué à La Bruyère*, par M. Ad. Haubert, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.

Et autres articles de MM. Lud. Lalanne, A. de Montaiglon, J. Lavieaux, L. Gautier, Ar. Baschet, Jules Guiffrey, F. Delubord.

### SECONDE PARTIE

État des catalogues des manuscrits des bibliothèques de France — Inventaire des manuscrits des bibliothèques de Paris, relatif aux anciennes provinces de France — 1. *Alsace*.  
Continuation des séries commencées.

# LA LÉGENDE

DU

## SOUPER DE LA TRÉMOILLE

APRÈS LA BATAILLE DE SAINT-AUBIN

(28 juillet 1488)

---

### I

La bataille de Saint-Aubin du Cormier, livrée le 28 juillet 1488 entre l'armée de François II, duc de Bretagne, et celle du roi de France Charles VIII, aboutit, on le sait, au triomphe complet de cette dernière, commandée par un général de vingt-sept ans, Louis de la Trémoille.

Nous ne disons pas, et pour cause, l'armée *bretagne* et l'armée *française*, car, dans un camp comme dans l'autre, la bigarrure était grande. Du côté du roi, sur un total de 15,000 hommes environ, il ne comptait pas, selon les historiens suisses (1),

(1) Jean Muller, t. V, chap. III, p. 78, et Zurlauben, *Hist. milit. suisses au service de la France*, t. IV, p. 61.



moins de 8,000 Suisses. Dans l'armée bretonne, forte de 12,000 hommes, il pouvait y avoir 7,000 Bretons ; quant au reste, 300 Anglais, 800 Allemands, 1,000 Espagnols fournis par le roi de Castille, 2,000 Basco-Navarrais levés et conduits par le sire d'Albret, enfin un millier de Français, sujets du roi, la plupart nobles, attachés à la fortune des princes mécontents (le duc d'Orléans, le comte de Dunois, etc.).

Les vaincus perdirent dans cette journée cinq à six mille hommes tués, blessés ou prisonniers. Plusieurs, parmi ces derniers, étaient dans une situation critique. Une fois le combat fini, les Anglais, Allemands, Espagnols, Bretons mêmes, faits prisonniers de guerre, n'avaient rien à craindre pour leur vie ; elle était sous la sauvegarde du droit des gens ; le pis qui pût leur advenir était d'être retenus captifs plus ou moins de temps et plus ou moins bien traités jusqu'au jour où ils payeraient leur rançon. Mais les Français, sujets du roi, qui avaient quitté son obéissance et son service pour combattre contre lui, et que le sort des armes livrait vivants aux mains des troupes royales, leur cas était autre : le roi avait le droit de les faire juger, condamner, exécuter comme rebelles et traîtres. Dans cette catégorie beaucoup étaient de grande naissance, en tête le duc d'Orléans et le prince d'Orange. Sans doute ces deux derniers, — celui-là beau-frère du roi et celui-ci du sire de Beaujeu, — seraient réservés aux *douceurs* prolongées de la

prison d'État; les autres, rien ne les garantissait contre l'échafaud.

Du moins, si l'on en croit un récit quasi-contemporain, on ne les eût pas fait languir, on les aurait immolés le soir de la bataille, avec des circonstances pittoresques. Voici, à cet égard, les termes du dernier auteur qui se soit occupé avec détail de la bataille de Saint-Aubin du Cormier :

Le soir, le sire de la Trémouille invita les deux princes français à un splendide repas. Il fit asseoir le duc d'Orléans au-dessus de lui et le prince d'Orange à ses côtés; les autres capitaines qui avaient été faits prisonniers prirent place autour de la table. A la fin du repas, deux pères Cordeliers entrèrent : « Messieurs, dit La Trémouille » en s'adressant aux deux princes français, vous êtes au-dessus de moi; c'est au roi, mon souverain maître, à « décider de votre sort. Quant à vous, dit-il aux autres « convives, qui avez abandonné la cause du roi pour le « combattre, préparez-vous à mourir! » — Une telle scène parle assez pour que nous n'y ajoutions aucune réflexion. C'est une peinture horrible d'une époque heureusement loin de nous. Pour la bien juger, il faut se reporter aux temps qui en étaient témoins (1).

A part les réflexions *prudhommesques* qui servent ici de conclusion, on retrouve le fait, presque en pareils termes, dans toutes les histoires un peu développées de France ou de Bretagne, publiées

(1) *Dictionnaire historique de Bretagne*, par Ogée, nouv. édit. (1853), t. II, p. 702, note, addition sur l'article *Saint-Aubin du Cormier*. Cette addition est de M. A. Marteville.

depuis deux siècles. Nul ne veut renoncer à cet ornement; nul n'émet de doute sur cette scène de mélodrame qui impute à un général français — et l'un des plus braves — une exécution en masse de prisonniers, sans jugement, hors la chaleur du combat, c'est-à-dire une vraie boucherie rehaussée de guet-apens. Étrange commentaire au nom de *Chevalier sans reproche* que La Trémoille reçut de ses contemporains et garda après sa mort.

## II

Il y avait cependant bien lieu de douter. Des sept ou huit chroniqueurs qui parlent de la bataille de Saint-Aubin, un seul rapporte cette exécution dont on ne trouve nulle trace ailleurs. Pourtant, si elle eût eu lieu, elle eût fait grand bruit et elle eût été connue partout, puisqu'elle aurait mis en deuil les plus grandes familles. Encore si l'unique témoin de cette étrange histoire présentait, du côté de l'exactitude, des garanties spéciales! Nullement. C'est un anonyme, auteur d'une *Vie de Louis XII* en latin, écrite longtemps après l'évènement (1),

(1) Du moins après l'avènement de Louis XII au trône de France, en 1498. Godefroy a publié cette vie dans son *Hist. de Charles VIII*, 1684, in-fol. p. 253-277. — L'auteur de cette vie est Nicolas Barthélemy de Loches, prieur de N.-D. de Bonnes-Nouvelles à Orléans. Dans son excellent *Éclaircissement sur les premières années du règne de Charles VIII*, Lancelot relève chez cet auteur des erreurs grossières et dit que c'est un « mauvais guide, » qui « avait eu plus d'attention à la pureté du style et à imiter Tite-Live dans la

rhéteur jusqu'au bout des ongles, très-préoccupé — comme on dirait aujourd'hui — de ciseler sa phrase et de faire miroiter son style, très-peu de rechercher la vérité (1).

Les chroniqueurs bretons, Bouchart et d'Argentré(2), omettent absolument cette sanglante légende

composition de harangues imaginaires, qu'à l'exactitude de l'histoire. » (*Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, 1733, in-4<sup>o</sup>, t. VIII, p. 711.)

(1) Voici d'ailleurs le texte même de l'auteur. Immédiatement après le récit de la bataille et de la prise du duc d'Orléans, il continue :

« Rediit, fugatis fusisque hostibus, in hospitium Trimollius, armisque depositis, cibo laborem dempturus, mensis adstratis, Aurelium (le duc d'Orléans) honoratiore super se loco, Orengium (le prince d'Orange) a latere discumbere facit. Ipse ex adverso sedet. Jam ultima mensa adponebatur, cum duos Franciscanos cœnaculum ingredi jubet. Omnes timor invadit; et præsentem mortem opinati illos ad se perductos, qui anteactæ delicta vitæ audiant, arbitrantur. Conticuere omnes, metu magis quam modestia, cum extemplo Trimollius assurgens ita concionatur : « De vobis, principes, neque mihi potestas est, neque, si esset, illam in vos sum exerciturus : ad regem a me judicium defero. Vos autem, milites, qui huic bello materiam quantum in vobis fuit, rupta fide, fracto sacrosanctæ militiæ sacramento, præbuisistis, hodie læsi imperii crimen capite luetis. Et si quid est quod conscientiam remordeat, habete Fratres hos. » Necdum finierat, cum repente damnatorum cum lachrymis clamor, cum ejulatu preces exaudiebantur, rogantium principes, quorum gratia in id discrimen venissent, ut et mortem averterent et deprecarentur supplicium. Commotis tanto judicio principibus neque consilium neque verba neque animus suppeditabant. Non multum absimiles his, a quibus rogabantur, pœnas daturis. Sumpto de damnatis supplicio, Trimollius principes cum bona militum manu in Galliam transmittit. » — Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, 1684, in-fol., p. 273-274.

(2) Alain Bouchart vivait au temps de cette bataille et a recueilli ses informations de la bouche des personnages français et bretons qui y avaient pris part (Voir édit. 1532, f. 209 r<sup>o</sup>). D'Argentré naquit en 1519, mais pour la bataille de Saint-Aubin, il suit une relation contemporaine, aujourd'hui perdue, qui avait été dressée sous les yeux de la duchesse Anne de Bretagne, en octobre 1488, (Voir *Hist. de Bret.*, édit. 1618, p. 973-974.)

du souper de La Trémoille ; ils étaient cependant bien loin de ménager les ennemis de leur race et n'eussent pas manqué, s'ils l'avaient pu, d'imprimer au vainqueur un tel stigmaté.

Jaligny, l'historien attitré de cette guerre, le secrétaire du sire de Beaujeu, initié jour par jour, comme son maître, à tous les événements de la campagne, non-seulement ne souffle mot de la légende (on pourrait suspecter son silence), mais son langage la réfute implicitement :

Toute cette journée (le 28 juillet 1488), les troupes du roy, dit-il, gardèrent le champ et poursuivirent leurs ennemis ; et aussitôt, par les postes et courriers, firent sçavoir ces bonnes nouvelles au roy qui estoit lors à Angers... *Le lendemain*, le seigneur de la Trimouille et les capitaines du roy se rafraîchirent à Saint-Aubin du Cormier, et donnèrent des ordres à la garde de Mons<sup>r</sup> d'Orléans et du prince d'Orange, et firent visiter les blessés et inhumer les morts, *en attendant* des nouvelles et les ordres du roy (1).

Au lieu de rentrer le soir à son logis (*hospitium*), c'est-à-dire à Saint-Aubin, comme le dit la *Vie latine de Louis XII*, La Trémoille passa la nuit avec ses troupes sur le champ de bataille ; le lendemain seulement il revint à Saint-Aubin se rafraîchir et attendre les ordres du roi. Le souper du 28, tel que le raconte la *Vie de Louis XII*, est donc

(1) Dans Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 54.

impossible, et La Trémoille, qui attendait le 29 les ordres de Charles VIII, n'avait pu, la veille, égorger les prisonniers français sans ordres du roi, ou plutôt — nous allons le voir — contre tous les ordres reçus de lui jusque-là.

A s'en tenir aux documents connus et imprimés depuis deux siècles, pour peu qu'on eût pris soin de les rapprocher, de les contrôler les uns par les autres, il y avait donc lieu déjà de révoquer en doute la légende du souper de La Trémoille.

La *Correspondance de Charles VIII* sur la guerre de Bretagne (1), imprimée récemment, lui porte le dernier coup.

### III

Ce n'est pas que le roi, dans ses lettres, se montre tendre à l'égard de ses sujets assez maladroits pour se faire prendre en combattant contre lui : il ordonne de ne pas les mettre à rançon, de les tenir à sa disposition pour être envoyés soit devant la juridiction civile (le Parlement), soit devant la justice militaire (le prévôt des maréchaux), et de les faire exécuter s'ils sont condamnés. C'est, si l'on veut, le langage d'un rude justicier. Mais violer tous les principes de justice, d'huma-

(1) *Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de la Trémoille pendant la guerre de Bretagne* (1488), publiée d'après les originaux par Louis de la Trémoille. Paris, 1875. Nantes, imprimerie V. Forest et Em. Grimaud. Gr. in-8 jésus.

nité, en faisant massacrer sans jugement, après le combat, des prisonniers quelconques, jamais Charles VIII n'a eu cette idée.

Ainsi, au début de la campagne de 1488, le 2 avril, il écrit à la Trémoille :

S'il y a nulz François ou autres qui autresfoys nous aient fait le serement... s'il s'i en treuve, *les baillerez au prévost des mareschaux* ; ce sera très-bien fait que d'eulx et de leurs semblables, quant il en sera prins, *on en face bonne justice* (1).

Peu de temps après, le 23 avril, La Trémoille prend par composition la ville de Châteaubriant où se trouvaient plusieurs de ces François passés aux Bretons, entre autres le gouverneur de la place, Odet d'Aydie, ancien sénéchal de Carcassonne, qui fut retenu comme ôtage et envoyé à Angers, mais placé sous la sauvegarde de la capitulation. Le roi écrit à ce sujet le 28 avril :

Nous avons veu le double des lectres que ce bon s<sup>r</sup> Odet et les autres prisonniers que vous avez envoyez à Angiers ont escriptes au duc (de Bretagne) et à nostre frère d'Orléans, là où ilz monstrent bien qu'ilz ne sont guère saiges, car ilz signent lectres de leurs mains d'eulx trouver à la bataille contre nous. Nous avons espérance de leur bailler quelque jour la bataille qu'il leur appartient, car c'est contre le maistre des euvres qu'elle leur est deue. *Si la cour de Parlement les tenoit avec ceste lectre,*

(1) *Correspondance de Charles VIII*, n° 28, p. 31.

nous ne faisons point de doute qu'ilz ne mectroyent guères de les envoyer à ladicte bataille. Or ça, nous avons espérance que nous en aurons quelque jour la raison (1).

Le roi voulait faire punir rigoureusement ses sujets rebelles, mais en observant les formes de la justice; quand quelqu'un d'entre eux tombait directement entre ses mains, il prêchait d'exemple.

Au commencement de juillet 1488 (du 10 au 12), Louis des Barres, chambellan du duc d'Orléans, accompagné de quelques Français et d'une bande de cavalerie bretonne, partit de Nantes, franchit la frontière angevine et courut le pays, pillant, tuant, rançonnant, jusqu'à trois lieues d'Angers, au Plessis-Macé, où, tombant dans une embûche, il fut battu et pris (le 12 juillet). Certes, l'insolence était grande de venir insulter le pays, la ville même (Angers) où le roi faisait sa résidence; pas de doute sur la nationalité de Des Barres, sur sa qualité de sujet français, sur sa rébellion; le crime était flagrant. Le roi voulait immédiatement en faire un exemple. Il ne s'en crut pas moins obligé de l'envoyer d'abord, pour être jugé, devant le prévôt des maréchaux, et ce n'est qu'après sa condamnation, qu'il le fit décapiter à Saumur en place publique, avec deux de ses complices. Témoin la curieuse complainte, composée et imprimée au

(1) *Ibid.* n° 60, p. 68,



moment même, sur la mort de ce malheureux Des Barres :

Il fut pris moult subtilement  
 Des François qui l'ont bien saisy :  
 Au Roy l'ont mené promptement,  
 Dont son cueur fut moult resjouy ;  
*Puys manda venir devant luy*  
*Son grand provost des mareschaulx,*  
 Disant : Depeschez-moy cestuy,  
 Car il nous a fait trop de maulx.

Et Des Barres sur l'échafaud s'écrie :

*Justice* a sur moy mis la main  
 Pour à mort mon corps délivrer (1).

Charles VIII annonça lui-même cette *justice* à La Trémoille le 15 juillet (2), et le 18 il lui dit encore :

Ayez souvenance de nos sujets, s'ils tombent entre vos mains, *par ainsi que plusieurs fois vous avons escrit* (3).

Or, ce qu'il avait écrit, c'était de ne pas les mettre à rançon, de les tenir à la disposition de la justice, jamais de les massacrer sans jugement.

(1) Cette pièce, intitulée *Le Testament de Monseigneur des Barres, capitaine des Bretons*, et suivie d'une seconde intitulée *La prise de Fougieres*, forme une plaquette de 7 ff. in-8 goth. de toute rareté, fort recherchée des bibliophiles, et mériterait d'être réimprimée avec un commentaire explicatif qui en ferait un document historique intéressant.

(2) *Correspondance de Charles VIII pendant la guerre de Bretagne*, n° 159. p. 178.

(3) *Ibid.*, n° 161, p. 185.

Tels étaient sur ce sujet les ordres du roi à la veille de la bataille de Saint-Aubin. Loin d'être enclin à aller au-delà, La Trémoille était souvent resté en deçà ; il en avait été repris par Charles VIII, qui un jour lui dit rudement :

Nous trouvons bien estrange que vous, nostre cousin, avez fait dissimuler de faire la justice de ceulx que vous aviez fait mettre ès mains du prévost des mareschaux, pour donner loisir aux gens de nous les venir requérir jusques icy, car ce n'est pas la manière (1).

Nous verrons des reproches de ce genre après la journée de Saint-Aubin. Venons aux lettres du roi qui la regardent spécialement.

#### IV

Au moment où se livrait cette bataille, Charles VIII se trouvait à Angers. Le 29, il apprit les événements de la veille par trois courriers : le premier, un chevaucheur de l'écurie du roi, arriva à huit heures du matin ; le second, le page de La Trémoille, « environ quatre heures après midy, sans aucunes lettres ; toutefois, » écrit le roi aux capitaines de l'armée française, « il nous en devisa assez bien. Et tantost après, par la poste, receumes les lectres que entre vous tous nous escripviez, les

(1) *Ibid.*, n° 22, p. 24.

quelles nous resjouirent fort. » Après avoir reçu ces trois courriers, le roi ne savait encore rien du nombre ni du sort des prisonniers français, car après avoir parlé du duc d'Orléans, il dit à La Trémoille dans cette même lettre, qui est du 30 juillet :

Vous ne nous avez point escript des autres prisonniers ; toutesfois gardez vous bien que on n'en mette ung seul à raençon, ne qu'on n'en laisse point aller, mais les faictes bien tous garder (1).

Cependant, comme il fallait au plus quatorze heures pour aller de Saint-Aubin à Angers (2), le page de La Trémoille, arrivé à quatre heures après midi, n'était parti que vers deux heures du matin, c'est-à-dire après le souper et la prétendue exécution des prisonniers ; si ce massacre avait eu lieu, il eût été le premier à le savoir ; le sachant, il n'aurait pu le cacher au roi. Or, il ne lui en avait rien dit, là lettre du roi le prouve et prouve ainsi la fausseté du fait.

Il y a mieux. Le roi reçut, le 30 juillet, de nouvelles lettres de La Trémoille, contenant des explications sur les prisonniers ; voici ce qu'il répondit à ces lettres :

(1) *Ibid.* n° 175, p. 196.

(2) *Ibid.* n° 159, p. 177. Charles VIII se plaint que les lettres de La Trémoille aient mis quatorze heures pour venir de Fougères à Angers, « qui est une très-mauvaise diligence. » Or il n'y a pas plus loin d'Angers à St-Aubin qu'à Fougères.

Cher et féal cousin, nous envoyons devers vous nos amez et feaulx conseillers, le s<sup>r</sup> de Morvillier, nostre chambellan, et Jacques de Silly, cappitaine de nostre garde, tant pour amener nostre frère d'Orléans, le prince d'Orengé, Aymar de Prie, George d'Auxy, Walleran Goujat, Tynteville, que autres telz que leur avons chargé. Si voulons et vous mandons... que leur faictes bailler les ditz prisonniers, entre les mains de qui qu'ilz soient ; et gardez, toutes excusacions cessans, qu'il n'y ait point de faulte (1).

On a là, après le duc d'Orléans et le prince d'Orange, le nom des prisonniers français les plus compromis : ils n'avaient pas été massacrés le 28 juillet, puisque, le 30, le roi informé de la situation envoyait à Saint-Aubin deux hommes de confiance pour les lui amener. Pourtant, La Trémoille n'ignorait pas le courroux du roi contre eux. Prenons pour exemple le plus compromis, le premier nommé, Aymar de Prie, dont nous avons retrouvé toute l'histoire.

Il était originaire de Bourgogne. L'année précédente (1487), il avait guerroyé en Bretagne dans l'armée française et tenu garnison à Vannes, pour le roi. Puis retourné dans son pays, du côté de Châlon, il y avait levé une centaine de cavaliers et était venu avec eux offrir ses services à Charles VIII, dans l'espoir d'être *appointé* par lui, c'est-à-dire incorporé avec sa bande dans les compagnies des ordonnances du roi. Il se croyait sûr de réussir,

(1) *Ibid.* n. 176, p. 197.

grâce aux lettres de recommandation que lui avait données le marquis de Hochberg, maréchal de Bourgogne, pour le sire et pour la dame de Beaujeu, alors tout puissants, et pour leur favori, l'amiral de Gravelle. Malgré ces recommandations, il demeura à la cour deux mois sans rien obtenir, toujours chargé de l'entretien de sa bande. Fatigué de cette dépense, piqué de dépit, il quitta la France un beau matin avec ses cavaliers et s'engagea au service du duc de Bretagne (1). Le roi, très-irrité, écrivit le 5 mai 1488 à La Trémoille :

Ce sage homme messire Aymar de Prye s'en est allé rendre à Nantes et vingt ou trente laquaiz (2) quant et luy. Vous entendez bien que c'est le voyage des folz ; et qui ne leur donnera l'exemple que nous avons dit à vous, nostre cousin, et que nous avons fait savoir à tous, nous n'aurons mès en pièce le bout de ceste guerre, car le royaume est si grand que qui ne fera pas paour aux folz, il ne s'i en pourroit que trop assembler. Et pour ce, gardez que, autant que vous en pourrez prendre en voz courses de noz subyetz et qui nous firent service, faictes les bailler et délivrer incontinent au prévost Postel, et nous ferons bailler 20 escuz pour hommes d'armes et 10 escuz pour archier (3).

(1) Voir les lettres d'abolition données à Aymar de Prie, en juillet 1489. Arch. Nat. Reg. du Trés. des Chartes, coté JJ. 220, f. 69 v°

(2) Les *lacais* ou *laquaiz* étaient des soldats mercenaires, gens de pied, ordinairement armés d'arbalètes ; voir du Cange au mot *Lacinones*. Le roi était à cet égard mal informé, car, d'après ses lettres d'abolition, Aymar de Prie passa en Bretagne « accompagné de cent à six vings hommes de cheval. »

(3) *Corresp. de Charles VIII, pendant la guerre de Bret.*, n° 68, p. 80.

Malgré ces menaces, le roi, après Saint-Aubin, ne livra au prévôt ni Aymar de Prie ni ses compagnons ; il les garda longtemps en prison, leur laissa le temps de venir à résipiscence , et finit par donner à ce « saige homme Aymar de Prie » lui-même, en juillet 1489, des lettres d'abolition.

## V

Non-seulement — comme nous venons de le prouver — La Trémoille ne fit point gorger de nourriture et massacrer au dessert les prisonniers français de Saint-Aubin du Cormier, mais il fut très-négligent à exécuter les ordres du roi qui défendaient de les mettre à rançon. Mis à rançon , ils étaient admis au droit des belligérants et garantis contre les conséquences — au moins les plus dangereuses — de leur rébellion. Aussi, Charles VIII s'en plaignit-il, le 6 août, à son général :

Cher et féal cousin, nous avons esté advertiz que aucuns de noz cappitaines et plusieurs gensdarmes et autres de nostre ost et armée mectent à rançon noz subjectz qui ont esté prins, pour après les en laisser aller, qui est chose bien estrange et que ne voudrions pour riens souffrir. A ceste cause nous voulons et vous mandons très-expressément que vous dites et défendez de par nous aux dessusditz cappitaines et à tous autres que, sur tant qu'ilz craignent nous désobéir et desplaire, ilz se gardent bien de délivrer et laisser aler de noz ditz subjectz,

à quelque rançon qu'ils les aient mis, jusques à ce que premièrement ils nous en aient advertiz et que leur mandions de nostre plaisir ou vouloir sur ce (1). »

Nous n'insisterons pas. Ce serait assurément superflu. Les faits et les témoignages que nous venons de produire, ruinent jusqu'en sa racine l'odieuse et cruelle légende du souper de Saint-Aubin (2).

Faut-il espérer, pour cela, voir cette fable disparaître de l'histoire courante ? Hélas, non. Les peintres qui badigeonnent nos annales à l'usage du vulgaire, aiment trop les scènes à effet. Du moins, les esprits critiques et amis de la vérité sauront désormais à quoi s'en tenir.

Arthur DE LA BORDERIE.

(1) *Ibid.*, n° 183, p. 204.

(2) Pourtant, comme il n'est guère de légende qui ne soit issue d'un fait vrai, démesurément grossi ou défiguré, voici, croyons-nous, la source de celle-ci. Après avoir raconté que le duc d'Orléans, prisonnier, fut menacé par une émeute de soudards dans le logement où on l'avait enfermé à St-Aubin du Cormier, Alain Bouchart ajoute : « Puis fut devant ledit logis dressé ung hault escuffault, sur lequel furent descolez celui jour deux hommes d'armes françoys qui Bretons s'estoient renduz et furent prins à ceste deffaicte, dont l'un avait nom Jehan le Peu et estoit d'Aulneau près la Beaulse. » (*Chron. de Bret.*, édit. 1532, f. 209 r). Mais ici il s'agit évidemment d'une exécution publique après jugement, comme celle de Louis des Barres à Saumur, dont nous avons parlé. Et le soin que prend Bouchart de relever ce fait assez peu notable, nous est garant de l'empressement qu'il eût mis à rapporter l'histoire du souper et de l'exécution en masse sans jugement, si cette histoire n'était une fable.

---

LE COMTE

# CHARLES D'AUBIGNÉ

---

Il n'y a peut-être pas de famille célèbre en France qui ait plus occupé le monde des écrivains et des lecteurs que la famille d'Aubigné. Jusqu'à ces derniers jours, on a publié des histoires, des mémoires, des correspondances de M<sup>me</sup> de Maintenon, Françoise d'Aubigné, et l'un de nos plus intelligents libraires, M. Lemerre, imprime en ce moment une édition de luxe des œuvres du grand d'Aubigné, aïeul de cette marquise qui fut presque une reine de France. La fragilité des érudits et des plus consciencieux historiens ne saurait aussi bien être démontrée que par la comparaison de ce qu'ont dit les mieux informés de tous les biographes au sujet de cette famille, avec ce que nous fournissent quelques documents d'une authenticité certaine qui n'avaient pas encore été vus. Ce travail est trop considérable pour être inséré ici; il occupe plus de cent colonnes de la nouvelle édition de la *France pro-*



*testante* ; mais comme le prochain volume de cet ouvrage ne pourra paraître que dans un délai de plusieurs mois, il nous a semblé, — et le directeur du *Cabinet historique* a bien voulu par une amicale indulgence être du même avis, — qu'il ne serait pas sans intérêt d'en détacher et de donner de suite ce qui concerne le frère chéri de M<sup>me</sup> de Maintenon, Charles d'Aubigné.

Charles d'Aubigné était le second fils de Constant d'Aubigné et de Jeanne de Cardilhac. Né en 1634, il avait dix-huit-mois de plus que sa sœur Françoise, celle qui devait être plus tard M<sup>me</sup> de Maintenon. Sa mère le plaça comme page chez le baron de Neullant; puis en 1655, à vingt-un ans, il entra, catholique sans aucun doute, dans un régiment d'infanterie avec le grade d'enseigne. En 1661, il était lieutenant d'infanterie; ensuite quand M<sup>me</sup> Scarron eut son entrée à la cour et à mesure qu'elle s'y éleva, la situation du lieutenant s'éleva de même. En décembre 1671, elle lui obtint une commission de capitaine de cavalerie avec un don de 20,000 livres pour monter sa compagnie (1). Il était au Quesnoy, à l'armée du maréchal de Luxembourg, et l'invasion de la Hollande allait commencer. Mais il ne sut guère s'y distinguer. En médiocre militaire, il eut (septemb. 1672) le gouvernement d'une petite ville, Amersfort en Hol-

(1) Corresp. gén. de Mme de Maintenon, publ. par Th. Lavallée (Charpentier, 1865, I, 158).

lande près d'Utrecht ; puis Elbourg (1673), puis Belfort (1) en mai 1674 ; après quoi il passa successivement au gouvernement de Cognac, d'Aigues-mortes et de la province du Berry (2). Puis il devint sans bruit maréchal de camp, et en 1688 (31 déc.) chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Il était alors le comte d'Aubigné. Sa puissante sœur se donna beaucoup de peine pour le marier, et dans les diverses négociations qu'elle entama pour y parvenir, cette femme de piété voyante, déploya une sécheresse de cœur et une ferveur mercantile également choquantes (3). Son frère la dépassait cependant : il exigeait, lui sans patrimoine, et oublieux des mariages de son père, que sa fiancée lui fit donation par contrat de toute sa fortune (4). Il finit par se marier avec Geneviève Pitre, fille d'un

(1) Pendant qu'il commandait à Belfort, il eut dans la ville, en 1676, un fils naturel qu'il nomma le sieur de La Ferté, lequel fut garde de la marine à Brest sur un vaisseau de M. de Villette.

(2) Il obtint le gouvernement du Berry, mais ni lui ni sa femme n'y entrèrent jamais, dit Laguille.

(3) Lettre à son frère du 16 juin 1676. « Je lui ai écrit que cette femme là me plairoit fort (Mme de Boudon, veuve) pourvu qu'elle vous assurât du bien ; que je croyois que vous en aimeriez mieux une plus jeune dans la fantaisie d'avoir des enfants, mais que l'on ne pouvoit pas trouver tout ensemble ; que je le prie d'y penser et de travailler sourdement à votre mariage, soit pour celle-là soit pour une autre... » Voy. lettres de fév. et avril 1675, avril 1676, 25 fév. 1677, etc. — Voy. aussi dans sa lettre du 2 sept. 1681, avec quelle avidité elle parlait des biens de huguenots qu'on donnoit en Poitou ou que la désolation leur faisait vendre.

(4) Du 3 nov. 1677 : « Mlle de Floigny me mande que vous rompez votre mariage sur ce que vous voulez qu'elle vous donne tout son bien ; cela seroit trop injuste ; prenez un autre prétexte et surtout finissez cette affaire avec honnêteté. »

riche procureur d'Angoulême qui lui donna 50,000 écus de dot, et en eut une fille unique, Françoise, laquelle, en 1698, épousa Adrien Maurice de Noailles, comte d'Ayen. « M<sup>me</sup> d'Aubigné, peu con-  
 « sidérée et encore moins aimée de son mari, n'a  
 « jamais paru qu'une fois à la cour. Elle y fut reçue  
 « fort froidement de sa belle-sœur et on lui fit en-  
 « tendre qu'il lui convenoit de retourner en pro-  
 « vince. Son époux, après avoir marqué une con-  
 « duite peu réglée et peu sensée, se retira enfin,  
 « dans ses derniers jours, à Paris. M<sup>me</sup> de Main-  
 « tenon l'engagea d'entrer dans une communauté  
 « de séculiers, gens d'honneur et de naissance,  
 « où l'on vivoit d'une manière assez régulière. Le  
 « sieur Madot, prêtre alors de Saint-Sulpice,  
 « trouva le moyen d'entrer dans sa confiance et  
 « de le mettre un peu en règle. Il en eut soin jus-  
 « qu'à la mort, qui fut assez chrétienne et qui  
 « mérita au sieur Madot, qui l'avait occasionnée  
 « telle, l'évêché de Belley (1) et ensuite celui de  
 « Châlon-sur-Saône pour récompense. » (La-  
 guille). — Cette mort eut lieu en 1703.

Charles d'Aubigné était une pâle copie de son père, aussi vicieux, aussi spirituel, avec le violent courage en moins. Il fut toute sa vie le fléau de sa sœur qui lui garda cependant toujours une tendre affection. Saint-Simon qui le dit, ajoute : « C'étoit

(1) François Madot fut en effet évêque de Belley de 1705 à 1711, puis de Châlons jusqu'en 1753.

« un panier percé, fou à enfermer, mais plaisant, « avec de l'esprit et des saillies, et des reparties « auxquelles on ne pouvoit s'attendre; avec cela « bon et honnête homme, poli, et sans rien de « ce que la vanité de sa sœur eût pu mêler d'im- « portance. » On va voir combien Saint-Simon, qu'on accuse de poursuivre M<sup>me</sup> de Maintenon et les siens de sa haine, fut au contraire indulgent dans ce portrait.

Quelques-unes des lettres de M<sup>me</sup> de Maintenon suffiraient à montrer quel officier était son frère. Ses exploits comme gouverneur d'Amersfort consistèrent à y mener grand train, à malmener la population, surtout les huguenots, et à rançonner l'habitant à son profit (déc. 1672). Louvois, informé de ce désordre, l'en reprit sévèrement, ce qui ne l'empêcha pas de recommencer à Elbourg. Le maréchal de Luxembourg écrivait au ministre (oct. 1673) à ce sujet : « On lui laisse faire de petites choses sur l'intérêt qu'on ne souffriroit pas à un autre, et il aura là et à Amersfort gagné quelque chose. » Il perdait d'autre manière (1).

Voici une lettre (2) de sa sœur (adressée : à

(1) « ... Elle m'a dit (Mlle de Floigny) que vous aviez perdu au jeu l'hiver passé 12 ou 14,000 liv..... Tandis que je m'épargnois le nécessaire pour meubler ma maison, vous jouiez 1,000 pistoles et dépensiez en un mois plus que je ne fais en un an..... » (28 oct 1677.)

(2) Ord. du S.-Esprit, t. 55, f. 162; cette lettre est écrite de la main de M. de Clerembault, qui la date : de 1660 à 1663. Toutes les pièces nouvelles citées dans le présent article proviennent de la même source.

M. d'Aubigné, à Toulon) qui achève de le peindre lorsqu'il était jeune :

Je reçois avec toute la douleur imaginable les nouvelles du mauvais estat ou vous estes, mais jé ne suis gueres en estat de vous consoler puisque je suis plus malheureuse que vous. Il est fort fascheux que vous ayez l'aversion que vous me témoignez pour la mer, puisque je ne sçay point d'autre party pour vous, et que rien n'est plus difficile que d'en trouver dans le temps de la paix pour un gentilhomme qui n'a pour tout bien que son épée. J'ay receu tous les desplaisirs du monde de la prière que j'avois faite à M. de Villette, de vous recevoir et de vous garder chez luy. Vous n'en avez pas bien usé, a ce que j'ay appris de trente personnes différentes, et vous vous êtes brouillé avec luy après en avoir receu tous les services que l'on peut recevoir d'un frère à qui l'on est cher. Je vous avoue que j'en ay de très-grans ressentimens contre vous et que ce procédé là a détruit toute la bonne opinion que j'avois de vous. Vous avez receu de luy non seulement les choses necessaires, mais vous luy en avez pris qu'il ne vous donnoit point et vous avez receu de l'argent pour le jouer. Je ne comprends pas que l'on puisse avoir le cœur d'un gentilhomme et en user ainsy, et comme je vous l'ay mandé mille fois, il vaudroit mieux avoir un habit usé et ne point jouer que de le faire par des voyes aussy basses que sont celles de recevoir. J'ay desjà fait tenir deux quartiers de votre pension a mon cousin pour commencer à le remplacer de toutes les dépenses que vous avez faites a ses frais. Vous estes sur le point de toucher encore un quartier et si vous me donnez une occasion de vous le faire tenir je n'y manqueray pas. Vous vous estes brouillé avec M. le commandeur de Neucheze et j'en ay receu des reproches des gens par lesquels je

vous avois fait recommander. Enfin pour vous parler bien franchement il ne me revient de vous que des choses désagréables. J'en suis dans une douleur proportionnée à la tendresse que j'ay pour vous et ce qui me desespere est que ce que j'apprens passe par les mains de gens dont vous auriez besoin et a qui j'avois donné de l'estime pour vous. Adieu, je voudrois avoir donné un bras et que vous fussiez le plus honneste homme de France. Je vous servirois assurément assez utilement et plus que je ne puis faire pour moy mesme.

Françoise d'Aubigné s'inquiétait beaucoup de la noblesse de ses ancêtres, préoccupation bien naturelle à cause du rang qu'elle occupait dans le monde. Elle fit un voyage en Poitou pour aller, dit-elle, embrasser sa chère sœur Céleste (religieuse ursuline à Niort pour laquelle avait conservé beaucoup d'affection), précisément en 1667, à l'époque d'une recherche de la noblesse que le gouvernement ordonna en Poitou. Soit que le jugement favorable rendu par M. de Barentin le 20 déc. 1667, jugement dont la mollesse irritait d'Hozier, eût été frappé d'opposition, soit que M<sup>me</sup> Scarron, encore pauvre, ait voulu se soustraire à une exaction fiscale, elle fit une démarche dont voici le procès-verbal :

D'un registre de la commission de recherche des usurpateurs de noblesse contenant la déclaration de divers particuliers bourgeois de Paris, y demeurant, qui ont pris les qualités de chevalier ou escuier, et qui s'en désistent pour satisfaire a l'arrêt du conseil d'Etat du 13

octobre 1667, — Le 21 juillet 1668 est comparu au greffe de lad. commission dame Françoise d'Aubigny, veuve de Paul Scarron, vivant s<sup>r</sup> de Fougerais, demeurant a Paris, rue des Trois-Pavillons, laquelle a déclaré qu'elle n'entend se servir desdites qualitez, s'en est désistée et désiste, déclarant ne les vouloir soutenir, dont acte et a signé.

Ce désistement ne l'empêcha pas de maintenir ses traditions de famille et d'écrire, par exemple, à son cousin de Villette, au mois de novembre 1675, lorsqu'elle voyageait encore dans le Poitou : « J'ai trouvé le tombeau de Savary d'Aubigné dans l'église de Chinon, comme il est dit dans la vie de mon grand-père, et on me fait espérer que je trouverai de grands éclaircissements sur ma maison dans le trésor d'une autre église du même lieu. On a trouvé dans celui de Richelieu un titre de 300 ans d'un Jacquelin d'Aubigné et on m'assure que l'on y en trouvera d'autres... Vous voyez que l'engouement de ma maison me dure encore. » Mais lorsqu'elle apprit, dans le courant de l'année 1688, que son frère serait compris dans la promotion de chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit qui se préparait pour le 1<sup>er</sup> janvier suivant, elle devint sérieusement inquiète, car dans quelle humiliation tomberait-elle aux yeux du roi, si son frère ne pouvait pas faire la preuve, nécessaire pour cette haute faveur, de sa bonne et légitime possession de seize quartiers de noblesse ! Elle écrivit donc (le 10 juin) à d'Hozier :

Je n'ay nulle connoissance sur ma généalogie que

celle que M. l'abbé d'Aubigné m'a donnée et je n'ay ny le goust ny le temps de m'apliquer la dessus a aucune recherche. Je serois pourtant fort aise de sçavoir, sur cela comme en tout, a quoy m'en tenir et surtout depuis que mon frère a des enfants et peut en avoir encore. Ne doutez donc pas que je ne vous sois sensiblement obligée de la vivacité que vous me montrez la dessus et que je n'aye tousjours conté de vous donner toutes les lumières qui me viendront pour former ensuite mon opinion sur la vostre. On ne peut trouver ce contract de Jean d'Aubigné avec Caterine de l'Estang, que je croy avoir leu moy mesme à Mursay quand je fis cette petite production devant M. Barentin. Je l'ay fait chercher a Orléans ou l'on dit qu'il a esté passé. On le cherche encore a Surimeau et a Mursay et jusqu'a cette heure inutilement. Cependant j'ay esté instruite dès mon enfance de cette parenté avec MM. de l'Estang de Rulles qui ne peut venir que par la. Mille gens s'offrent a me donner des tiltres, mais M. l'abbé d'Aubigné m'assure qu'il n'y a que ce contrat qui me soit nécessaire. Je ne sçay donc plus la dessus ou j'en suis et vous m'obligerez fort de m'y aider. C'est par retenue et par prudence que je n'accepte pas les offres de tous ceux qui veulent se mesler de cette affaire. Je crains leurs peines et la suite de leur importunité s'ils m'avoient rendu un service et de plus je crains que si on ne trouvoit pas ce que l'on cherche que cela ne fit un bruit qui me seroit désagréable. Vous voiez que je m'explique a vous avec confiance contant sur vostre honneur et sur l'amitié que vous me temoignez. Si j'ay des papiers je vous les enverray, mais il me semble que j'ay tout donné à l'abbé d'Aubigné. »

M. d'Hozier répondit très-courtoisement sans



doute, mais voici une note qui fut rédigée plus tard dans son cabinet :

M. l'abbé d'Aubigné a donné a M. d'Hozier, le 15 avril 1683, une généalogie d'Aubigné, ms. in-fol. Note de M. d'Hozier sur cette généalogie : « Cet abbé d'Aubigné, de la branche de Tegny, est celui qui a dressé cette généalogie et qui en a ramassé les tiltres. Cet ouvrage ne luy a pas esté inutile, car comme il a eu l'art et l'habileté de joindre les pères de M<sup>me</sup> de Maintenon et d'en faire une branche de sa maison qui est très-noble et très-ancienne en Anjou, une extraction aussy agréable et que le grand père de M<sup>me</sup> de Maintenon avait déjà commencé de soutenir avec hauteur et hardiesse, la recompense a été pour l'abbé d'Aubigné, l'abbaye de la Victoire en Anjou et enfin l'evesché de Noyon (1). »

Cependant l'année s'écoulait. M<sup>me</sup> de Maintenon revint auprès de M. d'Hozier le 16 novembre (1688) par ce billet pressant :

Autant que j'ay esté insensible et indifférente sur la noblesse de ma maison quand il n'a esté question que de moy, autant suis-je vive et sensible a la connoissance que l'on m'en donne depuis que le Roy a fait l'honneur a mon frère de le nommer (2). Je vous conjure donc d'eschrire a M. de Montaupin pour tous les tiltres et toutes les lumières qu'il pourra nous donner. Il me semble que

(1) Claude-Maur d'Aubigné fut en effet nommé abbé de Pontières au diocèse de Langres le 26 avril 1686, abbé de la Victoire près Senlis, le 1<sup>er</sup> nov. 1692, évêque de Noyon le 26 mars 1701, archevêque de Rouen le 24 déc. 1707. Mort en avril 1719.

(2) Chevalier du S.-Esprit.

les plus nécessaires sont celles qui touchent Jean d'Aubigné et son père, et qu'après cela on remonte bien loin. Faites en cette occasion, je vous supplie, ce que vous feriez pour vous et croiez que je sens tout ce que je dois sur la manière dont vous en usez pour moy.

MAINTENON.

*P. S.* Il y a bien de l'apparence que l'on trouvera des titres à Archiac, car c'est là ou mon grand-père les prit quand il fit ses preuves pour épouser M<sup>me</sup> de Lezay. Je ne scay si j'ay esté à Archiac. Je croy pourtant que c'est mon frere, ayant tousjours ouï dire que j'ay esté nourrie à Mursay. »

Le seigneur de Montaupin était un gentilhomme de l'Anjou, nommé Louis Le Roy, dont le père, Jean Le Roy, avait épousé une Françoise d'Aubigné de Montaupin, de la même branche que l'abbé d'Aubigné, évêque de Noyon. A sa qualité de parent, il joignait une réputation d'antiquaire, et s'empessa d'envoyer à M<sup>me</sup> de Maintenon plusieurs titres des vrais d'Aubigné en date de 1432, 1441, etc. et d'autres relatifs à Théodore-Agrippa des années 1584 à 1592, en un mot tout ce dont elle n'avait que faire. Quant à lui remettre les preuves de la haute situation de Jean d'Aubigné, bisaïeul de la postulante, il s'en serait bien gardé, car voici l'une des notes (1) qu'il a laissées au cabinet des titres :

*Mémoire dicté à M. d'Hozier* par Messire Louis Le Roy, s<sup>r</sup> de Montopin, petit-fils de Françoise d'Aubigné, dame

(1) Il y en a deux, différentes par les termes, semblables par le fond. Nous en donnons une en y joignant, dans les notes, ce que

de Montaupin, le 10 juillet 1700 (1). — Jean d'Aubigné, de la ville de Loudun (2), fut élevé domestique de Jaquette de Montbron, dame d'Archiac, parce qu'il était oncle ou cousin-germain (3) de Michelle Joly, femme de chambre de cette dame et depuis femme d'Aubin d'Abeville, juge d'Archiac et de Mathas, curateur de Th. Ag. d'Aubigné fils de Jean. Il étoit aussi cousin d'Andrée Joly, femme de Martial Bernard, receveur d'Archiac, et sœur d'Anne Joly, aussi femme de chambre de Jaquette de Montbron, et elles étoient filles de François Joly, marchand tanneur et corroyeur à Loudun, et de Jeanne d'Aubigné, sœur de Jean d'Aubigné, père de Théodore Agrippa. Cela fut cause que ce Jean d'Aubigné s'habitua en Xaintonge, devint homme d'affaires de Jeanne de Montpezat, douairière d'Archiac, soutint ses intérêts contre ses enfants, et depuis il soutint pour les enfants contre la mère. De là il passa au service d'Antoinette de Pons, dame d'Albret (4), et ayant fait ses affaires auprès d'elle, il épousa à Blois Catherine de l'Estang, dame des

l'autre contient de plus. Cette dernière est intitulée : « Mémoire de Louis le Roy, seigneur de Montaupin en Anjou, gentilhomme curieux, en 1700. »

(1) Ce mémoire ne fut rédigé pour le cabinet qu'en 1700, mais M. de Montaupin était en relations depuis longtemps avec d'Hozier, comme le prouve la lettre de Mme de Maintenon du 16 nov. 1688.

(2) Né à Loudun, dit l'autre note.

(3) « Jean d'Aubigné avoit une sœur nommée Jeanne qui fut mariée à François Joly, qui ont laissé plusieurs enfans et particulièrement deux filles : l'ainée, Michelle Joly, fut femme d'Aubin d'Abeville, juge d'Archiac, et n'eut point d'enfants. » (L'autre note).

(4) « Durant le séjour de Jean d'Aubigné à Pons il fit les affaires de Claude de Pons, archidiacre de Xaintes et protonotaire du St-Siège. Il étoit oncle d'Antoinette de Pons, héritière de cette maison, dans laquelle Jean d'Aubigné ayant eu quelque différent avec Claude de Pons pour cause d'argent qu'il avoit reçu sur sa procuration, Jean d'A. retourna à Archiac où il épousa Anne de Limur. » (L'autre note.)

Landes Guinemer, et vint s'habituer avec elle a Pons, dans un petit lieu appelé S. Moris, où naquit Théodore Agrippa. 2° Il épousa Anne Limur, veuve de Gabriel Gaignard, de laquelle il eut Emmanuel, Ester et Noeuil d'Aubigné, morts sans postérité. Après la mort de Jean d'Aubigné, sa veuve, Anne de Limur, se remaria en troisième nocces avec... Colinot (1), bourgeois de Coignac. — Pendant le mariage de Jean d'Aubigné avec Anne de Limur, ils achetèrent la troisième partie de la seigneurie de Brie dans la paroisse d'Archiac, laquelle avoit esté decretée et prise en paiement par ladite de Limur et depuis, par puissance de fief, André de Bourdeille, mary de Jaquette de Montbron, retira de leurs mains cette terre de Brie. — Daniel Bécasse, sergent à Archiac, épousa aussy..... d'Aubigné, sœur de Jean d'Aubigné, père de Théodore Agrippa (2).

Se figure-t-on l'inquiétude que dut éprouver d'Ho-zier, lorsqu'il vit l'effet des prétentions qu'avait fait

(1) Petite faute du s' de Montaupin ; il fallait écrire *Collineau*. Du moins en est-il ainsi dans un fragment conservé du registre de l'état civil de l'égl. réf. de Pons. Un registre de Saintes (1570-1613) mentionne, en 1571, 'Samuel *Gallet*, enquesteur pour le roi, et Anne *Jolly* sa femme. Celui de Cozes pour les années 1655 à 68 : Charles *Jolly*, escuier, sieur d'Esnaux, et Judith *André* sa femme, 1655 ; Jean *Jolly*, sieur des Brousses, et Ester *Jau* sa femme, 1656 ; Pierre *Guimbello* et Judith *Jolly* sa femme, 1657 ; Isaac *Jolly* et Suzanne *Gasnier* sa femme, 1658. On voit aussi dans Crottet (Hist. des églises de Pons, etc. p. 52, 54) que Pierre *Joly* et Jean de *Lhommeau*, receveur du sire de Pons, étaient anciens de l'église d'Arvert en 1548.

(2) « Durant ce second mariage, Théod. Agr., fils aîné du premier lit, fut élevé par Aubin d'Abbeville, mari de Michelle Joly, fille de Jeanne d'A., sœur de Jean d'A. et tante de Théod. Ag., lequel ensuite alla demeurer au château de Pons, appartenant à lad. Antoinette de Pons, femme du seigneur d'Albret, gouverneur du roy Henry IV, lors prince de Béarn, lequel alloit souvent dans les maisons dudit seigneur d'Albret, où Théodore Agrippa fut connu de ce prince, lequel luy donna dans la suite de l'employ. » (L'autre note.)

naître dans l'esprit de M<sup>me</sup> de Maintenon la fourberie de l'abbé qu'elle croyait son cousin. Une juste peur lui inspira la hardiesse de faire naître une conversation qu'il eut avec la marquise et dans laquelle il essaya de la détromper en lui faisant voir que la pièce princioale sur laquelle se fondait le lien de sa famille, avec les vieux seigneurs d'Aubigny de l'Anjou, était « vilainement fausse ; » mais M<sup>me</sup> de Maintenon se garda bien d'ouvrir l'oreille à de tels discours ; elle ne voulut point comprendre les doctes explications qu'on lui donnait, et quelques jours après elle fit intervenir le nom tout puissant du roi dans la lettre suivante adressée de Marly le 9 déc. 1688, au généalogiste :

« Je vous ay fait mander que nous aurons pour commissaires M. le duc de S. Simon et M. de Beringhen. M. de Villette a envoyé à Mursay et à Orléans. J'ay mandé a l'abbé d'Aubigné de revenir et j'ay fait toutes sortes de diligences. Cependant je ne compte que sur vos soins. Enfin vous avez ce qui est absolument nécessaire pour ne pas demeurer court, et pour le reste nous demanderons un delay si d'autres en demandent. On ne peut estre plus sensible que je le suis aux marques d'affection que vous me donnez dans cette occasion. Le Roy ne peut comprendre non plus que moy la fausseté de ce contract. Il me semble que l'on n'en fait guières sans y estre convié; mais vous estes bon juge et point disposé contre mes intérêts. Ainsy il n'y a qu'à vous laisser faire. »

Le lecteur excusera peut-être d'Hozier de n'avoir pas été jusqu'au bout de son devoir et de son amour

de la vérité dans une circonstance aussi brûlante. Voici comment les choses se passèrent. L'examen du duc de St-Simon (père du grand écrivain) et de M. de Beringhem n'était que pure convention et formalité : le véritable examinateur des titres était le « Généalogiste des Ordres du Roy, » M. Cotignon de Chauvry, prédécesseur de Clérembault. M. d'Hozier, à qui les titres avaient été remis comme « Généalogiste du roi, » mais qui n'était pas le Généalogiste des Ordres, transmet à celui-ci le dossier sans y toucher et tel que l'avait « fagoté (1) » l'abbé, puisqu'il n'était pas chargé de ce qui concernait l'ordre du Saint-Esprit ; M. de Chauvry à son tour se garda bien de toucher à ce qu'il tenait d'une main aussi savante, aussi sûre que celle de d'Hozier ; en sorte qu'il n'y eut plus sur cette affaire que les deux lettres qui suivent et par lesquelles elle se termina :

*Le comte Charles d'Aubigné à M. d'Hozier : « A Paris, le 7 avril 1689. Monsieur, après toutes les reconnoissances que je vous dois et les obligations que je vous ay,*

(1) Acte par lequel noble et puissant Hervé d'Aubigné, seigneur de La Jousselinère, donne a Joachim son frère la mesme part que Thibaut, Guy, Pierre et François d'Aubigné, ses autres frères, avoient eu dans la succession de noble et puiss. François d'Aubigné, et dans celle de Marie Paumart sa femme, leurs père et mère, du 17 fév. 1516, receu par Oger, notaire à Angers. Cet acte de l'an 1516 est refait sur un acte véritable de la mesme année qui se trouve dans les Preuves de la généalogie d'Aubigné avant que l'abbé d'Aubigné eut eu l'idée de joindre la famille de Mme de Maintenon à la sienne; et dans le titre véritable il n'y est point parlé de Pierre d'Aubigné qui estoit nécessaire pour leur entreprise

voicy un petit présent que je vous fais, qui a bien l'air de celui que ce pauvre Persan fit à Artaxerce. Je vous supplie, Monsieur, de le vouloir accepter comme luy, parce qu'il part d'un cœur qui vous sera dévoué toute la vie. Les suites vous en persuaderont aussy bien que de la véritable et sincère passion avec laquelle je suis, etc. (1).

*Note au bas, de la main de M. d'Hozier :* Ce petit présent étoit 50 louis d'or que je refusay et cette obligation, de luy avoir rangé ses preuves de noblesse pour l'ordre du S. Esprit suivant les tiltres que me donna l'abbé d'Aubigné et dont je n'étois pas l'examineur parceque c'étoit a M. Cotignon, comme Genealogiste des Ordres du Roy a les examiner et a en faire son rapport.

Moy qui escriis cecy, ajoute Clérembault, et qui ay les minuttes des preuves, je dis que celles de M. d'Aubigné sont toutes dressées par M. d'Hozier, et que j'en ay veu des généalogies dressées par luy indépendamment de ces preuves et sur des tiltres qu'il remarque fort bien estre faux. M. Cotignon de Chauvry, qui ne s'y connoissoit pas trop, ne fit que copier ce que M. d'Hozier avoit fait.

*M<sup>me</sup> de Maintenon à M. d'Hozier, du 15 avril 1689 :*  
 « Je m'imagine que M. de Montopin vous a mandé la mesme chose qu'a moy. Il est fâcheux qu'il ne se trouve rien de Jean d'Aubigné, mais il serait tousjours bon d'avoir le contract de cette tante de mon grand-père. Je suis fort mal contente de vous de ne pas vouloir rece-

et pour faire cadrer avec celui qui est dans le faux contract de mariage de Jean d'Aubigné (avec Caterine de l'Estang) que l'on a fait son fils. M. l'abbé d'Aubigné qui l'a fait fagoter ainsy par copie pour estre parent de M<sup>me</sup> de Maintenon. » (Note de Clérembault.)

(1) Cette lettre et la note qui suit ne sont qu'en copie, mais une copie du cabinet de Chérembault, c'est-à-dire d'une authenticité qui vaut presque l'autographe.

voir les marques de reconnaissance que mon frère peut vous donner et il n'est guieres juste que vous donniez incessamment vos peines et vos soins. J'ay bien envie que nous achevions les preuves de S. Cir et qu'ensuite on n'y reçoive plus de filles que sur la lettre de cachet, comme cela doit estre, afin que je mette les choses sur le pied ou elles doivent estre pour tousjours.»

M. de Clérembault, dans la dernière note ci-dessus, montre une injuste sévérité à l'égard de son confrère, car jamais personne de la Cour, ni d'aucune Cour, n'eût osé révéler au grand Roi que Sa Majesté s'était alliée devant l'Église, avec le tanneur Jolly et le sergent Bécasse.

H. BORDIER.



UNE ENTREVUE  
DE  
DIPLOMATES EN SUISSE  
AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

---

Il nous paraît opportun de faire précéder de quelques considérations préliminaires cette pièce intéressante à plus d'un égard, tirée de la correspondance du marquis de Cœuvres, bien connu plus tard sous le nom de maréchal d'Estrée, et qui était alors ambassadeur extraordinaire de Louis XIII auprès du Saint-Siège. Nous ne nous trouvons pas seulement ici, comme on pourrait le croire au premier abord, en présence d'une vulgaire question de cérémonie et d'étiquette. Il y a plus, et l'importance de cette rencontre, l'ambassadeur français, Robert Miron (1), se charge de

(1) Robert Miron, Sr du Tremblay, ambassadeur ordinaire de Sa Majesté aux Ligues de Suisse, succéda en 1617 à M. de Castille ; il fut président du tiers aux Etats Généraux de 1614, et plus tard, intendant du Languedoc de 1631-1640.

la faire ressortir dans les premières phrases de son récit, lorsqu'il annonce qu'il tient à prévenir les appréciations qui pourront se faire jour dans les « gazettes » au sujet de cette entrevue. Les ambassadeurs de Leurs Majestés très-chrétienne et catholique aux Liges n'en étaient pas ordinairement à se faire des prévenances, lorsque le hasard ou les nécessités du métier les mettaient en présence. Chacun d'eux travaillait à gagner l'alliance de tel ou tel canton et à l'arracher à son adversaire. Avec des buts aussi opposés, l'on comprendra sans peine que les frotements fussent fréquents, et, depuis quelques années, la tension des rapports entre les diplomates des deux puissances était plus forte que jamais. Nous devons considérer cet ensemble de formalités et ces questions de détail comme une tentative, bien illusoire, il est vrai, de conciliation et de rapprochement entre les deux couronnes, qui depuis si longtemps se disputaient la prééminence aux Liges et la faveur des cantons. Cette question de prééminence avait déjà été agitée nombre de fois, sans avoir été résolue. Elle avait même donné lieu, à Coire, par exemple, à de regrettables scènes de violence. C'est ainsi qu'en 1564, Pompone de Bellièvre, ambassadeur de Charles IX aux Liges grises, jeta à terre le comte d'Anguisciola, ambassadeur d'Espagne, qui, malgré ses avis, voulait se placer à sa droite dans une procession. On eut là plus grande peine à séparer les deux adversaires qui donnaient



ainsi un si triste exemple à ceux dont ils venaient solliciter l'alliance.

Le fait qui nous occupe se passe en 1619. Une grande agitation règne déjà dans la Valteline, et laisse prévoir la révolution qui y éclatera quelques mois plus tard, à l'instigation du parti espagnol. Ce dernier réussira à priver pendant dix-sept années les trois ligues de ce beau pays, en se refusant d'exécuter les clauses des traités de Madrid (15 avril 1620) et de Monçon (5 mars 1626).

Ces mêmes Espagnols avaient réussi à fomenter une insurrection dans les dizains du Valais, alliés à la France, et ce n'était pas sans peine que l'ambassadeur de Louis XIII était parvenu à en étouffer les germes, en ménageant un compromis entre l'évêque de Sion et ses sujets rebelles. Encore le gouverneur espagnol du duché de Milan, le duc de Feria ne se tenait-il pas pour battu, et ne tendait-il à rien moins qu'à remettre en question le traité d'Asti (qui accordait aux Valaisans et aux Suisses le commerce du vin dans l'État de Milan), et cela à seule fin d'imposer comme nouvelle condition aux dizains l'alliance espagnole. Sur tous ces points noirs venait encore se greffer la question religieuse, et la France, après avoir tout fait pour l'expulsion des réformés du Valais, se voyait dans la nécessité de les soutenir par suite des prétentions exagérées de l'Espagne à leur égard. C'est ainsi que déjà alors commençait à poindre la politique de Richelieu (entré au conseil en 1617) : alliances protestantes

au dehors, répression des tentatives des réformés dans l'intérieur du royaume.

Il est vrai de dire cependant que, voulue ou non, cette politique de ménagement vis-à-vis des protestants à l'étranger, s'imposait alors comme une nécessité.

Abstraction faite des guerres de religion, auxquelles ils avaient pris assez ouvertement part pour soutenir leurs coreligionnaires de France, les cantons réformés, depuis longtemps déjà, avaient conservé de bonnes relations avec la couronne. Ils n'étaient pas à l'abri de tout reproche, il est vrai. Berne et Zurich avaient conclu, en 1612, une alliance avec le margrave George-Frédéric de Bade, alliance qui ne devait rien leur rapporter, mais n'était qu'une manifestation contre les cantons catholiques. Plus récemment encore, en 1615, les mêmes cantons avaient signé un traité plus désagréable à la France, et s'étaient engagés à soutenir la République de Venise dans ses tentatives pour se faire admettre à l'alliance des Grisons. Mais, malgré ces quelques défaillances, les cantons protestants avaient nettement refusé d'entrer dans la Ligue que les six cantons catholiques (Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug et Fribourg) avaient formé en 1587 avec le roi d'Espagne pour la défense du duché de Milan. Or cette Ligue était de beaucoup la plus préjudiciable aux intérêts de la France.

L'ambassadeur ordinaire de Sa Majesté très-

chrétienne aux Ligues de Suisse résidait à Soleure, chef-lieu du canton le plus dévoué à la cause française. Soleure s'était réuni en 1586 aux six autres cantons catholiques pour former la « Ligue Borromée ; » mais quand l'année suivante ses coreligionnaires et confédérés l'engagèrent à s'allier comme eux avec Philippe II d'Espagne, la ville, résidence des ambassadeurs de France, se souvint de ce qu'elle devait à ces derniers, et persista obstinément dans sa résolution de n'avoir qu'une alliance, celle de la France.

L'ambassadeur d'Espagne avait choisi comme théâtre de son action la ville de Lucerne, la plus importante des cinq anciens cantons catholiques, qui étaient à peu près en entier à sa dévotion.

En 1602, 31 janvier, Henri IV avait réussi à renouveler l'alliance des rois ses prédécesseurs avec douze cantons suisses. Zurich seul, où le clergé protestant avait une grande influence, s'était refusé à suivre ses confédérés. Cette résistance de Zurich venait d'être vaincue en 1614 par le prédécesseur de Miron, M. de Castille et le « Vorort » des treize cantons avait enfin souscrit à l'alliance de France.

Dans cette période si agitée, les dissensions intestines entre cantons ne faisaient pas défaut. Berne avait un différend avec Fribourg au sujet des bailliages communs à ces deux États. C'était même cette question qui avait servi de prétexte à la pré-

sente réunion des treize cantons à Bade. Berne, de sa propre autorité, avait mis les religions catholique et réformée « au plus des voix » dans quelques bailliages qui lui étaient communs avec Fribourg au pays de Vaud, et n'avait pas manqué d'enlever le vote en faveur des protestants. De là, grandes récriminations de la part de Fribourg. On avait cependant décidé, afin d'éviter l'effusion du sang, de soumettre le litige au jugement des confédérés. mais les Bernois, redoutant de ne pas obtenir gain de cause, cherchaient à traîner les choses en longueur.

Aux Liges grises enfin, les affaires ne se présentaient guère sous un jour plus favorable. Cédant aux réclamations des Grisons qui prétendaient avoir le droit d'être respectés pour le moins autant que leurs voisins de Suisse, les rois de France y entretenaient à poste fixe un ambassadeur spécial résidant à Coire. L'ambassadeur français à Soleure se trouvait ainsi déchargé d'un véritable fardeau, rendu plus pénible encore par l'humeur turbulente et inconstante des populations rhétiennes. Et certes ce n'était pas une sinécure que ce poste d'ambassadeur aux Liges grises. Là comme en Suisse, la répartition du pays en liges ou cantons (1), formant chacun pour leur part des gouvernements spéciaux, imposait au titulaire des déplacements

(1) 3 Liges : Caddée ou Maison-Dieu, Dix juridictions, Ligue grise.

sans nombre. A cet époque, en 1619, l'ambassadeur du roi aux Grisons était M. Gueffier. Il jouait de malheur, ce pauvre diplomate, et tout allait à « contrepoil » dans son département. Une révolte avait éclaté dans le pays l'année précédente et le gouvernement était tombé entre les mains d'intrigants qui, constitués en tribunaux criminels (Strafgerichte), exilaient ou massacraient tous ceux qui essayaient de leur tenir tête. Ici encore, les doublons d'Espagne avaient fait leur œuvre. Ne pouvant attirer les Grisons dans leur alliance, malgré les promesses les plus tentantes, les Espagnols avaient pris le parti d'allumer une guerre civile dans les trois Liges pour les arracher par ce moyen à l'influence française. Gueffier, à bout de ressources, avait dû quitter le pays et se retirer à Soleure auprès de son collègue de Suisse, en attendant des jours meilleurs.

Telle était la situation générale lors de cette journée de Bade, dont Miron nous a laissé le récit qu'on va lire. Cette entrevue ne devait être qu'un répit consenti par les deux adversaires, et les troubles de la Valteline suffiront à eux seuls à détruire l'effet de cette tentative de rapprochement.

E. ROTT.

---

*Discours sur l'entreveüe de Messieurs les Ambassadeurs de France et d'Espagne faite en la ville de Bade en Suisse, les 8 et 9 Novembre 1619.*

Pour ce que chacun dit icy que les gazettes se rempliront de l'entreveüe que nous avons eüe à Bade, ville des assemblées des huit cantons (1), M. Alphonse Cusate et moy, je vous diray ce qui s'y est passé, et comme je m'y

(1) Bade était en effet un bailliage commun aux huit premiers cantons (Uri, Schwytz, Unterwalden, Lucerne, Zurich, Glaris, Zug et Berne), mais était en même temps le lieu ordinaire de réunion des treize cantons (les précédents plus Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffouse et Appenzell) qui s'y assemblaient du reste annuellement et à jour fixe (Tagsatzunger règlement des comptes de l'administration des bailliages, etc., de 1424-1712). Les quatre cantons protestants, appelés aussi les quatre villes, avaient ordinairement à cette époque leurs assemblées particulières à Aarau (ville dépendante de Berne). Ils les avaient eues autrefois assez fréquemment à Bâle qui, par sa position géographique, permettait aux députés de Strasbourg de venir, eux aussi, prendre part aux conférences soulevées par la réforme. Les sept cantons catholiques s'assemblaient dans la règle à Lucerne; mais, quand l'ambassadeur de France voulait demander une levée il convoquait le plus souvent les députés des ligues à Soleure. Glaris, canton mixte, envoyait ses plénipotentiaires à Aarau ou à Lucerne, suivant que le parti catholique ou celui de la Réforme était au pouvoir. Appenzell ayant été scindé (1597) en deux parties, Rhodes intérieures et extérieures, les premières envoyaient aux assemblées des VII, les Rhodes extérieures à celles des IV. Enfin, dans certains cas d'une haute importance (ainsi pour les troubles des Grisons en 1607), on convoquait aux assemblées les alliés (Zugewandten.)

En 1619, la France était alliée aux treize cantons et à tous leurs confédérés ou protégés, à l'exception de l'abbé de Saint-Gall. Au point de vue confessionnel, Mulhouse (à laquelle les cantons catholiques avaient dénoncé leur alliance en 1586), Bienne, la principauté de Neuchâtel et la ville de Genève (ces deux dernières combourgeoises de quelques cantons) étaient réformés. L'abbé de Saint-Gall, les Valaisans et l'évêque de Bâle, protégé des VII, se rangeaient sous la bannière de ces derniers. Les Grisons (quoiqu'en majeure partie protestants) et la ville de Saint-Gall pouvaient être considérés comme mixtes.



suis trouvé cinq jours devant luy, m'a assuré qu'il n'y estoit venu qu'à intention de me voir, et qu'il s'y fut rendu plutôt sans la venue du fils du duc d'Aussonne (1) qui conduit les troupes de Naples, qui passent en Allemagne ; or, après avoir traité tous les cantons ensuite de l'audience que j'avois eue, le mardy 5 novembre je fus prié par les cantons catholiques d'arrester un peu pour ce sujet estimans que l'opinion de l'accord des deux Roys, et de leurs ministres favorisoit les affaires des Catholiques. Je leur voulois persuader que je n'estimois pas à propos que nous nous vissions en cette conjoncture, ny mesme que le dit sieur Alphonse se deult rendre en ce lieu, et que cela donneroit du soupçon aux Protestans, qui possible luy feroient des instances sur le passage de ces gens de guerre, à quoy il auroit de la peine a satisfaire et les contenter, ils ont répondu que cela serviroit à les porter à une meilleure et plus prompte résolution sur l'opinion qu'ils auroient, que les deux Roys seroient bien d'accord ensemble, mesmes sur le différend qui se présentoit entre Berne et Fribourg, voyans leurs ambassadeurs se faire carresses non jamais veües en Suisse. Je ne leur ay peu desnier cela, aux charges qu'ils feroient ce dont je les avois priez qui importoit à l'honneur du Roy, et dont messieurs les Protestans m'avoient requis, qui estoit de leur permettre de retourner a Berne (2) pour les exhorter encores à l'accomodement, mesmes à reprendre les procédures du partage des choses contentieuses qui avoient esté commencées il y a dix ans, comme j'ay appris icy depuis ma proposition, dont je me suis bien servy aux

(1) Ossone, Vice-roi de Naples.

(2) Miron avait fait sonder le terrain à Berne, désirant s'y rendre pour accommoder le différend entre cette dernière ville et Fribourg, mais le peu d'empressement des Bernois l'avait engagé à ne pas mettre son projet à exécution.

conférences particulières que j'ay eües avec les dits députez et signamment envers les Protestans qui m'ont aussy fait instance d'arrester encore icy pour le mesme sujet dudit sieur Alphonse, et exhorter les Catholiques à s'accomoder et ne se pas tant arrester aux conseils de rigueur qu'ils estimoient que le dit sieur Alphonse estoit venu leur faire prendre, comme il y avoit apparence de le croire ainsy. Ledict sieur Alphonse escrivit donc aux Députez de son party, dont il y a bon nombre icy, et par manière de dire point d'autres des cinq petits cantons, qu'il devoit arriver le jedy au soir 7<sup>e</sup> novembre dont estant adverty je manday au logis, ou il devoit descendre qu'on ne luy apprestat point à souper, et qu'il le trouveroit chez moy, il n'arriva pas ce jour là pour quelque accident, dont il n'enuoya faire des excuses et m'envoya dire qu'il seroit le lendemain au matin à Bade sur les huit heures et me verroit aussitost, et m'ayant esté dit qu'il viendroit à la messe aux Capucins où il pourroit disner, je me suis hasté de le devancer avant son arrivée, et au sortir de la messe voyant l'heure qu'il estoit pour venir, j'ay envoyé quatre des miens a cheval pour le recevoir à l'entrée de la porte de cette ville et luy ont fait mon compliment et l'ont conduit chez luy, et lors luy ayant dit que je les avois envoyez pour lui donner le bonjour, apprendre des nouvelles de sa santé, et le prier de prendre un mauvais disner chez moy, il a dit, comme il a esté rapporté qu'il me verroit et m'en remerciroit, et sçachant son arrivée chez luy j'ay renvoyé Monsieur Vigier, interprète (1) avec mon m<sup>e</sup> d'Hostel vers luy pour me

(1) Les fonctions d'interprètes étaient très-recherchées aux Liges, et les titulaires jouissaient d'un grand crédit. On vit même un interprète français, Balthasar de Grissach, remplir, pendant assez longtems, les fonctions d'agent *ad interim* vers la fin du règne de Henri III.

conjouir de sa venue et luy dire la mesme chose. Il les a remerciés et leur a demandé où j'estois, les asseurant qu'il viendrait disner avec moy; le dict Sieur Vigier luy a dit : que j'estois aux Capucins où j'avois ouy messe et me promenois par le couvent ; le dict sieur Alphonse m'y est venu trouver avant que d'entrer en l'église au lieu mesme où j'estois, et me trouvant surpris à sa venue, je suis sorty de la chambre où j'estois lors et nous rencontrans, nous nous sommesaluez, et ayans fait quelques pas ensemble, ou je me suis mis à la droite, afin de n'estre point obligé au retour de la promenade, je luy ay dit que la messe l'attendoit, et moy que je l'allois attendre chez moy où je le priois de rechef de prendre son disner, à quoy il a acquiescé et y est venu, et estant à cinquante pas de ma maison, j'ay envoyé quatre des miens au devant de luy, et le sçachant à ma porte tous les miens sont descendus avec plusieurs capitaines qui estoient autour de moy jusques au nombre de vingt, pour l'aller recevoir à la porte du logis, et estant sur les degrés je suis descendu six marches au devant de luy, et l'ay fait passer à la droite quoy qu'il ayt fait de grandes cérémonies pour ne la pas recevoir ; mais faut noter qu'avant qu'il fut venu au logis, il m'a envoyé deux des siens pour me remercier de l'honneur que je luy avois fait, et qu'il me prioit de disner au lendemain, de quoy je m'estois excusé, pour ce que j'estois pressé de m'en aller à Soleure, estimant qu'il ne le faisoit que par compliment, toutefois doutant qu'il le fit pour tirer asseurance que j'irois chez luy à mon tour, je dis à ses gens que quand je le verrois ceans à disner que je luy en dirois les raisons et que j'esperois qu'il les auroit bien agréables, et que je ne manquerois de luy rendre l'honneur à quoy sa dignité et son mérite particulier m'obligeoient. Ils s'en retournèrent avec cela et prièrent Monsieur Vigier de me persuader de venir disner le lende-

main chez le dit sieur dont je ne faisois point semblant de me travailler pour les laisser en suspend la dessus, mais, enfin ayant pensé que c'estoit moins différer de l'aller voir pour disner que de l'aller voir simplement pour luy rendre sa visite, le dit sieur Alphonse m'en ayant encores de luy mesme prié avec grande instance à la sortie du disner qu'il prit chez moy, j'y ay acquiescé et promis d'y aller le lendemain, auquel jour sur les onze heures, il m'envoya quatre des siens, me quérir jusques chez moy, et estant à sa porte, j'y trouvay tout le reste de sa famille et luy à trois marches près du bas de sa montée qui en avoit plus de 45 du lieu d'où il estoit descendu, et où il nous fit remonter pour disner, après lequel je pris congé de luy et luy dis à Dieu comme pour partir et le lendemain auquel jour j'allay a la messe aux Capucins, ou il arriva aussy comme j'entendois la messe dans le coeur avec drap de pied et orilières de velours au costé droit, le dit sieur n'entra pas dans le choeur estant adverti que j'y estois sans que je m'apperceus de sa venue, mais alla ouyr la messe qu'on disoit en mesme temps en une petite chappelle au bas de la nef de l'Eglise, et estant la messe que j'entendois achevée, je sortis de l'Eglise, et appercevant aucuns de ses gens à la porte, je fus adverti par quelques uns des miens que le dit sieur Alphonse estoit en cette petite chappelle, ou pour le mieux faire remarquer j'envoyai deux des miens luy donner le bonjour, et que je l'eusse veu sans la crainte de l'interrompre de ses dévotions et que je m'en allois monter à cheval : il me renvoye aussitost deux des siens jusques chez moy pour faire les excuses de ce qu'il ne m'avoit veu à la sortie de l'Eglise, pour n'en avoir esté adverty, et qu'il me remercioit de tant de bon accueil et honneur qu'il avoit reçeu : ainsy s'est passé cette entreveüe.

---

NOTE  
SUR  
QUELQUES MANUSCRITS  
DE LA BIBLIOTHÈQUE  
DU CONNÉTABLE DE LESDIGUIÈRES

---

Nous avons publié dans un précédent article l'inventaire des manuscrits de Lesdiguières tel qu'il avait été fait en 1633. La bibliothèque du connétable se trouvait probablement à Vizille, résidence préférée de Lesdiguières, qui s'était plu à l'embellir superbement. Peu de temps après sa mort, ses livres furent transportés en Provence, au château de Sault appartenant aux Créquy, ainsi que nous l'apprend une note jointe à l'inventaire que nous avons publié. La famille de Créquy ne tarda pas à s'éteindre en la personne d'Adolphe de Créquy, comte de Canaples, mort sans postérité en 1711 ; des collatéraux héritèrent de ses biens ; la bibliothèque du connétable transportée à Toulouse y fut vendue en 1716, et l'abbaye de Marmoutier en fit en bloc l'acquisition. A la Révolution française, la bibliothèque de Tours hérita des richesses scientifiques accumulées dans cette célèbre

abbaye ; un certain nombre de manuscrits du connétable y sont entrés à cette époque et peuvent être facilement identifiés. En voici la liste :

INVENTAIRE DE LESDIGUIÈRES	CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE TOURS
25. Le Roman de Guion de Bourgogne.	937. Gui de Bourgogne. Vél. XIII <sup>e</sup> s. (Marmoutiers. Acquisition de Toulouse.)
23. Un vieux Roman : Ogier le Danois.	938. Raimbert de Paris. Ogier de Danemarque. Vél. XIII <sup>e</sup> s. (Marm. Acq. Toul.)
17. Le Roman d'Athis et Prothesilas.	940. Alexandre de Bernay. Le Roman d'Athis et Prothesilas. Pap. XIV <sup>e</sup> s.
22. La Vie [de saint Honoré en vers provençaux.	943. Vie et Miracle de saint Honorat de Lerins. Pap. 1381. (Marm. Acq. Toul.)
24. L'Image du monde.	946. L'Image du monde, poëme attribué à Gautier de Metz. Vél. XIII <sup>e</sup> s. (Marm. Acq. Toul.)
11. Miracles de Notre-Dame en vieux vers frnçoys.	948. Gautier de Coinsi. Les Miracles de Notre-Dame. Vél. XIV <sup>e</sup> s. (Marm. Acq. Toul.)
18. Le Roman de Barlaam et Josaphat.	949. La Légende de Barlaam et Josaphat. Vél. XIV <sup>e</sup> s. (Marm. Acq. Toul.)
2. Le Songe du pèlerinage de la vie humaine.	950. Guillaume Digulleville. Roman du Pèlerin. Vél. XIV <sup>e</sup> s. (Marm.)
7. La destruction de Troyes en françois.	953. Destruction de Troyes. Vél. XIII <sup>e</sup> s. (Marm. Acq. Toul.)

On peut affirmer avec certitude que les neuf manuscrits précédents ont fait partie de la bibliothèque de Lesdiguières ; leur identification ne fait aucun doute, quoique leur provenance ne soit pas toujours clairement indiquée dans le catalogue de la bibliothèque de Tours. Le même catalogue en mentionne un certain nombre

d'autres comme acquis à Toulouse de la famille quy ; ils étaient probablement entrés dans la p de cette maison postérieurement à la rédaction ventaire de 1633. Voici les principaux :

- 939. Denys Pirame. Le Roman de Partenope de Blois. Pap. xi
- 941. Aymes de Varenne. Le Roman de Florimon. Vél. xiii<sup>e</sup> s
- 942. Chrestien de Troyes. Le Roman de Cliges. Vél. xiii<sup>e</sup> s.
- 945. Passion de sainte Catherine, en Poitevin. Vél. xiii<sup>e</sup> s.
- 955. Histoire du noble roi Ponstus. Vél. xv<sup>e</sup> s.
- 974. Abrégé de Paul Orose. xv<sup>e</sup> s.
- 980. De la Vertu et du Vice. Extrait des Historiens anciens. xi<sup>e</sup> s.
- 981. Corn. Nepos. Traduction italienne par Remi Nunnî. Vél. x
- 983. Valere Maxime. 1407. Vélîn.
- 1009. Jacques de Voragine. La Légende dorée en latin. Vél.

D'autre part, un certain nombre de volumes de l ventaire de 1633 ne font pas partie de la biblioth ue Tours, soit qu'ils aient été aliénés par la famille ( quy antérieurement à 1716, soit qu'ils aient été p depuis. Les principaux sont :

- 1. Manuscrit de vers allemands. 1418.
- 3. Livre de Venerie, sans date.
- 5. Légende dorée en françois, sans date.
- 6. Le Roman Deoclesian et Samarinde.
- 8. Légende de Nostre-Dame en provençal et italien.
- 9. Prophéties de Merlin.
- 12. Le Roman de Tristan.
- 15. Le Roman des chevaliers d'Artus.
- 16. Vie et Miracles de J.-C., en provençal.
- 19. Chansons provençales.
- 20. Combat du corps et de l'âme, en vers françois.
- 26. Livre de faulconnerie.

J. ROMAN.

---

# LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Contient, avec un texte et des planches isolées, intéressantes en 1900 volumes

## LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

DES BIBLIOTHÈQUES DES UNIVERSITÉS DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS  
TOUTES LES UNIVERSITÉS DE FRANCE  
DE SES DÉPARTEMENTS, COMPOSÉ DE DES ILLUSTRATIONS GÉNÉRALISÉES

Sous la direction de M. ELYSÉE ROBERT

Ancien élève de l'École des Chartes,

Employé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale.

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

M AI ET JUIN 1877



PARIS

HENRI MENU, LIBRAIRE-ÉDITEUR  
Quai Marquette, 7

(S. N. 601) XXXVI



Pour tout ce qui concerne la rédaction du *Cabinet historique*, s'adresser à M. ULYSSE ROBERT, employé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Pour les réclamations, s'adresser à M. HENRI MENU.

---

Le *Cabinet historique* paraît dans sa livraison de juillet-août 1877 et dans les suivantes :

### PREMIÈRE PARTIE

- 1<sup>o</sup> *La domination bourguignonne à Tours et le siège de cette ville*, (1417-1419), par M. Delaville le Roulx, élève de l'École des Chartes.
- 2<sup>o</sup> *Un procès de l'Inquisition au XVI<sup>e</sup> siècle*, par M. J. Moroy.
- 3<sup>o</sup> *Prise de Djigelli, en 1664*, par M. Desclozeaux, ancien préfet de Constantine.
- 4<sup>o</sup> *Record des droits du château de Spitzenberg, en Lorraine*, par M. F. de Chanteau, ancien archiviste des Vosges.
- 5<sup>o</sup> *Lettres inédites de Charles VIII au Parlement de Paris*, par M. de La Borderie, ancien député.
- 6<sup>o</sup> *Note sur un ouvrage attribué à La Bruyère*, par M. Ad. Huzfeld, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.
- 7<sup>o</sup> *Le Génie de la reine Christine*, par MM. René Kerviler et Ed. de Barthélemy.
- 8<sup>o</sup> *Note sur le titre de dame accordé à M<sup>lle</sup> de Clermont*, par M. Rousselleux, archiviste aux Archives nationales.

Et autres articles de MM. Lud. Lalanne, A. de Montesglou, Marty-Laveaux, L. Gautier, Ar. Baschet, Jules Guiffroy, F. Delaborde.

### SECONDE PARTIE

Inventaire des cartulaires conservés dans les bibliothèques de Paris et aux Archives nationales, suivi d'une bibliographie des cartulaires publiés en France, par M. Ulysse Robert.

Inventaire des manuscrits des bibliothèques de Paris, relatifs aux anciennes provinces de France. — *L. Alsac.*

Continuation des séries commencées.

---

# MÉMOIRES DE CARORGUY

GREFFIER DE BAR-SUR-SEINE

---

C'est à M. d'Arbois de Jubainville que revient l'honneur de cette publication ; car c'est lui qui nous a signalé l'intérêt que présente pour l'histoire de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle le « Recueil du greffier de Bar-sur-Seine. » L'histoire de la Ligue en Champagne se verra ainsi racontée par chacun des partis qui divisaient alors France : le curé Claude Hatton, dont M. F. Bourquelot a pu l'œuvre ; le calviniste Nicolas Pithou ; le greffier de Bar-sur-Seine, qui se place parfaitement au nombre de ceux qui furent les politiques.

est-ce que le recueil du greffier de Bar-sur-Seine ? La Bibliothèque municipale de Troyes, une des plus riches de France, conserve, le n<sup>o</sup> 3, un petit manuscrit acheté vers 1854 et qui en 1853 fut la propriété de M. Fleury, orfèvre à Bar-sur-Seine. C'est un volume in-4<sup>e</sup> carré, de 185 millimètres sur 145, recouvert de parchemin, et jauni sur les tranches. Sur les premières pages sont écrites : « Nicolas Cornuot me doibt..... la somme de LVI solz. mémoire de ce que j'ay baillé à mon beau-frère le greffier Raimond. » A la fin du volume, sur la garde comme sur les derniers feuillets, nouveaux comptes de ménage et de métier : « Symon Cornuot a levé au greffe deulx appointemens..... sur quoy je paye deulx paires de soulies, l'une de vache et l'autre de chèvre et une paire liegiez pour ma femme et une aultre pour le libraire. » Le récit se tient sur les 128 feuillets intermédiaires, écrit, sans accents, sans ponctuation, sans alinéas et d'une seule venue. Les premières lignes ont été l'objet de soins et se lisent facilement ; le reste exige plus d'atten-

tion ; néanmoins l'œil se fait vite à cette écriture qui, mauvaise pour une époque où les meilleures valent peu de chose, finit toutefois par livrer tous ses secrets.

Les bons historiens, dit notre greffier, se tiennent à une certaine hauteur et ne s'égarant pas dans d'infinis détails, mais il est des écrivains qui se sont les uns « adonnez à recueillir en un bref sommaire ce qui faict le plus à noter ; » les autres, « amusez de coucher par escript les basses et moyennes choses qui se sont veues à l'œil en une province et non entendues en l'autre. » Quant à lui, « les plus grandz faictz d'armes, les exploictz, et aultres cas advenuz au royaume de France parmy ces guerres civiles depuis l'an mil v<sup>e</sup> quatre-vingtz-deulx jusques en l'année mil v<sup>e</sup> quatre-vingtz-quinze, » voilà ce qu'il s'est « à la fin résolu d'escripre. »

Il garde un profond silence sur son nom qui n'apparaît nulle part dans le récit. Ce nom avait bien été inscrit en tête du livre ; il n'en reste aujourd'hui que la trace, recouverte d'une tache d'encre. Ce beau fait, dit la tradition, aurait été commis, en 1789, pour dissimuler la soustraction du volume à quelque collection particulière. Mais il n'était pas impossible de retrouver le nom d'un greffier de Bar-sur-Seine.

Cette petite ville conserve d'anciens actes de baptême. Nous y trouvons parmi les parrains « honorable filz, Jacques Carroguy, greffier au bailliage de Bar. » Cet acte est du 16 juin 1581. Est-ce le même greffier qui, de 1582 à 1595, période qu'embrasse le recueil, tient les enfants sur les fonts, veille aux affaires du greffe et laisse parfois ses actes pour prendre notre petit registre ? L'auteur parle maintes fois dans ses comptes et dans son récit d'un sien beau-frère, Georges Racley, greffier en l'élection et prévôté de Bar. Or, un acte du 3 septembre 1584 et plusieurs autres citent comme marraine « Loyse Carroguy, femme d'honorable homme maistre Georges Racley, greffier, etc. » Ainsi l'identité n'est pas douteuse : le beau-frère de Racley, le frère de Loyse, se nomme, Jacques Carroguy, d'après les actes ; quant à lui, il signait certainement Jaques Carorguy, orthographe qu'il adopte pour ses homonymes, orthographe officielle du nom du greffier de 1565, Nicolas, son père, selon toute vraisemblance.

La date de sa naissance peut se placer entre 1555 et 1560, puisqu'il était pourvu du greffe du bailliage de Bar-sur-Seine en 1581. A la fin de cette même année, Jacques Carorguy est marié, et depuis peu, puisqu'en juin les actes le qualifient encore « d'honorable filz, » et qu'en février ils désignaient sous son seul nom de famille celle qu'il devait quelques mois plus tard épouser : « Damoyse

« Margueritte, fille de noble homme et sage maistre Jean du Rud, « licencié ès-loix, lieutenant-général au bailliage de Bar. »

A l'aide des comptes qui précèdent le recueil, on peut se faire une idée des ressources que Carorguy retirait de sa charge : idée bien imparfaite, puisque les chiffres qui nous servent de base portent sur le seul mois de juillet 1593, et que le registre mentionne seuls les actes dont le prix n'a pas été immédiatement exigé. Ces actes sont au nombre de 47, pour lesquels il est dû 3 écus 2 livres 9 sols. En supposant un nombre égal d'actes faits contre paiement, les recettes mensuelles se seraient élevées à 24 ou 25 livres, soit un gain, pour chaque jour, de 16 à 17 sols. Les actes dont nous parlons sont des assignations ou appointements, des procès-verbaux d'interrogats ou d'enquêtes sommaires, enfin des sentences, tous actes civils dont les similaires sont à présent délivrés au greffe d'un tribunal de première instance. Parfois survenait à Carorguy « une bonne commission » qui l'appelait à Tonnerre, à Langres ; la curiosité ou des affaires l'amenaient à Troyes ; il se rend même à Paris, en 1594, pour y soutenir un procès personnel.

Cette paisible existence n'aurait certainement pas été troublée, si la ville de Bar-sur-Seine n'avait pris parti dans la lutte, générale en France, dont la mort de Guise à Blois fut le signal. Les ducs de Mayenne et de Nemours avaient conseillé à la ville de se maintenir neutre, de rester ouverte, pour échapper ainsi aux attaques successives, mais inévitables, des partis en présence, tour-à-tour vainqueurs et vaincus. Or, deux familles, celle de Noël de Bury, receveur des domaines, et celle de Le Marthin, président de l'élection, s'y disputaient la prééminence, donnant leurs préférences, celle-ci aux princes lorrains, celle-là au roi, mais pour prétexte seulement, « estant le dire commung que si » l'une se feust faite catholique, l'autre se feust aussytost déclarée royale. » Le mieux que l'on eût pu faire, ajoute Carorguy, eût été de les prendre et les jeter dehors. Personne ne fut assez hardi pour l'essayer. De là l'origine des malheurs qui accablèrent la ville.

Dès le 15 août 1588, Bar-sur-Seine s'est déclarée pour la Ligue ; en juin 1589, défendue par des aventuriers, elle refuse le passage aux troupes qui vont rejoindre Henri III au camp de Saint-Cloud, et les partisans du roi sont obligés de fuir devant les menaces et les vexations dont ils sont l'objet. L'occasion de rentrer dans leurs maisons se fait attendre pour eux deux ans, jusqu'au temps de l'entreprise du marquis de Choiseul-Praslin. Le château de Bar-sur-Seine est fortifié, mais mal gardé : une nuit de

juin 1591, Praslin s'en empare, et, le lendemain, il attaque la ville qui, assise au pied de la colline où le château se dresse, s'étend jusqu'à la rive gauche de la Seine; des barricades s'élèvent; les assaillants triomphent secondés par les royalistes demeurés à Bar. Carorguy se trouvait parmi ces derniers. Il avait bien émigré, « estant de ceux qui ont tousjours parlé hautement « et affectionnement du Roy, » mais pour revenir peu après. Le jour de l'attaque, il était des premiers à l'action. Mal lui en prit. « Estant », dit-il, « par la ville avec mes armes, je veid Nicolas « Menand Maugras (un voisin) qui me couchoit en joue... Il tira « son coup duquel je fus atainct au hault de la jambe : et pas-  
« sait la balle de part en part. » Pour comble de disgrâce il fut, lui qui se disait « royal pour la vie, » déclaré, par son propre parti, rebelle pour être demeuré dans une ville rebelle et obligé de payer 70 écus pour racheter ses meubles du pillage. « Aussy, » conclut-il tristement, « à dire la vérité, il n'est pas bien séant, à « nous aultres petitz, de nous affectionner pour les grandz, synon « en tant que Dieu nous ordonne par sa parole d'obéyr à ung « roy. »

Trois semaines après, il était « aux agonies de la mort de sa « blessure; » soudain le bruit se répand que le gouverneur de Chaumont, avec 2,000 hommes et des canons, marche contre Bar-sur-Seine. Tout le monde de fuir. Le pauvre moribond, placé sur une charrette, est « mené dans ung terrible estat aux Riceys « avec grandz maulx et grande agonie. » Il revint à la santé néanmoins; il eut même, quelques mois après, le plaisir de faire condamner à l'exil « son galant » de Maugras.

Cette attaque n'avait été qu'une fausse alerte; mais à Troyes et ailleurs un groupe d'exilés, bannis par les royaux, s'appliquaient à rentrer de force dans leur patrie. A leur demande, le jeune duc de Guise, à peine échappé de la prison où il avait été tenu après la mort de son père, vient menacer Bar-sur-Seine; inutilement cette fois (octobre 1591). L'année suivante (novembre 1592) il revient avec des forces. Après un siège de trois jours et quelques coups de canon tirés, le château capitule; la ville, sans se défendre, traite également en stipulant qu'aucun des habitants ne sera prisonnier. Tous profitèrent de cette convention, « excepté « moy, » dit Jacques Carorguy, « qui fus pris prisonnier en la maison « de François du Rud où je m'étois retiré. En laquelle estant entré « le sieur de Francpas avec ung aultre soldat m'ont tiré de fait « et de force; et m'ayant conduict sur la Porte de la Maison-  
« Dieu me contraignirent de saulter du hault en bas où je fus « tout foudroyé. » Le fossé n'était pas trop profond; on le fit se

relever « et le mena-on tousjours battant à Merey et de là à « Beurville. » Il demeura plus d'un mois prisonnier « durant « lequel temps, » ajoute-t-il, « j'ay enduré beaucoup de mauix. Et « oultre cela, j'ay esté contrainct de payer cent cinquante escus « de ranson. »

Deux mois plus tard, les États généraux de la Ligue se réunissaient à Paris. Vinrent les conférences de Suresnes, la conversion de Henri IV et la trêve générale qui rendit un peu de paix et de tranquillité au royaume épuisé par la guerre civile. Bar-sur-Seine, que gardaient les Ligueurs, ne fut plus, heureusement, l'objet d'aucune tentative de la part des royaux : car, à chaque alternative, la garnison vaincue se retirait bagnes sauvés, et non-seulement les bagnes, mais le reste ; celle-ci partie, les vainqueurs « faisoient leur main, et le plus volleur estoit bien le plus gentil « compagnon. » Carorguy n'eut plus dès lors de nouveaux malheurs à déplorer. De ceux dont il avait souffert, il avait gardé un tel souvenir, qu'il résolut, à son retour de Beurville, d'en retracer les douloureuses péripéties.

Était-il possible de montrer, détachés de l'histoire générale, les faits relatifs à Bar-sur-Seine ? Le greffier ne l'a pas pensé : ainsi, sans doute, il s'est trouvé amené à nous donner une chaîne assez complète des événements contemporains. Le recueil comprend deux parties bien distinctes : l'une a la forme d'une narration historique et s'arrête en juillet 1593 ; l'autre commence à cette même date et prend la forme d'un journal écrit de temps à autre, parfois au jour le jour. Quelques contradictions, des redites, une allure moins décidée, défauts inévitables d'une œuvre interrompue à chaque instant pour être reprise ensuite et souvent à de longs intervalles, marquent nettement cette dernière partie.

Ainsi que nous l'annonce l'auteur en tête de son ouvrage, l'année 1582 est le point « où il veult prendre son origine. » Quelques pages seulement sont consacrées aux six premières années, et le récit ne commence véritablement qu'à la mort du duc et du cardinal de Guise, à la fin de l'année 1588, pour s'arrêter en juin 1595, à la bataille de Fontaine-Française. Il embrasse donc les six derniers mois du règne de Henri III et les six premières années du règne de Henri IV.

Carorguy écrit simplement les faits tels qu'il les connaît, soit qu'un soldat de passage, soit qu'un opuscule, soit que la rumeur publique les lui apporte. Il ne peut tout contrôler : aussi se glisse-t-il parfois des erreurs sous sa plume. Malgré cela, le livre est intéressant, surtout lorsqu'il traduit l'opinion populaire. L'auteur esquisse-t-il, par exemple, la figure de Henri III, le dernier

des Valois, c'est un roi fort courageux, fort adroit, fort habile ; il est bien supérieur à tous ses ennemis ; il aime par-dessus tout son peuple ; il est véritablement le plus chrétien des rois ; des reproches, on ne songe pas à lui 'en adresser ; s'il y a un coupable, c'est le duc d'Épernon, et d'Épernon seul.

Rien de ce qui se produit en Champagne, en Brie, en Bourgogne ne passe inaperçu pour notre greffier. Une ville a-t-elle été assiégée ? quelque combat s'est-il livré ? quelques troupes ont-elles erré cherchant proie et pillage ? il le note. De nombreuses pages s'ajoutent ainsi à l'histoire locale. Les mémoires de Claude Hatton s'arrêtent en 1582 : notre recueil en est donc le complément ; de même qu'il supplée aux renseignements assez incomplets, pour les dernières années, de l'histoire de Nicolas Pithou et aux informations trop brèves des commentaires de Guillaume de Saulx-Tavannes.

Le greffier appartenait à cette classe qui, n'ayant d'autres ressources que le travail, se soumet aux plus rudes labeurs et arrive, par les plus dures privations, à se créer un modeste pécule. Plus que personne il est sensible à la perte de cet argent si péniblement amassé ; plus que personne il souffre de voir les travaux interrompus, les récoltes compromises, le bétail des fermes impunément volé. Ses plaintes, il les exprime dans un langage touchant.

Toutefois, il ne saisit pas ce prétexte pour accuser le Roi : il est trop fervent royaliste, trop bien « marqué d'enseignes royales ; » il se borne à « prier le Tout-Puissant qu'il luy touche le cœur de « le fayre aller à la messe non-seulement une foys, mais tous « les jours ; » et, Henri IV converti, il fait des vœux pour le succès de ses armes et le triomphe de son bon droit. Il réserve sa haine pour l'étranger qu'il « void aux quatre coings de la France « et au milieu, » pour les Espagnols surtout dont on remplit le « royaume comme d'un préteux meuble. » Ses sympathies ne vont pas aux princes lorrains qui combattent seulement « pour « estre tousjours les maistres et commandant absolument une « grande partie du royaume, faisant cependand leur maison « riche. » Il les blâme non moins que ses concitoyens ligueurs, dont il faudra sans doute, ajoute-t-il ironiquement, que les chefs viennent demander l'avis pour savoir ce qu'ils doivent faire. S'il n'y apportait quelque réserve, ses sarcasmes iraient droit à « ces « beaux catholiques qui, malgré leur vœu de sainteté, font sy « indignement massacrer leur Roy ; » au clergé qui tient à la Ligue « parce qu'il y va du droict bezacier et de la marmite ; » même au légat Gaëtano, « ce révérend prélat, gros, refaict, fai-

« sant bonne myne, donnant force grandes bénédiction, mais « qui ne fait pas grand exploit. » Il s'étonne que pour moindre chose qu'un royaume on ne se fasse pas bien catholique romain ; qu'on n'aille pas non-seulement à la messe, mais encore à vèpres. La messe, c'est le coup de la partie : on fera d'avantage en s'armant d'icelle que ne feraient d'exécution en deux ans cent canons et cent mille hommes. Du reste, il tient à se montrer bon catholique ; il présente sur les fonts les enfants des autres et y fait porter les siens ; il va à la messe, assiste aux mystères qui se jouent à l'Église, et sa femme offre le « pain benoist. » Superstitieux, les coups de tonnerre en hiver lui sont de mauvais présage ; il croit fermement aux sorciers et il n'est pas loin d'accuser une pauvre vieille femme d'avoir jeté un sort sur les vignes et de les avoir fait geler au mois de mai.

Carorguy sent vivement et écrit de même. Son style a de la naïveté, de la grâce, du mouvement. Naturel et sans art, il se préoccupe peu de rechercher les justes proportions d'un récit. Tout ce qu'il sait, il le dit, et quand sa mémoire ne lui présente plus rien, il passe à autre chose. L'art des transitions lui est inconnu. Sa phrase, claire le plus souvent, malgré quelques mots laissés en route, est tantôt latine, et alors les ablatifs absolus y dominant ; tantôt elle prend un air tudesque par des infinitifs et des participes rejetés à la fin.

L'orthographe retarde un peu sur les manuscrits contemporains. Dans les sons doux, l's tient souvent la place du c, et réciproquement. Les règles des genres, des nombres, du sujet, des participes sont souvent oubliées. Malgré cela, le Recueil du greffier n'en reste pas moins un livre d'une lecture facile, à la condition toutefois d'y introduire quelques corrections réduites à leur plus simple expression : changer les *i* en *j*, les *u* en *v*, les *v* en *u* ; placer, où besoin est, alinéas, points, virgules, apostrophes, rétablir entre parenthèses les mots passés, et entre crochets les mots obliérés ; voilà ce qu'il était nécessaire d'admettre.

Nous avons été sobre d'observations de toute nature, les réduisant à celles qui nous ont paru strictement indispensables.

Edmond BRUWÆRT.

---



Combien que plusieurs se soient aplicquez à mettre par ordre et rédiger les choses et faitz plus mémorables de nostre temps, sy est ce que aucuns se sont aussy adonnez à recueillir particulièrement en ung bref sommaire ce qui fait le plus à noter et non pas d'escripre ainsy que les bons historiens qui ont acquis la science et l'expérience, lesquelz ne se sont pas amusez de coucher les basses et moyennes choses qui se sont veues à l'œul en une province et non entendue[s] en l'autre. Toutesfoys je me suis, à la fin, résolu d'escripre tant les grandz faitz d'armes que exploictz de guerre et aultres cas advenuz accidentellement parmy ces troubles et guerres civiles, me remectant devant les yeulx de le mettre justement, et à la réale vérité, recepvant tousjours en mon entendement ce qui fait le plus à noter, en regectant arrière de moi toute passion tranquile et non agitée; affin que ceulx qui suivront après nous voyent combien les fléaux et ire de nostre Dieu sont tombez sur nostre teste et que ceste pauvre France a esté agitée de plusieurs naufrages, qu'en fin elle est maintenant renversée de son antienne splendeur et dignité par le moyen de se maudit poison d'ambition qui l'a rendue semblable à la tour qui n'est fondée que sur le sablon et à cause des grandz ventz tombe et vat en ruyne.

Ce commencement de maux a donc pris son fondement en l'an v<sup>e</sup> quatre-vingtz-deulx, qui est le premier but où je désire prendre mon origine, pour aultant que ce qui c'est fait depuis je l'ay veu, entendu et remarqué chascun jour, tant qu'en continuant jusques au bout, je l'espère, avec la grâce de Dieu, de le monstrier, par la suite du temps, des moys et des années.

Or est-il que le Pape Grégoire treiziesme fait ung mandement et ordonnance, donné au saint Siège de Rome le sixiesme novembre de ladicte année, par la ré-

solution duquel — qui fut envoyé à tous les Roys et Princes crestiens — fut osté et retranché dix jours d'icelle, en sorte que, advenu le *dixiesme decembre*, l'on compta le *vingtiesme*. Ce qui fut suivy et accompli soubz le regne de Henry de Valois troisieme du nom et par tout son royaulme, excepté ès villes de La Rochelle et Genefve. Ceste nouveaulté fut trouvée estrange et d'ung synistre présage. Mais la raison en fut aussi tost donnée que, faulte dudict retranchement, l'on eust veu Pasques à la Saint-Jehan. D'ailleurs cela se devoit faire de huict cens ans en huict cens ans après l'Incarnation de Nostre Seigneur.

Or l'année suivante, v<sup>e</sup> quatre-vingtz-trois, vient à considérer que, au mois de may, que les orges et aultres graines venues en tuyau et que le Ciel ne donnoit point de pluye pour les faire croistre et multiplier, le peuple se sousleva de luy-mesme par tout le pays et premièrement en Bourgongne et jusques à Dijon. Et feirent processions générales qui se faisoient d'une telle façon que l'on en veit le premier essay le premier de juing, que les trois Riceyz c'estant assemblez vindrent, avec grande dévotion, en ceste ville, ayant en nombre, pour leur avanguard, plus de cinq cens filles blanches, les femmes vefves acoustrées de noir et de petitz garçons nudz et sans chemise qui chantoient les saintz du patron où ilz aloient (1). Tellement qu'estans icy arrivez, à la première abordée, ils trouvèrent les tables mises au milieu des rues, chargées de pain et viande, les muictz de vin défonsez. A quoy ilz reprindrent leur aleine et s'en retournèrent très-joyeux et contans. A leur exemple, tous les aultres villages voisins feirent le semblable, entre

(1) De semblables processions vinrent en septembre 1583 aux églises de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève de Paris.

(Mém. de L'ESTOILE.)

aultres, celui de Courteron faict à remarquer pour ce qu'il se veid un beau jeune guarson vestu de plusieurs couleurs, avec deulx grandes aisles peintes, estant acoustré à la façon des anges de peintures et tenoit deulx espées nues en ses mains, faisant beaucoup d'admiration et chantoit; puis après proclamoit à haulte voix : « Voilà la guerre, la famine et la peste. » Or, pour ce que je ne puis ny ne veulx rien céler, je diray franchement que ses filles blanches, la plupart chambrières, s'envyroient au lieux où elles en trouvoient, et signamment sur le soir, que, par après la nuict, se faisoient embrasser et se mectioient parmy les bledz pour exercer paillardise et toute aultre dissolution; de façon qu'elles esbranlèrent le ciel de telle sorte qu'il donna de la pluye abondamment et au temps mesme que nostre saint Estienne fut porté à l'église de Serey. Y joint, pour la conclusion de ce mistère, la procession de Loches (1), qui vindrent tousjours fouettant ung pauvre homme, que disoient ressembler à nostre Seigneur, crachoient contre luy avec contenance de tirans semblables à ceulx qui l'oprimoient lors de sa passion. Par ces choses il est à croire que Dieu s'en est courousé, nous ayant depuis envoyé les trois fléaux de son ire et dont il a acoustumé de chastier le peuple rebelle à ses loix et ordonnances, à scavoir : la guerre, la peste et la famine.

Cela estant finy, au moys de septembre suivant, fut tenu, par le commandement dudict Roy Hanry, ses grandz jours en la ville de Troyes qui eurent cours et séance l'espace de quatre moys, pendant lesquelz, lesdictz sieurs des grandz jours, en nombre d'un président nommé Morsan, deulx maistres des requestes et douze conseilliers, y rendirent plusieurs arrestz tant de mort que amandes honorables. Et y furent exécutez les sei-

(1) Village à 13 kil. S.-E. de Bar-sur-Seine.

gneurs de Villertz-les-Potz (1), Besancourt (2), La Sosotte auquel j'ay veu trancher la teste, le bailly Taleret (3) pandu pour crime de sodomiste, et beaucoup d'autres.

Mays pour retourner à mon premier desaing, je parleray premièrement de la guerre ; puis, je toucheray en passant de la peste et famine, affin que tout soit suivy en son ordre et selon son rang. Et premièrement, il est bien notoire à tous que ceulx de la maison de Guise ont, par leur artifice et menées, tousjours et de tout temps porté hayne et inimitié à ceulx de Bourbon, vrayz et légitimes héritiers de cette couronne. Et principalement, ceste dent de laict ne c'est point recongnue envenimée que jusques après le décez de feu Monsieur (4), le frère du Roy ; lequel estant mort sans enfans et le Roy par conséquent n'en ayant point, la couronne de France ne vouloit pas estre sans héritier. Et c'estant bandez des lors ensemble couvertement contre ladicte maison, soubz la couverture et le prétexte de la religion nouvelle de Hanry de Bourbon, Roy de Navarre, et se sont ainsy, soubz ce beau manteau de Religion Catholique, liguez ensemble, ayant, par grand artifice, tiré avec eulz une bonne partye des seigneurs et gentilhommes françoys. Et lors fut ceste belle ligue signée et résolue entre eulx avec Monsieur le Cardinal de Bourbon, leur chef, et le duc de Lorraine, en sa ville de Nancy (5), la vielle St.-Nicolas, cinquiesme décembre V<sup>e</sup> quatre-vingtz-quatre, jour qui fut tellement plain de tempeste et d'orage, que onc-

(1) François de Mally, pour rançonnements et violences.

(2) Le sieur de Bezancourt, pour rebellion contre des gens de justice.

(3) Pierre Tapperet, bailly de Brienne, pour viols et inceste. Il était âgé de soixante-quinze ans.

(4) Monsieur, duc d'Alençon, puis duc d'Anjou, mourut à Château-Thierry le 10 juin 1584.

(5) Il s'agit évidemment du traité secret conclu au château de Joinville le 31 décembre 1584.

ques et de mémoire d'homme vivant ne se veid chose semblable (1). Car les ventz furent sy furieux qu'il est à croire que parmy eulx tous les diables estoient hors d'enfer : pour aultant que plusieurs maisons et chasteaulx, estans à l'escart, et jusques aux clochers des esglises furent aulcuns renversez par terre. Les frestes des maisons, avec les tuilles, voloient parmy les rues, comme la plume qui est en l'air. Bref, ung tel tintamarre, qu'il donna ung grand esbayssement qu'à peine peult-on l'escripre sans en restraindre quelque chose. Toutesfoys c'est le propre jour que ladicte Ligue fut résolue et signée par tous ceulx de ladicte maison de Lorraine, en nombre de seize, qui fait croire, dez lors, que le ciel et les astres s'en courousoient, pour ce que telle chose, faite ainsi contre son Prince souverain, ne peult réusir à une glorieuse fin. Pour exemple, la ligue de Silla, grand et puissant Roy, contre Marius, qui prétendoit l'empire Romain par le droict de la République, ne luy peult oncques estre osté, en sorte qu'il en fut tousjours le maistre soubz l'auctorité du Sénat. Mais icy la prévoyance gisoit plus loing, croyant que, par leur illicites moyens, ledict Roy Hanry, qui ne pouvoit engendrer enfans et qui s'amusoit dez lors à porter l'habit de capuchin (2), piedz nudz, hantant aultant les esglises, tant de jour que de nuict, avec cest habit, que fait oncques Roy, et avec telle dévotion qui ne prenoit plaisir que de fonder quelque monastère à dévotion (3). Et, de fait, y a il pas fait venir les Feuillains qu'il a introduictz à Paris. Et, cepen-

(1) Dans ses mémoires, de l'Estoile parle de cette tempête, qui sévit particulièrement dans le bassin de la Loire.

(2) L'habit des *Pénitents blancs*, congrégation que Henri III avait établie le 20 mars 1583 au couvent des Augustins de Paris et dont il était membre. (Mém. de Palma CAYET.)

(3) Les Hieronymites furent installés par le roi au bois de Boulogne puis au bois de Vincennes, en 1584 ; les Feuillants, au Faubourg Saint-Honoré, en 1587.

dant, c'estoit le but des aultres (1) de le rendre en l'unne desdictes religions (2) pour, puis après, achever le reste de sa vye en l'habit de moynne, et, par mesme moyen, en exclure ledict Hanry de Bourbon, premier héritier venant à la couronne, comme personne n'en peut doubter, soubz la cause et motif de sa religion nouvelle, pour, puis après, régner à leur ayse, croyant aussi, de leur part, que rien ne les en pouvoit empescher, pour aultant que, par praticques et menées, ilz avoient, soubz main, gangné à eulx les grosses et principales villes du Royaulme avec les officiers et gens d'auctorité d'icelle ; que, mesme, monsieur le cardinal de Guise (3) recepvoit jà les tailles en Champagne : et se saisit, dez lors, de Troyes (4) qui rendit sy bien à leur dévotion que, oncques depuis, elle ne s'en est voulu départir. Le peuple est couru après eulx comme leur père et leur sauveur, soubz umbre de ce qu'ilz disoient maintenir la Religion catholicque. Et, d'aultre part, ledict Roy de Navarre estoit absent et hors de la compagnie du Roy où il ne se osoit plus trouver, par induction et menées de ceulx-cy ; et lesquelz luy faisoient faire la guerre ouvertement par Sa Majesté jusques en Guyenne, combien qu'il eust espousé Marguerite de France, sa sœur unicque qui depuis s'est très-mal gouvernée et en telle réputation que son mary l'a depuis répudiée. De cela ilz ne se sont pas voulu contenter ; ains se sont eslevez et pris les armes en l'année V<sup>e</sup> quatre-vingt-cinq, sy manifestement que les deulx chefz, messieurs de Guise et de Mayenne, ont

(1) Madame de Montpensier tenait prêts les ciseaux qui devaient donner à Henri III, roi de Pologne, puis roi de France, une troisième couronne.

(2) Maisons religieuses.

(3) Louis de Lorraine, frère de Henri I, duc de Guise. † 1588.

(4) Ce ne fut que plus tard, le 10 juin 1588, que le cardinal réussit à s'introduire à Troyes.

(Mémoires inédits de N. Pithou.)

chascun conduit et mené avec eulx de grandes troupes de gens de guerre qu'ilz ont eulx-mesmes randuz jusques à Paris où estoit le Roy, qui se veid bien estonné de veoir telle levée d'armes faicte sans son auctorité, que néanmoins il le sceut bien disimuler ; que luy, qui ne désiroit poinct de guerre, ayant sceu leur demande et proposition, fait faire édict général et universel, vérifié en Parlement le quinziesme de juillet en la susdicte année, contre ceulx de ladicte Religion nouvelle (1). Les termes estoient telz que, dedans six moys, ceulx de ladicte Religion seroient tenuz d'abjurer et renoncer à icelle et prendre et faire profession de l'autre ; autrement, expulsez hors le Royaulme ; à eulx cependant permis de vendre leurs biens meubles et immeubles. Dont plusieurs y ont satisfait et ont fait l'abjuration par devant les curez et vicaires de leur demeure ; et les autres se sont absentez dehors ledict Royaulme pendant ung temps. Ceste nouvelle sceue par ledict Hanry de Bourbon et autres princes et les protestans d'Alemagne qui s'en sont sentiz touchez au vif et ont fait faire levée d'une grosse et puissante armée de reytres et suisses, affin de s'opposer à ce bel édict.

Mais cependant je parleray de la peste et mal contagieux qui a régné en l'an mil V<sup>e</sup> quatre-vingtz-six. Ce mal a esté sy fréquent en se pays et principalement en ceste ville, que plusieurs maisons en ont esté gastées et endommagées ; que mesme l'une des premières touchée de se mal estoit celle de Nicolas Richard, mon voisin, que luy, sa femme et quatre enfans en moururent, avec un grand nombre de personnes, femmes et petitz enfans et jusques environ de deulx cens. En telle sorte que

(1) Ce sont les *articles* dits *de Nemours*, du nom de la ville où ils ont été signés par la reine-mère et les princes de la maison de Lorraine, après avoir été arrêtés à Épernay, le 20 juin précédent.

(*Mém. de L'Estolle.*)

plusieurs s'absentèrent hors la ville, et principalement les personnes de qualité, M<sup>es</sup> Jehan le Marthin, président, Jehan de Laussorroys, procureur du Roy, le contreroleur Hanryot. Et moy-mesme, de peur du voisinage, je fus reclus à la commanderye d'Avalleurre où je demeuré, avec ledict Delaussorroys, jusques en hyvert et jour de Toussainct que la justice reprist son manteau, et fut exercée en l'hostel de ville, à cause qu'en l'auditoire, il estoit mort, de ladicte contagion, quelques enfans du geolier. Ce mal doncques estant apaisé au vent de bise froid et picquant, l'aultre fléau suivit de près. Car l'année suivante, V<sup>e</sup> quatre-vingtz-sept, la grande famine eut cours assez long temps et depuis le jour de Pasques jusques aux moissons. Pendant lequel temps souffrit beaucoup le peuple, pour ce que le boisseau de bled se vandoit communement ung escu (1), le boisseau d'avoyne vingt-cinq solz; et, sur la fin, il valut bien d'avantage qu'encores n'en pouvoit-on trouver, dont plusieurs pauvres gens moururent de faim. Et ne c'est point remarqué une telle disette de vivres de temps immémorial. Sy bien que cela ayant pris fin, l'armée de reytres se mectoit en ordre et en tel équipage que, le mois d'octobre de la mesme année quatre-vingtz-sept, l'on entendit en ses (2) quartiers, combien qu'elle fust encores en Lorraine. Mais ceste armée donnoit un tel lustre, à cause de la grand multitude d'hommes dont elle estoit composée, qu'il n'y se trouvoit pas moins de trente-trois mil combatans. Et, toutesfoys, le prince Lorrain (3) avec ses aliez s'efforçoient leur empescher le

(1) Soit le sextuple du prix ordinaire, le boisseau de blé valant en moyenne de 9 à 10 sols.

(2) Lisez : « en ces quartiers. » L'auteur emploie indifféremment les adjectifs possessifs au lieu des adjectifs démonstratifs, et inversement.

(3) Charles II le Grand (1543-1608).



passage à Verdun, mais en vain. Car aussi tost l'on les veid tirer chemyn devers Chastillon et Ravières, gasant, fourrageant et perdant tout le pays, faisant telle destruction qu'il ne restoit rien après eulx. Leur conducteur estoit le duc de Bouillon (1) qui tâchoit de leur faire joindre ledict Roy de Navarre, qui s'advançoit sur la rivière de Loyre, et le Roy, d'aulture part, sur celle de Seine où il faisoit beau semblant et bonne myne, feignant de vouloir combattre pour ses cousins de Guise. Mais c'estoit pour les atraper ; car, l'on a sceu, depuis, que ceste grosse armée avoit entré en son Royaulme de son consentement. Aussi, les aultres ne dormoient pas. Ledict seigneur de Guise (2) les aloit tousjours costoyant et recongnoistre d'heure à aulture. Et, de faict, nous veismes icy son armée qui y logea, le troisieme d'octobre, et passa par la grande Rue où il fut jugé qu'elle ne pouvoit estre que de dix mil hommes. D'aulture costé, son frère, ledict seigneur du Maine (3), s'approchea avec la noblesse de Bourgongne. Et l'armée de reytres, qui n'avoit point de retraicte, se logeant tousjours à la haye, furent, par ce moyen, chargez au village d'Auneau (4), le xvii dudict moys d'octobre, que les deulx frères, donnans de part et d'aulture dudict village au despourveu et où estoient les principaulx, qui les rompirent et taillèrent en pieces. Dont en fut faict un grand

(1) Les Allemands avaient pour chef le baron Dohna, gentil-homme prussien. C'est en septembre 1591 que le vicomte de Turenne, duc de Bouillon peu après, amena à Henri IV des auxiliaires allemands.

(2) Henri, duc de Guise (1550-1588), fils de François et d'Anne d'Est, comtesse de Gisors.

(3) Charles de Lorraine, duc de Mayenne, (1554-1611), frère de Henri de Guise.

(4) En racontant le combat de Vimory, près Montargis, qui eut lieu le 26 ou le 27 octobre, l'auteur lui donne à tort le nom du combat d'Auneau qui se livra près Chartres le 24 novembre suivant, et où le duc de Guise prit seul part.

meurtre; et en est le nombre incertain, tellement que ceste belle armée fut toute rompue et mise en route. Ledict seigneur du Maine y perdit, entre aultres gentilzhommes, le sieur de Sonbernon, filz unique du s<sup>r</sup> de Listenayt.

Ce grand exploit de guerre, ainsy bien manié et dextrement, leur acrut et augmenta d'avantage le courage, qui se bandèrent plus aprement contre ledict Roy de Navarre et ses adhérens, que retournans vers Sa Majesté qui feignoit très-bien le disimulé, ne pensant, dez lors, que de les atraper et rompre leurs desaigns qui croisoient à mesure que leurs entreprises s'augmentoient, conseillant le Roy d'envoyer une armée en Guyenne pour faire la guerre à son frère et à ses cousins de Bourbon. Et de faict il fut résolu (1) au Conseil que M. de Joyeuse iroit avec une armée et dez meilleurs hommes choisis de la France, avec ung bon nombre de noblesse, qui partirent, sur la fin de ladicte année quatre-vingtz-sept, affin de livrer l'assaut audict Roy de Navarre qui estoit assisté lors des princes de Conty (2) et de Soissons. Et son armée de Guyenne, le tout en nombre de quatre mil hommes ainsy équippez et armez, vient au devant des forces de France et livra le combat et bataille rangée contre eulx qui avoient plus de huit mil hommes. Toutesfoys, la victoire luy demeura, à Coustras (3), où y fut tué sur la place ledict seigneur de Joyeuse avec beaucoup de ses gentilhommes. Ceste petite défaicte recula bien peu les desaigns de la Ligue. Toutes-

(1) Cette décision précéda l'entrée en France des étrangers; elle ne fut donc pas la conséquence de la victoire dont il vient d'être parlé.

(2) Henri de Bourbon, prince de Condé (1552-1588), François, prince de Conti (1559-1614), et Charles, comte de Soissons (1566-1612), étaient fils du prince de Condé, mort à Jarnac (1569) et par conséquent cousins-germains du futur Henri IV.

(3) 20 octobre.

foys, eulx qui ne demeurent jamais en repos et qui remue tousjours quelque pierre, après avoir pourveu à leurs affaires, ledict seigneur du Maine fut envoyé en Daulphiné, avec une forte armée entretenue aux dépens du Roy, où ledict seigneur s'en alla en intention de faire la guerre aux huguenotz.

Mais, cependant, il s'y jouoit bien une aultre tragédie qui se praticquoit assez couvertement par Sa Majesté. Mais de cela en fut donné l'avertissement par la Roynne mère audict seigneur de Guise, qui c'estoit retiré à Soissons après le départ de son frère : qu'il avoit beaucoup d'affaires et qu'en toute diligence il se rendist auprès d'elle, à Paris; d'aultant qu'elle désiroit de l'avertir comme le Roy n'avoit point approuvé la Ligue et asotiation qu'ilz avoient fait ensemble, laquelle aussi estoit defendue de droict et par ses ordonnances. En telle façon que s'y estant rendu au moys de may (1) cinq cens quatre-vingtz-huict, elle lui revéla tout ce qui avoit esté tenu secret depuis quatre ans, affin qu'il y pourveust. Car, à dire vérité, ladicte Roynne mère l'aymoit unicquement et plus que son gendre, le Roy de Navarre. Car, pour ce que l'intantion du Roy estoit, sans cela, sy bien maniée que toutes choses fussent esté mieux réglées et à la descharge du peuple et de son repos, sy ceste entreprise fust venue à fin. Car, le treiziesme du moys de may, il fit entrer par la porte S<sup>t</sup>-Honoré, aussy tost que le jour, deulx régimens de Suisses et quatre compagnies françoyses, lesquelles vindrent jusques en Grève; et furent conduictz sur le pont Nostre-Dame par les seigneurs d'O (2) et d'Inteville (3) et La

(1) Le lundi 9 mai.

(2) François, marquis d'O, surintendant des finances (1535-1594).

(3) Joachim de Jaucourt, s<sup>r</sup> de Dinteville, lieutenant pour le roi en Champagne.

Trimouille. Au quartier des Innocens estoit messieurs de Biron et d'Aulmont, maréchaux de France, avec aultres troupes françoyses, et encore en plusieurs endroitz de la ville, tellement que les Parisiens, se soulevans d'eulx-mêmes et se mutinans de telle façon, se barricadèrent en plusieurs endroitz de la ville, tendirent leurs chaines et commencent à se révolter et secouer le joug de leur rébellion, pour ce qu'ilz tirèrent aussitost sur lesdictz Suisses et en tuèrent; et n'eust esté que ledict seigneur de Guise, en estant adverty et allant par les rues, les prioit et tenoit d'eulx apaiser, eulx, le voyant, crioient à haulte voix : « Vive le Roy de Guise. » A quoy il respondoit : « Mes amis, vous me perdez. Cryez : Vive Hanry. » Lequel, en ses altercas, estoit en bien grandissime peine de ce qui devoit advenir. Car il avoit résolu, au conseil de ses principaux serviteurs, d'en faire pandre (1) dez plus signalez de la Ligue; et y avoit les exécuteurs des hautes justices et les potances pour cest effect. Mais celuy qui croyoit estre le maistre fut contrainct de quiter et habandonner sa maison royalle et sortir hors de Paris suivy seulement de cinq personnes, fut bosté contre ung arbre et monta dessus ung bidet, avec telle fâcherye que l'on peult estimer qu'il feit serment qu'il auroit sa raison de ceulx de Guise.

Voilà les barricades de Paris jouées; tout est découvert; la guerre commence; le crime de rebellion prend fondement; la chose tant cachée est manifestée. C'est que l'on en veult à l'Estat. Les coffres des finances sont scellées du cachet de Guise. Le Louvre, l'Arcenal, la Bastille et les lieux fortz sont à son commandement.

(1) C'est du moins le bruit que firent courir les ligueurs pour se justifier, comme le prouve l'entretien que M. de Brissac eut, le 14 mai, avec l'ambassadeur d'Angleterre.

Mais le Roy, c'estant retiré à Chartres, c'est résolu de convocquer les Estatz généraulx de France. Et, de fait, furent mandez à Blois, au moys de septembre ensuyvant de ladicte année, ausquelz se rendirent les princes du sang, tous ceulx de Lorraine, excepté ledict seigneur du Maine, les depputtez des trois ordres ; y joint les cérémonies à ce requises, tant qu'après l'ouverture d'iceulx, rien ne se disoit vulgairement synon par le babil des femmes. Madame de Montpensier (1) chantoit assez hault qu'elle avoit de bons sizeaulx pour faire quelque jour une couronne. Cela estoit si commung que les laquaitz en jouoient à la darde, tant que finalement celuy qui prévoyoit à aultre chose recula bien leurs desaigns. Ledict seigneur de Guise gouvernoit les trois ordres et avoit entrée par tout. Les roynes luy faisoient bon receul, chascun estimant qu'il deust estre randu à son pontificat, au moings sy nous voulons en suivre le dire commung et adjouster foy à ce qu'il se divulgnoit par tout. Car ainsy, se disoit qu'à Noël, à bon jour bien œuvré, lorsque l'on iroit à matines l'on se fust saisy de sa personne et le Roy enlevé du milieu de son peuple et randu en ung monastère pour là continuer sa vie, sans avoir aulcune auctorité ny commandement, synon par l'advis de Messieurs de Guise. Mais il en advint bien aultrement ; car celluy qui cuidoit surprendre a esté pris au piège.

La survielle de Noël, vingtroisiesme décembre de la susdicte année quatre-vingtz-huict, comme l'on dict, la tragédie se joua en telle sorte. Le Roy feynt de vouloir aller à la chasse ; ce jour tant remarqué, ses gardes ordinaires sont amasées. Le mot est donné aux plus faaulx et du conseil privé, que, dez le matin, l'ong suposeroit

(1) Catherine de Lorraine (1552-1596), sœur des ducs de Guise et de Mayenne, avait épousé Louis II, duc de Montpensier.

d'entrer en conseil pour conclure sur la résolution dez Estatz. Il est dict expressément que le seigneur cardinal de Guise, avec ceulx de sa qualité, en délibéreroient au chasteau, avant le jour, et que, d'aulture part, le Roy et ses princes se asembleroient. Cela est acomply, que, dès quatre heures au matin, Sa Majesté se rendit à son cabinet pour y adviser. Il avoit près de luy les seigneurs de Revol et Ruzé, ses secrétaires, avec deulx des coupes-jarretz de la bande du seigneur d'Espéron. Le seigneur de Guise est mandé comme grand maistre. Entré qu'il fut à la salle, où il trouva des seigneurs qui se pourmeoient, il feignit de se trouver mal et manda au maistre d'hostel de luy envoyer des prunes de Brignoles pour luy refaire le cœur qui plaignoit fort. Mais, cependant, il eut plusieurs advertissemens de ne point passer hors ladicte salle ou il estoit mort. Et toutesfoys, ledict seigneur Ruzé l'ayant prié, de la part du Roy, de se rendre vers luy audict cabinet, il le fait volontairement et s'y achemina avec son espée au costé, où voulant entrer et levant, d'une main, la tapiserye, il fut empoigné par l'un de ses coupe-jarretz, par l'aulture main, qui luy donna d'une courte dague à travers le corps. Dont il gecta ung cry et souspir véhément et qui fut entendu par tout le chasteau. Ainsy continuans les coups, ledict seigneur de Guise rendit l'esprit aux piedz mesmes du Roy qui le fait soudain gecter derrière ung grand coffre de bahus, et se transporta, sur l'heure, vers la Royne, sa mère, qui estoit malade, à laquelle il fait entendre comme, maintenant, il estoit roy de Paris, pour ce que Guise estoit mort. A quoy elle respondit, en souspirant, en ces mesmes motz : *« Mon filz, vous avez mis vostre personne et le Royaulme en proye. »* Ce qui fut une vraye prophétie. Et peu après et au moys de janvier suivant (1),

(1) Le jeudi 5 janvier 1589.

ladicte Royne décéda, au grand préjudice et dommage du Royaulme et de son filz, pour ce que, plusieurs foyz, elle avoit tousjours appointé et, réconcilié les grandz de part et d'aultre; et, en ce faisant estoit donné quelque relâche au peuple.

Mais, cependant, sy le seigneur de Guise avoit esté Roy de Paris, il ne le fut pas de Bloys. Ce qui troubla infiniement lesdicts Estatz et ung chascun, particulièrement quand, du commandement du Roy, le grand Prévost (1) se saisyt des personnes de Messieurs le cardinal de Bourbon, les ducz de Nemours et d'Albœuf (2), cardinal de Guise, l'archevesque de Lyon (3), le prince de Joinville filz esné dudict seigneur de Guise, le prévost des marchans (4) de Paris et le président Neully, factieux pour la Ligue. Bref, une telle émotion que plusieurs des depputez des estatz s'enfouyrent jusques en ses quartiers, et, entre aultres, le seigneur de Loches, nostre bailly, et le conseiller Coqueley (5) natif d'icy. Or, pourcequ'el'on avoit mis à part et séparez des aultres lesdictz cardinal de Guise et archevesque de Lyon, le landemain, vielle de Noël, fut mandé ledict Cardinal devant les plus grandz auprès du Roy, qui luy dist en ses termes: « Vous voilà, mon recepveur de Champagne; est-il bon de lever mes tailles en ce pays-là? » Ausquelles parolles il respondit assez audacieusement: « Ha! traistre, perfide, je me doubte que tu me veulx faire le

(1) Le s<sup>r</sup> de Richelieu.

(2) Charles de Lorraine, 1<sup>er</sup> duc d'Elbœuf (1603), cousin-germain du duc de Guise.

(3) Pierre d'Espinac.

(4) La Chapelle-Martreau, gendre du président de Neully.

(5) Lazare Coqueley, chanoine de Notre-Dame de Paris, conseiller au Parlement, fit partie du Conseil des Quarante et fut dépêché par l'Union, à Rome, en 1589, pour obtenir l'excommunication de Henri III après la mort des Guises. Le 31 janvier 1595, il n'en demandait pas moins au Parlement le rétablissement de l'édit de 1577 favorable aux protestants.

semblable à mon frère; exerce sur nous, pendant que tu as le moyen, ta fureur et ta cruauté. » Et ainsy, entrans comme en désespoir, il monstroit en luy de grandes furies, mais il les finit aussytost lorsque un des gardes du corps du Roy luy donna d'une halebarde par derrière et le perça de part en part. Ainsy ayant rendu l'ame, il fut gecté au mesme lieu où estoit son frère; et, depuis, tous deulx bruslez et consommez et leur cendre gectez au vent : ce qui a faict une très-grande playe et fort malaisée à guérir.

C'est à ceste heure que la plus grand part des villes franchisent le sault : leur rebellion et désobéissance c'est bien monstrée aultrement que aux barricades de Paris. Car, aussy tost ceste nouvelle entendue, voilà ceulx de la Seurbonne, les docteurs et prescheurs de Paris qui tiennent ung terrible langage, crient, maudissent, confondent, injuryent nostre Roy, publient tout hault qu'il est meschant huguenot, filz de putain, sodomiste, bastard. Quoy qu'il en soit, ceulx de ladicte Seurbonne (1) concluent qu'il ne le fault plus reconnoistre pour Roy et disent que tous ses subjectz sont quictes du serment de fidélité. Et pour faire veoir plus amplement leur crime de félonnie, ilz conseillent d'aller au Louvre d'où ilz tirèrent ung grand tableau où estoit empraint l'effigie du Roy, qui trainèrent parmy la ville, et mirent après les petitz enfans, qui y fourroient des couteaulx et coups de canivet, que c'estoit une grande pitié. Ceulx de Tholose feirent le semblable, quand ilz en furent advertiz. Or, pour ce qu'à l'imitation de ses deulx grandes villes, beaucoup d'autres se rengèrent à mesme rebellion et se départirent de l'obéissance de leur Roy légitime et naturel, pour embrasser ce beau party de Li-

(1) Conclusions prises par la Faculté de théologie de Paris, le 7 janvier 1589.



gue, et affin que l'on congnoisse bien que le Roy n'a pas peu d'affaires, je les veulx nommer. Après ces deulx capitalles, Paris et Tholoze, il y a Rouan, Orléans, Amiens, Abeville, Troyes, Rains, Bourges, Auxerre, Dijon, Lyon, Poitiers et tant d'autres que le nombre est trois foys plus grand que celles qui sont demourez en son obéissance : car, en toute la Champagne, il n'y avoit que Chalons et Langres ; en Picardie, Senlis, Compienne, S<sup>t</sup>-Quantin ; en Normandie, que Qu'an (1), le Pont de l'Arche et Meulan ; en Bourgogne, Semur, S<sup>t</sup>-Jehan de l'Aulne, Flavigny. Bien avoit-il la Provence et Daulphiné qui restoient quasy toutes entières. Mais le jeu qui se devoit jouer ne fut pas parachevé. Car, comme l'on avoit dépuuté ung quidam pour courir en Daulphiné vers ledict seigneur du Maine, affin de le rendre au mesme estat de ses frères, ung aultre plus habille y arriva devant, qui l'en advertit. Dont aussy tost il tira ses forces de ce pays et s'en vint icy pour bien faire la guerre.

Car les cousteaulx et les coustelatz estoient hors du fourreau. Chascun prenoit le party de la Ligue. Les qui-vives commancèrent, dez lors, à courir ; et aussy tost que ledict seigneur du Maine fut passé, l'ong veid de grandes et merveilleuses choses, pour ce que chascun se déclara dez partyz, l'un nommé vulgairement Réaliste, et l'aultre, la Ligue, et furent sy grandz ses malheurs que dez lors se bandèrent le filz contre le père, les frères, oncles et nepveux. Pour exemple, les seigneurs de la Chartre (2) et de Givry, beau-père et filz, et d'un party et d'aultre ; le seigneur de Rochefort et le chevalier de Ma-

(1) Caen.

(2) Claude, vicomte de la Châtre, gouverneur du Berry et de l'Orléanais pour la Ligue, créé (décembre 1592) maréchal par Mayenne, et beau-père d'Anne d'Anglure de Givry, un des plus vaillants soutiens du parti royaliste, qui mourut au siège de Laon en 1594.

reul ; et nostre bailly et le S<sup>r</sup> de Serigny, propres frères ; de Dommartin et Casilac, oncle et nepveu, et infiniz aultres ; outre, les particuliers habitans, sy nous voulons donner jusques là ; et mesme pour ceste ville de Bar-sur-Seine, qui se déclara du party lorrain aussy fermement et avec telle dévotion que cele de Troyes à l'encontre de leur Roy. Ce mal fut sy contagieux qui s'extendit jusques aux femmes, que la mère contre la fille et les propres sœurs s'en faisoient la guerre, et quelquesfoys s'en haper aux cheveux. Les petitz enfans s'amasoient par monceaux, avec des pierres et bastons, et se demandoient : « Qui vive ; » puis cryoient : « Je suis pour le Roy ; » et les aultres respondoient : « Pour les princes ; » et ainsy venoient à se battre ès mains et coups de bastons ; et voyoit-on de quel party ou d'aultre emportoit le pris. D'avantage, ceux des villages s'armoient lorsqu'ilz estoient de loysir, et principalement les festes et dimanches, et se trouvoient à la campagne montez dessus leurs chevaulx, avec fourches de fert, et venoient ainsy à se battre tant que finalement le village de Buxières, royal, contre Ville-sur-Arce s'y sont bien estrillez que mesme il y a eu des mortz et blessez.

Voilà ung sinistre présage et fort pernitieux et qui démontre bien que nos maulx seront grandz, en ce que une ville est bandée contre l'aultre. Voilà seulement deulx places contre ceste dicte ville ; Chaource que le s<sup>r</sup> de Pralins (1) prist de finesse et feignant estre leur amy à son retour de prison, comme nous dirons tantost ; les chasteaux de Chappes et de Brienne où fut mis guarnison ; et encores le s<sup>r</sup> de Blasy-Villemorien qui se meist à la tour de Bourguignons avec le capitaine Bailly et dix

(1) Charles de Choiseul, marquis de Praslin, un des plus braves partisans du roi en Champagne. Il fut enterré dans l'église St-Pierre, à Troyes, dont il était bailli (1562-1626).

ou douze soldatz, qui aussi tost nous coururent, et furent les premiers qui volèrent des marchans, qui venoient de Lyon, avec force marchandise, et aloient à Troyes, ville rebelle à Sa Majesté ; et leur fut osté, entre aultres choses, une tonne plaine de doubles barrez faictz au pays de Dombes. Et lors cessèrent les coches à aller à Paris, et tous rouliers et voicturiers par terre ne s'osèrent plus mectre aux champs. En après ceulx dudict Chaource nous coururent aussy les premiers : et ung jour qu'il estoit party d'icy vingt ou trente chevaulx pour aller au boys, ilz furent tous pris et déclarez de bonne prise et enfin penduz. C'est le commencement des voleries, qui depuis se sont bien acruës et augmentez par la licence que les ungs et les aultres ont donné à leurs soldatz, pour crainte qu'ilz ne quictasent ung party pour retourner à l'aultre.

Mais pour achever la course dudict seigneur du Maine, il arriva à Paris au commencement du mois de fevrier, en l'an V<sup>e</sup> quatre-vingtz-neuf. Or, sy tost que les Parisiens le veirent, ilz s'en esjoyrent merueilleusement, luy donnant ceste qualité de leur capitaine général. Et encores depuis (1), il fit le serment à la Court de lieutenant-général de l'estat royal et couronne de France. Au moyen de quoy il fit dez lors establir le Conseil de la S<sup>te</sup>-Union des catholicques, au nombre de seize(2), auquel fut entre grandz pointz résolu de fermer la chancelerye pour le nom du Roy ; estoient toutes sortes de Lettres royaulx intitillées : *Les gens tenans la chancelerye*. Le parlement de Paris et tous aultres, excepté celluy de Grenoble, n'excersoient plus la justice en son nom ; dont

(1) Lundi 13 mars 1589.

(2) Le Comité insurrectionnel des Seize date de 1585. Le Conseil général de l'Union, constitué en janvier 1589, se composa d'abord de quarante personnes prises dans les trois ordres. Mayenne, dès son arrivée à Paris, y fit adjoindre quinze nouveaux membres.

en fut estably trois transférez par ses lettres patantes, assçavoir : celluy dudict Paris à Chaalons, à Tours pour la Normandie et la Tourenne, et à Flavigny pour celluy de Bourgogne, qui y sont tousjours (1) demourez depuis. Et d'ailleurs, ils feirent avec leurs partisans donner à Rome par le pape Sixte (2), homme de bien, une sentence d'excommuniment par laquelle, à plain texte, et le Roy et tous ses serviteurs estoient déclarez excommuniez puisque il avoit tué, mis la main au sang des deux pilliers d'esglise. Et sy, d'aultre part, ilz rendoient prisonniers par le commandement du général les seigneurs comte de Brienne (3) et de Pralain, le premier président de Harlay et dix ou douze conseillers, qui estoient demourez à Paris en l'obéissance du Roy. Et beaucoup d'aultres en estoient sortyz et réfugiez çà et là : comme pareillement, à la ville de Troyes, l'on tient en estre sorty, au commencement de ceste révolte et depuis, plus de quatre cens bons marchans et les présidens, conseillers, advocat et son procureur dūdict Troyes. Lesquelz prisonniers furent retenuz estroitement à la Bastille pour récompense des aultres pris à Blois, excepté Monsieur de Nemours qui se sauva ung moys après la mort de ses frères, desguisé en guarson de cuisine, et sortit ainsi hors du chasteau, portant ung fagot de bois sur son espaulle. Et furent Messieurs les cardinal de Bourbon, prince de Joinville et le marquis d'Albœuf randuz à Tours.

Or, ses tragédies estant ainsy faictes et exécutées, la résolution fut prise d'aller faire la guerre au Roy retiré audict Tours. Car lors il n'estoit rien imposible à ses

(1) Jusqu'en mars 1604. L'auteur écrit en 1593.

(2) Sixte-Quint.

(3) Le comte de Brienne fut fait prisonnier par Mayenne lors du combat de S<sup>t</sup>-Ouen, près Amboise, à la fin d'avril 1589.

ennemis qui ne manquoient pas d'hommes et d'argent pour ce, mesmement que les dames, les filles et chambrières de Paris donnèrent jusques à leurs bagues, joyaux d'or et d'argent, les demycentz et leur loyer : sy bien que, dez ce temps la, il se trouva près d'ung million d'or, dont il feit et composa une grande armée, qu'elle estoit au nombre de plus de trente mil hommes, qu'il feit marcher luy-mesme, assisté dez ducz d'Aumalle (1), Mercure (2) et le chevalier (3) droict audict Tours, environ les quatre ou cinquiesme april (4) de la susdite année. A quoy le Roy y fut surpris pour ce qu'il n'avoit point encores donner ordre à ses affaires. Et toutesfoys il pouvoit bien veoir que l'on n'en vouloit qu'à sa personne et à l'Estat. Aussy se trouva il luy-mesme (5) sur le pont, maniant fort dextrement une picque, pendant que ses ennemis l'aprochoient faisant myne de vouloir battre à cest endroit là avec vingt pièces de canon. Or est il que ledict chevalier d'Aumalle, qui conduisoit l'avanguard, c'estant logé aux faulx bourgs dudict Tours et y trouvant plusieurs belles filles et quelques prebstres, il en viola et feit violer aulcunes et tua de sa propre main desdictz prebstres. Et par après, congnoissant que malaysément pouvoient ilz forcer la place et difficillement la tenir asiégée, pour le grand nombre de

(1) Charles (1556-1631), fils de Claude II, duc d'Aumale et cousin-germain d'Henri de Guise, tué à Blois, et de Marie Stuart, reine d'Écosse. Il ne se réconcilia jamais avec le roi de France.

(2) Philibert-Em. de Lorraine, duc de Mercœur (1558-1602), beau-frère de Henri III.

(3) Claude, *chevalier* d'Aumale, frère du duc de même nom (1563-1591).

(4) C'est dans la nuit du 7 mai que Mayenne fit marcher son armée sur Tours: le lundi 8 mai, il prit le faubourg St-Symphorien qu'il abandonna le lendemain.

(5) Henri III, ne se doutant pas de l'arrivée des ligueurs, faillit tomber dans une embuscade le matin du 8 mai.

gens de guerre qui estoient dedans, ilz s'en departirent et rompirent ainsy leur armée. Ledict seigneur duc d'Aumalle avec dix canons et dix mille hommes s'en alla en Picardie, dont il se disoit gouverneur, et le s<sup>r</sup> de Haultefort (1) fut envoyé en Champagne suivy de trois mil hommes, qui faisoient tout trembler. Et jugeoit on partout la Ligue estre la plus forte pour cause qu'ilz tenoient, comme j'ay dict, la plus grand part des villes, avoient hommes et argent à suffisance.

Ce que voyans ceulx d'icy, et lorsque ledict Haultefort eut défaict et rompu les gens du sieur de Saultour (2) et Hanry Monsieur, devant Méry, le xxii may, ilz se déclarèrent : l'une maison, du président Marthin, Bonnefons et Gouthières, ses deulx gendres, contre celle du receveur Bury et les siens ; et faisoient mesmes choses comme les grands, l'une, Royale, qui estoit Bury, et l'autre, de la Sainte Union ; et plusieurs à leur imitation, ce qu'il nous a causé, puis après, nostre totale ruyne. Or doncques ledict Haultefort, ayant vaincu ceste petite troupe, arriva à Troyes où il prist trois canons affin de reprendre, s'il pouvoit, lesditz chasteaux de Chappes, le Plaisis et Brienne, qui tenoient contre eulx. Et de faict, furent lesdictz Chappes et le Plaisis randuz à composition. Mays ayant mis le siège devant ledict Brienne où estoient les s<sup>rs</sup> de Malesart, Blasy, avec six-vingtz bons soldatz royaulx qui faisoient souvent des sorties venans aux tranchées, d'Andenot, le capitaine, y fut tué d'ung coup de harquebouse et aussy tost en fut le siège levé le xxvi<sup>e</sup> dudict mois de may. Et s'en retournans devers Rains, leurs albanoyz pillèrent entièrement le village de Villy en Trosde (3) et jusques à ce qui estoit mis dedans le

(1) Haultefort s'était déclaré lieutenant pour l'Union en Champagne.

(2) Nicolas des Essarts de Saultour.

(3) A 10 kil. N. de Bar-sur-Seine.

ciboire, et gectèrent là, emmy (1) la place, la sainte hostie.

Or retournons audict duc d'Aumalle qui a mis le siège devant Sanlis, ayant les hommes et canons cy dessus declarez. Ceulx de dedans qui pensoient n'avoir point de secours, dez l'heure qu'ilz veirent l'artillerye bracquée et une telle multitude d'hommes, ilz feirent accord à une grande somme d'argent qui se comptoit, affin de leur délivrer, lorsque Monsieur de Longueville (2), La Noue et de Givry venoient de la Normandie avec la plus grande partye de la noblesse, qui se joignit avec eulx. Et faisoient en nombre de quinze cens chevaulx, qui se résolurent de l'advis dudict s<sup>r</sup> de La Noue, le plus grand capitaine de son temps ; et, par sa conduite et grande expérience, chargèrent sy bravement sur ses faulcheurs de cresson (3) qu'ilz les taillèrent tous en pièces (4) et les rompirent jusques à la personne de leur chef, qui fut contrainct de s'en saulver à Paris chassé trop vistement pour luy : tant que, les Parisiens luy ayant fermé les portes, il se rendit à Saint-Denis. Le canon fut pris, beaucoup d'hommes mortz desquelz je ne puis particulièrement coter le nombre. Et ainsy ceulx dudict Sanlis furent délivrez, le sixiesme de juing suivant : qui est le plus grand coup de pied que la Ligue ayt receu et qui leur a abaissé bien leur orgueil, n'ayant jamais rien faict qui vaille.

Depuis, s'estant raliés les Royaulx, ilz cheminent en corps d'armée et passent proche Chaalons où se joignent avec eulx les seigneurs de Luxembourg (5) et Dinteville.

(1) Au milieu de.

(2) Henri d'Orléans, duc de Longueville (1565-1595), frère du comte de St-Pol.

(3) La réputation du cresson de Senlis est de date assez ancienne.

(4) Le 17 mai 1589.

(5) François de Luxembourg, duc de Piney, baron de Pougy,

Et prindrent leurs brisées droict icy et y arrivèrent sur la fin dudict moys de juing, auquel temps c'estoit randu ung régiment de gens de pied conduit par le baron de Sirey et la Mothebaisse. Estans arrivez ung lundy au soir aux villages de Bourguignons et Virey-soubz-Bar, ilz demandèrent le lendemain à demeurer icy en guarnison. Sur quoy, de l'advis de notre Président, fut tenue assemblée pardevant M<sup>e</sup> Edme Lorraine, lors meyeur, à laquelle le menu peuple s'y estant trouvé ne voulut permectre que lesdictz gens de guerre y demourasent et s'y opposèrent formellement, tellement qu'estans licentyez, ilz se départirent de nostre gravière ung jour de mardy à vespre. Et tout incontinent l'armée royale parut par quelques avant-coureurs; qui fut cause de faire rebrouser chemyn à nostre regiment, qui demandèrent à se mettre à la ville. Ce que leur ayant esté dényé, ilz se rangèrent en noz moulins et sur les pontz où ilz dressèrent, jusques au bout d'iceulx, trois baricades, dont la première estoit vers le foulon à draps, l'aulture au bout des arches, et la tierce tout à la fin desdictz pontz, où commandoit le capitaine Anthonnet (1). Et ainsy faisant mynes de se bien deffendre, l'on aperçeut en mesme temps ung gros de cavalerie sur la coste de coing Barro et ung aulture sur Mierle, où aulcuns des soldatz dudict d'Antonnet aloient à l'escarmouche, et tiroient le coup de mousquet au bas des vignes de Beaulne : qui fut cause que le sieur de Latrecey, commandant à cinquante lances, descendit jusques à la fontaine et se retira proche la tour carrée, de laquelle on

qui fut chargé de diverses missions diplomatiques à Rome et à Venise; il était frère du comte de Brienne.

(1) Capitaine d'Antonnet, ligueur redouté. En 1586, sur l'ordre de Mayenne, il avait arrêté le vicomte J. de Saulx-Tavannes.!

(Mém. de Guill. de S. Tavannes.)



tira sur luy dont en fut blessé deulx ou trois de sa suite. Et n'y eut aultre chose tout le long du jour. Mais quand le soir fut venu, que l'infanterye cachée au val de Prusatz commança à marcher, et que d'aultre part ledict seigneur de la Nouë estoit passé avec deulx ou trois cens chevaux du costé de derrière le chasteau pour tenir la ville investie, alors ledict Latrecey marche avec ses gens. Et ladicte infanterye ayant une rudache, il ataquâ premièrement la bariquade d'Antonnet qui se deffendit assez longtems; mais enfin le chef ayant quicté la place et se sauva à nage par la rivière pour entrer à la ville, ses gens s'enfouyrent de tous costez. Et lors fut la seconde ataquée où estoit ledict baron de Sirey, armé de toutes pièces, qui fut prisonnier, et ses gens aussi tost en route. Les vainqueurs poursuivent pesle mesles jusques à la baculle de la porte de Seine où le capitaine Brethon voulut grimper pour se sauver; mais il fut tué sur la place. Les uns se gectoient à nage dedans la rivière; les aultres aux fossez et leurs armes, pendant que ceulx de derrière le chasteau avaloient (1) pour donner en mesme temps sur une partye logez à ladicte gravière. Bref ilz se battirent jusques à la nuict close. Et n'en fut trouvé de mortz sur la place que dix-huict ou vingt, et plusieurs blessez. Et à la verité, n'eust esté que ceulx de la ville tiroient sur les royaulx, le nombre eust esté beaucoup plus grand. Mais enfin le landemain, vielle de Saint Pierre, xxviii<sup>e</sup> juing, la ville fut sommée pour la première foys, laquelle c'estant ainsi déclarée, comme dict est, ne se voulut randre ny mesme permectre d'y passer deulx pièces de canon. Bien l'on en eschappa ceste foys par la faveur dudict seigneur de Dinteville, auquel fut donné plusieurs munitions de bled et avoyne.

(A suivre.)

(1) Allaient en aval, c'est-à-dire descendaient.

LA

# BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

ET LE

## DUC DE LA VALLIÈRE

---

Le duc de La Vallière fut l'un des plus ardents bibliomanes du dernier siècle.

La pièce que nous publions plus bas prouve que cette passion, fort innocente en elle-même, a pu quelquefois lui faire commettre des actes d'indélicatesse. Le fait en question est du reste tout à l'honneur du bibliothécaire d'alors, M. Desmarais, qui osa résister courageusement aux instances de l'indiscret amateur.

Vers la fin de l'année 1751, le duc étant venu visiter la bibliothèque, on comprend quelle dut être son admiration à la vue des trésors, des raretés bibliographiques qu'elle renfermait. Grand collectionneur de pièces de théâtre et de poésies, il y trouvait ample matière à sa curiosité. Désireux de lire ces pièces et de les examiner de plus près,

il les emporta à son hôtel, avec l'assentiment du sous-bibliothécaire qui n'avait rien à refuser à un visiteur si instruit et surtout si puissant. Mais rien de dangereux comme la passion des livres; une fois entrés dans sa riche collection, ces volumes devinrent de plus en plus chers au bibliophile, qui aurait bien voulu ne plus s'en séparer. Mais il y avait là plus d'une résistance à vaincre. En fondant le collège des Quatre-Nations et en le dotant de la magnifique bibliothèque qu'il avait rassemblée à tant de frais, le cardinal Mazarin avait mis le nouvel établissement sous la triple garde de la Sorbonne, du Parlement (représentant du roi) et de ses héritiers naturels. Sentant toute la responsabilité qui pesait sur lui, s'il laissait s'appauvrir le dépôt qui lui était confié, le bibliothécaire Desmarais exigeait absolument le consentement de ces trois pouvoirs. La Sorbonne fut facilement gagnée, et le 21 janvier 1752, elle donna son adhésion à l'échange proposé par le duc, échange avantageux d'ailleurs au point de vue matériel. Mais cela ne suffit pas au pointilleux Desmarais, qui avait, il faut le reconnaître, le droit de se montrer exigeant, puisque sa propre honorabilité était en cause. Sur sa demande réitérée, le duc alla trouver les *gens du roi*, c'est-à-dire le procureur général, qui, sans se montrer défavorable au projet d'échange, le renvoya à Philippe Mancini, duc de Nevers, représentant de la famille et héritier des droits de

Mazarin. C'est ici que l'affaire s'embrouilla ; soit que les deux grands seigneurs ne fussent pas bons amis, soit que le duc de Nevers prit au sérieux son titre de fondateur du collège des Quatre-Nations, il refusa nettement son adhésion et le duc dut, malgré lui, se séparer de ces chers volumes que depuis plusieurs mois il regardait comme bien à lui. Malheureusement quelques articles s'étaient perdus dans l'intervalle, et même le duc de La Vallière avait disposé de l'un d'eux, dans de telles conditions, qu'il lui était impossible de le recouvrer. Il fallut alors faire accepter l'échange pour ces volumes. De là une délibération des inspecteurs et du grand-maître du collège, prise à la requête de Desmarais le 23 mars 1752. Elle approuva l'échange pour cette fois seulement ; les ouvrages égarés étaient estimés à 18 livres, 10 sols ; ceux que le duc de La Vallière offrait de céder, à 60 livres passant.

Le duc de Nevers mit plus longtemps à se décider. Enfin par acte passé au Vieux-Louvre, par-devant Charlier, notaire au Châtelet, le 1<sup>er</sup> janvier 1753, il déclara accepter l'échange, en faisant ses réserves pour l'avenir et en émettant plusieurs vœux qu'il transmit immédiatement au Parlement ; il demandait d'abord qu'aucun volume de la bibliothèque ne pût sortir, ou être communiqué en dehors de la surveillance des employés ; qu'on n'eût égard à aucune demande de ce genre, *de quelque état, qualité ou condition* que fût la

personne qui la ferait. En outre, la cession, vente ou échange de ces mêmes livres serait à tout jamais interdite. Enfin l'arrêt du Parlement à intervenir serait transcrit à la marge du registre des délibérations dudit collège.

Le Procureur général prit des conclusions conformes et obtint un arrêt du Parlement le 23 mars 1753.

Le mémoire que nous publions fut rédigé entre le refus du duc de Nevers, dont il ne parle point, et l'acte de délibération du conseil du collège, vers février 1752. Il provient de la collection Joly de Fleury, à la Bibliothèque nationale, *Collège Mazarin, Bibliothèque*, p. 347 à 355. Les pièces que nous avons employées pour rédiger la notice qui précède, sont dans le même volume à la suite du mémoire.

Auguste MOLINIER.

---

## MÉMOIRE

CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE DU COLLÈGE MAZARIN.

Sur la fin des vacances de la bibliothèque du collège Mazarin de l'année mil sept cent cinquante et un, M. le duc de La Vallière alla voir laditte bibliothèque. Il la visita, non en simple curieux, mais en homme de lettres ; il y remarqua plusieurs livres rares et non communs ; il dit à M. de La Forge, sous-bibliothécaire, qui pour lors

la luy monstroit, qu'il désiroit avoir la communication de plusieurs livres qu'il luy indiquoit, et le pria de les luy envoyer en son hôtel. M. de La Forge, sous-bibliothécaire, se rendit au désir de M. le duc de La Vallière, et retint un état des livres envoyés. M. le duc de La Vallière se persuada que lesdits livres n'étoient pas d'une grande utilité dans cette bibliothèque, la plupart n'étant que d'anciennes pièces de théâtre, des romans et diverses autres poésies en forme de dialogue; qu'au lieu et place de ces différents livres, qu'il auroit désiré avoir, on pourroit y mettre des livres d'un meilleur usage et beaucoup plus utiles au public. M. le duc de La Vallière avoit fait faire une estimation desdits livres par le sieur Barois, libraire intelligent. Cette estimation montoit à la somme de cent quatre-vingt-sept livres dix sols. M. le duc de La Vallière, qui ne désiroit que l'avantage de la bibliothèque, proposoit de donner le tiers en sus de la valeur desdits livres, c'est-à-dire trois cents livres au lieu de cent quatre-vingt-sept livres dix sols, somme à laquelle se montoit l'estimation faite par le sieur Barois. M. le duc de La Vallière, qui regardoit cette proposition comme avantageuse à la bibliothèque, en écrivit à M. Desmarais, bibliothécaire du collège, pour avoir de lui son consentement. M. Desmarais répondit à M. le duc de La Vallière, qu'il auroit désiré de tout son cœur que les livres que M. le duc demandoit fussent dans son cabinet particulier, que pour lors il en seroit entièrement le maître, qu'il se feroit un plaisir et un honneur de les luy offrir et de les luy céder; mais qu'estant bibliothécaire du collège Mazarin, il étoit le gardien et le dépositaire de tous les livres qui se trouvoient dans la bibliothèque, qu'il n'étoit nullement en son pouvoir d'en disposer, à moins qu'il n'y fut autorisé tant par MM. les gens du Roy que par MM. les inspecteurs de la maison et société de Sorbonne. M. le duc de la Vallière commença

par s'adresser à M. Le Fèvre, docteur et professeur de la maison et société de Sorbonne et l'ancien des inspecteurs de cette maison pour le collège Mazarin. M. Le Fèvre, dans l'assemblée tenue au collège Mazarin le treize décembre mil sept cent cinquante et un, requit que l'on accepta la proposition faite par M. le duc de La Vallière; la réquisition fut mise en délibération, et, en conséquence, il fut délibéré ce qui ensuit :

*Extrait des registres du collège Mazarin.*

M. le duc de La Vallière ayant proposé à M. l'abbé Desmarais, bibliothécaire, de donner à la bibliothèque des livres au choix de mondit sieur le bibliothécaire jusqu'à la concurrence de trois cens livres tournois en échange d'un nombre de volumes d'anciennes poésies, de théâtre, de romans, et d'autres pièces en forme de dialogue, il en a été fait en ce jour une délibération entre Messieurs les inspecteurs et grand-maître, par laquelle une estimation faite desdits volumes par le sieur Barois au bas d'un mémoire contenu en quarante-trois articles, qui en porte le prix à 187 livres 10 sols, l'offre de M. le duc de La Vallière, arrêté que pour consommer l'échange, mondit sieur le bibliothécaire choisira au plus tost et mettra dans la bibliothèque les livres dont elle est dans le plus pressant besoin, qu'il en dressera un état, qui avec celui des livres échangés sera enregistré dans le catalogue général de la bibliothèque, et que mention sera faite dudit échange dans les comptes qu'il rendra pour l'année 1751. Fait en la chambre du conseil du collège Mazarin, le 13 décembre 1751. Signé Le Fèvre, Mercier, de Braille.

Le présent extrait, certifié véritable et délivré par moy soussigné, l'ancien des inspecteurs, ce 11 janvier 1752. Signé, Le Fèvre.

En conséquence de cette délibération, M. le duc de La Vallière a pensé pouvoir disposer des livres qui luy avoient été remis par le sous-bibliothécaire ; mais comme M. Desmarais ne cessoit de représenter à M. le duc de La Vallière, que luy bibliothécaire ne se croioit pas suffisamment déchargé et autorisé à cet échange par l'acte de délibération de MM. les inspecteurs et grand-maitre, qu'il luy falloit en outre une décharge et une autorisation de la part de MM. les gens du Roy ; que la bibliothèque étoit un dépost public, que l'autorité des protecteurs et des conservateurs de pareil dépost luy étoit absolument nécessaire, et qu'il le supplioit de vouloir bien l'obtenir ; M. le duc de La Vallière se transporta chez M. le procureur général, qui lui représenta que cette affaire ne pouvoit se terminer sans préalablement en communiquer à M. le duc de Nevers qui représentoit M. le cardinal Mazarin, fondateur du collège et de la bibliothèque. M. le duc de La Vallière alla chez M. le duc de Nevers, il luy exposa ce qui s'étoit passé. M. le duc de Nevers crut que comme tenant la place et faisant la fonction de fondateur du collège et de la bibliothèque, il étoit de son honneur de la prendre sous une protection particulière ; c'est pourquoy il engagea M. le duc de La Vallière à rendre à la bibliothèque tous les livres qui luy avoient été remis, ce qu'en effet M. le duc de La Vallière a exécuté, comme il paroist, par les actes qui ont été donnés à M. le duc de La Vallière par M. Desmarais, bibliothécaire du collège, dont suit la teneur :

Moy, Pierre Desmarais, prêtre, docteur de la maison et société de Sorbonne et bibliothécaire du collège Mazarin, certifie qu'aujourd'huy samedi, quinze du présent mois de janvier, M. le duc de La Vallière m'a raporté tous les livres de la bibliothèque qu'on luy avoit remis, à l'exception du



*Sacrifice d'Abraham* qui n'avoit point été estimé à cause qu'il est imparfait, et pour lequel M. le duc de La Vallière m'a remis celui qui étoit dans sa bibliothèque, lequel est complet.

Plus *Achille*, par Filleul, estimé..... 2# 10<sup>s</sup>  
pour lequel M. le duc de La Vallière a rapporté un autre livre intitulé *Achille*, d'un autre auteur, pour que cela ne changeât rien au catalogue.

Plus *Lyon marchand* (1), composé d'environ 30 pages, estimé ..... 4

Plus les *Œuvres de Roger de Collierie*, vol. in-18, estimé..... 6

Plus *Josias*, tragédie de Philone, in-12, estimé ..... 2

Plus *le Théâtre sacré*, de Mancel, estimé.... 4

Ce qui forme la somme de dix-huit livres dix sols, cy..... 18# 10<sup>s</sup>

Comme M. le duc de La Vallière m'a dit avoir disposé desdits six articles d'une façon qui luy est impossible de recouvrer, et que son plus grand désir est que M. le duc de Nevers et MM. les gens du Roy soient contents de sa conduite, scachant avec quelle bonne foy il a été dans l'erreur, il propose de donner en échange desdits six articles, les livres dont l'état est ci-joint. Après m'avoir montré lesdits livres, il m'a prié d'écrire ce que j'en pensois, et, pour rendre témoignage à la vérité, je ne puis m'empêcher d'avouer que l'échange qu'il propose est in-

(1) Cet article dernier étoit double dans la bibliothèque, et on avoit donné les deux exemplaires à M. le duc de La Vallière, lequel en avoit gardé un pour luy et avoit disposé de l'autre. M. le duc de La Vallière m'a rendu celui qu'il avoit gardé pour luy. Fait à Paris ce 17 janvier mil sept cent cinquante-deux, Signé, Desmarais.

finiment au-dessus de la valeur réelle des six articles qu'il n'a pas rendus, puisqu'il y a huit volumes in-4° de reliures neuves en veau fauve, contenant vingt-cinq tragédies, plus vingt-cinq autres tragédies in-4° non reliées, plus trente tragédies ou comédies in-12, non reliées, plus huit volumes de poésies reliées en parchemin. En foi de quoy j'ay signé le présent. Fait à Paris, ce 15 janvier 1752. Signé, Desmarais.

MÉMOIRE DES LIVRES DONNÉS PAR M. LE DUC DE LA VALLIÈRE

*La Cléopâtre de Benserade*, tragédie dédiée au cardinal de Richelieu. Par., 1637, in-4° v.

Dans le même volume, sont :

1° *La Mort d'Achille et la Dispute de ses armes*, tragédie.

2° *Iphis et Jante*, comédie. Par., 1627.

3° *Gustave ou l'heureuse ambition*, tragi-comédie de M. de Benserade.

4° *Méléagre*, tragédie du même.

*Marie Stuard*, reine d'Ecosse, tragédie de M. Regnault. Par., 1639, in-4° v.

Dans le même volume : *Blanche de Bourbon*, tragi-comédie.

*La Quixaire*, tragi-comédie de Gillet. Par., 1640.

Dans le même volume : le *Triomphe des Passions*. Par., 1642.

*La Mort de Valentinian et d'Isidore*, tragi-comédie. Par., 1648.

*L'Art de régner*, tragi-comédie du même. Par., 1642, in-4° v.

Dans le même : *Polieritte*, tragi-comédie.

*Sigismond, duc de Varsan*, tragi-comédie.

*La Comédie de Francion*, par le même. Par., 1642, in-4° v.

Dans le même : le *Desnaisé*, comédie. Par., 1648.

*La Mort de Brute et de Porcie, ou la Vengeance de la mort de César*, tragédie par Guebin de Bourcal. Lyon, 1659. Trois volumes.

Dans le premier : *l'Amant libéral*, tragi-comédie.

*La Mort de Cléomène, roy d'Espagne*, tragédie.

Dans le second : *Don Quixotte de la Manche*, comédie. Par., 1640.

*Le Gouvernement de Sancho Pansa*, comédie.

Dans le troisième : *le Fils désavoué ou le jugement de Théodoric, roy d'Italie*. tragi-comédie par Guérin. Par., 1654.

*La mort d'Agis*, tragédie. Par., 1642.

*Orondate ou les Amans discrets*, tragi-comédie.

- Le Prince rétabli*, tragi-comédie. Par.. 1647.
- Venceslas*, tragi-comédie de Rotrou. Par., 1648, in-4°, parch.
- La Philandre*, comédie de Rotrou. Par., 1637, in-4°, papier.
- L'Innocente infidélité*, tragi-comédie du même. Par.. 1637, in-4°, papier.
- Celie* ou *le vice-roy de Naples*, tragi-comédie du même. Par., 1646, in-4°, papier.
- Les Occasions perdues*, tragi-comédie du même. Par., 1635, in-4°, papier.
- Clorinde*, comédie du même. Par., 1637, in-4°, papier.
- La Pélerine amoureuse*, tragi-comédie du même. Par., 1637, in-4°, papier.
- L'heureuse constance* tragi-comédie du même. Par.. 1636, in-4°, papier.
- La Céliane*, tragi-comédie du même. Par., 1637, in-4°, papier.
- Crisante*, tragédie du même. Par., 1640, in-4°, papier.
- L'heureux Naufrage*, tragi-comédie du même. Par., 1637, in-4°, papier.
- Clarice*, ou *l'Amour constant*. comédie du même. Par., 1643.
- Telephonte*, tragi-comédie représentée par les deux troupes royales. Par., 1642, in-4°, parch.
- Le Mariage d'Orondate et de Statira*, ou *la Conclusion de Cassandre*, tragi-comédie. Par., 1648, in-4°, papier.
- Le grand Tamerland et Bajazet*, tragédie. Par., 1648, in-4°, papier.
- Eudoxe*, tragi-comédie par M. de Scudéry. Par., 1641, in-4°, papier.
- Ibrahim*, ou *l'illustre Bassa*, tragi-comédie par M. de Scudéry. Par., 1645, in-4°, papier.
- Séjanus*, tragédie de Magnon. Par., 1647, in-4°, papier.
- La Virginie*, tragi-comédie de Mairet. Par., 1635, in-4°, papier.
- Josaphat*, tragi-comédie de Magnon. Par., 1647, in-12, papier.
- Rodogune*, tragi-comédie de Gilbert, Par, 1646, in-4°, papier.
- Le Roland furieux*, tragi-comédie de Gilbert, Par., 1646. in-12, papier.
- Le Roland furieux*, tragi-comédie de Mairet, Par., 1640, in-4°, papier.
- La belle Alphrède*, comédie de Rotrou. Par., 1639, in-4°, parch.
- La Franciade de Pierre de Laudun*, S<sup>r</sup> d'Arguliers, Par., 1604, in-12, parch.
- Le Cavalier parfait*. du S<sup>r</sup> de Frelon. Lyon, 1614, in-12, carton.
- La Muse guerrière*, Lyon, 1618, in-12, carton.
- Poésies chrétiennes* d'Odet de la Noue, 1594, in-12, parch.
- Quatre livres de *l'Amour de Francine*, par Jean-Ant. de Baif. Par., in-12, parch.
- Œuvres chrétiennes* de Claude Goppii Parisien. Lyon, 1604. in-12, parch.
- Le grand Miroir du monde*, par Joseph Duchesne, S<sup>r</sup> de la Violette. Lyon, 1593, in-12, parch.
- Les Œuvres* du S<sup>r</sup> Théophile.

divisées en trois parties. Lyon, 1630, in-12, parch.

*Les coups d'amour ou de fortune*, ou *l'heureux Infortuné*, tragi-comédie. Par., 1656, in-12, parch.

*Les véritables frères rivaux*, par Chevreau. Par., 1652, in-12, papier,

*La Folie du Sage*, par M. de Tristan, Par., 1645, in-12, parch.

*Le Favori*, tragi-comédie par M<sup>lle</sup> Desjardins. Par., 1666, in-12, papier.

*La belle Invisible*. ou *la Constance éprouvée*, par Boisrobert. Par., 1656, in-12, parch.

*La suite et le Mariage du Cid*. tragi-comédie. Par., 1661, in-12, papier.

*Nitétis*, tragédie, par M<sup>lle</sup> Desjardins. Par., 1664, in-12, parch.

*Damon et Pythias*, ou *le Triomphe de l'amour et de l'amitié*, tragi-comédie, Amsterdam, 1657, in-12, parch.

*Danthée*, tragédie par Tristan, in-12, parch.

*Perside*, ou *la suite d'Ibrahim Bassa*, tragédie. Par., 1649, in-12, papier.

*Les trois Orontes*, comédie par le S<sup>r</sup> de Boisrobert, in-12, papier.

*Agamemnon*, tragédie par P. d'Assezan. Par., 1681, in-12, papier.

*Le Riche mécontent*, ou *le Noble imaginaire*, comédie. Par., 1662, in-12, papier.

*Les Amours de Jupiter et de Sémélé*, tragédie par le S<sup>r</sup> Boyer. Par., 1666, in-12, parch.

*Le Castel de Guillot*, comédie. Par., 1661, in-12, papier.

*La Mort de Sénèque*, tragédie par M. Tristan. Par., 1646, in-12, parch.

*Les Barbons amoureux et rivaux de leurs fils*, comédie. Par., 1663, in-12, parch.

*Clotilde*, tragédie par M. Boyer, Par., 1659, in-12, parch.

*Le Soldat poltron*, comédie par M. Chevalier/Par., 1668, in-12, papier.

*Marlius*, tragi-comédie par M<sup>lle</sup> Desjardins. Par., 1662, in-12, parch.

*Les Quiproquos*, ou *le Valet étourdi*, comédie par le S<sup>r</sup> Rosimond. Par., 1663, in-12, parch.

*L'Académie des femmes*, comédie par Chapuzeau. Par., 1661, in-12, parch.

*Le Colin-Maillard*, comédie par le même. Par., in-12, parch.

*Blanche de Bourbon*, reine d'Espagne, tragi-comédie de Regnault. Par., 1643, in-12, parch.

*Le nouveau festin de Pierre*, ou *l'Athée foudroïé*, tragi-comédie du S<sup>r</sup> Rosimond. Par., 1670, in-12, parch.

*La Dame d'intrigue*, ou *le riche Vieillard*, comédie par Chapuzeau, in-12, papier.

*Thémistocle*, tragédie par Durier, in-12, papier.

*Esther*, tragédie du même. Par., 1644, in-12, papier.

*Agarite*, tragi-comédie par le S<sup>r</sup> Durval. Par., 1636, in-12, papier.  
*Alcimedon*, tragi-comédie par le même. Par., 1636, in-12, parch.

M. le duc de La Vallière n'ayant rien de plus à cœur que de se conformer au désir de M. le duc de Nevers, le lundi, 17 janvier, il se transporta chez M. Desmarais, bibliothécaire, et luy remit plusieurs petites pièces, ou brochures, qu'il n'avait pu luy donner le samedi précédent, et comme M. le duc de La Vallière n'a pu absolument recouvrer cinq petites pièces, ou brochures, qui lui avoient été livrées, il a remis au S<sup>r</sup> Desmarais neuf autres brochures pour remplacer les cinq égarées, ce qui paroist par l'acte que luy en a donné le dit bibliothécaire, dont suit la teneur :

*Cléomedon Tracome*, par Durier. Par.. 1636, in-12, broch.

*Œuvres meslées*, du S<sup>r</sup> Dumas. in-12, broch.

*Passe-Temps*, de Baif. Par., 1573, in-12, broch.

*La Sœur généreuse*, de Rotrou, Par., 1647, broch.

*L'Avocat du P. . . .*, comédie par Chevreau, 1638, in-12, broch.

*L'Amour triomphant*, pastorale par le S<sup>r</sup> Davre, 1616, in-12, broch.

*Poésies héroïques et morales*, Harlem, 1696, in-8<sup>o</sup>, broch.

*Bon Jour, bon an*. Lyon, 1620, in-8<sup>o</sup>, broch.

*Les Travaux d'Ulisse*, tragi-comédie par Durval. Par., 1631, in-12, broch.

*Le Télémaque spirituel*, condamné par Innocent XII, 1699, in-12, broch.

*Le château de Labeur*, in-4<sup>o</sup>, gothique, brochure rare.

Je soussigné, reconnais que Monsieur le duc de La Vallière m'a remis les livres cy-dessus mentionnés, pour, si on le trouve bon, tenir lieu de cinq articles qu'il a égarés sur quarante-trois qui étoient contenus en différents recueils, savoir :

*La description du merveilleux conflit fait entre Carême et Charnage*, contenant 8 pages.

*La Réformation des Tavernes et Cabarets*, contenant 4 pages.

*Les Baliures des ordures du monde*, contenant 8 pages.

*La Sophonisbe de Mermet*.

La tragi-comédie des *trois Enfants dans la fournaise*.

# CINQ LETTRES

DE

# LOUISE DE SAVOIE

---

Le nom de Louise de Savoie rappelle la mère tendre de François I<sup>er</sup> et de Marguerite d'Angoulême, la Régente qui administra le royaume avec intelligence ; ce nom rappelle encore la femme blessée dans son amour-propre et la lutte avec le connétable, si funeste à la France. Mais si on a vu Louise de Savoie unie tendrement à son fils et à sa fille, Louise contribuant à élever, puis cherchant à abaisser Charles de Bourbon, on la connaît moins dans la vie intime. C'est dans le rôle de grand'mère, s'occupant de ses petites-filles, entrant dans les moindres détails de leur vie, que nous les montrent les lettres suivantes du ms. 774 de la collection Moreau (1).

C. de LA JONQUIÈRE.

(1) N° I, fol. 113; n° II, fol. 112; n° III, fol. 114; n° IV, fol. 111; n° V, fol. 115.

## I

Mesdames Daumont et de Brissac, et vous Messieurs du Bouchage et bailly de Troyes, j'ay receu les lettres que m'avez escriptes par lesquelles je voy que mesdames mes petites filles (1) se portent bien et font très bonne chère au lieu ou ils sont dont j'ay esté très ayse et ne me ferez petit plaisir de continuer à me faire savoir comme ilz se portent, et à Dieu qu'il vous ayt en sa garde. A Paris, le III<sup>ème</sup> jour de mars.

La toute vostre,

LOYSE.

Adresse : A *Mesdames Daumont* (2) et de *Brissac* (3) et aux *sieurs du Bouchage* (4) et bailly (5) de *Troyes*.

## II

Ma Cousine, j'ay receu les lettres que m'avez escriptes par lesquelles j'ay veu que madame ma petite fille n'a point fait plus mauvaise chère des dens qui lui sont

(1) François 1<sup>er</sup> avait quatre filles : Louise, Charlotte, mortes en bas âge; Madeleine, mariée à Jacques V, roi d'Écosse; Marguerite, qui épousa le duc de Savoie.

(2) Françoise de Maillé, mariée en 1484 à Jean, sire d'Aumont, lieutenant général en Bourgogne, qui fut en grande estime auprès des rois Louis XII et François 1<sup>er</sup>.

(3) Charlotte Gouffier, gouvernante des enfants de France, mariée en 1503 à René de Cossé, seigneur de Brissac, grand fauconnier, gouverneur des enfants de France et des pays d'Anjou et du Maine.

(4) Imbert de Batarnay, baron du Bouchage, gouverneur du Mont-S-Michel, qui fut chambellan du roi Louis XI, servit sous ses successeurs, et mourut en 1523. Avec l'aide du roi Louis XI, il avait enlevé et épousé Georgette de Montchenu, malgré elle et malgré la résistance de Falques de Montchenu, son père.

(5) Jean de Dinteville, s<sup>r</sup> de Polizi, bailly de Troyes, ambassadeur en Angleterre.

persées ; elle tient cela du Roy, car il n'en fut comme point mallade. Je suis d'avis que vous luy faciez faire une robbe, ou de satin blanc, ou de damart, ainsi que adviserez en attendant qu'on vous envoie autres acoustremens, et au demourant continuez à me faire souvent de ses nouvelles et à Dieu, ma Cousine, qu'il vous ayt en sa garde. A Cremyeu (1) le III<sup>ème</sup> jour de may.

Vostre bonne cousine,

LOYSE.

Adresse : *A ma Cousine madame Daumont.*

### III

Ma Cousine, j'ay receu les lettres que vous m'avez escriptes et de plus en plus me faictes plaisir de continuer à me faire savoir des nouvelles de madame ma petite fille que j'espère veoir bientost ; car nous sommes bien avant en pays pour ce faire, et n'avons fait séjour depuis que sommes partis de Lyon, je vous prie que cependant continuez à me faire savoir de ses nouvelles et des vostres, et à Dieu qu'il vous ait en sa garde. A saint Saphorin, le xv<sup>ème</sup> jour de juillet.

Vostre bonne cousine,

LOYSE.

Adresse : *A ma cousine madame Daumont.*

### IV

Madame Daumont, monsieur de Ferrières (2) s'en va à Blois pour veoir ma demoiselle la Vidame qui sera sa

(1) Cremieu, petite ville en Dauphiné connue par l'Édit de 1536 portant règlement pour les justices inférieures.

(2) Jean de Ferrières, s<sup>r</sup> de Maligny, époux de Louise de Vendôme, fille de Jacques de Vendôme, vidame de Chartres, et de Louise Malet de Graville.



femme ; car il a satisfait et accordé avecque tous parens et amys dont je vous ay voullu advertir que vous ne faictes point de difficulté de la laisser à luy. Et atant vous dis à Dieu et le prie vous avr sa garde. Escript à S<sup>t</sup>-Germain en Laie, le xvi<sup>ème</sup> j mars.

LOYSE.

BABOU.

Suscription : *A Madame Daumont.*

## V

Mon Cousin, j'ay receu vostre lettre par Montpezat (1) et tant par luy que ce que m'escripvez bien au l entendu la bonne santé du Roy. De quoy vous m'a fait grant plaisir. A quoy vous prie continuer, et récompence vous assureray que la compaignie de d se porte bien, et qu'elle na pas grant repos ; au d rant vous m'avez aussi escript pour le fait de mons<sup>r</sup> Mascon (2), lequel j'ay en telle recommandacion que luy veulx en cela et aultres choses ayder, et vous aperceverez, qui sera pour fin de lettre, après avoir s plié le Créateur, mon Cousin, vous tenir en sa sain garde. A Cambray (3), le xix<sup>ème</sup> jour de juillet.

LOYSE.

Adresse : *A monsieur mons<sup>r</sup> l'Amiral* (4).

D'une autre main : *Madame Régente, de Cambray ce XIX.*

(1) Antoine de Montpezat qui fut capitaine de 50 homr d'armes, ambassadeur en Angleterre, enfin maréchal de F en 1543.

(2) Il s'agit ici de l'élection de Louis Chantereau, docteur en théologie, abbé de S<sup>t</sup> Euverte d'Orléans, à l'évêché de Mâcon, vacant par la mort de Claude de Longwy, arrivée en octobre 1529. Louis Chantereau mourut en 1532.

(3) Louise de Savoie négociait à Cambray la paix des Dames, en 1529.

(4) Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, tué à la bataille de Pavie, livrée sur son avis.

# LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

## LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

RESSORTANT DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS  
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE  
DE SES DIVERSES LOCALITÉS ET DES ILLUSTRATIONS GÉNÉRALISÉES

Sous la direction de M. ULYSSE ROBERT

Ancien élève de l'École des Chartes,  
chargé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale.

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 1877



PARIS

HENRI MENU, LIBRAIRE-ÉDITEUR  
Quai Malesherbes, 7

M. D. C. C. C. LXXVII

COLLECTION  
ou  
**CABINET HISTORIQUE**

---

Nous pouvons encore offrir quelques collections complètes des 22 premières années du *Cabinet historique*, 1855 à 1876, au prix de fr. 195 <sup>00</sup> au lieu de fr. 264 <sup>00</sup>.

Un escompte de fr. 15 <sup>00</sup> sera accordé aux personnes qui paieraient comptant. Celles au contraire qui désireraient obtenir des délais nous régleront en 5 termes, par des billets à l'ordre de M. Henri Meun, comme suit :

fr. 34 <sup>00</sup> à 3 mois

fr. 35 <sup>00</sup> à 6 mois

fr. 42 <sup>00</sup> à 9 mois

fr. 42 <sup>00</sup> à 12 mois

fr. 42 <sup>00</sup> à 15 mois.

---



Pour ne pas scinder les articles importants contenus en la présente livraison, nous avons dû la composer de 13 feuilles.

Des retards imprévus se sont produits à l'imprimerie, et, pour ne pas faire attendre plus longtemps nos lecteurs, nous livrons aujourd'hui 8 feuilles seulement. Le mois prochain nous donnerons le complément, soit 5 feuilles, dont une de Documents, et le novembre paraîtra la dernière livraison de l'année, laquelle rétablira entre les deux parties l'équilibre qu'il nous a été impossible de maintenir constamment.

A partir de janvier 1878, nos livraisons paraîtront très-régulièrement tous les deux mois, du 1<sup>er</sup> au 5.

# LA DOMINATION

## BOURGUIGNONNE

### A TOURS

## ET LE SIÈGE DE CETTE VILLE

(1417-1418)

---

### I

En 1417, la reine Isabeau de Bavière, reléguée à Tours par le dauphin et le comte d'Armagnac depuis quelques mois, venait d'être délivrée par le duc de Bourgogne, à Marmoutier (2 novembre 1417), et des trois conseillers que le dauphin avait commis à sa garde, deux avaient été faits prisonniers et le troisième s'était noyé en voulant fuir par la Loire. Aussitôt libre, la reine, accompagnée du duc de Bourgogne, s'était dirigée vers Tours et en avait demandé l'entrée. La ville eût voulu rester fidèle au dauphin ; un argument sans réplique triompha de ses scrupules : la reine fit miroiter aux yeux des habitants une exemption

de tous les impôts et subsides, excepté l'impôt du sel, et Tours ouvrit ses portes à Jean sans Peur et à la reine (1); on alla au-devant d'eux avec des torches (2) et on offrit au duc et à la reine, par l'entremise de Robert le Cigne, son maître d'hôtel, des présents de vin, d'avoine et de poisson (3).

La reine ne séjourna pas longtemps à Tours; après avoir remplacé le gouverneur du château, Jean de Mortemart (4), par un capitaine dévoué au duc de Bourgogne, Charles Labbé, et l'avoir mis à la tête de 200 lances, sûre de la fidélité de Tours qu'il lui importait beaucoup de conserver, elle partit pour Chartres (5 novembre 1417) (5), d'où, quelques jours après, elle promit, par lettres patentes, des lettres de justice et de grâce à quiconque abandonnerait le parti du dauphin pour passer au duc de Bourgogne (6).

(1) Monstrelet, chap. 180 et toutes les sources de cette époque.

(2) Archives municipales de Tours, Reg. des comptes, XVII, f° 44.

(3) Id., f° 62.

(4) Jean de Rochechouart, chevalier, seigneur de Mortemart et de Montpipeau, nommé capitaine du château de Tours en remplacement du maréchal Boucicaut et installé par Jean d'Alée, lieutenant du dauphin, le 25 août 1417 (Reg. des délibérations, I, f° 6).

(5) Itinéraire : 1417, Novembre : 1-5, Tours ; 5-8, Bonneval et route de Tours à Chartres ; 9-12, 14-15, Chartres (Notes de Vallet de Viriville. Bibl. nat., nouv. acq. franç., 1486). — La reine devait revenir à Tours, mais elle changea d'avis et se dirigea sur Troyes (Reg. des comptes, XVII, f° 50 v°).

(6) Arch. mun. de Tours, EE, liasse 2. Indiqué dans D. Housseau, XIII<sup>e</sup>, n° 10540. — Ces lettres furent publiées à Tours « ès assises du Roy » par Guillaume de Remeneuil, chev., cons. et chambellan du duc de Bourgogne.

Ce changement de domination se fit sans effusion de sang et sans désordre d'aucune espèce. Il ne faut pas croire, cependant, que personne ne fut compromis : Jean Chevrier, un des bourgeois les plus influents de la ville, était, au moment où le duc de Bourgogne se fit reconnaître à Tours, en ambassade auprès de la reine de Sicile et obtenait, en cas d'approche des Anglais, la promesse de démolir les ponts sur les rivières du Loir et autres, de démanteler les forteresses du pays et de secourir la ville de Tours en cas de danger. A son retour (12 novembre 1417), il trouva ses biens confisqués. On lui donna à entendre qu'il avait quitté Tours à cause de la venue du duc de Bourgogne, et, pour rentrer en possession de son patrimoine, il dut en faire poursuivre la restitution jusqu'auprès du duc à Chartres (1).

Les habitants de Tours ne furent pas longtemps sans ressentir les charges et les inconvénients de toute nature que leur causaient les 200 lances de Charles Labbé, représentant un effectif d'au moins 1200 hommes. Dès le 6 novembre la question préoccupe le corps de ville : il écrit à Vendôme, puis à Chartres, à la reine, au duc de Bourgogne et au chancelier Regnier Pot, en demandant le

(1) Reg. des délib., I, f° 20, et Reg. des comptes, XVII, f° 51. Les biens de Jean Chevrier étaient évalués à plus de 700 francs.

renvoi des garnisons (1); le 16 novembre, il décide qu'il parlera au capitaine et au gouverneur, messire Guillaume de Remenuel (2) « pour que les gens d'armes ne soient pas en plus grand nombre que les habitans, » et le lendemain, afin de bien disposer l'autorité militaire, il vote un don de 100 écus au capitaine et même somme au gouverneur; le sous-doyen et le prévôt de Restigné, pour venir en aide aux finances de la cité, promettent de prêter 100 francs à la ville pour ce don (3). Mais ces sacrifices ne suffisent pas; trois jours après, le capitaine demande aux gens d'église, bourgeois et habitants de la ville, réunis en assemblée, de l'argent pour payer les gens d'armes et les mettre hors de la ville; les habitants qui, avant tout, veulent être débarrassés des garnisons, n'hésitent pas et lui prêtent 500 livres, avancées par moitié par les gens d'église et par les bourgeois (4). Ce n'est pas encore assez pour mettre les bourgeois à l'abri des violences et maux de toutes sortes que leur causent les gens de guerre. Le corps de ville ne cesse de se

(1) Reg. des délib., I, f° 19 v°, et Reg. des comptes, XVII, f°s 50 v° et 51.

(2) C'est un des serviteurs les plus dévoués du duc de Bourgogne. Sous le nom de gouverneur il remplit les fonctions de bailli; le 26 août 1418 il est confirmé et reconnu bailli de Touraine, Maine, Anjou et Poitou (Bibl. nat., ms. franç., 20684, f° 84).

(3) Reg. des délib., I, f° 20 (Restigné, Indre-et-Loire, ar. Chinon, cant. Bourgueuil).

(4) 20 novembre 1417. — Reg. des délib., I, f° 21, et Reg. des comptes, XVII, f° 74.

plaindre, les réclamations des élus sont si vives que le capitaine est obligé de dire « qu'il mettra  
« les soudoyers près de lui loger en chambres  
« où ilz paieront leur despense prinse en la ville,  
« ne pilleront ne yront courre en la benleue (1). »  
Les bourgeois écrivent à la reine, au duc de Bourgogne et au chancelier pour leur faire connaître les excès commis au pont de Tours (2 janvier 1418) (2). Quelques jours avant, c'est au duc de Bretagne qu'ils s'étaient adressés pour demander raison « des maux et inconveniens » que les gens d'armes du pays d'Anjou leur ont faits (fin décembre 1417) ; le duc répond aux bourgeois et leur permet de donner ordre aux insultes des Angevins, en les priant de ne pas user de représailles envers eux, à cause du mariage de sa fille Isabeau avec le beau fils d'Anjou (8 janvier 1418) (3). La ville de Tours est à ce moment si embarrassée des gens d'armes cantonnés tant dans la ville que dans les campagnes voisines, que G. de Remenuel et Ch. Labbé sont obligés de demander une trêve à la comtesse de Vendôme pour s'occuper uniquement de déchar-

(1) Reg. des délib., I, f° 22 v°.

(2) Reg. des délib., I, f° 23.

(3) Reg. des délib., I, f° 22 v°, et Reg. des comptes, XVII, f° 51. — D. Housseau, XIII<sup>e</sup>, n° 10515. — La lettre de Jean de Bretagne n'est qu'indiquée. — Isabeau de Bretagne avait épousé Louis, duc d'Anjou, fils du duc Louis II. Le contrat de mariage, du 3 juillet 1417, est dans D. Morice, *Hist. de Bretagne*, II, col. 947 (édition de 1744).



ger la ville des soldats qu'elle loge (1). Le seigneur d'Amboise (2) envoie aussi le chevalier Moreau de Maillé (3) pour traiter de la paix entre lui et la ville de Tours; et cette négociation aboutit à une trêve avec les Tourangeaux (4).

Depuis son départ de Tours, en novembre, le duc de Bourgogne n'avait pas été en rapports fréquents avec ses nouveaux subordonnés; en février 1418, informé probablement que leur zèle pour lui se refroidissait, il leur écrit et les exhorte à ne pas quitter son parti (5). Cette lettre eut-elle une influence favorable sur les dispositions des habitants, nous ne savons; toujours est-il qu'elle coïncide avec un redoublement de préparatifs militaires: on envoie à Chartres pour avoir des nouvelles des Anglais et on apprend qu'ils comptent se diriger vers la Loire; aussitôt on régleme le guet des habitants des paroisses de Saint-Venant et de Saint-Pierre-du-Char-

(1) Reg. des comptes, XVII, f° 51 v° (fin décembre 1417).

(2) Pierre d'Amboise, vicomte de Thouars, comte de Benon, fils d'Ingelger I, seigneur d'Amboise, Montrichard, Chevreuse, hérita en 1397 de la vicomté de Thouars par la mort de Peronnelle de Thouars, sa tante. Il épousa: 1° Jeanne de Rohan, 2° Isabeau Goyon. — Son neveu Louis d'Amboise lui succéda vers 1423 (Voir le Père Anselme).

(3) Moreau de Maillé, seigneur de Cravan, de Narsay et de Negron, fils de Jean de Maillé, seigneur de Rochebourdeuil, de Narsay, etc, et de sa première femme Perette Negron, sortait d'une branche puînée de la maison de Maillé. Il était né avant 1389 et mourut à la bataille de Verneuil (Du Chesne, *Hist. gén. des Chasteigniers*, 1634, in-f°, p. 242-244).

(4) Reg. des comptes, XVII, f° 65.

(5) Indiqué dans D. Housseau, XIII<sup>e</sup>, n° 10506.

donnet; on décide que le capitaine mettra garnison au château des Montils, qu'on refera le pont Sainte-Anne, qu'on mènera tous les bateaux à l'Hôpital, en un mot on se met en défense (1). On n'oublie pas, cependant, la trêve avec Pierre d'Amboise; Guillaume Orry est désigné pour exposer à Isabeau d'Amboise, sa femme, les intentions de la ville (16 février), et sur le rapport de messire Hardouin de Launay (2), on conclut définitivement, 22 février 1418, un armistice avec monseigneur d'Amboise jusqu'à « Pasques prochain venant, » avec obligation pour celle des parties qui voudra recommencer la guerre, de dénoncer l'armistice huit jours avant de reprendre les hostilités (3). C'est ainsi que le 6 mars 1418, après discussion du corps de ville, on

(1) Février 1418. — Reg. des comptes, XVII, f° 52, et Reg. des délib., I, f° 24. La paroisse S<sup>t</sup>-Venant était située à l'ouest de la ville, et s'étendait le long de l'enceinte méridionale des fortifications. La paroisse du Chardonnet était hors des murs, en face de S<sup>t</sup>-Venant.

Le château des Montils fut plus tard appelé le Plessis-lès-Tours; il était à une petite distance de la ville, à l'ouest.

Le pont S<sup>te</sup>-Anne était bâti sur le ruau S<sup>te</sup>-Anne qui se jette dans la Loire au-dessous de la ville; ce pont était dans la banlieue, au-delà du faubourg de la Riche.

L'hôpital S<sup>t</sup>-Jean des Ponts était sur la rive droite de la Loire, à l'extrémité septentrionale du pont.

(2) Il avait embrassé le parti bourguignon; à la mort de Jean de Maillé, s<sup>r</sup> de Chançay, il eut la terre de Chançay (Indre-et-Loire, ar. Tours, cant. Vouvray). Elle fut confisquée à sa mort par le régent et donnée à vie en 1420 à Guillaume Belier, s<sup>r</sup> de Chezelles (D. Villeveuille, Trésor généalogique, 54, f° 30).

(3) Reg. des délib., I, f°s 24 et 25. — Arch. mun. de Tours, EE, liasse 2. — Cette pièce est indiquée dans D. Housseau, XIII<sup>e</sup>, n° 10506.

décide que « la suffreance avec monseigneur d'Amboise tendra (1). »

Quoique le duc de Bourgogne, répondant aux plaintes incessantes des habitants de Tours contre les gens du capitaine, leur ait fait savoir que ces excès lui déplaisaient (2), cependant les hommes d'armes ne font que commettre de nouvelles exactions et arrêter les habitants, au mépris des trêves : c'est ainsi que le sire de la Rochefoucault écrit de Montbazou aux élus (7 mars 1418), et se plaint que, malgré un sauf-conduit et la trêve conclue, on ait retenu prisonnier son écuyer qu'il envoyait pour ses affaires (3). Quelques jours après, la ville fait une trêve avec le comte de Tonnerre, jusqu'au dimanche de la Quasimodo (15 mars — 3 avril) (4) et avec madame de Montbazou par l'intermédiaire de Jean de Maillé (5); les excès et arrestations illégales

(1) Reg. des délib., I, f° 26 v°.

(2) 28 février 1418. Le duc de Bourgogne fait savoir que les maux et outrages des gens du capitaine..... lui déplaisent. P. Baluchet [un des élus] dit que les habitants sont opprimés par les gens du capitaine qui ont variés sans harnois, qui gastent la ville et le pais. Lui a esté remonstré, dont il n'en a esté fait aucune justice; on le fera savoir à la reine et à monseigneur de Bourgogne (Reg. des délib., I, f° 26).

(3) D. Housseau, XIII<sup>e</sup>, n° 10509. Indiqué. — Guy VIII, s<sup>r</sup> de la Rochefoucault, Marthon, Blanzac, Cellefrouin, Bayers et Clair; en 1364 il est sous la tutelle de son oncle; il teste en 1427. Il avait épousé : 1<sup>o</sup> Jeanne de Luxembourg, 2<sup>o</sup> Marguerite de Craon. (La Chesnaye des Bois.)

(4) D. Housseau, XIII<sup>e</sup>, n° 10505. Indiqué. — Louis de Châlons, comte de Tonnerre, tué à la bataille de Verneuil sans postérité.

(5) 16 mars. — Reg. des délib., I, f° 27 v°. Voir la note 1 de la page 35. Nous n'avons pu identifier Jean de Maillé; s'agit-il de Jean de

n'en continuent pas moins ; le sire d'Amboise est obligé de demander aux habitants de faire rendre ses biens à Jean Orry, son serviteur, retenu prisonnier par la garnison ; Peronelle d'Amboise, dame de Maillé, fait une démarche analogue pour que la ville lui rende le receveur de Hardouin de Maillé, son mari, qui avait été pris avec les robes de ladite dame, les « ustanciles d'hotel, » papiers et livres de comptes (1).

La reine, en quittant Chartres au mois de novembre, poursuivie par le connétable et 1500 lances, c'est-à-dire par 6 à 7000 hommes s'était retirée vers les états du duc de Bourgogne. A Joigny, Bernard d'Armagnac avait renoncé à la poursuite et Isabeau s'était établie à Troyes (2). Elle y créa un parlement, et, le 3 mars 1418, envoya aux habitants de Tours des lettres de sauvegarde pour quiconque recourrait à son

Maillé, s<sup>r</sup> de Rochebourdeuil et de Narsay, père de Moreau de Maillé, qui vivait encore en 1414, ce qui semblerait vraisemblable, ou de Jean de Maillé, s<sup>r</sup> de Villeromain, de la Guéritaude et de l'Islette, marié en 1403 à Anne du Puy-du-Fou ? — Cf. La Chesnaye des Bois et le Père Anselme dont les erreurs dans cette généalogie sont manifestes.

(1) Lettre du sire d'Amboise (27 mars), indiquée dans D. Housseau, XIII<sup>e</sup>, n<sup>o</sup> 10498 ; lettre de Peronelle d'Amboise (25 mars), indiquée dans D. Housseau, XIII<sup>e</sup>, n<sup>o</sup> 10501. — Peronelle d'Amboise, dame de Rochecorbon et de Benais, fille d'Ingelger II d'Amboise et de Jeanne de Craon, épousa, le 13 juin 1412, Hardouin, VIII<sup>e</sup> du nom, baron de Maillé, né en 1383. — Elle était nièce de Pierre d'Amboise, vicomte de Thouars ; et Hardouin de Maillé était cousin issu de germain de Marguerite de Craon, dame de Montbazou ( Cf. La Chesnaye des Bois et le Père Anselme).

(2) Monstrelet, chap. 182.

parlement de Troyes afin de se faire rendre justice (1). Quelques semaines plus tard, par de nouvelles lettres patentes, elle donne l'ordre de confisquer et de vendre les biens de ceux qui sont restés fidèles à la cause du dauphin (2). Quel effet produisirent ces lettres sur les habitants? nous ne saurions le dire, les registres de délibérations restant muets à cet égard; elles arrivèrent au moment où le corps de ville songeait à envoyer vers le duc de Bretagne, qui jouait alors le rôle de médiateur et de pacificateur, « pour lui exposer les oppressions de la ville » et lui demander de venir à Tours (3); en face des nécessités financières, on venait de voter la levée d'un impôt de 600 l. dont les gens d'église devaient payer un tiers (4), et on prolongeait jusqu'au 15 mai la trêve avec le comte de Tonnerre (5).

C'était pour négocier une trêve générale que

(1) Arch. mun., EE, liasse 2. La pièce porte comme date : 3 mars 141[8], mais le huit est refait postérieurement; de plus dans cette pièce, qui est un vidimus, le *vidimus* est daté du 28 avril 1418. Le vidimus ne pouvant être antérieur à la pièce elle-même, il y a lieu de rétablir la date du 3 mars 1417, c'est-à-dire 1418 (n. s.) — Les lettres de création du Parlement et de la chambre des Comptes, à Troyes, sont du 16 février 1418 (n. s.) — *Ordonnances*, X, 43.

(2) Arch. mun., EE, liasse 2.

(3) 4 avril 1418. — Reg. des délib., I, f° 28 v°.

(4) 9 avril. — Reg. des délib., I, f° 29. — Le reg. des comptes, XVII, f°s 6-7, contient le détail par paroisses de l'assiette de cette taille et des sommes auxquelles furent imposés les gens d'église.

(5) 6 avril. — Indiqué dans D. Housseau, XIII<sup>1</sup>, n° 10510.

la ville s'était adressée au duc de Bretagne; le 15 avril, répondant aux sollicitations des habitants, le duc fait demander l'entrée de Tours pour lui, Charles de Bourbon et le duc d'Anjou, et en même temps un prêt de 1500 livres « pour avoir abstinence de guerre. » Sur ce dernier point la ville, faisant valoir sa pauvreté, refuse catégoriquement, mais décide d'accorder au duc l'entrée avec 100 chevaliers, et d'envoyer à sa rencontre jusqu'à Saumur (1). A ce moment, en effet, les Tourangeaux ressentaient un besoin impérieux de paix et de tranquillité; les garnisons qui occupaient le pays les ruinaient, les députés qu'ils envoyaient porter leurs plaintes au duc de Bourgogne étaient arrêtés à Bourges

(1) 15 avril 1418. — Sur la demande de messire de Champdiver et messire Henry du Parc, disant que monseigneur de Bretagne, monseigneur de Bourbon, monseigneur d'Anjou en sa compagnie vouloient passer à Tours et requeroient l'entrée, et a requis que l'en lui fist prest et que l'en preist surseance de guerre: a esté appointé que à monseigneur le duc sera baillée l'entrée à lui et C chevaliers et escuiers en sa compagnie; lui sera montré l'estat et povreté de la ville..... Item de prest ne sera point fait. — Pour adviser qui yra devers monseigneur de Bretagne, jusques à Saumur: messire G. de Champdiver, messire Henry du Parc, venus de par monseigneur de Bretagne, seront defraiez de leur despense..... Deux bourgeois seront envoyés devers monseigneur le duc.

18 avril 1418. — Sur le raport que les gens d'église avoient fait de prester à monseigneur de Bretagne, mil v° l. pour avoir astinence de guerre, touz, d'un acord, ont dit que autrefois sur la requeste de l'emprunt la reponse fu faite et monstré la pauvreté de la ville à messire Guillaume de Champdiver, chevalier, que l'en ne povait quester. A ceste reponse lesdits habitans se tiennent..... et que ils n'ont que prester (Reg. des délib., I, f° 29-30). — Voir Giraudet, *Histoire de la ville de Tours*, I, p. 206. L'auteur dit qu'on prêta 1500 l. au duc de Bretagne : c'est une erreur.

(3 avril), envoyés à Paris, et restaient deux mois prisonniers (1).

En même temps le duc de Bourgogne, voyant le capitaine de la ville s'aliéner les habitants, se décidait à écrire au maréchal de Montberon et au bailli de Touraine, pour leur annoncer le remplacement de Charles Labbé par Hardouyn de Lannay, son conseiller et chambellan, dans le poste de capitaine de Tours. (12 avril 1418) (2). A cette nouvelle, voici ce que décidèrent les habitants :

« 18 avril..... Item sont d'accord que si Charles  
« Labé veult partir les forteresses qu'il tient, que  
« l'en lui donne lettre que pour l'onneur de la  
« royne et mons. de Bourgogne, que l'en sera  
« content de lui pour tant que touche la ville (3). »

Charles Labbé resta dans sa charge.

La ville cependant n'était pas dévouée corps et âme au parti bourguignon ; elle hésitait et ses dispositions hostiles commençaient à se trahir ; aussi

(1) Yvonnet de Montbrun, écuyer, M<sup>e</sup> Guillaume Picart, chanoine et archiprêtre de Tours, et M<sup>e</sup> Bertrant Plesant, chanoine de Saint-Martin, furent conduits après leur arrestation à Paris et emprisonnés en diverses prisons. Il fallut, pour les faire relâcher, des démarches incessantes auprès du comte de Vertus, à Blois et à Amboise, des dons aux huissiers pour pénétrer jusqu'au conseil du dauphin, un dîner offert au prévôt de Paris, des lettres à la reine et au comte de Tonnerre, et enfin une forte rançon. — La captivité des députés dura plus de deux mois ; l'entrée des Bourguignons à Paris les tira fort à propos de prison vers le 1<sup>er</sup> juin (Reg. des comptes, XVII, f<sup>o</sup>s 53. 58 et seq. Reg. des délib., I, f<sup>o</sup>s 31 v<sup>o</sup> et 32 v<sup>o</sup>). — D. Housseau, XIII<sup>e</sup>, n<sup>o</sup>s 10512-10513.

(2) Indiqué dans D. Housseau, XIII<sup>e</sup>, n<sup>o</sup> 10539.

(3) Reg. des délib., I. f<sup>o</sup> 30.

Isabeau (4 mai), craignant que l'entrée du duc de Bretagne et des princes du sang à Tours et les négociations auxquelles leur venue donnait lieu n'aient pour résultat de détacher Tours de son parti, écrit-elle aux habitants de bien garder la ville et de n'y laisser entrer aucun homme d'armes, fût-ce même un prince du sang (1). Le corps de ville, au reçu de cette lettre, s'empessa de saisir l'occasion, et, sans paraître comprendre l'allusion, signifia au bailli « de n'avoir aucun homme d'armes de plus que il y en a. » En même temps (8 et 9 mai), il décida qu'il hâterait le départ d'envoyés vers la reine, dont la mission était résolue depuis le 26 avril (2). Les députés Robin de Beaumont et G. de Champdivers (3) partirent le 12 mai; le but du

(1) Indiqué dans D. Housseau, XIII<sup>1</sup>, n° 10511.

(2) Reg. des délib., I, f° 30 v° et 31.

(3) Nous croyons intéressant de faire remarquer le rôle joué à Tours par Guillaume de Champdivers, rôle assez difficile à déterminer exactement.

D'une ancienne famille bourguignonne dont était Odette de Champdivers, « la petite reine » qui adoucit les fureurs de Charles VI devenu fou, Guillaume, s<sup>r</sup> de Champdivers, cons. et chamb. de Jean sans Peur, était un de ses serviteurs les plus dévoués et les plus influents. En juin 1417, il est envoyé en ambassade en Angleterre (Bibl. nat., Collection de Bourgogne, 100, f° 162). A Tours où sa présence n'est pas continue, il semble surveiller les fonctionnaires, représenter le duc et servir d'intermédiaire entre lui, les habitants et le parti ennemi. C'est ainsi qu'en avril 1418, il s'entremet pour obtenir l'entrée du duc de Bretagne à Tours; en mai, il part avec Robin de Beaumont, envoyé vers le duc en Bourgogne, mais il disparaît à Dijon, probablement chargé de quelque nouvelle mission de Jean-sans-Peur. En août, il va au nom de la ville de Tours, vers le duc de Bretagne; en octobre, il reçoit 600 l. « pour plusieurs voyages qu'il avoit fait par ses ordres » et en novembre il est avec sa compagnie au siège de Rouen (D. Villevielle, Trésor généalogique, 25, f° 110 v°).



voyage était, comme celui des précédentes ambassades, d'exposer au duc de Bourgogne et à la reine, les maux et pilleries commis par Charles Labbé et ses garnisons de Tours, Rochecorbon, le Bois et Beaumont-la-Ronce (1), et de leur demander la retraite des troupes et de leur capitaine, dont la ville avait fort à se plaindre. A leur arrivée à Dijon, le duc était à Montbéliard; Champdivers alla à sa rencontre, Robin attendit son retour à Dijon. Bientôt, lassé d'attendre, il prend un guide, va à Troyes, accomplit auprès de la reine et du chancelier une partie de sa mission, qui réussit à son gré, et se met à la poursuite du duc qu'il atteint à Châtillon-sur-Seine (2); il lui parle et obtient de lui l'éloignement des gens d'armes et le rappel de Ch. Labbé. Mais au même moment arrive de Tours une lettre des élus; leurs dispositions sont absolument changées: ceux qui, quelques jours avant, étaient en hostilité ouverte avec le capitaine et demandaient son renvoi (3), écri-

(1) Rochecorbon, Indre-et-Loire, ar. Tours, cant. Vouvray, à 7 kil. de Tours.

Le Bois, Indre-et-Loire, ar. Tours, cant. et comm. de Neuvy-le-Roi, château militaire important appartenant à la famille de Bueil. La construction fut commencée en 1380 par Pierre de Bueil et Marguerite de Chaussée, sa femme. On trouve aussi les noms de *Bois-Poinprix* et de *Prévôté du Bois*. (Communication de M. de Busserolle).

Beaumont-la-Ronce, Indre-et-Loire, ar. Tours, cant. de Neuillé-Pont-Pierre à 21 kil. de Tours.

(2) 16-22 juin 1418. Voir Gachard, *Itinéraire de Jean-sans-Peur: Rapport sur les archives de Dijon*, 1843, p. 238.

(3) 21 mai: On ordonne au capitaine de porter son harnais de guerre. — 30 mai: On refuse d'ôter les barrières coulisses dont

vent à Robin de Beaumont de ne plus procéder contre Ch. Labbé, dont ils sont contents, mais de demander seulement la retraite des hommes d'armes. Quelle pouvait être la cause de ce revirement? un changement dans la conduite du capitaine qui, voyant les choses mal tourner pour lui, s'était décidé à céder devant l'orage et avait corroboré ses protestations d'amitié et de modération d'une promesse en bonne forme de ne retenir la garnison dans la ville et dans le château qu'autant qu'il plairait aux habitants (10 juin). A ce prix il était rentré en grâce (1).

Le duc de Bourgogne, à cette nouvelle, se mit fort en courroux, et refusa à Robin de Beaumont la « vuidange » des gens d'armes en lui répondant : « s'il n'en y avoit assez que l'en n'y en enverroit des autres (2). »

## II

Pendant ce temps, aux environs de Tours, les excès des hommes d'armes continuaient; Har-

**le capitaine demande l'enlèvement. — On ne permet de prendre des maisons vides pour loger les gens d'armes venus d'Épigné qu'à la condition expresse qu'elles seront rendues à la première réquisition (Reg. des délib., I, f° 32<sup>ro</sup> et v°).**

(1) 7 juin 1418 : Sur la requeste faicte par le cappitaine de rescripre pour lui à monseigneur de Bourgoigne en le recommandant, a esté appointé que l'on rescripve selon une minute qui a esté leue, parmi ce que il face vuidier ses gens qui sont logez en ville (Reg. des délib., I, f° 33<sup>v°</sup>).

10 juin. — Arch. mun., EE. liasse 2 : indiqué dans D. Housseau, XIII<sup>e</sup>, n° 10546.

(2) Reg. des comptes, XVII, f°s 60 v. et seq.

douin de Maillé (1<sup>er</sup> juin), est obligé d'écrire au capitaine une lettre menaçante, de lui signifier qu'il s'est plaint au maréchal de Montberon de l'arrestation de ses gens par les « faux paisans » de Tours et de l'engager à n'attaquer ni Fondettes (1) ni les possessions de sa sœur (2) ; le seigneur d'Amboise écrit dans le même sens aux bourgeois, il réclame deux de ses valets qui sont retenus prisonniers à Tours et, pour être sûr qu'on ne tarde pas à les lui rendre, il annonce qu'il a fait arrêter deux habitants qui passaient sur ses terres porteurs de lettres de la reine et du duc de Bourgogne. Cette manière d'agir porte aussitôt ses fruits, et, le 20 juin, une suspension d'armes est signée jusqu'à la Toussaint par la ville de Tours avec lui ; Montberon, Remenuel et Charles Labbé s'engagent au nom de la ville, Moreau de Maillé et Jean Chardoine, capitaine de Rochecorbon, représentent le seigneur d'Amboise (3).

(1) Fondettes, Indre-et-Loire, ar. et cant. de Tours, à 8 kil. de Tours.

(2) Pièces justificatives, n° I. Cette sœur doit être Jeanne de Maillé dont on trouve en 1387 l'aveu pour la terre de la Vieille Moulierne (Arch. nat., P, 1334<sup>2</sup>, f° 78) ; on croit qu'elle avait épousé Guillaume de Choisin, s<sup>er</sup> d'Amboigné, qui testa le 13 janvier 1412 (voir le Père Anselme).

(3) 8 juin. Indiqué dans D. Housseau, XIII<sup>1</sup>, n° 10542. — 20 juin : Arch. mun., EE. liasse 2. — Le 23 juin, les habitants donnent des lettres closes à messire Moreau de Maillé « pour les bailler à messire d'Amboise et apporter response. » (Reg. des délib., I, f° 34.) C'est la fin de cette affaire.

La trêve avec Pierre d'Amboise fut prolongée le 14 novembre 1418, jusqu'à « huit jours après Pasques prochain venant » (23 avril 1419) ; on commit Linguet de Veloir pour le sire d'Amboise, Jean

La reine cependant, obligée de tenir compte des réclamations des habitants, s'était décidée à envoyer le maréchal de Montberon à Tours pour faire vider le pays aux gens d'armes (juin 1418) ; les Tourangeaux pouvaient espérer que l'autorité militaire allait enfin obéir à leur sommation et les délivrer de ce fléau : il n'en fut rien (1). Paris venait d'être le théâtre d'événements sanglants ; les Bourguignons y étaient rentrés et avaient massacré leurs adversaires les Armagnacs ; pendant trois jours la ville avait été aux mains des égorgeurs et le dauphin n'avait échappé au massacre que par miracle. Sorti de Paris, il n'avait pas encore fait connaître ses desseins, et en présence de l'incertitude qui régnait sur sa marche, le bailli et le capitaine de Tours, avec beaucoup de raison, se refusèrent à dégarnir la ville de ses défenseurs sans savoir où était l'armée du dauphin (25 juin 1418) (2). Leurs prévisions n'étaient pas vaines ; bientôt la marche du dauphin sur Tours se dessina ; du 20 au 25 juin des concentrations importantes eurent lieu autour de Bourges (3) en sa

**Petit pour le maréchal, comme conservateurs de la trêve, ainsi que Moreau de Maillé et Jean Chardoine.**

(1) Reg. des comptes, XVII, f° 65 v°.

(2) Reg. des délib., I, f° 34 v°.

(3) Concentrations de troupes : le 20 juin, à Bourges ; — 21 juin, à Bourges et à Croces-lès-Bourges ; — 24 juin, à Bourges et à Croces-lès-Bourges ; — 25 juin, à Sancerre.

Itinéraire du dauphin : 13, 15, 21 juin, à Bourges ; — 27, 29 juin, à Aubigny (Note de M. G. du Fresne de Beaucourt).

présence. Le 9 juillet, il était à Montrichard (1) ; le maréchal de Montberon organise alors la résistance ; et, sur ses instructions, on refuse l'entrée à messire Moreau de Maillé et à ceux de son parti ; le bailli, le capitaine, les élus visitent les murs de la cité ; le corps de ville fait adjoindre des habitants aux gens d'armes pour monter le guet, détermine avec précision les qualités et conditions requises pour faire ce service, décide qu'on n'empêchera ni vivres ni marchands de venir à Tours, et vote pour les réparations des fortifications une taille de 900 l. supportée proportionnellement par tous. En même temps, sous la pression du parti bourguignon, dont la politique constante est de dire et de faire croire qu'il ne s'attaque pas au dauphin, mais à ses conseillers dont la ligne de conduite mène la France à sa perte, le corps de ville décrète : « qu'il ne soit fait aucune « guerre à monsieur le dauphin ne aux gens de sa « maison, et si aucune guerre est faicte, sera à « Torsay, Beauveau, messire Jehan des Croix, Bar- « basan, qui mainent mondit seigneur contre la « voulenté du roy (2). »

Cependant le dauphin marchait toujours vers Tours. Il se présenta devant la ville, demanda qu'on lui ouvrît les portes en sa qualité de droiturier seigneur des habitants, de fils du roi et de lieu-

(1) *Ordonnances*, X, 555. — Montrichard, Loir-et-Cher, ar. Blois, chef-lieu de canton.

(2) Reg. des délib., I, f<sup>o</sup> 35 r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>.

tenant général du royaume. La ville, loin d'obéir, lui résista, et Charles, en présence de cette attitude, se retira; sa démonstration avait échoué (1).

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de préciser la date de cette sommation faite par le dauphin, dont on perd la trace dans la seconde partie du mois de juillet et qu'on ne retrouve que le 4 août à Chinon (2). Cependant, certains indices permettent de fixer approximativement la venue du dauphin à Tours au 20 juillet; le 19 juillet, le maréchal de Montberon se fait prêter 300 l., « pour « ordonner les gens d'armes et de trait mis à « Tours, » et demande aux élus les clefs des portes, ce qui semble indiquer que le dauphin n'était pas encore devant la ville (3); le 25 juillet, au contraire, Moreau de Maillé écrit aux habitants de Tours, pour s'excuser du soupçon qu'ils ont conçu à son égard de s'être trouvé devant la ville avec le dauphin, et proteste de la fausseté de cette supposition (4). A

(1) ..... fussions venus devant nostre dicte ville, au mois de juillet derrain passé et illecques fait commandement par nos lettres signées de nostre main aux dessus dicts gens d'église, bourgeois et habitans de nous rendre obéissance pour mondit seigneur et nous, et faire ouverture de la dicte ville comme à seul fils de mondit seigneur, son lieutenant général et représentant sa personne et aussi comme à leur droiturier et naturel seigneur; de laquelle chose ils furent refusans en faisant contre nous et nos gens plusieurs efforts et continuant tousjours les maux dessusdicts et résistances de fait..... (Lettre du Régent du 30 décembre 1418. Arch. mun., EE, liasse 2).

(2) Fenin, Soc. de l'hist. de France : Pièces justificatives, p. 274.

(3) Reg. des délib., I, f° 36 v°. et Reg. des comptes, XVII, f° 66 v°.

(4) Indiqué dans D. Housseau. XIII<sup>e</sup>. 10503

cette date, le dauphin n'était donc plus devant Tours, ni même le 23 juillet, selon toute vraisemblance, puisque ce jour-là partirent deux messagers pour Paris, « afin d'exposer au roi les maux causés par « les gens de guerre et aussi pour rompre le cop de « ce que Charles Labbé... avoit mandé gens d'armes « venir à lui audit lieu de Tours (1). » Il nous semble que la question s'explique d'elle-même : Charles Labbé avait demandé des secours ; le 23 juillet, tout étant fini, et le dauphin ayant reculé, les renforts devenaient inutiles, et le capitaine voulait éviter d'imposer aux habitants de nouveaux gens de guerre sans nécessité. En haut lieu on avait compté sur un siège de Tours, non sur une démonstration, ce qui explique les retards mis à secourir la place et la lettre de Charles VI du 27 juillet pour exhorter les Tourangeaux à résister à son fils et pour leur annoncer l'envoi de troupes, celles-là même probablement dont ces envoyés devaient empêcher l'arrivée (2).

C'est vers cette époque que se place le plus naturellement le siège d'Azay-sur-Indre par le dau-

(1) Reg. des comptes, XVII, f° 54. — Reg. des délib., I, f° 37 v°. Ces envoyés étaient Macé Deleau et Yvon Gouyn ; ils furent arrêtés par la garnison de Châteaurenault près de Vendôme, et leur rançon fut payée par la ville, mais longtemps après ; Macé Deleau et la veuve d'Yvonnnet Gouyn la réclamèrent le 31 octobre 1438, et elle ne leur fut donnée que dans le courant de l'année financière, 1438-1439 (Reg. des délib., VI, et Reg. des comptes, XXVII, f° 121 v°).

(2) Arch. mun., EE, liasse 2. Ed. Luzarche, *Lettres hist. des archives communales*, p. 20.

phin, dont les chroniques ne précisent pas la date, et que les plus récents historiens de cette période ont placé en novembre 1418, à tort croyons-nous (1).

Deux localités répondent au nom d'Azay-sur-Indre : Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire, ar. de Chinon, chef-lieu de canton), et Azay-le-Chétif (ar. et canton de Loches); c'est la première qui, selon toute vraisemblance, soutint le siège dont parlent Juv. des Ursins et Cousinot. Sa position à mi-chemin entre Tours et Chinon, défendant le passage de l'Indre, son importance militaire, ses possesseurs dévoués au parti bourguignon, tout nous porte à nous ranger à cette opinion émise par les historiens de la Touraine (2). Il y a de sérieuses difficultés à déterminer la date de ce siège. Vallet de Viriville l'avait placé au commencement de no-

(1) M. du Fresne de Beaucourt, d'après Vallet de Viriville : *Caractère de Charles VII*, dans la *Revue des questions hist.*, 1<sup>er</sup> art.

(2) Chalmel, *Hist. de Touraine*; C. Chevalier, *La ville d'Azay-le-Rideau au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle*; l'abbé J. J. Bourassé, *la Touraine, histoire et monuments*; N. Champoiseau, *Tableaux chronologiques de l'histoire de Touraine*. La ville appartenait alors à la famille de Montberon, dont le chef Jacques de Montberon, maréchal de France, était une des têtes du parti bourguignon. — Azay-le-Chétif, au contraire, château dont le rôle militaire est nul dans l'histoire de cette époque, appartenait à Louis de Rochechouart, seigneur d'Apremont, Brion, Azay, Clervaux, fils de Louis vicomte de Rochechouart, seigneur de Tonnay-Charente, gouverneur du Limousin en 1397 (Bibl. nat., Cab. des titres, au mot ROCHECHOUART). Nous ne savons pas à quel parti il appartenait; il devait être partisan du dauphin comme son cousin Jean de Rochechouart, seigneur de Mortemart et de Montpipeau, capitaine du château de Tours en 1417, ce qui rend peu probable la prise du château d'Azay-le-Chétif en 1418, par le dauphin.



vembre, le 7 ou 8 ; mais, le 6 novembre, le dauphin était à Loches, et le 9 à Romorantin, comme nous l'établirons plus loin ; que le siège ait eu pour théâtre Azay-le-Rideau, ou Azay-le-Chétif, il est, dans les deux cas, matériellement impossible que dans ce court espace de temps l'armée ait pu prendre Azay et atteindre Romorantin.

Restent deux hypothèses, celle de placer le siège à la fin d'octobre et celle de le reculer à la fin du mois de juillet, entre le 23 juillet et le 4 août. Nous rejetons la première pour les raisons suivantes : le dauphin, après un voyage en Poitou, dans la première moitié d'octobre, était revenu à Chinon où il séjourna pendant la fin d'octobre et le commencement de novembre, concentrant son armée, comme nous en avons la preuve par de nombreuses montres passées en cette ville. En même temps il négociait toujours pour la paix et recevait des ambassadeurs ; les troupes qu'il rassemblait arrivaient à Chinon par le sud, et n'avaient pas l'occasion de passer devant Azay et de s'y faire insulter, comme le racontent les chroniqueurs ; enfin, ce n'est que le 30 octobre que le dauphin lança sa déclaration de guerre (1), après laquelle il resta à Chinon jusqu'au 3 novembre ; le surlendemain, 5 novembre, nous le trouvons à Loches (2) où il est

(1) Cité dans Arch. nat., K, 60, n° 13.

(2) Du Tillet, *Recueil des traictéz d'entre les roys de France et d'Angleterre*, 1602. in-4. p. 215. — D. Housseau. IX, 3828 et 3829.

reçu abbé de l'église collégiale ; il faudrait admettre qu'en deux jours les troupes eussent fait plus de dix-huit lieues et pris une place qui, bien que peu importante, n'a pu les retenir moins d'une journée. Cette hypothèse nous semble inadmissible.

Au mois de juillet, au contraire, après sa démonstration infructueuse sur Tours, le dauphin se replia sur le sud de la Touraine et sur Chinon, où nous le trouvons le 4 août. Rien d'étonnant qu'au passage devant Azay, passage presque forcé pour aller de Tours à Chinon, la garnison, enhardie par l'échec du dauphin devant Tours, ne se soit livrée, du haut des murailles, aux insultes que nous a transmises le chroniqueur et n'ait crié à l'armée : « Voici le demeurant des petits pâtés de Paris (1). » Rien d'étonnant non plus que le dauphin, exaspéré de son échec, fort irrité de cette insulte, n'ait ordonné l'assaut, et, après la prise de la place, le massacre du capitaine et de tous ses soldats, au nombre de deux ou trois cents (2). — Cet acte de violence, aussi contraire à la politique qu'au caractère du dauphin, ne s'explique que par un mouvement de colère, joint au désir de réparer, par la prise de quelque place, fût-ce un simple château, l'effet

(1) Juv. des Ursins (dans Godefroy, p. 354).

(2) Une tradition locale, dont nous ne connaissons pas la source donne le nombre de xviii et xiv victimes pendues aux toits des maisons par ordre du dauphin. (A. Noël, *Souvenirs pittoresques de la Touraine*. Paris. 1824 ; l'abbé C. Chevalier, *La ville d'Azay-le-Rideau*, etc.)

moral produit par l'échec de la démonstration sur Tours.

En outre Cousinot, qui nous rapporte le siège d'Azay, le place après les concentrations de troupes à Bourges, c'est-à-dire en juillet ; son témoignage, quoique n'offrant pas un caractère absolu de vérité, mérite cependant une sérieuse considération, eu égard à la position élevée qu'il occupait dans les conseils des princes et à la sûreté de ses informations ; c'est un argument de plus en faveur de notre opinion. En ces matières, la certitude est souvent impossible et l'historien doit se contenter d'une probabilité, heureux si quelque découverte ultérieure vient confirmer ses conjectures et leur donner une nouvelle force (1).

La sommation du dauphin n'avait pas complètement rassuré les Tourangeaux, leur résistance à ses ordres les inquiétait pour l'avenir. Afin de se mettre en règle à l'égard du dauphin, si jamais son influence redevenait prépondérante, ils envoyèrent à Paris vers le roi, pour obtenir de lui

(1) En la cité de Bourges s'en ala monseigneur le Daulphin après son partir de Melhun où lui vindrent les nobles de plusieurs contrées qui toute obéissance lui firent. Si séjourna illec par aucuns jours, et au partir prist sa voye droit en Poitou, en Touraine et vint devant Azay-sur-Aindre, dont ou chastel se furent les habitans retraiz avec aucuns gentilz hommes de la contrée qui obéissance lui refusèrent, et de sa personne lui dirent paroles villaines ; dont, par courroux et desplaisance, il fist assaillir et prendre le chastel qui en sa présence fut tout démoli et touz hommes, femmes et enfans qui dedans furent fist morir (Cousinot, *Geste des nobles*, chap. 161).

une lettre approuvant l'entrée du duc de Bourgogne et de la reine à Tours en novembre 1417. C'était, pensaient-ils, un moyen infallible que le dauphin ne les inquiétât pas et ne les traitât pas en rebelles. Le roi, sur les instigations de la reine et du duc de Bourgogne, accorda tout ce qu'ils voulurent, et, le 26 août, donna aux Tourangeaux une lettre déclarant que s'ils avaient ouvert les portes de la ville au duc de Bourgogne et à ses troupes, c'était sur l'ordre exprès de la reine, auquel ils ne pouvaient résister sous peine de rébellion (1). En même temps, les députés obtenaient un mandement du roi « défendant aux barons, chevaliers, escuiers et bonnes villes de Touraine de faire méfait aux gens de Tours par guerre ou autrement » et, comme les négociations pour la paix recommençaient alors de toutes parts, ils faisaient autoriser la ville de Tours à traiter d'un armistice avec tous ceux qui tenaient le parti contraire (2).

### III

Les négociations, en effet, avaient commencé dès le mois d'avril entre le dauphin et le duc de

(1) Arch. mun., EE, liasse 2. — Cette lettre fut publiée le 9 septembre.

(2) Les envoyés étaient l'archidiacre de Tours, l'un des élus et Moricet Cherevain; leur ambassade dura du 29 juillet au 4 septembre. (Registre des délib., I, f° 37 et Reg. des comptes, XVII, f° 57.)

Bourgogne, au monastère de la Tombe; les négociateurs étaient d'accord; il ne restait plus qu'à faire ratifier les propositions acceptées de part et d'autre, lorsque la trahison des Bourguignons et leur entrée à Paris (29 mai) les arrêtaient brusquement; le dauphin, sorti de Paris, réunit autour de lui des forces militaires imposantes et se mit aussitôt en campagne. Nous avons vu qu'il échoua dans une démonstration sur Tours (vers le 20 juillet). Cet insuccès le ramena à des dispositions plus pacifiques, et lui fit écrire (4 août) un « avis fait pour le bien de la paix et union de ce royaume. » Ses propositions sont remarquables par leur modération. Le dauphin insiste pour qu'on lui rende Tours, siège de son duché de Touraine (1). C'était une occasion de renouer les négociations; le duc de Bretagne, qui, pendant toute cette période, joue le rôle de médiateur et de pacificateur, ne manqua pas de la saisir. Le comte de Vertus, de son côté, représentant des intérêts du duc d'Orléans, son frère, et chargé de la défense de ses possessions, cherche à gagner du temps afin de mettre en bon état de défense les domaines de son frère. Pour ces motifs, et au nom du duc d'Alençon et du duc d'Anjou, il propose une trêve générale; le mois d'août tout entier, en ce qui concerne la Touraine et ses pays limitrophes, le comté de Blois, les

(1) Fenin. Soc. de l'hist. de France. p. 274.

domaines du duc d'Orléans et de la reine de Sicile. est occupé par des pourparlers très-actifs en vue d'arriver à un armistice; la tâche, très-difficile à mener à bien, est souvent compromise par les exactions et les incursions des gens de guerre au mépris des suspensions d'armes; Philippe d'Orléans se voit contraint de se plaindre aux élus de Tours des maux et pillages commis par les soldats de Charles Labbé, venus jusqu'aux portes de Blois, et d'exiger la réparation des dommages qu'ils ont causés; ces faits, ou d'autres semblables, se renouvellent presque journellement et arrêtent la marche des négociations, si même ils ne les font pas rompre (1).

Par sa position géographique, Châteaurenault, situé au nord de la Touraine, près des limites du comté de Blois, était désigné pour être le lieu de réunion des négociateurs, et servir d'intermédiaire entre Tours et les mandataires des comtés de Blois, de Dunois et de l'Anjou. C'est là que, dès le début des négociations, la ville de Tours envoya des ambassadeurs (10-13 août); le capitaine de la place, messire Jean des Croix, devint un des agents les plus actifs des conférences, et sa correspondance avec la ville de Tours, qui nous a été conservée, nous initie à toutes les difficultés que suscita la conclusion de

.. (1) Reg. des comptes, XVII, f<sup>os</sup> 56 et 66 v<sup>o</sup>. — Les envoyés étaient M<sup>e</sup> Léonart Champenays, Moricet Chervain et Jehan Gaudin.

la trêve générale pour laquelle s'entremettaient le duc François de Bretagne et surtout Philippe d'Orléans, directement intéressé à une suspension d'armes qui lui permit d'organiser la défense dans cette région (1).

La ville de Tours avait pris l'initiative des négociations en envoyant des députés demander à Jean des Croix une trêve entre lui et les garnisons de Tours et de Rochecorbon ; le comte de Vertus,

(1) La famille des Croix était originaire d'Anjou. Nous trouvons en 1369 Jean des Croix, écuyer du duc d'Anjou ; il est fait prisonnier à Montpavon, en mars 1371 (Bibl. nat., Cab. des titres, au mot DES CROIX). C'était probablement le père de celui qui nous occupe. En 1415, il sert sous le gouvernement du comte de Vendôme ; en mai 1419 il fait une montre de 5 chevaliers bacheliers, 13 écuyers, et ses étendards et trompette pour une paie (Clairambault, Titres scel., 37, p. 2820-2821). Il assiste à la bataille de Baugé, 12 mars 1421 (Lecoy, *Hist. du roi René*, I, 39) ; en juillet 1423, il est conseiller et chambellan du roi, gouverneur du comté de Vendôme (Clairambault, Titres scel., 37, p. 2821) ; en février 1425, il menace la ville de Tours de faire « l'appatissement des paroisses, » parce qu'il n'a pas été payé de 200 l. que le roi lui a assignées sur l'aide levée sur ses sujets (Reg. des délib., III, f<sup>os</sup> 12 v<sup>o</sup> et 13 v<sup>o</sup>).

Quand il fut nommé gouverneur du Vendômois, après 1420, il dut résigner sa charge de capitaine de Châteaurenault et la transmit à Emeri des Croix, son fils probablement (Cat. de Joursanvault, n<sup>o</sup> 2823). — Ce dernier fut chevalier de l'ordre de Jérusalem, commandeur de St-Pierre-de-Beucaire, chambellan du duc d'Orléans ; il était encore capitaine de Châteaurenault en 1432 (D. Villevieille, Trésor généalogique, 33, p. 109). Cependant les registres des délibérations de Tours mentionnent en août 1431 Robert des Croix, capitaine de Châteaurenault (Reg. des délib., V).

Nous connaissons deux sceaux de Jean des Croix. Le premier ne contient que ses armes : un lion rampant, à deux queues, traversé d'un lambel ; la légende est : IEHAN D. CROIX. — Le second a deux sauvages comme supports à l'écu, posé de côté et surmonté d'un casque ; la légende est fruste (Clairambault, Titres scel., 37, p. 2821). Les émaux des armes de cette famille étaient, d'après M. de Busserolle *Armorial de Touraine* : d'argent au lion de sable.

consulté, était favorable à ce projet, mais une nouvelle incursion des gens d'armes de ces deux garnisons sur les terres du duc d'Orléans, la capture de plus de trente prisonniers, l'emprisonnement d'un de ses écuyers, Pierre de Lursaut, et d'un de ses sergents, n'étaient pas faits pour avancer la suspension d'armes. Le comte de Vertus exigea (13 août), avant toute démarche ultérieure en faveur de l'armistice, la mise en liberté immédiate de tous les prisonniers; la ville de Tours dut s'exécuter et envoyer ses excuses au capitaine de Châteaurenault. A ce prix la suspension d'armes fut accordée (1).

Pendant que le comte de Vertus s'occupe de conclure une trêve régionale, on poursuit en même temps les négociations pour la paix; les ambassadeurs du dauphin, monseigneur Jacques Gelu, Robert de Braquemont, Jean Tudert, doyen de Paris, et Jean Chastenier, secrétaire du dauphin, partent pour Paris vers le 6 août. Ils se réunissent autour du comte de Vertus, à Blois, et attendent la venue des ducs de Bretagne et d'Alençon pour fixer le lieu de la conférence (2). Tours est représentée par son archevêque Gelu, qui prend ses intérêts, correspond avec elle et se fait l'écho des plaintes des habitants que grèvent

(1) Pièces justificatives, n° II. — Reg. des comptes, XVII, f° 68 v°.

(2) La conférence se tint près de Paris, ravagé par une épidémie, à Charenton ou à S<sup>t</sup>-Maur.



d'une façon intolérable le logement et les excès des gens de guerre (1). On décide alors d'envoyer vers la reine, le duc de Bourgogne, le dauphin et la reine de Sicile. C'est auprès de cette dernière que François de Grignaux (2) est chargé d'une mission. Obligé de passer par Tours pour se rendre de Blois à Angers, il écrit au sire de Montberon et au capitaine Charles Labbé, et leur demande un sauf-conduit afin de passer en toute sûreté par la ville; en même temps il devait traiter à Tours avec le maréchal, le bailli et le capitaine, la question de la trêve et avait reçu sur ce point des instructions du comte de Vertus. Le sauf-conduit tardant à lui être envoyé, Grignaux arrivé à Amboise et pressé d'accomplir ses instructions auprès de la reine de Sicile, change son itinéraire, retourne à Châteaurenault, ne s'y arrête que pour déléguer à Jean des Croix ses pouvoirs relatifs à la suspension d'armes avec les Tourangeaux et continue sa route vers l'Anjou (3).

Le soin de conclure la trêve restait donc à Jean des Croix, qui se hâta de faire connaître ses

(1) Lettres du 18 et 27 août 1418. Voir Pièces justificatives, nos VIII et X.

(2) Serviteur de la maison d'Orléans, chevalier, capitaine de Yèvre-le-Chastel, un des lieutenants du comte de Vertus (Note de M. du Fresne de Beaucourt). Il était capitaine du château de Talemont sur la Gironde, en 1409, et capitaine de La Rochelle, en 1414 (Bibl. nat., ms. franc., 20684, p. 24 et 51).

(3) Pièces justificatives, nos III et IV.

instructions aux habitants de Tours et de leur demander, au cas où ils voudraient poursuivre « l'abstinence de guerre, » un sauf-conduit pour leur envoyer des députés afin de décider la suspension d'armes (23 août). Tours expédia sans délai le sauf-conduit, mais Jean des Croix ne le trouva pas à son gré; il ne faisait mention que de la châteltenie de Châteaurenault au lieu de s'étendre à tout le comté de Blois. Aussi s'empressa-t-il de soumettre le cas au comte de Vertus, et, en même temps qu'il lui demandait ce qu'il devait faire, il envoyait aux habitants de Tours un sauf-conduit « tel comme il me semble qui est nécessaire de avoir pour moy par deçà » (27 août). Malgré tant de pourparlers et de lettres échangées, la suspension d'armes n'était pas encore signée; les conditions ne furent définitivement réglées que le 5 septembre. Jean des Croix les notifia officiellement, ce jour-là même, à la ville de Tours, et les soumit à son acceptation. L'armistice était consenti entre le gouverneur de Blois, le comte de Vertus et les gouverneur, bailli et capitaine de Tours, jusqu'à la Toussaint; il s'étendait à toute la Touraine, aux comtés de Blois, de Dunois et de Châteaurenault, et aux seigneuries de S<sup>t</sup>-Aignan (1) et de Chemery (2), possessions de madame de Tonnerre; enfin on exigeait de la ville de Tours la

(1) S<sup>t</sup>-Aignan, Loir-et-Cher, ar. Blois, chef-lieu de cant.

(2) Chemery, Loir-et-Cher, ar. Blois, cant. S<sup>t</sup>-Aignan.

réparation des dommages causés, au mépris d'une première trêve de huit jours, par les garnisons de Tours, Rochecorbon et du Boys, au mois d'août, réparation qu'elle avait promise, mais différerait toujours (1).

La ville de Tours, à la réception de ces lettres, émit un avis favorable (2). Aussitôt Jean des Croix lui expédie un sauf-conduit pour envoyer des députés à Châteaurenault où sont déjà arrivés ceux du comte de Vertus pour la ville de Blois (10 septembre) (3); puis la ville de Tours s'engage, relativement à la trêve, pour la somme de 1000 l., et le chapitre de l'église de Tours pour une somme égale « en tant que touche la garnison de Tours » (13 septembre) (4). Malgré la bonne volonté des Tourangeaux le temps s'écoulait; les pourparlers se prolongeaient sans aboutir à un résultat; le 23 septembre, Jean des Croix écrit aux habitants de Tours qu'il ne peut accepter la trêve

(1) Lettres du 23, 27 août et 5 septembre — Pièces justificatives, nos IV, V, VI. La lettre du 5 septembre est attribuée par l'archiviste qui a classé les archives de Tours à l'année 1417; il faut sans aucun doute lui donner la date du 5 septembre 1418.

(2) 6 septembre 1418. « Sur le fait des lettres envoyées par le cappitaine de Chastel Regnault et des iii esleuz de Blois touchant abstinence de guerre, et à ce qu'ilz requièrent restitution des prisonniers prins durant l'abstinence de guerre: on pourchacera ladicte abstinence, et que réparation sera faicte des prisonniers, et en sera parlé au maréchal, au bailli et cappitaine et à ce sera procédé par toutes les meilleures manières que faire se pourra » (Reg. des délib., I, f° 38 v°).

(3) Indiqué dans D. Housseau, XIII<sup>e</sup>, 10504.

(4) Reg. des délib., I, f° 39 v°.

telle que la proposent le conseil du duc d'Orléans et les délégués de Blois, de Tours et de S<sup>t</sup>-Aignan : il est impossible d'admettre, dit-il, comme ils le veulent, que la suspension d'armes ne s'applique qu'aux gens d'église, bourgeois, marchands, laboureurs, et que les gens de guerre soient exclus ; le dauphin et le comte de Vertus seuls peuvent modifier les instructions qu'ils ont données sur ce point. Tout était remis en question, tout était à recommencer ; les négociations furent-elles poursuivies néanmoins ? c'est peu probable, si l'on songe que cette rupture coïncidait avec le refus du dauphin de ratifier le traité de S<sup>t</sup>-Maur-les-Fossés (16 septembre), fait en dehors de lui, sous l'inspiration du duc de Bretagne qui s'était porté garant de son acceptation. Dans ces circonstances, au moment où le dauphin recommençait la guerre, on ne dut pas poursuivre les négociations pour une suspension d'armes que la malheureuse issue des conférences de S<sup>t</sup>-Maur rendait désormais inutile (1).

Il n'en fut pas de même avec l'Anjou ; dans ses rapports avec la reine de Sicile, la ville de Tours jouissait, en qualité de ville du parti bourguignon, du bénéfice d'une trêve conclue entre Yolande et le duc de Bourgogne avant le mois de septembre ; c'est ce qui ressort d'une lettre adressée par la reine aux élus, le 22 août ; la suspension d'armes

(1) Pièces justificatives, n<sup>o</sup> VII.

avait cours à cette date, et la reine la reconnaît en faisant droit aux réclamations des élus qui se plaignaient que les gens de la garnison du Boys eussent, malgré l'armistice, été détenus à Sablé et à la Flèche. La reine, en vertu de ce traité avec Jean-sans-Peur, remit les prisonniers en liberté (1).

Les gens de guerre, pendant que la ville s'occupait activement de mettre fin aux hostilités par la conclusion d'une suspension d'armes, n'en continuaient pas moins leurs déprédations, et forçaient les habitants à envoyer messagers sur messagers pour se plaindre en haut lieu des excès commis : en août, G. de Champdivers est chargé d'aller vers le duc de Bretagne et la reine de Sicile pour demander qu'on décharge Tours « des gens d'armes et du gouvernement qui estoit en la dicte ville (2). » Un autre envoyé part de Tours le 17 août pour Paris afin d'exposer les maux causés par les hommes d'armes du bâtard de Pennart, et est fait prisonnier à Chevreuse (3). La confusion est à son comble : chaque capitaine pille quand bon lui semble, quand il manque d'argent ou de vivres, au mépris des trêves, qu'il ignore quelquefois, qu'il oublie souvent ; comme : soldats meurent de faim et se perdent dai

(1) Pièces justificatives, n° IX.

(2) Grandmaison, *Documents sur les arts en Touraine*, p. 250.

(3) Reg. des comptes, XVII, f° 55 v°.

l'oisiveté, il faut donner une carrière à leur humeur belliqueuse et les occuper à tout prix. On voit alors un marchand, sujet de la dame de Montbazon (1), originaire de Sainte-Maure (2), détroussé par la garnison de Tours, rançonner son troupeau et continuer sa route pour retomber, moins de deux lieues plus loin, entre les griffes de la garnison de Rochecorbon qui recommence la même comédie que celle de Tours : le tout malgré une suspension d'armes jurée entre la dame de Montbazon et les Tourangeaux (18 septembre) (3). Quelques jours après (2 octobre), un parti de gens de guerre, venu de Tours, se présente sous les murs du château de Semblançay (4), blesse plusieurs personnes et emmène prisonniers le prieur de l'Encloître (5) et quelques autres. Le capitaine écrit aux élus en se plaignant de ce procédé qui semble intentionnel à l'égard du duc d'Alençon, surtout après avoir permis de prendre les vins de

(1) Marguerite de Craon, fille de Guillaume, vicomte de Châdun, et de Jeanne, dame de Montbazon; elle épousa Gui, du nom, seigneur de la Rochefoucauld, Marthon, etc. Elle devint dame de Montbazon, de Sainte-Maure et de Nouâtre après la mort de ses frères dont le dernier était à Azincourt; le partage qu'elle fit avec ses sœurs est du 13 novembre 1419, d'après La Chesnaye des Bois. Nous voyons toutefois que dès 1418, elle prend le titre de dame de Montbazon.

(2) Sainte-Maure, Indre-et-Loire, ar. Chinon, chef-lieu de cant. au sud de Tours.

(3) Lettre du 11 septembre 1418. Pièces justificatives n° XI.

(4) Semblançay, Indre-et-Loire, ar. Tours, cant. Neuillé-Pontre.

(5) L'Encloître, Indre-et-Loire, ar. Tours cant. Neuillé-Pontre, com. Rouziers. Ce prieuré dépendait de Fontevault.

ce châtelain, et demande réparation ou déclaration de guerre (1). Un peu plus tard, c'est d'un autre côté que les gens d'armes se dirigent : sur le refus du capitaine du château de Colombiers (2), Fouques de la Roche, de livrer trois malfaiteurs au capitaine de Tours, refus motivé parce que le seigneur de Colombiers avait toute justice sur ses terres et pouvait par conséquent les juger lui-même ; la garnison de Tours (15 octobre), malgré une trêve, vint elle-même délivrer les prisonniers et les prendre pour les faire passer en jugement. Cette manière d'agir trop sommaire lui attira de la part de Fouques de la Roche une énergique réponse, avec ordre de restituer les prisonniers sous peine de déclaration de guerre. La ville, à la réception de cette lettre, lui envoya un sauf-conduit du capitaine et sembla disposée à reconnaître ses torts (3).

Malgré la rupture du traité de S'-Maur, le désir de la paix était si général que les négociations en vue d'une trêve furent néanmoins reprises sous les auspices du duc de Bretagne. La cour était

(1) Lettre du 2 octobre 1418. Pièces justificatives, n° XII.

(2) Colombiers, aujourd'hui Villandry, Indre-et-Loire, ar. Tours, cant. Tours-sud., 17 k. de Tours. Ce château, situé près du confluent du Cher et de la Loire, appartenait à Guillaume de Craon, puis à Jean de Craon, son fils, tué à Azincourt. Guy VIII de la Rochefoucault, du chef de sa femme Marguerite de Craon, y prétendit, 1415-1419, mais le partage de famille l'attribua à Louis Chabot, son beau-frère (vers 1419). (D. Villevieille, Trésor généalogique, 82, p. 70 v°.)

(3) Pièces justificatives, n° XIII.

fort contrariée du rejet des conditions de paix et très-irritée contre le dauphin (1). Pour chercher à le faire revenir sur sa décision, elle envoie vers lui la dauphine, retenue à Paris depuis l'entrée des Bourguignons dans cette ville : c'était encore une enfant, fiancée au dauphin, que sa mère Yolande se souciait peu de voir rester isolée à Paris; la cour se flattait que cette démarche toucherait le dauphin, le ramènerait à des sentiments plus pacifiques et ferait beaucoup « pour le bien de la paix. » Dans ce voyage, Marie d'Anjou, accompagnée de Regnier Pot, descend la Loire en bateau depuis Orléans; à Marmoutier elle trouve les bourgeois de Tours venues pour la saluer à son entrée dans leur ville (5 octobre 1418) et pour lui offrir, au nom des habitants, un présent de linge. Elles lui font cortège jusqu'à ce qu'elle soit montée à cheval derrière le duc de Bretagne. Celui-ci la mène aux Montils et la ramène passer la nuit à Tours, d'où elle partit le lendemain (2).

(1) Nous avons une lettre du roi, écrite de Provins, sans date, mais se rapportant à novembre 1418, qui exprime ces sentiments d'une façon très-vive. Charles VI reproche à son fils de s'être éloigné de lui et d'avoir assiégé Tours; lui, au contraire, sur son désir, lui a envoyé sa femme, Marie d'Anjou, et ne cherche qu'à faire ce qui lui plaît. Il termine en sommant le dauphin de ratifier le traité de St-Maur-des-Fossés (Arch. nat., K. 60, n<sup>os</sup> 10 et 13).

(2) Monstrelet, chap. 199. — Reg. des comptes, XVII, f<sup>os</sup> 73 et 83 v<sup>o</sup>, et Reg. des délib., I, f<sup>o</sup> 41. — M. Giraudet, *Hist. de Tours*, I, 201, fait une confusion entre le passage de la dauphine à Tours en septembre 1417 et en octobre 1418. En septembre 1417, on ne lui donne pas de linge, mais de l'avoine, du vin et de la cire ou-



Les espérances de la cour furent déçues : la volonté inébranlable du dauphin était de ne pas ratifier le traité de paix, volonté qui se traduisit par une déclaration du 30 octobre, à Chinon, par laquelle il enjoignait de n'obéir aux ordres d'aucun autre que de lui (1).

Le duc de Bretagne, cependant, bien qu'il eût encouru la responsabilité du rejet de la paix en se portant garant de la ratification du dauphin, sans avoir de mandat sur ce point, ne se décourageait pas. Le 10 octobre, il écrit aux bourgeois de Tours qu'il a donné des ordres pour faire respecter la trêve conclue entre les provinces voisines de la ville : elle comprend les garnisons de Château-renault, Langeais (2), Cormery (3) et Tours, mais n'est définitivement établie que vers le 20 octobre, lorsque les lettres du duc de Bretagne et de la reine de Sicile sont publiées; la trêve doit durer jusqu'à ce que les capitaines « eussent nouvelles de monseigneur le dauphin. » Nous ne savons pas combien de temps elle fut observée (4).

vrée (Reg. des délib., I, f° 9); elle était accompagnée de madame Catherine de France. En octobre 1418, on lui donna « 28 aulnes de tabliers de lin très-déillé, en lèze de 5 quarts de large, 28 aulnes de garnitures de longières pour les tabliers, 16 aulnes de tabliers en entier de damas, en lèze de 5 quarts. » Regnier Pot était avec elle.

(1) Cité dans : Arch. nat., K. 60, n° 13.

(2) Langeais, Indre-et-Loire, ar. Chinon, chef-lieu de cant. sur la rive droite de la Loire, à 24 kil. de Tours.

(3) Cormery, Indre-et-Loire, ar. Tours, cant. Montbazou, sur l'Indre, à 20 kil. de Tours.

(4) Indiqué dans D. Housseau, XIII<sup>e</sup>, n° 10497. — Reg. des comptes,

## IV

Le dauphin, depuis sa sortie de Paris, au moment où les Bourguignons y étaient entrés, avait concentré à Bourges (20-25 juin) des forces militaires considérables. Son échec devant Tours, en juillet, et les conférences pour la paix, avaient arrêté les opérations de guerre, et les troupes levées avaient été réparties dans les villes du Poitou, du sud de la Touraine et du Berry. La rupture des négociations et le rejet du traité de Saint-Maur firent reprendre au dauphin la campagne. Il passa le mois d'octobre en Touraine, se préparant à la guerre et concentrant son armée pour de nouvelles opérations. Les troupes mises sur pied étaient très-nombreuses, et se réunirent vers la fin d'octobre et le commencement de novembre à Chinon (1). Tours, dans ces circonstances, allait être la première menacée : aussi se met-elle promptement en état de défense ; les pouvoirs des élus expirent le 31 octobre 1418 ; en présence de la gravité des circonstances, les gens d'église, bourgeois et habitants de la ville

XVII, f<sup>o</sup>s 58 et 68 v<sup>o</sup>. — Le 4 et le 6 novembre, la ville envoie à Châteaurenault un messenger au sujet de la trêve ; c'est la dernière trace que nous ayons de cette suspension d'armes (Reg. des comptes, XVII, f<sup>o</sup> 107 v<sup>o</sup>).

(1) Voir sur ce point nombre de montres passées à Chinon. aux dates du 30 octobre, 2 novembre, 12 novembre. (Clairambault, Titres scel., passim.—Bibl. nat., ms. franç. 7853.—Arch. nat., K. 59.

décident qu'on les prorogera jusqu'à Noël (1); les absents rentreront dans la ville dans le délai de huit jours, et le capitaine fera cesser les excès de ses gens afin qu'on puisse faire les labours, recevoir des marchands et vivre en paix (2). Dès le mois de juillet, les préparatifs de défense avaient été faits : réparations aux murailles supportées proportionnellement par les gens d'église et les bourgeois, et dirigées par ces derniers (3); armements de toutes sortes, achats de bombardes, poudre, tapons et pierres à canon, cordes, pavés, poches de cuir pour la poudre et sacs de toile pour les tapons, rien n'avait été négligé (4). A la nouvelle de l'approche du dauphin, les élus complètent leurs approvisionnements de poudre, de tapons, de viretons, de plommées pour l'artillerie, et achètent cinq canons pesant soixante-sept livres chacun, et une bombarde de cent quatre-vingt-treize livres, lançant des pierres de dix-huit livres; ils arment en même temps trois chalands pour la garde de la ville (5).

La ville de Tours ne fut pas attaquée aussitôt

(1) Reg. des délib., I, f<sup>o</sup> 42.

(2) 9 novembre. Reg. des délib., I, f<sup>o</sup> 42 v<sup>o</sup>.

(3) Reg. des comptes, XVII, f<sup>o</sup> 85.

(4) Reg. des comptes, XVII, f<sup>os</sup> 46, 48, 50.

(5) Reg. des comptes, f<sup>os</sup> 104 v<sup>o</sup>, 105 v<sup>o</sup>, 106 r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>, 115 r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>. Cette bombarde éclata pendant le siège de Tours; le canonnier Étienne Bouchart reprit les morceaux jusqu'à concurrence de 185 livres de métal, et la ville ne lui paya que 12 livres tournois au lieu de 25 livres qu'il avait refusées aux élus pour sa bombarde, avant qu'on ne la lui réquisitionnât.

qu'elle aurait pu s'y attendre. Après avoir concentré ses troupes en Touraine, le dauphin était à Loches le 6 novembre, et à Romorantin le 9, dessinant une marche vers le coude de la Loire en traversant la Sologne (1); le 13 novembre nous le trouvons à Jargeau (2); son but, disent les chroniques, est de délivrer l'évêque de Clermont, Martin Gouge, un de ses principaux conseillers, retenu prisonnier à Sully par Georges de la Trémoille; le 15, son armée est devant la place de Sully, et commence à l'assiéger; la ville et le château sont vigoureusement attaqués et battus en brèche, mais le siège eût duré longtemps encore, si l'arrivée du comte de Vertus n'eût amené des négociations qui firent restituer aux assiégeants l'évêque de Clermont et accorder son pardon au sire de Sully (3).

Le but du dauphin était atteint; il ramena aussitôt son armée devant Tours. Le 22 novembre, il était revenu à Loches (4); le 26 novembre 1418 (5) le siège de Tours commençait, et les

(1) D. Housseau, IX, nos 3828, 3829. — Du Tillet, *Recueil des traités*, etc. p. 215.

(2) *Titres de Bourbon*, II, p. 511. — Jargeau, Loiret, ar. Orléans, chef-lieu de canton.

(3) Sully, Loiret, ar. Gien, chef-lieu de canton. — Rymer, IV, pars 3 p. 76. — Cousinot, ch. 169 — Juv. des Ursins (Godefroy, p. 355).

(4) Bibl. nat., ms. franç. 7853, f° 346 v°.

(5) En celui an 1418, ou vingt-sixiesme jour du mois de novembre, monseigneur le dauphin mist le siège devant Tours (P. de Cagny, chap. 59). — Cf. Arch. mun. de Tours, EE, liasse 2 (Lettres d'abolition du 30 décembre).

troupes arrivaient successivement, se groupant autour du dauphin, leur commandant en chef (1).

Il nous est très-difficile de déterminer exactement l'effectif des troupes employées au siège; les chiffres donnés par les chroniqueurs sont toujours très-exagérés, et les montres qui nous sont parvenues ne nous fournissent que des renseignements incomplets; nous savons, en effet, que beaucoup sont perdues et que celles qui subsistent, dispersées dans beaucoup de dépôts publics ou particuliers, échappent souvent à nos recherches. En outre, la fixité des cadres des armées était des plus douteuses, et l'effectif réel des compagnies comprenait la moitié de l'effectif nominal, au moins dans les cas que nous avons pu constater nous-même (2). Néanmoins, d'après les renseignements que nous avons, nous trouvons devant

(1) Le 24 novembre 1418, Olivier du Feschal était devant Sully; il commandait cent hommes d'armes sous le gouvernement du dauphin (Clairambault, Titres scel., 47, p. 3509; 28, p. 2059; 11, p. 713; 103, p. 7999). On ne peut admettre que le 26 ses hommes d'armes fussent arrivés devant Tours.

(2) Pour donner une idée de l'instabilité des cadres, nous citerons l'exemple suivant : le 6 décembre 1418, Gilles de St-Savin, avec dix-neuf écuyers de la compagnie de Jean de Torsay, fait montre à Tours (Copie de Joursanvault, Bibl. de Tours, n° 1255, p. 294-295); un mois avant, le 2 novembre à Chinon, il était sous les ordres d'Antoine du Pesle (K. 59, n° 20<sup>28</sup>), qui lui-même, le 6 décembre 1418, était sous les ordres du bâtard de Torsay (K. 59, n° 20<sup>43</sup>). — Nous avons la montre de Jean de Varèze et de douze écuyers au siège de Tours, le 15 décembre 1418 (K. 53, n° 45<sup>100</sup>); le même Jean de Varèze faisait sa montre et celle de dix-huit écuyers, le 1<sup>er</sup> septembre à St-Sauveur-de-Charroz (K. 59, n° 20<sup>2</sup>). En comparant les deux montres, il n'y a qu'un seul nom qui se retrouve dans les deux; la composition des autres lances avait été entièrement modifiée dans ce court espace de temps.

Tours plus de 1000 hommes d'armes et de 250 hommes de trait, ce qui représente au moins 5 à 6000 hommes. C'est là un chiffre certainement beaucoup trop faible, et, en comparant les troupes concentrées à Bourges en juin et celles qui sont devant Tours, en tenant compte de l'affluence des chefs militaires à ce siège, en remarquant que nous avons beaucoup de montres antérieures reçues à Chinon, ou postérieures reçues à Loches, dont les écuyers, selon toute vraisemblance, ont dû aller sous les murs de Tours (1), nous ne croyons pas être au-dessus de la vérité en disant que le dauphin devait avoir autour de lui au moins 10,000 combattants. Le commandement supérieur de l'armée appartenait au dauphin; sous ses ordres les principaux seigneurs, le duc d'Anjou, le comte de Vertus, Jean de Bretagne, seigneur de l'Aigle, Jean de Torsay, maître des arbalétriers, Olivier de Feschal, Charles le Bouteiller, commandaient des compagnies dont l'effectif variait de 100 à 500 hommes. Nous avons dressé le tableau des montres reçues à ce siège, telles que nous les avons trouvées; elles donnent une idée de la composition de cette armée.

(1) Nous avons déjà indiqué nombre de montres reçues à Chinon à la fin d'octobre 1418 et au commencement de novembre; en janvier 1419, nous avons aussi des montres reçues à Loches, d'écuyers qui avaient dû assister au siège de Tours (Bibl. nat., ms. franç. 7853, f<sup>o</sup>s 340 et suiv.).

1<sup>er</sup> décembre 1418 :

Robert de Montfort et seize écuyers ; — Jean de Fismes et seize écuyers ; — Philippe de Moustire ou Moustier et seize écuyers ; — Nicolas le Conte et seize écuyers ; — Jean, bâtard de la Moussaie, et seize écuyers ; — Geffroy de Chasteaulx et seize écuyers ; — Jean du Tertre et seize écuyers ; — Geffroy Caty et quinze écuyers (1).

5 décembre :

Jean de Bretagne, seigneur de Laigle, lequel monseigneur le dauphin, par ses lettres données en son ost devant Tours le 5 décembre 1418 a retenu au nombre de CCC hommes d'armes et C hommes de trait.

Ledit Jean de Bretagne et dix-huit écuyers ; — Jean Payen et dix-huit écuyers ; — Olivier de Broon et dix-huit écuyers ; — Jean Glanguen et dix-huit écuyers ; — Olivier le Deunois et dix-huit écuyers ; — Henry Kaermeret et dix-huit écuyers ; — Guillaume de Quelleneuc et dix-huit écuyers ; — Prigent Huon et dix-huit écuyers ; — Lucas de Treougat et dix-huit écuyers ; — Guillaume le Deunois et dix-huit écuyers ; — Hervé le Coni et onze écuyers ; — Rolant de la Vigne et dix-huit écuyers ; — Guillaume Hideux et dix-huit écuyers ; — Prigent le Doezit et dix-huit écuyers ; — Alain Roland et dix-huit écuyers (2).

(1) D. Morice, *Hist. de Bretagne*, Preuves, II, col. 984 (Édition de 1744).

(2) D. Morice, *Hist. de Bretagne*. Preuves, II, col. 986.

6 décembre :

Montre de Gile de S<sup>t</sup>-Savin et de dix-neuf écuyers (compagnie de Jean de Torsay) (1).

Montre d'Alexandre, bâtard de Torsay, et dix-huit écuyers (2).

8 décembre :

Montre de Louis de S<sup>t</sup>-Simon et de quatorze écuyers (compagnie d'Olivier du Feschal) (3); — Revue de Sanche Gassié, un connétable et quarante-six arbalétriers; — Enygo de Baille, un connétable et soixante arbalétriers; — G. Bouviet, un connétable et soixante-six arbalétriers (4).

9 décembre :

Montre de Michel de Normanville et de vingt-neuf archers écossais (5).

10 décembre :

Revue de Plotart de Cluys et quatorze écuyers (6).

(1) Jean de Torsay, seigneur de Lezay, maître des arbalétriers, était chambellan du duc de Berry et d'Auvergne en 1397, chambellan du roi en 1408. C'était un des principaux conseillers du dauphin (Cab. des titres, au mot TORSAY). La compagnie de Jean de Torsay comptait 500 hommes d'armes et 600 hommes de trait. — Copie de Joursauvault, Bibliothèque de Tours, 1255, p. 294-295.

(2) Arch. nat., K. 59, n° 20<sup>63</sup>. — Nous croyons que le bâtard de Torsay devait faire partie de la compagnie de Jean de Torsay. La similitude de nom et de date de la revue nous y autorisent.

(3) La compagnie d'Olivier du Feschal comptait 100 hommes d'armes. — Bibl. nat., ms. franc., 25766, nos 749-750.

(4) Arch. nat., K. 59, nos 20<sup>11-16</sup>.

(5) Bibl. nat., ms. franç. 7853, f° 346 v°.

(6) K. 59, n° 20<sup>7</sup>.



12 décembre :

Jean du Boys et seize écuyers ; — Pierre de la Grange et seize écuyers ; — Jacques Julian et quinze écuyers ; — Charlot Bataille et seize écuyers ; — Guillaume Arrachevesse et seize écuyers ; — Robinet de Boutanvillier et quinze écuyers ; — Guillaume Beglier et dix-huit écuyers ; — Robert Bersonnier et dix-huit écuyers ; — Jean de Chaumerez et dix-huit écuyers ; — Jean de Houppelines et dix-huit écuyers ; — Pierre Fortescu et dix-huit écuyers ; — Philippon de la Roche et quatorze écuyers (1).

12 décembre :

Guillaume d'Avaugour retenu avec cent hommes d'armes à Tours, le 6 décembre ; sa compagnie comprend : Guillaume d'Avangour, quatorze écuyers, un trompette, vingt archers ; — Guion de Pieaune et dix-huit écuyers ; — Geffroy d'Aubigné et dix-huit écuyers ; — Giles d'Eschamvillier, seize écuyers et quinze archers (2).

13 décembre :

Montre du comte de Vertus retenu par le dauphin, le 8 décembre, à Tours avec deux cents hommes d'armes et cent hommes de trait : De Vertus, quatre chevaliers bacheliers et deux écuyers ; — Jean de Prie, un chevalier bachelier et dix-sept écuyers ; — Jean de Neillac, seigneur

(1) D. Morice, II, col. 986.

(2) Bibl. nat., ms. franç. 7853, f<sup>os</sup> 340 v<sup>o</sup> et 341.

de Chasteaubrun et dix-neuf écuyers; — Jean Grosse-Teste et dix-sept écuyers; — Rodigo Aleurée et dix-sept écuyers; — Regnault de Saintie et dix-sept écuyers; — Jean de Crassay, seize écuyers (1).

14 décembre :

Quittance de Guillaume de Beaulon pour ses gages et ceux de quatorze écuyers (compagnie d'Olivier du Feschal) (2).

15 décembre :

Montre de Jean de Varèze et de douze écuyers (3).

16 décembre :

Quittance de Jean le Clerc, écuyer pour ses gages et ceux de quatorze écuyers (compagnie de messire Charles le Bouteillier) (4).

Jean des Croix, treize écuyers et un trompette. — Guffin Guitto et onze écuyers (5).

17 décembre :

Le duc d'Anjou est retenu par lettres du dauphin avec quatre cents hommes d'armes et

(1) Bibl. nat., ms. franç., 7853, f° 347 v°.

(2) Clairambault, Titres scel., 12715.

(3) K<sup>33</sup> n° 45<sup>06</sup>. — Jehan de Varèze, chevalier, seigneur de Châteautison, chambellan du régent, était fils de Guy de Varèze, et d'Andrée de Mons. En novembre et décembre 1117, il était capitaine passait en revue, à Poitiers, ses hommes d'armes, le 1<sup>er</sup> septembre 1418, il faisait montre de dix-huit écuyers à Saint-veur-de-Charroz. Il épousa, en 1119, Jeanne Chasteigner, dame ue igne et Châteautison, et mourut avant 1430 (Bibl. nat., Cab. des titres, au mot VARÈZE. — Fonds franç., 25766, n°s 741 et 741 bis et 26042, p. 5235. — Arch. nat., K. 59, n° 20<sup>a</sup>. — Du Chesne, *Histoire des Chasteigniers*, p. 173).

(4) Clairambault, Titres scel., 32, p. 2413.

(5) Bibl. nat., ms. franç. 7858, f° 347 v°.

deux cents hommes de trait. Sa compagnie, à Chinon, comprenait (6 décembre) : Baudouin des Roches, cinq écuyers bacheliers, douze écuyers et sept archers à cheval ; — Guillaume de l'Île et dix-sept écuyers ; — Girault Buchan et dix-sept écuyers (1).

23 décembre 1418 :

Fouquet de Maulay est retenu avec cinquante hommes d'armes et trente hommes de trait. Le 25 décembre, sa compagnie se compose de : Fouquet de Maulay, un chevalier bachelier, douze écuyers et dix-neuf archers ; — Gilles de Foillières et treize écuyers (2).

27 décembre :

Jean de Fenerols et seize écuyers ; — Jehan Béthement et seize écuyers ; — Pierre, bâtard de Beaumont et quinze écuyers (3).

Le siège commença le 26 novembre 1418. Pour être libre de porter toutes ses forces sur la ville, le dauphin, qui avait dégarni en parti de troupes le Berry et le Bourbonnais, par crainte d'attirer sur ces pays de nouveaux maux et de nouveaux pillages, ordonna de s'abstenir pendant un mois de toute hostilité contre les gens du duc de Bourgogne en Nivernais, Bourgogne et Charolais (4).

Les murailles étaient en bon état de défense, les

(1) Bibl. nat., ms. franç., 7858, f° 346.

(2) Bibl. nat., ms. franç., 7853, f° 348.

(3) Bibl. nat., ms. franç., 7853, f° 348.

(4) 29 novembre 1418. — *Titres de Bourbon*, II, n° 5114.

armements au complet. La ville avait une bombarde au portail S<sup>t</sup>-Vincent, la grosse bombarde était au pont sur la Loire (1). L'armée du dauphin porta ses efforts sur le portail de la Riche; c'est par ce point qu'elle attaqua la ville; aussi les élus firent-ils transporter là la grosse bombarde pour répondre à celle du dauphin, placée devant N.-D. de la Riche. En même temps ils donnaient l'ordre de remplir la tour carrée de terres et fumiers pour les bombardes, et de raser la couverture et la charpenterie, mesure déjà prise pour les autres tours (2). Le siège se prolongeant et devenant plus sévère, la ville dut prendre des dispositions pour assurer l'alimentation des habitants. Elle décida, 14 décembre, que quinze boulangers cuiraient continuellement du pain pour les assiégés (3). Sur ces entrefaites, une des bombarbes des Tourangeaux éclata, et l'artillerie ennemie, dirigée par un canonnier d'Orléans, Étienne Charpault (4), commença à faire des brèches aux remparts entre la tour carrée et le portail de la

(1) La porte S<sup>t</sup>-Vincent était au sud de la ville, entre l'église S<sup>t</sup>-Vincent et l'église S<sup>t</sup>-Etienne.

(2) Reg. des comptes, XVII, f<sup>os</sup> 96 v<sup>o</sup>, 99 et 110 v<sup>o</sup>. La porte de la Riche était à l'ouest de la ville, en face de N.-D. de la Riche, située en dehors de l'enceinte.

(3) 14 décembre. — Quinze boulangers fornoieront continuellement pour servir le peuple, sur la requeste de monsieur le bailli d'avoir provisions pour le chastel; que le moins que l'en pourra l'en compose et qu'il soit prins à lever par porcion sur toutes gens d'église et autres (Reg. des délib., I, f<sup>o</sup> 44).

(4) Le duc d'Orléans, le 11 janvier 1419, ordonne de payer à Étienne Charpault, canonnier à Orléans, 6 l. 5 s. t. pour ses bons

Riche, brèches qu'on réparait la nuit (1). Le besoin de la paix, qui se faisait alors très-impérieusement sentir, se fit jour, et le quatrain suivant fut dans toutes les bouches :

Je soutiendrai devant tous  
 Que la pès vaut mieux que Tours,  
 Je veil soutenir qui qu'en grogne  
 Que pès vault mieux que Bourgogne (2).

Enfin une brèche plus importante fut faite par les assiégeants près du portail de la Riche, le 28 décembre; la ville était bien battue, les approches étaient faites, l'assaut pouvait être donné; mais le dauphin, pour éviter l'effusion du sang, préféra traiter avec le capitaine, et fit remettre par le trésorier des guerres 14000 livres à Charles Labbé. A ce prix il rendit la ville et prêta serment au dauphin (3). « Par ce moyen, ajoute le chroniqueur, il eut une bien belle et bonne chastellenie, en la comté de Poictou, nommé Monstreau-

et agréables services rendus au comte de Vertus au siège de Tours, au service et en la compagnie du dauphin (Bibl. nat., ms. franc., 26042, p. 5320).

(1) Reg. des comptes, XVII, f° 101 v°.

(2) *Revue des Sociétés savantes*, 1857, p. 707.

(3) A Jehan Charrestier, homme de bras, la somme de LXVI s. viii d. (pour lui et plusieurs autres), lesquels sont au nombre de LXII qui furent pour porter de la terre et du fumier à la bresche du mur que la grosse bombarde qui estoit devant Nostre-Dame de la Riche avait abatue emprés le portail de la Riche davan la dixaine de Jehan Gobin, Olivier Laillier, et Jehan Laillier le mercredi d'après Noel, xxviii<sup>e</sup> jour de décembre, l'an mil iiii<sup>e</sup> xviii (Reg. des comptes, XVII, f° 110 v°). — D. Morice. *Histoire de Bretagne*, éd. de 1711, II, col. 991.

« Bouvin (Montreuil-Bonnin. Maine-et-Loire, ar. « Saumur, chef-lieu de cant.) et servit depuis « loyaument. » Les autres hommes d'armes ne furent pas contraints de prêter serment; on leur donna un sauf-conduit pour aller où bon leur semblerait (1).

Les lettres de pardon furent rendues par le dauphin le 30 décembre; tous les faits accomplis depuis le 2 novembre 1417, le crime de révolte encouru par les Tourangeaux étaient oubliés, les habitants ayant été déçus « par simplesse et ignorance, et aussi par crainte et doupte dudit de Bourgogne (2). » Tours rentrait dans le devoir, elle revenait à son naturel seigneur, et rompait définitivement avec le parti bourguignon, qu'elle ne suivait plus depuis quelque temps déjà que sous la pression des fonctionnaires imposés par Jean-sans-Peur. Le dauphin, dont les finances étaient très-obérées, et qui avait acheté fort cher la trahison de Charles Labbé, redevenu maître de Tours, se

(1) D. Godefroy, p. 355. — Monstrelet, III, chap. 199.

(2) Arch. mun., EE, liasse 2. — Au grand conseil où furent décidées ces lettres assistaient le duc d'Anjou, le comte de Vertus, messire Jacques de Bourbon, le sire de Laigle, le comte de Tonnerre, le maréchal de Rochefort, le maître des arbalétriers Jean de Torsay, les sires de Barbazan, de Montenay, de Mortemart et de Beauvau, le président de Provence, Jean Louvet, etc.

Les frais auxquels se montèrent la confection et le scel de ces lettres furent de 120 écus d'or, dont la majeure partie, 100 écus, fut donnée à maître Henry Mauloue, audencier de la chancellerie du roi; il demandait d'abord 400 écus d'or, mais la ville transigea pour 120 écus d'or en 1422 (Reg. des comptes, XX, f<sup>o</sup>. 70 v<sup>o</sup>).

hâte d'appeler auprès de lui six des plus notables bourgeois (13 janvier 1419), et de profiter des bonnes dispositions des habitants à son égard pour obtenir d'eux quelque argent (1). Il leur demande 30,000 fr., « tant sur la ville que sur les églises, il baillera assignation sur les monnaies et sur les fermiers et revenus. » A ce prix, si les Tourangeaux se montrent bons et loyaux sujets, il les aimera et oubliera tout. Comment repousser la requête de leur libérateur, de leur nouveau maître? Ne pouvant reculer, les habitants promettent de l'aider tant qu'ils pourront et décident d'entendre les commissaires pour se mettre d'accord sur l'exécution de leur résolution. Ces bonnes intentions ne suffisaient pas au dauphin : il manquait d'argent, et, dès le lendemain (14 janvier), il insistait pour qu'on lui prêtât l'argent, en échange d'une bonne lettre et assignation de recouvrement sur les monnaies de Tours, Chinon et autres revenus. La ville répondit qu'elle était prête à obéir corps et biens au dauphin; il eut l'argent qu'il attendait avec tant d'impatience (2).

(1) Pendant la durée du siège nous savons que le dauphin reçut, vers le 8 décembre, d'Angers, 4000 francs pour payer les troupes (Clairambault, Titres scel., 27, p. 1975), et, vers le 25 décembre, 1600 l. de Bourges pour le même motif (Cabinet des titres, au mot CANLERS). — (Communication de M. du Fresne de Beaucourt.)

(2) Reg. des délib., I, f<sup>os</sup> 47 et 48. — Le 20 février 1419, une nouvelle lettre du dauphin, ordonna aux élus de contraindre ceux qui n'avaient pas payé leur part du prêt (Reg. des délib., I, f<sup>o</sup> 50).

La ville de Tours était fidèle à la cause du dauphin, la domination bourguignonne n'était plus qu'un souvenir, mais une mesure seule restait à prendre; le dauphin la demanda et la fit exécuter par ses officiers de concert avec les magistrats municipaux : ce fut l'expulsion de la ville, dans le délai de huit jours, des femmes des partisans du duc de Bourgogne et la confiscation de leurs biens (1).

Après cette mesure le dauphin n'avait plus rien à craindre; Tours était purgée des derniers vestiges d'un pouvoir rival; le bailli, Guillaume d'Avaugour, le capitaine, Antoine du Pesle, étaient des hommes dévoués à la cause du régent; lui-même avait passé deux mois dans la ville et avait pu s'assurer de ses dispositions pacifiques; il avait désigné, pour défendre la Touraine, un effectif de cent vingt-quatre hommes d'armes et cent quatre hommes de trait répartis entre les diverses forteresses du pays (2). Il pouvait s'éloigner, sûr que sa conquête, si pré-

(1) 20 février 1419. — Les femmes expulsées sont : la femme Colas le Maistre, la femme Thomas le Conte, la femme Marquade, Ernolet, les deux damoiselles de Baudry (Reg. des délib., I, f° 50).

(2) La répartition était ainsi composée :

Tours, soixante hommes d'armes et quarante-sept arbalétriers. — Chinon, trente hommes d'armes et trente arbalétriers. — Loches, vingt hommes d'armes et vingt arbalétriers. — Châtillon, quatre hommes d'armes et quatre arbalétriers. — Langhais, quatre hommes d'armes et quatre arbalétriers. — Rochecorbon, six hommes d'armes et cinq arbalétriers. — (Bibl. nat., ms franç., 7853, f° 340.)



cieuse par son importance et sa position, ne lui échapperait pas et ne retournerait pas au parti d'Isabeau de Bavière et de Jean-sans-Peur.

---

La ville de Tours était fidèle à la cause du dauphin, la domination bourguignonne n'était plus qu'un souvenir, mais une mesure seule restait à prendre; le dauphin la demanda et la fit exécuter par ses officiers de concert avec les magistrats municipaux : ce fut l'expulsion de la ville, dans le délai de huit jours, des femmes des partisans du duc de Bourgogne et la confiscation de leurs biens (1).

Après cette mesure le dauphin n'avait plus rien à craindre; Tours était purgée des derniers vestiges d'un pouvoir rival; le bailli, Guillaume d'Avaugour, le capitaine, Antoine du Pesle, étaient des hommes dévoués à la cause du régent; lui-même avait passé deux mois dans la ville et avait pu s'assurer de ses dispositions pacifiques; il avait désigné, pour défendre la Touraine, un effectif de cent vingt-quatre hommes d'armes et cent quatre hommes de trait répartis entre les diverses forteresses du pays (2). Il pouvait s'éloigner, sûr que sa conquête, si pré-

(1) 20 février 1419. — Les femmes expulsées sont : la femme Colas le Maistre, la femme Thomas le Conte, la femme Marquade, Ernolet, les deux damoiselles de Baudry (Reg. des délib., I, f° 50).

(2) La répartition était ainsi composée :

Tours, soixante hommes d'armes et quarante-sept arbalétriers. — Chinon, trente hommes d'armes et trente arbalétriers. — Loches, vingt hommes d'armes et vingt arbalétriers. — Châtillon, quatre hommes d'armes et quatre arbalétriers. — Langhais, quatre hommes d'armes et quatre arbalétriers. — Rochecorbon, six hommes d'armes et cinq arbalétriers. — (Bibl. nat., ms franç., 7853, f° 340.)

cieuse par son importance et sa position, ne lui échapperait pas et ne retournerait pas au parti d'Isabeau de Bavière et de Jean-sans-Peur.

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

### I

Très-chier sires et parfait ami,

Je me recomande à vous tant comme je puis, et vous plaise savoir que j'ay bien veu les lettres que me rescriptes l'autre jour par un de mes gentixhommes, nommé Baudoyne Framiau, esquelles lettres estoit contenu comment vous vous offrez à moy moult grandement, dont je vous mercie tant que je puis et pareillement vouldroye faire à vous; et pence que vous ne vous estes pas aperceu que je vouldisse faire le contraire: car sanz faulte je seroie bien marry de faire chose qui deust desplaire au roy ne à la royne ne à leurs bien vueillans. Mais est bien vray que je avoye rescript unes lettres aux faulx paisans de la ville de Tours et des eglises, car de piecza je ne suis pas bien avecques eulx, et quant est à ce que vous m'aviez [escript] que je envoyasse devers le seigneur de Montberon pour le fait de mes gens qui avoient esté prins de ceulx de Tours, veuillez savoir que je y ay envoyé mais je n'en ay point encores eu de reponse; mais, si tost que j'en auray eu reponce, je le vous feroiy savoir, très-chier sire et parfait ami.

Il est vray que j'ay une suer qui est veuve, laquelle demoure en un de mes hostelx nommé la Vielle-Moutliherne; et lui a l'en donné entendre que voz genz lui vouloient mener guerre et aussi pareillement m'a l'en

donné entendre qu'ilz vouloient mener guerre à la parrouisse de Fondetes, lesquelles choses je n'ay pas voulu croire, car je n'ay pas fait le pourquoy. Si vous pri tant que je puis qu'il vous plaise garder mes hommes et ma terre comme vous voudriez que je gardasse les vostres et eusse plus souvent envoyé devers vous, ce ne fust la mauvestié de faulx paisans dessusdits, et pence que vous estes assez aperçu de leur mauvestié, plus ne vous rescrips, fors que vuillez croire Pierre Thoiniau, mon gentil homme, de ce qu'il dira de par moy et y adjoûter tant de foy comme se moy meismes le vous disoye. Nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Maillé, le premier jour de juign.

Hardoyn DE MAILLÉ.

(Au dos). *A mon très-chier sires et parfait ami Charles Labbé, cappitaine de Tours.*

(Plus bas). — *Le capitaine a dit en l'assemblée de la ville que lesdictes lettres lui ont esté présentées par Thoyniau, et lui a dit en sa creance qu'il grevera lors les [gens] d'église et bourgeois de Tours, et que tous ceulx qu'il trouvera de la ville, il les prandra*

[Arch. mun. de Tours, EE, liasse 2].

## II

Chiens et grans amis,

Vous avez nagaires envoyé à messire Jehan des Croix, capitaine de Chasteau Regnaut, certaines lettres et cedules pour prendre et avoir abstinence de guerre entre vous et les gens de la garnison de Tours et de Rochecorbon d'une part, et ledit messire Jehan des Croix d'autre part, pour lesquelles choses ledit messire Jehan des Croix est venu par devers nous et nous a monstré lesdictes lettres et cedules pour savoir nostre voulenté sur ce. Et nous, pour reverence de Dieu

premièrement, et après affin que les biens que Dieu a envoyé sur terre peussent estre cuillis et mis en sauf au prouffit de ceulx à qui il appartient, et affin aussi que les poures laboureurs peussent semer et remettre en terre des blés pour en recouvrer en l'année à venir, avons esté d'accord de ladicte abstinence de guerre jusques à certain temps. Neantmoins nous avons sceu que les dictes gens de la garnison de Tours et de Rochecorbon ont fait de très-grans dommages sur le pais de monseigneur nostre frère et de nous pendant ce que ledit messire Jehan des Croix estoit venu devers nous pour ladicte abstinence, et y ont prins bien xxx prisonniers subgiez de mondit seigneur nostre frère, et avecques ce avoient par avant prins Pierre de Lursaut, dit la Beste, escuyer, et dernièrement Mathelin Hanappier, sergent de mondit seigneur nostre frère en la conté de Blois que nous envoyons en aucuns lieux de ladicte conté de Blois pour noz affaires, et aussi ont prins plusieurs autres personnes; et nous samblent très estranges manières et qui ne sont pas bonnes pour parvenir à ladicte abstinence; et pour ce envoyons par devers vous le porteur de cestes, vous requerant que vous faictes delivrer ledit escuyer, ledit sergent et tous les autres prisonniers, et que vous nous rescripvez ce que vous avez intencion de faire au seurplus pour le temps avenir; car, sceue vostre volenté et entencion, nous y pourverrons ainsi que Dieu nous conseillera. Dieu soit garde de vous.

Escrip à Blois, le xiii<sup>e</sup> jour d'aoust.

PHELIPPES.

PERRIER.

(Au dos). — *A noz chiers et grans amis les gens d'eglise, bourgeois, manans et habitans de la ville de Tours.*

[ Original. Arch. mun. de Tours, AA, 10. Edidit, V. Luzarche: *Les historiques des archives communales de la ville de Tours*, me, 1861. in-8°, p. 244. ]

## III

Chiers seigneurs,

Je me recommande à vous tant que je puis, et vous plaise savoir. que pour certaines besoingnes touchant le fait de ceste paix dont messieurs de Bretaingne, de Vertus, d'Anjou et d'Alençon se meslent, a esté advisé d'envoyer certaines gens devers la royne et monseigneur de Bourgoingne et aussi devers monseigneur le Daulphin et devers la royne de Secille, et entre les autres a esté délibéré de m'envoyer devers la reine de Secille et Monseigneur d'Anjou, et pour ceste cause j'envoie par delà devers vous, le sire de Monberon et Charles Labbé, en les priant très-acertes qu'ilz ne veuillent donner et envoyer sauf conduit pour moy, xv personnes à cheval, armez ou desarmez, et au dessoubz et avecques ce qu'ilz ne veuillent envoyer chascun un gentilhomme de leur hostel pour moy conduire, et qu'ilz me facent savoir si je pourray passer par Tours seurement à tout mon conduit et sauf conduit. Si vous pry très-acertes, chiers seigneurs, que pareillement il vous plaise moy envoyer sauf conduit de vous, et faire savoir par le porteur de cestes que j'envoie par devers vous si pourray seurement passer par vostre dicte ville, par lequel je vous pry que ne veuillez envoyer ledit sauf conduit et le delivrer le plus brief que vous pourrez, et s'aucune chose vous plaist que je puisse, mandez le moy, et je le feray de bon cuer. Chiers seigneurs, Nostre Sire vous ait en sa sainte garde.

Escript à Blois, le xiii<sup>e</sup> jour d'aoust.

GRINGNAUS

## IV

Très-chiers et honnourer seigneurs,

Je me recomande à vous, et vueillez savoir que j'ay envoyé par devers monseigneur de Vertuz les lettres que derrenièrement vous m'aviez escriptes, et aussi les lettres que la royne de Secile vous avoit escriptes touchans le fait de l'abstinence de guerre avec la copie de l'abstinence de guerre tele que vous vouldrez qu'elle soit passée et acordée par deça, lesquelles vous me aviez envoiées. Si vueillez savoir que mondit seigneur de Vertuz m'a escript qu'il envoyoit à Angiers messire François de Gringneaux pour aucunes choses, et avoit chargé mondit seigneur de Vertuz audit messire François qu'il passast à Tours et qu'il parlast à monseigneur de Monbron, messire Guillaume de Remenuel, Charles Labbé et à vous tous ensemble, et lui avoit baillées certaines instruccions pour vous declairer et vous monstrier sur le fait de la dicte abstinence de guerre; lequel messire François est venu jusques à Amboize, et de là il a envoyé querir un sauf conduit de monseigneur de Monbron pour ce qu'il se apelle mareschal de France, et lui sembloit que sans le sauf conduit de monseigneur de Monbron il ne pouvoit bonnement entrer en la ville de Tours; et pour ce que le messaige qu'il avoit envoyé à Tours demouroit trop, il s'en est parti dudit lieu d'Amboize et s'en est venu par ycy, et d'icy s'en va à Angiers et m'a laissée l'instruction que mondit seigneur de Vertuz lui avoit baillée tele qu'il veult qu'elle soit passée de vostre cousté et du nostre, et ces choses ycy je vous fais à savoir afin que vous en parlez à monseigneur de Monbron, à messire Guillaume de Remenuel et à Charles Labbé; et ou cas que ce seroit leur volenté et de vous autres, messieurs



de la ville, que vous vueillez entendre à ladicté abstinence de guerre, que vous le me vueillez rescripre et le sauf conduit en la manière que vous le voudrez avoir pour venir par deça, et quel nombre de gens et les noms de ceulx que vous voudrez qui y viengnent, et je le vous enverray. Nostre Sire vous ait en sa garde.

Escript à Chasteau-Regnault, le xxiii<sup>e</sup> jour d'aoust.

Le vostre,  
Jehan des Croix.

(Au dos). *A mes très-chiers et honnourz sieurs les seigneurs de l'esglise et bourgois, manens et habitans de la ville de Tours.*

[Original. Papier. Arch. mun. de Tours, EE, liasse 2.]

## V

Très-chiers et honnourz seigneurs,

Je me recomande à vous, et vueillez savoir que j'ay receu les lettres que vous m'avez escriptes touchans le fait de l'abstinence de guerre dont nous avons parlé ensemble, et aussi le sauf conduit que vous m'avez envoyé, lequel n'est pas en la manière que nous avons parlé, car il n'y est rens comprins dedens icelui sauf conduit de la conté de Blois, si non seulement la chastellenie de Chasteau Regnault; et il devoit estre envoyé pour toute la conté de Blois. Si ay envoyé lesdictes lettres à monseigneur de Vertuz afin qu'il lui plaise d'en ordonner tout ce qu'il lui plaira.

Très-chiers et honnourz seigneurs, je vous envoie le sauf conduit seellé de mon seel tel comme vous le me demandez, et si vous en envoyez un autre tel comme il me semble qui est necessaire de avoir pour moy par

deça. Si vous pri qu'il vous plaise de le moy envoyer seellé, le plus brief que faire se pourra. Très-chiers et honnourez seigneurs, je prie Nostre-Seigneur qu'il vous ait en sa sainte garde.

Escrip à Chasteau Regnault, le xxvii<sup>e</sup> jour d'aoust.

Le vostre,

Jean DESCROIX.

(Au dos). — *A mes très-chiers et honnourez seigneurs les gens d'eglise, bourgeois et habitanz de la ville de Tours.*

[Original. Papier. Arch. mun. de Tours, EE, liasse 2.]

## VI

Mes très-chiers et honorés seigneurs,

Je me recomande à vous, et vous plaise savoir que j'ay aujourduy receues unes lettres du gouverneur de Bloys et unes autres lettres que monseigneur le conte de Vertuz avoit envoieés audit gouverneur, lesquelles contiennent en effet que mondit seigneur de Vertuz est d'acort que ledit gouverneur de Bloys et moy vous donnons astinence de guerre pour tout le pays de Touraine et les manans et habitans d'iceluy, de quelque estat qu'ilz soient, par ainssy que le sire de Momberon qui se dit gouverneur dudit pays de Touraine, messire Guillaume de Remenuel qui s'en dit bailli, et Charles Labbé et touz les autres cappitaines tenans places en ladicte duchié de Touraine pour et en obéissance de monseigneur de Bourgoigne, baillent leurs lettres soubz leurs seaux de ladicte astinence jusques à la Toussains prochain venant; c'est assavoir aux gens d'eglize, nobles, bourgeois, marchans, manans et habitans et à toutes autres personnes passans et repassans qui pourront estre treuvez dedens les fins et metes des contes de Bloys, de

Dunoys et de Chasteauregnault, et auxi des terres et seigneuries de Saint-Aignen et Chemeri qui sont de ladicte conté de Bloys et lesquelles terres tient madame de Tonnerre l'esnée, et nous les vous baillerons semblables pour toute la duchié de Touraine et des despendances d'icelle; et auxi mondit seigneur de Vertuz a escript que ou cas que voudrés passer ladicte abstinence et vous obligiez ad ce les manans et bourgoys et habitans des viles des contez de Bloys et de Dunoys et de Chasteau Regnault, tant gens d'eglize, bourgoys et marchans comme autres le seront pareillement. Mes très-chiers et honourez seigneurs, vous savez comment vous m'avez envoié unes lettres d'astinence de guerre durant viii jours pour la conté de Bloys et pour Chasteau Regnault. Sy est vray que, ladicte astinence de guerre durant, les gens de la garnison de Tours, de Rochecorbon ou du Boys ont prins et enmené plusieurs gens du pays de monseigneur, dont je vous envoie les noms en une cedula enclose en ces presentes; sy le vuelt fere reparer ainssy comme promins l'avez et ou cas que se sera vos volentez de procéder en ladicte astinence vous trouveres des bourgoys de la vile de Bloys, lesquels mondit seigneur de Vertuz a envoiez devers moy pour metre les choses dessus dictes à effet. Sy vueilliés mandez ou escripre voustre volenté et, se chose voules que fere puisse, mandez l'envoy, je le feré volentiers, et prie Nostre-Seigneur qu'il soyt garde de vous.

Escrip à Chasteau Regnault, le v<sup>e</sup> jour de septembre.

Le voustre,

Jehan DESCROZ.

(Au dos). — *A mes très-chiers et honourez seigneurs les gens d'eglize, bourgois, manans et habitans de la ville de Tours.*

[Original. Signature autographe. Papier. — Filigrane : une ancre. Arch. mun. de Tours, EE, liasse 2.]

## VII

Très-chiers et honorez seigneurs,

Je me recomande à vous, et vous plaise scavoir que j'ay receu les lettres que rescriptez m'avez, faisans macion que voz gens que vous aviés envoiez par devers moy vous ont rapporté que pour ce que moy et les bons bourgeois et habitans de Blois n'estion pas d'acord de la surceance ainssy que le demandiés, de vostre part fut aucunément parlé entre nous de non faire guerre d'un cousté ne d'aulture à gens d'eglise, de quelque estat qu'ilz soient, à laboureurs, marchans allans et venans, passans et rapassans, mais seullement à gens d'armes et varlez de guerre quant ilz s'entrencontroient, laquelle chouse vous a ressamblé et ressamble estre honorable et selon la droite usence de guerre et à l'onneur de touz cappitaines de gens d'armes qui les dits termes entretiennent. Sy avez parlé au cappitaine de Tours, lequel a dit que la forme et manière dessusdicte est resonnable et honorable et que il le vieult pour lui et ses compagnons et le consant et en baillera telle lettre et samblable comme je la voudroie bailler.

Thrès-chiers et honorez seigneurs, sy est verité que le consoil de monseigneur d'Orléans et les bourgeois, manans et habitans de la ville de Blois, et ceulx de madame la contesse de Tonerre, c'est assavoir son bailly et les gens d'eglise et bourgeois de Saint-Aigen, ont esté assamblez icy pour passer entre vous et nous l'astinance de guerre telle comme il nous sambloit de nostre cousté que elle estoit juste et resonnable; laquelle chouse vous aultres, messieurs, vous n'avez point velu passer ne acorder : sy n'est pas en moy de prendre nulle astinance de guerre senz le congié et lissance de monseigneur le Daulphin et de monseigneur de Vertuz,

aulture que celle qui a esté parllée de vostre cousté et du nostre, et pour ce ne fault point que entre vous aultres, messieurs, m'en rescripvez, se vous n'avez penssée et volenté de la passer telle comme il a esté parlé entre vous et nous. Notre Sire soit garde de vous.

Escript à Chasteauregnault, cest xxiii<sup>e</sup> jour de septembre.

Le vostre,  
Jehan DESCROZ.

(Au dos). — *A mes très-chiers et honorez seigneurs les gens d'eglise, bourgeois et habitans de Tours.*

[Original. Papier. Arch. mun. de Tours, EE, liasse 2.]

## VIII

Honoreis et saiges, très-chiers et especialz amis,

Après la recepcion de vos lettres, nous avons parlé à monseigneur de Vertus, lequeil envoie le sire de Grenaux pour ceste matere et autres et pense à plaisir de Dieu que il fera tant que vous sereis contans, quant est d'avoir salf conduit, maix qu'il voie le salf conduit que menseigneur le Dalphin vous a octroïé, il vous fera pareillement. Nous devons partir asseis brief pour aller au lieu de la convencion, lequeil toutefois n'est pas accepté incommutablement.

Honoreis et saiges, très-chiers et especialz amis, nous avons entendu que on vous greive importablement par logis de gens d'armes, laquelle chose nous n'avons pas deservi ni deservons, quar de tout nostre pouvoir avons tendu, tousiours tendons et tenderons à la paix et union de ce royaume laquelle Dieu par sa grace nous veulle donner par lez merites dez glorieus sains qui sont à

que vous avez en nous, soiez adcertenez, très-chiers et très-especiaulx amis, que partout où nous serons nous pourchacerons la conservation, le bien et honeur de la ville, comme autrefois vous avons escript. Et c'est l'une des principales causes pourquoy nous enbesongnons volentiers de la paix afin de vous pourchacer bien, honeur et prouffit, comme plus à plain voz diz messages vous diront, ausquelz vous plaise adjouster foy et creance, et nous escrire, se autre chose voulez que nous puissions, laquelle nous adcomplirons de bon cueur. Ce scet Nostre Sire qui vous garde de mal et de peril, et vous ait en sa sainte garde.

Esript à Meun-sur-Loire, le xxvii<sup>e</sup> jour d'aoust.

JA., ARCEVESQUE DE TOURS.

(Sur le dos). — *A honorez et sages noz très-chiers et très-especiaulx amis les gens d'eglise, bourgeois et habitans de la ville de Tours.*

[Arch. mun. de Tours, EE, liasse 2, original. Papier.]

## XI

Très-chiers et grans amis,

Pless[e] vous savoir que un appellé Jehan Tornay, marchand, demourant en ma ville de Saintte-Maure et mon subget et estaigier, sans nul moyen, si comme je puis entendre, jeudi derrain fut destroussé par les gens de la garnison de Tours et lui fut ousté vint et deux chies d'aumaille, lesquelles ledit Tornay a ranssonées la somme de vint livres tornois et poyées à ceulx qui l'avoient prins; et après ce que icellui Tornay eut ranssonées ses dictes bestes, et poyé la ransson, ceulx de Roichecorbon sont venuz qui lui ont ousté et prins de rechief ses dictes bestes; laquelle chousse, se me semble, est

ceux qui feront le contraire, et les dommages reparer due[ment] ainsi que le cas le requerera.

Et, quant à voz lettres que nous avez envoyées, tantost après icelles recues, en envoyasmes la coppie devers monseigneur le Daulphin et envoyasmes devers lui nostre bien amé escuyer Pierre le Roy, en lui suppliant qu'il lui plaise que vostre requeste il ait agréable; et aussi en avons escript bien affectueusement aux gens du conseil de mondit seigneur. Sur quoy n'avons encores eu aucune responce et incontinent que l'aurons eue nous la vous ferons savoir. Et, quant à nous, nous pourchacrons toussiours à nostre pouvoir le bien de paix au bien et honneur de mondit seigneur et aussi de vous, ainsi que nous congnoissons que ce est vostre volenté et bonne entencion. Très-chiers et bien amés, autre de present ne vous escripvens. Nostre Sire vous ait en sa garde.

Escript en nostre chastel de Saumur, le xxii<sup>e</sup> jour d'aoust.

N. HALLOYS.

(Au dos). — *A noz très-chiers et bien amez les gens d'eglise, bourgeois et habitans de la vile de Tours.*

[Arch. mun. de Tours, AA, 10, original. Edidit V. Luzarche, *Lettres historiques*, etc., p. 28].

## X

Honorés et sages, très-chiers et très-especiaulx amis,  
Après la reception de voz lettres de creance, et que nous avons ouy icelle par voz messagers, nous leur avons dit et exprimé au long ce que nous avons fait pour vous, lesquelles choses ilz vous pourront dire et vous informer comme ilz sauront bien faire. Et quant est au seurplus touchant la bonne affection, seure et ferme esperance

que vous avez en nous, soiez adcertenez, très-chiers et très-especialx amis, que partout où nous serons nous pourchacerons la conservation, le bien et honneur de la ville, comme autrefois vous avons escript. Et c'est l'une des principales causes pourquoy nous enbesongnons volentiers de la paix afin de vous pourchacer bien, honneur et prouffit, comme plus à plain voz diz messages vous diront, ausquelz vous plaise adjoüster foy et creance, et nous escrire, se autre chose voulez que nous puissions, laquelle nous adcomplirons de bon cueur. Ce scet Nostre Sire qui vous garde de mal et de peril, et vous ait en sa sainte garde.

Esript à Meun-sur-Loire, le xxvii<sup>e</sup> jour d'aoust.

JA., ARCEVESQUE DE TOURS.

(Sur le dos). — *A honorez et sages noz très-chiers et très-especialx amis les gens d'eglise, bourgeois et habitans de la ville de Tours.*

[Arch. mun. de Tours, EE, liasse 2, original. Papier.]

## XI

Très-chiers et grans amis,

Pless[e] vous savoir que un appellé Jehan Tornay, marchant, demourant en ma ville de Saintte-Maure et mon subget et estaigier, sans nul moyen, si comme je puis entendre, juedi derrain fut destroussé par les gens de la garnison de Tours et lui fut ousté vint et deux chies d'aumaille, lesquelles ledit Tornay a ranssonées la somme de vint livres tornois et poyées à ceulx qui l'avoient prins; et après ce que icellui Tornay eut ranssonées ses dictes bestes, et poyé la ransson, ceulx de Roichecorbon sont venuz qui lui ont ousté et prins de rechief ses dictes bestes; laquelle chousse, se me semble, est



contre droit et raisson, veu les souffrances que vous et nous avons ensemble; sy vous suppli tant que je puis comme mes très-chiers et grans amis que vous vueillez ce dire, et monstrez au [le] cappitaine de Tours que il face la chousse reparez à ses gens qui ont fait le cas ou à celui de Roichecorbon, quar en verité monseigneur, moy ne noz gens et subgez ne leur feismes ousques chousses par quoy nos gens et subgez deussent ainsy estre mal menez et destroussez. Je vous pry que vous facez tant que monseigneur et moy en soyons tenus à vous, et, sy chousse vous plect que faire puisse, je le feré de très-bon cuer, priant Nostre Seigneur qui vous doint bonnes vie et longue.

Escript à Montbason, cest dimanche xi<sup>e</sup> jour de septembre.

La dame de la ROCHEFOUQUAT (*sic*) et de MONTBASON.

(Au dos). — *A mes très-chiers et grans amis les bourgeois et esleuz de la ville de Tours.*

[Original. Papier. Arch. mun. de Tours, EE, liasse 2.]

## XII

Très-chiers et honnorez seigneurs,

Il est vray que aujourduy, environ vu heures, il est venu davant le chastel de Samblaçay certaine quantité de gens d'armes et ont fait et blecié plusieurs bonnes gens et cuidé faire un très-grant meschief, si nous n'eussions esté pourveuz; ont enmené le prieur de l'Encloistre et plusieurs autres, et sont partie de Tours, et partie des gens de Charles Labbé. Pourquoi nous vous requerons que vous y vueillez pourveoir de le faire reparer, ou si non nous y pourvoyrons par la puissance de Monseigneur dont la ville ne sera pas contant, et

nous est advis que vous ne deussiez pas souffrir ceste chose, consideré l'estat en quoy nous sommes tenuz et que n'en ne vous a fait nulle guerre, mais il sembleroit que se fust de vostre assentement et aussi quant vous avez souffert et donné congié que on pransist les vins au chastellain et fait le domaige que on lui a fait, et que vous eussiez desplaisance à monseigneur d'Alençon et lui faire guerre si nous en vueillez mandez vostre voullanté et la voullanté de la ville affin que tantoust y pourvoyon, et n'y voullions pas pourveoir sans le vous mandez et faire savoir. Nous recommandons à vous et prions Dieu qui vous doit bonne vie et longue.

Escrip̄t à Samblançay, cest dimanche matin 11<sup>e</sup> d'octobre.

Les vostres,

LE CAPITAINE ET COMPEIGNONS  
de la garnison de SAMBLANÇAY.

(Au dos). — *A très-honnourez seigneurs les esleuz de la ville de Tours.*

[Original. Papier. Arch. mun. de Tours. EE, liasse

### XIII

Très-chiers et grans amis,

Vous savez bien les grans domaiges et deluges de gens et de bestes que les gens du capitaine de Tours ont faiz ès terres de monseigneur. C'est assavoir à Coulombiers et à Savonnières sur les treves que vous et nous avions ensemble; et croy bien que c'est en partie pour troys forffaicteurs que les gens de monseigneur et de madame ont prins par justice pour certains forffaiz qu'ilz avoient faiz ès terres de mondit seigneur; et aussi qu'il avoit esté mendé par lettre de Tours que l'en les preint;

lesquels prisonniers ledit capitaine m'avoit rescript que je luy envoiasse ouvecques les cas et qu'il en feroit telle justice que monseigneur et madame et moy en deverions estre comptens. Laquelle chose, se me semble, n'estoit pas resonnable : car mondit seigneur a toute haulte justice, for bem et rapel en ses dictes terres, pour punir, forbenir et rappeler toute manière de forfaitteurs ; mes, non obstent se, pour fere plaisir audit capitaine et aussi qu'il m'envoiait les gens de mondit seigneur qui sont prisonniers par dela, je avoye deliberé aujourd'hui que je les luy envoiray pour les punir selon le cas à sa volenté ; mes ilz m'ont bien gardé de paine, car ilz y sont alez eulx mesimes et ont brisés les prisons de mondit seigneur, et me semble et m'est adviz que ilz ne nous deussent pas ainssi avoir mené forte guerre jusques à tent qu'ilz eussent seu la volenté de mondit seigneur, de madame ou de moy, et nous avoir somez de restituer si aucunes choses nos gens advoient forffait : car ainssi est-il contenu en l'aseurance de entre vous et nous. Mes très-chiers et grans amis, je vous pry tant que je puis que tout se vous veuillez faire et dire audit capitaine qu'il rende à mondit seigneur, à madame ou à moy lesdiz prisonniers sanz remson, et que, se aucune chose fault à reparer, je suy tout prest pour mondit seigneur de le faire reparer, et de tout se me veuillez mendez pour toutes conclusions la volenté dudit capitaine et de vous, et saichez de certain que, ou cas que les diz prisonniers ne seront renduz sans aucune remsson paier, que, ou l'aide de Dieu et des bons amis de mondit seigneur, je mourré ou visvré dedens le chastel de Coulombiers tant que mondit seigneur soit desdomaigé de touz les domaiges et forfaitures qui ont esté faictes en ses dictes terres ; et avecques se, je envoie unes lettres que monseigneur de Saint-George et messire Regniez Pot envoient au capitaine touchent le fait que je vous escrip, en prient

Nostre Seigneur qu'il vous doient bonne vie et longue.

Esript à Coulombiers, cestuy sepmadi xv<sup>e</sup> jour d'octobre.

F[ouques de] l[a] Roich[E].

(Au dos). — *A mes très-chiers et grans amis les esleuz et bourgeois de la ville de Tours.*

(Plus bas). — *Responce a esté escripte à Fouques de la Roche et envoyé sauf conduit du cappitaine.*

[Original. Papier. Arch. mun. de Tours, EE, liasse 2.]

---

# NOTE

SUR LE

## DUC DE LA VALLIÈRE

ET LA

## BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

---

L'article publié par M. Molinier sur la bibliothèque Mazarine et le duc de la Vallière, m'a remis en mémoire une pièce manuscrite que je possède et qui confirme en partie les détails insérés dans le *Cabinet historique* : c'est le recolement des livres de la bibliothèque Mazarine, opéré par ordre du Parlement, après la mort de l'abbé Desmarais, en 1760. Le libraire, chargé de cette opération, était Marie-Jacques Barrois. Le onze septembre de la même année 1760, il reçut les deux clefs de la bibliothèque, « des mains de mess. André Salmon, grand « maître dudit Collège, et du s<sup>r</sup> Husson par les mains de « dame Elizabeth-Madeleine Desmarais, veuve du s<sup>r</sup> « Marteau. » Puis Barrois entra dans la bibliothèque en présence de messire Salmon, de messire Ambroise Riballier, prêtre, docteur de la Maison et Société de Sorbonne, procureur du Collège Mazarin et exécuteur testamentaire dudit feu s<sup>r</sup> abbé Desmarais ; de messire

Matthieu-Jacques Vermand, aussi prêtre, docteur de la Maison et Société de Sorbonne, bibliothécaire actuel du Collège ; et d'Elisabeth-Madeleine Desmarais. L'abbé Riballier remit à Barrois huit volumes in-folio, reliés en parchemin, contenant l'inventaire des livres de la bibliothèque, et d'autres volumes de catalogues antérieurs au précédent inventaire.

Ce même jour, 11 septembre, le libraire commença le recolement et termina le 10 décembre, après cinquante-deux vacations.

Le 1<sup>er</sup> octobre, Barrois transcrivit l'état des livres manquant avec leur estimation : il commença cette transcription à huit heures du matin. Dans cette séance, il constata l'absence de 6 volumes in-folio et de 18 in-quarto. Dans la vacation du même jour, à deux heures de relevée, il nota 29 volumes in-12, in-16 et autres petits formats. Parmi ces derniers ouvrages je retrouve :

- N° 21,671 : *Ballegeures du Monde* (avec d'autres pièces), coté..... 6 #  
 (Et cette note) : Ce dernier a été perdu par M. le duc de la Vallière.
- N° 21,689 : *Josias, tragédie par Philona*, in-8..... 2  
 Article perdu par M. le duc de la Vallière.
- N° 21,712 : Recueil de 4 pièces, manquent les deux suivantes : *Discord étant en l'homme ; Epîtres familières de Florimond*..... ?  
 Ces deux articles perdus par M. de la Vallière.
- N° 21,733 : *Théâtre sacré de Nancel (sic)*, Paris, 1607, in-8..... 4  
 Article perdu par M. de la Vallière.
- N° 21,990 : *Œuvres de Collerye*, 1536, in-12..... 6  
 Article perdu par M. de la Vallière.

Le lecteur remarquera facilement les variantes qui

existent entre ce relevé et celui de la page 152 du *Cabinet historique*.

Le prix total des livres manquants a été évalué par Barrois, « suivant le cours du tems, à la somme de deux  
« cent vingt livres ; il paroît cependant qu'on doit en  
« soustraire celle de quatre vingt dix livres : 1° la somme  
« de soixante et douze livres pour l'ouvrage intitulé :  
« *Thomas Hyde, De Religione Persarum*, qui a été volé  
« dans la bibliothèque par un lecteur, le dix-sept décem-  
« bre 1759, suivant l'extrait signé par feu M. l'abbé  
« Desmarais, Bibliothécaire, lesd. jour et an ci-dessus et  
« inscrit sur le journal des livres prêtés ; 2° la somme  
« de dix huit livres pour les livres que M. le duc de la  
« Vallière a égarés ou perdus ; le même duc a présenté  
« à la Bibliothèque d'autres livres qui se trouvent  
« détaillés dans le compte dud. feu s<sup>r</sup> Desmarais des  
« années 1751 et 1752 ; il y est marqué qu'ils ont été  
« acceptés, vû la délibération Le Comte et daté et signé  
« par M<sup>rs</sup> les Inspecteurs le 15 may 1752 et lesd. livres  
« se trouvent inscrits dans l'Inventaire général recollé  
« contradictoirement et paraphé par M. l'abbé Vermond,  
« bibliothécaire actuel et successeur de M. Desmarais. »

Ce mémoire de Barrois est sur papier in-folio, et remplit dix-sept pages.

C. SOMMERVOGEL, S. J,

---

# NOTE

SUR UN

## OUVRAGE ATTRIBUÉ A LA BRUYÈRE

---

L'Académie des Bibliophiles a publié en 1870 un volume curieux sous ce titre : *Les Caractères de la tragédie, d'après un manuscrit attribué à La Bruyère*. Cette hypothèse sur l'auteur de l'ouvrage appartient en propre à celui qui l'a publié, le prince Wiszniewski, qui s'exprime ainsi dans sa préface : « Ce traité, écrit avec l'orthographe du XVII<sup>e</sup> siècle, que nous avons soigneusement conservée, nous paraît devoir être attribué à La Bruyère. » L'auteur de la préface ajoute : « Il est certain que La Bruyère a dû mourir avant de le finir, et qu'on a dû le retoucher dix ans après, c'est-à-dire vers 1709. »

On ne peut lire sans quelque stupéfaction les lignes que nous venons de citer, pour peu qu'on ait parcouru l'ouvrage. Presque tous les exemples y sont empruntés à Campistron, à Crébillon, etc., et il y est question, à la page 156, de *Zaire*, et, à la page 164, d'*Alzire*, tragédies de Voltaire, représentées, la première en 1732, et la seconde en 1736,

Ces dates dispensent de tout commentaire sur l'hypothèse malheureusement adoptée dans le titre, qui attribue cet ouvrage à La Bruyère, mort en 1696.

Ad. HATZFELD.

---



# NOTICE

SUR

## FERRAND DE BEZ

---

M. Louis Barbier, ancien conservateur de la bibliothèque du Louvre, a bien voulu nous communiquer l'analyse d'une notice sur Ferrand de Bez, qu'il a retrouvée dans ses papiers et qui a été faite sur le ms. aujourd'hui détruit des *Vies des poètes françois* de Colletet. La vie de Ferrand de Bez ne figure pas dans le recueil de la Bibliothèque nationale (Nouv. acq. fr. 3073 et 3074), ni parmi les biographies publiées *in extenso*, ou analysées, dont notre regretté confrère et ami L. Pannier a donné la liste. C'est donc un nom de plus à ajouter aux *Vies* de Colletet, qui nous sont conservées. Nous remercions M. Barbier de sa bienveillante communication. U. R.

Bez (Ferrand de), historien français, poète français et latin, oublié par l'abbé Goujet, par la *Biographie universelle*, etc. Colletet est entré à son sujet dans quelques détails qu'on ne lira peut-être pas sans intérêt.

Ferrand de Bez naquit à Paris vers 1529; après avoir fait de bonnes études dans la capitale, il alla enseigner les humanités à Nîmes; il revint ensuite à Paris, où la bonne réputation qu'il avait acquise, le fit nommer principal du collège du Plessis; il veilla à ce que cette maison eût de bons professeurs soit en philosophie, soit en rhétorique (1). Il publia: 1° à Paris, en 1548, *la cinquième églogue des bucoliques de Virgile, traduite de latin en françois*, et deux déplorations en forme d'épigrammes sur le trépas du duc d'Orléans et sur celui du duc

(1) Nous voyons dans Du Boulay, *Historia universitatis Parisiensis*, t. VII, p. 719 et suiv., que Ferrand de Bez était grand archidiacre et chanoine prébendé de l'Église de Reims et qu'il eut, en 1571, un procès contre le cardinal de Lorraine et l'Université de Paris au sujet de la possession d'un bénéfice.

d'Enghien, in-4; — 2° à Avignon, en 1553, *l'Esjouissance de Nismes, sur le sujet du siège présidial constitué et du collège nouvellement érigé pour la jeunesse*; — 3° à Nismes, aussi en 1553, *l'Institution puérile à ses disciples, auxquels il la dédia*; — 4° à Paris, en 1579, *les Épistres héroïques amoureuses aux muses, dédiées à Dieu mécénas très libéral, avec l'exposition des noms propres mis au bas de chaque épistre*; — 5° *In omnium regum Franconiæ et Franco-galliæ res gestas à Pharamundo primo Franconiæ rege ad regnum Francisci hujus nominis primi compendium*. Parisiis, 1577, in-fol; — 6° à Paris, s. d. (1), *Le grand triumphe magnifique des Parisiens de la venue du très chrestien roy Henry second de ce nom en sa ville de Paris, avec une épistre à la Roïne*.

L'auteur donna l'année suivante: *Libri tertii pars prima, Hugonidorum regum Galliæ res gestas complectens*. Parisiis, Dionysius a Prato, 1578, in-4 de 44 feuillets. Le tout a été réimprimé en 1583, in-4, et dédié à Dieu même, comme ses autres œuvres, ce qui fait dire très-judicieusement à Colletet que l'auteur était encore vivant à cette époque, et que l'on s'était trompé en rapportant sa mort à l'année 1581. La *Bibliothèque historique* de la France a copié cette fausse date; du reste, c'est elle qui m'a fourni les titres latins du *Compendium* de Ferrand de Bez, parce que Colletet a la mauvaise habitude de citer en français les titres d'ouvrages composés en latin; on trouve dans le *Compendium* de Ferrand de Bez les diverses alliances de la couronne de France, les conciles tenus en France, les noms et les faits des empereurs et tous les événements remarquables avec le catalogue des hommes illustres qui ont vécu sous leur empire; ce qu'il traite assez agréablement, suivant Colletet, tant en prose qu'en poésie latine dont la lecture solide a souvent été l'entretien de nos plus doctes et de nos plus fameux historiographes.

(1) En 1549, suivant Brunet.

UNE

# LETTRE DU PÈRE ADAM

AU

## CARDINAL MAZARIN

---

Quoique le Père Adam, s'il m'est permis de me servir d'un bon mot que Voltaire lui-même n'a pas dédaigné de redire, n'ait pas été le *premier homme du monde* (1), j'aime à penser que l'on ne lira pas, sans y trouver quelque intérêt, la lettre que le bon religieux écrivait de Sedan, le 18 février 1660, au cardinal Mazarin. On y verra, chose piquante ! un des membres les plus considérables de la Compagnie de Jésus délivrer un certificat de bonne conduite et presque de bonne doctrine aux ministres protestants de Loudun (2). On y verra

(1) Voir sur ce bon mot une note de Bayle (*Dictionnaire historique et critique*, édition Beuchot, t. I. p. 215). L'article si curieux que Bayle a consacré au Père Adam n'a pas moins de dix-neuf colonnes.

(2) Les savants auteurs de la *Bibliothèque des Écrivains de la compagnie de Jésus*, les pères de Backer et Sommervogel n'ont

encore un enthousiaste hommage rendu à cet Abraham de Fabert qui se montra non moins ferme dans ses convictions religieuses que devant l'ennemi et qui restera toujours une des plus pures gloires du siècle de Louis XIV (1). On y verra enfin la mention d'un sermon sur la paix dans laquelle le père Adam fit entrer, à la satisfaction de tout son auditoire, l'éloge du roi, d'Anne d'Autriche et de Mazarin.

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

---

A Sedan, ce 18 février 1660.

MONSEIGNEUR,

J'escris cette seconde lettre à V. E. sur la crainte où je suis que la première que je me suis donné l'honneur de luy escrire de Loudun, ne soit perdue. Je mandois à V. E. que les ministres assemblés à Loudun en avoient fort bien uzé en public, que plusieurs et presque tous avoient parlé du Roy avec un profond respect, et traité des dogmes controversez avec tant d'avantage pour l'Église Romaine, que je crois que Dieu dispose ces esprits à V. E., aîn qu'elle adjoute cette gloire d'une conver-

pas manqué de dire (t. I, in-f<sup>o</sup>, 1869, col. 19) que le Père Jean Adam, « fameux prédicateur et controversiste, né à Limoges en 1608 et mort à Bordeaux en 1684 » est surtout « connu par son zèle contre Jansénius et les Calvinistes. »

(1) On remarque une lettre écrite en 1661 par le Père Adam au maréchal de Fabert dans la *Vie* de ce grand homme de guerre par le Père Barre, chanoine de Sainte-Geneviève (Paris, 1752, 2 vol. in-12, t. II, p. 199-202).

sion générale aux autres illustres que ses belles actions luy ont acquises. Si elle daigne m'escouter sur ce sujet, j'ose dire que je luy feray voir que mon espérance n'est pas mal fondée. J'ay trouvé icy Monsieur le Mareschal de Fabert, l'homme véritablement du Roy et de V. E., qui tient tous les esprits dans une soumission si générale, et avec un empire si aymable, que je dois advouer que les choses que je vois sont infiniment au-dessus de ce que j'en avois ouy dire. Il a fait publier aujourd'huy la paix avec toutes les marques de joye, et j'ay eu ordre de prendre cet aymable sujet pour celuy de mon sermon, où ce que j'ay dit de leurs Majestez et de Vostre Eminence a esté très-bien reçu de tout le monde. Je seray toute ma vie dans ces mesmes sentimens de vénération et plus que personne de

V. Eminence, Monseigneur, le très-humble,  
très-obeissant et très-obligé serviteur,

Jean ADAM.

De la compagnie de Jésus. (1)

(1) Archives Nationales, carton K, 118 B, n°99.

---

## QUELQUES MOTS

SUR LES

# DAMES DAMÉES

---

Vers la fin du règne de Louis XV, un usage s'établit à la Cour, qui y avait déjà fait quelques apparitions, c'est celui d'accorder à certaines filles de qualité, non mariées, le titre de *Dame*.

Les femmes mariées, seules appelées à être présentées au Roi (1), portaient toutes alors le nom de *Dames* (2). Obtenir le titre de Dame, c'était se voir assimilée aux femmes mariées. C'était en acquérir les privilèges. Aucun d'eux n'était aussi précieux que celui d'être présentée au Roi. Une fois présentée, la Dame avait les *honneurs de la Cour*, c'est-à-dire le droit d'être admise aux bals de la Reine, aux cercles, aux chasses du Roi. Pour obtenir cette faveur, il fallait qu'elle eût établi qu'elle sortait d'une famille chevaleresque, de filiation suivie jusqu'à l'an 1400.

(1) Voir la liste des Dames présentées à Louis XV et à Louis XVI, conservée aux Archives nationales (registre O' 829). On n'y trouve que des femmes mariées.

(2) Au siècle précédent, on le sait, le titre de *Madame* était réservé aux femmes de gentilshommes, et à celles dont le mari possédait une charge ou exerçait une profession réputée noble. La femme d'un bourgeois n'avait d'autre titre que celui de *demoiselle*. L'usurpation du titre de *Madame* commençait cependant à se faire. Elle motivait, en 1712, les satires du chevalier de Nisard « sur les femmes bourgeoises qui se font appeler dame. » Bientôt l'usage consacrait l'application de ce titre à toute femme mariée.

Mais si la preuve était trop difficile ou si le temps pressait, on se faisait présenter *par ordre* ou *par grâce*. Ces mots s'expliquent d'eux-mêmes. Madame la baronne d'Oberkirch fut d'abord présentée *par ordre*; puis, à un autre voyage à Paris, elle se fit présenter officiellement. Elle a raconté dans ses Mémoires (1) les détails de sa présentation (2), les longues fatigues de cette journée de parade, et la complaisance avec laquelle elle s'étend sur ce sujet montre assez l'importance de la cérémonie. La présence à la Cour était obligatoire. « On pourrait dire qu'elle est une continuation « de l'ancien hommage féodal (3). » Il fallait, une fois au moins, venir rendre ses devoirs au Roi. On appelait cela : *faire son voyage*.

Jusqu'à la fin du règne de Louis XV, les personnes de qualité demeurées filles n'avaient d'autre moyen pour obtenir le titre de Dame que de se faire recevoir Chanoinesse de quelque Chapitre noble. On connaît la vie tout à fait mondaine que l'on menait dans ces maisons. Les Chanoinesses d'Ottmarsheim (près d'Altkirch) passaient le temps « à rire beaucoup, à danser même. . . . ., et surtout à parler chiffons (4). »

(1) Baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, t. II, p. 115, etc.

(2) Sa présentation à la Cour eut lieu le 13 juin 1784. Du 11 janvier au 18 juillet de cette année, trente-six dames seulement furent présentées (*Mém., ibid.*)

(3) Cette judicieuse remarque est de l'auteur de l'*Ancien Régime* (Taine, *Origines de la France contemporaine*, I, l'*Ancien Régime*, p. 129).

(4) Baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, t. I, p. 62.

A Remiremont, à Metz, et partout où existaient des Chapitres, c'étaient des fêtes continuelles.

Le régime de ces abbayes était des plus faciles. Les Chanoinesses ne faisaient pas de vœux. Elles pouvaient rentrer dans le monde et s'y marier; et elles n'y manquaient guère. Elles avaient « la liberté des femmes mariées et pas de mari qui les contrecarre (1). » C'était un état intermédiaire entre le célibat et le mariage. Le devoir le plus important de ces dames était de porter un ruban en écharpe avec une croix.

Le titre de Chanoinesse ne s'obtenait pas facilement. A Remiremont, par exemple, où les plus grandes dames tenaient à honneur d'être admises, il fallait prouver 225 ans. de noblesse chevaleresque des deux côtés. En outre, les places y étaient gardées pour dix ans. On se rejetait alors sur les petits chapitres de Bouxières ou de Poulangy; mais là aussi les places étaient rares.

Il y avait d'ailleurs bien peu de Chapitres nobles en France. On n'en trouvait ni en Picardie, ni en Normandie, ni en Bretagne, ni dans le Maine, ni en Anjou, ni dans l'Île-de-France, ni en Poitou, ni en Berry, ni en Nivernais, ni en Guyenne, ni en Béarn. Il n'en existait guère qu'en Lorraine, en Flandre et en Franche-Comté (2).

(1) Baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, t. I, p. 161.

(2) Voir la « *Carte des Chapitres nobles des Chanoines et Chanoinesses de France*, où l'on ne peut être admis sans fournir des preuves d'une noblesse plus ou moins distinguée, selon les constitutions particulières de chaque corps, » par M. Rizzi.



Toutes les filles de qualité non mariées ne pouvant se faire recevoir chanoinesses, on imagina de demander pour elles au Roi *la permission de se qualifier du titre de Dame*.

C'est à la fin du règne de Louis XV, d'après Bachaumont (1), en 1775, d'après les papiers de la Couronne (2), que cet usage commença à s'établir. Dès le règne précédent (3), peut-être même avant, quelques exemples du fait s'étaient présentés.

La demande du titre de Dame était adressée au ministre de la Maison du Roi, qui la mentionnait sur la feuille des décisions. La volonté du Roi s'exprimait par les mots : *bon, néant*, etc. (4) Puis avis en était donné à qui de droit.

Voici, à titre d'exemple, le texte de la lettre qui fut adressée à Madame de Clermont-Mont-Saint-Jean, le 10 août 1779, par le ministre de la maison du Roi, M. Amelot :

Madame de Clermont-Mont-Saint-Jean,  
à Versailles, le 10 août.

J'ai, Mademoiselle, l'honneur de vous informer que le Roy vient de vous accorder (5) la permission de vous qualifier du titre de

Zannoni, corrigée par M. Brion (Pl. 15 du *Tableau analytique et géographique de la France*, publié par Desnos, à Paris, en 1765).

(1) Bachaumont, *Mémoires* (Londres, 1783), t. XXI, p. 147. — Communication de notre obligeant confrère M. Rocquain.

(2) Archives nationales, *Décisions du Roy* (années 1725-1792), registres O<sup>1</sup> 194-201.

(3) St-Simon, *Mém.* (éd. de 1873), t. I, p. 55 et 161.

(4) Et quelquefois verbalement. « Lorsque le Roi appeloit « Madame une personne non mariée, il lui donnait le droit de « porter ce titre dans la Société : cela s'appelait être *damee*. » « M<sup>me</sup> de Genlis, *Mémoires*, t. X, p. 277, Paris, 1825).

(5) La décision royale est du 8 août 1779.

Dame. Comme il n'est point d'usage d'expédier des brevets de ces sortes de grâces, la lettre que je vous écris de la part de Sa Majesté vous servira de titre.

Je vous prie d'être persuadée que je saisis avec bien du plaisir cette occasion de vous marquer le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc. (1)

Le Ministre informait également de la décision royale les hauts personnages qui pouvaient s'y être intéressés.

La nouvelle Dame faisait ensuite insérer dans la Gazette (de France) la faveur dont elle venait d'être l'objet.

« De Versailles, le 10 octobre 1779. — Sa Majesté « a accordé un brevet de Dame à la Comtesse « Charlotte des Epinets. » C'est ainsi que la Gazette du mardi 12 octobre 1779 mentionne la permission de se qualifier du titre de Dame donnée, le 26 septembre 1779, à la Demoiselle « Désépinetz, fille d'un écuyer du Roy (2). »

La Gazette se trompe en employant l'expression *brevet de Dame*. La lettre ministérielle plus haut citée est précise sur ce point. On n'expédiait point de *brevets* dans ce cas. L'erreur est d'ailleurs excusable ; et beaucoup d'autres l'ont faite. C'était même l'usage d'appeler indifféremment *Dames à brevet* ou *Dames damées* les demoiselles qualifiées du titre de Dame en vertu d'une décision royale.

(1) Archives nationales, registre O<sup>1</sup> 420, f<sup>o</sup> 271. — Le Ministre avisa le même jour le maréchal duc de Tonnerre de la faveur accordée à sa petite-nièce, M<sup>lle</sup> Marie-Thérèse-Josèphe de Clermont-Mont-Saint-Jean (même registre, f<sup>o</sup> 270 v<sup>o</sup>).

(2) La décision royale est du 26 septembre 1779 (Arch. nat., registre O<sup>1</sup> 199).

Mais l'expression *Dames à brevet*, nous le répétons, n'est rigoureusement pas exacte.

A peine introduit à la Cour, l'usage dont nous nous occupons s'y répandit tellement que les dangers en apparurent bientôt.

On vit de très-jeunes personnes obtenir le titre de Dame (1). « Ainsi affranchies de la modestie, de  
« la retenue, de la simplicité de leur état virginal,  
« elles se livrent impunément, dit Bachaumont à  
« la date du 27 septembre 1782 (2), à tous les  
« scandales; plusieurs même sont accouchées  
« sans beaucoup de mystère. Ce désordre, ajoute-  
« t-il, a enfin fait ouvrir les yeux au gouver-  
« nement; et le Roi, ami des mœurs et de la  
« décence, s'est rendu très-difficile à cet égard.  
« Il n'y a plus que la plus haute faveur qui puisse  
« faire obtenir un pareil brevet (3). » Cet usage  
n'était pas appelé, on le voit, à subsister longtemps.

Le tableau suivant en résume la courte histoire tout entière comprise entre les années 1775 et 1789. Toutes les demoiselles admises à se qualifier du titre de Dame ne sont pas sur notre liste; mais le plus grand nombre d'elles y figure.

Parmi les omissions se trouve celle de la comtesse Diane de Polignac (4) dont Madame

(1) Et plus d'une, peut-être, après une faute.

(2) Bachaumont, *Mémoires*, t. XXI, p. 147.

(3) Madame d'Oberkirch s'exprime de même sur la conduite des dames damées. Elle semble avoir emprunté à Bachaumont ce qu'elle en dit (Baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, t. I, p. 331.)

(4) Dame d'honneur de Madame Elisabeth de France,

d'Oberkirch (1) et le prince de Ligne (2), ces bons juges en fait d'esprit, appréciaient tant la société. C'est Madame d'Oberkirch qui nous apprend que la comtesse avait obtenu le titre de Dame (3).

Une autre omission est celle de Mademoiselle d'Auxy (4), fille du feu comte d'Hanvoille, ancien colonel de dragons, à laquelle le Roi accorda le titre de Dame sous le nom de Marquise d'Auxy. On connaît le fait par un avis donné de Versailles le 29 août 1779, et inséré dans la Gazette du 31. Nous ne saurions du reste avoir la prétention de rechercher exactement les quelques lacunes que peuvent offrir les registres des *Décisions du Roy* sur lesquels nous avons établi notre liste.

Le lecteur verra, d'après ce tableau, dans quelles conditions devaient se trouver les demandes pour être bien accueillies.

Il y pourra remarquer aussi qu'on accordait dans certains cas, avec la qualification de Dame, le titre de Comtesse ou celui de Baronne. Mais ces titres n'avaient plus la même valeur qu'autrefois, et les obtenait presque qui voulait.

Pierre BONNASSIEUX.

(1) *Mémoires*, t. I, p. 237.

(2) Prince de Ligne, *Mémoires* (Bruxelles, 1860), p. 69.

(3) *Mémoires*, t. I, p. 237. La comtesse avait été présentée à la Cour en 1778 (Arch. nat., reg. O<sup>1</sup> 829).

(4) La famille d'Auxy, assez peu connue jusque-là, avait été mise en évidence en 1739 par le mariage du duc de Fleury, petit-neveu du cardinal, avec une fille du comte d'Auxy (Barbier, *Journal*, t. III, p. 163).

LISTE CHRONOLOGIQUE  
DES  
**DAMES DAMÉES** (1)

1775-1789

ANNÉES	NOMS	OBSERVATIONS	DÉCISIONS	
			FAVORABLES	NÉGATIVES
1775	M <sup>lles</sup> de Berchiny .....	Fillles du maréchal de Berchiny.....	Bon.	
1777	M <sup>l</sup> e de Clermont-Tonnerre...	Agée de seize ans, fille du marquis de Clermont-Tonnerre.	Bon.	
"	M <sup>l</sup> e de Paulo .....	Sœur du comte de Paulo .....	Bon.	Néant.
"	M <sup>l</sup> e de Rocquefeuille.....	Fait sa demande « en entrant Dame de M <sup>l</sup> me la duchesse de Bourbon. »	Bon.	
"	M <sup>l</sup> e de Rothelin .....	.....	Bon.	
"	M <sup>l</sup> e de Durfort-Poly .....	.....	Bon.	
"	M <sup>l</sup> e d'Houchin.....	.....	Bon.	
"	M <sup>l</sup> e de Dufort-Civrac.	.....	Bon.	
"	M <sup>l</sup> e de Broé.....	.....	Bon.	
"	M <sup>l</sup> e de Polastron (2).....	.....	Bon.	
1778	M <sup>l</sup> e Esterhazy.....	Sœur du comte Esterhazy (3).....	Bon.	
"	M <sup>l</sup> e de Larnage.....	.....	Bon.	

"	Mlle de Chastenay.....	Sœur du chevalier de Chastenay, gentilhomme d'honneur de M <sup>re</sup> le comte d'Artois.	Bon.	Refusé.
"	Mlle Buat.....	.....	.....	.....
"	Mlle de Châtenay-Lanty.....	.....	Bon.	.....
"	Mlle de Carbonnières.....	Nièce de l'Evêque de Castres (4).....	Bon.	.....
"	Mlle F.-H.-G. de Brun.....	.....	Bon sous le titre de c <sup>esse</sup> Ferdinande de Brun.	.....
"	Mlle de Borrel.....	Nièce de la marquise de Gouy.....	.....	Néant.
"	Mlle de Mornay.....	.....	Bon.	.....
"	Mlle de Séran (5).....	.....	Bon sous le titre de b <sup>ams</sup> Julie de Méran.	.....
1779	Mlle Daché (6).....	.....	Bon.	.....
"	Mlle de Rochechouart.....	Sœur de la comtesse de Montboissier.....	Bon.	.....
"	Mlle Duvernay de Pin.....	.....	.....	.....
"	Mlle d'Ourches.....	Sœur du premier chambellan de Monsieur.	Bon sous le titre de c <sup>esse</sup> de Tantouville.	Refusé.
"	Mlle de la Gallissonnière (7).....	.....	Bon.	.....
"	Mlle de Montceaux.....	.....	Bon.	.....
"	Mlle de Boisragon de la Chesnaye.....	.....	Bon.	.....
"	Mlle de Seynemon.....	Sœur du vicaire-général d'Agen.....	Ajour <sup>nt</sup> comme étant encore trop jeune.	.....

ANNÉES	NOMS	OBSERVATIONS	DÉCISIONS	
			FAVORABLES	NÉGATIVES
1779	M <sup>lle</sup> de Clermont de Mont-Saint-Jean.	Petite-nièce du maréchal de Clermont-Tonnerre.	Bon.	
»	M <sup>lle</sup> de Saint-Belin.		.....	Néant.
»	M <sup>lle</sup> Désépinetz.	Fille d'un écuyer du Roi.....	Bon.	
1780	M <sup>lle</sup> de Moyria.	Agée de vingt-six ans.....	Bon sous le titre de c <sup>ess</sup> e de Moyria.	
»	M <sup>lle</sup> de Scepeaux (8).	Agée de vingt-ans; recommandée par la marquise d'Aubeterre.	.....	Ajourné comme trop jeune pour avoir renoncé au mariage.
»	M <sup>lle</sup> O'Dunne.	Fille de l'ambassadeur du Roi en Portugal.	Approuvé verbalement par le Roi.	
»	M <sup>lle</sup> d'Avaray.	En entrant Dame pour accompagner Madame la comtesse d'Artois, fille aînée de la marquise d'Avarey.	Bon sous le titre de c <sup>ess</sup> e Henriette d'Avarey.	
»	M <sup>lle</sup> de Saint-Étienne de Curmun.	Le Roi a rendu la feuille sans y mettre de décision, « mais en disant seulement que ces sortes de demandes se multiplioient beaucoup trop. ».....		
	M <sup>lle</sup> de Pierre-Buffière.	« Il a été convenu qu'elle n'en feroit pas « mettre d'article dans la Gazette (9). »		

»	Mlle de Melun.....	.....	.....	Néant.
»	Mlle de Bizemont (10).....	Demande sous le titre de comtesse Elisabeth de Bizemont.	.....	Néant.
»	Mlle Dusaussay.....	Recommandée par le duc de Charon. Le ministre (11) a répondu au duc « qu'il « ne pouvoit mettre cette demande « sous les yeux du Roi qui n'accorde « doit plus ces sortes de grâces qu'aux « personnes attachées à la Cour. »	.....	.....
»	Mlle Le Groing.....	.....	Bon sous le titre de c <sup>esse</sup> Henriette.	.....
»	Mlle de Gand (12).....	.....	Bon sous le titre de c <sup>esse</sup> Julie de Gand.	.....
»	Mlle de Vernon (13).....	.....	Bon.	.....
»	Mlle d'Asfeld.....	Fille du marquis d'Asfeld, et petite-fille du maréchal d'Asfeld.	Bon.	.....
»	Mlle de Divonne.....	Fille aînée du comte de Divonne, mestre de camp de cavalerie.	Bon.	.....
1781	Mlle d'Efflat (14).....	.....	Bon.	.....
»	Mlle de Molans (15).....	.....	Bon.	.....
»	Mlle de Montlezun.....	Sœur du marquis de Montlezun.....	Bon.	.....
»	Mlle de Dreux.....	Fille aînée de feu le marquis de Dreux.	Bon sous le titre de c <sup>esse</sup> Elisabeth de D.	.....
»	Mlle de Moreton de Chabrilan (16).	.....	Bon sous le titre de c <sup>esse</sup> de M. de C.	.....



ANNÉES	NOMS	OBSERVATIONS	DÉCISIONS	
			FAVORABLES	NÉGATIVES
1781	M <sup>lle</sup> Boubert.....	Recommandée par la marquise de Clermont-Gallerande.	Bon.	
"	M <sup>lle</sup> de Coutance.....		Bon.	
"	M <sup>lle</sup> de Saint-Lieux.....	Nièce de l'évêque d'Agen (17).	Bon.	
"	M <sup>lle</sup> de Montrichard.....		Bon.	
"	M <sup>lle</sup> de la Ferté de Meung (18).	Agée de dix-sept ans.....		Ajourné com- étant trop jeune.
"	M <sup>lle</sup> de Proisy.....	Fille du baron de Proisy.....		Néant.
"	M <sup>lle</sup> de Thiville.....			Néant.
"	M <sup>lle</sup> de Thesan.....	Agée de trente-huit ans ; sœur du che- valler de Thesan.		" Attendre. "
"	M <sup>lle</sup> de Bar (19).....	Chanoinesse d'Aix, en Lyonnais (20).....	Bon.	
1782	M <sup>lle</sup> de Tott (21).....		Bon sous le titre de c <sup>ass</sup> de Tott.	
"	M <sup>lle</sup> de Sérent (22).....	Parente en Bretagne du marquis de Sé- rent.	Bon.	
"	MM <sup>les</sup> de la Tourette (23).....	Fille du marquis. " M. le marquis du " Lau étant venu me faire part du " mariage de cette demoiselle, cette " feuille devient inutile. "		
"	M <sup>lle</sup> du Lau.....	(Note au ministre) (24).		

1783	M <sup>lle</sup> de Saint-Gilles (25)	.....	Bon.
"	M <sup>lle</sup> de Saint-Simon.....	Sœur du marquis de Saint-Simon.....	Bon.
"	M <sup>lle</sup> Henriette de Dreux.....	« Sœur de la comtesse Elisabeth qui « vient de se marier et dont le titre « de dame n'est plus utile. »	Bon sous le titre de <sup>c<sup>ass</sup>e</sup> Henriette.
"	M <sup>lle</sup> de Forget.....	Nièce de la comtesse de Brebant.....	Bon.
"	M <sup>lle</sup> Devaulx.....	.....	Bon.
"	M <sup>lle</sup> d'Estampes.....	Agée de 19 ans ; fille du marquis d'Es- tampes	Bon sous le titre de <sup>c<sup>ass</sup>e</sup> Louise d'Es- tampes.
"	M <sup>lle</sup> Charlotte-Marie de Dreux.....	.....	Bon sous le titre de <sup>c<sup>ass</sup>e</sup> Charlotte de Dreux.
"	M <sup>lle</sup> de Saint-Phal.....	Fille de la marquise de Saint-Phal.....	Refusé.
"	M <sup>lle</sup> de la Rivière.....	Recommandée par la duchesse de Ton- nerre.	Refusé.
"	M <sup>lle</sup> de Bombelles.....	Fille du marquis de Bombelles. Le Mi- nistre (26) a informé M <sup>mes</sup> de St-Phal, de la Rivière et de Bombelles « que « l'intention du Roi étoit de ne plus « accorder de grâces de cette espèce. »	Refusé.
"	M <sup>lle</sup> de Foudras.....	.....	Refusé.
1784	M <sup>lle</sup> de Voyer de Paulmy.....	Petite-fille du maréchal de Mally.....	Bon sous le titre de <sup>c<sup>ass</sup>e</sup> d'Argenson.
"	M <sup>lle</sup> de Combault-d'Auteuil (27)	.....	Refusé.
"	M <sup>lle</sup> de Pradines.....	Recommandée par le duc du Châtelet.....	Refusé.

ANNÉES	NOMS	OBSERVATIONS	DÉCISIONS	
			FAVORABLES	NEGATIVES
1785	M <sup>lle</sup> de Caraman.....	Parente de l'archevêque de Narbonne (28)	Bon.	Refusé.
"	M <sup>lle</sup> Scheldon.....	Agée de trente-huit ans ; sœur du sieur de Brachet, sous-aide major des gardes du corps. On écrit au sieur de Brachet que le Roi a permis de remettre cette demande sous ses yeux « lorsque sa sœur auroit quarante ans. »	.....	Refusé.
"	M <sup>lle</sup> de Blair (29).....	.....	.....	.....
"	M <sup>lle</sup> de Brachet.....	.....	.....	.....
1787	M <sup>lle</sup> de Noiton.....	Agée de trente ans, nièce du bailli de Suffren, recommandée par le sieur de la Tour, intendant et premier Président d'Aix. Le ministre (30) répond à une première demande du 14 février « que le Roy se refuseoit trop à cette sorte « de demandes pour qu'il puisse luy « proposer celle-cy. »	.....	Refusé.
1788	M <sup>lle</sup> Pélassier de Pierrefeu.....	A une nouvelle demande du 17 octobre, le Ministre répond que le Roi persistoit à ne plus accorder de pareilles grâces.	.....	Refusé.
1789	M <sup>lle</sup> de Saint-Hermine.....	Fille de la vicomtesse de Sainte-Hermine. Le Ministre (31) répond « que le « Roy persistoit dans le refus de ces « sortes de grâces. »	.....	Refusé.

## NOTES DE LA LISTE CHRONOLOGIQUE

(1) Tableau dressé d'après les registres des *Décisions du Roy* (Archives nationales, O<sup>1</sup> 199-201). Les indications qu'il donne sont extraites de ces documents officiels. Les noms sont placés suivant l'ordre chronologique des décisions.

(2) L'amie de Marie-Antoinette, la comtesse Jules de Polignac était une demoiselle de Polastron. La demoiselle dont il s'agit ici est peut-être celle que la Reine s'attacha en 1782 comme Dame du Palais sous le nom de comtesse de Polastron.

(3) Le comte était colonel de hussards. Il se battit, on le sait, en 1774 avec le prince de Nassau au sujet de la belle Madame de Montclar, femme d'un président de la Chambre des comptes de Montpellier.

(4) M. Jean-Marc de Royère.

(5) La baronne Julie de Séran obtint le 21 juin 1781 la permission « de se qualifier du titre de comtesse au lieu de baronne » (Archives nationales, registre O<sup>1</sup> 199). « C'est une personne du plus « haut mérite et des plus amusantes. » Ainsi la dépeint M<sup>me</sup> d'Oberkirch, en termes qui caractérisent bien l'époque (*Mém.*, t. II, p. 243). La comtesse Julie de Séran était Dame pour accompagner la duchesse de Bourbon.

(6) Un sieur d'Aché était entré page de la grande écurie en 1779.

(7) Ce nom venait d'être illustré par les hauts faits de Rolland-Michel Barrin, m<sup>is</sup> de la Gallissonnière (1693-1756).

(8) Ce nom était porté à la cour par un gentilhomme d'honneur de Monsieur, le comte de Scepeaux ; et par un maréchal-de-camp, le chevalier de Scepeaux.

(9) Cette mention se retrouve dès lors à la suite de presque toutes les décisions favorables. On ne voulait pas que la Gazette portât à la connaissance du public de nouvelles nominations, alors qu'il s'élevait déjà assez vivement contre les dames damées existantes.

(10) Il y avait un écuyer du Roi de ce nom.

(11) M. Amelot.

(12) Il y avait sous ce nom, à la Cour, un gentilhomme d'honneur de M<sup>sr</sup> le comte d'Artois, le vicomte de Gand.

(13) Parmi les écuyers-cavalcadours de la petite écurie du Roi figurait le m<sup>is</sup> de Vernon.

(14) Il y avait à la cour un M. de Ruzé d'Efflat, maréchal-des-logis aux gardes du corps de M<sup>sr</sup> le comte d'Artois.

(15) Un gentilhomme du même nom était page de la Chambre du Roi.

(16) Le comte de Moreton de Chabریان était capitaine en survivance des gardes de Monsieur. Grimm a raconté sa querelle avec le procureur Pernot (*Corresp. littéraire*, t. XI, p. 301-302).

(17) M. Jean-Louis Dusson de Bonnac.

(18) Un sieur Charles-Alexandre Henri de la Ferté de Mun était entré page de la grande écurie en 1779, à la recommandation de son père et du chevalier de Goyon.

(19) Parmi les lieutenants aux gardes de la porte de M<sup>sr</sup> le comte d'Artois figurait un sieur de Bar.

(20) Les chanoinesses n'avaient donc pas toutes le titre de Dame.

(21) Le baron de Tott avait été nommé maréchal-de-camp, le 5 décembre 1781.

(22) Il ne faut pas confondre cette demoiselle de Sérent avec M<sup>lle</sup> Julie de Séran nommée Dame en 1778. Elles appartenaient à deux familles différentes.

(23) Deux gentilshommes de ce nom faisaient partie de la maison militaire du Roi. Le comte de la Tourette de Portateis, sous-lieutenant à la 3<sup>e</sup> compagnie française, et le chevalier Auguste de la Tourette, sous-lieutenant à la compagnie écossaise.

(24) M. Amelot.

(25) Un sieur de St-Gilles était entré page de la grande écurie en 1777.

(26) M. Amelot.

(27) Ce nom est surtout connu dans les lettres par l'*Histoire des ministres d'état de la 3<sup>e</sup> race*, due à Charles de Combault d'Auteuil (1588-1670).

(28) M. Arthur-Richard de Dillon.

(29) Cette demoiselle était, si nous ne nous trompons, fille de Jean-François-Pierre de Blair, ancien officier au régiment d'Alsace.

(30) Le baron de Breteuil.

(31) M. Laurent de Villedeuil.

---

# UN PROCÈS

DE

## L'INQUISITION EN 1529

---

Vers la fin du siècle dernier, un des meilleurs historiens de Franche-Comté, Chevalier, conseiller à la Cour des Comptes de Besançon, écrivait dans son *Histoire de Poligny*, t. II, p. 15, les lignes suivantes qu'on nous permettra de citer :

« J'ai vu à Luxeu, dans l'hôtel de ville, plusieurs procédures du XVI<sup>e</sup> siècle, très-bien instruites par l'Inquisiteur ou son lieutenant, suivies de condamnations capitales portées par des juges séculiers, contre des personnes accusées d'hérésie, de sortilège et d'autres crimes. La lecture de ces procédures est propre à nous guérir des préjugés, et condamne la liberté que l'on s'est donnée d'accuser de crédulité et de faiblesse les juges et les magistrats qui punissaient du dernier supplice ceux que l'on appeloit sorciers et hérétiques. »

Le grave auteur expose ensuite rapidement les pratiques usitées par les sorciers et conclut que c'était toujours pour quelque grand crime qu'ils étaient condamnés.

Il y avait quelque mérite à écrire ces lignes au moment où l'auteur, soi-disant défenseur des serfs du Jura, cherchait à neutraliser l'opinion contre la Franche-Comté et la représentait comme une terre d'inquisition, de servage et de tyrannie monarchique.

Différents écrivains ont parlé de ces procès de Luxeuil d'une manière tellement incomplète ou inexacte, qu'il faut conclure de ces choses l'une : ou ils les ont dénaturés sciemment, ou ils ne les ont pas lus. Pour leur honneur nous aimons mieux nous en tenir à la dernière hypothèse.

La publication du seul de ces procès qui reste encore dans les archives classées de l'hôtel de ville Luxovien, justifiera tout à la fois l'assertion de Chevalier, et la modération des Inquisiteurs de Luxeuil.

En 1529, époque de ce procès, la terre de Luxeuil était encore

une principauté ecclésiastique, relevant de l'abbaye du même nom, et composé de 42 bourgs et villages, dont le prince-abbé était souverain. Les comtes de Bourgogne n'avaient que le titre de gardiens, et se faisaient représenter par un prévôt dans l'exercice de la justice. Ce fut seulement en 1534, par le traité de Madrid que la terre de Luxeuil fut annexée à la Franche-Comté; les abbés conservèrent les droits utiles, mais ils perdirent la souveraineté et délièrent leurs sujets du serment de fidélité pour le leur faire prêter à l'empereur Charles-Quint.

En 1528 et 1529, l'action de l'inquisition pouvait donc encore librement s'exercer à Luxeuil, elle n'avait point à craindre le Parlement de Franche-Comté toujours prêt à s'immiscer dans ces sortes d'affaires, et à contrecarrer ce qu'on appelait les envahissements de l'inquisiteur. Cette circonstance donne un nouveau prix à la pièce que nous publions et nous montre sous son vrai jour la procédure inquisitoriale, et les nombreuses formalités et garanties dont elle s'entoura. Il est sans doute très-permis de plaindre les sorciers, mais nul n'a le droit de condamner leurs juges sans les avoir entendus.

J. MOREY.

*Extrait des minutes de l'hôtel de ville de Luxeuil.*

Aujourd'hui, le premier jour de mars l'an mil cinq cent vingt-huit, au lieu de Bauldoncourt (1), du chateau et fort maison dudit lieu, par devant nous frère Lazare Bouton dit Peraul, vicaire général, et avec plénière puissance du Révérend inquisiteur général de la S<sup>te</sup> foi catholique, messire Jehan Bon, docteur en sainte théologie, prieur du couvent des frères prescheurs de Poligny les Arbois et spécialement député au diocèse de Besançon, de l'autorité ordinaire de Révérend père en Dieu messire Anthoine de Vergy, par la grâce de

(1) Le château de Baudoncourt, bâti en 1340 par l'abbé Eudes de Charenton, était sur la rive gauche de la Lanterne, à cinq kilomètres de l'abbaye. Il était tout à la fois château fort, maison de plaisance de l'abbé et prison d'Etat de la terre de Luxeuil. Démantelé par les Français en 1641, il est complètement détruit et il ne reste aujourd'hui que quelques débris d'une de ses cinq tours.

Dieu, archevesque de Besançon, est esté admenée en la grosse tour dudit chastel et cuisine d'icelle Dèle la Mancennée, prisonnière détenue pour cas et crime d'hérésie, et illec en présence de discrète personne messire Girard de la Borde, prêtre, curé de Jasney, procureur substitut en ceste partie par ledit s<sup>r</sup> vicaire, en présence aussi d'honorable homme Regnauld Marchand, lieutenant et commis en cette partie de Claude de Bouget, escuier, doyen de Luxeuil, Anthoine Thiadot, lieutenant de Jehan Raguelet, prévost fermier aud. Luxeuil, Jacquot de Bay, sergent, Jehan de Raon et Nicolas Massin, des Quattres (1) Jud. Luxeu, Nicolas, Maire dudit Luxeu, appellé avec nous pour notre scribe en ceste partie, Jehan Mole, demeurant aud. Luxeu et clerc jur. de lad. prévosté de Luxeu, laquelle Deyle sur les articles suivans est été interrogée et ses réponses par elle faites avons fais inscrire par notredit scribe, selon que par ladite Deyle sont été répondues à chascun desdits interrogaulx.

Et premier est esté par nous ledit frère Lazare, vicaire avant nommé, prise par serment sur saintes Évangiles de Dieu de dire et respondre vérité à chacun des interrogaulx qui par nous seront faicts.

Et premier interroguée de quel lieu elle est native, quel est son nom, dit qu'elle est native du lieu d'Anjeulx (2) fille de furent Pierre Delachie et Anthoinette, et dit sur ce interroguée estre aagée d'environ trente-sept ans et femme Jehan Delatour, audit Anjeulx. Interrogée si elle est esté baptisée, dit que ouy sur les

(1) Les échevins ou magistrats municipaux de Luxeuil étaient au nombre de quatre, égaux en pouvoir. On les appelait Coquâtres. Ils étaient assistés par un conseil composé de treize notables.

(2) Anjeux, village de la terre de Luxeuil, aujourd'hui canton de Vauvillers (H<sup>te</sup>-Saône), a encore la même église et les mêmes fonds baptismaux qu'en 1528.



fonds d'Anjeulx par un prêtre de Jasney, ne scet le nom et fut son parrain ung nommé messire Nicolas, qui lors estoit curé dud. Anjeulx, et sa marraine est nommée Margritte Journies.

Interrogée si elle scait sa foi et sa créance, dit q'ouy, laquelle lui avons fait dire et n'en a dit que trois ou quatre mots, et qu'elle n'en scauroit plus dire, parce qu'elle a dit qu'elle estoit pressée de maladie.

Interrogée si l'on lui a pas appris sa foi et sa créance, dit que ouy, par un magister de Vavillers, demeurant à Anjeulx, et que depuis elle l'avoit oublié.

Interrogée si elle eut jamais erreur ny fantaisie contre la foy de nostre mère S<sup>te</sup>-Eglise, dit que non.

Interrogée si elle eust jamais illusion ne vision de mauvais esprit en allant et venant tant de nuict que de jour, dit que non.

Interrogée si elle est estée tous jours depuis le temps de sa connoissance confesse et repentante de ses péchés à Pasques, dit qu'ouy, et meme deux fois ceste année.

Interrogée si elle fu jamais (1) et s'elle souffrit jamais (2) , dit que non.

Interrogée si depuis sadite congnoissance elle a toujours ouy messe le dimanche et se elle a point rompu les festes de commandement, dit que non et qu'elle a toujours ouy messe le dimanche.

Interrogée s'elle fut jamais chargée de crisme, d'hérésie et genoicherie, si jamais on ly reproucha, dit que non.

Interrogée s'elle fut jamais en genoicherie et s'elle scait ce que font les genoiches, dit que non.

Interrogée s'elle fit jamais de plaisirs à hommes et femmes d'Anjeulx et à autres, dit que non.

(1) Manque dans l'original.

(2) Manque dans l'original.

Interrogée s'elle se voudrait rapporter à la déposition de tous ceulx d'Anjeulx, dit qu'ouy, sinon à son compère Deysle Bardot, dudit Anjeulx.

Interrogée s'elle a point congnoissance d'une nommée Perrine que se souloit tenir à Anjeulx, dit qu'elle estoit femme de fu Bastien Vuillemin et la tient pour femme de bien.

Interrogée s'elle est point esté vers ladite Perrine, elle estant en gesyne accouchée d'ung enfant le grand vendredy et si elle fit point filer à ladite Perrine trois files de quenouille et ly fit a vuidier en filant sur le bout du bas du fuseau, dit que bien est vrai qu'elle ly fit à filer lesdits trois files selon l'interrogault, réprouve que ce n'estoit le jour du grand vendredy, ains estoit ung autre jour dont elle n'est souvenante.

Interrogée qu'elle vouloit faire desdits trois files, dit que Jehan Delatour, à présent son mari, sont environ seize ans, et avant qu'ils fussent conjoints en mariage par ensemble ils aimaient fort l'ung l'autre; ledit Jehan Delatour dit à elle parlant: si tu faysois filer par une gyssante trois filles de fil et qu'elle lui en donna deux, et en retint ung pour elle, et le premier pauvre qui viendroit à leur porte, elle lui demanderoit son nom, et si ledit pauvre luy nommoit le nom de l'ung d'eux ils auraient l'un l'autre, et si ne le nommoit qu'elle perdroit son temps, et néanmoins ils ont eu l'ung l'autre.

Interrogée s'elle se mesle point de médiciner gens ou bestes, dit que non.

Interrogée si elle fut jamais appelée pour aller médiciner ung enfant cheux Germain Colard, dit que non, et qu'elle ne sçait si ledit enfant fut jamais malade.

Interrogée s'elle a point congnu Bastien Vuillemin, dit qu'ouy et que sont environ (1) qu'il a pourmené vie par mort.

(1) Omission dans l'original.

Interrogée de quelle maladie ledit Vuillemin est mort, dit qu'il eut une fièvre et mourut environ quinze jours après que sa maladie lui fut prise.

Interrogée s'elle eu jamais débat audit Vuillemin et s'elle lui voulut jamais mal ni à personne de sa maison, dit que non.

Interrogée s'elle n'a point fait mourir ledit Vuillemin (1), dit que non.

Interrogée s'elle congnoist pas Nicolas Journier, dit qu'ouy et qu'il est fils de sa marraine, et qu'elle le tient et répute homme de bien et qu'elle ne lui vit jamais faire meschancetés.

Interrogée s'elle est point souvenante que sont environ dix ans que le temps estant monté et gros, s'elle estoit point en ung lieu en ferre, et si ledit Nicolas Journier se trouva point illec, dit que non.

Interrogée s'elle congnoist point Claude Jedin dudit Anjeux, dit que ouy et que le tient homme de bien.

Interrogée s'elle a point ung fils nommé Maizelin, dit qu'ouy et est en aige d'environ six ans.

Interrogée si ledit Maizelin estant aux champs gardant les chevaulx a point dit à Pierrot, fils Germain Colard, à Jehan, fils Morgin Prévost et à plusieurs autres qu'elle alloit à sabat et y menoit sondit Maizelin, et qu'elle montait sur une rortre (2) torse à reculon, dit que bien l'a ouy dire, mais que ce sont bordes (3).

Interrogée à qui elle l'a ouyr dire, dit qu'elle n'en est souvenante.

Interrogée s'elle a esté au sabbat sur ladite rortre, et s'elle y a point mené ledit Maizelin, dit que non.

(1) Il parait d'après la note de l'abbé de Luxeuil, que l'accusée fut convaincue d'homicide sur la personne de Bastien Vuillemin.

(2) Rorte ou Rortre, lien de bois tordu, servant à lier les fagots. C'était le manche à balai classique des sorciers, servant aux chevauchées du sabbat.

(3) Bordes, bourdes, fables, plaisanteries.

Interrogée s'elle est souvenante des interrogaulx ci-devant à elle faicts, et s'elle a répondu vérité, dit qu'ouy.

Parquoy vehu ses réponses frivoles et contraires aux informations faites contre elle par le procureur de la foy, avons ordonné qu'elle sera ramenée en prison ferme, l'admonestant penser en sa conscience à cette fin de dire vérité quand requise en sera. Signé J. MOLERY et N. MAIRET.

Si les questions paraissent « frivoles » les réponses ne le sont pas moins, et il est probable que l'accusée eut été renvoyée des fins de la plainte si les juges n'eussent eu la conviction que les délits étaient aussi réels que graves. Le renvoi des accusés n'est pas rare et on peut prouver par les archives du baillage d'Amont qu'un tiers au moins des individus poursuivis pour sorcellerie, maléfices et même hérésie, étaient acquittés. L'interrogatoire recommence donc cinq jours après en la manière suivante :

Et depuis, assçavoir le cinquiesme jour du mois de mars l'an mil cinq cent vingt-huit, ladite Deyle Lamancée, prisonnière avandite, nous est estée tirée hors de prison et menée en la susdite chambre d'illec par nous ledit frère Lazare, vicaire réverend inquisiteur avant dit. Mesmes présences de Jehan de la Taulme, escuyer commis au lieu du Doien de Luxeu et honorables hommes Antoine Thiadot, commis et lieutenant au lieu de Jehan Raguelet, prévost fermier audit Luxeu, Regnaudin Marchand, sergent général audit lieu, Jehan de Rahon, François Moirelot, des Coquattres et gouverneurs dudit Luxeu, Nicolas maire et Jehan Mole pour scribe en ceste partie.

Et premier avons prins et reçu le serment de ladite Desle sur saintes Evangiles de Dieu de dire et répondre vérité. Lui sont estés faits les interrogaulx précédens auxquels et à chacun d'eulx elle a répondu selon que devant en a dit et repondu, excepté et reservé qu'elle a dit sa foi et sa créance tout au long. L'a dit assés

ruralement (1) et aussi nous a dit qu'elle se rapportoit assez aux dits et dépositions de tous ceux dudit Anjeulx, sans vouloir tenir à suspect Deyle Bardot.

Interrogée se lui fut jamais reprochée qu'elle fut genoche dit que non.

Interrogée se elle scait que c'est de genoicherie, dit que non.

Interrogée si aucuns hommes ou femmes de l'art de genoicherie lui persuada jamais à estre genoche, dit que non.

Interrogée s'elle congnoit aucunes personnes, hommes ou femmes qui se meslent de l'art de genoicherie, dit que non.

Interrogée si elle eut jamais vouloir d'être genoiche pour malveillance qu'elle eut à aucuns, dit que non.

Interrogée si par herbes, racines ou poudres elle a point fait mourir audit Anjeulx gens ou bestes, dit que non.

Interrogée si elle donna jamais maladie à gens ou bestes, dit que non.

Interrogée si elle a dit et répondu vérité à tous les interrogaulx par nous faicts, dit qu'ouy.

Parquoy vehues ses réponses contraires aux susdites informations l'on ordonne que lesd. informations seront recolées et... par notredit scribe que commettons ad ce deans mercredi prochain, pendant lequel tems ladite Deyle sera remenée en prison ferme, l'admonestant aultrement respondre quand requise en sera devant le susdit scribe en tel cas toute puissance. Signé : J. MOLERY.

Et depuis, assçavoir dix septieme jour du mois de mars, l'anque devant, ladite Deyle la Macenée est esté ti-

(1) Comme on faisait d'ordinaire réciter le *Credo* en latin aux accusés, ils l'estropiaient souvent, et prononçaient le latin d'une manière *rurale*.

rée hors de prison et menée en ladite cuisine et illec par nous ledit frère Lazare, vicaire dudit Révérend inquisiteur avant nommé, et en présence de Claude de Bouget, escuyer, doyen de Luxeu, Henri Moise, commis en lieu de Jehan Raguelet, prévost fermier audit Luxeu, Thiébaud Thiadot, des treize, François Moirelot, Coquatre et gouverneur dudit Luxeu, et Jehan Mole, notre scribe en cette partie.

Et après avoir été prinse par serment sur saintes Evangiles de Dieu de dire et respondre verité tant sur les interrogaulx par ci-devant jà faicts que sur le recours et ampliation desdites informations, elle a toujours le tout mis à déni, sans rien vouloir dire ne confesser sinon ce que devant en a dit des trois filles de Quenoille, et aultre chose n'en a voulu dire sur tous les interrogaulx que lui avons faicts, pourquoy l'avons renvoïé en prison l'admonestant de penser à nous répondre vérité sur lesdits interrogaulx à la première fois que l'on parlera à elle que sera deans deux heures.

Et depuis, environ lesdites deux heures suignantes ladite Desle est de rechief esté tirée hors de prison et menée en ladite chambre et illec, par nous ledit frère Lazare en présence que devant est esté interroguée et examinée sur lesdits articles précédents laquelle après le serment par elle donné sur saints Evangiles de Dieu a toujours persisté à ses précédentes réponses avons ordonné et ordonnons que lesdites informations, recours et ampliations ja faits seront par nous amplement vehues et visitées pour y ordonner ce que de raison. Signé J. MOLERY.

Et depuis, assçavoir le vendredy dix neuviesme jour du mois de mars l'an mil cinq cent vingt huit ladite Desle la Mancenée a esté tirée hors de prison et menée en ladite chambre et illec par nous ledit frère Lazare, vicaire et commis avant nommé, est esté interroguée en pré-

sence de Loys Steure, escuyer lieutenant et commis du doyen dudit Luxeuil avant nommé Jehan Challenet, lieutenant, et honorable homme Jehan Raguelet prévost fermier à Luxeuil, Demoige Maréchal, Jacquet Debay, sergens généraux à Luxeuil, honorable homme Nycolas Messin, Jehan de Raon, Aliàs Guyon, coquatre et gouverneurs dud. Luxeuil et Jehan Mole, scribe en ceste partie.

Et après avoir d'elle pris et reçu le serment sur saintes Evangiles de Dieu de dire et déposer vérité sur les articles précédents sur lesquels et chacun d'eux elle est esté interroguée, laquelle a persisté et persiste à sesdites reponses jà faites sans aultre chose vouloir confesser, pourquoy ses réponses ouïes et vehues les informations deument récollées et ampliatiions ja sur icelles faites, la laissons et délivrons et remettons au bras séculier, pour être mise et appliquée à la question, pour d'elle attirer et extraire la vérité, et ce fait elle est esté liée les mains derrière le dos et lui été attachée une pierre ès pieds icelle pesant environ cinquante livre, et ce fait, elle a dit qu'elle diroit son cas et qu'elle diroit vérité et sur ce, elle est esté interroguée ainsi que s'ensuyt.

Et premier, d'elle même a dit que sont environ seize ans que le diable la deçeut la première fois.

Interroguée comment a nom icelui diable son maître, dit qu'il a nom Rondot.

Interroguée où ce fut la première fois que le diable s'a parut à elle, dit que ce fut derrière sa maison entre nuit et jour et que lors elle n'estoit pas encore mariée, et dit qu'elle estoit mariée n'est souvenante de quoy.

Interroguée que lors lui dit led. diable, dit qu'il lui promit donner et faire beaucoup de bien, mais elle ne se donna lors audit diable.

Dit outre qu'environ huit jours après par ung jeudi au soir environ ladite heure entre nuit et jour, ledit dia-

ble se trouva derrière sadite maison, ou elle estoit, lequel vint a elle lui promettant beaucoup de biens si elle se vouloit donner à lui et faire ce qu'il lui diroit, laquelle lui dit et respondit qu'elle le vouloit bien, et sur ce ledit diable lui dit : « Il faut que tu renonce Crésme et baptême Dieu et cette faulceresse la vierge Marie, » et qu'elle parlante fit pareille renonciation. Dit oultre, qu'après lesdites renonciations ledit diable lui donna de l'argent, mais quand il en fut allé, elle parlante, regardant son dit argent ne trouva que des feuilles de chasnes ; ne sçait quel argent c'estoit, parcequ'il estoit nuyt, dit oultre que le jedy suivant elle s'en alla au lieu dit en serve environ heure des vespres et illec trouva ledit Rondot son maistre, lequel lui donna une verge de Corre (1) de laquelle son maitre elle parlante avec aultres illec estant bastoint en ung peu d'eau qui là estoit et disoient sur les bois ; et dit qu'ils estoient trois ou quatre avec elle dont elle n'eut congnoissance ; et dit qu'elles firent de la gralle. Dit oultre que ledit Rondot son maistre lui dit qu'elle fit une rortre, et qu'elle fut torse à reculon, laquelle fut ladite rortre de chasne ; puis lui donna ledit Rondot une boule d'oignement noir dont elle oindoit sadite rortre et montoit dessus disant : « Saulte miranlde après les autres » comment son dit maistre lui avait dit. Et dit qu'environ six semaines après monta sur ladite rortre laquelle elle avoit oint, disant : « Saulte, miranlde après les autres » et dit qu'elle alloit fort comme le vent et alloit hault assés. Dit aussi qu'elle fut assez tost en une grande plaine, ne scait ou c'est (2) et quand elle fut illec, sond. maistre la mena

(1) Corre. Coudrier, bois fort affectionné des sorciers et devins.

(2) Nous savons par d'autres procès que cette grande plaine des rendez-vous nocturnes, était celle de Baudoncourt; le sabbat se tenait au centre de la plaine à une demi lieue de toute habitation ; c'était à 16 ou 17 kil. d'Anjeux.



danser, et estoient plusieurs dansants qu'elle ne connoist, dit aussi qu'après que la danse estoit finie, son dit maistre lui donna une chandelle verte allumée de feux roux, puis alloient à l'offrande et basoient le cul du grand diable, lequel elle dit est froid comment glace.

Dit aussi qu'après l'offrande lesdits diables mettaient une table noire, et mettoient dessus de la char, des os boillie, ne sçait quelle char c'estoit, et dit qu'elle n'en mangea jamais point (1) mais que plusieurs aultres en mangeoient et après, au départir y disoient bonsoir l'ung à l'autre, mais y ne disoient pas : « Dieu vous doint bonsoir, » parce que les diables le défendoient. Dit aussi que ledit diable son maître la pria d'amour en icelui sabat, mais elle n'y voulut consentir.

Dit aussi qu'environ trois semaines, elle alla comment ja devant l'a dit à ung aultre sabat et fut ce en la même plaine et dansarent comment devant et offrirent : et dit sur ce interroguée qu'elle y est esté plusieurs fois et dit qu'elle ne sçait combien de fois elle y est esté ; dit aussi que ledit Rondot son maître la cogneheu et à sa compagnie par trois fois et dit qu'il est froid et sa matière froide et a toujours les dits trois fois qu'il l'a cogneheu, estée, quand elle estoit au sabat.

Dit oultre que depuis ung an en ça elle n'est point esté audit sabat ; parcequ'elle se confessa au curé de Damvalley lequel lui dit qu'elle dit chacun jour, cinq *Pater noster* et cinq *Ave Maria*, ce qu'elle a fait et depuis elle ne veist jamais sondit maistre.

Dit oultre que ledit Rondot sondit maistre la persuasa de lui porter le corps de Dieu, ce qu'elle refusa plusieurs fois, mais depuis elle lui a pourté, sont environ dix ans

(1) Les sorciers passaient pour manger de la chair humaine dérobée dans les cimetières. Souvent ils avouent avoir mangé *du chat* en gibelotte,

et avoit esté administré par le curé dudit Anjeul et quand y fut mis en sa bouche elle fit semblant de l'user et alla boire, après elle en retint une pièce et l'autre elle l'avoit usée et le meist en ung peu de papier, elle estant en son hostel, et depuis le meist en ung coffre qu'elle avoit et le laissa jusqu'au jeudy suivant environ nuit et jour qu'elle prit sadite rortre elle monta dessus et porta ledit corps de Dieu au sabat ou elle trouva ledit diable son maistre, laquelle lui demanda s'elle avoit pourté ce quy lui avoit dit, laquelle lui dit qu'ouy lequel diable lui dit qu'elle le jetta à terre et elle le meist à terre doucement, et sondit maistre lui dit qu'elle marchit dessus, et qu'elle y crachit, ce qu'elle ne voulut faire, pour quoy sondit maistre la battit fort et pour celui fut forcé cracher et marcher dessus; et dit qu'environ ung ans ou deux après de rechief elle porta ledit corps de Dieu et sondit maistre audit sabat, et quand ledit diable lui voulut faire mettre à terre elle l'usa comment elle dit, dont elle en fut fort battue.

Interrogée se sondit maistre lui donna jamais pouldre ou herbes pour faire morir gens ou bestes, dit qu'ouy et lui donna de la poudre noire laquelle elle apporta en son devantier et la mit en une bouëte qu'elle avoit en son hostel et lui dit que c'estoit pour faire à morir des bestes, et laquelle en jeta dessus un sien veau pour l'asseier lequel mourut et parcongneut qu'elle estoit bonne pour faire ce quy lui avoit dit.

Interrogée si de ladite poudre elle en a point fait mourir d'autres bestes, dit qu'ouy, des bestes de Jean de la Tour, et lui a fait mourir deux vaches.

Interrogée si elle a point fait mourir d'autres bestes a autres gens, ny s'elle a point usé d'icelle poudre après, dit que sondit maistre lui a donné une autre poudre qui est aussy noire, de laquelle pouldre elle

en jeta sur le cou de fu Nicolas Bardot dudit Anjeulx, lui estant en son hostel couché derrière le ban et entra en ladite chambre par une fenestre, y estant et lui mit de ladite pouldre dessus son col ; ne sçait si ledit Nicolas dormoit, mais y la porta environ un an avant quy fut malade et après le temps y termina vie par mort et dit sur ce interroguée qu'elle jeta ladite pouldre sur ledit Nicolas en intention de le faire à mourir pour certain débat qu'ils avoient heu ensemble et dit n'avoir fait mourir aultre personne que ledit Nicolas qui mourut environ la Chandeleur.

Interroguée s'elle congnoit aultres personnes de sa secte, et se meslant de l'art de genoicherie, dit que non.

Interroguée pourquoi elle n'a dit aussy bien la vérité ès premières procédures qu'elle est esté interroguée comment maintenant : dit que c'est esté parcequ'elle pensoit que l'on la dut renvoyer, et que l'on ne la dut point gehenner.

Interroguée si en sa présente déposition elle a dit et déposé vérité et s'elle a point menti, dit que sadite présente réponse et confession est véritable, et qu'elle a déposé pour la vérité dire et dit par sondit serment qu'elle n'a plus de sadite pouldre, parcequ'il y aura ung an à ses pasques qu'elle se confessa comme devant l'a dit, et breula sesdites bouêtes et nous a dit ladite Desle qu'elle avoit mené ung sien fils nommé Mercellin avec elle par deux fois audit sabat, fait même acte qued evant l'a déposé

Parquoy ouy sa volontaire confession sans gehenne, avons ordonné et ordonnons qu'elle sera ramenée en prison ferme, l'admonestant de penser répondre vérité quant on l'examinera : signé : MOLERY.

Et depuis, asscavoir le lundy cinquiesme jour d'aprvril après Pasques, l'an mil cinq cent vingt neuf, ladite Desle Lamancenée a esté tirée hors de prison et mesnée

en la susdite chambre et cuisine, et illec par nous ledit frère Lazare Bouton a esté interroguée, après avoir pris d'elle le serment sur saintes Evangiles de Dieu, de dire et respondre vérité sur les interrogaulx tant précédents qu'aultres suivants.

Interroguée et examinée es présences de Claude de Bouget, escuyer doyen de Luxeul, Jehan Ragenet, prévost fermier audit Luxeul, Louys de Steure, escuyer, sustitu des procureurs généraux à Luxeul, Jehan Mole, scribe et libellance audit Luxeul et notre scribe député en cette partie, Regnauldi Maire, Demoinge Mareschaux, sergents, honorables hommes Guillaume Thiadot, coquatre et gouverneur dud. Luxeul, Antoine Thiadot des Treize, Jehan Robin, geolier des prisons dudit Bauldoncourt.

Et premier après lui avoir leu sa confession et déposition par elle faite dernièrement le vendredy dix neuvieme jour de mars derrier passé laquelle a dit sadite déposition estre vérité et l'avoir déposé pour la pure vérité dire, et de présent la dépose pour verité sinon qu'elle dit qu'y n'y a environ dix ans qu'elle se donna audit diable et pensoit avoir ainsi déposé dernièrement.

Interroguée comment elle parlante se donna audit diable son maistre, dit qu'elle estoit courroucée et marrie n'est souvenante de quoy.

Interroguée si elle toucha point ledit diable à ceste première fois quy parla à elle, dit que non ; bien dit-elle quy la persuada se mettre à son service et y lui feroit beaucoup de bien et c'estoit un jeudy entre nuit et jour.

Interroguée quelle réponse elle lui fit à cette première fois que le diable s'apparut à elle, dit qu'elle lui dit qu'elle se conseilleroit et ledit diable lui dit quy revien-droit.

Interroguée si revient, dit qu'ouy le jeudy après.

Interroguée quel langage parloit ledit diable sondit

maistre, dit quy parloit bon langage comment gens de ce pays.

Interroguée s'elle vit point ledit diable en face, et de quelle stature il estoit, dit qu'elle ne peut voir sa face, mais elle dit qu'il estoit assés grant homme.

Interroguée de quel habit il estoit habillé, dit qu'il estoit habillé de noir et quand l'on touchoit son habit, y sembloit quy fut comment de palx.

Interroguée si depuis qu'elle eut pris la première fois la pièce du corps de Dieu en sa bouche s'elle le garda jamais depuis avant que le porter audit diable son maistre, dit qu'elle ne le regarda jamais et n'en eut jamais cris, ni remords de conscience. Dit aussi qu'elle a mené Mercelin son fils lequel est aagé d'environ sept ans, au sabat avec elle, et y est esté par deux fois, qu'elle le pourtoit devant elle que ledit Mercelin fust offrir esdie deux fois au cul du grand diable, et pourtoit ledit Mercelin une chandelle que le maistre d'elle parlante lui donnoit et dit sur ce interroguée qu'elle ne vit jamais ledit Mercelin renoncer Dieu ni le cresse et ne sçait si sondit fils a mangé de la char audit sabat.

Interroguée si depuis qu'elle est es prisons de céans, si ledit diable son maistre n'est point apparu à elle, dit que non.

Interroguée ou est ladite rortre dont elle alloit audit sabat dit qu'elle la brûla et la brulla dès lors qu'elle se fut confessé audit curé de Damvallay.

Interroguée s'elle a point donné de pouldre à aultres personnes qu'à Nicolas Bardot, dit que non.

Interroguée à quelle intention elle donna ladite pouldre audit Nicolas, dit ce fut en intention de le faire à morir et fut or à raison que ledit Nicolas Bardot lui fit payer trois gros plus qu'y ne lui devoit de certains deniers, qu'elle et sondit mari et elle lui debvoient, et dit

par sondit serment qu'elle a dit et déposer ceste présente sa déposition pour pure vérité dire.

Par quoy veu ses réponses, l'on la renvoye en prison ferme, l'admonestant amplement faire ses réponses pour lui rendre tel appointement que de raison. Signé : J. MOLERY.

Et depuis, asscavoir le jeudy huitiesme jour dud. mois d'apvril audit an mil cinq cent vingt neuf ladite desle la Mancenée est esté tiré hors de prison et menée en ladite chambre, et par nous ledit frère Lazaire, commis et vicaire avant nommés, est été prinse par serment de répondre vérité, et es présence de Claude de Bouget, escuyer, doyen à Luxeul, Pancras Racle, lieutenant d'honorable homme Jehan Raguelet, prévost fermier audit Luxeul, Louys de Sture, sustitut des procureurs généraux à Luxeul, Jehan Mole, scribe par nous prins en cette partie et dudit Luxeul, Jehan Challenet, Demoinge Mareschaulx, à Luxeul, et Jacquot de Bay, sergens, Nicolas Racle, Coquatre dudit Luxeul; Anthoine Thiadot, des treize, Nicolas Husson, Guillaume Barbier, bourgeois dudit Luxeul et ce fait l'avoir interroguée et examinée, elle a dit sur ses dépositions faites le vendredy dix neuviesme jour de mars et le lundy cinquiesme jour d'apvril l'an que devrant est véritable, réservé qu'elle nous a dit qu'elle avoit cogueu Jehane Picard et Catherine, femme Jehan Marchand, dit Bobey allant esdits sabats et sinagogues des diables.

Interroguée s'elle congnoit point les maistres desdites Jehanne Picard et de ladite Catherine, dit que non, mais que ladite Jeanne chosa une fois Mercelin fils d'elle parlante, parce qu'y l'avoit rencuser d'estre esté audit sabat.

Interroguée pourquoy elle ne dit et desclaira aussy bien de premier quand elle fut interroguée que lesdites Jehanne et Catherine estoient estié audit sabat avec elle,

comment elle le dit maintenant, dit qu'elle le faisoit pour voir se icelle la rencuseroient et nous a dit que ladite Jehanne alloit devant, elle parlante alloit après, ladite Catherine la derrier.

Interroguée si elle congnoit autres personnes de ladite secte, dit que non.

Interroguée si jamais elle print propos ou conclusion avec lesdites Jehanne et Catherine aller esdits sabats ou de faire gresle ou à morir gens ou bestes, dit que non, et dit qu'elle n'a pourté dommage à gens ou bestes sinon ce qui cy devant on a dit, et qu'elle n'a fait mory ni commis aultre acte de genoicherie que ce qu'est cy devant escrit, et si fait en avoit elle le diroit volontiers ; et dit qu'elle a déposé vérité et le veult maintenir devant Dieu et devant le monde, et s'est mise à genoux requérant pardon et miséricorde et dit sur ce requise qu'elle veut que ses précédens confessions et réponses soient vehues et visitées par gens sages et que selon leur advis il en soit fait.

Parquoy vehues ses triples confessions volontaires sans aucuns gehennes, ordonnons que lesdites confessions et réponses comme cy devant a dit seront vehues et visitées par gens doctes et experts ad ce pour cy après y ordonner par appointment ou définitivement ainsi qu'il appartiendra par raison : pendant lequel temps l'on ordonne qu'elle sera emmenée en prison ferme. Signé : J. MOLERY.

Et plus bas : Verissima. f. p. Bisval, avec paraphe.

Telles sont les informations de l'inquisiteur de la foi. Le *visa* qui les suit est sans doute celui du frère prêcheur chargé de les étudier. Les pièces furent ensuite expédiées à l'archevêché de Besançon pour être soumises au tribunal diocésain de l'officialité, qui devait juger de leur valeur au point de vue légal et canonique. Voici le jugement de l'official.

JHS.

In hoc processu inquisitionis unicæ : Ego subscriptus officialis Curie Bisuntine commissarius et vices gerens illustrissimi D. Archiepiscopi Bisuntini, reperio difficultatem quod scilicet non constet de commissione istius fratris Petri Bisval suprasignati qui hujus modi postremas responsiones quæ sunt pregnantes et nec valde præjudiciabiles tanquam vicarius inquisitoris et ab eo commissus recepit. Si tamen de ejus dicta commissione edoceat et non alias, tunc viso processu præ dicto, et illo mature digesto ac pensato, mihi predicto officiali videtur ream superius nominatam in crimina apostasiæ à fide catholicâ, idolatriæ aliaque enormia heresim maleficiorum manifeste sapientia, temerarie fuisse prolapsam prout propriâ ejusdem confessione non solum semel sed pluries cessante metu tormentorum iteratâ constat, ultra suspiciones, conjecturas et diffamationes ex testibus insurgentes; quæ cum hujusmodi crimina sunt horrenda periculosissima ac nefanda, censeo eandem ream R<sup>dum</sup> D. Inquisitorem vel ejus vicarium præfatum, si de illius potestate constet esse hereticam declarandam, et ulterius veluti membrum putridum seculari potestati esse tradendam et relinquendam animadversione debitâ plectendam et feriendam, Judices vero sæculares sententiam dicti vicarii nullatenus exequantur nisi prius iis facta fide de suâ commissione et mandato prout supra. Et in præmissorum fidem ac testimonium meipsum hic manu propriâ subscripsi ac subsignavi die XX<sup>a</sup> mensis junii anno D<sup>ni</sup> MDXXIX.

Signé j. E. GRUYÈRES. 1529.

Vehues les informations faites par frère  
contre Desle la Mancenée détenue prisonnière pour cas  
de sortilège, hérésie et crimes de meurdres au lieu de  
Badoncourt.



Ensemble du procès criminel fait contre elle et fulminé par frère Lazare Bouton comme vicaire général de vénérable et religieuse personne frère Jehan Bon, docteur en sainte théologie, prieur du couvent des frères prescheurs de Poligny, inquisiteur général au diocèse de Besançon.

Avec aussi des réponses et confessions faictes par ladite desle prisonnière sans question, combien qu'à la première fois de sesdites confessions assçavoir le dix neuvième de mars l'an mil cinq cent vingt huit derrier passé soit esté liée pour l'appliquer à la question, à laquelle toutefois n'a été procédé, mais adit, recongneu et confessé l'effet et contenu en sesdites responses, et y a persevrée sans aller au contraire par itérées fois. Je souscris, tiens qu'elle doit estre déclarée hérétique par ledit sieur vicaire ou commis de Mons<sup>r</sup> l'inquisiteur et délivré à la justice temporelle pour les cas par elle commis tant de mort que de sortilège et hérésie, pour lesquels elle est digne de mort, à estre publiquement bruslée et arse tant que mort s'ensuive et pour ce faire la remettre à l'exécuteur de haulte justice.

Si toutefois il appert aux juges séculiers auxquels par ledit inquisiteur ou son délégué aura esté délivrée, que led. frère Lazare Bouton qui a fait la fulmination dudit procès ayt heu puissance pertinente dudit s<sup>r</sup> inquisiteur, et s'il n'en apparaissoit ladite fulmination de procès est nulle et conviendrait faire nouvelle procédure, et apparissant auxdits juges temporels de la puissance dudit frère Lazarre sincèrement et selon raison, peulvent condamner ladite Desle ainsy que dit est, sauf meilleur et plus seur jugement et advis. Signé : BAZLU.

L'information faicte de et sur Desle la Mancenéé détenue prisonnière sur le fait d'hérésie, réponses réitérées d'icelle Desle faictes aux interrogations et

procédures de frère Lazarre Bouton, commis et député de frère Jehan Bon, inquisiteur de la sainte foy, de la commission duquel frère Lazare il appert, et aussi des officiers justiciers et autres notables de Luxeul aiant congnoissance et décision du susdit fait, veües, puisqu'il appert ladite Desle avoir commis *homicide à la personne de Bastien Vuillemin*, avoir aussi renoncé à la foy chrestienne par ainsin enchüe en cryme d'hérésie duquel elle n'a fait pénitence publique quoi qu'elle s'en soit comme elle dit confessé au curé de Damvalley comm'elle doit faire je tiens et ensuys les opinions des susnommés. Adhérant à la disposition du droit écrit, qu'exécution se doit faire d'icelle Desle. Signé : BONVALLOT (1).

Au nom de Notre Seigneur, amen. Par ce présent publicque instrument, appert à tous evidemment et soit notoire que aujourd'hui dix huitiesme jour du mois de décembre, l'an mil cinq cent vingt neuf, environ une heure après midi dudit jour en l'aule de Luxeul et audience d'illec est esté amenée par les sergens et justice de Luxeul, une nommée Dele la Mansenée d'Anjeulx, après avoir été publiquement presche par frère Lazare Bouton, lieutenant et commis de l'inquisiteur de la sainte foy catholique, son procès lehu à haulte voix publiquement par Jehan Mole, scribe député audit procès et en ladite justice et confession faite par icelle, ainsin et selon que lui a été lehue et par elle déjà avoir respondu et déclaré par ledit lieutenant par sa sentence icelle être genoiche, sorcière et hérétique la délaissant comme membre puant et pouri et aultres choses

(1) Le signataire de cette pièce, écrite de la même main, n'est rien moins que l'abbé de Luxeuil, souverain de la terre abbatiale, François Bonvalot, conseiller, ambassadeur de Charles-Quint, oncle du cardinal de Granvelle et administrateur de l'archevêché de Besançon quelques années plus tard.

contenues en icelle en ladite audience par devant vénérable et religieuse personne frère Guillaume Dumoy, bachelier en décrets, religieux et prévost de l'église Saint-Pierre de Luxeul. Jehan Raguelet, prévost fermier aud. lieu pour madame Marguerite (1) gardienne audit Luxeul, Claude Debouget, escuyer, doyen audit Luxeul estant sis en leurs sièges tribunal, et illec a esté appelée la cause d'entre les procureurs de Luxeul, demandeurs en matière de crime contre ladite Desle Lamancenée illec estant assise, après laquelle cause appelée et callangement fait dudit procureur, des cas et crimes fais et commis par ladite Desle et déclaration faite par ledit commis de l'inquisiteur, icelle estre genoiche et hérétique, exhibant les informations sur ce faites, recours et ampliatiions procès fulminez réponses et confessions d'icelle; ladite sentence et déclaration avec les advis et oppinions estant inscrits à la fin dudit procès esdits prévost et doyen, requérant sur iceulx droit et justice lui être administré et icelle condamnée selon l'exigence des cas par elle commis opinion et advis y estant.

Sur quoy a esté dit par le prévost de l'église, qu'il estoit homme d'église, et que l'église ne fasoit nuls à morir, se désistant de la cognoissance d'icelle, la délaissant ensemble de son procès et pièces cy dessus esdits prévost fermier et doyen. Et ce fait, lesdits prévost, fermier et doyen estans en jugement, ayant en leurs mains lesdits procès et pièces cy dessus exhibées, a esté dit par le prévost fermier que à eux n'affoyoit la connoissance de icelle Desle, condampner ne prononcer sentence pour lesdits cas et crime par elle commis et

(1) Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne, en vertu du traité de gardienneté de l'abbaye fait avec Philippe-le-Bon en 1440, avait son prévost fermier qui conjointement, avec le prévost moine, était juge de la terre de Luxeul. Le traité de pariage les mettait sur le pied de l'égalité.

perpétrés contre elle, ains appartenoit aux gouverneurs et bourgeois dudit Luxeul, dicelle après avoir vehu lesdits procès, la juger selon l'exigence des cas par elle faicts et commis, donnant pour ce faire lesdits procès et pièces ès mains de Jehan Derahon, coquattre et bourgeois dudit Luxeul, illec estre ensemble et avec François Moirelet, Anthoine Thiadot, Anthoine la Perdrix le Vieu, aussi coquattre et bourgeois dudit Luxeul, Nicolas Massin le vieu, Jehan Jehannenot, Guillaume Jaquot et plusieurs aultres bourgeois dudit Luxeul illec estant judiciairement présens et assemblés, descendant iceux prévost de leurs sièges au bas et après avoir par lesdits bourgeois et coquattre reçus iceux procès et pièces, sont sortis de l'audience et tiré appart tous ensemble et demeurés environ ung quart d'heure, et après sont venus en ladicte audience et se sont assis au siège desdits prévost et doyen lesdits Jehan Derahon, François Moirelet, Anthoine Thiadot et Anthoine la Perdrix le vieu, de Luxeul, que l'on disoit comme dessus estre les quatre gouverneurs dudit Luxeul, et eulx estant en jugement est été proféré et prononcée sentence condempnatoire par lesdits Jehan Derahon contre ladite Desle, par laquelle il prononça entr'aultres les paroles suyvantes en effet et substance.

Vehus les informations des procureurs, recours et ampliations d'icelui, procès faicts, confessions et réponses et déclarations du commis et lieutenant de l'inquisiteur et es cas et crimes de mort, sortilèges et hérésies que ton cas se juge à être menée par l'exécutateur de la haulte justice entre les deux ponts de S. Sauveur et illec estre publiquement bruslée et arse tant que mort s'en ensuive, et moi, comme juge en ceste partie, te condampne à ce sauf la bonne grâce de Monsieur (1); après

(1) Cette formule indique le droit de grâce qu'avait l'abbé de Luxeul comme souverain de sa principauté.

laquelle sentence et choses cy dessus faictes, Jehan Grandcolin, de Luxeul, notaire publique, comme receveur et procureur de ladite ville et pour ce en nom des bourgeois et habitants dudit Luxeul illec estans que tous aultres absens des choses susdites et d'une chacune d'icelles et a a moy, Deslet Bardot d'Anjeulx, notaire juré de la cour de Besançon et tabellion estaubly en la terre et seigneurie dudit Luxeul, illec présent et ayant vehu ouyr et entendre ce que dessus, qui et demander instrument et lettres testimoniales pour valoir et servir aux bourgeois et habitants en temps et lieu ce que de raison que lui ai connue par foy publique outroyer et outroyes. Faict et donné audit Luxeul en ladite audience, les an, jour que dessus, présens Jehan Chalenet, Jaquot de Bast, Demoinge Marchant, sergent en ladite justice, Toussaint Marchand, d'Anjeulx, Huguenin Peneffent, Jaquemin Cazelo, de Froideconche, Pierre Ballay, Guillaume Cheviltot, Dannelle Henri, Symon Maire, de la Chapelle et plusieurs aultres congrégés et présens, par moy appelés en tesmoins.

Signé à l'original : D. BARDOT.

Par ordre : J. GASTEL.

Copié et collationné sur l'original en papier existant aux Archives de Luxeul, et coté FF. 8.

---

# UNE QUITTANCE

DE MADAME DE SÉVIGNÉ

---

M'occupant de l'histoire d'un financier du xvii<sup>e</sup> siècle, qui avait passé un contrat chez M<sup>e</sup> Moufle, notaire à Paris, de 1647 à 1679, je demandai à M<sup>e</sup> Bourget, titulaire actuel de la charge, la permission de faire dans les anciennes minutes de son étude la recherche dont j'avais besoin. M<sup>e</sup> Bourget fut assez obligeant pour me l'accorder. Les lettrés lui en sauront gré, puisque, chemin faisant, dans le registre qui me fut communiqué, je découvris la pièce suivante, concernant M<sup>me</sup> de Sévigné, pièce qui se trouve classée dans le recueil des minutes, à la date du 10 mai 1658.

Guillaume DEPPING.

En la présence des notaires du Roy au Chastelet de Paris, soubzsignez, dame Marie de Rabustin Chantal, vefve de messire Henry de Sévigné, marquis dudict lieu,

des Rochers, La Haye de *Corci* (1), Conseiller du Roy en ses conseils, mareschal des camps et armées de Sa Maj<sup>te</sup>, gouverneur de la ville et chasteau de Fougères, demeurant à Paris, rue du Temple, paroisse de S<sup>t</sup>-Nicolas des Champs, a confessé avoir receu comptant de Jacques de Farcy, escuyer, sieur de Pesnel (2), demeurant en la ville de Rennes en Bretagne, par les mains de Lubin Petit, bourgeois de Paris, y demeurant, rue du Four, paroisse S<sup>t</sup>-Eustache, des deniers dudit s<sup>r</sup> de Farcy, ainsy que led. Petit, la somme de vingt deux mil deux cens soixante douze livres sept sols,

Scavoir deux mil liv. dès le mois de janvier dernier, dont lad. Dame avoit fait ses endossements sur deux lettres de change, l'une de cinq cens liv. acquittée par le s<sup>r</sup> Cardon, le dix neufviesme dud. mois, et l'autre de quinze cens liv., acquittée le vingt sixiesme ensuivant par le s<sup>r</sup> Estrang (?), tous deux banquiers à Paris, et vingt mil deux cens soixante douze liv., sept sols ce jour-d'huy, en louis d'argent et autre monnoye, provenant de dix lettres de change, envoyées aud. Petit par led. s<sup>r</sup> de Farcy, et par luy endossées,

Revenant lesd. deux sommes à la première de vingt deux mil deux cens soixante douze liv., sept sols, de laquelle en a vingt un mil livres pour reste et parfait paiement de la somme de cinquante cinq mil liv. portée en l'obligation dud. s<sup>r</sup> de Farcy, et de Nicolas Petau, escuyer, s<sup>r</sup> de Dimancheville (3), faite au profit de

(1) Le marquis de Sévigné était seigneur de la Haye, dans la paroisse de *Torcé* en Bretagne. — Voir *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, par Potier de Courcy, au mot : *Sévigné*.

(2) Farcy, dont la famille était originaire de Normandie, était seigneur de Paynel. — *Armorial*, par Potier de Courcy, au mot : *Farcy*.

(3) La famille Petau était originaire de l'Orléanais.

Dimancheville, localité de vingt-huit feux, à quatre lieues et quart de Pithiviers, dans le Gâtinais (Orléanais), diocèse de Chartres, gouvern<sup>t</sup> de Paris, intendance d'Orléans. Voir le *Dictionnaire d'Expilly*, v<sup>o</sup> : *Dimancheville*.

M<sup>re</sup> Pierre Firmin, bourgeois de Paris, passé par devant de Monhenault et Cornille, notaires aud. Chastelet (1), le vingtiesme avril 1656.

Lequel Firmin avoit fait cession à lad. Dame, Marguerite de Sévigné, par acte passé devant Gaudion (2) et led. Cornille, notaires, le vingt trois janvier mil six cens cinquante sept pour pareille somme d'elle receue, agrée par led. s<sup>r</sup> de Dimancheville, le vingt neuf dud. mois,

Le surplus des cinquante mil livres et intérêts d'iceux ayant esté cy devant payé à lad. dame, dont elle avoit donné ses quittances particulières, qui ne serviront avec la présente que d'un même acquit et douze cens soixante douze liv., sept sols, pour les intérêts de lad. somme de vingt un mil liv., escheus tant depuis le troisesme mars 1657 jusqu'aud. jour vingt sixiesme janvier dernier, que lad. Dame touche lesd. deux mil liv. cy-dessus declarez, que du restant de lad. somme principale depuis led. jour, vingt sixiesme janvier dernier jusqu'à présent, suivant le compte fait entre les parties,

Iceux intérêts adjugez par sentence dud. Chastelet du huitiesme novembre aud. an 1656, de laquelle somme vingt deux mil deux censsoixante douze liv., sept sols, lad. Dame, marquise de Sévigné, se contant, en quitte lesd. s<sup>rs</sup> de Farcy, de Dimancheville et tous autres,

Ce faisant lad. Dame a présentement rendu aud. Petit pour iceux s<sup>rs</sup> de Farcy et Dimancheville le brev. de lad. obligation, et lesd. transport et sentence sus dattez, le tout comme nul, solut, et acquitté, consentant toutes

(1) Laurent de Monhenault, notaire du 15 avril 1655 au 13 avril 1682. — Eustache Cornille, notaire du 9 novembre 1628 au 31 décembre 1665. Voir le *Répertoire* édité par la Chambre des notaires de Paris et contenant la liste de ces officiers ministériels depuis l'origine jusqu'à nos jours.

(2) Gaudion, notaire du 8 mai 1656 au 10 janvier 1684. (Même source que ci-dessus.)



mentions estre faictes en vertu des présentes sur lesd. pièces et autres concernans led. deub par les notaires qui en seront requis, sans que sa présence y soit nécessaire, le tout ne servant aussy que d'un acquit, promettant, etc., etc.

Faict et passé en la maison de lad. Dame, marquise de Sévigné, devant déclarée, l'an mil six cens cinquante huict, le huitiesme jour d'avril, avant midy, et ont signé :

MARIE DE RABUSTIN GHANTAL.

PETIT.

LESCUIER (?)

MOUFLE.

## COMPTES-RENDUS

- I. — INVENTAIRE DE LA COLLECTION D'ESTAMPES RELATIVE A L'HISTOIRE DE FRANCE, LÉGUÉE EN 1863 A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE PAR M. MICHEL HENNIN, rédigé par M. Georges DUPLESSIS, conservateur sous-directeur-adjoint du département des estampes de la Bibliothèque nationale. T. I, première partie. Paris, H. Menu, 1877. Grand in-8° raisin de viii et 224 pages. Prix : 6 francs ; pap. vergé, 10 francs.

Nos lecteurs se souviennent que l'ancienne direction leur avait promis, l'année dernière, de leur donner dans le *Cabinet historique* l'inventaire de la collection Hennin. Cette promesse,

si elle eût été tenue, eut été contraire aux véritables intérêts du *Cabinet*, qui a pour principal objet de faire connaître les collections de manuscrits ou les dépôts d'archives. En effet, il eût fallu pour cela ou sacrifier tout-à-fait les catalogues de manuscrits ou s'exposer à prolonger indéfiniment, sans peut-être jamais la terminer, une publication qui ne comprendra pas moins de quatre forts volumes. En prenant la direction du *Cabinet historique*, nous avons pensé que notre devoir était de nous opposer de toutes nos forces à l'exécution d'une idée, qui ne pouvait donner aux uns qu'une satisfaction incomplète, en lésant les droits et les intérêts des autres; nous y avons réussi.

La collection Hennin, dont M. Duplessis a entrepris l'inventaire, forme 169 volumes, classés par ordre chronologique, et comprenant les monuments figurés relatifs à l'histoire de France depuis les origines de la monarchie jusqu'à nos jours. « Vues de villes, plans, sièges, faits locaux, émeutes, scènes épisodiques, portraits, pierres tombales, médailles, monuments civils et religieux, écussons, tournois, fêtes publiques, allégories, thèses, États généraux et provinciaux, assemblées ecclésiastiques, prestations de serment, sacres et entrées, funérailles des rois et princes, caricatures historiques, châteaux, jardins, statues, commémorations, traités de paix et de guerre, joutes, tournois, usages et mœurs populaires de Paris et de la province, » tels sont les principaux sujets qui forment cette riche collection, utile complément de celle de Fevret de Fontette que possède aussi le département des estampes de la Bibliothèque nationale.

Le public éclairé, auquel s'adresse le livre de M. Duplessis, lui saura gré de lui avoir révélé les trésors de la collection Hennin et d'être entré ainsi dans une voie, qui, nous l'espérons, sera suivie par les autres fonctionnaires du département des estampes. Dans ce département, si admirablement administré et organisé, où le service des communications se fait si rapidement et d'une manière si sûre, grâce à la méthode de classement qui a été adoptée, le besoin de catalogues se fait peut-être moins sentir que dans les autres services de la Bibliothèque nationale, où les divisions sont plus nombreuses et les recherches plus compliquées; mais les travailleurs ne se plaindraient certainement pas d'avoir à leur disposition plus de moyens d'investigations; de plus, la Bibliothèque n'aurait pas sans doute à regretter le retour d'abus semblables à celui qui s'est produit il n'y a pas longtemps.

Pour faire l'éloge de la publication de M. Duplessis, il nous suffit de dire que l'on trouvera dans *l'Inventaire de la collection Hennin*

toutes les qualités de science et de critique qui ont contribué à établir la réputation de l'auteur de l'*Histoire de la gravure en France*.

L'exécution matérielle du volume que nous avons sous les yeux est des plus soignées. Il en a été tiré pour les amateurs un certain nombre d'exemplaires sur papier vergé, qui ne laissent rien à désirer. C'est donc en même temps un bon et bel ouvrage que nous avons le plaisir d'annoncer aux amis de l'histoire de France et de l'histoire de l'art.

Ulysse ROBERT.

---

II. — RÉPERTOIRE DES SOURCES HISTORIQUES DU MOYEN-ÂGE, par Ulysse CHEVALIER. — *Bio-bibliographie*, 1<sup>er</sup> fascicule. Paris, librairie de la Société bibliographique, 1877. Grand in-8° de 536 colonnes. Prix : 5 francs.

Fabricius et Potthast ont été pendant bien longtemps pour les médiévistes les guides les plus souvent consultés. Mais si, sur beaucoup de points leurs précieuses indications nous ont apporté la lumière, combien de questions n'ont-ils pas, le premier surtout, laissées dans l'ombre? Fabricius appartenait à une époque où l'étude du moyen-âge était peu développée; il n'est donc pas étonnant que son livre ne nous paraisse plus suffisamment complet. Potthast a pu consigner dans sa *Bibliotheca historica medii ævi* beaucoup de renseignements nouveaux, la plupart des résultats des travaux entrepris depuis près d'un demi-siècle sur l'histoire et la littérature du moyen-âge. L'incontestable supériorité qu'il a acquise sur son devancier, il la doit d'une part aux immenses recherches qu'il a faites soit par lui-même, soit par ses collaborateurs dans les bibliothèques de l'Europe, et d'autre part aux catalogues de manuscrits, qui, publiés déjà au moment où il préparait son ouvrage, lui avaient

permis d'entrevoir une partie des richesses renfermées dans ces bibliothèques. Après un supplément nécessité par le développement et les progrès des études relatives au moyen-âge, Potthast avait songé à donner de son livre une nouvelle édition, édition préparée, imprimée et prête, paraît-il, à être publiée quand il a appris la prochaine publication du *Répertoire des sources historiques du moyen-âge* de M. l'abbé Chevalier. Le retard du savant allemand à mettre en circulation la nouvelle édition de sa *Bibliotheca historica* est-il dû à la crainte qu'il éprouvait de se voir surpassé par M. l'abbé Chevalier? Il est permis de le croire, et jamais crainte n'aurait été mieux justifiée, si nous devons en juger par le fascicule que nous avons sous les yeux.

Le *Répertoire* de M. l'abbé Chevalier formera trois volumes : le premier relatif aux personnages, le deuxième aux localités et aux faits, le troisième aux œuvres littéraires. Dans le premier volume figureront « tous les personnages qui ont obtenu une notoriété quelconque pendant le moyen-âge, de l'établissement de l'Église à l'an 1500. » C'est assez dire que le plan de l'auteur est des plus vastes. Chaque personnage y a sa biographie en une ou plusieurs lignes, biographie qui se réduit le plus souvent, et sauf pour certains personnages, aux dates de naissance, de fonctions et de mort; vient ensuite l'indication des sources à consulter sur le personnage. Cette indication manque quelquefois; malgré les explications données par M. l'abbé Chevalier en tête de son *Répertoire*, on est obligé de se demander quels sont les motifs de ces omissions. Quant aux sources indiquées, elles sont aussi nombreuses que variées. En effet, à côté des travaux de première main, de ceux que les érudits doivent avant tout consulter, M. l'abbé Chevalier a eu soin de mentionner les œuvres de tous genres, livres, dissertations, mémoires, articles de revues, etc., dont ses personnages ont été l'objet; il a eu surtout soin de n'en omettre aucun, de crainte d'être ou de paraître incomplet. A ce point de vue, l'œuvre de M. l'abbé Chevalier est véritablement gigantesque et suppose des lectures dont l'idée seule effraie. Tous ceux qui auront à se servir de son bon, de son excellent *Répertoire* lui sauront-ils gré d'avoir consigné dans son ouvrage le résultat de tant de recherches? il est permis d'en douter. Ce qui est certain, c'est que beaucoup lui feront un reproche de n'avoir pas distingué pour les érudits moins perspicaces que lui, les sources, les véritables sources, des ouvrages de deuxième ou de troisième main. Beaucoup s'étonneront aussi de voir qu'il ne mentionne pas les sources manuscrites. Cette omission, qui, dans la pensée de

l'auteur doit avoir sa raison d'être, sera certainement réparée ; mais M. l'abbé Chevalier aurait bien fait de la justifier préalablement par une explication.

Il y aurait aussi lieu de faire quelques critiques sur les divisions de l'ouvrage, lequel, comme nous l'avons déjà dit, comprendra une partie distincte pour les personnages, une pour les localités et les faits, et une autre pour les œuvres littéraires. A notre humble avis, il eût été préférable de fondre le tout, afin d'éviter la multiplicité des recherches : dans ce cas, l'article consacré à un personnage eût pu comprendre d'abord la bio-bibliographie et ensuite, s'il y a lieu, ses œuvres littéraires. Cette observation ne s'adresse pas à l'auteur, qui eût voulu suivre ce plan, mais à la commission qui a jugé à propos de lui tracer celui qu'il a suivi.

M. l'abbé Chevalier, dont le nom était déjà si cher à l'érudition, vient de lui rendre un nouveau et signalé service par son *Répertoire*, qui lui assigne une des premières places parmi les bibliographes modernes.

U. R.

## ERRATA

Page 66, ligne 6, au lieu de *Françaisis*, lisez *Français*.

Page 104, ligne 1, au lieu de *cet époque*, lisez *cette époque*.

Page 214, au bas de l'article intitulé : *La Domination bourguignonne à Tours et le siège de cette ville (1417-1419)*, rétablissez le nom de l'auteur : M. DELAVILLE LE ROULX, qui a été omis.



# TABLE DES MATIÈRES

## DU VINGT-TROISIÈME VOLUME

---

### DOCUMENTS

	Pages.
Programme de la nouvelle direction .....	v
Notes sur quelques manuscrits de la bibliothèque d'Auxerre, par M. Léopold DELISLE .....	1
Mémoire inédit de Baluze, publié par M. Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.....	16
Le marquis de Chamlay, par M. A. DE BOISLISLE ..	21
Du droit de bâtardise sur les membres du Chapitre de Saint-Dié, par M. F. DE CHANTEAU..	38
Inventaire des manuscrits du connétable de Lesdiguières, par M. J. ROMAN.....	49
Une souscription au XVIII <sup>e</sup> siècle, par M. P. BONNASSIEUX.....	55
La légende du souper de La Trémoille après la bataille de Saint-Aubin (28 juillet 1488), par M. Arthur DE LA BORDERIE.....	65
Le comte Charles d'Aubigné, par M. H. BORDIER..	81
Une entrevue de diplomates, en Suisse, au XVII <sup>e</sup> siècle, par M. E. ROTT .....	98
Note sur quelques manuscrits de la bibliothèque de Lesdiguières, par M. J. ROMAN.....	110
Mémoires de Carorguy, greffier de Bar-sur-Seine, par M. E. BRUWAERT (premier article).....	113



La bibliothèque Mazarine et le duc de La Vallière, par M. A. MOLINIER .....	145
Cinq lettres de Louise de Savoie, par M. C. DE LA JONQUIÈRE.....	157
La domination bourguignonne à Tours, et le siège de cette ville (1417-1419), par M. DELAVILLE LE ROULX.....	161
Note sur le duc de La Vallière et la bibliothèque Mazarine, par le P. SOMMERVOGEL.....	232
Note sur un ouvrage attribué à La Bruyère, par M. Ad. HATZFELD.....	235
Notice sur Ferrand de Bez, par M. Louis BARBIER.	236
Une lettre du Père Adam au cardinal Mazarin, par M. Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.....	238
Quelques mots sur les dames damées, par M. P. BONNASSIEUX .....	241
Un procès de l'inquisition au XVI <sup>e</sup> siècle, par M. J. MOREY.....	257
Une quittance de M <sup>me</sup> de Sévigné, par M. G. DEPPING.	281
Comptes rendus :	
Inventaire des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, par L. DELISLE.....	58
Étude biographique sur François Villon, par A. LONGNON.	60
Le conseil d'État avant et depuis 1789, par Léon Aucoc.	63
Inventaire de la collection Hennin, rédigé par G. DUPLESSIS .....	284
Répertoire des sources historiques du moyen-âge, par Ulysse CHEVALIER.....	286
Errata .....	289
Table des Matières.....	291

---

# CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

PAR LES SOCIÉTÉS DES ÉCRIVAINS, ÉDITEURS DU JOURNAL

## CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE  
DES DÉPARTEMENTS LITTÉRAIRES DE SES ILLUSTRATIONS MANUSCRITES

La Direction de M. ULYSSE ROBERT

Ancien élève de l'École des Chartes,  
Responsable des Manuscrits de la Bibliothèque nationale

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

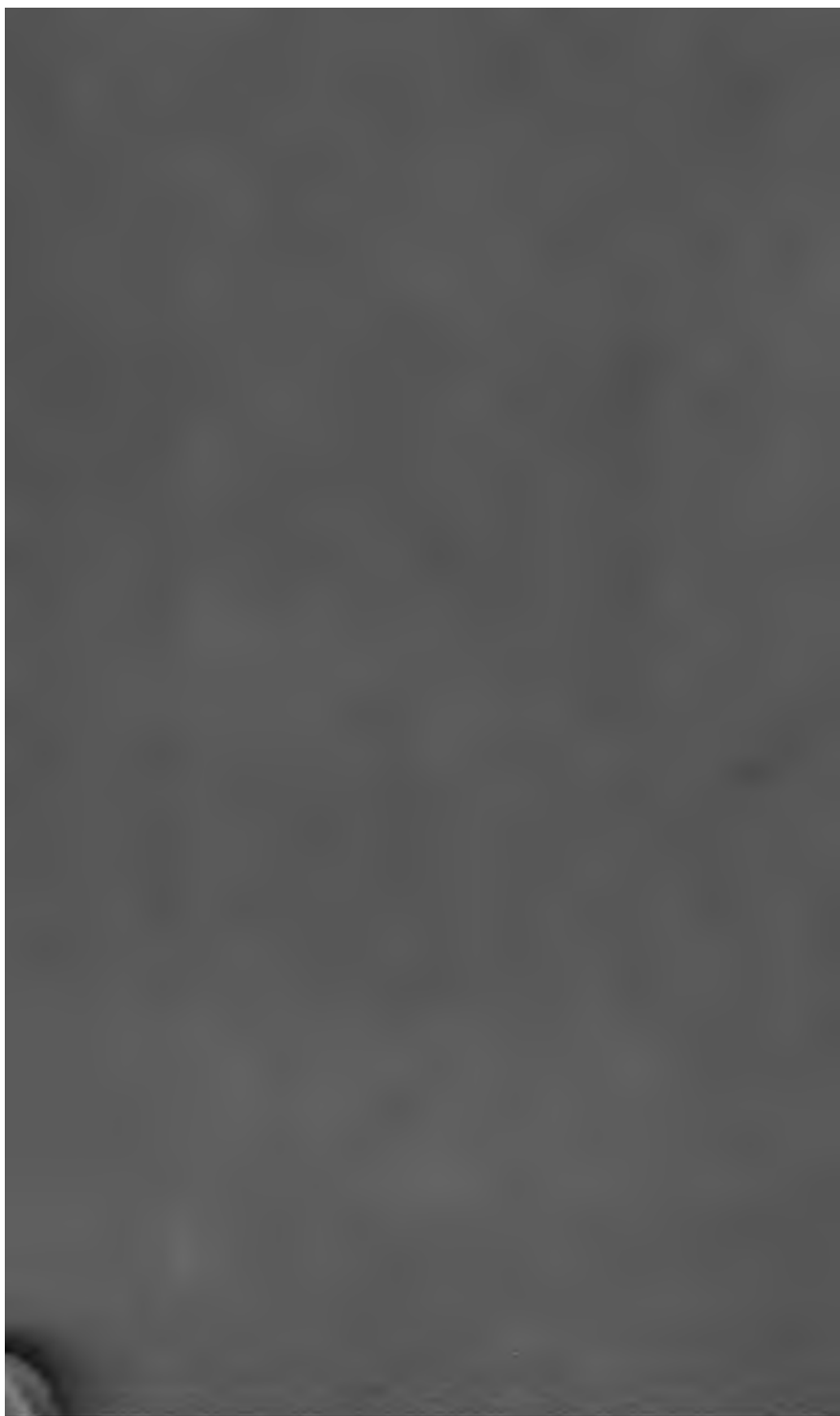
DÉCEMBRE 1877



A PARIS

CHEZ M. CHOSEAU PIGARD, Libraire  
110, rue Montmartre, 110.

AN - D, 10, 11, 12, 13



LE  
**CABINET HISTORIQUE**



ÉPERNAY

TYPOGRAPHIE DE BONNEDAME ET FILS

Éditeurs du CABINET HISTORIQUE

# LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

## LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS  
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE  
DE SES DIVERSES LOCALITÉS ET DES ILLUSTRATIONS HÉRALDIQUES

Sous la direction de M. ULYSSE ROBERT

Ancien élève de l'École des Chartes,  
Employé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale.

---

TOME VINGT-TROISIÈME

DEUXIÈME PARTIE. — CATALOGUE.



On s'abonne

A PARIS

CHEZ ALPHONSE PICARD, LIBRAIRE

Rue Bonaparte, 82.

---

M. D. CCC. LXXVII



INVENTAIRE SOMMAIRE  
DES  
NOUVELLES COLLECTIONS  
DE  
**TITRES ORIGINAUX**

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

PAR

ULYSSE ROBERT

---

Les pièces qui forment ces collections, classées dans ces derniers temps sous la direction de M. Delisle, proviennent pour la plupart des archives de l'ancienne Chambre des comptes. Elles ont été acquises par la Bibliothèque à différentes époques. Le fonds principal est celui de Beaumarchais, cédé en 1784 ou 1785, au prix de 60,000 livres. Une première partie de ce fonds a été versée au Cabinet des titres, dans la série des pièces originales ; une autre est en voie de classement ; enfin le lot le plus important a servi à former une collection d'environ 800 volumes que la Bibliothèque peut désormais mettre à la disposition du public.



La collection Blondeau, entrée par parties à la Bibliothèque depuis 1755 jusqu'en 1777 ; celle de Jault, son neveu, cédée en 1777 et en 1780, et celle des titres originaux de Dom Villevieille, moins importantes et moins considérables, y ont été jointes.

M. Delisle, dans le *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale* (1) et dans l'Avertissement des *Actes normands de la Chambre des comptes sous Philippe de Valois* (2), et M. de Boislisle, dans son livre sur la Chambre des comptes (3), ayant fourni sur ces acquisitions des renseignements très-détaillés et très-précis, il serait inutile de les rappeler ici. Cette notice aura donc seulement pour objet d'indiquer la composition de ces nouvelles collections, qui, classées selon des catégories déterminées (4), ont pris place à la suite du fonds français.

De la collection Beaumarchais, on a formé : 1° les *Chartes royales* ; 2° les *Comptes de bouche* ; 3° les *Montres* ; 4° les *Fouages* ; 5° les *Pièces sur les villes* ; 6° les *Quittances des Suisses* ; 7° les *Quittances ecclésiastiques* (1<sup>re</sup> série) ; 8° les

(1) T. I, p. 551 et 555, et t. II, p. 283.

(2) P. I. - III.

(3) P. cxxviii sqq. Sur la collection de Dom Villevieille, acquise en 1811, consulter la *Notice biographique sur Dom Villevieille*, qui est en tête du *Trésor généalogique* publié par MM. Henry et Alphonse Passier, p. xv, xvi, lxvii et lxviii.

(4) Ces divisions ont été établies par l'abbé Coupé, garde du Cabinet des titres, de 1785 à 1818.

*Quittances ecclésiastiques* (2<sup>e</sup> série) ; 9<sup>e</sup> les *Quittances et pièces diverses*.

*Chartes royales*. Cette série, qui comprend uniquement des actes émanés de la chancellerie royale, se compose de 10,561 pièces, rangées par ordre chronologique et formant 55 volumes. Elle porte les n<sup>os</sup> 25,697-25,751 du fonds français.

*Comptes de bouche*. Série composée de 1,621 pièces, reliées en 12 volumes et formant les n<sup>os</sup> 25,752-25,763 du fonds français.

*Montres*. 12,859 pièces, reliées en 138 volumes, forment cette série, pour laquelle l'ordre chronologique a été suivi. Le triage d'une partie en avait été fait et un premier classement préparé par l'abbé Coupé. Elles portent les n<sup>os</sup> 25,764 - 25,901 du fonds français.

*Fouages*. 9,068 pièces, classées par ordre chronologique et formant 42 volumes, n<sup>os</sup> 25,902-25,943 du fonds français. De même que pour les *Montres*, le triage en avait été fait par l'abbé Coupé.

*Villes*. Documents tirés de la Chambre des comptes, tels que rôles d'impositions et d'amendes, fragments de comptes, mandements, quittances, etc. Le classement en avait été préparé par l'abbé Coupé, suivant l'ordre alphabétique des villes, châteaux et localités auxquelles se rapportent les documents. On y a joint des armoiries et des notices sur certaines villes ou localités. Cette série se com-

pose de 1,270 pièces, formant 6 volumes, n<sup>o</sup> 25,944-25,949 du fonds français.

*Quittances des Suisses.* 4,978 pièces, formant 16 volumes, n<sup>o</sup> 25,950-25,965 du fonds français. Les deux premiers contiennent surtout des rôles cantonaux et des actes des consuls et des avoyers ; les autres, les quittances des pensionnaires, par ordre chronologique.

*Quittances ecclésiastiques.* Les deux séries comprennent les documents émanés des archevêques, évêques et chapitres, abbayes, prieurés, hôpitaux, etc., et sont classées par ordre alphabétique. Dans la première, composée de 5,139 pièces, formant 20 volumes, il y a des actes de cardinaux : dans la seconde, composée de 1,149 pièces, reliées en 6 volumes, un grand nombre sont scellées. Elles forment un précieux supplément à la collection du même genre, créée par Gaignières, (mss. 20,878-20,889 et 20,890-20,917 du fonds français).

*Quittances et pièces diverses.* Cette dernière série est de beaucoup la plus importante, à cause du nombre et de l'intérêt des pièces qu'elle renferme. M. Delisle, qui en a tiré ses *Actes normands de la Chambre des comptes sous Philippe de Valois* (1328-1350), en a fait ressortir la valeur dans les termes suivants, qu'on peut appliquer à la collection tout entière : « On y trouvera principalement des mandements du roi et du duc de Normandie, des quittances, des mémoires et des comptes de

toute nature. Il y a là beaucoup de témoignages authentiques à recueillir sur la première période de la guerre de cent ans : on devra s'en servir pour contrôler les récits de nos chroniqueurs. D'autre part, une ample moisson de renseignements s'offrirait aux historiens des villes et des châteaux, comme à ceux de nos institutions politiques, administratives, judiciaires, militaires et navales. L'archéologue y relèverait des détails précieux sur l'état des arts au XIV<sup>e</sup> siècle ; l'économiste, des données exactes sur la valeur des terres, le prix des denrées et le taux des salaires ; le philologue, de nombreux exemples de mots techniques qui manquent à nos glossaires (1). » *Les Quittances et pièces diverses* seront donc consultées par tous, avec d'autant plus de profit qu'elles ont été jusqu'à ce jour presque inexplorées (2).

Moins considérable, la collection des *Titres originaux* de Dom Villeveille a cependant une assez grande importance, parce qu'elle renferme des actes très-anciens. Outre de nombreuses chartes des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, il y en a trois du XI<sup>e</sup>. Elle se compose de 6,483 pièces, formant 37 vo-

(1) Avertissement, p. II et III.

(2) J'en ai extrait environ 200 pièces relatives aux artistes depuis le règne de François I<sup>er</sup> jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Publiées dans le t. IV des *Archives de l'art français*, il en a été tiré à part 15 exemplaires. Parmi les pièces les plus curieuses de ce genre, il y a une quittance signée de Bernard Palissy et de ses deux fils. C'est, paraît-il, le seul autographe que l'on connaisse de lui. Elle porte le n<sup>o</sup> 774 des quittances du règne de Charles IX.

lumes, n<sup>o</sup> 26,263-26,299 du fonds français, en y comprenant la table. L'ordre alphabétique a été suivi pour le classement de cette série.

Si les collections Jault et Blondeau ne présentent qu'un médiocre intérêt, malgré la quantité de volumes dont cette dernière est composée, c'est qu'elle renferment peu d'actes anciens. Pour les titres de Jault, on a suivi l'ordre alphabétique. Blondeau ayant divisé la partie de sa collection qui nous occupe, en trois séries principales, *Fiefs*, *Domaine* et *Mélanges*, il a paru préférable de conserver à peu près l'ordre adopté. Les mss. de ces deux collections portent, ceux de Jault, les n<sup>o</sup> 26,300-26,308 et ceux de Blondeau, les n<sup>o</sup> 26,309-26,484 du fonds français (1).

Ces indications étant données, l'inventaire suivant fera connaître la composition de chacune des différentes séries.

#### CHARTES ROYALES

**25,697.** — Philippe le Bel, Louis X, Philippe le Long et Charles le Bel.

**25,698.** — Philippe de Valois.

**25,699.** — Jean de France, duc de Normandie.

(1) Dans cet inventaire, j'ai dû souvent conserver l'orthographe originale des noms, à cause de l'impossibilité absolue qu'il y aurait à en identifier certains, qui ont été ou complètement dénaturés ou qui se rapportent à des localités et surtout à des fiefs disparus. J'ai indiqué la date ou les dates extrêmes des pièces proprement dites. Les documents, qui ne sont suivis d'aucune date, sont des armoiries ou des notes sans importance.

- 25,700. — Jean, roi.  
 25,701. — Charles de France, dauphin, fils du roi Jean.  
 25,702 - 25,704. — Charles V.  
 25,705 - 25,709. — Charles VI.  
 25,710 - 25,712. — Charles, régent du royaume, et Charles VII.  
 25,713 - 25,715. — Louis XI.  
 25,716 - 25,717. — Charles VIII.  
 25,718 - 25,719. — Louis XII.  
 25,720 - 25,723. — François I<sup>er</sup>.  
 25,724 - 25,725. — Henri II.  
 25,726 - 25,727. — François II et Charles IX.  
 25,728 - 25,733. — Henri III.  
 25,734 - 25,739. — Henri IV.  
 25,740 - 25,746. — Louis XIII.  
 25,747 - 25,750. — Louis XIV.  
 25,751. — Louis XV et Louis XVI.

## COMPTES DE BOUCHE DES ROIS

- 25,752-25,763. — Années 1380 à 1718 et pièces sans date.

## MONTRES

- 25,764. — Philippe VI, Jean II et Charles V.  
 25,765 - 25,766. — Charles VI.  
 25,767 - 25,778. — Charles VII.  
 25,779 - 25,780. — Louis XI.  
 25,781 - 25,782. — Charles VIII.  
 25,783 - 25,785. — Louis XII.  
 25,786 - 25,793. — François I<sup>er</sup>.  
 25,794 - 25,799. — Henri II.  
 25,800 - 25,806. — François II et Charles IX.  
 25,807 - 25,816. — Henri III.  
 25,817 - 25,841. — Henri IV.

- 25,842 - 25,858.** — Louis XIII.  
**25,859 - 25,899.** — Louis XIV et Louis XV.  
**25,900 - 25,901.** — Pièces sans date.

## FOUAGES

- 25,902 - 25,907.** — Charles IV-Charles VI.  
**25,908 - 25,913.** — Charles VII.  
**25,914 - 25,919.** — Louis XI.  
**25,920 - 25,924.** — Charles VIII.  
**25,925 - 25,929.** — Louis XII.  
**25,930 - 25,937.** — François I<sup>er</sup>.  
**25,938 - 25,939.** — Henri II.  
**25,940 - 25,942.** — François II, Charles IX et Henri III.  
**25,943.** — Pièces sans date.

## VILLES

**25,944.** — Abbeville (1371-1467); Aigurande; Aire; Aix; Alais; Alby; Allemans (1469); Amiens (1424); Ancenis; Andelys (1504); Angers et Anjou; Annebourg; Anot; Antibes; Apt; Aquitaine (royaume d'); Armentières; Arnay-le-Duc; Arques (1355-1403); Arras; Asnières (1683); Assignies; Assonleville; Astiches; Aups; Ausonettes; Austrasie (royaume d'); Autun; Auvergnaux; Auvergne (1438, v. st.); Auxerre; Auxonne; Avallon; Avignon; Avranches (1396); Ayrignac (1696); Bar; Barjols; la Bassée; Baubigny (xiv<sup>e</sup> s.); Bayeux (1396-1414); Bayonne (1459-1553); Beaugency (1629); Beaune; Beauvais (1463); Belley; Besançon; Bestel; Beuzeville (1512); Béziers (1438-1532); Blois (1375-1584); Bohain; Boisnouvel (1420, v. st.); Bondouphle; Bonne-maison (1539); Bonneval (1590); la Borde; Bouillargues; Bouillon; Boulineau; Boulogne (1464); Bourbon-Lancy; Bourgbourg (xiv<sup>e</sup> s.); Bourg; Bourges; Bourgoigne (du-

ché de); Bousbeque; Boussan (1708); Bouteville; Bœuvignies; Bresse (comté de); Bretagne; Breteuil (1323-1413); Brie-Comte-Robert (1497); Brignole; Brinon (1413); Brunoy; la Burelle.

**25,945.** — Caen (1353-1529); Cailly (1437); Calais; Cambrai; Carcassonne (1387-1558); Carhais; Carrières-S'-Denis (1640); Caudebec (xiv<sup>e</sup> s. — 1492); pays de Caux (1382); Cercay; Ceyrac (1696); Chaintreau; Chalandrey; Chalon-sur-Saône; Châlons-sur-Marne (1411-1623); Chambon en Blaisois (1469); Chambon en Bourbonnois; Chambord (1379, v. st.); province de Champagne; Champlan (1642); Chantelle; Chantemesle; Charité-sur-Loire; Charolois; Chartreuse en Flandres; Châteauneuf; Châteauregnault (1403); Chatellerault; Châtillon; Châtillon-sur-Seine; Chatou (1641); Chauny (1376-1404); Checy (1405, v. st.); Chenerailles; Cherbourg (1410); Chevanes; Chevry; Chisoing; Choisy-sur-Seine (1640); Ciotat; Civray (1487); Clermont en Argonne; Clermont en Beauvaisis; Coiffy (1377); Colmar; Commines; Compeyre (1696); Compiègne; Concarneau; Condomois (1634-1642); Conserans; Corbeil (1590); Cosigny; Courcouronne; Coutances (1324-1392)); Cramoyau; Crespy en Valois; Cuers; Dijon; Dinan; Dôle; Donesan (1634); Douai; Doullens; Dreux (1380); Dunois (1327); Ébreuil; Entremont (1398); Entrevaux; Épinay; Essonne (1599); Étampes; Eu; Évaux; Évreux (1453-1488); Évry en Brie; Évry-sur-Seine; Falaise (vers 1350); Favières (1640); Felletin; Ferté-Bernard (1395); Flavigny; Flèche; Fleury-Merogis; Fontaines; Fontenay; Fontenay-sous-Bagneux (1640); Fontenay-le-Comte (1490); Forcalquier; Fougères (1411); Fourmes-traux; France; Franche-Comté; Franeau; Fréjus; Frétilin; Fromelle; Fromont; Gaillard [Château] (1366); Gaillon; Gex; Gisors (1437); Glandèves, Gombaut; Gouquies; Gourdon (1658).



**25,946.** — Grange (la); Grasse; Grenoble; Grigny; Grisy; Guilleberville (1578); Guingamp; Guise; Hague-nau; Ham; Harcourt (1384); Harfleur (1378); le Havre: Hédé; Hellicourt (1450); Hennebon; Herbeville; Hesdin; Honfleur; Igny (1642); Issigny (xv<sup>e</sup> s.); Jonville; Josselin; Jumièges (1413); Lamballe; Lambesc; Landernau; Langres (1616); Lannion; Lannoy; Laon; Lens; Lescluse; Lie en Berry (1410); Lieusaint; Ligny; Lille; Lillers; Limoges; Limousin (1503); Linois (1641); Linselle; Lisse; Liverdis; Lodève; Lombrière (1501); Lorgues; Loudun; Louviers; Lugny; Lyon (1373-1571); Mâcon; Malestroit; Mandre; Manosque; le Mans; Mantès (1379-1404); la Marche (1445); Mardilly; Marmande; Maroles; Marseille; Martigues; Massy (1641); Maubeuge (1689); Melun; Mende; Metz; Meudon (1640); Moissac (1370); Moissy-l'Évêque; Moncelets; Moncontour; Mondéville; Mondidier; Mongeron; Montanger; Montargis; Montblin; Montcenis; Monteil; Montereau-Fault-Yonne (xiv<sup>e</sup> s.); Montfort (1397); Montpellier (1340-1737); Mont-réal; Montrichard (1548); Montreuil en Picardie; Morlaix; Mortagne; Mory-le-Grand; Mory-le-Petit; Mouceaux; Moulin-Galan; Mulhouse (1585).

**25,947.** — Nandy; Nantes; Narbonne; Nevers; Nîmes; Niort; Nogent-le-Rotrou; Noisement; Normandie; Noyon (1445, v. st.); Nuits; Oradour; Orléans (1419-1627); Ormoye; Ozance; Paluau; Paris (1564-1616); Parmentier; Passy; Peray; Périgny; Périgueux (1369); Péronne (1440); Perpignan (1480); Pertuis; Peyralade (1696); Pezénas; Phalsbourg; Pierrelate; Place; Plessis-Chalan; Plessis-le-Comte; Plessis-les-Nonnains; Ploermel; Poissy (1296); Poitiers; Pontarlier; Pont-Audemmer (1349-1353); Pontautou (1355); Pont-de-l'Arche (1425-1542); Pont-à-Bouvines; Pont-S'-Marc (1468); Pont-à-Wendin; Ponthavet (1641); Ponthieu; Pontier; Pontivy; Pontoise (1368); Pont-S'-Esprit; Portes;

Provins ; le Puy (1719) ; Puy-Laurens (1553-1596) ; Quimper ; Quimperlé ; Rabastens ; Raillane ; Redon ; Reims ; Rennes ; Rians ; Riez ; Riz ; Roche-Bernard ; Romorantin (1374-1422) ; Rotière ; Rouen (1375-1377) ; Rouvres ; Rue (1459).

**25,948.** — Saintes ; Salins ; Salon ; Sanlices ; Sannois (1640) ; Sarrebrück ; Saulieu ; Saumur ; Seclin ; Sééz (1371) ; Semillac (1583) ; Semur en Auxois ; Semur en Brionnois ; Senez ; Senlis (1557) ; Sensales ; Servigny ; Servon ; Seurre ; Sisteron ; Soissons ; Songnoles ; Sorthoville ; Sud (Compagnie de la mer du) ; Suége (1696) ; S<sup>t</sup>-Amand ; S<sup>t</sup>-Bertrand ; S<sup>t</sup>-Brieuc ; S<sup>t</sup>-Domingue ; S<sup>t</sup>-Donat-de-Bruges ; S<sup>t</sup>-Flour ; S<sup>t</sup>-Geniès (1696) ; S<sup>t</sup>-Jean-d'Angély ; S<sup>t</sup>-Jean-de-Lône ; S<sup>t</sup>-Laurent-des-Eaux (1572) ; S<sup>t</sup>-Lô (1457) ; S<sup>t</sup>-Maclou (1420) ; S<sup>t</sup>-Malo ; S<sup>t</sup>-Martin (1407) ; S<sup>t</sup>-Martin-le-Beau (1555) ; S<sup>t</sup>-Maximin ; S<sup>t</sup>-Nicolas ; S<sup>t</sup>-Omer ; S<sup>t</sup>-Paul-lez-Vence ; S<sup>t</sup>-Pol ; S<sup>t</sup>-Pol-de-Léon ; S<sup>t</sup>-Pons ; S<sup>t</sup>-Quentin (1380-1523) ; S<sup>t</sup>-Remy en Provence ; S<sup>t</sup>-Riquier (1664) ; S<sup>t</sup>-Rome-de-Tarn (1696) ; S<sup>t</sup>-Sardourin (1380) ; S<sup>t</sup>-Sauveur (1511) ; S<sup>t</sup>-Sauveur-le-Vicomte (1375) ; S<sup>t</sup>-Siran ; S<sup>t</sup>-Tropez ; S<sup>t</sup>-Valery ; S<sup>t</sup>-Vallier ; S<sup>t</sup>-Venant ; S<sup>te</sup>-Marie-du-Mont (1421) ; Tarabel ; Tarascon ; Taverny (1640) ; Terre ; Thionville ; Tigery ; Tilly ; Tiron ; Tornan ; Toul ; Toulon ; Toulouse (1480-1572) ; Touraille ; Tournus ; Tours (1545-1556) ; Tréguier ; Trets ; Troyes (1339-1616) ; Turleville (1518) ; Turnhem ; Uzès (xiv<sup>e</sup> s. - 1714) ; Valençay (1410) ; Valence ; Valenciennes ; Valognes (1409, v. st) ; Valois (1413) ; Vandesson (1466) ; Vannes ; Vaussailon (1466) ; Varastre ; Varenne ; Varnestun ; Varneton ; Vascogne (1539) ; Vauconge (xiv<sup>e</sup> s.) ; Vaux-le-Comte (1488) ; Vaux-sur-Essonne ; Vaux-la-Reine ; Vence ; Verdun ; Verneuill ; Vernouillet (1640) ; Vertus (1404) ; Vexin ; Vieilmarché ; Vienne ; Vigneux ; Vilededon ; Villabe ; Villecroisne ; Villefranche ; Villelouvette ; Villemenon ;

Villeoison ; Villepesque ; Villeret ; Villeroy ; Villiers (1640) ; Vincennes (1364) ; Vitré ; Vitry-sur-Seine (1641) ; Viviers ; Vizi ; Yerre ; Yssoudun.

**25,949.** — *ÉTRANGER.* *Abyssinie.* *Allemagne.* Allemagne ; Ahrweiler ; Andernach ; Bavière ; Berncastel ; Bielestein ; Bingen ; Bonn ; Brandebourg ; Bruel ; Cologne ; Consbrück ; Dantzic ; Deux-Ponts ; Hanovre ; Kaiserswerth ; Kempen ; Lechenich ; Marquisat ; Mayence ; Meckenheim ; Neus ; Palatinat ; Silésie ; Spire ; Trèves ; Unckel. — *Angleterre.* Angleterre ; Bristol ; Dublin ; Écosse ; Galivay ; Irlande. — *Autriche.* Autriche ; Bohême ; Essek ; Hongrie ; Lintz ; Lynn ; Moravie ; Transylvanie ; Ulm. — *Belgique.* Anvers ; Berghe-S<sup>t</sup>-Winoc ; Brabant ; Bruxelles ; Gand ; Hainaut ; Lière ; Limbourg ; Louvain ; Luxembourg ; Malines ; Namur ; Théroutanne ; Tournay ; Zulpich. — *Chine.* — *Chypre.* — *Corse* (royaume de). — *Égypte.* — *Église* (États de l'). — *Espagne.* Espagne ; Aragon ; Castille ; Catalogne ; Galice ; Gironne ; Grenade ; Léon ; Lérída ; Murcie ; Navarre ; Puycerda ; Séville ; Tarragone ; Tortose ; Valence. — *Gothie.* — *Hollande.* Amsterdam ; Asperen ; Berg-op-Zoom ; Beverwick ; Bois-le-Duc ; Bomen ; Dordrecht ; Frise ; Gorcum ; Goude ; Groningue ; Gueldres ; Harlem ; la Haye ; Iselstein ; Leerdan ; Leyde ; Maestricht ; Medenblick ; Middelbourg ; Munnekendam ; Muyden ; Naerdem ; OverYssel ; Owdewater ; Poperingue ; Purmerent ; Rotterdam ; Schiedan ; Schonoven ; S<sup>t</sup>- Gertruidenberg ; Utrecht ; Vianon ; Vlardingen : Zélande ; Zons ; Zutphen ; Zwol. — *Holstein.* — *Indes.* — *Italie.* Italie ; Bergame ; Corsano ; Florence ; Gênes ; Lucques ; Mantoue ; Milan ; Modène ; Sardaigne ; Sicile ; Venise ; Vérone. — *Majorque.* — *Malte.* — *Maroc.* — *Montagne.* — *Norwége.* — *Pologne.* — *Portugal.* — *Russie.* Lithuanie ; Moscovie. — *Savoie.* — *Suède.* — *Susse.* — Appenzel ; Bâle ; Berne ; Bienne ; Cadée ; Droitures ; Fribourg ; Genève ; Glaris ; Ligues

grises ; Lucerne ; Neufchâtel ; Rotweil ; Schaffouse ; Schwytz ; Soleure ; Underwalden ; Uri ; Valais ; Zug ; Zurich. — *Tartarie*. — *Tunis*. — *Turquie*. Turquie ; Constantinople ; Gallipoli ; Moldavie ; Valachie.

#### QUITTANCES DES SUISSES

**25,950-25,951.** — Rôles cantonaux ; actes des consuls et des avoyers.

**25,952-25,965.** — Quittances par ordre chronologique, de 1522 à 1690.

#### QUITTANCES ECCLÉSIASTIQUES

##### *Première série.*

**25,966.** — Pièces émanées des cardinaux dont les noms suivent : Georges d'Armagnac (1552-1564) ; René de Birague (1579-1582) ; Jean de Bonzy (1573) ; Charles de Bourbon (1584-1586) ; Philibert de la Bourdaisière (1563-1566) ; Hippolyte de Ferrare (1567) ; Anne des Cars (1605-1608) ; Pierre de Gondy (1598) ; Louis de Guise (1586) ; Charles de Lorraine (1564-1565) ; Jacques du Perron (1605-1616) ; Henri de Gondy, cardinal de Retz (1618-1620) ; Richelieu (1623-1642) ; François de la Rochefoucauld (1621-1641) ; Maurice de Savoie (1627) ; cardinal Séraphin (1605-1608) ; François de Sourdis (1605-1615) ; Louis de la Valette (1623-1633) ; Charles de Vendôme (1588-1590). — Pièces émanées des archevêques, évêques et chapitres des diocèses dont les noms suivent : Agde (1450-1648) ; Agen (1654) ; Aire (1623) ; Aix (1529-1622) ; Alby (1479, v. st.-1678) ; Amiens (1586) ; évêques d'Angers (1497-1645) ; chapitre d'Angers (1578) ; Angoulême (1560) ; évêques d'Arras (1668-1674) ; chapitre d'Arras (1420) ; Auch (1347-1666) ; Autun (1575-1673) ; Auxerre (1531-1673) ; évêques d'Avranches (1367-1706) ; chapitre d'Avranches (1387-1504) ; évêques de Bayeux (1447-1679) ;

chapitre de Bayeux (1437); évêques de Bayonne (1449-1616); chapitre de Bayonne (1564); Bazas (1548-1596); évêques de Beauvais (1339-1712); chapitre de Beauvais (1399-1679); Belley (1621); Bethléem (1691-1693); Béziers (1669); Blois (1704-1706); Bordeaux (1518-1710); Boulogne (1642); archevêques de Bourges (1493-1676); chapitre de Bourges (1620).

**25,967.** — Cahors (1547-1586); Cambrai (1397); Carcassonne (1446-1620); Cavailhon (1625); Chalon-sur-Saône (1559-1653); Châlons-sur-Marne (1529-1667); évêques de Chartres (1369-1703); chapitre de Chartres (1409-1616); Chrysople (1481); Clermont (1432-1691); Condom (1694-1710); Conserans (1629); évêques de Coutances (1394-1664); chapitre de Coutances (1376-1449); Die (1709); Digne (1547-1550); Dromore (1661); évêques d'Évreux (1384-1676); chapitre d'Évreux (1368-1572); Genève (1465); Glasgow (1574); Grenoble (1618); Langres (1690); évêques de Laon (1425-1670); chapitre de Laon (1408); Lavour (1537-1678); Léon (1621).

**25,968.** — Limoges (1436-1587); évêques de Lisieux (1392-1704); chapitre de Lisieux (1532); Lodève (1448-1670); Lombes (1490-1596); Luçon (1591-1635); Lyon (1524-1675); Mâcon (1537-1676); Maguelonne (1434-1467); Maillezais (1440-1610); évêques du Mans (1596-1679); chapitre du Mans (1665); Marseille (1646); évêques de Meaux (1300-1717); chapitre de Meaux (1350-1355); Mende (1452-1666); Metz (1653-1711); Mirepoix (1514-1669); Montauban (1561-1686); Montpellier (1540-1695); Nantes (1426-1587); archevêques de Narbonne (1394-1657); chapitre de Narbonne (1433-1529); Nevers (1555); Nîmes (1657-1673); évêques de Noyon (1396-1667); chapitre de Noyon (1446); Oloron (1621); évêques d'Orléans (1553-1700); chapitre d'Orléans (1564).

**25,969.** — Pamiers (1430-1707); évêques et archevêques de Paris (1385-1706); chapitre de Paris (1364-1682);

Périgueux (1664); évêques de Poitiers (1435-1681); chapitre de Poitiers (1467); le Puy (1469-1666); Québec (1688-1696); Quimper (1698); Reims (1345-1709); Rennes (1556-1663); Rieux (1562-1646); Riez (1547); la Rochelle (1668); Rodez (1570-1690); archevêques de Rouen (1350-1706); chapitre de Rouen (1410-1579).

**25,970.** — Saintes (1669); Sarlat (1596-1645); Séz (1427-1710); Senlis (1573-1682); Sens (1523-1674); Sion (xvi<sup>e</sup> s.-1610); Sisteron (1668-1673); Soissons (1536-1660); S<sup>t</sup>-Briec (1410-1586); S<sup>t</sup>-Flour (1591); S<sup>t</sup>-Malo (1626-1691); Tarantaise (1692); Tarbes (1431-1679); Téroouanne (1430-1432); Toul (1700-1710); Toulon (1659); Toulouse (1436-1701); Tournai (1510-1511); Tours (1618-1678); Tréguier (1647); Troyes (1642-1694); Uzès (1655-1693); Vabres (1559, v. st.); Valence (1664-1666); Vannes (1626-1655); Vienne (1556-1586); Viviers (1450); Ypres (1693-1712).

**25,971.** — Abbayes, collèges, commanderies, hôpitaux, prieurés, séminaires, etc., dont les noms suivent : Abbecourt (1618-1682; voy. Habecourt); minimes d'Abbeville (1573); religieuses de S<sup>t</sup>-François d'Abbeville (1573); S<sup>te</sup>-Claire d'Aigueperse (1627-1634); S<sup>t</sup>-Martin d'Ainay (1694); Airvaux (1664); S<sup>te</sup>-Claire d'Alby (1627-1634); S<sup>te</sup>-Claire d'Alençon (1571-1632); prieuré de l'Alleu (1575); N.-D. des Alleux (1467-1708); Ambournay (1700-1705); Amour-Dieu (1675-1690); Hôtel-Dieu des Andelys (1356); S<sup>t</sup>-Sauveur d'Andres (1700-1712); cordeliers d'Angers (1693); N.-D. d'Ardenne (1373-1708); N.-D. d'Ardorel (1670-1682); S<sup>te</sup>-Claire d'Argentan (1562-1571); Argenteuil (voyez Ursulines); Ars (1479); Aumale (1618); N.-D. d'Aunay; (1423-1529); Aurillac (1634); N.-D. d'Avannes (1681); frères mineurs de Baigneux (1475); N.-D. de Barbery (1567-1568); N.-D. de la Barre-les-Châteauthierry (1351-1684); Basoches (1655); Bassefontaine (1593); N.-D. de Beaugency (1659); Baugerais (1699);

Baume (1679); Beaubec (1383-1706); N.-D. de Beaulieu (1410-1707); maladrerie du Grand-Beaulieu (1394-1550); abbaye de Beaumont (1648); prieuré de Beaumont (1585); S<sup>t</sup>-Jean de Beaumont-le-Roger (1384-1429); Beaupré (1601); Beauregard (1661); prieuré de Beauvais (1678-1690); le Bec (1382-1670); Bellaigue (1575); Bellebranche (1563-1589); Belleval (1675-1699); Bellosane (1370-1506); Bernay (1518-1659); Bertaucourt (1432-1690); Beuvron (1680); S<sup>te</sup>-Claire de Béziers (1507-1565); Bival (1675); S<sup>t</sup>-Nicolas de Blanchelande (1395-1409); S<sup>te</sup>-Berthe de Blangy (1441-1470); Blaimont (1687-1701).

**25,972.** — Boisaubry (1705; voy. S.-Michel de Boisaubry); N.-D. du Footel, ou Bois-aux-Dames-les-Malnoue (1573-1706); Boisgroland (1677); Boisrayer (1557); Bolbone (1466-1477); Bonlieu (1562); Bonlieu (1582-1675); Bonne-Espérance (1341); Bonne-Fontaine (1618-1620); Bonneval (1451-1657); Bonnevaux (1496-1710); Bonport (1400-1683); maladrerie du Bosc de Héron (1410); S<sup>t</sup>-Georges de Boscherville (1393-1491); Bosquen (1686-1704); S<sup>t</sup>-Louis de Bouchereauumont (1646); N.-D. de Boulogne-sur-Mer (1427-1470); Bouqueval 1666; Bourges-Valence (1688); S<sup>te</sup>-Claire de Bourges (1512-1704); S<sup>t</sup>-Vincent de Bourges-sur-Mer (1657); Bourgmoyn (1629-1657); Bourgueil (1616-1709); maladrerie de Breteuil (1392-1401); N.-D. de Breuil-Benoist (1390-1432); N.-D. de Bricol-au-Bois (1587); Brulevert (1616); Bussy (1643); N.-D. de Buzay (1691-1703); chapelle du château de Caen (1390); Hôtel-Dieu de Caen (1363-1380); S<sup>t</sup>-Étienne de Caen (1360); minimes de Calais (1645); commanderie de Campegnny (1385); Canivet (1415-1456); frères prêcheurs de Carcassonne (1446-1464); N.-D. du Carme de la Rochelle (1480); S<sup>te</sup>-Claire de Castres (1523-1529); la Celle de Poitiers (1510-1522); Celle-Frouin (1700-1703); Cerfroi (1572-1573); S<sup>t</sup>-Vigor de Cerisy (1372-1493); S<sup>t</sup>-Pierre de Cernay (1686-1688); Chaages (1576); N.-D.

de la Paix, à Chaillot (1692); la Visitation, à Chaillot (1708); la Chaise-Dieu, en Auvergne (1467-1568); la Chaise-Dieu, au diocèse d'Évreux (1453-1514); Champbenoit-les-Provins (1352); Champdieu (1676); S<sup>t</sup>-Eutropes-Chantelou (1618-1703); Chantemerle (1582-1588); Charroye-au-Bois (1432); Charroux (1602-1621); Hôtel-Dieu de Chartres (1681); Grande Chartreuse (1685); Chartreuse, au diocèse de Clermont (1355); Châteaufort (1704-1710); les Châteliers (1583); frères mineurs de Châtellerault (1605); N.-D. de Chatrice (1703); Chazan (1699-1708); Chelles (1585-1707); Cherbourg (1363-1365); Chercamp (1423-1705); Chevrières (1675).

**25,973.** — Citeaux (1551-1680); Clairefontaine (1412-1604); les Clairnets (1664-1706); Clairruissel (1374-1423); Clairvaux (1462-1701); Clausane (1565); abbaye de Clermont (1571-1697); Cléry (1455-1664); Clisson (1692); Cluny (1331); Coëtmoléon (1680-1693); carmélites de Compiègne (1673); Conches (1386-1563); S<sup>te</sup>-Claire de Condom (1466-1625); Conflans (1705); Corbie (1554); Corbigny (1700-1701); N.-D. de Cordan (1481); Cormeilles (1404-1651); Cormery (1561); Corneville (1527); Coudray (1697-1704); Coulombs (1569-1570); la Cour-Dieu (1698-1703); la Couronne (1704); la Couture (1573-1675); chapitre S<sup>t</sup>-Thomas de Crespy en Valois (1663); la Croix-le-Roi (1386-1417); Cuffin (1511); Cusset (1703); Damesaintes (1576); le Désert (1527); Disentis (1523); Dommartin (1448); Doudeauville (1685-1686); Dunkerque (1665); l'Eau-les-Chartres (1666-1679); Eaunes (1464-1519); Ébreuil (1426); Écharlis (1631-1696); N.-D. d'Elant (1389-1393); Épernay (1697-1705); N.-D. de l'Esclache (1696-1713); Esclimont (1612); chapitre de N.-D. d'Escouys (1480); N.-D. d'Espagne (1440-1672); S<sup>te</sup>-Pétronille de l'Espinay (1676); Estival (1653-1682); l'Estrée (1387-1569); N.-D. de l'Étoile (1451-1486); N.-D. d'Eu (1444, v. st.-1705); Eversham (1424-1438); Hôtel-Dieu



d'Évreux (1396-1431, v. st.); S<sup>t</sup>-Jean de Falaise (1373-1524); Faremoutier (1519-1560); Fécamp (1366-1514); Félixpré (1687); Femy (1692); Ferrières (1678); S<sup>t</sup>-Jacques de la Ferté (1486, v. st.-1675); N.-D. de la Ferté-Milon (1683); Filles-Dieu-les-Chartres (1637-1663); N.-D. de Flabemont (1659-1709); N.-D. de Flavigny (1599-1697); N.-D. de Flotin (1404); Foigny (1473); Foix (1626); Fontainebleau (1547); Fontaine-Jean (1586); Fontaine-le-Comte (1454-1514); S<sup>t</sup>-Nicolas de Fontenay-le-Comte (1652); Fontevraud (1414-1693); N.-D. de Fonts (1437-1547); Foucarmont (1631); la Frenade (1522, v. st.); Fréteval (1577); Froidmont (1601-1608).

**25,974.** — S<sup>t</sup> Fiacre de Gagny (1655); N.-D. du Gard (1423-1455); Gastine (1676); Gercy ou Jarcy en Brie (1376, v. st.-1703); Gien (1635); N.-D. de Gif (1567-1693); Gimont (1673); Gloucester (1449); Gomerfontaine (1414, v. st.-1676); Gournay (1386-1695); la Grâce-Dieu (1451-1491); Grancey (1673-1695); Grandchamp (1368-1485); Grandmont (1633); Grandselve (1434-1541); Granges (1688-1697); Guitres (1703); Habecourt (1581, voy. Abbecourt); N.-D. de Ham (1577-1601); Hambye (1512); prieuré du Hamel, près Breval (1391-1403); Hanemont (1367-1375); Hautebruyère (1373-1683); Heauville (1679); Hérivaux (1577-1647); Hermières (1599-1617); N.-D. d'Hierre (1580-1693); S<sup>t</sup>-Hilaire d'Hierre (1694); Hivernaux (1587-1627); S<sup>t</sup>-Pierre de Honnecourt (1470); Houarlat (1694); récollets de Huningue (1691); l'Isle (1600); l'Isle-Dieu (1513); les Isles d'Auxerre (1639); Issoire (1526-1677); S<sup>te</sup>-Anne-d'Issy (1684-1703); N.-D. d'Ivry (1390, v. st.-1559); Jarcy (voy. Gercy); le Jard (1695-1711); Jassin (1650); Jazeneuil (1682); Jésuites (1584-1707); Joie-les-Nemours (1658); Jouarre (1429, v. st.-1603); Joyenval (1463-1603); Joze (1687); Jumièges (1384-1606); Juvigné (1668).

**25,975.** — Abbaye de Lagny (1600-1675); comman-

derie de Lagny-le-Sec (1623); Lanau (1624); Lantenac (1682); Lappuie (1457); Lessay (1399-1466); Leuville (1558); Licques (1567); Lierru (1668-1712); Lieu-Dieu (1430-1709); Lieu-N.-D. (1660); Lieu-Restoré (1445); Lire (1380-1540); Livry (1586-1676); Loc-Dieu (1686-1688); Longchamp (1547-1709); Longpont (1438-1677); Longpré (1463-1670); Longues (1504); Lonlay (1421-1446); Lucé (1674-1687); S<sup>te</sup>-Claire de Lusignan (1534-1707); la Luzerne (1397-1522); Lys-les-Melun (1377-1677); bonshommes de Mafliers (1399, v. st.); Maintenon (1702); Malmaison (1648); cordeliers du Mans (1652); S<sup>t</sup>-Georges du Mans (1409); S<sup>t</sup>-Vincent du Mans (1702); chapitre de l'église Notre-Dame de Mantes (1414); les frères mineurs de Mantes (1375, v. st.); Hôtel-Dieu de Mantes (1393-1394); Marcheroux (1656); Marcoussis (1584-1630); Marly (1695); Marmoutier (1568-1705); Marquette (1680); Masdion (1523, v. st.); Masures (1387).

**25,976.** — Maubuisson (1371-1706); Mellinois (1506); Messine (1685-1686); S<sup>t</sup>-Arnoul de Metz (1706); S<sup>t</sup>-Clément de Metz (1719); S<sup>t</sup>-Vincent de Metz (1705); maladrerie de Meulant (1372-1401); S<sup>t</sup>-Nicaise de Meulant (1383-1416); Miremont (1568-1581); congrégation de la Mission (1637-1708); Missions étrangères (1666-1713); N.-D. de Moncé (1608-1694); Moncel-les-Pont-S<sup>t</sup>-Maxence (1389-1681); S<sup>te</sup>-Claire de Montauban (1621); Mont-aux-Malades (1392-1507); collégiale de Montbrison (1579); S<sup>te</sup>-Claire de Montbrison (1612-1674); chartreuse de Montdieu (1395-1399); Montebourg (1397-1627); Montferrand (1459-1471); Montierender (1663-1671); Montierneuf (1541); Montivilliers (1375-1428).

**25,977.** — Montmartre (1569-1711); N.-D. de Montmorel (1377-1565); N.-D. de Montmorillon (1499); Montoire (1385); S<sup>te</sup>-Austreberte de Montreuil (1469-1668); Mont-S<sup>t</sup>-Michel (1423-1550); Mont-S<sup>t</sup>-Quentin (1671-1673); Mont-S<sup>te</sup>-Catherine (1598-1712); Moreaucourt

(1439, v. st.-1476); Moreaux (1457-1488); Moreillies (1601); Moreuille (1697); Morguiénval (1415); Morigny (1585-1635); Morlac (1692); Mortain (1419); Mortemer-sur-Eaulne (1486); Mortemer en Lions (1407-1514); minimes de Moulins (1640); Moutier-S<sup>t</sup>-Jean (1689-1697); N.-D. de Moutons (1406); Mozac (1441); Murs (1707-1708).

**25,978.** — Nanteuil en Vallée (1705-1706); Neaufle-le-Vieux (1378-1707); Nemours (1564); Nesle (1700); Hôtel-Dieu de Neufchâtel (1395); Neuvilliers (1670); Nigeon-les-Paris (1585-1680); frères prêcheurs de Nîmes (1438); Netloc (1434); Nizors (1624); S<sup>t</sup>-Louis de Nogent-l'Artaud (1576-1684); Noirlac (1671-1691); N.-D. du Charnier (1705); N.-D. de Grâce, à Ville-l'Évêque (1655-1699); N.-D. de Lisieux (1406-1487); N.-D. aux Nonnains (1576-1682); N.-D. du Parc (1595); N.-D. de Patience (1599); N.-D. hors les Murs de Saintes (1485); N.-D. de Soissons (1600-1614); N.-D. de S<sup>t</sup>-Just (1564, v. st.); N.-D. de Troyes (1613-1706); N.-D. du Val (1447-1464); la Noue (1365-1616); l'Oratoire (1664-1678); Orbais (1565-1606); Origny (1341, v. st.-1699); commanderie d'Orléans (1404); S<sup>t</sup>-Euverte d'Orléans (1642); S<sup>t</sup>-Loup d'Orléans (1695); la Madeleine d'Orléans (1490); Ormont (1630); Paimpont (1569-1700); le Paraclet (1672); le Parc-aux-Dames (1468, v. st.-1665).

**25,979.** — PARIS. Annonciade céleste (1697); Assomption (1700); Augustins (1456-1694); Augustines (1700); Aveugles (1344); Billettes (1600-1610); Blancs-Manteaux (1660-1676); Calvaire du marais du Temple (1710); Carmélites (1611-1698); Carmes (1613-1632); Célestins (1599-1704); chapelle de Braque (1413); Chartreux (1413-1703); Clarisses (1560-1685); collège de Harcourt (1479-1522); collège de Justice (1382); collège de Navarre (1352); collège S<sup>t</sup>-Bernard (1690); congréga-

tion de la Croix (1705); Cordelières S<sup>t</sup>-Marcel (1574-1675); Feuillantines (1683); Feuillants (1604-1605); Filles-Dieu (1531-1627); Filles pénitentes (1509, v. st.-1606); Filles S<sup>te</sup>-Geneviève (1689-1696); Frères mineurs (1412-1676); Haudriettes (1572); Hôtel-Dieu (1396-1637); hôpital de la Charité (1666-1704); Hospitalières de la Place Royale (1687); hôpital S<sup>t</sup>-Gervais (1414-1630); hôpital S<sup>t</sup>-Joseph (1708); Jacobins (1575-1670); Jésuites (1692); la Madeleine (1644-1706); Mathurins (1626-1667); Minimés (1661-1664); religieuses de la Miséricorde (1659-1681); N.-D. de Consolation (1711); religieuses anglaises de N.-D. de Sion (1674-1676); Nouveaux convertis (1707); Nouvelles catholiques (1688); Récollettes de l'Immaculée conception (1688-1711).

**25,980.** — PARIS (Suite). Séminaire irlandais (1620); séminaire des prêtres anglais (1707); séminaire des prêtres de S<sup>t</sup>-François de Sales (1705-1709); séminaire S<sup>t</sup>-Magloire (1687-1703); séminaire S<sup>t</sup>-Nicolas du Chardonnet (1675-1688); séminaire S<sup>t</sup>-Sulpice (1682-1718); Sorbonne (1556); Temple (1666); Val-des-Écoliers (1605); Val-de-Grâce (1560-1707); Visitation (1643-1710); S<sup>t</sup>-Antoine-des-Champs (1452-1712); commanderie du petit S<sup>t</sup>-Antoine (1558-1623); S<sup>t</sup>-Dominique (xvii<sup>e</sup> s.); S<sup>t</sup>-Éloi (1382-1405); S<sup>t</sup>-Étienne-du-Mont (1700); S<sup>t</sup>-Germain l'Auxerrois (1676-1677); S<sup>t</sup>-Julien (1531); S<sup>t</sup>-Laurent (1654-1699); S<sup>t</sup>-Lazare (1599-1613); S<sup>t</sup>-Magloire (1557-1562); S<sup>t</sup>-Marcel (1462-1472); S<sup>t</sup>-Martin-des-Champs (1568-1706); S<sup>t</sup>-Victor (1573-1688); chapelle S<sup>t</sup>-Yves (1588); S<sup>te</sup>-Catherine (1377-1579. Voy. Val-des-Écoliers); S<sup>te</sup>-Chapelle (1556-1705); S<sup>te</sup>-Croix de la Bretonnerie (1572-1666); S<sup>te</sup>-Geneviève-du-Mont (1572-1691).

**25,981.** — Paulmy (1640-1659); maladrerie de Pavilly (1443); Pébrac (1645); S<sup>t</sup>-Fursy de Péronne (1434); Per-ray (1576); Phalempin (1681); Picpus (1683-1704); Pignerol (1685-1706); N.-D. du Pin, près Poitiers (1456+

1538); Pinel (1462); Plainpied (1580); le Plessis-Grimoult (1390-1516); le Plessis-les-Tours (1647); N.-D. de Poissy (1381-1412); S<sup>t</sup>-Louis de Poissy (1367-1686); ursulines de Poissy (1708); Polongey (1559-1707); Poncenat (1690); Pontaubert (1695); N.-D. des Anges de Pontaudemer (1512); Pont-aux-Dames (1573-1703); Pontlevoy (1399, v. st.-1667); Hôtel-Dieu de Pontoise (1365, v. st.-1684); annonciades de Popincourt (1666); Port-Royal (1375-1715); Port-N.-D. (1436-1483); S<sup>t</sup>-Léger de Préaux (1393-1539); S<sup>t</sup>-Pierre de Préaux (1380-1412); bernardines du Précieux-Sang (1667); Prémontrés (1381); Prés Porchains, à Tournai (1671-1683); Prieuré-Blanc, près Mortain (1499); frères mineurs du Puy [(1505); Quincy (1505); Rameru (1725); N.-D. de l'île de Ré (1447-1471); Récollets (1471); S<sup>te</sup>-Claire de Reims (1670-1693); S<sup>te</sup>-Claire de Rennes (1666-1672); la Réolle (1688-1691); S<sup>t</sup>-Pierre de Rillé (1407-1499); N.-D. de la Roche (1678); Rochefort (1337); frères prêcheurs de la Rochelle (1527); jésuites de Rodez (1682); N.-D. de Romorantin (1640); Ronchères (1651); Roslandrieu (1633).

**25,982.** — ROUEN. — Béguines (1390-1426); chartreux (1488-1564); frères mineurs (1349-1386); Hôtel-Dieu de la Madeleine (1388-1542); N.-D. du Pré (1395-1475); célestins de N.-D. du Val (1457-1491); confrérie S<sup>t</sup>-Romain de N.-D. (1568); N.-D. du Parc, près Rouen (1439, voy. N.-D. du Parc); S<sup>t</sup>-Amand (1385-1678); S<sup>t</sup>-Caudre-le-Vieil (1463); S<sup>t</sup>-Lo (1442-1448); S<sup>te</sup>-Catherine-du-Mont (1367-1523); S<sup>te</sup>-Claire de Rouen (1513-1576); Rouvre (1660-1697); Royal-Lieu (1675-1686); Royalpré (1470-1481); Royaumont (1374-1661); minimes de Roye (1666); S<sup>t</sup>-Martin de Ruricourt (1608); N.-D. de Sablonceaux (1448-1534); maladrerie de Saintes (1338); Oratoire de Saumur (1654); N.-D. de la Saussaye (1565-1680); S<sup>t</sup>-Louis de la Saussaye (1565-1680); Savigny (1384-1680); N.-D. de Selles (1477); commanderie de Senlis (1597-1600); Présen-

tation de N.-D. de Senlis (1704); jésuites de Sens (1689); Septfontaines (1706); Serinne (1677); Seullès (1477-1479); Sézanne (1352-1675); Sieval (1697); Signy (1617-1700); Silly (1393-1537); N.-D. de Soissons (1576-1585); commanderie de Sommereux (1610); Soyon (1629); S<sup>t</sup>-Ambroise (1632); S<sup>t</sup>-André (1656); S<sup>t</sup>-André-au-Bois (1650); S<sup>t</sup>-André-les-Clermont (1656); S<sup>t</sup>-André-le-Désert (1653); S<sup>t</sup>-André-en-Gouffern (1413-1544); S<sup>t</sup>-Antoine-en-Viennois (1580); S<sup>t</sup>-Arry de Verdun (1659-1666); S<sup>t</sup>-Aubin d'Angers (1610-1718); S<sup>t</sup>-Augustin-les-Térouanne (1432-1467); S<sup>t</sup>-Auzany (1618); S<sup>t</sup>-Avy-les-Châteaudun (1639-1708); S<sup>t</sup>-Ayoul de Provins (1436); S<sup>t</sup>-Benoît en Poitou (1668-1706); S<sup>t</sup>-Bibien d'Argenton (1457); S<sup>t</sup>-Blaisé, près la Ferrière (1404); S<sup>t</sup>-Calais de Blois (1408); S<sup>t</sup>-Caudre-le-Vieil (1408. Voy. plus haut au mot Rouen); commanderie de S<sup>t</sup>-Christophe (1437); S<sup>t</sup>-Claude (1584); S<sup>t</sup>-Corentin (1364-1664); S<sup>t</sup>-Crépin-le-Grand, à Soissons (1705-1711); S<sup>t</sup>-Cyprien de Poitiers (1588-1666); S<sup>t</sup>-Cyr (1373-1710); S<sup>t</sup>-Cyran (1649-1668).

**25,983.** — Abbaye de S<sup>t</sup>-Denis (1376-1698); annonciades de S<sup>t</sup>-Denis (1680-1710); clarisses de S<sup>t</sup>-Denis (1686); ursulines de S<sup>t</sup>-Denis (1659); visitandines de S<sup>t</sup>-Denis (1697); S<sup>t</sup>-Denis de la Châtre (1625); S<sup>t</sup>-Dizier (1604-1687); S<sup>t</sup>-Éloi de Noyon (1391); S<sup>t</sup>-Esprit de Béziers (1515-1518); S<sup>t</sup>-Étienne (1616); S<sup>t</sup>-Étienne de Caen (1419. Voy. Caen); S<sup>t</sup>-Étienne de Monnaye (1705-1707); S<sup>t</sup>-Étienne de Reims (1611-1639); S<sup>t</sup>-Étienne de Soissons (1476-1617); S<sup>t</sup>-Étienne de Vaux (1480-1528); S<sup>t</sup>-Eutrope de Saintes (1338-1453); S<sup>t</sup>-Évroul (1396-1515); S<sup>t</sup>-Faron (1648-1653); S<sup>t</sup>-Félix (1680); S<sup>t</sup>-Ferréol (1710); S<sup>t</sup>-Fuscien (1596); S<sup>t</sup>-Gall (1677); S<sup>t</sup>-Genès (1642); S<sup>t</sup>-Georges de Boscherville (1436); hôpital près S<sup>t</sup>-Germain (1588); S<sup>t</sup>-Germain-des-Prés (1654-1705); S<sup>t</sup>-Germer de Flaix (1402-1463); S<sup>t</sup>-Gilbert (1702); S<sup>t</sup>-Gildas (1707); S<sup>t</sup>-Gilles de Pontaudemer (1387); S<sup>t</sup>-Hilaire de la Celle (1677); S<sup>t</sup>-Hippolyte (1690); S<sup>t</sup>-Honoré-

les-Abbeville (1560); S<sup>t</sup>-Imer en Auge (1376-1573); S<sup>t</sup>-Jacques de Provins (1593-1709); S<sup>t</sup>-Jacques, près Taillebourg (1338); S<sup>t</sup>-Jean-d'Angely (1421); S<sup>t</sup>-Jean-au-Bois (1399-1680); S<sup>t</sup>-Jean-de-Falaise (1587-1702. Voy. Falaise); S<sup>t</sup>-Jean de Jérusalem (1558-1702); S<sup>t</sup>-Jean-le-Mignot (1696); S<sup>t</sup>-Jean-au-Mont (1669-1696); S<sup>t</sup>-Jean de Valenciennes (1686); S<sup>t</sup>-Josse-sur-Mer (1442-1666); S<sup>t</sup>-Julien-du-Pré (1676-1682); S<sup>t</sup>-Julien de Tours (1409); S<sup>t</sup>-Just (1656); S<sup>t</sup>-Lambert (1412); S<sup>t</sup>-Laon de Thouars (1692-1703); S<sup>t</sup>-Laurent en Lyons (1491); S<sup>t</sup>-Léger-aux-Bois (1660-1664); S<sup>t</sup>-Léonard-des-Chaumes (1452-1491); S<sup>t</sup>-Léonard-les-la Rochelle (1425); S<sup>t</sup>-Lô (1393-1465); S<sup>t</sup>-Lucien de Beauvais (1437-1705); S<sup>t</sup>-Mandé (1686); S<sup>t</sup>-Marian d'Auxerre (1596); S<sup>t</sup>-Martin d'Épernay (1561); S<sup>t</sup>-Martin de la Garenne (1498); S<sup>t</sup>-Martin d'Huyron (1684-1698); S<sup>t</sup>-Martin de Nevers (1703-1706); S<sup>t</sup>-Martin de Sééz (1435-1580); S<sup>t</sup>-Martin de Tournay (1341-1681); S<sup>t</sup>-Martin de Troyes (1563); S<sup>t</sup>-Martin de Vienne (1584); S<sup>t</sup>-Martin-sur-Vyosne (1507); S<sup>t</sup>-Mathieu-les-Rouen (1383-1572); S<sup>t</sup>-Maur-des-Fossés (1678); S<sup>t</sup>-Médard de Soissons (1703-1704); S<sup>t</sup>-Mesmin (1668-1696); S<sup>t</sup>-Michel de Bois-aubry (1626); S<sup>t</sup>-Michel en l'Herm (1466-1526); S<sup>t</sup>-Michel-au-Mont de Rouen (1434); S<sup>t</sup>-Michel en Thiérache (1341-1622); S<sup>t</sup>-Michel de Tonnerre (1690); S<sup>t</sup>-Mun (1706); S<sup>t</sup>-Nicolas d'Angers (1624-1645); S<sup>t</sup>-Nicolas de la Maladrerie, près Bayeux (1448-1474); S<sup>t</sup>-Nicolas-des-Bordes de Villepreux (1691-1696); S<sup>t</sup>-Nicolas de Verdun (1704); urbanistes de S<sup>t</sup>-Omer (1684); S<sup>t</sup>-Ouen de Rouen (1389-1505); S<sup>t</sup>-Pardoux-la-Rivière (1534-1540); S<sup>t</sup>-Paul-les-Sens (1621); S<sup>t</sup>-Père, au diocèse de Langres (1698); S<sup>t</sup>-Père en Vallée (1602-1604); S<sup>t</sup>-Philibert-sur-Rille (1387-1473); S<sup>t</sup>-Pierre d'Abbeville (1453); S<sup>t</sup>-Pierre de Beauvais (1659-1660); S<sup>t</sup>-Pierre-sur-Dive (1369-1477); S<sup>t</sup>-Pierre de Lyon (1697); S<sup>t</sup>-Pierre de Selincourt (1459-1658); S<sup>t</sup>-Pierre de Vienne (1678); S<sup>t</sup>-Pons de Thomières (1440); S<sup>t</sup>-Prix (1602-1681);

S<sup>t</sup>-Quentin en Vermandois (1440); S<sup>t</sup>-Remi des Landes (1598); S<sup>t</sup>-Remi de Reims (1534-1645); S<sup>t</sup>-Riquier (1447-1672); S<sup>t</sup>-Romain de Blaye (1636); S<sup>t</sup>-Ruf de Valence (1596).

**25,984.** — S<sup>t</sup>-Saën (1385-1469); S<sup>t</sup>-Satur (1686-1700); S<sup>t</sup>-Sauve de Montreuil (1471); S<sup>t</sup>-Sauveur, à Boulogne (1414); S<sup>t</sup>-Sauveur de Chartres (1619); S<sup>t</sup>-Sauveur d'Évreux (1376-1613); S<sup>t</sup>-Sauveur-le-Landais (1658); S<sup>t</sup>-Sauveur-le-Vicomte (1400-1404); S<sup>t</sup>-Sernin (1659-1680); N.-D. de S<sup>t</sup>-Sever (1389-1544); S<sup>t</sup>-Sorlin (1711); S<sup>t</sup>-Suaire, au diocèse de Sarlat (1667); S<sup>t</sup>-Sulpice de Nogent-le-Roi (1409); S<sup>t</sup>-Taurin d'Évreux (1388, v. st.-1578); S<sup>t</sup>-Thierry (1643-1647); S<sup>t</sup>-Thomas de Laval-les-Lagny (1707); S<sup>t</sup>-Urban (1621); S<sup>t</sup>-Valier (1680); S<sup>t</sup>-Victor en Caux (1425-1524); S<sup>t</sup>-Vincent-du-Bois (1385, v. st.-1556); S<sup>t</sup>-Vincent de Bourg-sur-Mer (1651-1658); S<sup>t</sup>-Vincent de Laon (1436); S<sup>t</sup>-Vincent de Senlis (1389-1558); S<sup>t</sup>-Vulfran d'Abbeville (1462-1560); S<sup>t</sup>-Wandrille (1387-1508); S<sup>te</sup>-Anne d'Issy (1683. Voy. Issy); S<sup>te</sup>-Catherine-les-Provins (1600-1676); S<sup>te</sup>-Colombe-les-Sens (1604-1635); S<sup>te</sup>-Corneille (1567-1570); S<sup>te</sup>-Croix de Bordeaux (1655); S<sup>te</sup>-Croix de Bretagne (1656-1676); S<sup>te</sup>-Croix de Poitiers (1343-1578); S<sup>te</sup>-Geneviève de Chaillot (1695-1709); S<sup>te</sup>-Jeanne-les-Dreux (1398-1405); S<sup>te</sup>-Madeleine de Châteaudun (1696); S<sup>te</sup>-Marguerite de Gouffern (1389-1415); S<sup>te</sup>-Marguerite, près le val de Rueil (1509); S<sup>te</sup>-Marie de Pig... (1707); S<sup>te</sup>-Perrine de Compiègne (1651); S<sup>te</sup>-Radegonde de Poitiers (1468-1510); S<sup>te</sup>-Trinité de Caen (1362-1669); S<sup>te</sup>-Trinité de Poitiers (1584-1612); S<sup>te</sup>-Waubourg (1468); Talmont (1696-1702); Taluyers (1612); N.-D. de la Tenaille (1491-1522); Thoronet (1705); Tiers-ordre d'Anvers (1621); Tironneau (1639); Tonnay-Charente (1490-1700); Torcy (1699-1712); clarisses de Toulouse (1467-1501); la Tour-N.-D. (1498-1508); la Trappe (1502-1568); le Tresnel (1672-1701); N.-D. du Trésor (1362-1692); ordre de la Trinité (1620-1667); N.-D. de Trois-Fontaines (1674-1693).



**25,985.** — Uria (1662); Ursulines d'Argenteuil (1704); Userche (1487); Valasse (1516-1628); Valbonne (1477-1502); Valchrétien (1647-1710); Valcroissant (1647-1671); Val-Dieu (1398-1706); brigittines de Valenciennes (1683-1686); clarisses de Valenciennes (1684); Vallemagne (1454); Valloires (1388-1477); Val-N.-D.-les-l'Isle-Adam (1411-1558); Val-Richer (1401-1468); Val-Sainte (1703); Vas (1688); Vassy (1570); Vauclair (1685-1710); Vauluisant (1582-1584); Vaux-la-Douce (1573); Vendôme (1578-1646); Hôtel-Dieu de Verberie (1389); N.-D. de Verdelet (1681); Vernelles (1477); collégiale de Vernon (1436); Hôtel-Dieu de Vernon (1361-1679); Vertus (1637-1682); la Victoire (1656-1657); Vierzou (1683); la Vieuville (1700); le Vigeois (1664-1700); Villarceaux (1699); Villebrioude (1697-1711); Villeloin (1681-1685); Villemarie (1701); Ville-momble (1558); Villeneuve-le-Roi (1698); Ville-Suresne (1664); N.-D. de Villiers (1641-1705); la Virginité (1716); N.-D. de Voisins (1640-1684); Voulton (1685); Warville (1576); Riches Claires d'Ypres (1689).

#### QUITTANCES ECCLÉSIASTIQUES

##### *Deuxième série.*

**25,986.** — Archevêchés, évêchés et chapitres dont les noms suivent : Aleth (1463); Amiens (1407); chapitre d'Angoulême (1410); Avranches (1372); évêché de Beauvais (1416-1515); chapitre de Beauvais (1517); Boulogne (1360); chapitre de Bourges (1531, v. st.); Carcassonne (1455); évêché de Chartres (1427); chapitre de Chartres (1388-1656); diocèse de Clermont (1379-1380); diocèse d'Évreux (1473); chapitre d'Évreux (1493-1494); armoiries du chapitre de Gap; chapitre de Laon (1396); chapitre de Lisieux (1443); armoiries du chapitre de Meaux; armoiries du chapitre de Nantes; évêché d'Orléans (1415-1498); chapitre d'Orléans (1377-1460); évêché de Paris

(1673) ; chapitre et diocèse de Paris (1403-1670) ; chapitre du Puy (1482) ; armoiries du chapitre de Quimper ; chapitre de Reims (1406-1517) ; armoiries du chapitre de Rennes ; chapitre de Rodez (1532) ; archevêché de Rouen (1496-1497) ; chapitre de Rouen (1410-1579) ; chapitre de Sées (1396-1425) ; armoiries de Senlis ; Sens (1410-1533).

**25,987.** — Évêché de Soissons (1534) ; chapitre de Soissons (1474-1491) ; évêché de S<sup>t</sup>-Brieuc (1411) ; armoiries du chapitre de S<sup>t</sup>-Brieuc ; armoiries de l'église de S<sup>t</sup>-Malo ; chapitre de Toulouse (1372) ; Tournai (1493-1494) ; archevêché de Tours (1499-1502) ; chapitre de Tours (1383-1531) ; chapitre de Tréguier ; chapitre de Troyes (1403-1661) ; Uzès (1714-1736) ; Vabres (1529) ; armoiries du chapitre de Vannes. — Abbayes, collèges, commanderies, hôpitaux, prieurés, séminaires, etc. — Alise S<sup>te</sup>-Reine (1697) ; N.-D. d'Ambert (1403-1418) ; Amour-Dieu (1496) ; Anet (1379) ; armoiries d'Ardenne ; Arouaise (1396) ; l'Aumône (1526-1531).

**25,988.** — Bagneux (1640) ; Bar-sur-Aube (1409) ; Maison-Dieu de Baugency (1383-1416) ; Baugerai (1391) ; N.-D. de Beaulieu (1375-1407) ; la Trinité de Beaulieu (1382-1489) ; Beaumont (1451) ; Beauport ; le Bec (1407) ; Belle-Isle (1395) ; Bellosane (1406) ; Aumône de Blois (1427-1462) ; frères mineurs de Blois (1408) ; frères prêcheurs de Blois (1373-1572) ; S<sup>t</sup>-Ladre de Blois (1374-1387) ; S<sup>t</sup>-Lomer (Voy. S<sup>t</sup>-Lomer) ; S<sup>t</sup>-Sauveur de Blois (1375-1563. Voy. Bourgmoyen) ; Boisrayer (1389-1391) ; Bois-S<sup>t</sup>-Martin (1382) ; Bonlieu (1480) ; Bonneval (1403-1419) ; Bornel (1414) ; Boscherville (1461) ; Bosquen (arm.) ; N.-D. de Boulogne (1376-1597) ; Bourbourg ; Bourgfontaine (1394) ; Bourgmoyen (1375-1494) ; Breuilbenoist (1404) ; S<sup>te</sup>-Croix de Caen (1408) ; Célestins ; Cerfroy (1403) ; Cerisy (1388) ; Chaates (1407) ; Chancesade ; la Chapelle-Maillefer (1316) ; Chartreuse ; S<sup>t</sup>-André de Châteaudun (1350-1646) ; Chercamp ; Chesal-Benoît

(1494-1496); Chesne-Galon (1403); Chesny (1404); Chinon (1389); Chisoin; Citeaux (1434); Clairefontaiue (xiii<sup>e</sup> s.); Clarté-Dieu (1378-1531); Clergé (1413-1574); Cléry; Cluny; Colombier; Commines; Compiègne (1421); Corbie; Coulanges (xv<sup>e</sup> s.).

**25,989.** — Coullons (1404); Cour-Dieu (1394-1414); la Couronne (1410-1411); Courtrai; S<sup>t</sup>-Arnoul de Crespy (1476); S<sup>t</sup>-Aubin de Crespy (1454); S<sup>t</sup>-Thomas de Crespy (1382-1487); Douay; Doucevaux (1377); S<sup>t</sup>-Étienne de Dreux (1403-1405); Dunkerque; N.-D. de l'Eau-les-Chartres (1375-1416); États de l'Église (armoiries); Épernay (1409-1455); Essay; l'Estrée (1336); l'Étoile (1374-1381); Fécamp (1506); Ferrières; la Ferté (1401); Figeac (1288-1560); Fleury (1396-1464); Elines; Flotin (1394-1410); Fontaine-les-Blanches. (1378-1435); Fontaine-S<sup>t</sup>-Martin (1550); Fontevraud (1382-1492); Gard (1461); Gastine (1377-1420); Gemblours; Genlis (1498-1549); Gournay (1420); Grandmont (1373); Groningue; Grosbosc (1452); Guebelles; la Guiche (1258-1428); Guîtres; Ham (1396-1486); Hautebruyère (1374-1377); Hodenc (1325); Honnecourt (1423-1437); Houilles (1641); Humières (1406); Ile-Bouchard (1391); Ile-Dieu (1440); Josaphat (1383-1406); Jouy (1405); Joye; Jumièges (1359-1361); Lagny (1641); Langonet; Lanvaux; S<sup>t</sup>-Lambert de Laon (1406); Lehon; Lessay (1425); Liancourt (1558); Liège; Lieu-restoré (1394-1463); Liget (1389); Lire (1396); Longpont (1403-1416); Longues (1409); Lonlay (1399); Loot; Los; Loz; célestins de Mantes (1600); Hôtel-Dieu de Mantes (1373); Marchiennes; Marcoussis (1613); Marolles; Marquette.

**25,990.** — Marsac (1465); Massigny (1409); Maubuisson (1403-1404); Moncé (1377-1457); Moncel (1309); Montargis (1376); Mont-Cassin; Montebourg (1451); Montgeron (1640); Montis (1374-1382); Montmartre; Montolieu; Montpellier (1696); Montréal (1452); Mont-

S<sup>t</sup>-Louis (1404-1416) ; Mont-S<sup>t</sup>-Michel ; Morguienval (1440) ; Morigny (1399) ; Morimond ; Mortemer (1407) ; Mouchy (1373-1388) ; clarisses de Nantes (1493) ; N.-D. de Nantes ; Université de Nantes ; Nanteuil (1445) ; Nerville ; Nogent (1406) ; Nogent-sous-Coucy (1408-1467) ; N.-D. de Fontaines (1405) ; la Noue (1379) ; Olivet (1385-1417) ; Origny (1341) ; Jésuites d'Orléans (1623) ; N.-D. du Carme d'Orléans (1403) ; Prémontrés (1410) ; S<sup>te</sup>-Croix d'Orléans (1413-1414) ; Université d'Orléans (1418-1429) ; Orsay (1640) ; Ourscamp (1393) ; la Palisse (1393) ; le Pape ; le Parc-aux-Dames (1416) ; PARIS, Grands-Augustins (1692) ; Bernardines du Précieux-Sang ; Carmélites (1670) ; Célestins (1489) ; Chapelle du Roi (1553) ; Hôpital général (1690) ; hôpital S<sup>t</sup>-Jean-Baptiste (1612) ; Mendians (1402) ; Université (1412) ; S<sup>t</sup>-Antoine-des-Champs (1423) ; S<sup>t</sup>-Éloi (1403) ; S<sup>t</sup>-Eustache (1491) ; S<sup>t</sup>-Germain l'Auxerrois (1572) ; S<sup>t</sup>-Marcel (1400) ; S<sup>t</sup>-Roch (1635) ; S<sup>t</sup>-Victor (1623-1632) ; S<sup>te</sup>-Chapelle (1453-1476) ; S<sup>te</sup>-Croix (1569-1587) ; S<sup>te</sup>-Geneviève-du-Mont ; Péronne (1414) ; Perpignan (1492) ; Phalempin ; Pirmil ; la Pitié-Dieu (1403) ; N.-D. de Poissy (1392) ; S<sup>t</sup>-Louis de Poissy (1435) ; Pontigny (1406) ; Pontlevoy (1376-1472) ; Pontoise (1511) ; Port-Royal (1637-1670) ; Préaux (1392) ; Prémontrés (1342) ; les Prés ; Prières ; Prum ; le Puy (1404) ; Quincy ; Rameru (1410) ; S<sup>t</sup>-Nicaise de Reims (1404-1406) ; Riom (1716) ; annonciades de Rodez (1635) ; Romorantin (1390-1412) ; Rosay (1405-1406) ; célestins de Rouen (1462-1501) ; la Charité de Rouen (1349) ; S<sup>t</sup>-Amand de Rouen (1396) ; S<sup>t</sup>-Lô de Rouen (1416) ; S<sup>t</sup>-Ouen de Rouen ; Madeleine de Rouen ; Royalpré (1499) ; Royaumont (1403-1404) ; Oratoire de Saumur (1663-1702).

**25,991.** — S<sup>t</sup>-Louis de la Saussaye (1435) ; Saux (1640) ; Savigny (1385) ; Seclin ; Sézanne (1440-1492) ; Silly (1392) ; Sin ; S<sup>t</sup>-Jean de Soissons (1480) ; S<sup>t</sup>-Léger de Soissons (1460) ; Sueuvre (1403) ; S<sup>t</sup>-Allire (1356) ; S<sup>t</sup>-Antoine ; S<sup>t</sup>-

Arnoul (1434-1466) ; S<sup>t</sup>-Avit de Châteaudun (1385-1419) ; S<sup>t</sup>-Bénigne de Dijon ; S<sup>t</sup>-Bohaire (1347) ; S<sup>t</sup>-Calais (1404) ; S<sup>t</sup>-Cloud (1640) ; S<sup>t</sup>-Corentin (1552) ; S<sup>t</sup>-Corneille de Compiègne ; S<sup>t</sup>-Denis (vers 1360-1455) ; S<sup>t</sup>-Éloi-Fontaine (1396-1457) ; S<sup>t</sup>-Esprit de Béziers ; S<sup>t</sup>-Étienne de Caen ; S<sup>t</sup>-Évroul ; S<sup>t</sup>-Florent de Saumur ; S<sup>t</sup>-Gall ; S<sup>t</sup>-Germain-en-Laye (1691) ; S<sup>t</sup>-Germain-des-Prés ; S<sup>t</sup>-Gilles de Dun (1394) ; S<sup>t</sup>-Gobain (1406-1409) ; S<sup>t</sup>-Jean-de-Grève (1376-1474) ; S<sup>t</sup>-Jean-en-l'Isle ; S<sup>t</sup>-Josse-sur-Mer (1469) ; S<sup>t</sup>-Julien de Tours (1408) ; S<sup>t</sup>-Ladre de Chambly (1415) ; S<sup>t</sup>-Laurent-du-Gué (1424-1458) ; S<sup>t</sup>-Lomer de Blois (1375-1499) ; S<sup>t</sup>-Marc-les-Soissons (1476) ; S<sup>t</sup>-Martin de Laon ; S<sup>t</sup>-Mathieules-Rouen ; S<sup>t</sup>-Médard de Soissons ; S<sup>t</sup>-Michel du Tréport ; S<sup>t</sup>-Nicolas-au-Bois (1396) ; S<sup>t</sup>-Nicolas de la Maladrerie, près Bayeux (1398) ; S<sup>t</sup>-Nicolas-des-Prés ; S<sup>t</sup>-Père de Chartres (1409) ; S<sup>t</sup>-Père de Melun ; S<sup>t</sup>-Pierre d'Abbeville (1453) ; S<sup>t</sup>-Pierre de Châlons ; S<sup>t</sup>-Pierre de Selincourt ; chapitre de S<sup>t</sup>-Quentin (1396) ; hôpital de S<sup>t</sup>-Quentin (1436) ; S<sup>t</sup>-Remi de Reims ; S<sup>t</sup>-Sauveur ; S<sup>t</sup>-Sauveur d'Évreux (1429-1443) ; S<sup>t</sup>-Sulpice de Bellay ; S<sup>t</sup>-Taurin d'Évreux (1468) ; S<sup>t</sup>-Vaast ; S<sup>t</sup>-Valery ; S<sup>t</sup>-Victor de Senlis ; S<sup>t</sup>-Vincent-du-Bois (1403-1405) ; S<sup>t</sup>-Vincent de Laon (1406) ; S<sup>t</sup>-Vozy ; S<sup>te</sup>-Madeleine de Châteaudun (1375-1404) ; Thorigny (1393) ; S<sup>t</sup>-Martin de Tournai ; Tournus ; Toussaint ; ordre de la Trinité ; Tyron (1400) ; Valasse (1442) ; le Val-Notre-Dame (1414) ; Vaucelles ; Vaussery (1408) ; collégiale de Vernon (1445) ; Vertus (1403) ; Vicaville ; la Victoire (1404-1488) ; Villaine (1640) ; Villeberson (1454) ; Villeneuve-les-Soissons (1390-1549) ; Villiers (1390-1391) ; Voisins (1379-1458) ; S<sup>t</sup>-Jean d'Ypres.

QUITTANCES ET PIÈCES DIVERSES

**25,992 - 25,993.** — Louis IX à Philippe V.

**25,994.** — Charles IV.

**25,995 - 25,998.** — Philippe VI.

- 25,999 - 26,005.** — Jean II.  
**26,006 - 26,016.** — Charles V.  
**26,017 - 26,045.** — Charles VI.  
**26,046 - 26,087.** — Charles VII.  
**26,088 - 26,098.** — Louis XI.  
**26,099 - 26,105.** — Charles VIII.  
**26,106 - 26,113.** — Louis XII.  
**26,114 - 26,130.** — François I<sup>er</sup>.  
**26,131 - 26,139.** — Henri II.  
**26,140 - 26,141.** — François II.  
**26,142 - 26,153.** — Charles IX.  
     **26,154.** — Catherine de Médicis.  
     **26,155.** — Henri, duc d'Anjou.  
     **26,156.** — François, duc d'Alençon.  
     **26,157.** — Charles de Lorraine, duc de  
         Mayenne.  
**26,158 - 26,169.** — Henri III.  
**26,170 - 26,171.** — Comptes du règne de Henri III.  
**26,172 - 26,189.** — Henri IV.  
**26,190 - 26,191.** — Pièces du XVI<sup>e</sup> s., sans date.  
**26,192 - 26,215.** — Louis XIII.  
**26,216 - 26,260.** — Louis XIV.  
**26,261 - 26,262.** — Louis XV et Louis XVI.

## TITRES ORIGINAUX DE DOM VILLEVIEILLE

**26,263.** — Abadie (1659); Abencourt (1370); Ablèges (1386); Abluis (1350); Absac (1515); Acolti (1298); Addam (1612); Aguesseau (1601); Ailly (1502); Albanie (1414-1526); Albignac (1330-1681); Albouy (1614); Albrac (1458); Albret (1496); Alcoynes (1545); Alègre (1424-1500); Alesme (1608); Allemand (1351-1535); Alloingny (1433); Alods (1575-1586); Alouse (1462); Ambly (1566); Amboise (1430-1451); Amboisenelle (1474-1475); Amici (1456); Amerval (1558-1591); Ancienville (1492-1541);

Ancre (1442) ; André (1535) ; Ange (1543) ; Angenes (1568) ; Anghian (1375) ; Anglade (1469) ; Anglars (1458) ; Anglebermer (1662) ; Angles (1559).

**26,264.** — Anglia (1220) ; Anglure (1546-1600) ; Angoulesme (1442-1489) ; Anisy (1504) ; Antin (1477-1566) ; Anty (1382) ; Aoust (1562-1564) ; Aragon (1585) ; Arche (1638) ; Archer (1385) ; Arcy (1440) ; Argouges (1507) ; Armoyses (1532) ; Arnay-le-Duc (1666) ; Arodi (1446) ; Arondel (1434) ; Arriblay (1304) ; Ars (1350) ; Arssy (1323) ; Arthane (1431) ; Arthur (1423) ; Arthus (1478) ; Artois (1364-1377) ; Arzillières (1382) ; Asne (1468) ; Asnières (1250-1413) ; Aspremont (1349-1663) ; Asta (1486) ; Astier (1433) ; Astraud (1534-1547) ; Athirton (1432) ; Aubentet (1558) ; Aubert (1446-1530) ; Aubery (1562) ; Aubespine (1562-1569) ; Aubeterre (1481-1609) ; Aubry (1556) ; Aubusson (1470) ; Aucigné (1461) ; Audebaut (1333-1541) ; Audouings (1561-1564) ; Auffroy (1441) ; Augy (1468) ; Aulhat (1538) ; Aumont (1396-1602) ; Aunoy (1402) ; Auray (1662) ; Auria (1350) ; Auriol (1429) ; Aussville (1556) ; Autefoy (1590) ; Avi (1408) ; Aydie (1435-1515) ; Aymon (1528) ; Ayssac (1397).

**26,265.** — Bachelot (1562) ; Badouillier (1531) ; Baidoul (1635) ; Baiard (1572) ; Baillivy (1677) ; Baillo (1292) ; Bailly (1632) ; Balbi (1366) ; Balens (1370) ; Balleur (1500) ; Ballidart (1624-1658) ; Balsac (1472) ; Balu (1343-1399) ; Bapaume (copie d'une chronique de Bapaume commençant en 1335, avec la traduction en français) ; Bar (1463) ; Barast (1244) ; Barbasan (1475) ; Barbe (1457) ; Baromiat (1586) ; Baronnière (1594) ; Barras (1551) ; de la Barre (1568-1569) ; Barreau (1368) ; des Barres (1376-1579) ; Barriana (1287) ; Barrière (1368) ; Barrillon (1465) ; Barte (1455) ; Barton (1445) ; Barzin (1395) ; Basannier (1533) ; Bascle (1504-1526) ; Bassompierre (1568-1574) ; Bastard (1438) ; Bastonneau (1605) ; Batête (1456) ; Batut (1364) ; Baud (1470-1473) ; Baude (1537) ;

Baudot (1385); Baudouin (1468); Baudricourt (1492-1495); Bauquaire (1633); Bauville ou Banville (1444); Bazelhac (1413); Beaquis (1548-1549); Béarn (1290-1394); Beauchamp (1178); Beaufort (1596); Beaumanoir (1388-1393); Beaumont (1489-1556); Beauquaire (1633, voy. Bauquaire); Beaurepaire (1359); Beauvau (1717); Beauvillier (1386); Beauxoncles (1392); Becansaw (1435); Bechino (1567); Bégon (1602); Bel (1419); Belin (1600); Belkenap (1423-1424).

**26,266.** — Belkenap (1427); Bellay (1554); Bellé (1596); Bellegarde (1398); Bellemare (1489); Bellenvillier (1415); Belleville (1451-1453); Belossieraye (1390); Belot (1615); Belsuns (1554); Beneuvre (1587); Benoist (1531); Béral (1289-1330); Bérard (1464); Béré (1120); Bérenguier (1330); Bergamin (1584); Berger (1559); Bermond (1430-1437); Bernard (1576); Berne (1664); Bernier (1569); Berruère (1331); Bertholène (1437); Bertin (1543); Bétas (1416); Bethencourt (1248); Béthisy (1206); Bétin (1307); Bielle (1674); Biez (1524); Bigny (1410-1677); Bignyaulx (1489); Bigot (1520); Billouard (1454); Bintin (xv<sup>e</sup> s.); Biote (1470); Birague (1547-1567); Biron (1329); Blainville (1372); Blaise (1555); Blanchefort (1474); Blandin (1590); Blanquin (1593); Blécourt (1510); Bléré (1245); Blosset (1437-1497); Blount (1429); Bocard (1291); Boczoselle (1561); Bodin (1619); Bohier (1518); Bois (1469-1562); Boisay (1547); Boisguérin (1601); Bonafos (1228); Boncourt (1437); Bonfil (1406); Bonnaud (1564); Bonnet (1573); Bonnot (1599-1600); Borc (1250); Bordeaux (1574); Bordes (1409-1438); Bordier (1478); Borlée (1260); Bornaselle (1464).

**26,267.** — Du Bos (1490-1573); Bosredon (1690); le Bossu (1564); Bouchard (1548); Bouchavannes (1556); Boucher (1575); Boucicaut (1390); Bouconvillier (1406); Bouffart (1525); Boufflers (1633); Boulainvillier (1525);



Boulay (1387); Boulenges (1436); Boullier (1607); Bouloy (1382); Bourbon (1411-1577); Bourdet (1547); Boureure (1649); Bourey (1666); Bourgeois (1576-1618); Bourgogne (1593); Bourgueville (1557); Boursier (1586); Bousenval (1489); Bouteiller (1430); Boutet (1643); Bou-tière (1678); Bouzet (1510); Bouzey (1629-1709); Boville (1390); Boyennes (1610); Boyer (1542); Boymer (1610); Brachet (1501); Brancas (xv<sup>e</sup> s.); Brandin (1556); Branton (1304); Braque (1376); Braquemont (xiv<sup>e</sup> s.-1470); Brégeac (1491); Brenguier (1406); Breschart (1407-1667); Bressay (1453); Breton (1378-1433); Bretonnière (1401-1411); Breuil (1572); Brézé (1272-1525).

**26,268.** — Brézé (1596); Bridonneau (1582); Briouilles (1442); la Briffe (1579-1718); Brion (1558-1559); Brissac (1557-1590); la Broche (1605); Brodel (1482); Broé (1613); la Broize (1603); Broullat (1435); Broutier (1477); Bruay (1331); Bruc (1409); la Bruchaie (1407); Bruides (1255); Bruillart (1520); Bruneau (1626-1664); Bruyère (1520-1580); Bryd (1429-1430); Brye (1541); Brynet (1576); Bueil (1508); Bullieu (1351); Bullion (1583); Burdelot (1562); Burdet (1429); Bureau (1470-1491); Burghyll (1432-1439); Burnho (1362); Bus (1550); Bussière (1706); Bussy (1482); Butor (1575-1698); Buzey (1365-1444).

**26,269.** — Cabans (1459); Cadenet (1547); Cadoena (1445); Cain (1531); Cairon (1570); Calabre (1519); Calac (1467); Caladon (1572); Calvet (1590); Cambefort (1613); Campagnac (1497); Campront (1433); Capdeville (1624); Capel (1586-1594); Caperon (1582); Caplongue (1295); Cappel (1594); Caradas (1573); Caramaing (1448); Carbonnières (1542-1567); Cardeilhac (1309-1490); Cardey (1534); Carle (1542); Carnaye (1564); Carouges (1569); Carreau (1459); Carrel (1457); Carrye (1590); Cars (1685); Casamajor (1562-1612); Casas (1323); Cassanhe (1474); Castel (1362); Castellat (1577); Castelnau (1253); Castil-

lon (1398); Castres (1363); Caudenbourg (1396); Caumont (1418); Caynac (1458); Ceré (1535); le Cerf (1575); Cerisay (1531); Chaalons (1369); Chabanes (1326-1514); Chabaud (1269); Chabercaes (1466); Chabot (1276-1594); Chadenac (1290); Chalançon (1400); Challant (1503); Chamberlain (1445-1446); Chambre (1229-1599); Champanhac (1639); Champagné (1433-1596); Champellays (1449-1567); Champellin (1348); Champrond (1564); Champs (1581); Chanalehis (1409); Changy (1571); Channay (1342); Chantrezac (1476); Chappellain (1468-1586); Charencé (1403); Chargé (1596); Charitté (1643).

**26,270.** — Charitté (1648-1782); Charlot (1632); Charpentier (1574); Charreau (1531); le Charron (1561); Chartillier (1483); Chartres (1395-1416); Chassebras (1558); Chassy (1567); Chasteau (1575); Chasteauneuf (1572); Chastel (1419-1471); Chastellet (1456-1540); Chastillon (1242-1564); Chastonceau (1546); Chastre (1519-1520); Chat (1403); Chaudet (1580); Chaudonanet (1562); Chaugy (1571); Chaulson (1573-1574); Chaumeil (1552); Chaumont (1416); Chauvelin (1586); Chauveron (1384); Chauvigny (1560); Chavanes (1598); Chelligny (1513); Chemillé (1282); Chenu (1471-1546); Chéré (1532); Cherisy (1647).

**26,271.** — Cherisy (1651); Cherray (1399); Chéry (1637); Chesart (1374); Cheseron (1410); Cheigné; Chevriers (1335-1591); Chien (1426); Chippard (1561); Chirault (1560); Choiseul (1427-1517); Chouart (1578); Chrétien (1580); Chyrmot (1441); de *Cigno* (1441-1443); Clairay (1365); Clairemont (1454); Clay (1447); Clerc (1565); le Clerc (1565); Clérambault (1469-1497); Clermont (1447-1602); Clers (1583); Clevant (1609-1622); Clisson (1360); Cluseau (1396); Cochard (1478-1670); Cochet (1406); Coctin (1534); Codhom (1324); Coëtivy (1478); Coëtmelech (1454-1475); Cognac (1526); le Coincte (1570); Collisson (1496); Colom (1314); Combe (1326); Combort

(1435); Commiers (1420); Commines (1491); Communes (1362); Comte (1454); Comyran (1547); Conchy (1377); Condé (1556-1640); Condom (1625); Conigham (1487); Contaut (1574); Conte (1575); Contes (1453); Convers (1562); Conzié (1409).

**26,272.** — Corawen (1445-1446); Corbelin (1599); Cormeilles (1410); Cormisson (1577-1578); Corneil (1388); Coroven (voy. Corawen); Cosnac (1335); Cossé (1516-1564); Coste (1458); Cotereau (1524); Cotin (1601); Coucy (1564); Coudray (1360); Coullarville (1581); Coulombel (1563); Courcy (1393); Courguilleray (1465); Courlay (1575); Courtin (1547-1605); Cousinot (1453-1456); Cousté (1591); Cousteur (1606); Cramenil (1399); Crannes (1417); Craux (1568); Creissac (1255); Créquy (1527-1529); Crespin (1447-1472); Cresson (1423); Crèvecœur (1594-1661); Croismare (1431-1562); Croix (1498-1507); Cros (1447-1459); Crussol (1513-1544); Cuise (1400); Cuissotte (1668); Culent (1221-1599); Culon (1585); Cunchy (1532-1572); Curcey (1213); Curtin (1225); Curyngam (1446); Cuseria (1386); Cussey (1362); Custine (1681).

**26,273.** — Daiz (1459); Dalbignac (1681); Damas (1389-1641); Dampierre (1297-1411); Dangreville (1675); Danoy (1570); Darde (1566); Daresse (1537); Daubray (1605); Dauvergne (1562); Dauzeville (1531); Daveau (1531); Decaule (1679); Decroisette (1611); Decup (1561); Deheers (1580-1581); Delacroix (1580); Delestre (1584); Delliol (1314); Demaisière (1603); Desbuas (1478); Desise (xiv<sup>e</sup> s.); Desneux (1572); Desplatz (1587); Desprez (1562); Deuxchiens (1333); Deven (1545); Devèze (1572); Deydie (1592); Dinteville (1510); Divernaghas (1329); Divry (1595); Doessy (1434); Dompierre (1580); Don (1436); Donquerre (1400-1404); Dorentot (1455); Dorigny (1605); Dorival (1562); Doualle (1668); Doublet (1567-1598); Doulxmesnil (1402-1411); Doureille (1504); Doustevène (1368); Dresmay (1454-1494); Dreux (1408-1416); Dronays

(1404); Drouart (xv<sup>e</sup> s.); Drouin (1472); Duchier (1551); Duclou (1563); Dudrac (1564-1588); Dufournel (1601); Duglas (1309); Duison (1361); Dujardin (1531); Dumas (1483); Dumot (1562); Dumontier (1575); Dumoulin (1558-1559); Dunois (1457); Dupont (1564); Dupuis (1586); Duquesnel (1586); Durand (1554); Durban (1531); Durfort (1445); Dyo (1424).

**26,274.** — Elbene (1586-1605); Elfynston (1503); Enfant (1446); Enfernet (1381-1384); Enrynghin (1445); Érise (1428-1461); Eschalart (1590); Escluse (1459); Escoraille (1423); Escot (1429); Escoubleau (1567); Escures (1284-1490); Esdouard (1637-1677); Esneval (1356); Espance (1540); Espinasse (1332); Esquay (1432); Esquetot (1552); Essars (1377); Estage (1354); Estampes (1540); Estang (1310-1460); Estoille (1572); Estourmel (1543); Estourneaux (1452); Estouteville (1468-1514); Estrées (1221-1456); Étendart (1487); Eu (1560); Ey (1608); Fagotin (1566); Faramont (1457-1673); Fargue (1433); Fastolf (1420-1430); Faudoas (1380); Faulk (1432); Fauvelet (1632); Favereau (1534); Favery (1469-1500).

**26,275.** — Fay (1350-1564); Faydit (1282-1346); Faye (1396); la Fayette (1365-1525); Fayl (1556); Felrine (1500); Fendreos (1359); Féret (xvi<sup>e</sup> s.); Fergiran (1423); Féron (1562); Ferrand (1715); Ferrant (1295); Ferrières (1500-1504); Feu (1604); Feuquières (1590); Fevret (1672); Feydeau (1613); Fiesco (1575); Fils-Simon (1429); Fitte (1567-1573); Flamench (1299); Flavy (1423-1481); Fleury (1602); Floques (1443-1470); Florigny (1396-1404); Flossière (1630); Foix (1389-1478); Folleville (1395); Fonsèques (1541-1548); Fontaines (1367); Fontenay (1393-1412); Fontoux (1548); Forest (1222-1315); Forestier (1452); Forge (1430); Forget (1661); Fortescu (1424); Fossés (1544); Fou (1488); Foucher (1411); Fougères (1492-1664); Fouquières (1507); Fourc (1378-1384); Fournier (1664); Franconville (1336); Franssures (1483); Frayssi-

net (1472); Fresnoye (1384); Frétet (1462); Fromont (1384); Fronsac (1571); Fuligny (1626).

**26,276.** — Galard (1301-1359); Gallays (1479); Gallerboys (1605); Galliot (1572); Gamaches (1238-1441); Gamel (1425); Ganay (1504-1510); Gand (1144-1578); Gannes (1493); Garencières (1397-1414); Garini (1353); Garnier (1411-1643); Garrault (1594); Gast (1593-1600); Gaucourt (1415-1417); Gaudin (1496); Gault (1424); Gauthier (1378); Gaville (1475); Gayant (1581); Gencourt (1377-1378); Genelar (1581); Gentil (1570); Gérard (1438); Germiny (1460); Gervais (1605); Gestas (1397); Gethin (1432); Geuffroneau (1588); Gevigney (1510); Giencourt (1314); Gillier (1592); Girard (1334); Givry (1549); Gobelin (1575); le Goix (1586); Gombault (1551); Gomer (1500); Gondevillier (1438); Gontault (1595-1607); Goret (1426-1427); Gorges (1447); Gorgis (1447); Gorsac (1492); Gorville (xiv<sup>e</sup> s.); Gosseau (1602); Goth (1443); Goubert (1645); Gouffé (1581); Gouffier (1567-1572); Goulaine (1534-1552); Goulard (1590); Gourchant (1450); Goursy (1558); Gouttes (1574); Goux (1545-1638); Gouy (1562); Gouzolles (1479); Gower (1430).

**26,277.** — Gral (1364); Gramont (1415-1430); Grancey (1488-1507); Granche (1281-1342); Grand (1364); Grane (1492); Granges (1466); Grangier (1644); le Gras (1580); Grasdepain (1572); Gratien (1542); Graulet (1398); Graille (1498); Gravy (1456); Greaulme (1582); Greboval (1364); Grégoire (1598); Grély (1474); Grenonville (1564); Gresve (1434); Griffych (1441-1442); Grifos (1275); Grignault (1513); Grimaldi (1375); Grimaudie (1284); Grimoville (1454-1582); Grispère (1469-1470); Groslée (1535); Grosmesnil (1396); Grouches (1594); Groux (1479); Gruthuze (1502); Gueffaut (1467-1509); Guérard (1504); Guérou (1481); Guerry (1580); Guerryer (1584); Guibe (1467-1509); la Guiche (1484-1536); Guillaudin (1562); Guillard (1535); Guillebert (1575); Guilloz

(1586) ; Guilly (1570) ; Guinier (1573) ; Guiot (1561) ; Guittard (1349) ; Guiton (1331) ; Guixannier (1605) ; Guoyas (1460) ; Gurrea (1675) ; Guybert (1581) ; Guynemaire (1556).

**26,278.** — Haiste (1581) ; Haligre (1554) ; Hallay (1474) ; Hallenvillier (1371) ; Halsall (1424) ; Hames (1473-1490) ; Hamon (1443-1534) ; Hampton (1431) ; Hangest (1403) ; Hardy (1584) ; Harecourt (1388-1393) ; Harel (1510) ; Harenguier (1526-1757) ; Hargeville (1397-1410) ; Harington (1442) ; Harlay (1560-1589) ; Harling (1434) ; Harpelay (1428-1432) ; Harsalle (1423. Voy. Halsall) ; Hartmayer (1535).

**26,279.** — Harville (1529-1550) ; Hasterel (1342) ; Hauford (1431) ; Haussonville (1490) ; Haussonvillier (1517) ; Havencourt (1377) ; Haydd (1442) ; Haye (1327-1489) ; Hebles (1574) ; Hélies (1546-1568) ; Hellande (1431-1437) ; Hellart (1464-1485) ; Hellenvillier (1413) ; Hem (1430) ; Herbare (1666) ; Herbiers (1601) ; Hermitte (1469) ; Héron (1440) ; Hérouval (1404) ; Herselle (1504-1520) ; Hes (1378-1382) ; Hesdouville (1487) ; Heuse (1389) ; Hochequinson (1433) ; Holme (1438) ; Homblières (1487) ; Horcourt (1465) ; Honeau (1531) ; Honnêteville (1481) ; Hoo (1442-1446) ; Hotman (1605) ; Houdetot (1361-1404) ; Houdon (1590) ; Houecourt ou Honnecourt (1430) ; Houllefort (1478) ; Housse (1538-1548) ; Hubert (1562) ; Hue (1352) ; Hugonet (1430-1476) ; Huissier (1552-1660) ; Humbert (1679).

**26,280.** — Ilhiers (1478-1530) ; Inchy (1458) ; Isles (1374-1673) ; Isnard (1360) ; Isque (1397) ; Issoncourt (1570-1573) ; Jabin (1506) ; Jacob (1643) ; Jaigny (1405) ; Jambes (1453) ; Jamin (1403) ; Janlis (1620) ; Janvier (1562) ; Jard (1218-1229) ; Jaucourt (1556-1567) ; Jaulzy (1256) ; Jaunes (1294) ; Jausioudi (1346) ; Jay (1259) ; Jencourt (1399) ; Joinville (1423-1568) ; Joyeuse (1545-1556) ; Julien (1724) ; Kalais (1427) ; Kersere (1491) ;

Kingeston (1432); Labat (1361-1452); Labbé (1470); Labourdin (1599); Laboureur (1546); Labrosse (1780); Ladore (1627); Lados (1258-1295); Laire (1377); Laize (1581); Lalanne (1606); Laloe (1523); Lalorex (1593); Lambert (1562); Lamdres (1480); Lamoignon (1605); Lamouche (1627); Lande (1271-1409); Landeny (1407); Landes (1509); Landrech (1518); Landres (1557); Langhac (1432-1444); Langres (1520); Lanquais (1720); Lantar (1304); Lapie (1336); Las (1470-1471); Lasseret (1673).

**26,281.** — Lastre (1490); Laucourt (1400); Laudun (1415); Launay (1375); Laur (1434); Laurencii (1468); Laurencin (1534); Laurens (1562); Lauson (1615); Laval (1482-1505); Leberon (1615); Lebret (1605); Lecamus (1563); Lecharron (1576); Leclerc (1397); Lefebvre (1670); Legret (1470-1477); Lelong (1393); Lenoncourt (1514-1638); Léonard (1530); Lescleval (1584); Leslé (1659); Lévis (1294-1569); Lezé (1501); Liedekerke (1490); Lieuray (1377); Ligault (1505); Ligniville (1560-1641).

**26,282.** — Ligniville (1659-1755); Ligny (1574); Liguaut (1505-1672); Lihus (1387); Limoges (1301); Lini-cos (1482-1534); Loan (1489); Lochon (1586); Lomagne (1497); Lombart (1419); Long (1393); Longeville (1594); Longourt (1433); Longroy (1271-1432); Longueil (1574); Lorraine (1464-1588); Loubenx (1311); Louhet (1566); Louppe (1588); Loutrel (1442); Louvain (1460); Louvel (1513); Louvières (1708); Lovennois (1540); Lubersac (1612-1719); Lucas (1490); Ludres (1645-1678); Lugny (1564); Luillier (1531); Lutaine (1574); Luxembourg (1556-1566); Luyrieu (1487); Lysterre (1516); Lynet (1391) Lyon (1362).

**26,283.** — Mabrundy (1629); Machault (1562); Mache-foin (1381); Madelaine (1593); Madoc (1477); Magelière (1498); Magnan (xvi<sup>e</sup> s.); Maheut (1586); Maigret (1396); Maillé (1456-1626); Maily (1578); Maintenon (1402);

Maire (1375-1519); Maires (1333); Mairy (1353-1354); Mattre (1560); Malain (1522-1653); Malassis (1641); Malfaye (1365-1368); Malet (1357-1463); Maliani (1410); Mallet (1463, voy. Malet); Mallino (1340); Mamines (1360-1426); Mandelot (1576-1578); Manffedt (1574); Mangot (1562); Mans (1480); Mansel (v. 1200-1553); Marbeuf (1456); Marcafava (1391); Marce (1502); Marchand (1563); Marche (1395-1556); Marcilly (1388); Marcoussy (1621); Mare (1481); Maréchal (1502); Marescot (1575); Maret (1575-1607); Mareuilh (1382).

**26,284.** — Maricourt (1521-1539); Marin (1586); Marle (1559); Marly (1319-1348); Marquet (1245-1532); Marquis (1605); Marres (1379); Marron (1590); Marsan (1609); Martigny (1458-1481); Martin (1571); Martinengo (1571); Massé (1427); Massin (1517); (Massy (1431); Mathen (1446-1449); Maugeron (1586); Mauléon (1317-1542); Mauler (1703); Maupeou (1575); Mauratur (1459); Maurice (1580); Maynard (1648); Maynon (1564); Mazeroy (1376); Mazet (1586); Médicis (1549); Mello (1245-1379); Melun (1269-1500); Ménard (1522-1574); Ménardière (1568); Menypeny (1482); Méral (x<sup>e</sup> s.); Merbury (1422-1437); Mercœur (1602); Merling (xiv<sup>e</sup> s.); Mesgrigny (1452); Mesmes (1556); Mesnaige (1578); Mesnil (1397-1452); Mesnil-Simon (1460); Messe (1618); Messemes (1564); Messey (1650); Metz (1680); Meullent (1355-1390); Meulles (1498); Meullon (1395); Meunier (1579); Meynard (1581); Milet (1585); Milly (1579); Mirebeau (1510); Mirecourt (1469); Moine (1395).

**26,285.** — Molin (1555); Molle (1545-1587); Mondamer (1452-1456); Monmor (1496); Monspey (1549); Mont (1434); Montagne (1564); Montagu (1398-1431); Montalembert (1505); Montauban (xv<sup>e</sup> s.); Montault (1338-1450); Montbel (1539); Montberon (1460); Montbrun (1263); Montchenu (1536); Montclar (1509); Montconys (1568); Montdenys (1545); Montdragon (1508-1534); Montejean (1561);



Montenay (1467); Montespèdon (1461-1469); Montesquiou (1509-1561); Montet (1548-1719); Montezud (1572); Montfaucon (1347-1472); Montferrand (1397); Montfort (1431); Montgommery (1424-1440); Monthibaut (1450); Montholon (1605); Montigné (1461); Montigny (1345); Montjournal (1499); Montlezun (1562); Montmorency (1269).

**26,286.** — Montmorency (1379?-1614); Montpellier (1577); Montpensier (1491-1561); Montperoux (1435); Montredon (1478); Montsales (1534); Montvallat (1585); Mora (1547); Moravie (1253-1293); Moreau (1512-1639); Morel (1665-1667); Morelet (1607); Morhier (1433); Morin (1586); Mornat (1505); Mornay (1408-1473); Morlhon (1490); Mortemer (1282); Mostuejols (1521-1528); Mota (1318-1592); Motereul (1574); la Motte (1478); Mouquet (1615); Mouraigne (1658); Mourlas (1604); Moustier (1387); Moy (1490-1556); le Moyne (1558); Mugnier (1637); Murinel (1534); Musnier (1573); Muy (1623); Myer (1351); Myners (1423); Myraumont (1591).

**26,287.** — Naives (1441); Najac (1652); Nancy (1560); Navarre (1384); Négron (1381); Néret (1588); Nettancourt (1483-1513); Neufville (1354-1486); Nicolas (1562-1615); Noailhan (1296-1593); Noal (1371); Noé (1309-1458); Nogared (1435); Norbury (1448); N.-D. du Pont-aux-Dames (1567); Nouatte (1547); Noyelle (1444); Nyvard (1562); Odeneau (1389-1554); Ofcros (1438); Offricourt (1342-1362); Ogard (1423); Oldhalle (1434); Ongnies (1495-1568); Orgemont (1409-1479); Orges (1566); Orival (1268); Orlant (1463-1473); Ornano (1593); Orthe (1531); Orye (1490); Osmont (1526); Oson (1233); Ospital (1401-1523); Otange (1469); Ouradour (1634).

**26,288.** — Ourches (1707); Oyrîé (1490); Palais (1551); Palu (1340-1535); Panassac (1366); Panouse (1571-1599); Pardessus (1574); Pardieu (1429); Pasquier (1461); Passart (1537); Patras (1406-1470); Pavillier (1583); Payen (1586); Peauldoye (1555-1575); Peirou (1309); Pélamor-

gue (1425); Pélerin (1258); Peletot (1406-1411); Pellegrue (1361-1363); Pellevé (1433); Pelorde (1588); Pérard (1568); Perche (1431); Périer (1562); Périgord (1316-1348); Pernes (1681); Perrin (1567); Perrot (1574); Pèschère (1547); Petit (1569); Petitepierre (1380); Pétremol (1603); Peyrusse (1365); Pichard (1562); le Picart (1605); Picot (1602); Pie (1336-1337); Pierre (1475); Piesenza (1547); Piétrequin (1578); Pignerol (1548); Pignerol (1640); Pilefort (1327); Pin (1317); Pinart (1604); Pinel (1587); Pins (1283-1597); Pions (1712); Piovène (1562); Piquet (1405-1418); Plains (1516); Plancy (1391); Plantade (1545-1601); Plastrier (1605); Pleurre (1601); Poinçot (1417).

**26,289.** — Poirier (1574); Poirresson (1710); Pois (1451); Poisel (1562); Poissons (1384); Poitevin (1217); Poix (1482); Polastron (1348); Pole (1425); Polignac (1566); Pomay (1337-1405); Pongnant (1459); Pongueur (1556); Pons (1395-1461); Pont (1665); Pontailier (1582); Pontaudemer (1384); Pontbriant (1496-1562); Pontevès (1480); Popham (1418); Porcellet (1532); Port-Royal (1534); Portafé (1301); Porte (1590); Portes (1590-1599); Postel (1456-1458); Pot (1400-1509); Potier (1496-1636); Poudenx (1317); Poulette (1668); Poupard (1586); Pourille (1675); Pousanges (1270); Poytiers (1536); Pradines (1521); Prémont (1556); Prengues (1509); Presles (1587); Presteval (1527); le Prestre (1587); Prieur (1454); Prince (1474); Proisy (1622); Provenchères (1512); Pruilly (1500-1503); Prye (1419-1435); Puechdoan (1415); Puy (1502); Puyagut (1327); Quatrehommes (1580); le Quayn (1531); Quentin (1531); Queribout (1333); Quesnes (1410); Quetin (1571); Quincampoix (1261); Quiquebeuf (1578).

**26,290.** — Rabondanges (1562); Rabutin (1719); Radcliff (1429); Ragot (1562); Rahos (1341); Railly (1448-1449); Raison (1433); Rambures (1604); Rampon (1287); Rapistan (1398); Rapponel (1575); Rassant (1564); Re-

chinevoisin (1476); Refuge (1471); Regnart (1492); Regnault (1566); Regnier (1494); Reignault (1658); Rheinghersuliette (1393); Ressiguier (1649); Revel (1534); Revesie (1586); Revigny (1439); Revol (1634); Richard (1460-1552).

**26,291.** — Riche (1580); Richebourg (1343-1369); Rière (1493); Rieulx (1584); Rigaut (1460-1527); Rile-resse (1597); Rival (1602); Rivery (1440); Rivierre (1390); Robertet (1557); Roberti (1364); Robessart (1419-1440); Robin (1563); Roche (xiv<sup>e</sup> s.); Rochechouart (1247-1531); Rochefort (1380); Rochefoucauld (1452-1558); Roguier (1533); Rohan (1429-1572); Roisville (1472); Rolan (1446-1598); Rolin (1454); Rolland (1598); Romains (1287-1367); Romane (1531); Ronce (xiv<sup>e</sup> s.); Roncherolles (1572-1606); Rongefier (1317); Roque (1305-1411); Roquefeuil (1508-1650); Rosay (1378-1379); Rosières (1240); Rosimbos (1433); Rosnyvynen (1453-1460); Rosoy (1355); Rostaing (1575); Rouault (1459-1577); Roubais (1344); Roue (1493); Rouffignac (1519); Rougé (xi<sup>e</sup> s.-1337); Rouillac (1553); Roullard (1574); Roullet (1556); Rousaud (1658); Rousseau (1617); Routeau (1435); Routhé (1446); Rouville (1541); Roux (1514-1558); Roy (1518); Royère (1435-1513); Rozée (1562); Rozet (1273); Rucourt (1486); Rudel (1251-1351); Rues (1601); Ruelle (1564); Ruffi (1461); Rufin (1266); Rupprières (1490).

**26,292.** — Sabatier (1596); Sabran (1545-1595); Sacy (1238); Sadonville (1487-1489); Sailhant (1583); Saine (1456); S<sup>t</sup>-André (1386-1560); S<sup>t</sup>-Astier (1317-1589); S<sup>t</sup>-Avit (1450-1492); S<sup>t</sup>-Belin (1531-1707).

**26,293.** — S<sup>t</sup>-Belin (1709-1717); S<sup>t</sup>-Bénigne de Dijon (1723); S<sup>t</sup>-Berthevin (1481); S<sup>t</sup>-Cler (1413); S<sup>t</sup>-Flour (1609); S<sup>te</sup>-Fortunade (1639); Sainterailhes (1437); S<sup>t</sup>-Gelais (1578); S<sup>t</sup>-Germain (1560); S<sup>t</sup>-Gilles (1473); S<sup>t</sup>-Hilaire (1290); S<sup>t</sup>-Jean (1459); S<sup>t</sup>-Julien (1253); Saintleisme (1439); S<sup>t</sup>-Maard (1482); S<sup>te</sup>-Marie (1601); S<sup>t</sup>-Mar-

tin (1574-1655); S<sup>t</sup>-Michel (1365); S<sup>t</sup>-Nectaire (xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> s.); S<sup>t</sup>-Orens (1500); S<sup>t</sup>-Pastour (1491); S<sup>t</sup>-Pharouel (1473); S<sup>t</sup>-Pierreaval (1320); S<sup>t</sup>-Priest (1522); S<sup>t</sup>-Privé (1697); S<sup>t</sup>-Remi (1466-1473); S<sup>t</sup>-Saulieu (1400-1415); S<sup>t</sup>-Sauve (1246); S<sup>t</sup>-Séverin (1558); S<sup>t</sup>-Simon (1491-1626); Saissac (1659); Salier (1335); Saligny (1437); Salisbury (1436); Sallezart (1477-1480); Salvain (1435-1445); Salvaney (1586); Sancey (1601); Sanguin (1562); Sansac (1564); Santeuil (1601); Sarcey (1617); Sarcus (1551); Sardini (1574); Sarrebruche (1542); Saubolée (1380); Saubues (1535-1536); Saulx (1570); Saumares (1396-1397); Saut (1359); Sauval (1534); Sauvegrain (1402); Sauzet (1457); Savary (1400); Saveuses (1498-1501); Savignac (1546); Scales (1428); Scandysh (1435); Schorne (1573); Segnicourt (1517); Séguier (1517-1518); Ségur (1479-1480); Semelle (1587); Sencourt (1499); Sendrecourt (1515); Senevoy (1497-1663).

**26,294.** — Senevoy (1663-1745); Senis (1423); Senneterre (1559); Sernay (1555); Sérocourt (1365-1476).

**26,295.** — Sérocourt (1481-1682); Serre (1575); Serrière (1468-1523); Servat (1276); Seure (1573); Sevin (1597); Sillé (1386); Silly (1483-1507); Simiane (1463-1535); Sobeyras (1436); Sollier (1406); Sommerset (1442); Soreat (1525); Soubrillant (1578); Souches (1590); Sougé (1466); Soulages (1652); Sourdis (1668); Souvigny (1605); Spenser (1432-1446); Stafford (1431); Stanlowe (1432-1446); Stewart (1429); Strepigny (1590); Sublet (1620); Sueur (1605); Suffolk (1425); Surgères (1425-1431); Surreau (1570); Susanne (1619); Suze (1517-1535); Symon (1605); Sympill (1494).

**26,296.** — Tacon (1612); Tancarville (1398-1405); Taquenet (1605); Taqui (1478); Tenare (1521-1561); Tende (généalogie); Terrigny (1594); Terroé (1483); Testevide (1669); Thalemont (1511); Thannay (1276); Thavagny (1580-1582); Thevenin (1605); Thienville

(1430-1483); Thimbrone (1454-1507); Thoison (1659); Thologny (1424); Thou (1560); Thuret (1564); Tiercelin (1403); Tiercent (1467-1476); Timolsi (1552); Tiptost (1418); Tiraqueau (1560); Tissard (1590); Tixeront (1584); Tonneville (1407); Torneau (1492); Touars (1454-1528); Toulangeon (1490-1513); Tour (1218-1598); Tournebu (1372-1385); Tournebury (1449); Tournemire (1527); Tourrette (1570); Toursel (1404); Tousches (1397-1530); Tousset (1561); Trencard (1248); Trian (1339); Trimouille (1580); Trochelle (1581); Trousseau (1407-1442); Truchon (1633); Truye (1291 - 1588); Tucé (1452); Turc (1592); Turenne (1287); Turpin (1466); Tusseau (1245); Tybières (1588); Urfé (1485-1550).

**26,297.** — Vaiarii (1568); Val (1331-1573); Valangougeart (1363); Valery (1378); Valette (1558); Valin (1562); Vallée (1562); Valleguy (1565); Vallier (1552); Vallière (1552); Vallot (1575); Valon (1610); Varanhan (1437); Varennes (1581); Varton (1442); Varty (1565); Vasques (1457); Vassal (1280); Vassan (1579-1679); Vassé (1379-1447); le Vasseur (1562); Vaubourel (1561); Vaultx (1472-1605); Vayerie (1402); Vayrac (1643); le Vefvre (1602); Veillan (1611); Vendosme (1464-1533); Vennequetin (1499); Ventadour (1320-1380); le Verd (1403); Vergelay (1238); Verger (1396); Vérigny (1418); Vernade (1442-1544); Verne (1556-1592); Vernon (1561-1567); Verrières (1549-1594); Vertholeye (1341); Verton (1605); Vesc (1495); Vesvre (1599); Vezins (1603); Viard (1573); Vichy (1738); la Vie (1538); Vienne (1383-1572).

**26,298.** — Vieuville (1788); Vigier (1317-1332); Viguier (1527); Villain (1449-1463); Villaines (1406); Villebeuf (1372); Villechèse (1631); Villejuy (1486); Villelongue (1551); Villemorin (1659); Villeneuve (1470-1476); Villequier (1575); Villers (1355-1641); Vincy (1395); Vingles (1492-1597); Vipart (1442-1469); Virey (1381); Virieux (1319-1428); Viserny (1691); Vitré (v. 1160); Vi-

vyan (1561); Volt (1446); Vouhet (1472); Voyer (1411-1552); Wacebourne (1445); Waller (1431); Warignies (1365); Warre (1354); Warluzel (1578-1620); Washbourne (1445; voy. Wacebourne); Wewer (1428); Wyllynghby (1431); Wyvre (1428); Ymbert (1596); York (1445); Yvry (1366-1405).

**26,299.** — Table des titres originaux de la collection de Villevieille.

## COLLECTION JAULT

**26,300.** — Absie (1678); Amblainvillier (1539); Anenis (1638); Ancy-le-Franc et Crusy (1539, v. st.); Anglure (1540); Argent, Clémont, Villezon et Lauroy (1644); Argenteuil (1566); archevêché d'Auch (1493, v. st.); Aultrey (1539, v. st.-1540); Bailly (1591); fief Bastier, au lieu de Laverchines en Picardie (1586); seigneurie de Bausche, prieuré de S<sup>te</sup>-Genie et cure de Suray (1407); Baye (1540); Beaufort, en Champagne (1614-1619); Beaulieu (abbaye au Bois-les-) (1518); Beaulne en Gastinois (1619-1629); châellenie de Beauvais (1558-1642); évêché, comté et châellenie de Beauvais, et seigneurie de Bourguillemont (1580-1627); abbaye de Begard et seigneurie de Peulan (1626); la Boe (1600-1655).

**26,301.** — Boissi (1574); Bonneville (1600-1620); archevêché de Bordeaux (1681); Bouge (1652); sainte Chapelle de Bourges, seigneuries de Graçay et de Meneton (1613); Bourguillemont (1648-1651); Bours (1566); Boyon (1637); Brachechien et les Blanchardières, en la paroisse de S<sup>t</sup>-Marsault (1630); Brosses (1592); Bruchat (1530); Bruère et forêt Claulée (1547); Brunay (1676); Célestins de Mantes (1664); Célestins de Paris, à Ville-d'Avray et à Buc, en la châellenie de Châteaufort (1586-1608); vidamie de Châlons (1540); Chambaret (1568-1570); Chambouroy (1506-1543); Chambray et chapitre de S<sup>t</sup>-

Martin de Tours (1522); Champlemy (1539); Charoz (1604); chartreux de Paris, à Guerville (1572); Château-briant (1599); Chaucheix (1600); Chaunes et seigneurie de Bragelonne (1540, v. st.); la Chauvellière (1642); Chertzay (1522); Chésy (1614); Cheverny (1578-1627); Chevry (1547, v. st.); Chichère (1534); Chouday (1544, v. st.); Cigy (1642); Clasnay (1673); Cloye (1490); Cluny et Cormaton (1572); Combz-la-Ville (1505, v. st.-1559); Conflans (1538); le Couldrey (1630); Cousant (1607).

**26,302.** — Crusy (1539, v. st.-1540); Cusey (1540); Dampierre, en Picardie (1585); Daveron (1696); Divonne (1603); Douillye-le-Vicomte (1463-1582); Esgrenay (1515); Espeirac (1589); Espinacy (1589); chapelle Étienne Hauldry, à Paris, abbaye S<sup>t</sup>-Antoine-des-Champs, église et hôpital S<sup>t</sup>-Jacques, Hôtel-Dieu et évêché de Paris, et prieuré d'Annet-sur-Marne (1446-1447); Évery (1494-1630); Faremoutier (1575-1604); seigneuries de Fay et Rigny (1650).

**26,303.** — Fervaques (1582); Foigny (1547-1720); abbaye de Fontaine (1502, v. st.); Freschines (1502-1551); la Fresnoye (1665); Froidmont (1623); Gaillieules (1634); baronnie de la Gardiolle, seigneurie d'Orgues et Arfons (1558-1574); prévôté de la Garenne, de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Denis (1627); Garges (1569-1669); Génicourt (1619); Glatigny (1642); Grange-l'Abbé (1629); Grossespierres (1587-1590); Guerchy-le-Puisac (1644); Hardeville (1515-1517); Havelu (1592); Herbault et Gazeran (1530); Heudicourt (1556-1557); Huileneglise (1695); Imphy (1477-1511); Ivry et censive de S<sup>t</sup>-Jean-le-Rond (1540); Jarcy (1485); la Jodomière (1614); Joy-le-Châtel (1566, v. st.-1593); Keroringem et Kerprigent (1590); Kermerrin (1659); Kerurien (1667); Langogne (1704); Laverchines et Bresle (1560); Leuroux (1551-1604).

**26,304.** — Leval (1540); Leyren (1585); Limay et confrérie de la Charité de l'église S<sup>t</sup>-Maclou de Mantes

(1608); les Loges (1549); Lugny (1491); hôpital général de Lyon (1733); Magescq (1475); Magny et seigneurie de Bulohier (1653); Maillard, en Brie (1672); ordre de Malte. Censive du grand prieuré de France (1663); commanderie de Choisy (1571); commanderie de S<sup>t</sup>-Marc d'Orléans (1565); Mannehy (1508, v. st.); la Marche, en Nivernais (1584); Mardilly (1526, v. st.-1536, v. st.); Mareil et Mortefontaine (1600); Marsac (1481-1615); Marville (1664); Massanges (1388, v. st.); Mauzac (1393-1494); évêché de Meaux (1469); Meslemont (1594); Mibenest (1535); Mondevis (1559); Montferme (1557); Monthuit (1619); Moreul (1590); Morigny (1551, v. st.); chapelle des Morts, à Loches (1552); la Motte, en la chàtellenie de Neuville (1659); Moullan (1581-1614); Nangis (1693-1698); Naudy (1586); Neuilly-sur-Marne (1574-1644); Neuville (1572); N.-D. de Bonport (1597); N.-D. de Champagne (1497, v. st.); N.-D. du Châtel, à Abbeville (1556); N.-D. de Gomerfontaine (1579); N.-D. de Gournay-sur-Marne (1631); N.-D. de la Haute-Bruyère (1617); N.-D. de Plaisir (1623); N.-D. de la Prée (1490-1573); N.-D. de Montperoux (1688); Nyort (1433).

**26,305.** — Orgues et Arfons (1650); duché d'Orléans (1404-1659); Orville (1645); Pacy (1539, v. st.); chapelles de l'église N.-D. de Paris (1364-1574); Université de Paris et collège de Chenac (1489); hôpital S<sup>te</sup>-Catherine (1586); Mathurins de Paris (1398, v. st.-1556); Parthenay (1599-1612); Pierrepont (1614); le Plessis-Berge-ret et les Chapelets (1586-1603); Ploiron (1557-1567); Pompéiac (1552); Pontigny (1519); Pouilly-le-Fort (1636); Prye (1497, v. st.-1668); Puiraveau et Puidoré (1635); Rabac (1589); Raconis, Havelu et la Forest (1590-1591); chapitre de l'église de Rennes (1635); la Rochegiffart (1663-1664); le Rouillon (1642); Rousiers (1379); Rousière (1672); Rose-sur-Couaisnon (1267-1589).

**26,306.** — S<sup>t</sup>-Antoine-des-Champs (1406-1574); S<sup>t</sup>-



Aubin, près le vieux Évreux (1665); hôpital S<sup>t</sup>-Bernard, de Troyes (1527); hôtel-Dieu de S<sup>t</sup>-Cloud (1515); S<sup>t</sup>-Cybar (1507-1667); église de S<sup>t</sup>-Denis, près Issoudun (1423-1587); S<sup>t</sup>-Florent de Saumur (1684); S<sup>t</sup>-Gaudent, en Poitou (1587); S<sup>t</sup>-Genoust (1431, v. st.-1490); S<sup>t</sup>-Germain-le-Grand (1615); S<sup>t</sup>-Germain-des-Prés (1549-1567); église S<sup>t</sup>-Germain de Savigny-le-Temple et seigneurie de Savigny (1606); S<sup>t</sup>-Julian Vellain et Saulmont (1540); ordre de S<sup>t</sup>-Lazare, commanderie de Bessault (1572-1615); S<sup>t</sup>-Léger (1444); S<sup>t</sup>-Lucien-les-Beauvais, Villers-sur-Thire et Enoy (1620); S<sup>t</sup>-Mandé (1490, v. st.-1544); S<sup>t</sup>-Martin et S<sup>t</sup>-Médard de Fenoillet (1552); église S<sup>t</sup>-Martin de Laveraine (1668); S<sup>t</sup>-Martin de Mantes (1644); S<sup>t</sup>-Martin-des-Champs, à Paris (1369-1540); S<sup>t</sup>-Martin du Tartre (1668); S<sup>t</sup>-Maur-des-Fossés, Neuilly-sur-Marne, Gournay et église S<sup>t</sup>-Germain-de-Gagny (1573, xvi<sup>e</sup> s.); S<sup>t</sup>-Mervon (1606); S<sup>t</sup>-Pierre de Préaulx (1564); S<sup>t</sup>-Remi de Reims (1540, v. st.); S<sup>t</sup>-Riquier (1522); S<sup>t</sup>-Thibault-les-Bazoche (1537-1550); S<sup>t</sup>-Vaast (1720); S<sup>t</sup>-Vandrilte et seigneurie de la Croisille (1689); S<sup>t</sup>-Ymer (1444); église S<sup>t</sup>-Yves, à Paris (1595); prieuré de S<sup>te</sup>-Barbe et seigneurie de la Mote (1437); S<sup>te</sup>-Catherine de N.-D. du Château, en l'île d'Oléron (1545); S<sup>te</sup>-Chapelle de Vincennes et seigneurie de Méry (1603); S<sup>te</sup>-Colombe de Sens et Célestins de Sens (1524, v. st.); S<sup>te</sup>-Eulairie et fief de Chapchac (1538); S<sup>te</sup>-Geneviève de Paris (1354, v. st.); S<sup>te</sup>-Marguerite-Suzette, à Rennes (1667-1671); Sassay (1489); archevêché de Sens (1641); Septfonds (1610); Sèvres (1513-1566); Souvigny (1552-1558); Tardonne (1644-1650); Teillay (1603); Tenière (1540); Thetieu (1567); Thillart (1598-1651); Thou (1586); Tonnerre (1540); Tours (1545, v. st.-1599).

**26,307.** — Torcy (1517); Vaux-la-Reine (1522-1583); Valenton (1574); la Varenne, en Brie (1486-1577); Verdrone (1646-1648); Villaucourt (1668); Villeneuve-le-Roy (1540); Villeneuve-sur-Verberye (1545, v. st.-1551,

v. st.); Villeverard (1587); Villiers-Cul-de-Sac (1570-1623).

**26,308.** — Catalogue de la collection Jault.

## COLLECTION BLONDEAU

**26,309.** — *Titres concernant Paris.* — Faubourg et rue S<sup>t</sup>-Denis (1540-1680); rues au Fèvre, S<sup>t</sup>-Denis, S<sup>t</sup>-Honoré, S<sup>t</sup>-Germain (1540); apport de Paris (1684); rue de Recouvrance (1540); rues S<sup>t</sup>-Louis et S<sup>te</sup>-Barbe (1540); rue Neuve-S<sup>t</sup>-Étienne (1540); Villejuif, la Chapelle, la Courtille, faubourg S<sup>t</sup>-Denis (1540); rue Neuve-S<sup>t</sup>-Louis (1540); rue Neuve-S<sup>t</sup>-Paul et rue S<sup>t</sup>-Louis (1540-1668); chapitre S<sup>t</sup>-Honoré (1675-1697); S<sup>t</sup>-Germain-l'Auxerrois et chapitre S<sup>t</sup>-Thomas du Louvre (1673-1719); rue des Prescheurs, Pont-au-Change, rues du Port-S<sup>t</sup>-Bernard, Pirouette-en-Thérouanne et de la Grande-Truanderie (1539-1638).

**26,310.** — *Titres concernant Paris.* — Rue de la Bucherie; petit Pont près l'Hôtel-Dieu; rues de la Truanderie, S<sup>t</sup>-Paul et de la Mortellerie (1540-1660); rues de la Vieille-Pelleterie et Saccalie; fief Gloriette et marché Pallu; palais-galerie Dauphine; halles; rues aux Fers et du Coq (1540-1671); rue Neuve-S<sup>t</sup>-Paul (1675-1684); rue de Cléry (1640); rue S<sup>t</sup>-Honoré (1540); rue Matignon (1689); rue Chanverrierie (1540); rue Maudétour (1540); sous la Lingerie, près la boucherie de Beauvais (1540); rue Serpente (1540); rue de la Porte-S<sup>t</sup>-Germain (1683); faubourg S<sup>t</sup>-Jacques (1658); rue de la Grande-Truanderie (1540); le Riche-Laboureur (1685); rue de la Mortellerie (1642); rue de la Barilière (1685); rue S<sup>t</sup>-Jacques (1673); enclos du Palais (1639); rue S<sup>t</sup>-Denis (1540).

**26,311.** — *Titres concernant Paris.* — Grand et petit Nesle; fief situé derrière le jardin S<sup>te</sup>-Geneviève; censive du grand voyer de France; censive du Roi à Paris (1540-

1693); recueil d'arrêts mss. ou imprimés concernant le domaine du Roi à Paris (1437-1695).

**26,312.** — *Titres concernant Paris.* — Picpus (1540); rue de la Mortellerie (1540-1642); faubourg, entre les portes S<sup>t</sup>-Denis et Montmartre (1540); rue Maudétour (1540); rue S<sup>t</sup>-Honoré (1540); terroir des Porcherons (1540); rue Champfleury (1689); rue aux Fers (1659); rue Poterie (1642); rue des Prescheurs (1540); rue Chanverrierie (1540); la Courtille (1540); tallemeliers de la banlieue (1616); impôt sur les vins vendus sur la place de Grève (1367); pont de Charenton (1402); rue S<sup>t</sup>-Jacques (1592); droits sur les portes, ponts, entrées, sorties et maisons de Paris (1639-1642); inventaire des pièces relatives aux péages de Paris; fortifications de Paris (1562); contrats de ventes (1685); droits du Roi; fortifications de Paris (1680); trésor trouvé aux Carmélites (1637); porte S<sup>t</sup>-Denis (1402).

**26,313.** — *Titres concernant Paris.* — Saisie de maisons (1680); procès entre les religieux de Barbeau et le procureur de la Chambre du trésor (1675-1679); vente à l'abbaye de Preuilly d'une mesure sise rue Geoffroy-Lasnier (1602); procès entre le procureur de la Chambre du trésor et l'abbé de Livry (1676); pont S<sup>t</sup>-Michel (1640); saisie d'une maison sise rue du Harlay (1671); péage et barrage des Petit-Pont, Pont-Neuf, pont S<sup>t</sup>-Michel et pont S<sup>te</sup>-Marie (1632); fief S<sup>t</sup>-Antoine (1696); halles; procès entre Jean Chevalier et le préposé au recouvrement des sommes provenant de la vente des places de Paris (1618-1622); rue de la Bucherie; manufactures d'étoffes d'or et d'argent (1639-1640); pont S<sup>t</sup>-Michel; marguilliers de l'église S<sup>t</sup>-Hippolyte (1565); chapitre S<sup>t</sup>-Germain-l'Auxerrois (1683); ponts de Paris (1622); pièces relatives à une maison sise au bout du pont S<sup>t</sup>-Michel; procédure entre le fermier du domaine et le prévôt des marchands (1686); Jacobins de Paris et de Blois et Uni-

versité de Paris (1636); collège maître Gervais; hôtel de Vitry (1654); Minimes (1609-1683); fiefs de l'abbaye de Tyron à Paris (1540-1677); S<sup>t</sup>-Lazare (1540); église S<sup>t</sup>-Eustache (1540-1579); Pantin (1540); la Courtille (1540-1681); la Villette (1540); faubourg S<sup>t</sup>-Antoine (1540); la Courtille (1540); censive du grand chambrier (1540).

**26,314.** — *Titres pour la plupart relatifs à Paris.* — Moulin de Quinquengrogne (1672); chapitre S<sup>t</sup>-Honoré (1676-1688); maisons sises rue S<sup>t</sup>-Denis (1674); fossés et remparts de Paris (1688); maison de la censive du Roi (1689); don du palais du Luxembourg, fait au roi par la princesse d'Orléans (1694); Minimes (1611-1682); Jacobins (1672); collège de Beauvais; maisons sises près le pont S<sup>t</sup>-Michel (1627-1707); fief Mercade (1597); faubourg S<sup>t</sup>-Antoine (1684); rue S<sup>t</sup>-Honoré (1680); extraits de comptes du domaine (1688); maisons sises rue de la Lune (1682); S<sup>t</sup>-Julien (1673); moulin de Tamlay (1674); grand et petit Nesle (1572); S<sup>te</sup>-Geneviève (1678); rue de la Mortellerie (1627); N.-D. des Champs (1617); S<sup>t</sup>-Germain-des-Prés, collège Mazarin, grand et petit Nesle; gardes et archers de Paris (1690); rue S<sup>t</sup>-Denis (1674); arrêt de l'an 1684 contre les seigneurs qui n'ont pas fait au roi la déclaration de leurs seigneuries arrêté de l'an 1645 relatif aux domaines; autre, de l'an 1696, en faveur de divers officiers de la ville de Paris; Chapitre S<sup>t</sup>-Honoré (1695); Quinze-Vingts (1657); Préaux-Clercs, Garges et S<sup>t</sup>-Denis (1676); collège de Beauvais et chapitre S<sup>t</sup>-Maur-des-Fossés, rue S<sup>t</sup>-Jacques (1688); enclos du Palais, Châtelet et cimetière S<sup>t</sup>-Jean (1660); boulangers (1563); chirurgiens (1696); requête du procureur du roi contre plusieurs particuliers (1673); Quinze-Vingts (1673); rue des Barres (1686); marché établi sur une place appartenant à la fabrique de S<sup>t</sup>-Roch (1678-1688); Hôtel-Dieu (1447); boucheries (1686); procès entre Jacques de Voulges et Alexandre

Mariette (1669) ; filles de l'Union divine (1710) ; requête de Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, au sujet d'un procès criminel instruit contre un diacre de son diocèse ; procès entre Michel de l'Arche et Hugues de Semonville (1658) ; collège Mazarin (1703) ; abbaye S<sup>te</sup>-Geneviève ; chapitre S<sup>t</sup>-Germain-l'Auxerrois (1686).

**26,315.** — Empuré (1414-1448) ; fief d'Espinasse (1504) ; baronnie de la Forest, Landelle (1573) ; Lanche-neil (1615) ; Ambourville, Buat (1561) ; Haravilliers, Roulebois, Garges, Arthenay (1688) ; Bancigny (1678) ; fougues (1455-1542) ; Châteauvillain (1286-1581) ; Savigny, près Melun (1493-1532) ; Champlâtreux (1490-1581).

**26,316.** — Mortemer (1404-1550) ; Motte-S<sup>t</sup>-Firmin (1674) ; Haravilliers ; Buat (1561) ; Savigny (1490-1602) ; fief de Callandre, à Hérouville (1614) ; Buat (1561) ; Chaumont-sur-Loire (1699) ; fougues (1398-1565) ; charnier des Innocents, à Paris (1669) ; censier du Roi à Paris (1540) ; Filles-Dieu, à Paris (1540) ; S<sup>t</sup>-Thomas-du-Louvre (1540).

**26,317.** — Église de Taillefer (1597-1697) ; Mirebeau, Noiron et Bèze (1292-1678) ; ferme des cochés et carrosses (1688) ; bureaux des saisies mobilières (1690) ; Songeons et Limermont (1661-1670) ; Chambre des comptes, Cour des aides, etc. (1347-1701).

**26,318.** — Neufchâtel et Valengin, en Suisse ; Joinville et Magneux (1392-1612) ; la Motte-Mourgoin (1744) ; mémoire imprimé sur la question de savoir si, dans la coutume de Valois, la fille mariée à laquelle, par la mort de son père, est échu un fief depuis qu'elle est mariée, doit relief au seigneur ; coutumes et usages de l'Artois (1739) ; comté de Ligny ; fief de Cazaux ; Maulevrier, Mauléon et fief de Boissières ; fief de la Basseroche et seigneurie d'Ecuelles (1677) ; la Flocelière (1712) ; S<sup>te</sup>-Geneviève, à Paris ; Chastelneuf-sur-Allier ; Aigrefoin (1654) ; royaume et domaine de France et Navarre (1590-1645) ; Puymiclan ; comté de Brienne et Ville-sur-

Terre; fiefs de Boissières et du Pain; Haravilliers et Sablé (1677-1705); Précy-sous-Thil, en Auxois (1446); Négrepelisse (1632); grand et petit hôtels de l'Hôpital, à Paris, Beyne, Rosnay, Chastelier, Ramecourt, Joinville, Joncreuil (1667); Châteauvillain (1685); Bancigny (1679); Ronnet; Bourges (1498-1616); Mareuil-les-Meaux (1671); hôtel de Fonclebu, relevant de la baronnie de Champagne (1505); maison sise à Paris, rue Neuve-S'-Honoré (1689); Courcelles; Boisemont (1669); Mauléon (1405); Dangeau et Villeoiseau (1490); la Bertauche (1598); fief de Mirois, à Melun (1516); abbaye de Montmartre, Herbeauvilliers et le Mesnil-Aubry (1644-1645); prieuré de S'-Julien, au diocèse de Riez (1695); Annet-sur-Marne (1587); Avrilly (1685); Busset et Visigneux (1690); seigneurie des Moyeux-des-Montils, des grand et petit Trainel (1708); Faulin, Coulanges-sur-Yonne, Lucy, Misery, la Grangefolle, Charentonnay et Soushot (1701-1702); domaine du Roi en Languedoc (1639); Moras (1654); traité des fiefs; chapelle N.-D., dite de la Grise, fondée à Nueil-sous-Passavant (1328-1580); fouages de Normandie (1452-1476).

**26,319.** — Censive des religieux de S'-Martin-des-Champs dans la ville, les faubourgs et la banlieue de Paris (1540).

**26,320.** — Censive du fief Maulny, à Paris (1540); censive du chapitre de S'-Marcel dans la ville, les faubourgs et la banlieue de Paris (1540).

**26,321.** — Censive du chapitre de S'-Marcel, à Paris et dans les faubourgs et la banlieue (1540); Empuré (1448-1493); Boulye (1504); comté de Périgord (1492-1493); Fontevrault (1606); duché de Mazarin, fief d'Ougny (1681); Contre (1545); Haravilliers; terre de Bassigny et fief de Rosay (1610); Cricquebeuf (1665); Vau-deuil; S'-Germain-des-Prés, à Paris; receveurs des finances (1486-1495); moulin le Comte; maires de la

province de Bourgogne (1697) ; statuts des apothicaires de Bourges (1613) ; censive de l'abbaye de Montmartre et censive des religieux du Plaisir, à Paris (1540).

**26,322** — Fief de Jugny ; censive de S<sup>t</sup>-Germain-des-Prés, à Paris ; censive de l'Hôtel-Dieu de Paris ; censive de M<sup>lle</sup> de Souchet ; censive du S<sup>t</sup>-Sépulcre, à Paris ; censive du grand chambrier de France ; censive de l'Arche, à Paris ; censive de M<sup>me</sup> de Villemonble ; censive des Enfants trouvés ; censive de Sully, à Paris ; censive de Turquain, à Paris ; censive de S<sup>t</sup>-Antoine-des-Champs ; censive de l'abbaye de Tyron ; censive de Mauregard ; censive de S<sup>te</sup>-Opportune de Paris ; censive de S<sup>t</sup>-Méry (tous ces titres sont de l'an 1540) ; la Motte-S<sup>t</sup>-Firmin (1674) ; Châteaumur ; Villiers ; Coetmaléon ; Frespech ; Cancon, Casseneuil et Moulinet ; Availles et Azac (1455-1546) ; Savigny-le-Temple (1398-1515) ; église S<sup>t</sup>-Aspaut de Melun (1423) ; Pressac, Laage-Chouet, les Petites-Touches et les Aages (1455) ; Chaumont (1554) ; Lonmée et Baconnay (1658) ; prieuré S<sup>t</sup>-Louis de Poissy ; Autry (1660) ; le Quesnel et S<sup>t</sup>-Morre ; Mauléon (1614) ; la Boullaye, la Gabardière et la Chevalière (1735).

**26,323**. — Empuré (1477) ; comté de la Marche, S<sup>t</sup>-Germain-sur-Vienne, Azac et Availles (1390-1608) ; Mortemart (1490) ; censive de S<sup>t</sup>-Denis-de-la-Chartre, de Paris (1540) ; censive de S<sup>t</sup>-Denis-du-Pas, de Paris (1540) ; Baigny (1574) ; Courcillon (1666) ; Villeporché (1646) ; Épinay, près Luzarche (1713) ; receveurs des finances (1493) ; censive du collège maître Gervais (1540) ; censive de la Trinité, de Paris (1540) ; censive de S<sup>t</sup>-Magloire (1540) ; censive du fief de Garges (1540) ; censive du Temple, à Paris (1540) ; censives de S<sup>t</sup>-Victor et de S<sup>t</sup>-Honoré, à Paris (1540).

**26,324**. — Procès-verbaux contenant les plaintes et les remontrances des députés du pays chartrain aux États généraux de Blois (1576).

**26,325.** — Terres de Lhuys et de Mareuil (1438-1575); terrier des seigneuries de Pluvier, Soucy et Fontangy, en Bourgogne, rédigé le 26 juin 1459; châtellenie de Maisnière, en Picardie (1614-1663); ordre de Malte, commanderie de Marseille; ordre de S<sup>t</sup>-Lazare (1706); Hôtel-Dieu de Blois; hôpital général de la ville de Paris (1641-1707); maladrerie d'Illiers et chapelle de S<sup>t</sup>-Barthélemi; au diocèse de Chartres; aumônerie et hôpital de Laval (1549); fondation de l'hôpital de S<sup>t</sup>-Maixent (1677); maladrerie de S<sup>t</sup>-Lazare, au faubourg S<sup>t</sup>-Martin de Senlis (1651).

**26,326.** — Reconnaissances, aveux, dénombrements, actes de foi et hommage et actes de souffrance concernant la seigneurie de S<sup>t</sup>-Péravy (1405-1636); censive du prieuré de Tessonnières (1437); censive du fief Mercade (1540).

**26,327.** — Censive du fief aux Merciers; seigneurie du Pont de Charenton et seigneurie de Bercy (1540); censives diverses à Paris (1540); domaine du roi, notaires de Melun; comté de Vertus (1693); contrôleurs du domaine (1522); bureau des finances de Lille; bailliage de Lille; trésoriers de France (1629); Saunières, en Bourgogne; Vaulnaves (1683); Hoenlensperg; Courtenay (1611); chapelle de Vincennes (1387-1698); ordonnance de Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon (1568); extrait du livre de M. de la Ferrière, concernant le domaine; Douville (1667); saisie des tabellionages appartenant à M. du Tillet (1668); Fontenay (1691); engagistes de Normandie, Picardie, Soissonnais, Champagne, Touraine et Poitou (1668); gabelles (1654); bois de Normandie (1672); domaine du roi (1668); engagistes du domaine (1670); pêche dans le Rhône, la Garonne, la Saône et la Dordogne (1666); gabelles dans l'élection de Chaumont (1621); tailles dans les généralités de Bordeaux et de Montauban (1664); domaine du roi (1667); Passy; S<sup>t</sup>-Denis (1606-1610).



**26,328.** — Abbaye de Klingenstein et Pleysweiler (1695); Vincennes et Méry-sur-Seine (1698); la Thibaudière et Chizé; Condom et Agen (1687); hommages divers rendus au roi; Creil, S<sup>t</sup>-Leu et Cramoisy (1695); Blaru (1695); comté de Charolais (1694); duc de Bouillon et domaine de Guyenne (1688); Vaulnaveys (1681-1687); Villefranche et Mieusac (1691); Pau (1688); Montastrucq (1691); Bû (1691); Brissac; Tarlay (1672); provisions de la charge d'avocat du roi au bureau des finances de Paris en faveur de Pomponne de Lantage (1694); Betz (1669); Brionne (1671); collège de Cambrai; séminaire des missions étrangères (1663); Tours, Orléans, Anvers (1713); chartreuse de Villeneuve-les-Avignon et étang de Pugeaud (1656); Poissy (1676); ensaisinement au profit du roi d'une maison sise rue des Barres, à Paris (1603); extraits des coutumes de différentes provinces; Empuré (1447); Tournan (1673); Bressouvilliers et Montlhéry (1672); Montilly (1718-1724); comté de Brie (1672); Provins (1687); Amboise (1243-1669); Gonesse (1589); Largoüet et Trévère (1613-1711); Beaumont-sur-Oise; comté de Chaumont en Vexin (1680); Thomery et Moret (1670); Villeneuve-la-Guyarde (1668-1669); Andelys et Vernon (1686); Savigny (1680); Épernon (1668).

**26,329.** — Abbaye de Bonneval (1255-1668); Largoüet et Trévère (1511-1693); Avaugour (1480); Quintin; Lanven (1603); Tancarville (1595); Vieuxpont (1674); Pont-Audemer (1657); Champocé et Ingrande (1709); Pont-de-l'Arche et Nantes; la Valette et Cambounès (1416); Bernières et Courseulles (1255); Bruières-sur-Cher (1535); Villiers (1558); Favières (1572); Esteil (1603); Rosnay (1605); Lions (1627); Négrepelisse (1630); Branville (1633); Dreux (1643); Bu (1672).

**26,330.** — Cathédrale de Meaux (1581-1599); S<sup>t</sup>-Vigor de Cerisy (1684); Rugny; Fontevrault et Saumur (1653); la Ferté-Imbault (1611); prieuré de S<sup>t</sup>-Pierre de Par-

thenay (1566); Marigny (1467-1482); Douayssie (1561); S<sup>t</sup>-Cosme-les-Tours (1480); abbaye de S<sup>t</sup>-Cheron (1552); Montfort (1416); évêché de Senlis (xiv<sup>e</sup> s.); cathédrale de Meaux (1580); S<sup>t</sup>-Martin de Saugeon (1470); Obasine (1676); Mortagne (1646); Mauzac; Douessey et la Vallée, fiefs dépendant de Tourville (1596-1609); S<sup>t</sup>-Inglevert (1575-1601); S<sup>t</sup>-Étienne de Caen (1632); Gomerfontaine (1673); S<sup>t</sup>-Ursin de Bourges (1447-1698); abbaye de la Victoire (1559-1664); S<sup>t</sup>-Martin de Candé (1518); S<sup>t</sup>-Aubin-les-Gournay (1556-1569); S<sup>t</sup>-Maclou de Bar-sur-Aube (1652); Achy.

**26,331.** — Nohant, Burtin, le Fuselier et la Savonière (1462-1606); Sagy (1506); Picauville; comté d'Eu; Mauptuis et Gerville (1685); Monthéry (1579); Villiers (1558); fief Bordet, en Brie; Meaux (1664); Fresne; Montferrand (1547); cathédrale de Meaux (1615-1684); Condom (1687); Nonnet (1544); fouages de Normandie (1417-1539); Niort et Fontenay (1528); Offémont (1520); S<sup>t</sup>-Pierre de Melun (1474); le Grippon (1452); Calvisson et Massiliargues (1304); S<sup>t</sup>-Pardoux (1591-1672); S<sup>t</sup>-Léger de Soissons (1613); la Brousse et les Vigniaux (1623); Oissery (1620-1634); fief au Vavasseur et les Prés-S<sup>t</sup>-Marcou (1638); cathédrale d'Évreux (1651); Brienne (1653); saisie de fiefs (1665); abbaye de Noirlac (1659); Flumesnil (1662); Vieuxpont (1678); évêché de Senlis; Ermenonville.

**26,332.** — S<sup>t</sup>-Sévérin de Bordeaux et ville de Bordeaux (1262-1704).

**26,333.** — Homps (1676); Villeneuve-les-Avignon (1503-1687); offices de receveurs alternatifs des deniers et revenus patrimoniaux des villes (1506); Candiac et Calvisson; Calvisson, Manduel, Massiliargues, les Ports et Jonquières (1565-1698); Pujaut (1591); foi et hommage des vassaux du roi en Languedoc (1707); le Moulin Narbonnois (1688-1689); Corneillan (1338-1404).

**26,334.** — Claye (1539); comté de Laval et Montchévrier (1498-1702); chapitre de Luçon et prieuré de Roussey (1572-1598); Maignelay (1517); cathédrale de Meaux (1587); Martainville (1576); Meslay (1642); Mesnil-au-Coffre (1460-1481); Mihévré (1624); la Pezière (1519-1576).

**26,335.** — Fiefs de la Brosse et Tillecourt (1676); Mantes.

**26,336.** — Ablon (1608); l'Anglechais (1499); Angoulême et Confolens (1645); Antorpe (1494); Arcis-sur-Aube (1579); Aubeuf et Aufranc (1621); Aubrecam (xiv<sup>e</sup> s.); Besonville (1601); Boiton (1612-1651); Breouze (xiv<sup>e</sup> s.); Breuille (1529-1627); Bury (1538-1549); ancien plan du vieux comble de Caen (1684); Canville (xiv<sup>e</sup> s.); Cany (xiv<sup>e</sup> s.); Chadenac (1595); Chanoy; Château-Thierry (1578); Chenevière (1668); Cherencé; Clos-le-Crécy (1536-1571); le Couldray (1612); Courville (1500); Coutances (1561); Couvron (1478); Dieulevart (1566); Ducé; Escouché; Faremoustier (1428-1617); la Ferté-Bernard (1467); Fontaine-les-Rouges (1407); Gamaches (1620); Gandenolliers (1512); les Grèves (1384); Gascognelle (1471); le Homet (xiv<sup>e</sup> s.-1537).

**26,337.** — Ronnay (1627); les Baux (xiv<sup>e</sup> s.); Lisieux; Machelainville (1544); le Mans (1467); la Martinière (1621); le Mesnil-Regnard et Mirouel (1506); Montfaucon et la Popinière (1584); Montmorency (1548); Nantes (1579); Offémont (1609); Puiset (1654); Ricarville (1488); la Rivière, Silly, la Chapelle et la Mothe (1569-1601); la Roche-en-Nort (1614); Royan (1478); S<sup>t</sup>-Brieuc (1678); S<sup>e</sup>-Chapelle, à Paris et fief de Mello (1601); S<sup>t</sup>-Florentin (1546); S<sup>t</sup>-Julien de Tours (1614-1655); chapelle S<sup>t</sup>-Laurent, dans la cathédrale de Lisieux (1637); chapelle S<sup>t</sup>-Vaast, au château de Pontoise (1648); Saumur et Montreuil-Bellay (1487); Sééz (xiv<sup>e</sup> s.); Saultray (1626-1661); Sully et la grande Thieule (1576); Thieule et le Tremblay (1466-1587); Vitot (1615); Voisins (1527).

**26,338.** — Abbaye de S<sup>t</sup>-Maur-les-Fossés (1223-1434) ; Pantin (1540) ; Picauville (1678) ; censive S<sup>t</sup>-Éloi, à Paris (1540) ; rue, faubourg et porte S<sup>t</sup>-Honoré (1540) ; Montmartre (1540) ; N.-D. de Paris, S<sup>t</sup>-Lazare, fief Mercade et ville de Paris (1540) ; la Courtille et S<sup>t</sup>-Éloi (1540) ; censive du roi (1685) ; chapitre S<sup>t</sup>-Honoré, à Paris (1605-1642) ; archevêché de Paris ; Hôtel-Dieu de Paris (1674) ; Poissy (1488) ; bois du Fresnoy (1673) ; Gonesse et Garges (1540-1677) ; terrier de la seigneurie de Gonesse ; (il manque au commencement les 9 premiers feuillets.)

**26,339.** — Censives à Paris ; Brie-Comte-Robert (1673) ; Banville ; Montfaucon (1505-1695) ; seigneurie du Val ; Aconville (1542) ; le Besso (1658) ; censive des Filles-Dieu, à Paris (1540) ; ferme appelée le Bocage, appartenant à l'abbaye de S<sup>t</sup>-Denis (1553) ; S<sup>t</sup>-Maur-des-Fossés (1571) ; Tessonville (1605) ; Laideville (1605) ; Montfort-l'Amaury ; Chelles ; la Ferté-Gauthier (1458) ; Verdilot (1462) ; la Ferté-Gaucher (1597) ; Launay-Regnault (1494) ; Saralmon (1558) ; les Baux ; Provins ; le Mesnil-au-Coffre (1560) ; Thiart (1516) ; Méry-sur-Seine (1477) ; Creil (1682).

**26,340.** — Terrier fait en 1539 ou 1540, des possessions de divers seigneurs, à Paris et dans les faubourgs.

**26,341.** — Montejean (1479) ; Baignaulx (1489) ; Berchères-l'Évêque (1514) ; Bazoges, en Poitou (1557-1653) ; le petit Belou (1659) ; Beaurepaire, en Poitou (1619) ; Boishuguet (1592) ; les Briffières (1612) ; Chollet (1643) ; Montagu, en Poitou (1599-1638) ; Mortagne, en Poitou (1412-1561) ; Surgères (1653) ; le Puy-du-Fou (1645) ; Bazoges, en Poitou (1600-1681).

**26,342.** — Lindron (1548) ; S<sup>t</sup>-Port (1539-1575) ; Montbelin (1531-1574) ; comté de Foix (1551-1704) ; S<sup>t</sup>-Jean-d'Angely et les Landes (1553) ; duché de Chartres (1598) ; Toulouse, Capendu et Alzonne (1727-1734) ; Fleury-sur-Loire (1587) ; seigneurie des Marestz, près Provins (1369-1602) ; chapelle d'Andraut, près S<sup>t</sup>-Maixent (1437) ; Boucé

(1492); Souches, Montsoreau et Lonny; Gondreville; la Poudreuse et Tuillerie-les-Forges (1542); halles de Paris et abbaye de Longchamp (1404).

**26,343.** — Fécamp, Veulette, Yport, les Dalles, Veules et S<sup>t</sup>-Valeri (1473-1678); Rouen et banlieue (1637-1678); Châtillon-sur-Seine et Boursault (1485-1563); Haravilliers; Bécheville; la Coutancière; grosse tour de Troyes et seigneurie de Creney (1530-1574); Dampmartin (1567); Beauvau (1474-1479); Fresne (1451-1477); Maincy (1558); abbaye de l'Estrée (1482).

**26,344.** — La Coste, paroisse de Rigny et fief de la Rochecorbon (1476-1598); Cailly (1564-1602); évêché d'Angers (1371-1424); Thuré (1663-1684); Joux, en Beaujolais (1625-1633); la Motte-en-Marquentaire (1695); Misery (1712); Nesle, en Picardie (1641-1711); fief du Buat, à Bures et à Fresne (1561); baronnie d'Engoudsent et seigneurie de Houllefort, en Flandre (1698); Maisnières (1697-1710).

**26,345.** — S<sup>te</sup>-Chapelle du Palais, à Paris (1365-1650); abbaye N.-D. de Fontaine-le-Comte (1709-1713); Us et Courcelles (1726-1728); Bornac (1720); la Barre-S<sup>t</sup>-Sorlin (1707); Chantelou (1708); Aubigny (1692-1701); Corgenon (1674); abbaye S<sup>t</sup>-Denis de Reims (1547-1638); Thuré (1665-1686); la Sablonnière (1665); église de Chartres et mairie de Dreux (1472-1650); le Plessis-au-Pont (1631); Aulnoy (1672); S<sup>t</sup>-Germain-sur-Meuse (1666); Lagny (1718); Rouelle et Charmoy (1680-1686); Rosny (1646-1670); S<sup>t</sup>-Georges-de-Rex (1720); Grattecuise et Bierné (1648).

**26,346.** — Étrepigny (1439-1681); Cailly (1656); église de Chartres et mairie de Dreux (1585); Puy-Remigier (1685); Tombe-sur-Seine (1683); abbaye S<sup>te</sup>-Croix de Poitiers (1472); Gondrecourt (1636-1705); Houllefort (1696); ursulines de Beaugency (1715); Montreuil-Bonnin (1634); Chambon (1714); Mantes (1562); Senevoy (1717);

S<sup>t</sup>-Blimont (1709); évêché de Metz (1741); la Corbelière, Cermisson et abbaye de Bellefontaine, en Anjou (1749); l'Audonnerie (1723); Marçay (1668); la Luzerne (1666); Salleville (1666); S<sup>t</sup>-Denis de Reims (1546); Illiers; Nouaillé (1669-1732); Venansault (1718); Aubigny (1614-1691); baronnie de Beaujolais (1670); Fiennes (1521); Ambleville; Bayencourt (1709); Ollezy (1676); Gerberoy (1687); S<sup>t</sup>-Maurice de Gençais (1669).

**26,347.** — Melle (1478); Neuville (1671); Saunière, en Bourgogne (1609-1644); Garges (1642-1644); Longjumeau et Chailly (1674); duché de Chartres (1540-1676); Tronçais (1643-1644); la Bastie (1669); Joux (1675); Bellemare (1600); le Mesnil-en-Brie (1500); Boishuguet (1591); Tremblay (1617); Chartres; Villevêque (1663); S<sup>t</sup>-Valery (1628); Hôtel-Dieu de Chartres (1666); prieuré N.-D. du Pré, dit de Bonne-Nouvelle, près Rouen (1657-1661); Illiers (1667); les Marais, en Brie (1514); abbaye S<sup>t</sup>-Symphorien (1639-1640); Passavant (1491-1667); Épaux, la Grise et Nueil (1664-1712); abbaye d'Auberive, Bay et Aulnoy d'Arbot (1135-1679); le Buat (1561); abbaye de Moutier-S<sup>t</sup>-Jean (1630); Escalles (1597-1601); Ollezy (1692); Châteauvieux (1699); S<sup>t</sup>-Martial de Limoges (1687-1689).

**26,348.** — Achey-le-Duc (1602); Aigueperse (1520-1626); Aiguevive (1632); duché d'Alençon (1540); Alliquerville; Alluye (1306-1718); Amblainvilliers (1617); Empuré (1438-1477); Ancerville (1635-1669); Andelys (1488); Anderlecht (1626); Angoulême (1469-1671); Angu et Mouflaines (1557); Antigné et Husseau (1615); Antrames ou Entrammes (1571-1643).

**26,349.** — Arcy-S<sup>te</sup>-Restitute (1537-1705); Argenton (1472-1702); Argenton-Château (1699); Arques (1430); Arthenay (1686); Artois (comté) et Havrincourt (1623); Auberive, Bay et Aulnoy (1190-1255); église d'Auch (1307); Audenacre (?); Auge (1399); les Aulnais et Mau-

pertuis (1457) ; Aulnay et Aulnoy (1522-1693) ; Aunay, en Poitou (1678) ; Aul. (1688) ; Auteuil (1635-1640) ; Auteuil, Frocourt et Vessencourt (1652-1663) ; Authon (1576) ; Auwilliers (v. 1450) ; Auzay (1578) ; Avoilles (1315-1523) ; Avesnes et Chimay (1657-1735) ; Azy (1501).

**26,350.** — Baigneaux ; Baillon (1653) ; Balagny (1496) ; Bancigny (1403-1680) ; Bapaume (1749) ; Bar-sur-Aube (1484) ; fief Barbot, à Groslay (1559) ; S<sup>t</sup>-Pierre de Barche, Magnac et S<sup>te</sup>-Anne (1667) ; Berneuil, S<sup>t</sup>-Quentin, N.-D. de Beauvais et Frocourt (1564) ; Barneville (1680) ; Baudemont (1470-1550) ; les Baux (1251) ; Bayeux (1541) ; Bayonne (1658-1745) ; Beaujeu (1735) ; baronnie de Beaujolais (1286-1740) ; Beaulieu, en Anjou (1608) ; Beaulieu, en Roannais (1505) ; Beaumont (1555-1593) ; Beaumont-le-Roger (1393) ; Beaupré (1663) ; Beauregard (1663) ; Beauvais, au Perche, et Préaux (1670) ; chapitre de Beauvais (1362-1713).

**26,351.** — Beaufort (1589-1604) ; Béarn, Parabère, Gelos, etc. (1687) ; Beaufort (1513-1611) ; Bazoges-en-Pailiers (1600) ; Bagnolet (1607) ; Bellengues (1540) ; Bellepoule (1623) ; Belleville (1604-1709) ; Belloy (1680-1683) ; Ber (1531) ; Berneuil (1573-1652) ; Berrie (1636) ; Bessagerie (1543) ; sur les coutumes de Berry ; Béthisy et Verberie (1605-1675) ; Beu ou Bu (1523) ; Bèze (1602) ; la Bigottière (1638-1661) ; Boufferis et Beauvoir (1592) ; le Blanc et Ruillé (1623) ; la Blanchardière (1531) ; Blangy (1237) ; Blanzac (1373-1429) ; Blémur (1384-1524) ; le Bois (1612) ; Boisgarnier et Tillières (1600-1610) ; Boissise-le-Roi (1518-1662).

**26,352** — Boissy (1656-1687) ; Boissy-le Chastel (1654) ; fief Boivin (1627-1629) ; fief de Bonnerte (1539) ; Bonvilliers (1683) ; Blanzac (1395) ; Bordet (1630) ; fief du Boscaul, à Allery (1584) ; Boucé (1638) ; Bouchemont (1674) ; le Bouchet (1649) ; la Bonière ou la Bouière, en Bretagne (1642-1693) ; Boulogne (1554-1620) ; le Bouquet et

Civray (1442); Bourbon (1723); Bourdainville (1564); Bordeaux (1487); Bourg (1490-1723); Bourgueil (1486); Bourgfontaine; Bourguesdon (1687); duché de Bourgogne (1714-1722); Bourneuf ou Bourgneuf et Beaugency (1487); Bourneuf ou Bourgneuf, en Poitou (1656-1683); Bournezeau (1560); Boursault (1480-1542); Bouttencourt (1608-1633); la Bouterie, en Poitou (1662); Boutervillers (1539); Boutigny (1461-1483); la Boutrie, en Poitou (1644-1664; voy. la Boutérie); Bouville; Braine (1407-1516); Bras (1582); Brasseuil (1618); Bray (v. 1500-1679).

**26,353.** — Duché de Bretagne (1673); Breteau (1610); Breteuil et Précy (1408); Bretteville (1575); Bretigny (1648); Bretignolles (1507-1522); le Breuil-Coiffaud (1630); Breval (1598); Brienne (1472-1672); Brioux; Brillac (1500); Brioude (1569); la Brosse et Précy (1498); Brouage (1649); Bruyères (1720); le Buat (1561-1564); verderie de Bure-le-Roy (1509); Bures et Joinville (1697); Bury et fief de Chaumont, en Blaisois (1661); Bosrobert (1490); Bussy-le-Chastel (1469-1536); Buzet (1546).

**26,354.** — Cadouzan, en Bretagne (1662); Caen (1438-1706); la Canourgue (1298-1526); Cantelou (1426); Capelle, en Artois (1681); Carois (1564); Cantiers (1634); Chabenet (1619); Chaillot (1708); Chailly (1657); Chalette (1702); Châlons (1703); Chambly (1687); Charonne (1625); le Mont (1550); Charonne et S<sup>t</sup>-Mandé (1641); comté de Champagne (1514-1540); Champdolent (1513); Champeaux (1646); Champigny et la Tour (1527-1716); les Grandes-Chapelles (1563); la Chapelle-S<sup>t</sup>-Pierre (1495-1499); Chappeau, en Touraine (1569); la Charmoie, en Normandie (1570); Charny (1515); Charonne (1612-1658); Charoux (1651); Chartres (1543-1707).

**26,355.** — Thorigny (1526); Chastel-les-Nangis (1564); es Chastelliers (1564); Chatelperron (1566); Châteaufort, Brie (1528-1558); Châteauneuf, en Nivernais (1607);



Château-du-Loir (1580); Château-Landon; Château-Thierry (1695); Chatelaillon (1408-1539); Châtillon-les-Dombes (1589-1704); Chaumont, en Champagne (1612-1707); Chaville (1653-1693); la Chesnaye et Mesneul, en Blaisois (1593); métairies du Chesne et de la Ménagerie, dans la seigneurie de Thouars (1649); la Chesnaye, en Beauce (1666); Chesnoie ou Chenaye, en Touraine (1448); Chezy (1572-1702); Chevreuse (1504-1717); la Chevrolrière (1492); la Chèze, en Poitou (1662); Chiefvoultonne ou Chefboutonne (1446); Chimay et Beaumont; Chitry (1627); Choisy-Bellegarde (1696).

**26,356.** — Cîteaux (1522); Civrav (1442); Claville (1454-1458); Clermont-en-Beauvaisis (1582); Cléry (1490); Clichy (1613-1689); Cloye (1519-1627); Coëtmaloen (1718); châtellenie de Coiron (1530-1624); Combourg (1676); Combraille (1703); Comminges (1549); Conches (1580-1600); Condé (1676); Conflans-S<sup>te</sup>-Honorine (1606); Corbeil (1672); Corberon (1538); Corbie (1608); Coucy (1678-1715); le Coudray (1490-1645); le Coudray-Montbault (1621); fief de Coulebre et Pouillé (1648); Coulonges et fief de Connivert (1669); Coulommiers (1414); la Coupe-rie, prieuré dépendant de S<sup>t</sup>-Sauveur-le-Vicomte (1412); Courbevoie (1720); Courdimanche (1530-1604); Courtemont (1375); Courtery (1534-1569); Coutances (1396-1607); Cramail et Servenay; Cravant (1523); Creil (1465); Crépieul ou Crépoil (?); Crespy (1478-1677); Croissy (1628); Cuignières (1582).

**26,357.** — Dammart (1523); Dancy (1604); Dangeau (1507-1539); Dangu (1570); Daugeon et le Mesnil (1562); Dauphiné (1639-1640); Dijon (1683); Dolu (?), en Beauce (1569); domaine du roi (1355-1706); principauté de Dombes (1675); Donaires ou Douaires, en Artois (1523); Oizon (1529); Drouille (1633); le Mont (?), en Berry; Dun-le-Palleteau (1618); Civières (1454); Églis et S<sup>t</sup>-Yon (1394); Évry, Perrigny et Corbeil (1518); bois d'Ervaux (1659);

Esclaron (1699); Éclimont (1672-1673); Écouflant (1526); Évry (1608); Esneval (1598); Épernon (1492-1628).

**26,358.** — Esquennoy (1686); Étampes (1527-1614); Esternay (1531); Étrun; Éturville (1422); Évron (1629); Évreux (1419); Falaise (1497); Farcheville, Bouville et fief de Morthery (1539); Faremoutier (1479); Farreyrolles (1623); la Fère-en-Tardenois (1607-1711); Fermont (1481); fief de Feronier (1512); Ferrolles et Sucy-en-Brie (1650); Ferolles, Fourneuf, Maillé, Tourtenay et Pougne (1711); fief de Ferviller (1584); Fiennes (1706); fief de Fillery (1690); Flambermont (1655); extraits du coutumier de Flandre; Fontmorigny (1696); la Forest (1617); la Forest-Suzenet, en Poitou (1646); prieuré N.-D. de Forges (1692); marquisat de Foucher-Circé (1658-1672); Hôtel-Dieu de Fougères (1687); Foucarmont (1526-1552); la Fougereuse (1314-1399).

**26,359.** — Frocourt (1588); la Frappinière, la Gourdoire et le Plessis-Thierry (1714); Fregeneuil (1548); Fresne (1537-1634); fiefs de Fret et Sorel (1699); la Frette et Longny (1670); Frocourt (1596-1651); Frocourt et Beauvais (1569); Frocourt et Vessencourt (1566); Froullay (1658); Fumichon (1617); Gallardon (1644); fief de Galpic, en Bretagne (1685); Gandelu (1541-1542); la Garde-aux-Valets (1375); Garges (1576); Gastines (1663); Gaudin (1494); Gélos (1687); Genelay (1540-1601); le Genêt et Glatigny, au Maine (1606); Glatigny, en Berry, et Fontevrault (1716); Gouvello (1633); Goupillières (1604); Grumesnil (1502); Grandpuits (1528); seigneurie du Grand-S'-Léger, Beauvais, la Tétardière, Quierres et Choisy (1631-1668); Gratemesnil (1581); Grattecuise et Morannes (1690); Grenet et Courtabœuf (1591); Guadeloupe (1664); la Guenaudière (1723); la Guerche, les Brossardières, la Chevrollière (1632); les Guerrots (1648-1662); duché de Guyenne et Limeuil (1684).

**26,360.** — Comté de Hainaut (1661); Haravilliers (1608); Harmancourt ou Armancourt (1576); Hauteville (1575); bois de la Haye, à Valognes (1663-1673); la Haye-Malherbe (1673).

**26,361.** — Hérouville (1595); le Hillier, la Frardière, la Caillerie et Pisseannesse, en Anjou (1634); Houdancourt (1622-1649); fief de l'Hôpital, Dolus et la Croix de la Chaume (1676); Tonnay-Boutonne (1483); les Houles (1536); la Houssaye, en Brie (1417-1612); les Hunières; les Huguetières, la Garnache, Coudrie et Ryou (1605-1709); Yèvre-le-Châtel (1568); seigneuries d'Isle et de la Cave-de-Morsan (1666); Issy-l'Évêque (1426); Yvetot (1652-1653); Ivry (1480); Izembertville (1625-1632); la Jaille (1654); Jaudrais (1604); Jaux (1549); Jaulzy (1644); Joinville (1468-1731); Jouarre (1659-1669); abbaye de Joux, en Beaujolais (1610); Chalonnnes (1613); Juilly (1532); Jumeauville (1624).

**26,362.** — Lagny (1551-1552); Lamour-Dieu (1668); Lanchenail, en Anjou (1583-1677); Languedoc; Laon (1645-1662); la Reau (1656); Largny; Largouët (1686); Lassus (1490); Las Valletas (1662-1672); Launay (1651) Launay-Buffert, le Pin et Chavaignes (1585); Laval (1629-1683); Lavergne-Cornet (1685-1690); prieuré du Lay, en Normandie (1504); Lay, en Beaujolais (1677-1683); Leigne-Godard (1552); Lens (1629); Lertheing(?), en Auvergne (1607); Lessay (1396-1569); Libourne (1451-1742); Lille (1533-1725); Limeuil (1684); Lire (1381); Lisle-sous-Montroyal (1554); Livry (1658); canal de Loing (1720); Louvres; verderie des Londes, en Normandie (1509); Longni (1657); Longueville (1592-1678); l'Hôpital (1632); Lorraine (1658); Loisé (1653); le Luat; bois Lucas (1403); Lucenay-les-Aix (1540); Lucy, en Nivernais (1616); Lusignan (1720); Luzeret (1693); N.-D. de Lys (1252).

**26,363.** — Magny-Fouchard (1663); Maire (1466-

1550); Malaise et Bougy (1671); Malétable (1629); ordre de Malte (1579-1718); Mantes (1344-1624); Marans (1571); Marchais (1642); Marche-Raoul ou Marcheroux (1503); comté de la Marche (1633); Marcoing (1656-1666); Marets, Montglas et cordelières de Provins (1531); Marets et N.-D. de Beaupré; Marigny (1461); Marle (1523); Marly-le-Bourg (1672); Marly-le-Châtel (1571); Marly-la-Ville (1614); Marthon (1464); Martigny (1622); Mas d'Agénais (1672-1681); Mastau ou Mathaux (1485); Maubeuge (1707); Mauléon (1633); Maulevrier (1689); Maulny (1660); Mayre (1543); duché de Mazarin et Bancigny (1680); Meaux (1541-1716); Mesnières (1623-1696); Moings (1626); Meliadum (1462).

**26,364.** — Melun (1373-1384); Menesqueville (1658); Mennecy (1732); Menou (1684); menus fiefs en Aunis (1543); Mirebeau; Memillon; le Mesnil, au pays de Caux (1564); le Mesnil-au-Coffre (1493); Mesnil-Dote (1431); le Mesnil-Garnier (1604); le Mesnil-Gal; Menillet (1406); Mézières (1601); Metz (1653); Metz et la Mairie (1671); Meung-sur-Loire (1630); Mimerand ou Mimorand (1477); Mitry (1604); Moncel (1543); Monchauvet (1403); Monchevrier (1560-1679); Montgoubert (1660-1679); Mons (1626); Mont et Bouilly (1658-1689); Montaigu (1506-1735); Montargis (1547-1709).

**26,365.** — Montataire (1654-1671); Montcornet (1606); Montfaucon (1536-1572); Montfort-l'Amaury (1682-1687); Montgaillard (1671); Montigny (1663-1694); Montilliers et Cernusson (1626); Montjay (1644-1711); Montmorency (1685); Montmorillon (1522-1650); Montpellier; Montpensier (1543-1734); Montereau (1671); Montreuil, en Picardie (1574); Montreuil et Vincennes (1594); Mont-S<sup>t</sup>-Michel (1473-1476); Mont-S<sup>t</sup>-Sulpice (1654); Montz et Athis (1624); Moricq (1700); Morigny (1558); Mormou-lins et Nogent-le-Roi (1662); Morsans et Neuvy (1623); Mortain (1529-1736); Mortemar (1448); Morsans (1570);

la Mothe du Bois de Fayolle (1722-1723); la Mothe de Mayoc (1504); la Mothe-S<sup>e</sup>-Héraye (1603); Mouceaux ou Mousseaux, en Brie (1412); la Mouche (1606); les Moulineaux, en Normandie (1437); les Moulineaux, en Beauce (1530); Moulins (1561); Moulouon ou Moutuon (?); Mouron (1649); Moutiers-au-Perche (1521-1530); la Moutellière (1506); Mussay (plans); Mussy (1667).

**26,366.** — Nangis (1574); Nanterre (1661-1699); Nantes (1701); Nanteuil (1535-1643); Nantouillet (1484-1660); Narbonne (1570); Nemours (1545-1724); Néry (1602); Neufchâtel (1553); Neufmarché (1503); Neufvy (1675); Neufville (1595-1695); Neufville-des-Vaux (1578); Neufville, en Picardie (1616); Nézement (1541); Nîmes; abbaye de la Noë (1608); Nœux; Nogent-le-Neuf (1653); Noisy-le-Grand (1706); Normandie (1410).

**26,367.** — Normandie (1410-1558); Nozay (1618); Nuaille (1649); Nuillie-sur-Vicoing (1702); Ossonville et Bougligny (1690); Offois (1574); Olibon (1682); Ollezy (1690); Orbec (1453-1489); Orfeuilles (1456); Orcival (1366-1586); Orgigné (1617); Orléans (1460-1736); Oulchy-le-Château et Neuilly-S<sup>t</sup>-Front (1527-1598); Ourches (1612).

**26,368.** — Panssefolye ou Pensefolie (1550); la Papi-nière (1582-1598); Parrabère (1687); Paris (1232-1626).

**26,369.** — Paris (1629-1725); Passavant (1491); les Peaux (1522); Penthièvre (1688); les Perreaux et Migny (1604); le Perreux (1697-1719); Peynier (1463); Picauville (1436); la Pierre (1519); le Piéton (1719); Pinon; Piscop (1400-1538).

**26,370.** — Piscop (1535-1630); Pissannesse, en Anjou (1631); Pissy, en Normandie (1668); le Plessis-Bude (1589); le Plessis-aux-Bois (1674); collège du Plessis, à Paris (1606); le Plessis-Bourel et Bierné (1650); le Plessis-Grimoult (1485-1582); le Plessis-Macé (1623); le Plessis-

Séneschal (1489-1620); Erplonges, en Brie (1511); Poissy (1452-1650); Poitiers (1472-1723); Poitou (1714).

**26,371.** — Pont-Authou (1401); Pont-Audemer (1445); Pont-de-l'Arche (1462); Pont-sur-Yonne (1690); Ponthoz (1524); Porcien et Montcornet (1607); Normandie (1540); Pranzac (xiv<sup>e</sup> s.); Pressigny (1572); Précy-sur-Oise (1468-1659); Prémont (1542); Prémontré (1136-1727); Prés-S'-Gervais (1622-1623); le Prieuré, en Touraine (1611); Proix (1662); Provins (1499-1500); Prunay-le-Bas (1629); le Puy (1296-1729); Puylaurens (1553-1596); Pully (1453-1516); Querquesalles (1657); Quinsonnat (1650); Queux et S'-Serge (1573-1662); Quincé (1728); Quintin (1639).

**26,372.** — Radonvilliers (1561); la Rairie (1597); le Ranger (1483); la Rehairie ou Rairie (1654); Reims (1665-1699); Reyrevignes (1623); Relanges (1553); Rambouillet (1552); Remilly (1737); Remoulins (1593); la Renaudière (v. 1600); Rennes (xiv<sup>e</sup> s.); Repos (1738); Ressons (1556-1568); Retz (1541-1722); ru de Savières (1672); Ribaucourt (1707); Ribemont (1687); Rimbercourt (1497); Roche-les-Mayel (1516); Roche-de-Mer (1650); Rochefort, en Anjou (1618); prieuré S'-Florent de la Rochefoucault (1142-1489); Rochelle (1515); Rocheménier (1524-1645); Rodon (1566); Rodemack (1719); Roleighem (1687); Romainville (1579-1610); Roncheville (1605-1607); la Roque (1548); Rosnel (1488); Rouen (1446-1661); prieuré S'-Sauveur de Roussay (1598); la Roze (1666); Ruffec (1535); Ruillé (1590); Rye (1669).

**26,373.** — Sacey (1728); Sacquenville (1429); Sailly (1688-1696); S'-Aquilin (1516-1679); S'-Augustin de la Châtre; S'-Brisson (1625-1639); S'-Calais (1551-1691); S'-Céré (xiv<sup>e</sup> s.); S'-Crepin (1260-1609); S'-Denis de Coulommiers (1534); S'-Denis-en-France (1421-1691); S'-Désir (1575); S'-Diéry (1640); S'-Éloy-Malherbe (1686-1700); prieuré S'-Étienne d'Ars, en l'île de Ré (1534); S'-Évroul (1472); S'-Florentin (1661); S'-Genoux (1674);

S<sup>t</sup>-Germain-Laval (1664) ; S<sup>t</sup>-Gilles (1533) ; S<sup>t</sup>-Justin (1633) ; S<sup>t</sup>-Ladre-les-Mantes (1495) ; S<sup>t</sup>-Laud (1630) ; S<sup>t</sup>-Laurent de Langes ou de Langey ? (1593) ; S<sup>t</sup>-Laurent et Hôtel-Dieu de Beaumont (1671) ; S<sup>t</sup>-Léonard-des-Chaumes (1479) ; S<sup>t</sup>-Lo (1592) ; S<sup>t</sup>-Lubin (1656).

**26,374.** — S<sup>t</sup>-Maimbœuf (1679) ; S<sup>t</sup>-Maixent (1456) ; S<sup>t</sup>-Marcellin (1543) ; S<sup>t</sup>-Marsault (1623) ; S<sup>t</sup>-Martin de Montmorency (1488-1649) ; S<sup>t</sup>-Martin de Gy (1683) ; S<sup>t</sup>-Mathieu de Rouen (1531) ; S<sup>t</sup>-Maur-des-Fossés (988-1699) ; S<sup>t</sup>-Maxire (1507-1522) ; S<sup>t</sup>-Nicolas-les-Angers (1619-1729) ; prieuré S<sup>t</sup>-Orens, à Auch (1681) ; S<sup>t</sup>-Ouen de Rouen (1531-1684) ; châellenie de S<sup>t</sup>-Ouen (1668) ; S<sup>t</sup>-Pérvay-Épreux (1575-1614) ; S<sup>t</sup>-Père-les-Melun (1497) ; prieuré de S<sup>t</sup>-Père-les-Meaux (1673) ; S<sup>t</sup>-Pierre du Mans (1642-1645) ; S<sup>t</sup>-Puy (1699) ; S<sup>t</sup>-Remy-la-Varenne (1714-1719) ; S<sup>t</sup>-Quentin et le Prieuré, en Normandie (1648) ; S<sup>t</sup>-Romain (1550) ; S<sup>t</sup>-Saphorin d'Auzon (1571-1584) ; S<sup>t</sup>-Saturnin de Chevreuse (1578) ; prieuré de S<sup>t</sup>-Sauveur, au diocèse de Sens (1675) ; S<sup>t</sup>-Simon, en Beauce (1547-1588) ; S<sup>t</sup>-Vaast d'Arras (1602) ; S<sup>t</sup>-Vallier, en Dauphiné (1666-1689) ; S<sup>te</sup>-Catherine de Rouen (1503) ; S<sup>te</sup>-Catherine, dans la Marche (1601) ; S<sup>te</sup>-Croix, en Picardie (1476) ; hôpital S<sup>te</sup>-Croix, à Joinville (1573) ; S<sup>te</sup>-Geneviève (1495) ; S<sup>te</sup>-Sévère (1662-1697) ; S<sup>te</sup>-Trinité-les-Mantes (1675).

**26,375.** — Comptes de S<sup>t</sup>-Dizier pour les années 1562-1565 et pièces diverses relatives à la même localité pour les années 1682-1709.

**26,376.** — La Salle et Boissy (1669) ; château de la Salle de Grandpuits, en Brie (1539) ; le Sap (1473) ; Sapornay (1707) ; S<sup>t</sup>-Louis de la Saulsaye (1519) ; le Sauvoir (1645) ; Saxefontaine (1650) ; Say (1553) ; Sééz (1737) ; Seignelay (1620) ; Senlis (1601) ; Sepvret (1606) ; Série (1444) ; Sérignoles, au pays Chartrain (1494-1617) ; Sery (1703) ; Servenay (1605-1607) ; Sessières (1645) ; Sèvres (1617-1654) ; Siboure ou Ciboure, en Béarn (1691-1731) ; Sois-

sons (1470-1687); Soisy (1429-1469); Sorel (1613); Sorhoette et Faldracon, en Guyenne (1613); Sormery et Lasso (xvii<sup>e</sup> s.); Souffour (1410); Surville (1571).

**26,377.** — Taillebourg (1644); Tarascon (1577-1624); Tardets (1585); Tauxigny (1539-1640); Teilh-aux-Servants (1399-1482); Tencefolie (1555); Tessé (1490-1693); Thiers (xvi<sup>e</sup>-s.-1728); Thoisse (1615-1619); Thorigny et S<sup>t</sup>-Clair (1542); Thouars (1538); Thumeries (1681); Tiffauges (1582); Tilloy, en Brie (1595); Tinchebrai (1577); Toul et Vaucouleurs (1203-xviii<sup>e</sup> s.); Touques (1512-1742); Tournai (1681-1705); Tours (1501); Tresnel (1450-1546); Trévère (1685); Trévoux (1732); le Tronchay (1685); Trouy (1643); Tulle (v. 840; copie 1670).

**26,378.** — Dun-le-Roi (1643); Urville (1502); Vaires (1579); Val d'Osne (1546-1723); Valenciennes (xvii<sup>e</sup> s.-1739); Valenton (1646); terrier du duché de Valois, fait en 1530; actes relatifs au même duché (1692-1742); Varennes, en Brie (1582); Vassy (1679-1723); Vauciennes et Vaumoise (1672); Vaudrey (1738); Vaujourn (1696); Vaux, près la Fère (1549-1698); Vaux et Frocourt (1644); Vaux, Châtillon et Bagneux (1632); Vaux-les-Essonnes (1724); Vay, en Valois, ou Vez (1589); Velannes (1620); la Venaiserie (1543); Vendôme (1601-1724); le Verger en Poitou (1580); Verines (1526); Verneiges (xvii<sup>e</sup> s.); Verneuil (1698); la Vervolière (1688).

**26,379.** — Vernon, en Normandie (1316); Vernon, en Poitou (1504-1564); Verquigneul (1483); Verrerie, en Auvergne (1618); Versailles (1690); Vessencourt (1573-1576); Veully (1611); Vieille-Brioude (1700); Vienne, en Champagne (1493-1503); Villebon (1630); Vignory (1732); Ville-d'Avray (1524); Villedemanche (1698); Villefranche, en Beaujolais (1474); Villeneuve, en Champagne (1552); Villepreux (1559); Villers, en Normandie (1692); Villers, en Poitou (1672); Villers, en Champagne (1697); Villers-Coterets (1676-1717); Villevaudé (1570-1577);



Villiers-les-la-Ferté-Alais (1505-1738); Villiers-sur-Marne (1672); Villiers-le-Morhiers et Nogent-le-Roi (1621); Vincennes (1698-1727); Vitauval (xvii<sup>e</sup> s.); le Vivier, en Brie (1572); la Voulte (1673); Vouzon (1583-1604); Wissembourg (1521-1739); Saintonge (1470).

**26,380.** — Ableiges (1629); Ablis (1548); Aizé ou Dessé, en Poitou (1646); Alluyes (1504); Alonne (1565-1591); Amécourt (1595); Andilly (1563-1564); Annet-sur-Marne et Claye (1502-1637).

**26,381.** — Athenaise (1647); Archambault (1594); seigneurie d'Arcuis (1619-1656); Arcis (1598-1619); Argenton (1585); Artonges (1671); fief des Arzilliers, à Claye (1496-1670); Athis-sur-Orge (1371-1602); seigneurie d'Aubmaretz, en Picardie (1498); Aubray (1595); Auchel (1662-1676); Auffay (1629); les Aulnais-Caradeuc (1610); Aunay, en Beauce (1476-1536); Auteuil (1580-1608); Avaray (1586); Auvillers (1533-1583); fief aux Moines (1608); Aveluy (1559-1599); Avoise (1640).

**26,382.** — La Babinière (1543); Baigneaux (1610); Baillet (1376-1514); Bailleul (1592-1650); fief de Bailly et seigneurie de Villeneuve (1670); Balagny (1555-1573); seigneurie de Bally-Gagnages (1628); Bancigny (1587-1679); Baons-le-Comte (1643); fief de Barbedure, en Touraine (1475); la Barde, en la Marche (1613); la Barde, en Périgord (1464); Barneau (1493-1667); la Barre-Pouvreau (1461-1555); la Barrée (1503-1655); Bazincourt (1577-1638); Basoge (1669); Bassou-sur-Yonne (1593-1601); Baudemont, en Normandie (1599); Baugency (1548); Baulle (1604); Baupinois ou beaux Pinets, en Poitou (1671); Bayencourt (xvii<sup>e</sup> s.); Bazoges, en Poitou (1653); Bec-de-Mortagne (1629); Bedescq, en Bretagne (1609); Beligné, en Bretagne (1654-1664); Bellefontaine; Bellefosse (1542-1558); Benat (1662); Bernay; Bessay (1631); Bethonvilliers (1538-1647).

**26,383.** — La Boë, Crulai et la Blondellière (1572-

1673); Boéry-la-Villate, en la Marche (1628); le Bois, en Bretagne (1613-1616); Bois de la Roche, en Bretagne (1654); Bois-Roger (1617); Bois-Ruffin (1588-1663).

**26,384.** — Les Bordes, près Nemours (1494); les Bordes-Challonges (1595); Borest (1571); Boucagny (1560); la Bouchardie, en Poitou (1625); Bouillé (1694); la Boulaye (1417-1559); Bouray (1603); fief Bourdillon; la Bourelière, en Anjou (1610); Bouqueval (1530); la Bouetière, en Nivernais (1524); fief de Bouzolles (1540); seigneurie de Branchue (1655); fiefs de Bray et de la Ronçère, en Poitou; Bray, près Senlis (1552-1611); Bréhal (1530); la Bretèche (1551-1706).

**26,385.** — La Bretauche (1599); Breteuil (1687); Briconville (1605-1606); Broize (1676-1693); Broudechapon (1461-1636); le Buat (1553-1561); Buisseau (1604).

**26,386.** — Calvisson (1698); Cambounès (1625); Candas, en Picardie (1602); Canteloup (1572); Cappy (1611); les Carneaux (1606); Cantiers (1509); la Celle (1744); la Chaignellière, en Poitou (1411); Chailly (1669); Chambonneau (1527-1623); Chamoreau (1707); Champigny (1630-1664); Champlemy (1401-1640); Champs-sur-Marne (1505); seigneurie de la Chapelle, à Cailleville (1659); la Chapelle-Montmoreau (1637-1686); Charenton (1606-1612); Charny (1511); Chazeuil (1532); Chasgond (1552); Chassenay (1584-1611); Chastellacher (xvii<sup>e</sup> s.); Chastelus, en la Marche (1546); le Château, en l'île d'Oléron (1656); Châteaubrun (1474); Châteaulin (1652); Châteaurenard (1583); Châteaurouge (1560-1626); Château-sur-Epte (1577-1599); Châtelneuf, en Nivernais (1571); Châtelneuf-en-Venne (1650); Châtillon-en-Bazois (1531); Chatou (1690); Chauffour (1583); Changé (1649); Chauveny (1661).

**26,387.** — Cheminées (1554); Chérel (1651); Cherville (1599-1628); Chevières (1659); la Chèze, en Poitou (1605-1677); Chilnau ou Chernau ou Chervau (1644-1646);

Chiré (1657); Cierges (1663); Clervaux (1635); Clichy-la-Garenne (1537); Claye (1465-1523).

**26,388.** — Claye (1523-1560).

**26,389.** — Claye (1562-1622).

**26,390.** — Claye (1624-1689); fief du Cocq, près Clermont-en-Beauvaisis (1574-1578); Collemiers ou Coulmiers, en Beauce (1510); Commercy (1651); Conflandey (1629); Conflans-S<sup>te</sup>-Honorine (1610-1612); Confolens (1575); Bonneval (1660); Cortaoul (1626); Corvol (1533); Coucy (1671-1672); le Coudray, en Normandie (1577); Coulonges (1557); Couchières ? (1618); Cour-Alexandre (1553-1562); Crespières (1554-1620); Cressy, en Picardie (1678); Croyzenay (1547); Croissy (1693); Cuisery (1594); Cuzé (1615).

**26,391.** — Les Grés, en Normandie (1457-1624); Deszay ou Dessé (1655-1657); Deux-Lions (1680); Dignovillier (1553-1554); Dognon (1634); Domainville (1608); Dompierre (1603); le Dougnon (1630-1676); Dracy (1714); Driencourt (1594); Écharson (1670-1676); Esnonbusc et Nombusc (1416-1633); Épinay-sur-Orge (1600); Esternay (1655); Estrée (1503-1563); Heuzecourt (1664-1668); Évry (1584).

**26,392.** — Fief de Fenières, à Valécourt (1479-1576); Fercourt (1539-1632); la Fère-en-Tardenois (1606); Ferrières (1633); abbaye de Ferrières (1575); la Ferté-Hubert (1496-1624); la Ferté de la Salle-les-Cléry (1556); Flavacourt (1508-1692); Flexanville (xvii<sup>e</sup> s.); la Fleurie (1533); Florimont, en Brie (1598); la Folie (1603-1699); la Fontaine (1616); Fontaine-Aubron (1519); Fontainesous-Jouy (1666); Fontenailles (1503); Fontenay (1691); Fontenay-sur-Conie (1667); la Forêt, en l'Île-de-France (1489-1631); fief du Fort, à Garancières (1619); la Fortemaison (1534); Fourdrinoy (1526-1598); les Fourgs (1562); Franconville (1413-1682); Frecot (1602-1616); Frémeusson (1630); la Freslonnière (xvii<sup>e</sup> s.); Frolois (1619); Frouville (1674).

**26,393.** — Fief de la Gabrielle (1473); la Gagnerie (1462); Gagny-la-Marseille (1665); Gaillefontaine (1491-1515); Gallardon (1472); Gallois, au Perche (1661); la Galonnière (1698); Gamaches (1585-1655); Garancières (1570); la Garonnière (1621); la Gasnerie (1530); Genonville (1559); fief Gombault, à Thorigny (1539-1634); terrier de la seigneurie de Gombault, écrit en 1539; Grand-Breuil Barabin (1641); fief de Grandhostel (1574); Grangeaux-Bois (1663); fief de Greffin, à Moigny (1656-1682); Grémonville (1616-1665).

**26,394.** — Gressy (1516); Gretz (1502); Grignon (1694); fief de la Grouette (1542-1604); le Gué, en Nivernais (1449); Guéauvoyer (xvii<sup>e</sup> s.); Gué-le-Roy (1554); la Guerche (1569); Guerchy (1544-1576); Kersent (1655); Guigneville (1590); Guilly (1647); Guingamp (1563); Guise (1598); Hestré, Haistré, peut-être la Hestrée, en Normandie (1476-1719); le Hamelet, en Picardie (1484-1574); Hennemont (1669); Haravilliers (1570-1571); Harcelaines (1606-1607); Hardeville (1495); Hébécourt (1613-1639); Héricourt (1607); Hémévillers (1546); Hercé, en Normandie (1616); Hérrouville (1548-1583); Hervilliers (1616-1620); Heudicourt, en Normandie (1535-1567); Heugueville (1492); la Houssaye, en Brie (1564); fief du Houssey, à Villebourgeon, en Sologne (1574); Houville (1697).

**26,395.** — Les Ifs, au Maine (1678); Illois (1692); Isancourt (1637); Jarnioux (1559-1583); la Jarrie (1635); Jarzé (1694); Janvilliers (1606-1615); Joigny (1692); Jouy-sur-Morin (1533-1617); la Jutière, en Poitou (1673); Juziers (1550-1643); Lagny-sur-Marne (1575); Laideville (1606); Laigneville (1584); Lac-Roger (1647); Lancheneil (1456-1673); Landivisiau (xvii<sup>e</sup> s.); Lanty, en Nivernais (1506); Lauvern (1603); Laon (xvii<sup>e</sup> s.); Lardy, dans l'Île-de-France (1613); Largny (1713); Latingy (1602-1603); Lautrec (1639); Lay (1611); Lenharée (1599); Leschelle

(1626); fief de Lespinasse (1694); Leudeville (1582-1655).

**26,396.** — Liencourt (1618); Liesse, en Picardie (1560-1670); Ligny-en-Barrois (1624-1704); l'Illette et Cheillé (1612); Limont (1555); l'Isle-Bouchard (1676); Lisly (1732); Logron (1666); Lohéac (xvii<sup>e</sup> s.); Longpré, en Vendômois (xvii<sup>e</sup> s.); Longué (1565); Lourdoueix, en la Marche (1566-1659); Lussac, en Poitou (1461-1602); Lus-sault et S<sup>t</sup>-Calais, au Maine (1656); Luzeret (1610); Maffiers (1656); Maignonville, peut-être Menonville (1549); Maigneux, en Picardie (1626-1690); la Mainfrèze (1570); Maintenon (1673-1675); Maiselant (1620); Maisnières (1624-1628); fief de la Maison neuve, à Coulommiers (1507-1515); fief de la Maison rouge, à Mons (1556); Malicorne (1553); Marchais-sous-Liesse (1560-1669); Marigny (1602); Marenpuis (1520); fief Marescot (1638-1679); Marez, au diocèse de Sens (1553); Marey? et la Ferté (1578); Margency (1569); Margival (1577-1587); Châtres, S<sup>t</sup>-Vrain, Étampes et Marinas (1611); Marines (1600); Marly (1535-1628).

**26,397.** — Massy (1573-1613); Mauchamp (1593); Mauny-l'Essart (1514); le Magnilier (1535); Maignellers ou Maignelay (1515); Maure (xvii<sup>e</sup> s.); Maurepas (1659); Meigneux, en Picardie (1609-1669. Voy. Maigneux, au n<sup>o</sup> 26,396); Menou, en Picardie (1570); Mervent (1595); Mesleville ou Melleville (1690); Mèves (1615); Mesnil-au-Coffre (1512-1549); Meulers (1626-1692); Meung (1573); Maisonnais (1566); Mézières (1635 - 1668); Migneaux (1569); Mirecourt (1693); Miserey, en Normandie (1460-1611); Missé (1599); Montbertoin (1600); Montchevrier (1627); Monchy-le-Châtel (1557-1574); Moncoupet, en Brie, p. è. Moncoupeau, et Montmirail (1411); Montfaucon (1594); Montfaucon d'Argonne (1667); Montflageol (1564); Montgobert (1536); Montjoux (1493-1519).

**26,398.** — Montaiguillon, en Brie (1592-1700); Mon-

tebise (1607); Monthellian (1649); Montigny-le-Bretonneux (1491-1527); les Montils (1652); Montizambert (1673); Montjay, en l'Île-de-France (1405-1661); Montpezat (1671); Montreuil-sous-Bois (1517-1670); Montreuil-Bonnin (1677); Montribourg (1645); Mortemer (1502); Motte-S<sup>t</sup>-Lyé (1605); Motte-S<sup>t</sup>-Méry (1609-1700); Moulin-gné (1581-1699); Moulin-Robert (1448); Moulin-Chapelle (1550); Moureau (1572); la Musse, en Bretagne (1615).

**26,399.** — Les Naudières (1600); Neauphle (1727); Neuville, en Nivernais (1501-1542); Neuville-sur-Oise (1562); Non-Sauvage (1660); Nozeroy (1677); Nouvion-le-Comte (1673); Noyelle (1482); Noyers-Godin (1620); Michaugues (1565); Ollainville (1598); Ollezy (1643); Orléans (1517-1633); Osmont (1422); Ouarville (1560); Ozouer-le-Voulgis (1602); Palaiseau (1598-1606); Penséfolie (1527-1568); Pardaillan (1562); Parigné (1553); Parisis-Fontaine (1546); la Pélardrie (1588-1604); Pelousey (1656); Percy-Formigny (1700); Percey (1673-1681); la Pesselière (1585); Peyre (1689); seigneurie de la Pezière, à Annet-sur-Marne (1555-1669); Picauville (xv<sup>e</sup> s.); Pied-de-Fer (1622); Piscop (1404-1649); Pissy (1658); le Plein-Chêne (1595-1612); Plessier-sur-S<sup>t</sup>-Just (1576-1611).

**26,400.** — Le Plessis-Gobert, en Picardie (1597); le Plessis-Macé (1587-1627); le Plessis-Rougebec (1539-1581); fief du petit Polligny (1647); Ponceau, en Bretagne (1618); la Poterie (1544); Pouilly, en Bourgogne (1736); Poulconq (1680); Pousseaux (1616-1617); Pousigneux (1554-1611); Pouzauges (1670); Prahet (1591); Pressagny (xvii<sup>e</sup> s.); Prye (1564); Princé (1563-1565); Provins (1548); Prunay (1554); Puiseaux (1565); Puid (1440-1732); Quatremares (1656-1659); le Quesnel (1668); la Queue-en-Brie (1624); Quintin (1681); uxon et Deuil (1660); Reboullin, en Beauce (1596-7); Retz (1660-1662); la Roche-Milay (1515-1567);

les Roches, en Champagne (1671-1674); Romainville (1633); Romery (1700); Ruperroux (1657); Rondou (1525); Rongère, en Poitou (1528-1639); Rosay, au Maine (1485); Rozuern (1660); la Rotery, en Bourgogne (1549); Roncheville (1594); la Rouelle, en Bourgogne (1684); Rougemont (1655); Rouleboise (1658); la Roussière, en Orléanais (1601).

**26,401.** — S<sup>t</sup>-Aré (1601); S<sup>t</sup>-Aubin, près Provins (1573-1591); S<sup>t</sup>-Blandin (1655); S<sup>t</sup>-Branchis (1474-1580); S<sup>t</sup>-Clément, en Vermandois (1680-1681); S<sup>te</sup>-Eulalie d'Olt (1665); S<sup>t</sup>-Fulgent (1668); S<sup>t</sup>-Hilaire-les-Dommarq (1508); S<sup>te</sup>-Honorine de Conflans (1422); S<sup>t</sup>-Laurent de Langeais (1551); S<sup>t</sup>-Mandé (1541); S<sup>t</sup>-Ouen-du-Breuil (xviii<sup>e</sup> s.); S<sup>t</sup>-Palais, en Saintonge (1652); S<sup>t</sup>-Prest (1489-1594); S<sup>t</sup>-Sever (1723); S<sup>t</sup>-Séverin, près Nemours (1580); S<sup>t</sup>-Sorin, en Bourbonnais (1511); S<sup>t</sup>-Vallier (1547); S<sup>t</sup>-Yon, en l'île de France (1557-1626); Salmaise (1681); Sauchay (1582); Saudray (1513); Saulx ou Sceaux? (1454); Sautré, en Anjou (1558); la Savarière (1594); Seronville (1476); Sérifontaine (1410-1616); Souilly-Claye (1404-1640); la Sourcière et Fontpertuis (1602).

**26,402.** — Tallenay (1606); le Theil-du-Servant (1483); Terron-les-Poix (1615); Tessonville (1604-1616); Théméricourt (1621); Thuré, en Poitou (1516); Tillay-S-Benoît ou le Péneux (1484-1633); Tizé, en Bretagne (1447); Tombebœuf (1676); Torpes (1569); la Touche, en Poitou (1671); la Tour, près Nemours (1390); Tournefeuille (1570); Tourville (1561-1620); Tracy et Neuville, en Normandie (1643); Tramery (1736); Treffort, en Bresse (1571-1574); Tremblay-le-Vicomte, en Beauce (1592-1596); le Tronchay (1558-1598); Trou, près Trappes (1550); Troussures (xvii<sup>e</sup> s.); Tuonguindy (1583); la Turmelière (1659); Vallières (1664-1694); Vallegrand, près Monthléry (1551-1631); Vallery (1548); Varambon (1654); Varennes (1571-1584); Vauchamps, en Brie (1631); Vau-

dry (1644-1681); Vaujourn (xvii<sup>e</sup> s.); Vaulx, près Claye (1549-1565); Vauregnier (1629); Vaux et Jupilles (1518-1666).

**26,403.** — Vennes (1604); Ver (1506); Vercel (1561-1672); Verneiz (1646); le Vignau (1665); fief de Vilaines, à Claye (1470-1622); Villentrois (1515); Villars, en Poitou (1497); Villebéon (1597-1626); Villedieu, en Franche-Comté (1630); Villemesle (1636); Villemoisson (1571); Villemonble (1524-1673); Villemoron (1610); Villemort (1631); Villenauve, en Brie (1613-1653); Villeneuve-la-Cornue (1617); Villeparisis (1543-1607); Villecresnes (1666); Villiers, en Beauce (1519); Villoseau (1509); Vignacourt (1616); fief de Voisins, à Claye (1471-1636); Vervins (1610); Willy (1556); Wagnies (1614).

**26,404.** — Domaine du roi en Artois (1661-1664); Béarn (1693-1697); Bourg-Suson (1663-1672); domaine du roi en Guyenne (1640-1695); Bordeaux (1615-1714).

**26,405.** — Domaine du roi en Bretagne (1587-1679); domaine du roi en Picardie (1582-1708); Dourdan (xvii<sup>e</sup> s.); Montmirail (xvii<sup>e</sup> s.); Péronne (1672); comté de Ponthieu (1666); Senlis (1641); domaine du roi en Provence (1674-1697).

**26,406-26,409.** — Recueil de pièces relatives au Languedoc, classées par ordre chronologique (1177-1733).

**26,410.** — Pièces relatives au Languedoc (1734-1754); domaine du roi dans le Luxembourg et en Lorraine (1664-1665).

**26,411.** — Agde et Montagnac (1465-1470); domaine du roi en Agenois (1630); Aignerville et le Bec (1401-1512); Alençon (1606); Amiens (1678); Aramon (1612-1688); Astarac (1666); Avesnes (xvii<sup>e</sup> s.); Avranches (1705-1707); Bar-sur-Seine (1660); Bayeux (1703-1705); Bazincourt (1580); Bazoges (1626); domaine du roi en Béarn (1595); Beauchesne (1531); le Bec (1491); Béziers (1494-xvii<sup>e</sup> s.); Bièvre-le-Chastel (1661-1698); Blainville



(1515) ; Blandy (1622) ; Blois (1579) ; Boubers (1596) ; Braine (1621) : domaine du roi en Bretagne (1534-1689) ; Breteuil (1578-1579) ; la Brosse, en Bourbonnais (1695) ; Busset (1512) ; Buxerolles (1588-1621).

**26,412.** — Caen (1505-1710) ; domaine du roi en Canada (1687-1688) ; Carcassonne (1398-1475) ; Carentan (1705) ; Castillon, en Beauvaisis (1605) ; baillis du pays de Caux ; Châlons (1690) ; Chevanceaux (1482) ; Champagne (1660) ; Charmont et Charmontel (xvii<sup>e</sup> s.) ; Charolois (1694-1695) ; baillis de Chartres ; Château-Thierry (1708) ; Châtillon-sur-Indre (1661) ; Chauny (1705) ; Chaumont, en Bassigny (1621-1697) ; Cherbourg (1705-1706) ; Sierck (xvii<sup>e</sup> s.).

**26,413.** — Clermont, en Auvergne (1669-1679) ; Clermont, en Beauvaisis (1628-1632) ; fief Communal, à Meulan (1541) ; Conches (1669) ; Conflans (1642) ; Coucy (1499) ; la Coulonne (1633) ; Coutances (1412-1696) ; Coutances et Granville (1705) ; Cramant (1654) ; Creil (1582) ; Curvalle (1642-1645) ; Cuxac (1688) ; Damville (1576-1599) ; Dauphiné (1638-1693) ; Demouville (1710-1714) ; Dijon (1696) ; baillis de Dreux ; Dunois (1593) ; Épernon (1669) ; Éclaron et Roche (1671-1676) ; Écouen (1594-1674) ; Épiais (1573-1579) ; baillis d'Évreux ; le Fesq (1591-1691) ; Grand (xvii<sup>e</sup> s.) ; le Grippon (1670) ; Grisy (1560-1561) ; Fontainegrand (1684) ; Guyenne (1685).

**26,414.** — Baillis du Hainaut ; îles du Rhône (1696) ; Hainaut (1659-1663) ; réunion au domaine du roi des îles des cours d'eau de France (1667) ; Yvetot (1651) ; Ivry (1652) ; Languedoc (1645-1742) ; Lédat (1477-1554) ; le Mesnil-Benoist (1559) ; Lille (1679) ; Lileau (1565-1566) ; Lorraine (1530) ; Louvergny (1349-1529) ; Lurcines (1616) ; la Lutumière (1457-1601) ; prévôts des marchands et échevins de Lyon depuis 1294 jusqu'en 1623 ; fief de Bellecour à Lyon (1626) ; domaine du roi dans la généralité de Lyon (xvii<sup>e</sup> s.) ; Mâconnais (1647) ; la Meilleraie

(1332-1698); Mantes (xiv<sup>e</sup> s.); Maraussan (1288-1337); Meaux (1277-1464); Mello (1510); Melun (1665-1713); Méry, près Montmorency (1539); Méry-sur-Seine (1380-1613); le Mesnil-Benoist (1557); Messy (1385-1565); Metz (1596-1719); Meulan (1658).

**26,415.** — Mitry-Mory (1405-1585); Moigny (1377-1735); Mombre (1581); Montargis (1704); Montauban et généralité (1670-1694); Montauroux (1466); Montfort, en Normandie (1469); Montgeorges (1703); Montguillon, en Brie (1514); Montmédy (1661); Montmirail (1581-1687); domaines de la généralité de Montpellier (1687-1691).

**26,416.** — Montpensier (1688); Montredon (1698-1708); Montvilliers (1685); Mortemart (xvii<sup>e</sup> s.); la Motte, en Picardie (1705); Motte-S<sup>t</sup>-Jean (1487); Moulineaux, près Caen (1677); Moulin-Chapelle (1236-1595); Narbonne (1508-1642); Mirbel (1479); Nantes (1598); Neuilly, en Vexin (1612); Neuvy (1660-1668); sénéchaussée de Nîmes (xvii<sup>e</sup> s.); Normandie (1325-1708); baillis d'Orléans; Os-sès (1711); l'Houmeau (1319); Ourscamp (1310-1523); Pamiers (1481-1680); Paris (1556-1695); Parthenay (1381).

**26,417.** — Duché de Penthièvre (1693); baillis du Perche; Périgord (xvii<sup>e</sup> s.); fief de Pézières, à Annet (1604); Picardie, Reims, Châlons et Meaux (1668); le Plessis-Rougebec (1353. v. st.); domaine du roi, en Poitou (xvii<sup>e</sup> s.); Poix (1400-1564); Polisy et Poliset (1719); Pontautou et Pont-Audemer (1636); Ponthieu (1691-1718); Précy-sur-Oise (1362-1603); Provins (1645-1687); le Puy (1537-1545); Puynormand (1646).

**26,418.** — Rampan (1512); Renouard (1448); Reims (1683); Ressons (1674); Réthelois (1644-1699); Riom (1708); la Rivière (1509-1540); la Roche-Fattou (1356); la Roche-Guyon (1651); la Rochelle (1667); domaine du roi, à Rouen (1657-1673); baillis de Rouen; Roussay (1480); S<sup>t</sup>-André-le-Désert (1647); S<sup>t</sup>-Aubin d'Angers

(1527); S<sup>t</sup>-Brieuc (1659); S<sup>t</sup>-Chamond (1582); S<sup>t</sup>-Denis-de-l'Hôtel (1545); Pont-S<sup>t</sup>-Esprit (1160-1729); S<sup>t</sup>-Hilaire-sur-erre (1648); S<sup>t</sup>-Hippolyte-les-Durnes (1436-1517); S<sup>t</sup>-Lô (1705); S<sup>t</sup>-Marc, en Limousin (1531); S<sup>t</sup>-Menoux (1316); S<sup>te</sup>-Menehould (xvii<sup>e</sup> s.); S<sup>t</sup>-Ouen de Rouen (1329); S<sup>t</sup>-Sulpice, en la Marche (1625); S<sup>t</sup>-Vigor (1622-1688); Saintes (1628-1631); domaine du roi en Saintonge (1576); Salies-de-Béarn (1540-1683); Sarrebourg (1661); Sauve (xvii<sup>e</sup> s.).

**26,419.** — Domaine du roi à Sedan, Raucourt et S<sup>t</sup>-Menge (1662); Senlis (1615); Sens (1658); Silley (1698); Soissons et Soissonnais (1608-1723); Soisy (1462-1555); Sous Espaing (1477); Thézan (1467-1690); Thaix (1399-1632); Thionville (1661); Thoisy (1657); Thorigny (1705).

**26,420.** — Tierceville (xiv<sup>e</sup> s.-1653); Tinténiac (1662); Torteval (1512); le Tôl (1510); domaine du roi, à Toulouse et en Languedoc (1646); Tourmont (1621); Tournay (1658-1699); Valognes (1705); Vaucouleurs (1633-1648); Vaux et les Andelys (1668); Verdun (1665-1671); Vermandois (xvii<sup>e</sup> s.); Vernon, en Angoumois (1483-1661); Versailles (1684); Vichy (1690); Villainville (1472); Ville-neuve-le-Roi (1595); Vincennes (1518); Vire et Condé (1705); Vitotel (1669); Vougy (1522-1640).

**26,421.** — Domaine du roi en général; table des matières contenues dans le quatrième registre latin coté P D., et étant en la Chambre des comptes, concernant le domaine du roi; domaine du roi en Languedoc, Quercy, Guyenne et Navarre; foires et marchés; droits de lods et ventes dus au roi dans les villes et bourgs fermés; forêts du royaume; recueil de pièces classées par ordre chronologique, concernant le domaine du roi (1581-1692).

**26,422.** — Recueil de pièces, classées par ordre chronologique, concernant le domaine du roi (1692-1707).

**26,423 — 26,431.** — Recueil de pièces classées par

ordre chronologique, originaux et copies, depuis l'an 1095 jusqu'en 1516.

**28,432.** — Volume intitulé : Meslanges pour l'histoire et la généalogie; noblesse militaire. — Forbois (1604); Poilvillain (1620); Courfranze (1639); de Four (1619); Alamanny(1621); Lescamonsier (1660); du Pont (1633); ;Maulevault (1600); Clerselier (1670); Mandoce (1600); Fourcy (1641); la Ménardièrre (1579); Laguyan (1603); Elbene (1620); Potier (1636); Maillé (1577); Boyer (1631); Anthonys (1633); Bartolin (1691); Simon (1624); Chelle (1673); Boucher (1622); Pinart (1636); Fiesco (1601); du Verdier (1663); du Flo (1629); Eveillard (1653); Viton (1623); l'Hospital (1615); le Bossu (1644); Joyeuse (1615); Habert (1632); Potier (1635); la Roche (1631); la Robie (1632); Regnot (1605); Setone (1631); Pépin (1629); le Bossu (1645); Cominge (1656); Coton (1618); Pelet (1649); de Coraen (1583); Doulcet (1574); Paulmier (1630); Saveuses (1633); Courtin (1631); Lavaisse (1633); Berne (1663); Madinet (1649); Potier (1654); Farrel (1662); Delisle (1670); Lemaçon (1621); Conty (1652); la Garenne (1570); David (1631); Jacquant (1651); Dessandrie (1638); Saveuses (1641); Choart (1643); Roddes et Gantel (1575); Gèvres (1641); S<sup>t</sup>-Aoust (1670); Villars (1625); Perrot (1577); Beauvais (1628); Ville-neuve (1663); Isnard (1570); Prévost (1585); Elbene (1644); Anglure (1592); Tilly (1622); Viton (1624); Dupré (1600); Daubé (1640); Morice (1663); Montmiral (1641); Perignam (1638); la Morselière (1648); Paris (1560); Fromont (1574); Challot (1578); la Haye (1579); Nesmond (1586); Richier (1579); Marle (1578); Aymé (1562); le Blanc (1574); Jouaneau (1589); la Fosse (1598); la Haye (1579); Malart (1567); Guttry (1558). — Quittances ecclésiastiques : Trinité de Caen (1401); S<sup>t</sup>-Sauveur d'Évreux (1487); pièce indéterminée (1487); S<sup>t</sup>-Georges de Boscherville (1489); Fontevrault (1524); Courville (1559);

Agde (1541); S<sup>t</sup>-Sever (1562); Saulx (1575); Chartres (1572); Longchamp (1584); Yverneaux (1570); Chartres (1572); Longchamp (1578-1585); S<sup>t</sup>-Antoine-des-Champs (1588); Filles-Dieu de Paris (1584-1585); Longchamp (1585-1618); Vendôme (1619); Montmartre (1619); Longchamp (1634); Montmartre (1632); S<sup>te</sup>-Avoye, à Paris (1631); Montmartre (1632); Bernay (1636); Filles-Dieu de Paris (1639); Longchamp (1643); Cléry (1644); Voisins (1644); Livry (1664); Airvaux (1670); Longchamp (1681); S<sup>t</sup>-Antoine-des-Champs (1602-1661); N.-D. du Val (1627); Filles-Dieu de Paris (1639); S<sup>t</sup>-Marcel, à Paris (1667); N.-D. la Royale de Villiers (1650); Longchamp (1630-1658); Port-Royal (1413-1663); carmélites du faubourg S<sup>t</sup>-Jacques, à Paris (1667); Nogent-l'Artaud (1604-1613); Champbenoist (1656); l'Amour-Dieu (1677); S<sup>t</sup>-Louis de Poissy (1607); S<sup>te</sup>-Catherine-du-Mont-les-Provins (1681); ursulines de S<sup>t</sup>-Denis-en-France (1665); Corbeil (1414); la Charité, à Paris (1667); hôpital S<sup>t</sup>-Jean-Baptiste (1634); Bonneval (1574); Soissons (1601).

**26,433.** — Quittances des Suisses au service de la France pendant l'année 1565; arrêts de l'an 1644 anoblissant les officiers du Parlement de Paris; titres originaux, classés par ordre chronologique, de 1541 à 1599, concernant les Parlements de Paris et de Normandie et la Chambre des comptes de Normandie; mémoires relatifs à la préséance des officiers du Parlement et de la Chambre des comptes de Normandie; titres originaux, classés par ordre chronologique, de 1600 à 1672, concernant le Parlement de Paris.

**26,434.** — Recueil de pièces originales relatives à la Chambre des comptes de Paris, classées par ordre chronologique depuis 1558 jusqu'en 1667; mémoires imprimés concernant les secrétaires du roi; création de secrétaires du roi en 1694; titres originaux relatifs aux secrétaires du roi (1473-1666).

**26,435.** — Titres originaux relatifs aux secrétaires du roi (1408-1679); pièces originales, consistant surtout en quittances données en Anjou, Poitou et Touraine (xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> s.); statuts des maîtres potiers d'étain de la ville d'Angers (1487-1677, impr.); dix titres originaux, de 1389 à 1543, dont huit des années 1484-1488, sont des quittances d'ouvriers en draps de soie de Tours; ordonnance de Louis XIV servant de statuts à diverses corporations de Tours (1654); autre de Louis XIII pour les merciers et joailliers de Paris (1613).

**26,436.** — Poitou (1458-1702); Guyenne et Languedoc (1454-1697).

**26,437.** — Angoumois, Limousin et Saintonge (xvi<sup>e</sup> s.-1664); Auvergne (1458-1652); Lyonnais, Forez, Beaujolais, Nivernais et Bourbonnais; pièces sans importance (xvi<sup>e</sup> s.-1659); réglemens de la place des Changes de la ville de Lyon; imprimé (1721); exemption de la subvention pour Metz, Toul, Verdun et Chiny (1693); création de quatre secrétaires du roi au Parlement de Metz et de chancelleries à Toul, Verdun, Sedan et Sarrelouis (1691); notaires en Lorraine (1692); neuf titres relatifs au Rouergue et au Lyonnais (1474-1489).

**26,438.** — Quittances et pièces diverses, sans importance, données dans l'Ile-de-France, l'Orléanais, le Berry et le Maine (1541-1657); tapissiers, apothicaires, épiciers et selliers de Paris (1697-1740); Picardie et Soissonnais (1377-1672); Champagne (1551-1621).

**26,439.** — Champagne (1564-1633); statuts des tonneliers de Châlons (1738); arrêts divers des rois depuis 1565 jusqu'en 1699, concernant les officiers des finances, les greffiers des cours, les substituts du procureur, les procureurs, avocats, lieutenants généraux, les tarifs pour Paris, les inventaires, les offices de police, les domaines, abolitions en faveur des troupes qui ont commis des désordres, les semences des terres, les tailles, le paiement

des droits seigneuriaux, les contrats, la monnaie de Reims, la contrainte par corps, les nouveaux convertis, les biens des consistoires, les protestants, les eaux et forêts; quittances et pièces diverses concernant la Normandie et le Languedoc (1418-1543).

**26,440-26,450.** — Recueil de quittances et de pièces diverses, sans importance, des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. La première et la seule du xv<sup>e</sup> s., est de 1434.

**26,451.** — Recueil de quittances et pièces diverses, (1502-1671); bulles de Clément VIII et Pie II pour l'église de Limoges (1459-1463); bulle de Sixte IV pour l'université d'Avignon (1475); chapitre de Trie (1484-1526); Marigny (1524); église d'Aix (1565-1651); Relec (1603); Vincennes (1646); Méry et Montlignon (1646); bénéfices ecclésiastiques (1657); Poitiers (1602); analyse de pièces du monastère de Rives (1211-1583); Faremoutier (1623-1624); vicaires perpétuels (1686); Bordeaux (1684); S<sup>t</sup>-Bauzille (1678); Bocquentin (1655); Poitiers (1665); S<sup>t</sup>-Jouin-les-Marnes (1661); Charroux (1682); N.-D. de l'Isle du Carney (1685); S<sup>t</sup>-Marcel (1690); Arthun (1676); Faremoutier (1623); église de Bourges (1658); édit du roi concernant la juridiction ecclésiastique (1695); biens ecclésiastiques (1690); remontrances de la ville de Calais à l'évêque de Boulogne (1721); Clérac et S<sup>t</sup>-Michel-en-l'Herm (xvii<sup>e</sup> s.); Cluni (1659); Orbais (1639); mémoire pour Dom Lanneau contre Dom Carpentier (1741); mémoire pour le duc de Fitz-James, évêque de Soissons, contre le chapitre N.-D. de Paris (1741); chapitre d'Étampes (1754); Salival et Juvelize (1741); N.-D. et université de Paris (1741); factum pour Jeanne-Baptiste de Bourbon contre Dom Jean Harel; bref d'Alexandre VII pour la réformation de Cîteaux; statuts de la faculté de théologie de Paris; cathédrale d'Évreux (1221-1616); ordre de Fontevault (1389-1634).

**26,452-26,456.** — Recueil de titres relatifs à la

Franche-Comté (1394-1725). Les n<sup>os</sup> 26,455-26,456 sont spécialement relatifs à Pontarlier (1480-1709). Dans le n<sup>o</sup> 26,453, deuxième moitié, il y a des titres, originaux et copies, qui concernent le prieuré de Martigny (1048-1506), S<sup>t</sup>-Cyprien, en Forez (1202), le Lyonnais (1272-1274), le duché de Bourgogne (1374-1684), et la Franche-Comté (1624-1725).

**26,457.** — Noyers (1519-1670); Montmort et Sermoise (1478); testament de Marie de Bourbon, comtesse de Soissons (1642); Luzarches et Noyers (1648); extrait des antiquités de Châlon-sur-Saône; Talmay (1292); Noyers (1295-1302); union du duché de Bourgogne à la couronne (1361); Noyers (1419-1565); Joux (1509); Charolais (1699); tailles en Bourgogne; Saunières (1686); quittances et pièces diverses données en Bourgogne (1506-1729); Doullens (1684); notaires de Picardie (1543-1699); office de police de Noyon (1701); baux de tabelionages de Picardie, ventes, procès, etc., (1664-1701); fouages de Normandie (1401-1536); à la fin, quatre pièces cotées 273-276, concernant la Picardie (1385-1553).

**26,458.** — Privilèges des bourgeois de Rennes (1559-1614); parlement de Bretagne (1580-1581); don gratuit (1695-1706); quittances et provisions de charges (1564-1674); offices au Parlement de Bretagne et autres charges (1683-1714); droits d'albergue et cavalcade en Provence (1672); les Baux (1251); confirmation de privilèges accordée à la Provence par Charles d'Anjou (1480); droits de poids du blé et de la farine en Provence (xvii<sup>e</sup> s.); exemption de la recherche des francs-fiefs en faveur des bénéficiers de Provence (1639); haute, moyenne et basse justice au Castelet (1699); procès entre Jérôme Grimaldi, archevêque d'Aix, et André d'Estienne (1675); Chaffaut (1663); Arles (xvii<sup>e</sup> s.); étangs de Vacquerel, Canadel et Forneret (1410-1499); ordon-



nance de Charles II, roi de Sicile, contre l'aliénation des biens (1294).

**26,459.** — Valentinois (1426); Serve (1471); procès entre le procureur-général du Parlement de Grenoble et l'évêque de Gap (1509); Serve (1516-1529); requête de Louis-Rostaing de Clermont (1680); revue des vivres et fourrages (1717); lettres d'appel à René de Rieux, abbé de Relec (1603); reconnaissance faite par Barral des Baux à Charles, fils du roi de France (1251); note sur René d'Anjou, seigneur de Mézières; maison dite S<sup>t</sup>-Pierre de Bordeaux, vendue au roi d'Angleterre en 1273; S<sup>t</sup>-Séverin de Bordeaux; îles d'Arles; barbiers de Paris (1655); vers sur la fontaine d'Hébécrevon; lettre au roi au sujet de la paix (1621); Bourgfontaine et Cuise; extraits d'ordonnances de François I<sup>er</sup>; terres dépendant de Relec; vicomté d'Auge (1666); procuration donnée au s<sup>r</sup> Fagon par Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de Conti, pour un échange de terres; arrangement du duc de Vendôme, héritier de Françoise de Lorraine, sa femme, avec les créanciers de la succession (1685); partage des biens de la succession de la comtesse de Soissons; princes légitimés; princes de Longueville; roi d'Espagne (1700); duc du Maine et comte de Toulouse appelés à succéder au roi (1714); bref du pape au roi d'Espagne (1701); mémoire pour madame de Nemours contre le prince de Conti; lettre de Louis XIV à la reine et à la régence d'Espagne; trente-sept titres concernant le Rouergue (1605-1662).

**26,460.** — Vingt-cinq titres des années 1572-1647 concernant le Limousin; droit de *committimus* accordé aux archevêques et évêques du royaume (1678); nomination de professeurs de droit à l'université de Nantes (1681); greffiers des insinuations ecclésiastiques (1691); S<sup>t</sup>-Avit, en Guyenne, et Sarlat (1694); établissement de séminaires (1698); collège Mazarin (1699); assemblée générale

du clergé (1715) ; création de cours supérieures ecclésiastiques à Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Rouen, Tours, Aix, Bourges, Pau et Rennes et d'un conseiller diocésain dans chaque ville épiscopale ; matières ecclésiastiques (1634-1688) ; baronnie de S<sup>t</sup>-Sulpice, en Languedoc (1312-1673).

**26,461.** — Recueil de quarante-huit titres des années 1533-1675 concernant le Languedoc ; procès entre l'ordre du Mont-Carmel et de S<sup>t</sup>-Lazare et les jésuites du collège de Nevers (1673-1674) ; entre les chevaliers dudit ordre et Gabriel Breuillet (1673) ; entre les religieuses de l'hôpital de S<sup>t</sup>-Jean de Jérusalem et Pierre Capel (1703) ; entre les chevaliers du Mont-Carmel et Pierre Bourdelot, abbé de Massay, Samuel Jousseau, etc. ; commanderie S<sup>t</sup>-Antoine - les - Aubeterre (1473) ; commanderie S<sup>t</sup>-Jean de Senlis ; S<sup>t</sup>-Jean de Latran, à Rome ; commanderie du Temple ; commanderie de Bordeaux ; grand prieuré d'Auvergne ; commanderie de Valcanville ; Hôtel-Dieu de Paris (1157-1222) ; jésuites ; jésuites de S<sup>t</sup>-Maurice (1728) ; jésuites de Paris, d'Autun, de Roanne (1660-1664), de Nevers (1607), de Poitiers (1669), de Bordeaux (1674-1675) ; jésuites en général (1715) ; quittances du procureur des jésuites de la province de France et de la maison de S<sup>t</sup>-Louis (1659).

**26,462.** — Ordre de S<sup>t</sup>-Jean de Jérusalem (1303-1699) ; commanderie de S<sup>t</sup>-Jean de Latran, à Paris (1540) ; ordre de S<sup>t</sup>-Jean de Jérusalem en Auvergne (1673) ; ordre de S<sup>t</sup>-Jean de Jérusalem à Narbonne (1671), à Bordeaux (1599-1636), à Auxerre (1673), à Paris (1673) ; privilèges de l'ordre (1716) ; Temple, à Paris (1241-1586) ; transaction entre les ordres de N.-D. du Mont-Carmel et S<sup>t</sup>-Lazare de Jérusalem et celui du S<sup>t</sup>-Esprit de Montpellier (1693-1698) ; arrêt concernant les maladreries et hôpitaux du royaume (1634) ; S<sup>t</sup>-Esprit de Montpellier (1700) ; maladreries et hôpitaux du royaume (1615) ; bureau des pau-

vres, à Beauvais (1658); hôpitaux du royaume (1594-1708).

**26,463.** — Statuts des apothicaires des maisons royales (1598-1688); statuts des apothicaires d'Étampes (1640); statuts des tourneurs de Lagny-sur-Marne (1655); tonneliers de Meaux (1496-1580); établissement de boucheries privilégiées à Paris (1659); arrêt pour les curés contre les bénédictins (1662); maîtres des postes du royaume (1669-1710); droits sur les cuirs (1669); défense aux français de s'établir à l'étranger (1669); défense aux huissiers de la Chambre du trésor de s'absenter (1672); audience fixée au jeudi à la Chambre du trésor (1635); université de Douai (1717); receveur alternatif des droits patrimoniaux à Bayonne (1707); Bordeaux (1672); manifeste du roi Stanislas (1734); Fontevault (1547-1591); exposition adressée à l'ambassadeur du roi catholique à la cour d'Angleterre, touchant la guerre entre le roi et l'empereur (1733); maltôte des Cervoises à Arras (1524); protestants (1729); quittances (1506-1578); registre du conseil contenant les défauts rendus contre plusieurs particuliers de 1667 à 1678.

**26,464.** — Création des gardes des minutes (1674); d'un barbier, à cause de la naissance du Dauphin (1676), de huit conseillers du roi, expéditionnaires en cour de Rome (1689); suppression des arpenteurs et mesureurs; union de leurs fonctions à celles d'experts jurés (1690); suppression des courtiers en liquides, excepté à Paris (1691); suppression des places de barbiers-perruquiers, excepté à Paris (1691); création de conseillers vérificateurs (1691); greffier de Limoges (1690); création de commissaires aux revues (1692); assesseurs conseillers du roi (1692); fonctions et droits des courtiers en liquides (1692); société d'assurances (1692); courtiers en liquides (1692); privilèges pour les officiers des maréchaussées (1692); assesseurs premiers échevins (1693); marc

d'or et sceau des offices de maires, assesseurs et commissaires (1693); enquêteurs (1693); maires, assesseurs et commissaires aux revues, dans les généralités de Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Montauban (1693); contrôleurs d'octrois (1694); Cour des aides à Clermont (1694); vérificateurs des saisies, criées, etc. (1694); huis-siers-audienciers (1694); suppression des gardes-scel des sentences (1696); marc d'or et sceau des offices des monnaies (1696); substituts des procureurs des villes et bourgs (1696); gouverneurs des villes closes (1696); prévôts diocésains (1697); officiers des chancelleries et création d'une chancellerie près la Cour des aides de Rouen (1701); greffiers des insinuations laïques (1704); offices des Chambres des comptes (1704); officiers de la grande chancellerie (1704); officiers pour connaître des diffé-rends entre gens de noblesse (1704); droits d'insinuations (1708); gouverneurs, lieutenants et majors des villes du royaume (1709); officiers des cours, conseils et sièges présidiaux (1715); officiers des chancelleries (1716); création de maîtrises d'arts et métiers dans toutes les villes du royaume (1725); viguier de Beaucaire (1690); droit de papegault aux habitants du Croisic (1696); chapitre de Senlis (1698); marchands merciers, drapiers et joail-liers de Cherbourg (1713); trente quittances et pièces diverses des années 1523-1709.

**26,465.** — Statuts de l'Université de Paris, promul-gués en 1598, touchant la faculté des arts; lois et cou-tumes concernant les fiefs; coutume de la prévôté et vi-comté de Paris; lois concernant le retrait féodal; remar-ques sur la Bretagne, les Bourguignons et les différentes nations et religions.

**26,466.** — Volume relatif à la seigneurie et aux sei-gneurs de Ray, en Franche-Comté (1470-1697).

**26,467.** — Fouages de Normandie (1421-1572); quit-tances et pièces diverses concernant la Normandie; la

première est une requête à la reine Blanche, sans date; les autres sont des années 1369-1574; titres concernant la châteltenie et la ville de Thiers, en Auvergne (1308-1696), précédés d'une généalogie des comtes de Forez qui ont été seigneurs de Thiers.

**26,468.** — Mémoire pour un gentilhomme pensionnaire de l'Académie royale, près S<sup>t</sup>-Sulpice; ordre du S<sup>t</sup>-Esprit (1723); suppression des anoblissements et privilèges attribués aux offices militaires et de judicature (1715); création d'une noblesse militaire (1750); lettres de noblesse (1697-1702); mémoire pour les postulantes à S<sup>t</sup>-Cyr-les-Versailles; rétablissement des offices de gouverneurs, lieutenants, majors, etc., des hôtels de ville (1733); déclaration concernant le port d'armes (1737); cheval-légers de la garde du roi (1721); compagnie des cent gentilshommes du roi (1722); livrée des domestiques (1713); arrêts concernant les armoiries (1696-1697); rôle de la première compagnie des cent gentilshommes (1720); biens aliénés par les ecclésiastiques (1675); droits de péage (1724); rétablissement des offices de milice bourgeoise (1708); officiers de la vénerie (1721); cures du diocèse de Paris; gages héréditaires aux offices domaniaux (1644); lieutenants criminels, commissaires vérificateurs des rôles (1693); juridiction des gabelles (1694); regrattiers (1629-1630); postes et messageries (1716); gardes-scel des contrats et actes de notaires (1639-1645); tabellions et notaires royaux (1604); salaire des notaires (1580); greffes (1661-1665); receveurs des épices (1691); qualité de nobles donnée aux bourgeois de Paris dans neuf titres des années 1568-1654; montres d'armes et pièces militaires (1687-1698).

**26,469.** — Montres d'armes et pièces militaires (1686-1690); confirmation de l'hérédité aux notaires et procureurs (1690); création de maréchaussées en Franche-Comté (1692); création d'un président et de six notaires-

secrétaires en la Chambre des comptes de Dole (1693); suppression des offices de conseillers lieutenants-généraux de police, **excepté à Paris** et création de nouveaux offices de conseillers lieutenants-généraux (1699); création de **contrôleurs** des deniers patrimoniaux et d'octrois **et de substituts** des procureurs du roi (1694); arrêt du conseil d'État prescrivant la confection d'un état du personnel des corporations d'arts et métiers (1673); procureurs du roi et greffiers des villes (1691); officiers municipaux (1693); notaires, procureurs, huissiers et sergents (1701); détenteurs d'héritages (1711); offices municipaux (1737-1738); billets de monnaie (1707); laines de Languedoc, de Provence et du Dauphiné (1742); loterie royale (1755); loterie de l'École militaire (1757); récit de la victoire remportée par la flotte française à Gibraltar (1756); ode sur la paix; mausolée de Languet de Gergy, curé de S<sup>t</sup>-Sulpice; factum pour Jean Sarrazin contre Nicolas le Fèvre; arrêt sur la péremption (1703); attaque du fort S<sup>t</sup>-Philippe (1756); les cabriolets justifiés; plan d'association; compliment à F.-M. de Verthamon; conjuration à Malte (1749); requête du curé de Fontenoy au roi; les Tronchinades; lettre d'un français à un anglais; pamphlet en vers contre le pape; Nantes (1705); constitution *Unigenitus* (1720-1733); condamnation d'une thèse de Jean-Martin de Prades (1752); arrêt en faveur du curé de S<sup>t</sup>-Nicolas-des-Champs (1754); arrêt contre la *Lettre de M. l'Évêque de Boulogne à M. le Procureur général* (1754); arrêt contre Laugier de Beau-recueil, curé de S<sup>te</sup>-Marguerite, à Paris (1755); chapitre S<sup>te</sup>-Croix d'Orléans (1755); suppression de deux chambres des enquêtes (1757); officiers et affaires du Parlement (1753); arrêt concernant la délivrance des prisonniers d'Orléans à l'avènement des évêques de cette ville (1753); mandements de l'archevêque de Paris, des vicaires-généraux de Bourges et de l'évêque de Troyes (1756-

1758); règlement pour la chambre des vacations tenue aux Grands-Augustins (1753); S'-Sauveur de Lille.

**26,470 - 26,471.** — Revues et quittances d'hommes d'armes (1380-1682).

**26,472.** — Revues et quittances d'hommes d'armes (1513-1646); quittances et pièces diverses relatives surtout à la Normandie et l'Île-de-France (1370-1687); Molesme (1260); Thart (1276); testaments d'Antoine de Ray (1470), de Marc de Ray (1499); le Russey (xvii<sup>e</sup> s.); compte de 1390 relatif à la Bourgogne; maison-Dieu de Beauvais (1402); Villoiseau et Fontmorant (xvi<sup>e</sup> s.); Pommereul (1520); Aulnoy (1528); audiences du Trésor (1563); Ouches (1612); procureurs et avocats du roi (1622); rétablissement de l'office d'archer (1650); plainte de Nicolas de la Ruelle contre Noël Magnier (1648); présidents et trésoriers de France (1633); péages (1661); Port-Royal (1652); levée du droit de confirmation (1644); offices de police de Noyon (1701); extrait du commentateur de la coutume de Normandie; jésuites de la maison de S'-Louis (1723); chanoines du Vivier (1672).

**26,473.** — Quittances et pièces diverses (1354-1385); Barcelone (1389); Budos (1419); Dauphiné (1584); Arles (1526); Balagny (1517); Maffliers (1535); Coupplières (1497); Charles de Cossé et Diane de Poitiers (1547); N.-D. de Paris (1627); Jacques de la Londe et Jeanne d'Aumale (1692); Bellefonds (1654); assemblée du clergé à Évreux, le 27 octobre 1594; accord entre Pazery et Gaillard (1697); évêque et chapitre d'Évreux (1519); quittance de Pierre de Cueille (1503); évêque et chapitre d'Évreux (1519-1520); les Essarts et Fransaches (1668); Brioude (1665); le Perray-Neuf (1662); Vesseaux (1700); Coulommiers (1520); S'-Sauveur, près Bray-sur-Seine (1518); Guyenne (1523); Esquetot (1525); Vouilly (1559); Brissac (1562); Ablis (1562); Brissac et Gondy (1563); Juigné (1565); Mont-Renaut (1568); Joyenval

(1268); S<sup>t</sup>-Florent-le-Vieil (1367); S<sup>t</sup>-Sauveur d'Aix (1565); diocèse d'Évreux (1588); Grignaux (1598); Dupuis et Haudeville (1694); Ficheux et Saladon (1694); Chastelin et Martin (1694); Amelin et Éloi (1694); Nantes (xvii<sup>e</sup> s.); Choulex (1710); Arles (1526); Montfort (xvi<sup>e</sup> s.); domaine du roi en Languedoc (xvii<sup>e</sup> s.); lieutenant de police (1699); procès Dorival; S<sup>t</sup>-Remy de Reims (1705); Ville-l'Évêque (xvii<sup>e</sup> s.); S<sup>t</sup>-Martin-les-Niort (xvii<sup>e</sup> s.); Vesseaux (xvii<sup>e</sup> s.); Pleurre (1612); Lemaignan, s<sup>r</sup> de Pierreville (1657); Grillet (1627); Hallée (1662); Oubrè (1640); Loyseau (1670); Montallot (1670); Bretagne (1634-1718); Normandie (1455-1494); Picardie (1710); mémoire sur le canal de Picardie; procès Boullier (1644); Hôtel-Dieu et apothicaires d'Orléans (1660-1674); Herbilly (1668); apothicaires de Blois (1661); Hôtel-Dieu de Blois et Herbilly (1670); Villoseau (1493); Dangeau (1493-1502); Rouergue (1618); maçons et charpentiers (1672); Lyonnais et S<sup>t</sup>-Chamond (1672); Rochefort (1689); Fouet (1727); procès Mailly et Cathoire (1714); la Forest de Vignolles (1703); procès Bontemps et le Cordier (1715); receveurs des deniers (1704); Bareau (1722); Ménard (1718); Rousseau (1719); Monceaux (1391); Bareau (1722); Bourguignon (1722).

**26,474.** — Courtois (1579); Brach (1594); Maritant (1612); Deleau et Brunet (1652); Pépin (1624); Baudun (1628); Émeri (1630); Michel (1631); Basfre (1632); Penilleau (1644); Contre (1646); Maran (1646); l'Hospital (1655); Dubois (1657); Johannot (1672); Dubois (1663); Robert (1674); mandement de Louis XI (1479); Laonnois (1682); du Buisson (1739); Deleau et Brunet (1662); Blanche (1691); Roger (1667); Balade et Bruyard (1713); Lespaise (xvii<sup>e</sup> s.); Jacquin et Marmier (1676); Laonnois (1629); Giguët (1718); Perrot (1564); Deville (1672); Desfleches, Cauchoys et du Quief (1491); Allegret



(1691); Avaugour (1728); de la Porte (1662); Mesnard et l'abbaye du Bois-aux-Dames (1715); la Fontaine et de la Porte (1663); Prieur (1723); Pocquet (1702); Geneau (1708); Secondat et du Bothier (1578); Laisné (1702); Sorbonne (1721); Garsille (1685); Chatard (1627); Perrelle (1730); procès Buffet et Baudry (1720); de la Place (1515); statuts de Florence; procès de Veaux et Bandol; procès la Rochefoucauld, Rancher, Senecterre, etc. (1742); Silly (1478); Dauphiné (xvii<sup>e</sup> s.); Hédouville (1503); Maubranche; abbayes de Berry; procès Duverney, Regni et Magalon (1756); du Monceau (1580); lettre sans signature et sans adresse (xvi<sup>e</sup> s.); lettres en italien non signées (1610); cinq lettres de Venier, datées de Strasbourg (1748-1749); cinq lettres d'Eisentraut, datées de Strasbourg (1752); l'Hôpital (1582).

**26,475.** — Volume concernant la seigneurie de S<sup>t</sup>-Sulpice, en Rouergue (1620-1625).

**26,476.** — Acte de Henri II, roi d'Angleterre, contenant un *vidimus* d'une lettre de Henri I<sup>er</sup> à l'archevêque de Rouen et aux seigneurs normands (date illisible); testaments de Bernard de « Benbila » (1285), de Gérard de « Bisturre » (1324-1325); Melleray (1459); Saumur (1473); fouage (1491); Ville-l'Abbé (1508); Pompadour (1535); prieuré et Hôtel-Dieu de S<sup>t</sup>-Thomas, à Neufchâtel (1553); diocèse de Bayonne (1519); l'Espine (1600); impositions de Normandie (1665); Malnoue (1711); Croquet (1568); Bourdon (1702); Pontac (1662); Camprond (1662); procès Horcholle et Alleaume; lettre du m<sup>is</sup> de la Vrillière contre les sujets de l'Empereur qui postuleront des bénéfices (1723); procès des missionnaires, des jésuites d'Agen et Delaborde; Limousin (1271-1484); Champagne (1494-1645).

**26,477.** — Cahors (1361); artillerie (1438); lansquenets (1547); maréchaussée (1561); hommes d'armes (1553-1652); Strasbourg (1571); Illiers (1576); ligue et

**Meaux (1589)**; **ligueurs (1590)**; **maréchaussée (1612-1688)**; **duché de Chartres (1614)**; **commission d'intendant de la justice, police, finances et armées pour le s<sup>r</sup> de Bullion (1624)**; **dépenses pour l'entretien des troupes (1624-1629)**.

**26,478.** — Pièces relatives aux affaires militaires, ordres de paiement des troupes, quittances, comptes de dépenses, etc. (1630-1705); cartes des environs de la Hougue, des frontières d'Italie, du Tyrol, des Grisons, de Toulon et des environs, plan de Lerida, carte d'Amérique; paroisses dépendant de la prévôté de Bazas; domaine du roi à Bordeaux; Bréal; Calvisson (1689); Chastel-Cornay (1586); château en l'île d'Oléron (1648); Chevreuse (1664); Guyenne; *Ordinations terræ ducatus Aquitanix*; Roussillon; Chartres (1555); conseillers au grand conseil (1483-1752); requête des avocats du Parlement au roi (xvii<sup>e</sup> s.); secrétaires du roi (1621); mémoire sur la Chambre des comptes de Lorraine; parlement de Metz; liste d'officiers (1633-1754); lettre signée : d'Arco (1752).

**26,479.** — Recueil de vingt-sept titres originaux, qui sont des édits, déclarations, lettres patentes de Louis XIV et arrêts du conseil d'État concernant la Chambre de justice établie en 1661 (1661-1669).

**26,480.** — Copie de titres concernant l'abbaye N.-D. de Saintes, depuis l'an 1047 jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> s.; chartes concernant l'évêché de Mende (1161-1306); Madelaine de Châteaudun (1269); domaine du roi en Champagne (1296); Narbonne (1307); Gisors et Calais (1308-1309); le Puy (1345, v. st.); testament de Louis de Bourbon (1375, v. st.); traité touchant le duché d'Aquitaine entre Henri IV, roi d'Angleterre, et les princes du sang de France (1412); Limoges (1421); impôt établi sur la ville et le diocèse de Paris (1422); le Puy (1448); montre de la compagnie de Gassey (v. 1450); Lesparre et Car-

cans (1450); le Puy (1470); emprunt pour une guerre contre les Turcs (1567); Viviers (1210-1701).

**26,481.** — Angoulême (1299-1364); Auberive (1189); Aubigny (1419); histoire de la vicomté de Bricquebec; S<sup>te</sup>-Croix de Bordeaux (1027); Bordeaux (1309-1310); abbaye de Chage (1135); la Charité (1266); Labatut (1332); Lyon (1611); Montagnac (1398); Nîmes (1184-1498); Noyon (1170); Passavant (1375); Pont-de-l'Arche (1364); Ponthieu (1320-1665); Puissalicon (1398-1474); Reims (1568); Rieumes (1320); Royan (1468-1471); Roye; S<sup>t</sup>-Dizier (1451-1650); S<sup>t</sup>-Martial de Montmorillon (1337); S<sup>t</sup>-Michel-en-Thiérache (1235-1247); S<sup>t</sup>-Pau (1335); S<sup>t</sup>-Thibault, près Semur (1499); Sallies (1299-1683); Sernian (1398-1468); Terrisse (1398); Vieussan (1466); censier de Villemoutiers (1289).

**26,482.** — Recueil de lettres patentes de Louis XIV et d'arrêts du conseil d'État depuis 1674 jusqu'en 1690 concernant les protestants.

**26,483.** — Registres des notaires de Chanceaux (1639), et de Nant (1676-1677).

**26,484.** — Registre hérédital des sergenteries de Vey et d'Isigny (1624).

---

# ÉTAT

DES

## CATALOGUES DES MANUSCRITS

DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE

---

Comme nous l'avons annoncé dans notre programme, nous publierons prochainement dans le *Cabinet historique* les catalogues des manuscrits de plusieurs bibliothèques des départements qui nous ont été promis soit par des bibliothécaires, soit par les collaborateurs qui nous ont offert leur dévoué et intelligent concours. Nous répondrons ainsi, dans une certaine mesure, aux légitimes exigences des érudits, dont les efforts sont souvent stériles, faute d'un guide indispensable à leurs recherches. Sans doute on a fait, surtout dans ces dernières années, de louables tentatives pour exhumer de la poussière des bibliothèques des trésors longtemps restés enfouis; mais si l'on compare ce qui a été fait et ce qui reste à faire,

il faudra bien reconnaître que dans beaucoup de dépôts, même très-importants, rien n'a été encore entrepris pour assurer l'intégrité des collections, et que tout est aujourd'hui au même point qu'il y a cinquante ans.

A qui faut-il s'en prendre d'une pareille négligence? Il serait difficile de répondre à cette question d'une façon catégorique. L'État a prescrit, au moins dans les limites du possible, tout ce qui était nécessaire pour provoquer la confection des catalogues des manuscrits. En effet, sans parler du premier catalogue officiel en quatre volumes in-folio, publié de 1739 à 1744, des manuscrits orientaux, grecs et latins de la Bibliothèque du roi et du catalogue des livres chinois, par Fourmont, il a été rédigé, par ordre du gouvernement, un catalogue des manuscrits italiens et un des manuscrits espagnols des bibliothèques de Paris. Le catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, également entrepris par ordre du gouvernement, se continue : le troisième volume est sous presse ; deux catalogues des manuscrits orientaux, un pour les fonds hébreu et samaritain, l'autre pour les fonds syriaque et sabéen, sont imprimés depuis plusieurs années ; enfin d'autres catalogues, celui des manuscrits espagnols, ceux des manuscrits arabes, persans, éthiopiens et arméniens, sont en préparation. A côté de ces publications officielles, il faut placer les travaux du même genre dus à l'initiative pri-

vée : ceux de Hamilton et Langlès pour les manuscrits sanscrits, de M. Paulin Paris pour une portion des manuscrits français, du P. Martinof pour les manuscrits slaves, enfin les nombreux inventaires déjà publiés ou continués par M. Delisle, avec une persévérance qui est pour ses subordonnés en même temps une leçon et un exemple.

Passons maintenant aux bibliothèques des départements sur lesquelles s'est exercée l'action de l'État. Une ordonnance royale du 3 août 1841, rendue sur le rapport de M. Villemain, ministre de l'instruction publique, ayant prescrit la rédaction et la publication d'un catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, une commission fut instituée qui fit commencer les catalogues des manuscrits d'Autun, Laon, Montpellier et Albi. Le volume qui les contient parut en 1849. Un deuxième volume relatif aux manuscrits de Troyes, fut imprimé en 1855 ; en 1861, parurent les catalogues de Saint-Omer, Épinal, Saint-Dié, Saint-Mihiel et Schlestadt ; enfin, le quatrième et dernier volume, publié en 1872, est relatif aux manuscrits d'Arras, d'Avranches et de Boulogne.

On le voit, les résultats de cette institution sont lents à se produire. Il est vrai de dire qu'il y a actuellement sous presse deux volumes presque entièrement achevés. Ils contiendront les catalogues des manuscrits de Metz, Verdun, Charle-

ville et Douai. Il faut dire encore que ceux de Rouen, par M. de Beaurepaire, de Besançon, par M. Castan, et de Toulouse, par M. Molinier, sont en cours d'exécution ou vont être commencés.

A diverses époques, il a été rédigé quelques catalogues ou inventaires, dus soit à des bibliothécaires zélés, soit à des érudits qui appréciaient l'importance des dépôts où ils étaient admis à pénétrer. Honneur et reconnaissance à ces modestes travailleurs que n'ont pu arrêter l'aridité et les difficultés d'une pareille entreprise ! C'est à eux que la France, qui a eu à déplorer de trop nombreuses déprédations, doit peut-être la conservation d'une partie des trésors de ses bibliothèques. Mais ils n'ont malheureusement eu que bien peu d'imitateurs (1).

Il nous reste à parler de l'ouvrage intitulé : *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliae, Helvetiae, Belgiae, Britanniae magnae, Hispaniae, Lusitaniae, asservantur* ; Leipzig, 1829, in-4, par Gustave-Frédéric Haenel, jurisconsulte allemand. Ce livre, fruit de sept années de travail et de recherches, restera un titre de gloire pour l'auteur ; malgré des lacunes

(1) Parmi ceux qui se sont acquis des droits à la reconnaissance des érudits, il convient de citer M. Louis Paris qui, pendant plus de vingt ans, a donné dans la deuxième partie du *Cabinet historique* le dépouillement d'un grand nombre de collections. Si le résultat de ses recherches n'est pas toujours consigné ici, c'est que peu de ces collections ont été l'objet d'un travail complet et méthodique.

et des imperfections, il n'en est pas moins un guide très-précieux et très-utile pour les érudits. Depuis cinquante ans, on le consulte toujours, faute de mieux; aussi est-il et sera-t-il peut-être longtemps encore le catalogue de beaucoup de bibliothèques. Il sera facile de s'en convaincre par l'état suivant (1).

Notre but étant uniquement de donner une statistique aussi complète que possible des catalogues ou inventaires de manuscrits dressés jusqu'à ce jour, tout en signalant ceux qui restent à faire, il n'y sera tenu compte des catalogues de livres imprimés qu'autant qu'ils renferment des listes de manuscrits. Abstraction sera faite également des notices relatives à tel ou tel manuscrit isolé et des ouvrages concernant l'histoire des dépôts, tels que ceux de M. Delisle pour le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, de M. Franklin pour les diverses bibliothèques de Paris, etc. Si, dans cet état, nous avons laissé échapper des omissions, nous accueillerons avec

(1) Il a été réimprimé avec quelques additions, principalement pour les manuscrits de la Bibliothèque nationale, de la bibliothèque Mazarine, de celle de Limoges, et avec des extraits du t. I du *Catal. gén.*, sous ce titre : *Dictionnaire des manuscrits, ou Recueil de catalogues de manuscrits existant dans les principales bibliothèques d'Europe, concernant plus particulièrement les matières ecclésiastiques et historiques*, t. 40 et 41 de la *Nouvelle encyclopédie théologique* de Migne. Paris, imp. Migne, 1853, 2 vol. in-8 de 1444 et 1803 col. — Nous désignons par la lettre H le catalogue de Haenel et par M celui de la collection Migne. Les chiffres qui suivent répondent aux numéros des colonnes des deux ouvrages.



reconnaissance tous les renseignements complémentaires que l'on voudra bien nous communiquer; nous éprouverons une véritable satisfaction et nous croirons avoir rendu quelque service si, en donnant l'hospitalité du *Cabinet historique* à des catalogues ou inventaires, nous parvenons à combler en partie une lacune aussi regrettable.

Il serait facile d'appliquer le remède au mal, bien que, dans la pratique, on ait souvent à surmonter des obstacles sérieux, soit de la part des bibliothécaires, soit de la part des municipalités. C'est à la commission du Catalogue général qu'il appartient de les examiner et de faire tous ses efforts pour les aplanir.

Qu'il nous soit permis de citer encore une fois ici, comme conclusion, ces mots tombés de trop haut pour qu'ils restent sans écho : « Aucun établissement, dit M. Delisle au commencement de la préface de son *Inventaire des manuscrits français*, aucun établissement ne peut se soustraire à l'obligation de faire connaître les manuscrits qu'il possède, et le meilleur moyen d'atteindre ce but consiste à en imprimer les catalogues. Par là, et par là seulement, les richesses des savants reçoivent une direction assurée; par là aussi l'attention publique est attirée sur les recherches de nos collections, de façon à rendre impossible le retour d'abus et d'infidélités sur lesquels nous avons eu trop souvent à gémir. »

Ulysse ROBERT,

ABBEVILLE. — *Catalogue de la bibliothèque communale d'Abbeville*, par Charles Louandre. *Manuscripts*, t. II, p. 257-260. Abbeville, imp. de A. Boulanger, 1836 et 1837. 2 vol. in-8 de x-283 et 332 p.

AIX. — H., 1-15. — M., 58-75.

*Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Méjanès*, par M. Rouard. In-8 de 128 p.; volume inachevé et non publié.

*Catalogue raisonné des manuscrits concernant la ville d'Arles, déposés dans la bibliothèque d'Aix, dite de Méjanès*, par J.-L.-G. Mouan, avocat, sous-bibliothécaire, etc. Aix, imp. Aubin, 1847. In-8 de III et 85 p.

ALBI. — H., 15-17.

*Manuscripts de la bibliothèque d'Albi*, catalogue rédigé par Libri et revu par M. Félix Ravaisson, dans le t. I du *Catal. gén.*, p. 479-498.

*Catalogue sommaire*, extrait du *Catal. gén.*, dans M., 75-82.

ALENÇON. — H., 18-21. — M., 81-86.

AMIENS. — H., 21-27. — M., 87-108, avec additions.

*Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque communale de la ville d'Amiens*, par J. Garnier, bibliothécaire-adjoint, etc. Amiens, imp. de Duval et Herment, 1843. In-8 de LV et 563 p.

ANGERS. — H., 27-29. — M., 107-110.

*Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Angers*, par M. Albert Lemarchant, conservateur-adjoint. Angers, imp. de Cosnier et Lachèse, 1863. In-8 de VII et 510 p.

ANGOULÊME. — H., 29. — M., 109-110.

ARLES. — H., 29-30. — M., 111,

ARRAS. — H., 30-49. — M., 111-138.

*Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville d'Arras*, [par Caron], d'après le travail de M. Quicherat. Arras, typ. et lith. de A. Courtin, 1860. In-8 de v et 703 p. et 19 pl.

*Manuscrits de la bibliothèque d'Arras*, par M. J. Quicherat, dans le t. IV. du *Catal. gén.*, p. 1-426.

*Codices manuscripti in bibliotheca S<sup>ti</sup>-Vedasti apud Atrebatiam*, [par sir Th. Phillipps]. Paris, imp. Pihan-Delaforest, 1828. In-8 de 76 p., p. 1-70.

AUTUN. — H., 63 (1).

AUXERRE. — H., 64. — M., 163-164.

*Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Auxerre*, par M. Max. Quantin. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. XXVIII, p. 610-691).

AVIGNON. — H., 50-61. — M., 163-180.

AVRANCHES. — *Manuscrits de la bibliothèque d'Avranches*, par M. Taranne, dans le t. IV du *Catal. gén.*, p. 429-562.

BASTIA. — H., 65. — M., 179-180.

BAUME. — H., 65. — M., 179-180.

BEAUNE. — H., 65-67. — M., 179-182.

BEAUVAIS. — H., 67. — M., 181-184, avec additions.

BERGUES.

Catalogue de quelques manuscrits de la bibliothèque

(I) Il y a dans le t. I du *Catal. gén.*, p. 3-40, un catalogue des manuscrits de la bibliothèque du séminaire d'Autun. Il a été rédigé par Libri. — Voy. M., 137-164.

communale de Bergues, p. 196 sqq. du *Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord*, par M. Le Glay, correspondant de l'Institut. Lille, 1841. In-8 de 496 p.

BESANÇON. — H., 68-83. — M., 183-202.

BLOIS. — H., 83. — M., 201-202.

BORDEAUX. — H., 83-84. — M., 201-202.

*Histoire et description de la bibliothèque publique de la ville de Bordeaux, et aperçu des principaux ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, qu'elle renferme*, par J.-B. Gergerès, ancien magistrat, bibliothécaire de la ville. *Manuscrits*, p. 194-245. Paris, Derache, et Bordeaux, Coderc, Degréteau et Poujol, 1864. In-8 de 276 p. (1).

BOULOGNE. — H., 84-87. — M., 201-206.

*Manuscrits de la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer*, par M. Michelant, dans le t. IV du *Catal. gén.*, p. 565-699.

*Codices manuscripti olim in Bibliothecas (sic) Abbatix S. Vedasti, et Ecclesix cathedralis Atrebatix, Abbatix S. Eligii, prope Atrebatiam; et S. Bertini, apud S. Audomarum, sed hodie in Bibliotheca publicâ apud Boulogne, conservati*, [par sir Th. Phillipps], à la suite du *Codices manuscripti in bibliotheca S<sup>ti</sup>-Vedasti, apud Atrebatiam*, mentionné plus haut; p. 71-73.

BOURG. — H., 500. — M., 205-206.

BOURGES. — H., 88-95. — M., 207-218.

*Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bourges, texte et dessins* par M. le baron de Girardot. Paris, librairie archéologique de Didron, 1859. In-4 de 164 p.

(1) Le catalogue des manuscrits de Bordeaux, par M. Delpit, est sous presse et formera un volume in-4.

BREST. — H., 96. — M., 217-218.

CAEN. — H., 96-99. — M., 217-222.

CAMBRAI. — H., 99-115. — M., 221-242.

*Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai*, par A. Le Glay. Cambrai, F. Hurez, 1831. In-8 de XII et 256 p.

Catalogue de quelques manuscrits de la bibliothèque communale de Cambrai, p. 85 sqq. du *Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord*, par M. Le Glay.

CARCASSONNE. — H., 115. — M., 241-242.

*Étude sur les manuscrits de la bibliothèque publique de Carcassonne*, par Ch. Fierville, dans les *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne*, t. III, 1870, p. 118-328.

CARPENTRAS. — H., 115-117. — M., 241-246.

*Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras*, par C.-G.-A. Lambert, bibliothécaire. Carpentras, imp. Rolland, 1862. 3 vol. in-8 de xx-463, xv-473 et 442 p.

CASTRES. — H., 118. — M., 245-246.

CHALON-SUR-SAÔNE. — H., 118. — M., 245-246.

CHALONS-SUR-MARNE. — H., 118. — M., 245-246.

CHARLEVILLE. — H., 119-124. — M., 245-254.

*Manuscrits de la bibliothèque de Charleville*, par M. J. Quicherat, dans le t. V du *Catal. gén.*, p. 545-677 (sous presse).

CHARTRES. — H., 124-138.

*Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de*

*Chartres*. Chartres, imp. Garnier, 1840. In-8 de XII et 212 p., réimprimé dans M., 253-348.

CHATILLON-SUR-SEINE. — H., 138. — M., 349-350. — Voy. le *Cab. histor.*, t. I. *Catal.*, p. 308.

CHAUMONT. — H., 139. — M., 349-350.

CLERMONT. — H., 140. — M., 351-360.

*Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)*, mis en ordre par B. Gonod, professeur de rhétorique au collège royal, bibliothécaire de la ville. — *Manuscrits*, p. 513-544. Clermont-Ferrand, imp. Perol, 1839. In-8 de XLII et 653 p.

COLMAR. — H., 140-141. — M., 359-362.

COMPIÈGNE. — H., 142. — M., 361-362.

DIGNE. — H., 143. — M., 363-364.

DIJON. — H., 144-149. — M., 363-370.

DOUAI. — H., 149-164. — M., 369-390.

*Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Douai*, par H.-R. Duthillœul, bibliothécaire, suivi d'une *Notice sur les manuscrits de cette bibliothèque, relatifs à la législation et à la jurisprudence*, par M. le conseiller Tailliar. Douai, Ceret-Carpentier, 1846. In-8 de XXXIX-548 et VIII-135 p.

*Manuscrits de la bibliothèque de Douai*, par M. l'abbé Dehaisnes, t. VI du *Catal. gén.*, (sous presse).

Catalogue de quelques manuscrits de la bibliothèque communale de Douai, p. 133 sqq. du *Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord*, par M. Le Glay.

ÉPERNAY. — *Catalogue [des manuscrits] de la bibliothèque communale d'Épernay*. S. l. n. d. 1867. In-8 de xxii p.

ÉPINAL. — *Manuscrits de la bibliothèque d'Épinal*, par M. Michelant, dans le t. III du *Catal. gén.*, p. 391-471.

GRASSE. — H., 164. — M., 389-390.

GRAY. — H., 164. — M. 389-390.

GRENOBLE. — H., 165-170. — M., 389-396.

HAVRE (le). — H., 170. — M., 395-396.

LANGRES. — H., 170. — M., 397-398.

*Notice des manuscrits de la bibliothèque de Langres*, par M. de la Boullaye, bibliothécaire, publiée dans la *Haute-Marne*, revue champenoise, p. 451, 499, 523, 547, 585 et 587. 1856. In-4.

LAON. — H., 170-178.

*Manuscrits de la bibliothèque de Laon*, par M. Félix Ravaisson, dans le t. I du *Catal. gén.*, p. 41-255, avec un *Appendice au catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Laon*, *ibid.*, p. 504-693. — Abrégé dans M., 397-474.

LILLE. — H., 178-190. — M., 473-486.

*Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Lille*, dressé par sir Thomas Phillipps, baronnet anglais, en juin 1828, réimprimé par M. A. Dinaux, avec additions et corrections, dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, nouvelle série, t. II, p. 461 bis-503.

*Catalogue descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Lille*, par M. Le Glay, correspondant de l'Institut. Lille, Vanackere, 1848. In-8 de xxxvi et 443 p.

Catalogue de quelques manuscrits de la bibliothèque communale de Lille, p. 33 sqq. du *Mémoire sur les biblio-*

*thèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord*, par M. Le Glay.

LIMOGES. — H., 190. — M., 485-494, d'après la *Notice sur les manuscrits conservés au séminaire et à l'hôtel-de-ville de Limoges*, par M. Allou, extraite de l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France*, 1836, t. I, p. 221-234.

LOUVIERS. — *Catalogue de la bibliothèque de Louviers, ...* par L. Bréauté, bibliothécaire. — *Manuscrits*, p. 363-378. Rouen, imp. Péron, 1843. In-8 de 378 p.

LYON. — H., 190-198. — M., 493-504.

*Manuscrits de la bibliothèque de Lyon, ou notices sur leur ancienneté, leurs auteurs, les objets qu'on y a traités, le caractère de leur écriture, l'indication de ceux à qui ils appartiennent, etc., précédées : 1° d'une histoire des anciennes bibliothèques de Lyon, et en particulier de celle de la ville ; 2° d'un essai historique sur les manuscrits en général, leurs ornemens, leur cherté, ceux qui sont à remarquer dans les principales bibliothèques de l'Europe, avec une bibliographie spéciale des catalogues qui les ont décrits*, par Ant.-Fr. Delandine, bibliothécaire de Lyon, etc. Paris, Renouard, Schœl et Lenormand ; Lyon, à la Bibliothèque et chez les principaux libraires, 1812. 3 vol. in-8 de 489, 542 et 594 p.

MANS (le). — H., 198-210. — M., 503-518.

MARSEILLE. — H., 210-213. — M., 519-524.

MEAUX. — H., 214-215. — M., 523-526.

METZ. — H., 215-227. — M., 525-542.

*Catalogue des manuscrits relatifs à l'histoire de Metz et de la Lorraine*, rédigé par M. Clercx, conservateur. Metz, F. Blanc, 1856. In-8 de 238 p.

*Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Metz*, [d'après les notes de M. J. Quicherat], dans les *Mémoires de*



la *Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1874, p. 165-338.

*Manuscrits de la bibliothèque de Metz*, par M. J. Quicherat, dans le t. V. du *Catal. gén.*, p. 3-415 (sous presse).

MONTBÉLIARD. — H., 229. — M., 543-544.

MONTPELLIER. — H., 229-247.

*Manuscrits de la bibliothèque de la ville de Montpellier*, par Libri, dans le t. I du *Catal. gén.*, p. 257-277.

*Manuscrits de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier*, par le même, *ibid.*, p. 279-477, avec un *Appendice au catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier*, *ibid.*, p. 695-830. — Abrégé dans M., 543-612.

MOULINS. — H., 247. — M., 611-612.

*Notice sur la bibliothèque publique de la ville de Moulins*. — *Manuscrits*, p. 19-22. Moulins, imp. Place-Bujon, 1832. In-12 de 44 p.

NANCY. — H., 247-249. — M., 611-614.

NANTES. — H., 249. — M., 613-614 (1).

NEVERS. — H., 249-250. — M., 613-614.

*Catalogue méthodique des livres et manuscrits. Sciences et arts*. Nevers, J. Vincent, 1875. In-8 de 127 p.

NIMES. — H., 250. — M., 613-616.

*Catalogue de la bibliothèque de Nîmes*. Second supplément contenant les augmentations de ce dépôt depuis 1837 jusqu'à ce jour, dressé par feu A.-A. Liotard, con-

(1) Les manuscrits sont compris dans le *Catalogue méthodique de la bibliothèque publique de Nantes*, par Émile Péhant, conservateur de cette bibliothèque. Nantes, Guéraud et C<sup>ie</sup>, 1859-1874; 6 vol. in-8.

servateur de la bibliothèque, revu, complété et publié par Ch. Liotard, conservateur-adjoint honoraire. — *Manuscrits*, p. 510-513. Nîmes, Clavel-Ballivet, 1861. In-8 de xv et 568 p.

ORLÉANS. — H., 267-279. — M., 639-656.

*Manuscrits de la bibliothèque d'Orléans, ou Notices sur leur ancienneté, leurs auteurs, les objets qu'on y a traités, le caractère de leur écriture, l'indication de ceux à qui ils ont appartenu, etc., précédées de notes historiques sur les anciennes bibliothèques d'Orléans, et en particulier sur celle de la ville*, par A. Septier. Orléans, 1820. In-8 de 287 p.

PAMIERS. — H., 280. — M., 655-656.

PARIS.

**Bibliothèque nationale.** — *Catalogus codicum manuseriptorum bibliothecæ regiæ*. Parisiis, e typographia regia, 1739-1744. 4 vol. in-fol. — Le t. I, 1739, de II et 458 p., plus la table, concerne les manuscrits orientaux ; le t. II, 1740, de 626 et XIV p., concerne les manuscrits grecs ; les t. III et IV, 1744, de X-632 et 536-CXXXVIII p., les manuscrits latins.

*Catalogus librorum bibliothecæ regiæ sinicorum*, p. 345-516 du *Lingux sinarum mandarinicæ hieroglyphicæ grammaticæ duplex*, etc., par Étienne Fourmont. Paris, Guérin, Rollin et Bullot, 1742. In-fol. de 516 p.

*Catalogue des manuscrits samskrits de la Bibliothèque impériale, avec des notices du contenu de la plupart des ouvrages, etc.*, par MM. Alexandre Hamilton, membre de la Société asiatique de Calcutta, etc., et L. Langlès, membre de l'Institut de France, etc. Paris, imp. bibliographique, 1807. In-12 de 118 p.

*I manoscritti italiani della regia biblioteca Parigina, descritti ed illustrati* dal dottore Antonio Marsand, professore emerito dell' imperiale e reale università di Padova.

Parigi, della stamperia reale, 1835-1838. 2 vol. in-4 de XIII-867 p., et v-517 p. — Le titre du t. II est suivi de ce sous-titre : *Continuazione e fine. Volume II<sup>o</sup> che contiene altresì la descrizione e l'illustrazione de' manoscritti italiani delle tre regie biblioteche, l'Arsenale, Santa Genovefa, la Mazarina.*

*Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi, leur histoire et celle des textes allemands, anglois, hollandois, italiens, espagnols de la même collection.* Paris, Techener, 1836-1848. 7 vol. in-8, plus la table des 5 premiers vol.

*Catálogo razonado de los manuscritos españoles existentes en la biblioteca real de Paris seguido de un suplemento que contiene los de las otras tres bibliotecas publicas (del Arsenal, de Santa Genoveva y Mazarina),* por Eugenio de Ochoa. Paris, en la imprenta real, 1844. In-4 de XI et 703 p.

*Les manuscrits slaves de la Bibliothèque impériale de Paris,* par le P. Martinof, de la Compagnie de Jésus. Paris, Julien, Lanier, Cosnard et C<sup>ie</sup>, 1858. In-8 de 113 p.. et 1 pl.

*Inventaire des manuscrits latins conservés à la Bibliothèque nationale sous les numéros 8,823-18,613, et faisant suite à la série dont le catalogue a été publié en 1744,* par Léopold Delisle, membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1863-1871. In-8. — Cet inventaire, publié par fragments dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, se décompose comme il suit :

1<sup>o</sup> *Inventaire des manuscrits conservés à la Bibliothèque impériale sous les nos 8,823-11,503 du fonds latin, extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes, 5<sup>e</sup> série, t. III et IV, 1863.* 1 vol. in-8 de 126 p.

2<sup>o</sup> *Inventaire des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes, 6<sup>e</sup> série, t. I, III et IV, 1868.* 1 vol. de 132 p.

3<sup>o</sup> *Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor,*

extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6<sup>e</sup> série, t. V, 1869. Broch. de 79 p.

4<sup>o</sup> *Inventaire des manuscrits de la Sorbonne*, extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXI, 1870. Broch. de 77 p.

5<sup>o</sup> *Inventaire des manuscrits latins de Notre-Dame et d'autres fonds*, extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXII, 1 vol. de 105 p., et suivi de l'*État des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale au 1<sup>er</sup> août 1871*, XLIII p.

*Inventaire des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale insérés au fonds des nouvelles acquisitions du 1<sup>er</sup> août 1871 au 1<sup>er</sup> mars 1874*, extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXIV, p. 76-92. Broch. de 16 p.

*Catalogue analytique des diplômes, chartes et actes relatifs à l'histoire de Touraine contenus dans la collection de dom Housseau*, par Émile Mabille, employé à la Bibliothèque nationale, publié par la *Société archéologique de Touraine*, t. XIV. Tours, imp. Ladevèze, 1863. In-8 de 748 p.

*Catalogues des manuscrits hébreux et samaritains de la Bibliothèque impériale*. Imp. imp., 1866. In-4 de VIII et 237 p.

*Catalogue des manuscrits français*, publié par ordre de l'Empereur et du Gouvernement. Paris, Firmin-Didot. T. I, 1868, de IX et 783 p. ; t. II, 1874, de 810 p. (Le t. III est sous presse ; 51 feuilles sont tirées).

*Notice sur des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale*, par M. L. Delisle. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXII, 1871, p. 237-290.

*Notice sur des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale : Baluze, Bréquigny et Brienne*, [par M. L. Delisle]. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXV, 1874, p. 266-325.

*Note sur le catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements, suivie du catalogue de 50 manuscrits*

de la *Bibliothèque nationale*. Nogent-le-Rotrou, imp. A. Gouverneur, 1873. In-8 de 53 p.

*Catalogues des manuscrits syriaques et sabéens (mandaites) de la Bibliothèque nationale*, [par M. Zotenberg]. Imp. nat., 1874. In-4 de vi et 216 p.

*Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale*, par Léopold Delisle, membre de l'Institut, directeur de la Bibliothèque nationale. T. I. Théologie. — Paris, Champion, 1876. In-8 de CLIX et 201 p.

*Inventaire sommaire des nouvelles collections de titres originaux de la Bibliothèque nationale* [mss. fr. 25, 297-26, 484]. par Ulysse Robert, dans le *Cab. histor.*, t. XXIII, *Catal.*, p. 1-100.

*Catalogue des manuscrits éthiopiens (gheez et amharique) de la Bibliothèque nationale*, par M. Zotenberg. (Sous presse; 15 feuilles sont tirées.)

Inventaire sommaire de divers fonds de la Bibliothèque nationale, dans M., 657-1139, se divisant de la manière suivante :

1° *Manuscrits français appartenant à divers fonds*, 657-679 ;

2° *Manuscrits latins*, 679-720 ;

3° *Ancien fonds du roi*, 720-837 ;

4° *Fonds de Colbert*, 837-909 ;

5° *Fonds de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, 909-1023 ;

6° *Fonds Dupuy*, 1023-1049 ;

7° *Fonds de Brienne*, 1049-1056 ;

8° *Fonds de Baluze*, 1056-1060 ;

9° *Fonds de Mesme*, 1060-1073 ;

10° *Fonds Lancelot*, 1073-1080 ;

11° *Manuscrits provenant de Saint-Martial de Limoges*, 1080-1096 ;

12° *Documents ecclésiastiques concernant la Bretagne*, 1096-1120 ;

13° *Catalogue des manuscrits arméniens de la Bibliothèque du roi, dressé en 1735 par M. l'abbé de Villefroy*, 1120-1139.

**Bibliothèque de l'Arsenal.** — H., 298-380. — M., 1191-1294.

*Dépouillement du recueil Conrart de la bibliothèque de l'Arsenal*, dans le *Cab. histor.*, t. V.-XXII passim.

**Bibliothèque de l'Institut.** — H., 293-297. — M., 1155-1160.

*Inventaire de la collection Godefroy*, par MM. Lud. Lallanne et Servois, publié dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1865, 2° partie, p. 1-239, et 1866, 2° partie, p. 1-128.

**Bibliothèque du Louvre.** — *Les manuscrits de la bibliothèque du Louvre brûlés dans la nuit du 23 au 24 mai 1871 sous le règne de la Commune*, par Louis Paris, directeur du *Cabinet historique*. Paris, au Cabinet historique, et Dumoulin, 1872. In-8 de xi et 68 p. — Extrait du *Cab. histor.*, t. XVII, p. 1-32, 100-135 et 161-170.

**Bibliothèque Mazarine.** — H., 297. — M., 1177-1192, avec additions.

*Les manuscrits historiques de la bibliothèque Mazarine*, dans le *Cab. histor.*, t. XX, p. 192-207 et 254-271 ; t. XXI, p. 43-60 et 106-125.

**Bibliothèque Sainte-Geneviève.** — H., 282-293. — M., 1139-1156.

**Bibliothèque du Sénat.** — *Catalogue de la bibliothèque du Sénat.* — *Manuscrits*, p. 894-949. Paris, typ. Lahure, 1868. In-8 de xvi et 1033 p.

**Bibliothèque de la Sorbonne.** — M., 1161-1178.

**Bibliothèque de la Ville.** — H., 381-382. — M., 1159-1162.

PÉRIGUEUX. — H., 382. — M., 1293-1294.

PERPIGNAN. — H., 383-384. — M., 1293-1296.

*Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque communale de Perpignan*, par A. Fourquet, bibliothécaire. Perpignan, imp. Alzine, 1867. In-8 de XII et 472 p.

POITIERS. — H., 385-387. — M., 1295-1300.

*Inventaire analytique et descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Poitiers*, par Paul de Fleury. Poitiers, imp. Dupré, 1868. In-8 de 98 p.

*Tables des manuscrits de D. Fonteneau, conservés à la bibliothèque de Poitiers*, par M. Redet. Poitiers, Saurin; Paris, Derache, 1839. In-8 de XVI et 465 p.

PONTARLIER. — H., 387. — M., 1299-1300.

PONTOISE. — H., 387-388. — M., 1299-1300.

PROVINS. — H., 388. — M., 1299-1300.

PUY (le). — H., 388. — M., 1301-1302.

REIMS. — H., 389-410. — M., 1301-1328.

RENNES. — H., 410-411. — M., 1327-1330.

*Description, notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque publique de Rennes, etc.*, par Dominique Maillet. Rennes, imp. Amb. Jausions, 1837. In-8 de XVI et 241 p. — Il en a été publié un *Supplément* en 1843. In-8.

RHODEZ. — H., 411. — M., 1329-1330.

ROCHELLE (la). — H., 412-414. — M., 1331-1334

ROUEN. — H., 414-434. — M., 1333-1336.

*Catalogue des manuscrits de la bibliothèque municipale de Rouen relatifs à la Normandie, précédé d'une notice sur la formation de la bibliothèque et ses accroissements successifs*, publié sous l'administration de M. E. Nétien, maire, par

Ed. Frère, conservateur de la bibliothèque. Rouen, imp. de H. Boissel, 1874. In-8 de xvi et 208 p.

SAINT-DIÉ. — H., 142-143. — M., 361-364.

*Manuscrits de la bibliothèque de Saint-Dié*, par M. Michelant, dans le t. III du *Catal. gén.*, p. 475-505.

SAINT-MIHIEL. — H., 227-229. — M., 541-544.

*Manuscrits de la bibliothèque de Saint-Mihiel*, par M. Michelant, dans le t. III du *Catal. gén.*, p. 509-539.

SAINT-OMER. — H., 251-267. — M., 615-640.

*Catalogue sommaire des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Saint-Omer* [par Piers]. Saint-Omer, imp. Lemaire, 1830. In-8 de 32 p.

*Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer, concernant l'histoire de France*, par H. Piers, membre de la Société royale des antiquaires de France. Lille, imp. Libert-Petitot, 1840. In-8 de 88 p.

*Manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer*, par M. Michelant, dans le t. III du *Catal. gén.*, p. 1-386. — Un tirage à part du travail de M. Michelant sur les mss. de S<sup>t</sup>-Omer, avec table, forme un volume in-4 de 465 p., auquel M. Duchet a joint un supplément comprenant la notice des mss. 843-887 (in-4 de 39 p.) et des additions et corrections (in-4 de 90 p.). Voyez la *Revue critique* du 15 novembre 1873.

SAINT-QUENTIN. — H., 389. — M., 1301-1302.

SCHLESTADT. — H., 437-438. — M., 1355-1358.

*Manuscrits de la bibliothèque de Schlestadt*, par M. Michelant, dans le t. III du *Catal. gén.*, p. 543-602.

SEMUR. — *Cab. histor.*, t. II. *Catal.*, p. 5.



SENS. — H., 438-440. — M., 1357-1360. — Voy. le *Cab. histor.*, t. V, p. 43-50 (1).

SOISSONS. — H., 440-444. — M., 1359-1368.

STRASBOURG. — H., 445-475. — M., 1367-1406.

TONNERRE. — *Cab. histor.*, t. II. *Catal.*, p. 54 sqq.

TOULOUSE. — H., 475-480. — M., 1405-1412.

TOURS. — H., 480-486. — M., 1411-1420.

*Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Tours*, par A. Dorange. Tours, Bouserez, 1875. In-4 de VIII et 582 p.

TRÉVOUX. — H., 490. — M., 1419-1420.

TROYES. — H., 486-490. — M., 1421-1428.

*Manuscrits de la bibliothèque de Troyes*, par M. Harmand, t. II du *Catal. gén.*

VALENCIENNES. — H., 491-492. — M., 1427-1428.

*Rapport adressé à M. Victor Cousin, pair de France, sur divers manuscrits français de la bibliothèque de Valenciennes*, par M. J. Mangeart, professeur de philosophie. Valenciennes, lib. Lemaître, 1838. In-8 de 44 p.

Catalogue de quelques manuscrits de la bibliothèque communale de Valenciennes, p. 163 sqq. du *Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord*, par M. Le Glay.

*Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque léguée à la ville de Valenciennes par M. Benezech*, rédigé par M. Dufour. Valenciennes, imp. Prignet, 1853. In-8 de 212 p.

*Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la biblio-*

(1) M. Julliot prépare un catalogue des manuscrits de la ville de Sens.

*thèque de Valenciennes*, par J. Mangeart, bibliothécaire, etc. Paris, Techener, et Valenciennes, Lemaître, 1860. Gr. in-8 de XIV et 764 p.

VENDÔME. — H., 492-498. — M., 1429-1438.

VERDUN. — *Manuscripts de la bibliothèque de Verdun*, par M. Michelant, dans le t. V du *Catal. gén.*, p. 423-536, (sous presse).

VERSAILLES. — H., 498. — M., 1437-1438.

VESOUL. — H., 498-499. — M., 1437-1438.  
*Catalogue des manuscrits et livres imprimés de la bibliothèque de la ville de Vesoul*. — *Manuscripts*, p. 417-426. Vesoul, typ. A Suchaux, 1863. In-8 de xv et 583 p.

VILLENEUVE-LES-AVIGNON. — H., 499. — M., 1437-1438

Voici maintenant un état des bibliothèques des départements qui possèdent un plus ou moins grand nombre de manuscrits et dont il n'a pas été fait, semble-t-il, de catalogues ou d'inventaires. Cet état, emprunté au *Journal de l'Instruction publique* du 15 novembre 1854, indique le nombre des manuscrits qui sont dans chaque bibliothèque. Il mérite, par l'importance de quelques-uns des dépôts mentionnés ci-dessous, d'attirer toute l'attention de la commission du Catalogue général.

Agen, 9.

Aire, 10.

Ajaccio, 1.

Alger, 1,002.

Argentan, 1.

Arles, 91.

Auch, 86.

Aurillac, 150.

Avallon, 99.

Bayeux, 10.

Béziers, 10.	Gray, 6.
Bourbôurg, 10.	Guéret, 6.
Briey, 2.	Issoudun, 3.
Brioude, 15.	Joigny, 81.
Brives, 12.	Lamballe, 15.
Cahors, 12.	Lannion, 1.
Calais, 43.	Laval, 19.
Castres, 3.	Lavaur, 1.
Cette, 2.	Libourne, 2.
Charolles, 8.	Loches, 20.
Châteaudun, 10.	Lunéville, 1.
Châteauroux, 2.	Lure, 1.
Cherbourg, 34.	Mâcon, 7.
Clamecy, 3.	Mamers, 1.
Cluni, 132.	Mantes, 2.
Conches, 8.	Marmande, 4.
Condom, 1.	Mauriac, 3.
Corte, 8.	Melun, 30.
Coutances, 26.	Mende, 60.
Dieppe, 8.	Meulan, 2.
Dinan, 1.	Mirande, 25.
Dole, 617.	Montauban, 3.
Domfront, 10.	Montbrison, 41.
Draguignan, 22.	Montivilliers, 6.
Dunkerque, 34.	Mortain, 5.
Évreux, 145.	Nantua, 2.
Falaise, 3.	Napoléon-Vendée (Rochesur-Yon), 6.
Fécamp, 29.	Narbonne, 12.
Foix, 8.	Neufchâteau, 2.
Fontainebleau, 3.	Neufchâtel, 6.
Fontenay, 3.	Niort, 21.
Fougères, 1.	Pithiviers, 3.
Fréjus, 9.	Pont-à-Mousson, 8.
Gap, 16.	Pont-de-Vaux, 2.
Gien, 1.	

Quimper, 32.	Saintes, 30.
Quingey, 7.	Salins, 35.
Remiremont, 8.	Saumur, 13.
Roanne, 75.	Sedan, 4.
Rochefort, 2.	Seilhac, 90.
Sables-d'Olonne, 1.	Tarbes, 75.
Saint-Amand (Cher), 3.	Toulon, 22.
Saint-Amand (Nord), 10.	Uzès, 2.
Saint-Brieuc, 128.	Valence, 26.
Saint-Calais, 1.	Valognes, 108.
Saint-Claude, 3.	Vannes, 4.
Saint-Étienne, 23.	Versailles, 115.
Saint-Gaudens, 1.	Vienne, 7.
Saint-Germain, 11.	Villeneuve, 135.
Saint-Lô, 2.	Vire, 4.
Saint-Malo, 3.	Vitry-le-François, 107(1).
Saint-Pol, 20.	Wissembourg, 87.

(1) M. Hérelle prépare un catalogue des manuscrits de Vitry-le-François.

---

# INVENTAIRE DES CARTULAIRES

CONSERVÉS DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS  
ET AUX ARCHIVES NATIONALES

SUIVI D'UNE

## BIBLIOGRAPHIE DES CARTULAIRES

PUBLIÉS EN FRANCE

---

Les érudits du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle avaient entrevu l'intérêt des cartulaires et leur utilité pour l'étude de l'histoire et du droit du moyen-âge, mais il était réservé à notre époque d'apprécier ces documents à leur valeur réelle. De là les nombreuses publications de cartulaires faites pendant ces trente dernières années. Les uns ont été imprimés dans la Collection des documents inédits, sous les auspices et aux frais de l'État; d'autres ont été insérés dans les mémoires des sociétés savantes des provinces; d'autres enfin ont été l'objet de publications particulières. On peut évaluer à plus de quatre-vingts les cartulaires

édités jusqu'à ce jour; dans ce nombre ne figurent pas les recueils de chartes ou les notices et travaux divers sur les cartulaires, qui s'élèvent à plus du double. Les efforts faits de toutes parts dans ce sens ne sont donc pas restés sans résultat. Mais il faut bien reconnaître, étant donnée la quantité considérable des cartulaires conservés dans les dépôts d'archives et les bibliothèques, qu'il y a encore beaucoup à faire. Les sociétés savantes surtout pourraient rendre de grands services, si, sacrifiant un peu de la place qu'elles consacrent dans leurs mémoires à des travaux plus ou moins intéressants, elles l'employaient à des publications de cartulaires ou si, les mettant au concours, elles cherchaient à les encourager.

C'est dans le désir d'être utile à ceux qui auraient le dessein d'entrer ou de persévérer dans cette voie que nous publions aujourd'hui un inventaire des cartulaires conservés dans les bibliothèques de Paris et aux Archives nationales. Il a été dressé presque en entier d'après le catalogue des manuscrits de l'ancien fonds latin, l'inventaire des manuscrits du nouveau fonds latin de la Bibliothèque nationale, par M. Delisle, et l'Inventaire sommaire des fonds des Archives, ouvrages excessivement rares ou trop coûteux pour qu'ils puissent être à la portée de tous. Les indications relatives à chaque cartulaire se réduisent au titre, à la date, au nombre des folios, à l'établissement dans lequel il est conservé et à sa cote actuelle. A la suite de cet

inventaire est une bibliographie des cartulaires français qui ont été publiés depuis 1840. Elle est l'œuvre de M. Delisle, qui l'avait ajoutée à la fin de son rapport sur le concours d'histoire de 1866 (1). M. l'Administrateur-général de la Bibliothèque nationale, avec une bienveillance dont il a déjà donné des preuves à notre modeste, mais utile entreprise, et dont nous le remercions très-sincèrement, nous a engagé à la réimprimer dans le *Cabinet historique*, en y ajoutant l'indication des cartulaires et recueils de chartes publiés depuis 1866 jusqu'à ce jour.

Les extraits et fragments de cartulaires, les recueils de chartes relatifs aux localités ou à divers établissements, feront l'objet d'un inventaire ultérieur qui comprendra, en même temps, les pouillés, les terriers et les censiers.

Ulysse ROBERT.

---

Abenon (Prieuré d'), diocèse de Lisieux.

Cartulaire du prieuré de S<sup>t</sup>-Barthélemi d'Abenon.  
xv<sup>e</sup> s. 89 fol. Additions du xvi<sup>e</sup> s. au commencement et à la fin (Bibliothèque nationale, ms. lat. 11,054).

(1) Ce rapport a été imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1866, 1<sup>er</sup> semestre, p. 496-530. Il en a été fait un tirage à part qui est depuis longtemps épuisé.

INVENTAIRE

DES CARTULAIRES

CONSERVÉS DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS  
ÉT AUX ARCHIVES NATIONALES

---

ABENON (Prieuré d'), diocèse de Lisieux.

Cartulaire du prieuré de S<sup>t</sup>-Barthélemi d'Abenon. xv<sup>e</sup> s., avec additions du xvi<sup>e</sup> s. au commencement et à la fin. 89 fol. (Bibliothèque nationale, ms. lat. 11054.)

ACEY (Abbaye d'), diocèse de Besançon.

Cartulaire de l'abbaye d'Acey. xiv<sup>e</sup> s. 30 fol. Mutilé au commencement. A la fin : « Indice alphabétique des maisons et autres choses mémorables mentionnées en ce livre. » (Bibl. n., ms. lat. 5683.)

AGDE (Évêché d').

Cartulaire de l'évêché d'Agde, copié en 1764. 141 fol., plus, au commencement, 21 fol. contenant : « Dissertation sur le présent cartulaire et description d'icelui, » et « Inventaire général et raisonné des chartres contenues dans le présent cartulaire. » (Bibl. n., ms. lat. 9999.)

AINAY (Abbaye d'), diocèse de Lyon.

Cartulaire de l'abbaye d'Ainay. xi<sup>e</sup> s. 101 fol. (Bibl. n., ms. lat. 11027.) — Publié. Voy. la *Bibliographie* au mot AINAY.



## ANGOULÊME.

« Cartulare comitum Pictavensium et Engolismæ, » et mieux des comtes de la Marche et d'Angoulême. Copié par Bouhier. xvii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. lat. 17089, fol. 477-573.)

Autre copie. xvii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. lat. 17191, fol. 133-183.)

Cartulaire de l'évêque d'Angoulême. xiii<sup>e</sup> s. 63 p. Manque le 1<sup>er</sup> fol. (Bibl. n., ms. lat. 13913.)

ANTONY (Dépendance de S<sup>t</sup>-Germain-des-Prés).

Cartulaire d'Antony. xv<sup>e</sup> s. 98 fol. (Archives nationales, L. 1040.)

Cartulaire d'Antony et Verrières. Copie de 1749. 353 et 140 fol. (Arch. n., LL. 1047-1048.)

## APREMONT (Seigneurie d'), en Lorraine.

Cartulaire de Geoffroi, sire d'Apremont. 1347-1354. xiv<sup>e</sup> s. 113 fol., plus 30 p. préliminaires. Au commencement, table moderne de 34 p. (Bibl. n., ms. fr. 11835.)

Rubriques des deux premiers cartulaires de la seigneurie d'Apremont. xv<sup>e</sup> s. 32 fol. (Bib. n., ms. fr. 11836.) — Voy. N.-D. du VAL.

## APT (Église d').

« Chartulaire de l'église d'Apt, » copié par Lancelot. xviii<sup>e</sup> s. 57 fol. (Bibl. n., ms. lat. 17778.)

## ARIVOUR (Abbaye de l'), diocèse de Troyes.

« Chartularium beate Marie de Ripatorio. » Copie faite en 1873, d'après le ms. original du xiii<sup>e</sup> s., qui est aux archives du département de l'Aube. 129 fol. (Bibl. n., nouv. acq. lat. 1228.)

## ARLAY (Seigneurie d'), en Franche-Comté.

Copie du cartulaire de Hugues de Châlon, sire d'Arlay, autrefois appelé *Cartulaire bleu*. xviii<sup>e</sup> s. 548 et 624 fol.

(Bibl. n., collection Moreau, 889 et 890.) — Le ms. original est aujourd'hui au Musée britannique (addit. mss., n° 17305), sous le titre de Cartulaire des sires d'Arlay.

**ARRAS** (Église d').

Cartulaire de l'église d'Arras. XIII<sup>e</sup> s. 87 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9930.)

Cartulaire des chapellenies de la cathédrale d'Arras. III<sup>e</sup> s. 145 fol. (Bibl. n., ms. lat. 17737.)

**AUTUN.** — VOY. S<sup>t</sup>-MARTIN. — VOY. S<sup>t</sup>-SYMPHORIEN.

**AVRAINVILLE** (Dépendance de S<sup>t</sup>-Germain-des-Prés).

Cartulaire d'Avrainville. Copie de 1754. 2 vol. de 192 et 161 fol. (Arch. n., LL. 1044-1045.)

**BAGNEUX** (Dépendance de S<sup>t</sup>-Germain-des-Prés).

Cartulaire de Bagnoux. XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s. 42 fol. (Arch. n., L. 1027.)

**BARBEAUX** (Abbaye de), diocèse de Sens.

Copie d'un cartulaire de l'abbaye de Barbeaux, aujourd'hui perdu. XVIII<sup>e</sup> s. 917 p. Écrit pour la bibliothèque de Colbert, (Bibl. n., ms. lat. 5466.) — Voyez J. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, à la table des cartulaires, p. 528.

Cartulaire du XIII<sup>e</sup> s. 344 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10943.)

**BARBEZIEUX** (Prieuré de), diocèse de Saintes.

Cartulaire du prieuré de Barbezieux. XII<sup>e</sup> s. 81 fol. Arch. n., LL. 1419.)

**BAR-LE-DUC** (Comté de).

Cartulaire du comté de Bar-le-Duc. XIII<sup>e</sup> s. 316 fol. Bibl. n., ms. fr. 11853.)

Autres. xiv<sup>e</sup> s. 212 et 205 fol. (Bibl. n., collect. de Lorraine, 718 et 719.)

**BAR-SUR-SEINE.**

Cartulaire des Trinitaires de Bar-sur-Seine. Copie du xviii<sup>e</sup> s. 2 vol. de 569 et 799 p. (Arch. n., LL. 1555.)

**BEAULIEU (Abbaye de), diocèse de Limoges.**

Copie du cartulaire de l'abbaye de Beaulieu-en-Limousin, d'après l'exemplaire de Justel. xvii<sup>e</sup> s. 322 p. (Bibl. n., ms. lat. 12858.)

Autre copie faite par ou pour Bouhier. xvii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. lat. 17089, p. 579-822.) — Publié. Voy. *Bibliogr.* BEAULIEU.

**BEAUMONT - LE - ROGER (Prieuré de), diocèse d'Évreux.**

Cartulaire de la Trinité de Beaumont-le-Roger. xiv<sup>e</sup> s. 153 fol. (Bibl. Mazarine, 1212.)

Copie du précédent faite en 1874. 133 fol. (Bibl. n., nouv. acq. lat. 1256.)

**BEAUMONT-SUR-OISE (Prieuré de S<sup>t</sup>-Léonor de), dépendance de S<sup>t</sup>-Martin-des-Champs.**

Copie d'un cartulaire du prieuré de S<sup>t</sup>-Léonor de Beaumont-sur-Oise. xviii<sup>e</sup> s. 26 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9974.)

**BEAUPRÉ (Abbaye de), diocèse de Beauvais.**

Cartulaire de l'abbaye de Beupré en Beauvaisis. xiii<sup>e</sup> s. 142 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9973.)

**BEAUPRÉ (Abbaye de), diocèse de Toul.**

Cartulaire de l'abbaye de Beupré. Fin du xii<sup>e</sup> s. 32 fol. Incomplet au commencement et à la fin. Manquent les neuf premiers fol. et les fol. 19-77. (Bibl. n., ms. lat. 11024.)

**BEURAIN** (Dépendance de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Denis).  
Cartulaire de Beurain. XIII<sup>e</sup> s. 36 fol. (Arch. n., LL. 1168.)

**BELLEVAUX** (Abbaye de), diocèse de Besançon.  
Copie du cartulaire de l'abbaye de Bellevaux. (Bibl. n., collect. Moreau, 870, fol. 89-684.)

**BELVOIR** (Seigneurie de), en Franche-Comté.  
Copie du cartulaire de Belvoir. XVII<sup>e</sup> s. (Bibl. n., collect. Moreau, 899, fol. 300-374.)

**BERTAUCOURT** (Abbaye de), diocèse d'Amiens.  
Copie presque intégrale du cartulaire de l'abbaye de Bertaucourt. XVIII<sup>e</sup> s. (Bibl. n., collect. Grenier, 93, fol. 36-163.)

**BESANÇON** (Archevêché et églises de).  
Cartulaire et titres de l'archevêché de Besançon. Copie du XVIII<sup>e</sup> s. 667 fol. (Bibl. n., collection Moreau, 862.)  
Copie du cartulaire de l'église de la Magdeleine de Besançon. XVIII<sup>e</sup> s. (Bibl. n., collect. Moreau, 876, fol. 2-419.)

Statuts, nécrologe et cartulaire de la confrérie de S<sup>t</sup>-Antoine et de S<sup>t</sup>-Éloi, réunie à la familiarité de l'église S<sup>t</sup>-Jean-Baptiste de Besançon. Copie du XVIII<sup>e</sup> s. (Bibl. n., collect. Moreau, 864, fol. 535-801.)

**BÈZE** (Abbaye de), diocèse de Langres.  
Cartulaire historique composé au commencement du XII<sup>e</sup> s. par le moine Jean, intitulé : *Liber memorabilium rerum seu etiam cartarum*. XII<sup>e</sup> s. 170 fol. (Bibl. n., ms. lat. 4937.) — Il a été publié dans le *Spicilège* de d'Achery, t. II, p. 400, et dans les *Analecta Divionensia*, t. I, p. 231-503.  
Chronique et cartulaire. Copie du XVII<sup>e</sup> s. 183 p. (Bibl. n., ms. lat. 17101.)

**BILLETES (Couvent des), à Paris.**

Cartulaire du couvent de la Charité N.-D., dit des Billetes, à Paris. xvi<sup>e</sup> s. 174 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10981.)

Cartulaire du xvii<sup>e</sup> s. 2 vol. de 515 et 341 p. (Arch. n., LL. 1492.)

Autre. xvii<sup>e</sup> s. 881 p. (Arch. n., LL. 1493.)

**BITHAINE (Abbaye de), diocèse de Besançon.**

Copie du cartulaire de l'abbaye de Bithaine. xviii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., collect. Moreau, 872, fol. 143-304.)

**BLOIS (Ville et comté de).**

Cartulaire du comté de Blois, renfermant principalement des privilèges accordés à des églises. xii-xiii<sup>e</sup> s. 114 fol. (Arch. n., KK. 895.)

Cartulaire rédigé par Jean de Villesavoir. 1071-1348. xiv<sup>e</sup> s. 66 fol. (Arch. n., KK. 896.)

Autre. xvi<sup>e</sup> s. 321 fol. (Arch. n., KK. 897.)

« Li transcrit des chartres que li cuens de Blois a ou trésor de l'yglese S. Sauveor de Blois. » xiii<sup>e</sup> s. 38 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10108.)

Cartulaire de la ville de Blois. xvi<sup>e</sup> s. 373 fol. (Bibl. n., collect. Clairambault, 968.)

**BOISSY. — Voy. CERGY.****BONLIEU (Abbaye de), diocèse de Limoges.**

Copie du cartulaire de l'abbaye de Bonlieu-en-Marche, par Dom Col. xviii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. lat. 9196, p. 1-401.)

**BONPORT (Abbaye de), diocèse d'Évreux.**

Cartulaire de l'abbaye de Bonport. xiv<sup>e</sup> s. 64 fol. (Bibl. n., ms. lat. 13906.) — Publié. Voy. *Bibliogr.* BONPORT.

**BOUAFLE. — Voy. TIVERNY.**

**BOURBOURG** (Abbaye de), diocèse de S<sup>t</sup>-Omer.

Cartulaire de l'abbaye de Bourbourg. XIII<sup>e</sup> s. 64 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9920.)

Cartulaire achevé en 1526, en quatre livres, appelé le *Grand livre*. 231 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9126.)

Cartulaire en quatre livres, contenant à peu près les mêmes pièces que le précédent. XVI<sup>e</sup> s. 223 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9921.)

**BOURG-ACHARD** (Prieuré du), diocèse de Rouen.

Copie du cartulaire du prieuré de S<sup>t</sup>-Lô du Bourg-Achard. 1788. 17 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9212.) — Voy. *Bibliogr.* BOURG-ACHARD.

**BOURGES** (Église de).

Cartulaire de l'église cathédrale de S<sup>t</sup>-Étienne de Bourges. XIII<sup>e</sup> s. 391 fol. (Bibl. n., nouv. acq. lat. 1274.)

**BOURG-MOYEN** (Abbaye de), à Blois.

Copie du cartulaire de l'abbaye de Bourg-Moyen. XVIII<sup>e</sup> s. (Bibl. n., collect. Housseau, 12.1, n<sup>os</sup> 5061-5151.)

**BRAISNE** (Abbaye de S<sup>t</sup>-Yved de), diocèse de Soissons.

Cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Yved de Braisne. XIII<sup>e</sup> s. 212 p. (Arch. n., LL. 1583.) — Voy. *Bibliogr.* BRAISNE.

**BREUIL** (Dépendance de S<sup>t</sup>-Germain-des-Prés).

Cartulaire du Breuil. XVI<sup>e</sup> s. 42 fol. (Arch. n., LL. 1059.)

**BRIOUDE** (Abbaye de), diocèse de S<sup>t</sup>-Flour.

Copie du cartulaire de S<sup>t</sup>-Julien de Brioude. XVII<sup>e</sup> s. 254 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9086.)

Autre copie du XVIII<sup>e</sup> s. 84 fol. (Bibl. n., ms. lat. 17078.) — Publié. Voy. *Bibliogr.* BRIOUDE.

BUCILLY (Abbaye de), diocèse de Laon.

Cartulaire de l'abbaye de Bucilly. XIII<sup>e</sup> s. 111 fol. — Au fol. 107 commence une histoire de Bucilly par Casimir Oudin. (Bibl. n., ms. lat. 10121.)

BUILLON (Abbaye de), diocèse de Besançon.

Copie d'un petit cartulaire de l'abbaye de Buillon. XVIII<sup>e</sup> s. (Bibl. n., collect. Moreau, 332, fol. 189-198.)

BUSSIÈRE (Abbaye de la), diocèse d'Autun.

Cartulaire de l'abbaye de la Bussière. XIII<sup>e</sup> s. 189 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5463.)

Copie par Bouhier. XVII<sup>e</sup> s. 251 p. (Bibl. n., ms. lat. 17722.)

CACHAN (Dépendance de S<sup>t</sup>-Germain-des-Prés).

Cartulaire de Cachan. XVIII<sup>e</sup> s. 149 fol. (Arch. n., LL. 1046.)

CAEN (Église S<sup>t</sup>-Pierre de).

Cartulaire de l'église S<sup>t</sup>-Pierre de Caen. Commenement du XVI<sup>e</sup> s. 282 fol. Il se composait autrefois de 332 fol. (Bibl. n., ms. lat. 17136.) — Voy. S<sup>te</sup>-TRINITÉ.

CAMBRAI (Chapitre de).

Cartulaire A de l'église de Cambrai. Fin du XI<sup>e</sup> s. 152 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10968.)

Cartulaire C de l'église de Cambrai. XIII<sup>e</sup> s. 122 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10969.)

Cartulaire du chapitre de Cambrai, intitulé *Arthesium*. XV<sup>e</sup> s. 343 fol. (Bibl. n., ms. lat. 17736.)

CARMAING (Seigneurie de), en Languedoc.

Cartulaire de la seigneurie de Carmaing. 1398-1516. XVI<sup>e</sup> s. 191 fol. (Arch. n., MM. 745 *bis*.)

CASAURE (Monastère de), en Italie.

Cartulaire de Casaure. XIII<sup>e</sup> s. 272 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5411.) — Publié en partie dans le *Spicilege* de d'Achery, t. II, p. 929-977.

CELLE-FROUIN (Abbaye de), diocèse d'Angoulême.

Cartulaire de l'abbaye de Celle-Frouin, suivi du censier de la même abbaye, de 1274. XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s. 20 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9235.)

Copie du cartulaire de la même abbaye. XVII<sup>e</sup> s. (Bibl. n., collect. Clairambault, 306, fol. 127-149.)

CERGY (Dépendance de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Denis).

Cartulaire de Cergy, Boissy et Cormeilles. XIII<sup>e</sup> s. 60 fol. (Arch. n., LL. 1170.)

CHAALIS (Abbaye de), diocèse de Senlis.

Cartulaire de l'abbaye de Chaalis. XIV<sup>e</sup> s. 400 fol. (Bibl. n., ms. lat. 11003.)

CHALON (Évêché et chapitre de).

Copie du cartulaire de l'évêché de Chalon, rédigé par l'ordre de l'évêque Jean Germain. XVII<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. lat. 17089, fol. 1-476.)

Autre copie, moins complète. XVII<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. lat. 13872, p. 547-696.)

Autre copie. XVII<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. fr. 4899, p. 297-391.)

Copie du cartulaire de S<sup>t</sup>-Vincent de Chalon, faite par Jean Bouhier. XVII<sup>e</sup> s. 322 p. (Bibl. n., ms. lat. 17090.)

Autre copie, moins complète. XVIII<sup>e</sup> s. 333 fol. (Bibl. n., collect. de Bourgogne, 7.) — Voy. S<sup>t</sup>-MARCEL.

CHALONS. — Voy. TOUSSAINTS.

CHAMPAGNE (Comté de).

Cartulaire de la comtesse Blanche, écrit vers 1220. 181 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5993.)



Cartulaire du comté de Champagne, écrit vers 1220 et continué jusqu'en 1230 ou environ. 393 fol. (Arch. n., KK. 1064.)

Cartulaire appelé par Brussel *deuxième Cartulaire de la bibliothèque Colbertine*, par opposition au cartulaire de la comtesse Blanche, qu'il appelait *premier Cartulaire de la bibliothèque Colbertine*. Écrit vers 1230. 356 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5992.)

Copie presque intégrale du ms. 1620<sup>s</sup> de la reine de Suède. xvii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. lat. 13079, fol. 134-169.)

*Liber prælatorum* ou *Liber pontificum*. Écrit vers 1270. 552 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5993 A.)

Copie de ce cartulaire. xvii<sup>e</sup> s. 320, 301, 271, 291 et 279 fol. (Bibl. n., collect. dite des Cinq-Cents de Colbert, 59-62.)

Autre copie du même, en 3 parties et 84 cahiers. 693 fol. (Arch. n., KK. 1065.)

*Liber principum*. Copie du xvii<sup>e</sup> s. 315 fol., 593 p., et 274 fol. (Bibl. n., collect. dite des Cinq-Cents de Colbert, 56-58.) — Voy. *Catal. des actes de Phil.-Aug.*, p. 530-531, et *Bibliogr. CHAMPAGNE*.

#### CHAMPEAUX (Chapitre de), diocèse de Paris.

Cartulaire du chapitre de S<sup>t</sup>-Martin de Champeaux. xiii<sup>e</sup> s., avec additions postérieures. 61 fol. Il se composait autrefois de 71 fol. Commence au fol. 6. (Bibl. n., ms. lat. 10942.)

CHAOURCE. — Voy. S<sup>t</sup>-DENIS, Cartulaire de la chambrerie.

#### CHARTRES (Église et évêché de).

Livre I des privilèges de l'église de Chartres. xiii<sup>e</sup> s., avec additions postérieures. 252 p. (Bibl. n., ms. lat. 10094.)

Livre II des privilèges de l'église de Chartres; copie en partie du ms. précédent. XIII<sup>e</sup> s. 160 fol., plus 8 fol. préliminaires. (Bibl. n., ms. lat. 10095.)

Livre noir de l'évêché de Chartres. XIII<sup>e</sup> s., avec additions postérieures. 158 fol., plus 8 fol. préliminaires. (Bibl. n., ms. lat. 10096.)

Livre blanc de l'église de Chartres. XIII<sup>e</sup> s. 70 fol. (Bibl. n., ms. lat. 11062.)

Copie du livre blanc. XVII<sup>e</sup> s. 558 p. (Bibl. de l'Arсенal, H. 29, *nunc* 993.) — Publiés. Voy. *Bibliogr.* CHARTRES. — Voy. aussi *Catal. des actes de Phil.-Aug.*, p. 534. — Voy. JOSAPHAT. — Voy. S<sup>t</sup>-JEAN. — Voy. S<sup>t</sup>-PÈRE.

CHATILLON-SOUS-BAGNEUX. — Voy. MONTECLAIN.

CHERLIEU (Abbaye de), diocèse de Besançon.

Cartulaire de l'abbaye de Cherlieu. XIII<sup>e</sup> s. 73 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10973.)

Copie de ce cartulaire. XVIII<sup>e</sup> s. (Bibl. n., collect. Moreau, 874, fol. 6-90.)

Supplément. XVIII<sup>e</sup> s. (Bibl. n., collect. Moreau, 873, fol. 446-488.) — Voy. *Bibliogr.* CHERLIEU.

CHOISY-AU-BAC (Prieuré de), diocèse de Soissons.

Cartulaire du prieuré de Choisy-au-Bac, dépendance de S<sup>t</sup>-Médard de Soissons. XV<sup>e</sup> s. 84 fol. (Arch. n., LL. 1023.)

CLAIRETS (Abbaye de N.-D. des), diocèse de Soissons.

Cartulaire de l'abbaye de N.-D. des Clairets, fait en 1720. 752 p. (Bibl. n., ms. lat. 17140.)

CLAIRVAUX (Abbaye de).

Cartulaire de l'abbaye de Clairvaux. XIII<sup>e</sup> s. 342 fol., plus 6 fol. préliminaires. (Bibl. n., ms. lat. 10947.)

Copie du cartulaire de l'abbaye de Clairvaux, d'après le ms. original des archives de l'Aube. 1873. 376 p. (Bibl. n., nouv. acq. lat. 1208.)

CLERMONT (Comté de), en Beauvaisis.

Cartulaire du comté de Clermont. xiv<sup>e</sup> s. 122 fol. (Bibl. n., ms. fr. 4663.) — Voy. *Catal. des actes de Phil.-Aug.*, p. 535.

CLUNI (Abbaye de).

Cartulaire du xiii<sup>e</sup> s. 285 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5458.)

Copie par Baluze du cartulaire de Cluni, donné à cette abbaye par Bouhier. xvii<sup>e</sup> s. 322 p. (Bibl. n., ms. lat. 5459.)

Autre. xvii<sup>e</sup> s. 1133 p. (Bibl. n., ms. lat. 17087.) — Voy. *Catal. des actes de Phil.-Aug.*, p. 536. — Voy. *Bibliogr. CLUNI.*

COMMERCY (Seigneurie de).

Cartulaire de la seigneurie de Commercy. xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> s. 109 fol. (Bibl. n., ms. fr. 11835.)

COMPIÈGNE. — Voy. S<sup>t</sup>-CORNEILLE.

CONDÉ (Église N.-D. de), diocèse de Cambrai.

Cartulaire de l'église N.-D. de Condé. xiii<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> s. 112 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9917.)

CONSEIL N.-D. (Monastère de), diocèse de Tournai.

Cartulaire du monastère de « B. Maria de Pratis juxta Tornacum. » xv<sup>e</sup> s. 13 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10169.)

CORBIE (Abbaye de), diocèse d'Amiens.

Quatre petits cartulaires du xii<sup>e</sup> s. 38, 72, 55 et 22 fol. (Bibl. n., mss. lat. 17762-17765.)

Cartulaire noir. XIII<sup>e</sup> s., avec additions. 253 fol., plus les fol. préliminaires A-I. (Bibl. n., ms. lat. 17758.)

Cartulaire blanc. XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. 183 fol., plus les fol. préliminaires A.-M. (Bibl. n., ms. lat. 17759.)

Cartulaire dit *Esdra*s. XV<sup>e</sup> s. 209 fol. (Bibl. n., ms. lat. 17760.)

Cartulaire dit *Nehemias*. XV<sup>e</sup> s. 365 fol. (Bibl. n., ms. lat. 17761.)

Cartulaire dit *Abacuc*. XV<sup>e</sup> s. 307 fol. (Bibl. n., ms. fr. 24145.)

Cartulaire dit *Alexandre*. XV<sup>e</sup> s. 422 fol. (Bibl. n., ms. fr. 24144.) — Voy. *Bibliogr.* CORBIE.

CORMEILLES. — Voy. CERGY.

CRESPIÈRES. — Voy. TIVERNY.

CRISENON (Abbaye de), diocèse d'Auxerre.

Cartulaire de l'abbaye de Crisenon. 1291. 122 fol., plus 3 fol. préliminaires. (Bibl. n., ms. lat. 9885.)

DAUPHINÉ.

Cartulaire des dauphins. XV<sup>e</sup> s. 30 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9908.) — Voy. *Bibliogr.* DAUPHINS.

DIE (Église de).

Cartulaire de l'église de Die. XIII<sup>e</sup> s. 48 fol. (Bibl. n., ms. lat. 18356.) — Publié. Voy. *Bibliogr.* DIE.

DIJON.

Cartulaire de la commune de Dijon. XIII<sup>e</sup> s. 33 fol. (Bibl. n., ms. lat. 4654.)

Autre. XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> s. 38 fol. (Bibl. n., ms. lat. 4765.)

Autre. XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> s. 22 fol. (Bibl. n., ms. lat. 4766.)

Autre. XVI<sup>e</sup> s. 169 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9871.)

Autre. XVI<sup>e</sup> s. 153 p. (Bibl. n., ms. lat. 9872.)

Autre. xv<sup>e</sup> s. 52 fol. (Arch. n., KK. 1109.)

Cartulaire contenant la version française d'une partie des chartes contenues dans les deux mss. précédents. xiv<sup>e</sup> s. 46 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9873.)

Copie du cartulaire de la S<sup>te</sup>-Chapelle de Dijon. xv<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. lat. 9868, fol. 22.)

Cartulaire et livre des anniversaires de la S<sup>te</sup>-Chapelle de Dijon. xvii<sup>e</sup> s. 90 fol. (Bibl. n., ms. lat. 17083.) — Voy. S<sup>t</sup>-BÉNIGNE. — Voy. S<sup>t</sup>-ESPRIT. — Voy. S<sup>t</sup>-ÉTIENNE.

DOMÈNE (Prieuré de), diocèse de Grenoble.

Copie du cartulaire du prieuré de Domène, venue de Lancelot. 1718. 110 fol. (Bibl. n., ms. lat. 17102.)

Copie figurée du cartulaire de Domène. xviii<sup>e</sup> s. 150 fol. (Bibl. n., ms. lat. 17729.) — Publié. Voy. *Bibliogr.* DOMÈNE.

DREUX (Église S<sup>t</sup>-Étienne de), diocèse de Chartres.

Cartulaire de S<sup>t</sup>-Étienne de Dreux. xv<sup>e</sup> s. 50 fol., plus 5 fol. préliminaires. (Bibl. n., ms. lat. 10106.) — Voy. MANTES.

DUGNY. — Voy. GARCHES.

DUN (Châtellenie de).

Cartulaire des fiefs de la châtellenie de Dun. 1280-1574. xvii<sup>e</sup> s. 267 fol. (Arch. n., KK. 1182.)

DUNOIS.

Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois. Vers 1100. 49 fol. (Bibl. n., ms. lat. 12874.) — Publié. Voy. *Bibliogr.* DUNOIS.

EAUNES (Abbaye d'), diocèse de Toulouse.

Cartulaire de l'abbaye d'Éaunes. xii<sup>e</sup> s. 14 fol. (Bibl. n., ms. lat. 11012.)

**ENVERMEU** (Prieuré de S<sup>t</sup>-Laurent d'), diocèse de Rouen.

Copie du cartulaire de S<sup>t</sup>-Laurent d'Envermeu. xviii<sup>e</sup> s. 474 p. (Bibl. n., ms. lat. 10058.) — Voy. *Catal. des actes de Phil.-Aug.*, p. 540.

**ESMANS** (Dépendance de S<sup>t</sup>-Germain-des-Prés).  
Cartulaire d'Esmans. xiv<sup>e</sup> s. 36 fol. (Arch. n., LL. 1064.)

**EU** (Comté d').

Cartulaire du comté d'Eu. xiii<sup>e</sup> s. 83 fol. Incomplet à la fin. (Bibl. n., ms. lat. 13904.)

**FAVERNEY** (Abbaye de), diocèse de Besançon.

Copie du cartulaire de l'abbaye de Faverney. xviii<sup>e</sup> s. (Bibl. nat., collect. Moreau, 871, fol. 613-678.)

**FERVAQUES** (Abbaye de), diocèse de Noyon.

Cartulaire de l'abbaye de Fervaques. xiii<sup>e</sup> s. 94 fol. Il manque 46 chartes au commencement. (Bibl. n., ms. lat. 11071.)

**FIEFFES** (Commanderie de), en Picardie.

Cartulaire de la commanderie de Fieffes. 1174-1514. 378 fol. (Arch. n., S. 5533.)

**FLAVIGNY** (Abbaye de), diocèse d'Autun.

Copie du cartulaire de Flavigny. xvii<sup>e</sup> s. 109 p. (Bibl. n., ms. lat. 17720.)

**FOIGNY** (Abbaye de), diocèse de Laon.

Cartulaire de l'abbaye de Foigny. xii<sup>e</sup> s. 88 fol. Incomplet à la fin. Il manque 39 chartes. (Bibl. n., ms. lat. 18373.)

Autre. xiii<sup>e</sup> s. 308 fol. (Bibl. n., ms. lat. 18374.)

## FOREZ.

Cartulaire du Forez. 1158-1490. Copie du xviii<sup>e</sup> s. 344 fol. (Arch. n., KK. 1113.)

Autre. xvii<sup>e</sup> s. 565 fol. (Bibl. n., ms. lat. 12870.)

## • FRANCHE-COMTÉ.

Copie d'un cartulaire du comté de Bourgogne. xviii<sup>e</sup> s. 550 fol. (Bibl. n., collect. Moreau, 877.)

FRIARDEL (Prieuré de S<sup>t</sup>-Cyr de), diocèse de Lisieux.

Cartulaire du prieuré de S<sup>t</sup>-Cyr de Friardel. xiv<sup>e</sup> s. 52 fol. (Bibl. n., nouv. acq. lat. 164.)

GARCHES (Dépendance de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Denis).  
Cartulaire de Garches, Dugny, Tillay et Gonesse.  
xiii<sup>e</sup> s. 96 p. (Arch. n., LL. 1165.)

## GENÈVE (Église de).

Copie du cartulaire de l'église de Genève. xvii<sup>e</sup> s. 606 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10182.)

GLANDIÈRES. — Voy. S<sup>t</sup>-MARTIN.

GONESSE. — Voy. GARCHES.

GOUAIX. — Voy. RENIER ACORRE.

GOUVERN. — Voy. SILLY.

GOUIS (Prieuré de), dépendance de S<sup>t</sup>-Aubin d'Angers.

Cartulaire du prieuré de Gouis. xvi<sup>e</sup> s. 76 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5447.)

GOURNAY (Prieuré de), diocèse de Paris.

Cartulaire du prieuré N.-D. de Gournay-sur-Marne.  
xiii<sup>e</sup> s. 40 fol. (Arch. n., LL. 1397.)

Autre. xvi<sup>e</sup> s. 226 fol. (Arch. n., LL. 1398.)

GRANSELVE (Abbaye de), diocèse de Toulouse.

Cartulaire de l'abbaye de Grandselve. XII<sup>e</sup> s. 226 fol.  
(Bibl. n., ms. lat. 11008.)

Autre. XII<sup>e</sup> s. 26 fol. (Bibl. n., ms. lat. 11009.)

Autre. XIII<sup>e</sup> s. 253 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9994.)

Autre. XIII<sup>e</sup> s. 172 fol. (Bibl. n., ms. lat. 11010.)

Autre. XIII<sup>e</sup> s. 196 fol. (Bibl. n., ms. lat. 11011.)

GRENOBLE (Évêché de).

Cartulaire de saint Hugues, évêque de Grenoble.  
XII<sup>e</sup> s. 89 fol. (Bibl. n., ms. lat. 13879.)

Copie d'un cartulaire de l'Église de Grenoble. (Bibl.  
n., ms. lat. 5215.)

Autre. XVIII<sup>e</sup> s. 47 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9909.)

Cartulaire de la ville de Grenoble. 1404. 158 fol. (Bibl.  
n., ms. lat. 10966.) — Publiés. Voy. *Bibliogr.* GRENOBLE.

GUISE (Terre de).

Cartulaire de la terre de Guise. 1327, avec additions.  
369 fol. (Bibl. n., ms. lat. 17777.)

HAINAUT (Comté de).

Cartulaire du comté de Hainaut. XIII<sup>e</sup> s., avec additions.  
105 fol. (Bibl. n., ms. fr. 5608.)

Autre. Copie moderne. 242 fol. (Arch. n., KK. 1244.)

HALLATE (Forêt de).

Cartulaire de la forêt de Hallate. XIV<sup>e</sup> s. 87 fol. (Arch.  
n., KK. 945.)

HESDIN (Prieuré de S<sup>t</sup>-Georges de), dépendance  
de l'abbaye d'Anchin.

Copie du cartulaire du prieuré de S<sup>t</sup>-Georges de  
Hesdin, d'après le ms. original du XII<sup>e</sup> s., conservé aux  
archives du département du Nord. 1873. 168 p. (Bibl.  
n., nouv. acq. lat. 1221.)



HOMBLIÈRES (Abbaye d'), diocèse de Soissons.  
Cartulaire de l'abbaye d'Homblières. xvii<sup>e</sup> s. 99 fol.  
(Bibl. n., ms. lat. 13911.)

IGNY (Abbaye d'), diocèse de Reims.  
Cartulaire de l'abbaye d'Igny. xiii<sup>e</sup> s. 270 fol. (Bibl.  
n., ms. lat. 9904.)

ISSY (Dépendance de S<sup>t</sup>-Germain-des-Prés).  
Cartulaire d'Issy et Vaugirard. xvi<sup>e</sup> s. 152 fol. (Arch.  
n., LL. 1070.)  
Autres. xviii<sup>e</sup> s. 290 et 359 fol. (Arch. n., LL. 1049-  
1050.)

JOINVILLE (Principauté de).  
« Copie d'un cartulaire abrégé de la principauté de  
Joinville. » xvii<sup>e</sup> s. 27 fol. (Bibl. n., ms. fr. 11570.)

JOSAPHAT-LES-CHARTRES (Abbaye de).  
Cartulaire de l'abbaye de Josaphat. xii<sup>e</sup> s. 135 p. (Bibl.  
n., ms. lat. 10102.)  
Autre. xiii<sup>e</sup> s. 144 p. (Bibl. n., ms. lat. 10103.)

JOYE (Prieuré de la), diocèse de Sens.  
Cartulaire du prieuré de la Joye, dit S<sup>te</sup>-Claire. xviii<sup>e</sup> s.  
124 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9172.)

LAGNY (Abbaye de), diocèse de Paris.  
Cartulaire de l'abbaye de Lagny, rédigé en 1513. 290  
fol., plus 5 fol. préliminaires. Miniatures. (Bibl. n.,  
ms. lat. 9902.)

LANGRES (Cathédrale et évêché de).  
Cartulaire de la cathédrale de Langres. Copie faite par  
Bouhier. xviii<sup>e</sup> s. 117 p. (Bibl. n., ms. lat. 17100.)  
Autre copie. xvii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. fr. 4901, p. 196-234.)

Copie du cartulaire de l'évêché de Langres. xv<sup>e</sup> s. 254 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5993 B.)

Autre copie. xvi<sup>e</sup> s. 201 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5189.)

Autre copie. xvii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. lat. 13872, p. 17-144.)

Cartulaire de l'évêché de Langres, rédigé en 1329. 291 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5188.)

Copie de ce cartulaire. xvii<sup>e</sup> s. 446 p. (Bibl. n., ms. lat. 17099.)

Autre. xvii<sup>e</sup> s. 640 p. (Bibl. n., collect. Clairambault, 974.)

Autre. xvii<sup>e</sup> ou xviii<sup>e</sup> s. 437 fol. (Bibl. n., collect. de Bourgogne, 8.)

#### LARIVOUR. — Voy. ARIVOUR.

LÉRINS (Abbaye de), diocèse de Grasse.

Copie du cartulaire de Lérins, faite d'après le ms. original des archives des Alpes-Maritimes. 1868. 363 fol. (Bibl. n., nouv. acq. lat. 1155.)

LEZAT (Abbaye de), diocèse de Rieux.

Cartulaire de l'abbaye de Lezat. xiii<sup>e</sup> s. 300 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9189.)

LIEU-CROISSANT (Abbaye de), diocèse de Besançon.

Copie du cartulaire de l'abbaye des Trois-Rois, autrement dite Lieu-Croissant. xviii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., collect. Moreau, 874, fol. 211-294.)

LIHONS (Prieuré de), diocèse d'Amiens.

Cartulaire du prieuré de Lihons. xiii<sup>e</sup> s., avec additions. 57 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5460.)

LONGPONT (Abbaye de), diocèse de Soissons.  
Cartulaire de l'abbaye de Longpont, XIII<sup>e</sup> s. 40 fol.  
(Bibl. n., ms. lat. 11005.)

Copie. 1764. 247 p. (Bibl. n., collect. Grenier, 24.)

LONGPONT (Prieuré de), diocèse de Paris.  
Cartulaire du prieuré de Longpont. XII<sup>e</sup> s. 56 fol.  
(Bibl. n., ms. lat. 9968.)

LUGNY (Chartreuse de), diocèse de Langres.  
Cartulaire de la chartreuse de Lugny. XIII<sup>e</sup> s. 70 fol.  
(Bibl. n., ms. lat. 10948.)

Lys (Abbaye du), diocèse de Sens.  
Cartulaire de l'abbaye du Lys. XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. 69 fol.  
(Bibl. n., ms. lat. 13892.)

MACON (Cathédrale de).  
Copie du cartulaire de la cathédrale S<sup>t</sup>-Vincent de  
Mâcon. XVII<sup>e</sup> s. 203 p. (Bibl. n., ms. lat. 17086.)  
— Publié. Voy. *Bibliogr.* MACON.

MAESTRICHT. — Voy. S<sup>t</sup>-GERVAIS.

MANS (Église du).  
Cartulaire de l'Église du Mans. Fin du XIII<sup>e</sup> s. 65 fol.  
(Bibl. n., ms. lat. 17754.) — Voy. S<sup>t</sup>-VINCENT. — Voy.  
*Bibliogr.* MANS.

MARCHE (Comté de la). — Voy. ANGOULÊME.

MARCHIENNES (Abbaye de), diocèse d'Arras.  
Copie du cartulaire de l'abbaye de Marchiennes, d'a-  
près le ms. original des archives du département du  
Nord. 1872. 585 p. (Bibl. n., nouv. acq. lat. 1204.)

**MARIGNY.**

Cartulaire d'Enguerrand de Marigny. XIV<sup>e</sup> s. 225 fol.  
(Bibl. n., ms. lat. 9785.)

Copie de ce cartulaire. XV<sup>e</sup> s. 176 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9786.)

**MARMOUTIER** (Abbaye de). — Voy. **DUNOIS** et **VENDOMOIS**,

**MARQUETTE** (Abbaye de), diocèse de Tournai.

Cartulaire de l'abbaye de Marquette. XIII<sup>e</sup> s. 193 fol.  
(Bibl. n., ms. lat. 10967.)

**MAYENCE** (S<sup>t</sup>-Étienne de).

Cartulaire de S<sup>t</sup>-Étienne de Mayence. Fin du XIII<sup>e</sup> s.  
315 p. (Bibl. n., ms. lat. 17794.)

**MEAUX** (Église de).

Cartulaire de l'Église de Meaux. Copié vers 1260. 112 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5528.)

Cartulaire copié au XIV<sup>e</sup> s. Plus complet que le précédent. 91 fol., plus 3 fol. préliminaires. (Bibl. n., ms. lat. 18355.)

Copie de ce cartulaire. XVII<sup>e</sup> s. 204 p., plus 37 p. préliminaires. (Bibl. n., ms. lat. 5185 F.)

**METZ** (Évêché de).

Cartulaire de l'évêché de Metz. 1471. 309 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10021.)

Cartulaire-censier de l'église de Metz. XIII<sup>e</sup> s. 227 fol. (Bibl. n., ms. fr. 11846.)

Voy. **N.-D.-LA-RONDE**. — Voy. **S<sup>t</sup>-MARTIN**. — Voy. **S<sup>t</sup>-SAUVEUR**. — Voy. **S<sup>t</sup>-VINCENT**. — Voy. **S<sup>te</sup>-GLOSSINDE**.

**MEULAN**. — Voy. **S<sup>t</sup>-NICAISE**.

MILHAU (Ville de).

Registre de Milhau. xv<sup>e</sup> s. 176 fol. (Bibl. n., nouv. acq. lat. 176.)

MONT. — VOY. S'-JEAN. — VOY. S'-PIERRE.

MONTCHAUVEY (Dépendance de S'-Germain-des-Prés).

Cartulaire de Montchauvet. xvi<sup>e</sup> s. 94 fol. (Arch. n., LL. 1081.)

MONTEBOURG (Abbaye de), diocèse de Coutances.

Cartulaire de l'abbaye de Montebourg. xiii<sup>e</sup> s. 351 p. (Bibl. nat., ms. lat. 10087.)

MONTECLAIN (Dépendance de S'-Germain-des-Prés).

Cartulaire de Monteclain et Châtillon-sous-Bagnèux. xv<sup>e</sup> s. 115 fol. (Arch. n., LL. 1028.)

MONTFAUCON (Seigneurie de), en Franche-Comté.

Copie du cartulaire de la seigneurie de Montfaucon, en Franche-Comté. xviii<sup>e</sup> s. 482 fol. (Bibl. n., collect. Moreau, 891.)

MONTIERAMEY (Abbaye de), diocèse de Troyes.

Cartulaire de l'abbaye de Montieramey. xiv<sup>e</sup> s. 126 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5432.)

Copie du cartulaire précédent. xvii<sup>e</sup> s. 672 p. (Bibl. n., ms. lat. 5433.)

MONTIER-EN-DER (Abbaye de), diocèse de Châlons-sur-Marne.

Copie du cartulaire de l'abbaye de Montier-en-Der, d'après le ms. original du xiii<sup>e</sup> s. des archives du départ-

tement de la Haute-Marne. 1874. 2 vol. de 139 et 92 fol. (Bibl. n., nouv. acq. lat. 1251-1252.)

**MONTMARTRE** (Abbaye de), diocèse de Paris.

Cartulaire du xvi<sup>e</sup> s. 64 fol. (Arch. n., LL. 1605.)

**MONTPELLIER** (Ville de).

Cartulaire de Montpellier, dit *Thalamus*. xiii<sup>e</sup> s., avec additions. 204 fol. (Bibl. n., ms. fr. 11795.) — Voy. *Bibliogr.* MONTPELLIER.

**MONT-S'-MARTIN** (Abbaye du), diocèse de Cambrai.

Cartulaire de l'abbaye du Mont-S'-Martin. Commencement du xiii<sup>e</sup> s. 136 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5478.)

Copie de ce cartulaire. 1740. 547 p. (Bibl. n., ms. lat. 9128.)

**MONT-S'-MARIE** (Abbaye du), diocèse de Besançon.

Cartulaire et inventaire des titres de l'abbaye du Mont-S'-Marie. Copie du xviii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., collect. Moreau, 872, fol. 355-451.)

**MORIENVAL** (Abbaye de), diocèse de Senlis.

Copie du cartulaire de l'abbaye de Morienval. 1764. 91 fol., plus 12 fol. préliminaires. (Bibl. n., ms. lat. 9987.)

**MORIGNY** (Abbaye de), diocèse de Sens.

Cartulaire de l'abbaye de Morigny. xiii<sup>e</sup> s. 144 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5648.) — Publié. Voy. *Bibliogr.* MORIGNY.

Copie. xvii<sup>e</sup> s. 280 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5439.)

**MORTEMER** (Abbaye de), diocèse de Rouen.

Cartulaire de l'abbaye de Mortemer. Fin du xii<sup>e</sup> s. 113 fol. (Bibl. n., ms. lat. 18369.)

MOUTIER-EN-ARGONNE (Abbaye de), diocèse de Châlons-sur-Marne.

Cartulaire de l'abbaye de Moutier-en-Argonne. XII<sup>e</sup> s. 42 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10946.)

Autre. XVI<sup>e</sup> s. 556 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9905.) — Voy. *Bibliogr.* MONSTIER-EN-ARGONNE.

MURO (Évêché de), en Italie.

Cartulaire de l'évêché de Muro. XVII<sup>e</sup> s. 285 fol., plus 8 fol. préliminaires. (Bibl. n., ms. lat. 5184 A.)

NANTERRE (Genovéfains de).

Cartulaire des Genovéfains de Nanterre. XVII<sup>e</sup> s. 180 fol. (Arch. n., LL. 1448.)

NEUFCHATEL (Comté de), en Franche-Comté.

Copie du cartulaire de la maison de Neufchâtel, en Franche-Comté. XVIII<sup>e</sup> s. 720 fol. (Bibl. n., collect. Moreau, 898.)

Autre. XVIII<sup>e</sup> s. 235 fol. (Arch. n., K. 1798.)

NEUILLY. — Voy. ROULE.

NICOSIE (Église de), dans l'île de Chypre.

Copie du cartulaire de l'Église de Nicosie. 1851. 484 p. (Bibl. n., ms. lat. 10189.)

NOGENT-L'ARTAUD (Dépendance de S<sup>t</sup>-Germain-des-Prés).

Cartulaire de Nogent-l'Artaud. XVI<sup>e</sup> s. 241 fol. (Arch. n., LL. 1083.)

NOTRE-DAME-DES-PRÉS. — Voy. CONSEIL N.-D.

NOTRE-DAME-DE-LA-PRESLE (Prieuré de), diocèse de Langres.

Cartulaire du prieuré N.-D.-de-la-Presle. XVIII<sup>e</sup> s. 110 p. (Arch. n., LL. 1019.)

NOTRE-DAME-LA-RONDE (Église), à Metz.

Cartulaire-censier de l'église N.-D.-la-Ronde, à Metz.  
xiv<sup>e</sup> s. 115 p. (Bibl. n., ms. lat. 10026.)

NOTRE-DAME-DU-VAL (Abbaye de), diocèse de Paris.

Cartulaire de l'abbaye N.-D.-du-Val, diocèse de Paris.  
xiii<sup>e</sup> s. 69 fol. (Arch. n., LL. 1541.)

NOTRE-DAME-DU-VAL-SOUS-APREMONT (Prieuré de),  
diocèse de Metz.

Cartulaire du prieuré de N.-D.-du-Val-sous-Apremont.  
xv<sup>e</sup> s. 30 fol. (Bibl. n., ms. lat. 17752.)

ORLÉANS.

Cartulaire de la commanderie de S<sup>t</sup>-Marc, à Orléans.  
xv<sup>e</sup> s. II et 80 fol. (Arch. n., S. 5010<sup>t</sup>.)

Cartulaire de l'église cathédrale S<sup>te</sup>-Croix d'Orléans.  
Copie. xvii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., collect. Baluze, 78, fol. 1-49.)

Cartulaire de la ville d'Orléans. xv<sup>e</sup> s. 102 fol. (Bibl.  
n., ms. fr. 119884.) — Voy. S<sup>t</sup>-AVIT. — Voy. S<sup>t</sup>-EUVERTE.

OYE (Abbaye d'), diocèse de Troyes.

Copie du cartulaire de l'abbaye d'Oye, d'après le ms.  
original du xiv<sup>e</sup> s. des archives du département de  
l'Aube. 1874. 25 fol. (Bibl. n., nouv. acq. lat. 1231.)

PARIS.

Livre noir de l'Église de Paris ou Pastoral D. xii<sup>e</sup> s.,  
avec additions. 212 fol. (Arch. n., LL. 177.)

Grand pastoral de l'Église de Paris. xiii<sup>e</sup> s. 437 fol.  
(Arch. n., LL. 175.)

Petit pastoral de l'Église de Paris. xiii<sup>e</sup> s. 378 fol.  
(Arch. n., LL. 176.)



Pastoral I ou Livre des serments. XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. 132 fol. (Arch. n., LL. 178.)

Cartulaire de l'office du Mandé. XIII<sup>e</sup> s. 40 fol. (Arch. n., LL. 182.)

Cartulaire de l'évêque. XIII<sup>e</sup> s. 157 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5526.)

Copie de ce cartulaire. XVII<sup>e</sup> s. 173 p. (Bibl. n., ms. lat. 5185.)

Autre copie. XVIII<sup>e</sup> s. 189 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9150.)

Copies du ms. lat. 5526 de la Bibliothèque nationale. XVIII<sup>e</sup> s. 578 et 1099 p. (Arch. n., LL. 185-186.)

Grand cartulaire de l'évêque. XIV<sup>e</sup> s. 559 fol. (Arch. n., LL. 183.)

Petit cartulaire de l'évêque. XIV<sup>e</sup> s. 421 fol. (Arch. n., LL. 184.)

Cartulaire des Barnabites. 1641. 307 fol. (Arch. n., LL. 1483.)

Autre. 1673. 828 p. (Arch. n., LL. 1484.)

Cartulaire du collège des Bernardins. XVI<sup>e</sup> s. 264 fol. (Arch. n., MM. 366.)

Cartulaire des Blancs-Manteaux. XVI<sup>e</sup> s. 182 fol. (Arch. n., LL. 1422.)

Cartulaire des Carmes déchaussés. XVII<sup>e</sup> s. 53 fol. (Arch. n., LL. 1494.)

Cartulaire du collège des Cholets. XIII<sup>e</sup> s. 12 fol. (Arch. n., MM. 374.)

Autre. XVI<sup>e</sup> s. 122 fol. (Arch. n., MM. 375.)

Cartulaire des Feuillants. — Voy. NOTRE-DAME-DU-VAL.

Cartulaire des Mathurins ou Trinitaires. XIII<sup>e</sup> s. 88 fol. (Arch. n., LL. 1544.)

Cartulaire du chapitre S<sup>t</sup>-Étienne-des-Grès. XIII<sup>e</sup> s. 63 fol. (Arch. n., LL. 558.)

Cartulaire de l'église S<sup>t</sup>-Gervais. XVI<sup>e</sup> s. 418 fol. (Arch. n., LL. 756.)

Cartulaire du chapitre S<sup>t</sup>-Honoré. 1754 et 1755. 3 vol. de 1106, 989 et 1012 p. (Arch. n., LL. 66-68.)

Cartulaire de l'hôpital S<sup>t</sup>-Lazare. xiii<sup>e</sup> s. 139 fol. (Arch. n., M. 210.)

Cartulaire de l'église S<sup>t</sup>-Nicolas-des-Champs. xvi<sup>e</sup> s. 209 fol. (Arch. n., LL. 861.)

Le même. 224 fol. (Arch. n., LL. 862.)

Cartulaire de l'église S<sup>t</sup>-Paul. xvi<sup>e</sup> s. 222 fol. (Arch. n., LL. 884.)

Autre. 1548. 99 fol. (Arch. n., LL. 886.)

Cartulaires de l'église S<sup>t</sup>-Roch. 1495-1756. 4 vol. de 528 et 999 p., et de 347 et 124 fol. (Arch. n., LL. 916-919.)

Cartulaire du chapitre du S<sup>t</sup>-Sépulcre. xiv<sup>e</sup> s. 144 fol. (Arch. n., LL. 581.)

Cartulaire du chapitre S<sup>te</sup>-Opportune. 1150-1271. xiii<sup>e</sup> s. 41 fol. (Arch. n., LL. 93.)

Cartulaires du Val-de-Grâce. xvii<sup>e</sup> s. 5 vol. de 904, 486, 436, 1100 et 454 p. (Arch. n., LL. 1614-1618.)

Voy. BILLETES. — Voy. MONTMARTRE. — Voy. S<sup>t</sup>-ANTOINE. — Voy. S<sup>t</sup>-DENIS-DE-LA-CHARTRE. — Voy. S<sup>t</sup>-GERMAIN-DES-PRÉS. — Voy. S<sup>t</sup>-MAGLOIRE. — Voy. S<sup>t</sup>-MARTIN-DES-CHAMPS. — Voy. S<sup>t</sup>-VICTOR. — Voy. S<sup>te</sup>-GENEVIÈVE. — Voy. SORBONNE. — Voy. *Bibliogr.* PARIS.

PERPIGNAN (Ville de).

Cartulaire de la ville de Perpignan. xiv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> s. 212 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9995.)

PERRECY (Monastère de), diocèse d'Autun.

Copie du cartulaire de Perrecy. xvii<sup>e</sup> s. 96 p. (Bibl. n., ms. lat. 17721.)

PERSEIGNE (Abbaye de), diocèse du Mans.

Cartulaire de l'abbaye de Perseigne. xvii<sup>e</sup> s. 175 p. (Bibl. n., ms. lat. 5474.)

POITIERS. — Voy. S<sup>t</sup>-CYPRIEN.

PONT-AUX-DAMES (Abbaye du), diocèse de Meaux.  
Cartulaire de l'abbaye du Pont-aux-Dames. xv<sup>e</sup> s. 156 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10944.)

## PONTHEIU (Comté de).

Cartulaire du comté de Ponthieu. xiv<sup>e</sup> s. 419 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10112.) — La table de ce cartulaire a été faite par M. le marquis de Belleval. Elle forme le n<sup>o</sup> 10112 bis du fonds lat. et se compose de 210 fol.

## PONTIGNY (Abbaye de), diocèse d'Auxerre.

Cartulaire de l'abbaye de Pontigny. xi<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> s. 60 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9887.)  
Cartulaire du xiii<sup>e</sup> s. 310 p. (Bibl. n., ms. lat. 5465.)

## PONTOISE (Hôtel-Dieu de).

Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise. xiv<sup>e</sup> s. 128 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5657.)

## PORT-ROYAL (Abbaye de), diocèse de Paris.

Cartulaire de l'abbaye de Port-Royal. xiii<sup>e</sup> s. 132 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10997.)  
Autre. xiii<sup>e</sup> s. 33 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10998.)

## PROVINS (Commanderie de).

Cartulaire des Templiers de Provins. 1133-1243. 24 fol. (Arch. n., S. 5162, n<sup>o</sup> 25.) — Voy. *Bibliogr.* PROVINS.

PUISEAUX (Prieuré de), dépendance de S<sup>t</sup>-Victor de Paris.

Cartulaire du prieuré de Puisseaux. xv<sup>e</sup> s. 25 fol. (Arch. n., S. 2150, n<sup>o</sup> 14.)

**QUIMPER (Église de).**

Cartulaire de l'Église de Quimper. XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. 66 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9890.)

Autre. XIV<sup>e</sup> s. 66 fol., plus 2 fol. préliminaires. (Bibl. n., ms. lat. 9891.)

Autre. XIV<sup>e</sup> s. 95 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9892.) — Voy. *Bibliogr.* QUIMPER.

**RAVENSBERGHE (Abbaye de), diocèse de S<sup>t</sup>-Omer.**

Cartulaire de l'abbaye de Ravensberghe. XIII<sup>e</sup> s. 8 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10970.) — Voy. *Bibliogr.* RAVENSBERGHE.

**REDON (Abbaye de), diocèse de Vannes.**

Copie du cartulaire de Redon. XIX<sup>e</sup> s. 455 et 108 fol. (Bibl. n., ms. lat. 17093.) — Publié. Voy. *Bibliogr.* REDON.

**REGNY (Abbaye de), diocèse d'Auxerre.**

Cartulaire de l'abbaye de Regny. Vers 1500. 37 fol. (Bibl. n., ms. lat. 17725.)

**REIMS (Archevêché de).**

Cartulaire de l'archevêché de Reims. XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. 141 fol. (Arch. n., K. 1153, n<sup>o</sup> 2.)

**REMIREMONT (Abbaye de), diocèse de S<sup>t</sup>-Dié.**

Cartulaire de l'abbaye de Remiremont. 1385. (Bibl. n., ms. lat. 12866, fol. 67-112.)

**RENIER ACORRE.**

Cartulaire de Renier Acorre. XIII<sup>e</sup> s. 189 fol. (Bibl. n., ms. fr. 8593.) — Voy. *Bibliogr.* RENIER ACORRE.

**RIBEMONT (Abbaye de), diocèse de Laon.**

Cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Nicolas de Ribemont. XIII<sup>e</sup> s. 80 fol. (Arch. n., LL. 1015.)

ROAIZ (Commanderie de), diocèse de Vaison.

Cartulaire de la commanderie des Templiers de Roaiz. XIII<sup>e</sup> s. 40 fol., plus un feuillet préliminaire. Manquent les fol. 25-32. (Bibl. n., ms. lat. 11082.) — Publié. Voy. *Bibliogr.* ROAIZ.

ROCHE (Abbaye de la), diocèse de Paris.

Cartulaire de l'abbaye de N.-D.-de-la-Roche. XIII<sup>e</sup> s. 115 p. (Bibl. n., ms. lat. 10996.) — Publié. Voy. *Bibliogr.* ROCHE.

ROË (Abbaye de la), diocèse d'Angers.

Copie du cartulaire de la Roë, suivie de copies et d'extraits de divers titres originaux de cette abbaye. 1848. 510 fol. (Bibl. n., nouv. acq. lat. 1227.)

ROSIÈRES (Abbaye de), diocèse de Besançon.

Copie du cartulaire de l'abbaye de Rosières. XVIII<sup>e</sup> s. (Bibl. n., collect. Moreau, 871, fol. 318-512.)

ROUVRAY (Dépendance des Mathurins de Paris).

Cartulaire de S<sup>t</sup>-Vincent de Rouvray. XVIII<sup>e</sup> s. 2 vol. formant 1057 p. (Arch. n., LL. 1553-1554.)

ROYAL-LIEU (Prieuré de), diocèse de Soissons.

Cartulaire du prieuré de Royal-Lieu. XIV<sup>e</sup> s. 172 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5434.)

RUEIL (Dépendance de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Denis).

Cartulaire de Rueil. XIII<sup>e</sup> s. 57 fol. (Arch. n., LL. 1167.)

S<sup>t</sup>-AMAND (Abbaye de), diocèse de Tournai.

Copie du cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Amand. 1873. 241 et 386 pages. (Bibl. n., nouv. acq. lat. 1219-1220.)

**S<sup>t</sup>-AMANT DE BOISSE** (Monastère de), diocèse d'Angoulême.

Cartulaire de S<sup>t</sup>-Amant de Boisse. xvii<sup>e</sup> s. 183 fol. (Bibl. n., ms. lat. 12898.)

**S<sup>t</sup>-ANTOINE** (Abbaye), à Paris.

Cartulaire de l'abbaye S<sup>t</sup>-Antoine. xiv<sup>e</sup> s. vii et 120 fol. (Arch. n., LL. 1595.)

**S<sup>t</sup>-AVIT** (Abbaye de), à Orléans.

Obituaire et cartulaire de S<sup>t</sup>-Avit. xiii<sup>e</sup> s., sauf les additions. 117 fol. (Bibl. n., ms. lat. 12886.)

**S<sup>t</sup>-BÉNIGNE DE DIJON** (Abbaye de).

Cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Bénigne de Dijon. xvii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. lat. 13872, p. 145-360.) — Voy. *Bibliogr.* S<sup>t</sup>-BÉNIGNE.

**S<sup>t</sup>-BERTIN** (Abbaye de), diocèse de S<sup>t</sup>-Omer.

Copie du cartulaire de S<sup>t</sup>-Bertin, d'après le ms. 144 de la bibliothèque de Boulogne, et d'après le ms. 750 de la bibliothèque de S<sup>t</sup>-Omer. 1835. 71 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9928.)

Copie de deux cartulaires de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Bertin, faite pour Colbert. xvii<sup>e</sup> s. 280 pages. (Bibl. n., ms. lat. 5439.) — Publié. Voy. *Bibliogr.* S<sup>t</sup>-BERTIN.

**S<sup>t</sup>-CHAFFRE** (Abbaye de), diocèse du Puy.

Cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Chaffre. xvii<sup>e</sup> s. 101 p. (Bibl. n., ms. lat. 5464 A.) — Publié. Voy. *Bibliogr.* S<sup>t</sup>-CHAFFRE.

**S<sup>t</sup>-CLOUD** (Collégiale de), diocèse de Paris.

Copie du cartulaire de la collégiale de S<sup>t</sup>-Cloud. 1725. 34 fol., plus un feuillet préliminaire. (Bibl. n., ms. lat. 5185 D.)

Autre. xviii<sup>e</sup> s. 32 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9165.)

S<sup>t</sup>-CORNEILLE DE COMPIÈGNE (Abbaye de), diocèse de Soissons.

Cartulaire blanc de l'abbaye S<sup>t</sup>-Corneille de Compiègne. XIII<sup>e</sup> s. 143 fol. (Arch. n., LL. 1622.)

Copie du cartulaire rouge faite en 1672. 375 fol. (Arch. n., LL. 1623-1624.)

Autre copie. XVII<sup>e</sup> s. 1010 p. (Bibl. n., ms. lat. 9171.)

Table du cartulaire rouge. XVIII<sup>e</sup> s. (Bibl. n., collect. Grenier, 63, fol. 317.)

S<sup>t</sup>-CRESPIN-EN-CHAIE (Abbaye de), diocèse de Soissons.

Cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Crespin-en-Chaie. XIII<sup>e</sup> s. 108 fol. (Bibl. n., ms. lat. 18372.)

S<sup>t</sup>-CYPRIEN DE POITIERS (Abbaye de).

Cartulaire de S<sup>t</sup>-Cyprien de Poitiers. XII<sup>e</sup> s. 127 fol., plus un feuillet préliminaire. (Bibl. n., ms. lat. 10122.)

Copie de ce cartulaire. XVII<sup>e</sup> s. 211 fol. (Bibl. n., ms. lat. 12896.) — Publié. Voy. *Bibliogr.* S<sup>t</sup>-CYPRIEN.

S<sup>t</sup>-CYR DE FRIARDEL (Prieuré de). — Voy. FRIARDEL.

S<sup>t</sup>-DENIS (Abbaye de), diocèse de Paris.

Livre des privilèges. Cartulaire du XIII<sup>e</sup> s. 108 fol. (Arch. n., LL. 1156.)

Cartulaire blanc en 2 vol. XIII<sup>e</sup> s. 864 fol. (Arch. n., LL. 1157 et 1158.)

Table de ce cartulaire. XVII<sup>e</sup> s. 92 fol. (Bibl. n., ms. lat. 17112.)

Copie d'un cartulaire de S<sup>t</sup>-Denis. XVII<sup>e</sup> s. 251 p. (Bibl. n., ms. lat. 17110.)

Cartulaire de l'office des charités, ou troisième volume du cartulaire blanc. XIII<sup>e</sup> s. 28 fol. (Arch. n., LL. 1159.)

Copie du cartulaire de de Thou de la Bibliothèque nationale, venant de Colbert. xvii<sup>e</sup> s. 359 p. (Arch. n., LL. 1160.)

Copie du commencement du cartulaire blanc. xiv<sup>e</sup> s. 516 p. (Bibl. n., ms. lat. 5415.)

Cartulaire du grand-prieur. xiii<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> s. 762 p. (Arch. n., LL. 1166.)

Cartulaires de l'aumônerie. xiii<sup>e</sup> s. 325 p., 56 p., 62 fol. et 298 p. (Arch. n., LL. 1173-1176.)

Cartulaire de la chambrière. xiv<sup>e</sup> s. 145 fol. (Arch. n., LL. 1172.)

Cartulaire de la chantrerie. xiii<sup>e</sup> s. 24 fol. (Arch. n., LL. 1163.)

Cartulaire de la fondation de Charles V. 248 p. (Arch. n., LL. 1177.)

Cartulaires des offices claustraux. 1300. 2 vol. 776 et 874 fol. (Arch. n., LL. 1178-1180.)

Cartulaire de 1334 à 1488. xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> s. 100 fol. (Arch. n., LL. 1182.)

Cartulaire du chapitre S<sup>t</sup>-Paul, à S<sup>t</sup>-Denis. xvii<sup>e</sup> s. 130 fol. (Arch. n., LL. 666.)

#### S<sup>t</sup>-DENIS-DE-LA-CHARTRE (Prieuré de), à Paris.

Cartulaire du prieuré de S<sup>t</sup>-Denis-de-la-Chartre, à Paris. xvii<sup>e</sup> s. 612 p. (Arch. n., LL. 1399.)

Autre de la même époque. 96 fol. (Arch. n., LL. 1400.)

#### S<sup>t</sup>-DENIS DE VERGY (Église S<sup>t</sup>-Denis de), diocèse d'Autun.

Cartulaire de l'église S<sup>t</sup>-Denis de Vergy. xiv<sup>e</sup> s. 28 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5529 A.)

#### S<sup>t</sup>-ÉTIENNE DE BOURGES. — Voy. BOURGES.



S<sup>t</sup>-ÉTIENNE DE DIJON (Abbaye de).

Copie des cartulaires de S<sup>t</sup>-Étienne de Dijon. xvii<sup>e</sup> s.  
214 pages. (Bibl. n., ms. lat. 17082.) — Voy. *Bibliogr.*  
S<sup>t</sup>-ÉTIENNE DE DIJON.

S<sup>t</sup>-ÉTIENNE DE TROYES (Église).

Cartulaire de S<sup>t</sup>-Étienne de Troyes. xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> s. 394  
fol. (Bibl. n., ms. lat. 17098.)

S<sup>t</sup>-ÉTIENNE DE VAUX (Abbaye de), diocèse de  
Saintes.

Cartulaire de S<sup>t</sup>-Étienne de Vaux. xiii<sup>e</sup> s. 47 fol. (Bibl.  
n., ms. lat. 10124.) — Publié. Voy. *Bibliogr.* S<sup>t</sup>-ÉTIENNE  
DE VAUX.

S<sup>t</sup>-EUVERTE D'ORLÉANS (Abbaye de).

Copie du cartulaire de S<sup>t</sup>-Euverte d'Orléans. xviii<sup>e</sup> s.  
607 p. (Bibl. n., ms. lat. 10089.)

S<sup>t</sup>-ÉVROUL (Abbaye de), diocèse de Lisieux.

Cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Évroul. xiii<sup>e</sup> s. 138 fol.  
(Bibl. n., ms. lat. 11055.)

Autre. xiii<sup>e</sup> s. 455 fol. (Bibl. n., ms. lat. 11057.)

S<sup>t</sup>-GENGOUL DE TOUL (Collégiale de).

Cartulaire de la collégiale de S<sup>t</sup>-Gengoul. xiv<sup>e</sup> s. 52  
fol. (Arch. n., LL. 986.)

Autre. xvi<sup>e</sup> s. 15 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10020.)

S<sup>t</sup>-GERMAIN-L'AUXERROIS (Chapitre de), à Paris.

Cartulaire du chapitre de S<sup>t</sup>-Germain-l'Auxerrois. xiii<sup>e</sup>  
s. 119 fol. (Arch. n., LL. 489.)

Autre. xv<sup>e</sup> s. 142 fol. (Arch. n., LL. 490.)

Autre. xvi<sup>e</sup> s. 141 fol. (Arch. n., LL. 491.)

**S<sup>t</sup>-GERMAIN-EN-LAYE** (Prieuré de), dépendance de l'abbaye de Colombes.

Cartulaire du prieuré de S<sup>t</sup>-Germain-en-Laye, extrait du cartulaire de l'abbaye de Colombes, au diocèse de Chartres. XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s. 118 fol. (Arch. n., T. 671, n° 8.)

**S<sup>t</sup>-GERMAIN-DES-PRÉS** (Abbaye de), à Paris.

Cartulaire des Trois-Croix. XII<sup>e</sup> s. 111 fol. (Arch. n., LL. 1024.)

Cartulaire jadis coté A. B. XIII<sup>e</sup> s. 237 fol. (Arch. n., LL. 1025.)

Cartulaire de l'abbé Guillaume. XIII<sup>e</sup> s., avec additions. 295 fol., plus 38 fol. détachés. (Arch. n., LL. 1026.)

Cartulaire de la pitancerie ou cartulaire des anciens anniversaires. XIII<sup>e</sup> s. 163 fol. (Arch. n., LL. 1027.)

Autre. XV<sup>e</sup> s. 220 fol. (Arch. n., LL. 1102.)

Cartulaire du XIII<sup>e</sup> s. 70 fol. (Arch. n., LL. 1029.)

Cartulaire du XV<sup>e</sup> s. 93 fol. (Arch. n., LL. 1030.)

Autre du XV<sup>e</sup> s. 139 fol. (Arch. n., LL. 1031.)

Autre des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s. 259 fol. (Arch. n., LL. 1032.)

Autre du XV<sup>e</sup> s. 412 fol. (Arch. n., LL. 1034.)

Autre. 1260. XVI<sup>e</sup> s. 190 fol. (Arch. n., LL. 1035.)

Cartulaire de la rivière de Seine. 921-1530. (Arch. n., LL. 1093-1094.)

Cartulaire de la trésorerie. 1233-1539. 235, 143, 98 et 333 fol. (Arch. n., LL. 1095-1098.)

**S<sup>t</sup>-JEAN D'ANGÉLY** (Abbaye de), diocèse de Saintes.

Copie du cartulaire de S<sup>t</sup>-Jean d'Angély. XVII<sup>e</sup> s. 188 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5451.)

**S<sup>t</sup>-JEAN-DU-MONT** (Monastère de), diocèse d'Auch.

Copie du cartulaire du monastère de S<sup>t</sup>-Jean-du-Mont. XVII<sup>e</sup> s. 43 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5460 A.)

S<sup>t</sup>-JEAN-EN-VALLÉE (Abbaye de), diocèse de Chartres.

Cartulaire de S<sup>t</sup>-Jean-en-Vallée, à Chartres. 1260. 84 fol. (Bibl. n., ms. lat. 11063.)

S<sup>t</sup>-JEAN-DES-VIGNES (Abbaye de), à Soissons.

Cartulaire de S<sup>t</sup>-Jean-des-Vignes, de Soissons. XIII<sup>e</sup> s. 137 fol. (Bibl. n., ms. lat. 11004.)

S<sup>t</sup> - JOSSE - AU - BOIS (Abbaye de), diocèse d'Amiens.

Copie d'un ancien cartulaire de S<sup>t</sup>-Josse-au-Bois, ou Dommartin. XVII<sup>e</sup> s. 232 fol. (Bibl. n., collect. dite des Cinq-cents de Colbert, 161.)

S<sup>t</sup>-JOSSE-SUR-MER (Abbaye de), diocèse d'Amiens.

Copie du cartulaire de S<sup>t</sup>-Josse-sur-Mer. 1674. (Bibl. n., ms. lat. 11926, fol. 116-164.)

S<sup>t</sup>-JULIEN. — VOY. BRIOUDE.

S<sup>t</sup>-MAGLOIRE (Abbaye de), à Paris.

Cartulaire de S<sup>t</sup>-Magloire. 1294. 290 fol. (Arch. n., LL. 168.)

Cartulaire rédigé en 1331. 395 p. (Bibl. n., ms. lat. 5413.)

Copie. XVII<sup>e</sup> s. 171 fol., 676 et 546 p. (Arch. n., LL. 170-172.)

Autre. XVII<sup>e</sup> s. 412 p., plus 16 pages préliminaires et à la fin 57 pages, qui contiennent des extraits d'un autre cartulaire de S<sup>t</sup>-Magloire et une chronique de cette abbaye. (Bibl. n., ms. lat. 5414.)

Autre. 1756. 782 p. (Arch. n., LL. 173.)

**S<sup>t</sup>-MARCEL DE CHALON (Abbaye de).**

Copie du cartulaire de S<sup>t</sup>-Marcel de Chalon, par Bouhier. xvii<sup>e</sup> s. 61 fol. (Bibl. n., ms., lat. 17091.)

Autre, par Camuset. xvii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. lat. 12679. fol. 351.)

Autre, par dom Aubrée. xvii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. lat. 12824, fol. 69-309.)

**S<sup>t</sup>-MARTIN D'AUTUN (Abbaye de).**

Cartulaire de S<sup>t</sup>-Martin d'Autun fait en 1462. 60 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5422). — Voy. *Bibliogr.* S<sup>t</sup>-MARTIN D'AUTUN.

**S<sup>t</sup> - MARTIN - DE - CHAMPEAUX. — Voy. CHAMPEAUX****S<sup>t</sup>-MARTIN-DES-CHAMPS (Prieuré de), à Paris.**

Cartulaire du prieuré de S<sup>t</sup>-Martin-des-Champs, à Paris, intitulé: *Liber testamentorum*. xii<sup>e</sup> s. 94 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10977.)

Cartulaire A. xiii<sup>e</sup> s. 125 fol. (Arch. n., LL. 1351.)

Cartulaire B. xv<sup>e</sup> s. 141 fol. (Arch. n., LL. 1352.)

Cartulaire C. xvi<sup>e</sup> s. 209 fol. (Arch. n., LL. 1353.)

Cartulaire D. xvi<sup>e</sup> s. 320 fol. (Arch. n., LL. 1354.)

Cartulaire de l'hôtellerie. 1418. 94 fol. (Arch. n., LL. 1358.)

Cartulaire de la chambrerie. 1350-1461. 39 fol. (Arch. n., LL. 1374.)

**S<sup>t</sup>-MARTIN DE GLANDIÈRES (Abbaye de), diocèse de Metz.**

Cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Martin de Glandières. xiv<sup>e</sup> s. 120 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10030.)

**S<sup>t</sup>-MARTIN DE METZ** (Église de).

Cartulaire de l'église de S<sup>t</sup>-Martin de Metz. xiv<sup>e</sup> s.  
122 fol. (Bibl. n., ms. fr. 11848.)

**S<sup>t</sup>-MAUR-DES-FOSSÉS** (Abbaye de), diocèse de Paris.

Livre noir. xiii<sup>e</sup> s. 290 fol. (Arch. n., LL. 112.)

Copie du précédent. xviii<sup>e</sup> s. 805 p. (Arch. n., LL. 113.)

Livre blanc. 1274. 339 fol. et 150 p. préliminaires.  
(Arch. n., LL. 114.)

Copie du livre blanc. xvii<sup>e</sup> s. 600 p., plus 12 fol. préliminaires. (Bibl. n., ms. lat. 5416.)

Cartulaire. 1400. 152 fol. (Arch. n., LL. 115.)

Copie. xviii<sup>e</sup> s. 161 p. (Arch. n., LL. 116.)

**S<sup>t</sup>-MÉDARD DE SOISSONS** (Abbaye de).

Copie d'un ancien cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Médard de Soissons. xvii<sup>e</sup> s. 367 p. (Arch. n., LL. 1021.)

Cartulaire du xiii<sup>e</sup> s. 159 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9986.)

**S<sup>t</sup>-MESMIN** (Abbaye de), diocèse d'Orléans.

Cartulaire de S<sup>t</sup>-Mesmin. xvii<sup>e</sup> s. 315 et 116 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10090 et 10091.)

**S<sup>t</sup>-MICHEL-EN-THIÉRACHE** (Abbaye de), diocèse de Laon.

Cartulaire de S<sup>t</sup>-Michel-en-Thiérache. xiii<sup>e</sup> s. 379 p. (Bibl. n., ms. lat. 18375.)

**S<sup>t</sup>-MIHIEL** (Abbaye de), diocèse de Verdun.

Copie du cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Mihiel, d'après l'original du xii<sup>e</sup> s., qui est aux archives du département de la Meuse. 1876. 199 p. (Bibl. n., nouv. acq. lat. 1283.)

S<sup>t</sup>-NICAISE DE MEULAN (Prieuré de), diocèse de Chartres.

Cartulaire du prieuré de S<sup>t</sup>-Nicaise de Meulan. xiii<sup>e</sup> s. 76 fol., plus un fol. préliminaire. (Bibl. n., ms. lat. 13888.)

S<sup>t</sup>-ORICOLE DE SENUC (Prieuré de), diocèse de Reims.

Cartulaire du prieuré de S<sup>t</sup>-Oricole de Senuc. xvi<sup>e</sup> s. 81 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5431.)

S<sup>t</sup>-PÈRE DE CHARTRES (Abbaye de).

Livre d'argent de S<sup>t</sup>-Père de Chartres. Vers 1200. 89 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10101.) — Publié. Voy. *Bibliogr.* S<sup>t</sup>-PÈRE DE CHARTRES.

S<sup>t</sup>-PIERRE-MONT (Abbaye de), diocèse de Metz.

Cartulaire écrit en 1392. (Bibl. n., ms. lat. 12866, fol. 1-66.)

S<sup>t</sup>-PIERRE DE VIGEOIS (Abbaye de), diocèse de Limoges.

Copie du cartulaire de S<sup>t</sup>-Pierre de Vigeois. xviii<sup>e</sup> s. 231 p. (Bibl. n., ms. lat. 17119.)

S<sup>t</sup>-QUENTIN-EN-L'ILE (Abbaye de), diocèse de Noyon.

Cartulaire intitulé: *Liber cartarum et privilegiorum Beati Quintini martyris de Insula*. xvii<sup>e</sup> s. 143 fol. (Bibl. n., ms. lat. 12895.)

Copie faite en 1764 du cartulaire de S<sup>t</sup>-Quentin-en-l'Île, rédigé en 1386. 291 p., plus 1 fol. préliminaire. (Bibl. n., ms. lat. 10116.)

Cartulaire fait au xvi<sup>e</sup> s. 132 fol. (Arch. n., LL. 1017.)

**S<sup>t</sup>-QUENTIN-EN-VERMANDOIS** (Chapitre de), diocèse de Noyon.

Livre rouge du chapitre de S<sup>t</sup>-Quentin-en-Vermandois. xiv<sup>e</sup> s. 335 fol. (Arch. n., LL. 1018.)

Cartulaire du chapitre de S<sup>t</sup>-Quentin. xiv<sup>e</sup> s. 130 fol. (Bibl. n., ms. lat. 11070.)

Cartulaire fait en 1386. 68 fol. (Arch. n., LL. 1016.)

Cartulaire de la chapelle S<sup>t</sup>-Jean-Baptiste, écrit au xv<sup>e</sup> s. 12 fol. (Bibl. n., ms. fr. 14590.)

**S<sup>t</sup>-REMI-LES-SENLIS** (Abbaye de).

Cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Remi, près Senlis. xiii<sup>e</sup> s. 50 fol. (Bibl. n., ms. lat. 11002.)

**S<sup>t</sup>-SAUVEUR DE METZ** (Église de).

Cartulaire de S<sup>t</sup>-Sauveur de Metz. xiii<sup>e</sup> s., avec additions. 103 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10029.)

**S<sup>t</sup>-SAUVEUR-LE-VICOMTE** (Abbaye de), diocèse de Coutances.

Copie du cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Sauveur-le-Vicomte. xviii<sup>e</sup> s. 412 fol., plus 35 fol. préliminaires. (Bibl. n., ms. lat. 17137.)

**S<sup>t</sup>-SEINE** (Abbaye de), diocèse de Langres.

Copie du cartulaire de S<sup>t</sup>-Seine. xviii<sup>e</sup> s. 81 fol., suivi d'un inventaire des titres du chartrier de S<sup>t</sup>-Seine. (Bibl. n., ms. lat. 9874.)

Autre, par dom Aubrée. xviii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. lat. 12824, fol. 310-519.)

Autre, par Bouhier. xvii<sup>e</sup> s. 105 p. (Bibl. n., ms. lat. 17085.)

**S<sup>t</sup>-SERVAIS DE MAESTRICHT** (Église de), en Hollande.

Cartulaire de l'église de S<sup>t</sup>-Servais de Maestricht. xviii<sup>e</sup>

s. 3 vol. 218, 365 et 462 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10178-10180.)

**S<sup>t</sup>-SYMPHORIEN D'AUTUN (Abbaye de).**

Copie du cartulaire de S<sup>t</sup>-Symphorien d'Autun, par Bouhîer. xvii<sup>e</sup> s. 44 fol. (Bibl. n., ms. lat. 18354.)

Autre, par dom Aubrée. xviii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. lat. 12824, fol.1-68.)

**S<sup>t</sup>-VANNE DE VERDUN (Abbaye de).**

Copie du cartulaire de S<sup>t</sup>-Vanne de Verdun. xvii<sup>e</sup> s. 230 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5214.)

Autre. xvii<sup>e</sup> s. 72 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5435.)

Autre. xvii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. lat. 17639, fol. 30-77.)

**S<sup>t</sup>-VICTOR DE PARIS (Abbaye de).**

Cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Victor de Paris. xiii<sup>e</sup> s. 215 fol. (Arch. n., LL. 1450.)

Autre. xvi<sup>e</sup> s. 124 fol. (Bibl. n., ms. lat. 14672.)

Cartulaire de la chambre. xv<sup>e</sup> s. 95 fol. (Arch. n., S. 2174.)

Cartulaire des prébendes de S<sup>t</sup>-Victor. xiii<sup>e</sup> s., avec additions postérieures. 81 fol., plus 5 fol. préliminaires. (Bibl. n., ms. lat. 15057.)

**S<sup>t</sup>-VINCENT DU MANS (Abbaye de).**

Copie du cartulaire de S<sup>t</sup>-Vincent du Mans. xvii<sup>e</sup> s. 649 p. (Bibl. n., ms. lat. 5444.)

**S<sup>t</sup>-VINCENT DE METZ (Abbaye de).**

Copie du cartulaire de S<sup>t</sup>-Vincent de Metz. xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> s. 155 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10023.)

**S<sup>t</sup>-WANDRILLE (Abbaye de), diocèse de Rouen.**

Cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Wandrille. xv<sup>e</sup> s. 125 fol., plus 1 fol. préliminaire. (Bibl. n., ms. lat. 17132.)



S<sup>te</sup>-YVED. — VOY. BRAINE.

S<sup>te</sup>-FOI DE MORLAS (Monastère de), diocèse d'Ororon.

Cartulaire de S<sup>te</sup>-Foi de Morlas. XII<sup>e</sup> s. 11 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10936.)

S<sup>te</sup>-GENEVIÈVE DE PARIS (Abbaye de).

Cartulaire de l'abbaye de S<sup>te</sup>-Geneviève de Paris. XIII<sup>e</sup> s. 384 p. (Bibl. S<sup>te</sup>-Geneviève, E. 25.)

S<sup>te</sup>-GLOSSINDE DE METZ (Abbaye de).

Cartulaire de S<sup>te</sup>-Glossinde de Metz. 1292. 73 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10024.)

S<sup>te</sup>-TRINITÉ DE CAEN (Abbaye de la).

Cartulaire de la Trinité de Caen. XIII<sup>e</sup> s. 95 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5650.)

## SAUXILLANGES (Abbaye de), diocèse de Clermont.

Copie du cartulaire de Sauxillanges. XIII<sup>e</sup> s. 189 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5454.) — Publié. Voy. *Bibliogr. SAUXILLANGES.*

Autre. XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> s. 529 fol. (Arch. n., LL. 1014.)

## SAVIGNY (Abbaye de), diocèse de Lyon.

Copie du cartulaire de l'abbaye de Savigny. XVII<sup>e</sup> s. 161 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10035.) — Publié. Voy. *Bibliogr. SAVIGNY.*

## SAVOIE.

Cartulaire de Savoie. XIV<sup>e</sup> s. 173 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10129.)

SENONES (Abbaye de), diocèse de S'-Dié.

Cartulaire de l'abbaye de Senones. xvii<sup>e</sup> s. 2 vol. 532 et 248 fol. (Bibl. n., mss. lat. 9202-9203.)

SENS (Archevêché et Chapitre de).

Cartulaire de l'archevêché de Sens, écrit en 1391, sauf quelques additions. 3 vol. 207, 163 et 174 fol. (Bibl. n., mss. lat. 9895-9897.)

Copie d'un cartulaire des archevêques, par Sirmond. xvii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. lat. 11478, fol. 119.)

Cartulaire du chapitre de Sens. xv<sup>e</sup> s. 74 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9898.)

SENUC. — Voy. S'-ORICOLE.

SERRE (Monastère de), diocèse de Toul.

Cartulaire des minimes de Serre. xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> s. 206 p. (Bibl. n., ms. fr. 11851.)

SILLY (Abbaye de), diocèse de Séz.

Cartulaire de l'abbaye de Silly. xiii<sup>e</sup> s. 215 fol. (Bibl. n., ms. lat. 11059.)

SOISSONS. — Voy. S'-JEAN-DES-VIGNES. — Voy. S'-MÉDARD.

SOLIGNAC (Abbaye de), diocèse de Limoges.

Cartulaire de l'abbaye de Solignac. Comm<sup>t</sup>. du xii<sup>e</sup> s. 42 fol. (Bibl. n., ms. lat. 18363.)

Copie. xviii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., ms. lat. 9193, p. 293-456.)

SORBONNE.

Cartulaire de la Sorbonne. 1263-1573. xvi<sup>e</sup> s. 370 fol. (Arch. n., MM. 281.)

Autre. 1471-1546. xvi<sup>e</sup> s. 447 fol. (Arch. n., MM. 282.)

Autre. 1510-1623. xvii<sup>e</sup> s. 32 fol. (Arch. n., MM. 283.)

Autre. 1517-1647. xvii<sup>e</sup> s. 228 fol. (Arch. n., MM. 284.)

Autre. 1523-1553. xvi<sup>e</sup> s. 372 fol. (Arch. n., MM. 285.)

Autre. 1261-1549. xvi<sup>e</sup> s. 313 fol. (Arch. n., MM. 286.)

Autre. 1560-1579. xvi<sup>e</sup> s. 288 fol. (Arch. n., MM. 287.)

Autre. 1572-1632. xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> s. 117 fol. (Arch. n., MM. 288.)

Autre. 1589-1608. xvii<sup>e</sup> s. 364 fol. (Arch. n., MM. 289.)

Six volumes qui contiennent des actes enregistrés par ordre chronologique, de 1609 à 1647. xvii<sup>e</sup> s. 327, 238, 170, 87, 111 et 254 fol. (Arch. n., MM. 290-295.)

Autre. Commencement du xiv<sup>e</sup> s. 163 fol. (Bibl. n., ms. lat. 16069.)

#### THENAILLES (Abbaye de), diocèse de Laon.

Cartulaire de l'abbaye de Thenailles. xiii<sup>e</sup> s. 117 fol. (Bibl. n., ms. lat. 5649.)

#### THEULEY (Abbaye de), diocèse de Langres.

Copie du cartulaire de l'abbaye de Theuley. xviii<sup>e</sup> s. (Bibl. n., collect. Moreau, 873, fol. 105-169.)

#### TIRON (Abbaye de), diocèse de Chartres.

Copie du cartulaire de l'abbaye de Tiron. xix<sup>e</sup> s. 418 p. (Bibl. n., ms. lat. 10107.)

#### TIVERNY (Dépendance de S<sup>t</sup>-Germain-des-Prés).

Cartulaire de Tiverny, Longuesse, Bouafle et Crespières. xviii<sup>e</sup> s. 355 fol. (Arch. n., LL. 1042.)

#### TOUL. — Voy. S<sup>t</sup>-GENGOUL.

## TOURS (Archevêché de).

Cartulaire de l'archevêché de Tours, copié sur l'auto-  
graphe et traduit en français par dom de Betancourt,  
religieux de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Silvin d'Auchy en Artois,  
1783. Copie faite en 1873 du ms. original de dom de Be-  
tancourt, conservé aux archives du département d'Indre-  
et-Loire. Le t. I, de 447 p., contient le texte du cartulaire ;  
le t. II, de 276 p., la traduction et la table. (Bibl. n.,  
nouv. acq. lat. 1217-1218.)

Copie du cartulaire de Tours intitulé : *Liber compositio-  
num*. 1873. 187 fol. (Bibl. n., nouv. acq. lat. 1183.)

## TOUSSAINT-EN-L'ÎLE (Abbaye de), à Châlons.

Copie du cartulaire de l'abbaye de Toussaint-en-l'île,  
d'après le ms. original, de la fin du xiii<sup>e</sup> s., qui est aux  
archives du département de la Marne. 1875. 32 fol. (Bibl.  
n., nouv. acq. lat. 1278.) — Voy. *Bibliogr.* TOUSSAINT.

## TRAPPE (Abbaye de la), diocèse de Sées.

Cartulaire de l'abbaye de la Trappe. xiii<sup>e</sup> s. 163 fol.  
(Bibl. n., ms. lat. 11060.)

TRAPPES (Dépendance de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Denis.)

Cartulaire de Trappes, Dampierre, Chevreuse. xiii<sup>e</sup> s.  
12 fol. (Arch. n., LL. 1169.)

## TROARN (Abbaye de), diocèse de Bayeux.

Cartulaire de l'abbaye de Troarn. xiv<sup>e</sup> s. 242 fol., plus  
4 fol. préliminaires. (Bibl. n., ms. lat. 10086.)

TROIS-ROIS. — Voy. LIEU-CROISSANT.

TROYES. — Voy. S<sup>t</sup>-ÉTIENNE.

ULLY-S<sup>t</sup>-GEORGES (Dépendance de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Denis).

Cartulaire d'Ullly-S<sup>t</sup>-Georges, Moyvilliers, Franconville et Montmorency. XIV<sup>e</sup> s. 100 fol. (Arch. n., LL. 1171.)

VALENTON (Dépendance de S<sup>t</sup>-Germain-des-Prés).

Cartulaire de Valenton. XVIII<sup>e</sup> s. 185 fol. (Arch. n., LL. 1043.) — Voy. VILLENEUVE-S<sup>t</sup>-GEORGES.

VAL-LE-ROI (Abbaye de la), diocèse de Reims.

Cartulaire de l'abbaye de la Val-le-Roi. Fin du XII<sup>e</sup> s. 22 fol. (Bibl. n., ms. lat. 10945.)

VALPROFOND (Abbaye du), diocèse de Paris.

Cartulaire de l'abbaye du Valprofond. (Arch. n., S. 4657, n<sup>o</sup> 1.) — Voy. L. Delisle, *Catal. des actes de Phil.-Aug.*, p. 568.

VAL-S<sup>t</sup>-LAMBERT (Abbaye du), diocèse de Liège.

Cartulaire de l'abbaye du Val-S<sup>t</sup>-Lambert. XIV<sup>e</sup> s. 63 fol., plus 8 fol. préliminaires. (Bibl. n., ms. lat. 10176.)

Autre. XVI<sup>e</sup> s. 74 fol., plus 6 fol. préliminaires. (Bibl. n., ms. lat. 10177.)

VAUCELLES (Abbaye de), diocèse de Cambrai.

Copie du cartulaire de l'abbaye de Vaucelles, d'après le ms. original des archives du Nord. 1872. 95 p. (Bibl. n., nouv. acq. lat. 1206.)

VAUCLAIR (Abbaye de), diocèse de Laon.

Cartulaire de l'abbaye de Vauclair. Fin du XII<sup>e</sup> s. 92 fol. (Bibl. n., ms. lat. 11073.)

Autre. XIII<sup>e</sup> s. 77 fol. (Bibl. n., ms. lat. 11074.)

Table du cartulaire précédent. XIII<sup>e</sup> s. 15 fol. (Bibl. n., ms. lat. 11075.)

VAUGIRARD. — Voy. ISSY.

VAULUISANT (Abbaye de), diocèse de Sens.

Cartulaire de l'abbaye de Vauluisant. XIII<sup>e</sup> s. 103 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9901.)

VENDÔME (Abbaye de), diocèse de Blois.

Copie d'un cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, appartenant à sir Thomas Phillipps. 1874. 164 p. (Bibl. n., nouv. acq. lat. 1232.)

VERDUN (Évêché de).

Cartulaire de l'évêché de Verdun. XIII<sup>e</sup> s. 70 fol. Incomplet au commencement. Manquent 23 chartes. (Bibl. n., collect. de Lorraine, 716.) — Voy. S<sup>t</sup>-VANNE.

VICTOIRE (Abbaye de la), diocèse de Senlis.

Cartulaire de l'abbaye de la Victoire. Copie faite en 1852. 609 p. (Arch. n., LL. 1469.)

VIERZON (Abbaye de), diocèse de Bourges.

Cartulaire de l'abbaye de Vierzon. XII<sup>e</sup> s. 29 fol. (Bibl. n., ms. lat. 9865.)

VIGEOIS. — Voy. S<sup>t</sup>-PIERRE DE VIGEOIS.

VILLENEUVE-S<sup>t</sup>-GEORGES (Dépendance de S<sup>t</sup>-Germain-des-Prés).

Cartulaire de Villeneuve-S<sup>t</sup>-Georges. XVI<sup>e</sup> s. 55 fol. (Arch. n., LL. 1090.)

Cartulaires de Villeneuve-S<sup>t</sup>-Georges et Valenton. XV<sup>e</sup> s. 114 fol. (Arch. n., LL. 1087.)

VINCENNES (Minimes de), diocèse de Paris.

Cartulaire des minimes de Vincennes. xvii<sup>e</sup> s. 45 fol.  
(Arch. n., LL. 1575.)

VITRÉ (Baronnie de).

Copie du cartulaire de la baronnie de Vitré, d'après le  
ms. original du xiv<sup>e</sup> s., appartenant à M. le duc de la  
Trémoille. 1874. 159 p. (Bibl. n., nouv. acq. lat. 1229.)

YERRES (Abbaye d'), diocèse de Paris.

Cartulaire de l'abbaye d'Yerres. xiii<sup>e</sup> s. vii et 120 fol.  
(Arch. n., LL. 1599.)

---

BIBLIOGRAPHIE

DES

CARTULAIRES FRANÇAIS

PUBLIÉS DEPUIS 1840

---

ABBEVILLE (Ville d').

Les chartes d'Abbeville et des petites communes du Ponthieu forment le quatrième volume du *Recueil des monuments inédits de l'histoire du tiers état*. Ce volume, publié en 1870, a été préparé par MM. Bourquelot et Louandre.

AGEN (Ville d').

*Archives municipales d'Agen. Chartes*, 1<sup>re</sup> série (1189-1328), publiées aux frais du conseil général de Lot-et-Garonne, par MM. A. Magen et G. Tholin. Villeneuve-sur-Lot, 1876, in-4° de xviii et 355 pages.

Ce recueil, composé, comme son titre l'indique, d'actes tirés des archives municipales d'Agen, renferme 160 pièces, dont 39 en langue vulgaire, très-intéressantes, principalement pour le commerce et la navigation de la Garonne, et un certain nombre d'actes des rois de France et d'Angleterre et des comtes de Toulouse relatifs à l'organisation municipale. — Voyez sur cette publication un article de M. Paul Meyer dans la *Revue critique*, t. XXI, p. 350-358.



## AINAY (Abbaye d'), à Lyon.

Le cartulaire d'Ainay, qui est conservé en original à la Bibliothèque nationale (ms. latin 11027), renferme 201 pièces, dont la date, à peu d'exceptions près, est comprise entre les années 900 et 1050. Il a été publié par M. Aug. Bernard, à la suite du cartulaire de Savigny. — Voyez plus bas, au mot SAVIGNY.

## AMIENS (Ville d').

Les chartes et les principaux actes relatifs à l'histoire municipale d'Amiens, du xi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle, sont rassemblés, suivant l'ordre chronologique, dans les trois volumes du *Recueil des monuments inédits de l'histoire du tiers état*, que M. Augustin Thierry a publiés de 1850 à 1856. Le troisième volume se termine par les chartes des villes, bourgs et villages de l'Amiénois : Corbie, Poix, Flixecourt, Vignacourt, Villers-Bretonneux, Conty, Belloy-sur-Somme, Picquigny et Hornoy.

## ARRAS (Ville d').

M. Guesnon, professeur au lycée de Lille, a recueilli dans les archives municipales d'Arras 430 pièces du xii<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle; il les a classées chronologiquement, et imprimées dans un beau volume in-4°, dont quelques exemplaires ont été mis en circulation, et auquel se rattache la publication du même auteur intitulée : *Sigillographie de la ville d'Arras et de la cité, comprenant 34 planches avec catalogue analytique, précédé d'un Essai sur les sceaux de la commune; recueil publié sous les auspices de l'administration municipale et du conseil*. Arras, Topino; Paris, Durand, 1865, in-4° de xxxix et 70 pages, avec 34 planches.

## ARRAS (Confrérie de N.-D. des Ardents à).

*Cartulaire de Notre-Dame des Ardents, à Arras, par*

Louis Cavois. Arras, E. Bradier, 1876, in-8° de 260 pages.

Le cartulaire proprement dit de la confrérie de Notre-Dame des Ardents n'existe plus. Aussi le volume publié par M. Cavois n'est-il qu'un recueil des documents relatifs à cette confrérie qu'il a découverts de côté et d'autre. Plusieurs de ces documents, au nombre de 40, ne sont pas, tant s'en faut, des pièces d'archives, et à ce titre pourraient ne pas figurer dans le cartulaire, qui comprend les années 1119-1876. Il s'y trouve plusieurs documents dont l'authenticité est douteuse. En tête du volume est une introduction historique de 86 pages sur la confrérie.

AUCHY (Abbaye de S<sup>t</sup>-Silvin d'), diocèse de Boulogne.

*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Silvin d'Auchy en Artois*, rédigé par Dom Bétencourt, religieux de ladite abbaye. T. I, in-4° de 416 pages.

Ce cartulaire, qui n'est ni achevé, ni publié, a été tiré à 25 exemplaires seulement, sans titre, introduction, *errata*, ni tables. Il contient 252 pièces de l'an 1000 à l'an 1300, en y comprenant la vie de saint Silvin qui est en tête du recueil.

AUTUN (Église d').

*Cartulaire de l'église d'Autun*. Première et deuxième partie. Publié par M. A. de Charmasse. Publication de la Société éduenne. Paris, Durand; Autun, Michel Dejussieu, 1865, in-4° de LXXXVIII et 420 pages, avec dessins de sceaux.

BAIGNE (Abbaye de S<sup>t</sup>-Étienne de), diocèse de Saintes.

*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Baigne en Saintonge*, publié par l'abbé Cholet. Niort, Clouzot, 1868, in-4° de XXXIII et 382 pages.

Ce cartulaire contient 529 chartes, qui appartiennent à la période comprise entre les années 1031 et 1182. Beaucoup de ces actes ne sont que de brèves notices, rédigées d'après un modèle uniforme, et dans lesquelles le notaire indique sommairement le nom du donateur, la situation du bien donné, la redevance imposée au tenancier et les noms de quelques témoins.

BEAUGENCY (Abbaye de N.-D. de), diocèse d'Orléans.

Le cartulaire de Notre-Dame de Beaugency sera publié dans le t. XVI des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*.

BEAUJEU (Église collégiale de), diocèse de Mâcon.

*Cartulaire de l'église collégiale de N.-D. de Beaujeu, suivi d'un appendice et d'un tableau généalogique de la maison de Beaujeu*, publié par M. C. Guigue. Lyon, Brun, 1864, in-4° de 64 pages.

Le cartulaire original de l'église de Beaujeu appartient aux archives du département du Rhône. Il est incomplet et ne contient plus que 28 chartes comprises entre les années 1070-1170 ou environ. Les pièces publiées en appendice sont au nombre de 9 et sont de l'an 990 ou environ à 1198.

BEAULIEU (Abbaye de), diocèse de Limoges.

*Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu en Limousin*, publié par Maximin Deloche. Paris, imprimerie impériale, 1859, in-8° de cccix et 391 pages, avec une carte.

Collection des documents inédits. — Ce cartulaire renferme 196 pièces, de 823 à 1204; le manuscrit original appartenait, lors de la publication, à M. le baron de Costa. — Conf. les *Observations* de M. Lacabane *sur la*

*géographie et l'histoire du Quercy et du Limousin, à propos de la publication du cartulaire de Beaulieu, dans la Bibliothèque de l'École des chartes, 5<sup>e</sup> série, t. I, p. 305-338, et t. II, p. 97-122; — une brochure de M. Deloche intitulée : Des divisions territoriales du Quercy aux IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, Paris, 1861, in-8<sup>o</sup>; — et une brochure de M. Lacabane ne faisant pas double emploi avec les articles mentionnés plus haut, bien qu'elle soit comme eux intitulée : Observations sur la géographie et l'histoire du Quercy et du Limousin. Paris, 1862, in-8<sup>o</sup>.*

#### BEAUMONT-SUR-OISE (Comté de).

*Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise, du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, avec une carte du comté, par M. L. Douet d'Arcq. Amiens, 1855, in-4<sup>o</sup> de cxxxvi et 275 pages.*

Forme le tome IV des Documents inédits publiés par la Société des antiquaires de Picardie. — Comprend environ 240 pièces, tirées des collections de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales, depuis 1101 jusqu'en 1434; la plupart sont antérieures au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

#### BEAUPORT (Abbaye de), diocèse de S<sup>t</sup>-Brieuc.

Les chartes de cette abbaye, au nombre de 395, la plupart du XIII<sup>e</sup> siècle, ont été publiées par MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, dans l'ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne, diocèse de Saint-Brieuc*, t. IV, p. 45-221.

#### BONPORT (Abbaye de), diocèse d'Évreux.

*Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Bon-Port, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse d'Évreux, recueilli et publié par J. Andrieux. Évreux, de l'imprimerie d'Auguste Hérissey, 1862, 1 volume in-4<sup>o</sup> de xl et 434 pages, avec un atlas petit in-folio de 15 planches.*

Ce recueil comprend 374 chartes, de 1190 à 1468, publiées d'après les originaux des archives de l'Eure et de la Seine-Inférieure, d'après un cartulaire du xv<sup>e</sup> siècle (ms. latin 13906 de la Bibliothèque nationale), et d'après quelques pièces de diverses collections.

BOQUEN (Abbaye de), diocèse de S'-Brieuc.

Les chartes de cette abbaye, au nombre de 228, de 1148 à 1682, ont été publiées par MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, dans l'ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne, diocèse de Saint-Brieuc*, t. III, p. 222.

BORDEAUX (Ville de).

*Archives municipales de Bordeaux. Livre des bouillons.* Bordeaux, Gounouilhou, 1867, in-4° de LXII et 620 pages, avec un *fac-simile*.

Ce cartulaire municipal, qui ne contient pas moins de 173 pièces de diverse nature, répondant aux années 1205-1379, est d'une importance capitale pour l'histoire municipale et politique de la ville de Bordeaux. C'est ce qu'a compris l'administration de la ville de Bordeaux, qui a tenu à honneur de publier un document qui est un des plus beaux ornements de ses archives. L'exécution en est très-soignée ; on peut regretter que les pièces ne soient pas éclaircies par un plus grand nombre de notes. — A cette publication il convient de rattacher les *Registres de la Jurade ; délibérations de 1406 à 1409*. Bordeaux, Gounouilhou, 1873, in-4° de xxvi et 534 pages, et *Bordeaux vers 1450*, description topographique, par Léo Drouyn. Bordeaux, Gounouilhou, 1874, in-4° de VIII et 624 pages avec planches. — Enfin on annonce la publication prochaine du livre des privilèges et du cartulaire de Henri V et de Henri VI.

**BOULAN COURT** (Abbaye de), diocèse de Troyes.

*Cartulaire de l'abbaye de Boulancourt, de l'ancien diocèse de Troyes*, par l'abbé Charles Lalore. Troyes, Dufour-Bouquot, 1869, in-8° de 100 pages.

Le cartulaire de l'abbaye de Boulancourt appartient aux Pères Capucins de Clermont, en Auvergne. Il contient 994 pièces, qui vont de l'an 1120 au 29 novembre 1779. C'est une compilation formée des pièces de deux anciens cartulaires de Boulancourt et de chartes originales relatives à cette abbaye. M. l'abbé Lalore en donne une analyse sommaire. La liste des abbés publiée par lui complète et rectifie celle du *Gallia christiana*. Enfin, son travail se termine par l'obituaire de Boulancourt.

**BOURBON** (Maison de).

Les titres de cette grande famille ont été l'objet d'un travail approfondi que MM. Huillard-Bréholles et Lecoy de la Marche ont publié dans la collection des inventaires et documents des Archives nationales. Ce travail, qui forme 2 volumes, 1867-1874, in-4° de XLIV-614 et VII-536 pages, embrasse les titres du Bourbonnais, du Forez, du Beaujolais et de l'Auvergne.

**BOURBOURG** (Abbaye de), diocèse de S<sup>t</sup>-Omer.

Les principales chartes de Bourbourg sont analysées dans la *Notice* de M. de Coussemaker *sur les archives de l'abbaye de Bourbourg*. Dunkerque, 1859, in-8° de 102 pages.

**BOURG-ACHARD** (Prieuré de), diocèse de Rouen.

*Notice sur le cartulaire du prieuré de Bourg-Achard*, par Louis Passy; publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5<sup>e</sup> série, t. II, p. 342-367, et t. III, p. 513-536. — Il en existe un tirage à part intitulé : *Notice sur le prieuré de Bourg-Achard*. Paris, 1862, in-8° de 48 pages.

## BOUXIÈRES (Abbaye de), diocèse de Toul.

Les principales pièces du chartrier de cette abbaye qui ont échappé à la destruction se trouvent dans les deux brochures que M. Henri Lepage a publiées sous le titre de : *L'abbaye de Bouxières*. Nancy, 1859, in-8° de 144 pages, et de : *Cinq chartes inédites de l'abbaye de Bouxières*. Nancy, sans date, in-8° de 28 pages.

BRAISNE (Abbaye de S<sup>t</sup>-Yved de), diocèse de Soissons.

*Note sur le cartulaire de Braine*, par M. Stanislas Prioux dans le *Bulletin archéologique de Soissons*, 2<sup>e</sup> série, t. V, p. 251. M. Stanislas Prioux, dont les travaux ont été interrompus par une mort prématurée, avait entrepris, sur une vaste échelle, la publication des chartes de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Yved de Braisne. L'ouvrage devait former au moins deux volumes in-4°. L'impression en avait été commencée, mais il y a tout lieu de craindre qu'elle ne soit pas poursuivie.

BRIOUDE (Église de), diocèse de S<sup>t</sup>-Flour.

*Cartulaire de Brioude* [*Liber de honoribus Sancto Juliano collatis*], publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, avec des notes et des tables par M. Henry Doniol. Clermont, F. Thibaud ; Paris, C. Dumoulin, 1863, in-4° de 384 pages.

C'est la reproduction des 341 pièces qui sont copiées dans le manuscrit latin 9086 de la Bibliothèque nationale.

M. Bruel a publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6<sup>e</sup> série, t. II, p. 445-508, un *Essai sur la chronologie du cartulaire de Brioude, précédé de quelques observations sur le texte de ce cartulaire d'après de nouveaux manuscrits*, dans lequel il signale les lacunes du cartu-

laire imprimé et montre la possibilité de l'améliorer.

Il va aussi publier pour l'Académie de Clermont un supplément au cartulaire de Brioude.

CARCASSONNE (Diocèse et arrondissement de).

*Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne*, par M. Mahul. Paris, Didron et Dumoulin, 1857-1872, 6 vol. in-4° de x-423, 672, 495, 821, 774 et 514 pages, avec cartes.

Dans le vaste ouvrage qu'il a entrepris sur l'histoire, la topographie et la statistique des communes de l'arrondissement de Carcassonne, M. Mahul a fait entrer le texte des documents relatifs aux territoires dont il s'occupe. Parmi les pièces publiées dans les différents volumes, on peut citer les chartes des abbayes de Caunes (t. IV, p. 67), de la Grasse (t. II, p. 208), et de Montolieu (t. I, p. 69).

CHALONS (Évêché et chapitre de).

Quatre cartulaires conservés aux archives de la Marne et à l'hôtel-de-ville de Châlons ont été décrits et en partie analysés par M. Édouard de Barthélemy, dans l'opuscule intitulé : *Cartulaire de l'évêché et du chapitre Saint-Étienne de Châlons*. La table analytique du plus ancien de ces cartulaires, rédigé par le chantre Guérin, se trouve aussi dans l'ouvrage de M. Édouard de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons*, t. I, p. 347-352.

CHAMAILLÈRES (Monastère de S'-Gilles de), diocèse du Puy.

*Cartularium conventus Sancti Egidii Camaleriarum ordinis sancti Benedicti*, a D. H. Fraïne publicatum. Le Puy, Bérard, 1871, in-8°.

Publication des *Tablettes historiques du Velay*, t. II. Ce



cartulaire contient 384 chartes ou notices du x<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle.

CHAMBON (Abbaye de), diocèse de Poitiers.

*Cartulaire de l'abbaye de Chambon*, par Hugues Imbert. Niort, Clouzot, 1876, in-8° de 111 pages.

Extrait des *Mémoires de la Société archéologique des Deux-Sèvres*, 2<sup>e</sup> série, t. XIII,\* p. 191. — Il contient 108 chartes ou analyses de pièces, de 1212 à 1772.

Dans l'introduction, M. Imbert donne une liste des abbés, au nombre de 30, tandis que le *Gallia christiana* n'en mentionne que 7.

CHAMPAGNE (Comté de).

Les cartulaires de Champagne, conservés à la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales (voyez le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. 531), renferment un grand nombre d'actes du xii<sup>e</sup> et du xiii<sup>e</sup> siècle, qui ont été analysés et classés avec beaucoup de soin par M. d'Arbois de Jubainville, dans son *Catalogue des actes des comtes de Champagne*, catalogue composé de 3872 numéros, et publié dans les tomes III, V et VI de l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, par M. H. d'Arbois de Jubainville, avec la collaboration de M. L. Pigeotte. Paris, A. Durand, 1859 et années suivantes; 6 tomes in-8°.

CHAPELLE-AUDE (Prieuré de la), diocèse de Bourges.

*Fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude*, recueillis et publiés par M. Chazaud. Publication de la Société d'émulation de l'Allier. Moulins, imprimerie de C. Desrosiers, 1860, in-8° de xciv et 198 pages.

A ce volume il faut joindre un supplément de 11 pages in-8°, intitulé : *Pièces curieuses ou inédites relatives à*

*Histoire du Bourbonnais. Additions au cartulaire de la Chapelle-Aude.*

Le cartulaire de la Chapelle-Aude n'existe plus. M. Chazaud a recueilli de divers côtés une centaine des pièces qui en faisaient partie, du VII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. — Voyez un rapport inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, t. V, p. 688.

CHARTRES (Cathédrale de).

*Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, publié sous les auspices de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, d'après les cartulaires et les titres originaux, par M. E. de Lépinos et Lucien Merlet. Chartres, Garnier, imprimeur, 1862-1865, 3 volumes in-4<sup>o</sup> de CCLII-263, 431 et 443 pages.

CHATELLIERS (Abbaye de N.-D. des), diocèse de Poitiers.

*Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame des Châtelliers*, publié avec une introduction et une table alphabétique des noms de personnes et des noms de lieux, par Louis Duval, archiviste du département de la Creuze, etc. Niort, Clouzot, 1872, in-8<sup>o</sup> de CVIII et 328 pages.

Rédigé d'après les originaux et les copies de la Bibliothèque et des Archives nationales, des archives de la Vienne et de diverses collections particulières, ce cartulaire contient 358 chartes ou analyses de chartes et pièces des années 1145-1725.

CHERLIEU (Abbaye de), diocèse de Besançon.

*Table du cartulaire de Chertieu*, d'après le ms. latin 10973, du XIII<sup>e</sup> s., de la Bibliothèque nationale. — Publiée dans le *Cabinet historique*, t. XX, 1874, p. 32-51 du *Catalogue général*.

CLAIREFONTAINE (Abbaye de), diocèse de Besançon.

*Étude sur le cartulaire de l'ancienne abbaye de Clairefontaine-les-Blaincourt, de l'ordre de Cîteaux, par M. l'abbé Brulley, dans les Mémoires de la commission d'archéologie de la Haute-Saône, t. IV, p. 373.*

CLAIRLIEU (Abbaye de), diocèse de Toul.

M. Lepage a publié ou analysé 150 chartes de cette abbaye (1150-1792) dans les *Bulletins de la Société d'archéologie lorraine*, t. V, p. 150-215. Nancy, 1855, in-8°.

CLAIRMARAI (Abbaye de), diocèse de S<sup>t</sup>-Omer.

Beaucoup d'actes de cette abbaye sont analysés ou publiés dans l'ouvrage de M. Henri de la Plane, intitulé : *L'abbaye de Clairmarais d'après ses archives*, t. I. Saint-Omer, 1864, in-8°. — T. XI des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*.

CLUNI (Abbaye de), diocèse de Mâcon.

*Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, formé par Auguste Bernard, complété, révisé et publié par Alexandre Bruel, archiviste aux Archives nationales. Paris, imprimerie nationale, 1876, in-4° de 11 et 847 pages, avec 5 planches. T. I.

Collection des documents inédits. — Ce cartulaire renferme 882 chartes, plus les n<sup>os</sup> 645 *bis* et 822 *bis*, et comprend les années 802-954. Ces chartes ont été tirées, soit des cartulaires mentionnés plus haut dans l'*Inventaire*, soit des recueils de pièces originales que possède sur Cluni la Bibliothèque nationale, soit encore de la bibliothèque et des archives municipales de Cluny, enfin des collections du Musée britannique.

CONQUES (Abbaye de S<sup>te</sup>-Foi de), diocèse de Rodez.

Le cartulaire de S<sup>te</sup>-Foi de Conques, préparé par M. Gustave Desjardins pour la Société de l'École des chartes, est en cours d'impression et paraîtra prochainement.

CORBIE (Abbaye de), diocèse d'Amiens.

M. Cocheris, dans son ouvrage intitulé : *Notices et extraits des documents manuscrits conservés dans les dépôts publics de Paris et relatifs à l'histoire de la Picardie*, t. I, p. 545-663, a donné l'analyse d'un grand nombre de manuscrits et d'actes relatifs à Corbie.

CORMERY (Abbaye de), diocèse de Tours.

*Cartulaire de Cormery, précédé de l'histoire de l'abbaye et de la ville de Cormery d'après les chartes*, par M. l'abbé J. J. Bourassé. Tours, Guillard-Verger ; Paris, Dumoulin et Didron, 1861, 1 volume in-8° de cXLIV et 355 pages, avec 3 planches. (Forme le t. XII des publications de la Société archéologique de Touraine.)

Le recueil publié par M. Bourassé a été formé en 1550 par Joachim Perion, dont le manuscrit est à la bibliothèque de Tours. Il renferme 150 pièces, de 791 à 1505. Voyez un rapport publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, 3<sup>e</sup> série, t. I, p. 119.

COUDRIE (Commanderie des Templiers de), en Poitou.

*Cartulaire de Coudrie*, publié par M. de la Boutetière dans les *Archives historiques du Poitou*, t. II, p. 149-215.

Il contient 62 pièces des années 1130-1232, d'après une copie de Dom Mazet, qui est dans le t. 52 de la collection Fonteneau, à la bibliothèque de Poitiers.

## DAUPHINÉ.

*Documents inédits relatifs au Dauphiné.* — Deux volumes contenant : 1° le *Cartulaire de S<sup>t</sup>-Robert de Cornillon* et le *Cartulaire des Écouges*, in-8° de XXI et 295 pages, édités par les soins de M. l'abbé Auvergne, 1865 ; 2° les *Cartulaires de l'église et de la ville de Die*, le *Nécrologe de S<sup>t</sup>-Robert de Cornillon*, un *Hagiologe et deux Chroniques de Valence*, le *Cartulaire dauphinois de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Chaffre*, les *Pouillés des diocèses de Vienne, Valence, Die et Grenoble*, édités par les soins de M. l'abbé C. U. J. Chevalier, 1868, in-8° de XLVII-193, XX-84, VIII-45, IX-60 et IX-70 pages. — Ce second volume se compose des livraisons III-VII des publications de l'Académie delphinale et chacune des livraisons a reçu une pagination distincte. La 3<sup>e</sup> livraison, de XLVII-193 p., contient les cartulaires de Die ; la 4<sup>e</sup>, de XX et 84 p., le nécrologe de S<sup>t</sup>-Robert de Cornillon d'après le manuscrit latin 5247 de la Bibliothèque nationale ; la 5<sup>e</sup> de VIII et 45 p., l'hagiologe et les chroniques de Valence, d'après les manuscrits latins 12768 et 5214 de la Bibliothèque nationale ; la 6<sup>e</sup>, de IX et 60 p., le cartulaire de S<sup>t</sup>-Chaffre, d'après le ms. lat. 5456 A de la même Bibliothèque ; la 7<sup>e</sup>, de IX et 70 p., les pouillés de Vienne, Valence, Die et Grenoble, d'après le ms. lat. 10031. — Voy. DIE. — Voy. S<sup>t</sup>-CHAFFRE. — Voy. S<sup>t</sup>-ROBERT. — Voy. ÉCOUGES.

*Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné, publiés d'après les originaux, conservés à la bibliothèque de Grenoble et aux archives de l'Isère*, par l'abbé C. U. J. Chevalier. Montbéliard, Hoffmann ; Lyon, Brun, 1874, in-8° de VIII et 400 pages.

Ces documents, au nombre de 110, commencent à l'année 1249 et vont jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

*Cartulaires des Hospitaliers et des Templiers en Dauphiné,*

publiés par l'abbé C. U. J. Chevalier. Vienne, E. J. Savigné, 1875, in-8° de 136 pages.

Fait partie de la Collection des cartulaires dauphinois, publiés par M. l'abbé Chevalier, t. III, 1<sup>re</sup> livraison. Les 102 premières chartes du recueil comprennent les XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. ; une charte, qui sert de couverture au cartulaire original, est de l'an 1402 ; elles sont relatives aux hospitaliers de S<sup>t</sup>-Paul, près Romans ; les chartes 103-187, des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s., concernent la commanderie de Roais, au diocèse de Vaison.

#### DAUPHINS DE VIENNOIS.

*Inventaire des archives des Dauphins à Saint-André de Grenoble en 1277*, publié d'après l'original, avec table alphabétique et pièces inédites, par l'abbé C. U. J. Chevalier. Nogent-le-Rotrou, Gouverneur ; Lyon, Brun, 1869, in-8° de 48 pages.

*Inventaire des archives des Dauphins de Viennois à Saint-André de Grenoble, en 1346*, publié d'après les registres originaux, avec tables chronologique et alphabétique, par l'abbé C. U. J. Chevalier. Paris, Franck ; Lyon, Brun, 1871, in-8° de xxiv et 380 pages.

*Notice sur un cartulaire des Dauphins de Viennois en partie inédit*, par l'abbé C. U. J. Chevalier. Grenoble, 1868, in-8°.

#### DIE (Église et ville de).

Les deux cartulaires de l'église N.-D. et de la ville de Die ont été publiés avec une introduction, des notes et des tables, par M. l'abbé C. U. J. Chevalier dans la 3<sup>e</sup> livraison du t. II des *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, XLVII pages et p. 1-193. — Le cartulaire de l'église de Die qui comprend les p. 1-74, contient 93 chartes des années 1178-1224, avec trois sceaux. Il a été publié d'après le ms. latin 18356 de la Bibliothèque nationale. — Le cartulaire de la ville de Die, qui comprend les p. 75-193,

renferme 21 chartes des années 1218-1441. Il a été rédigé d'après des chartes des archives de la ville de Die et de diverses collections particulières. La 7<sup>e</sup> livraison du même volume contient, p. 43-52, le pouillé du diocèse de Die.

DINAN (Prieuré de S<sup>t</sup>-Malo de), dépendance de l'abbaye de Marmoutier, diocèse de S<sup>t</sup>-Malo.

Une quarantaine des chartes de ce prieuré, la plupart du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle, ont été recueillies par MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, dans l'ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne, diocèse de Saint-Brieuc*, t. IV, p. 389-423.

DOMÈNE (Prieuré de), diocèse de Grenoble.

*Cartulare monasterii beatorum Petri et Pauli de Domina, Cluniacensis ordinis, Gratianopolitanæ diocesis, exscriptum ex antiquo codice ms. pergameno quod est in potestate domini du Bouchet, regii historiographi, Parisiis commorantis in vico Tramusino, a. D. 1679, nunc primum sub auspiciis Delphinialis Academiæ Gratianopoli constitutæ, cura, studio et impensis hujus academiæ socii, typis mandatæ.* Lugduni, excudebat Ludovicus Perrin, 1859, in-8<sup>o</sup> de LII et 475 pages, plus 6 planches.

Le cartulaire de Domène renferme 239 chartes, depuis l'année 1027 jusqu'à l'année 1233. On ne connaît plus ni le manuscrit original, qui datait du XIII<sup>e</sup> siècle, ni la copie moderne que l'historiographe du Bouchet possédait en 1679; mais il existe de ce dernier exemplaire quatre copies : l'une au Musée britannique (ms. harléien 3712), l'autre dans le cabinet de M. Albert du Boys, la troisième et la quatrième à la Bibliothèque nationale (mss. latins 17002 et 17729). Ce dernier est en *fac-simile*. L'édition du cartulaire, qui est due à M. le comte Ch. de

Monteynard, a été faite d'après le manuscrit de M. Albert du Boys.

Sur le cartulaire de Domène on peut consulter une *Note* de M. de Terrebase, imprimée à Grenoble en 1860, in-8° de 7 pages, et réimprimée avec quelques observations par M. de Monteynard (Lyon, in-8° de 11 pages); un article de M. Aug. Bernard, inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 508, et une lettre du même adressée, le 14 août 1860, au directeur de la *Revue des Alpes* (Grenoble, in-8° de 14 pages).

#### DOUAI (Ville de).

*Table chronologique et analytique des archives de la mairie de Douai, depuis le xi<sup>e</sup> siècle jusqu'au xviii<sup>e</sup>*, d'après les travaux de feu M. Guilmot, par Pilate-Prévost. Douai, A. Obez, 1842, in-8° de 531 pages.

Catalogue raisonné de 2184 pièces.

DUNOIS (Prieurés de Dunois, dépendant de Marmoutier).

*Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois*, publié par M. Émile Mabilie sous les auspices de la Société Dunoise. Paris, Dumoulin; Châteaudun, Pouiller et Laurent, 1874, in-8° de LXI et 308 pages.

Ce recueil a été publié d'après le cartulaire de Marmoutier pour le Dunois, qui porte le n° 12874 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, auquel M. Mabilie a joint des chartes tirées des Archives nationales de Paris, des archives de Chartres, de Blois et de divers manuscrits de la Bibliothèque nationale. Le nombre des chartes réunies dans ce cartulaire s'élève à 284; elles vont de l'an 1000 environ à l'an 1300.

#### ÉCOUGES (Chartreuse des), diocèse de Grenoble.

*Le Cartulaire de l'ancienne chartreuse des Écouges, diocèse*



*de Grenoble*, édité par les soins de M. le chanoine Auvergne, se compose de 71 chartes, de 1104 à 1464, publiées d'après les originaux appartenant à l'évêché de Grenoble. Il remplit les p. 81-267 du premier volume des *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, que l'Académie delphinale a fait paraître en 1865, in-8° de XXI et 295 pages.

**ESTERPS** (Abbaye de l'), diocèse de Limoges.

*Dissertation sur un fragment du cartulaire de l'abbaye de l'Esterps*, par G. Babinet de Rencogne, dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, 3<sup>e</sup> série, t. IV, p. 47 et suivantes.

**FLANDRE** (Comté de).

*Inventaire analytique et chronologique des archives de la chambre des comptes à Lille*, publié par les soins et aux frais de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Paris, Durand ; Lille, Quarré, 1865, 2 volumes in-4° de XII et 954 pages.

Cet inventaire, dont la rédaction première est due à Denys-Joseph Godefroy, et à l'édition duquel ont travaillé MM. Le Glay, de Coussemaker, Dupuis et Desplanque, contient l'analyse fort détaillée de 1730 documents, depuis 706 jusqu'en 1270.

**FLINES** (Abbaye de), diocèse d'Arras.

*Cartulaire de l'abbaye de Flines*, publié par l'abbé E. Hautcœur. Lille, Quarré ; Paris, Dumoulin ; Bruxelles, Decq et Duhent, 1873, 2 volumes in-8° de XVI et 1029 pages et 17 pl. de sceaux.

Ce recueil se compose de 1070 chartes et pièces publiées *in extenso* ou analysées, d'après les originaux qui sont conservés aux archives du département du

Nord, et d'un appendice comprenant 10 pièces. Elles vont de l'an 1200 à l'an 1630.

**FOUGÈRES (Prieuré de)**, dépendance de Marmoutier, diocèse de Rennes.

Les chartes de ce prieuré, appartenant au xi<sup>e</sup> et au xii<sup>e</sup> siècle, ont été publiées, en 1852, par M. A. de La Borderie, dans le *Bulletin de l'association bretonne*, t. III, p. 178 et 236.

**FRANCE (Couronne de).**

L'ensemble des pièces conservées dans les layettes du Trésor des chartes forme un véritable cartulaire des rois de France, dont la publication, suivant l'ordre chronologique, a été entreprise par M. Teulet, et a trouvé place dans la collection d'inventaires et de documents que publie la direction générale des Archives nationales. Trois volumes ont paru sous le titre suivant : *Layettes du Trésor des chartes*, par M. Teulet. Paris, Henri Plon, 1863-1875, in-4° de LXVII, LXXVI-648, LXXXIII-741, LXXI et 588 pages. Le troisième volume est de M. Joseph de Laborde.

Tous les actes auxquels a pris part Philippe-Auguste sont analysés, suivant l'ordre chronologique, dans l'ouvrage intitulé : *Catalogue des actes de Philippe-Auguste, avec une introduction sur les sources, les caractères et l'importance historique de ces documents*, par Léopold Delisle. Paris, A. Durand, 1856, in-8° de cxxviii et 655 pages. Ce volume contient l'analyse de 2262 documents et le texte d'une quarantaine.

Il faut encore citer, comme une sorte de cartulaire des rois de France, le volume in-4° que M. Jules Tardif a composé pour servir d'inventaire à la série des Archives nationales appelée Cartons des rois. Ce volume renferme le texte et l'analyse d'un grand nombre d'actes royaux

remontant à la dynastie mérovingienne et descendant jusqu'aux temps modernes.

GARDE-EN-ARVERT (Prieuré de la), diocèse de Saintes. — Voy. SAINTONGE.

GONESSE (Hôtel-Dieu de).

Les chartes de cette maison, remontant au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, sont analysées ou publiées dans l'opuscule intitulé : *Fragments de l'histoire de Gonesse, principalement tirés des archives hospitalières de cette commune*, par Léopold Delisle. Paris, 1859, in-8° de 71 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4<sup>e</sup> série, t. V.)

GRENOBLE (Dominicains de).

*Nécrologe et cartulaire des Dominicains de Grenoble*, publiés d'après les originaux, avec plan et table alphabétique, par l'abbé Chevalier. Romans, Rosier, 1870, in-8° de 82 pages.

Ce recueil contient 32 chartes des années 1288-1497, tirées des archives de Grenoble.

GRENOBLE (Évêché de).

*Notice analytique sur le cartulaire d'Aimon de Chissé aux archives de l'évêché de Grenoble*, avec notes, table et pièces inédites, par C. U. J. Chevalier. Colmar, Ch. M. Hoffmann, 1869, in-8° de 96 pages.

Cette notice est suivie de 26 pièces des années 1136-1388.

*Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble, dits cartulaires de saint Hugues*, par M. Jules Marion. Paris, imprimerie impériale, 1869, in-4° de xci et 556 pages et deux planches.

Collection des documents inédits. — Le recueil publié par M. Marion comprend le cartulaire conservé

à la Bibliothèque nationale sous le n° 13879 du fonds latin et deux autres cartulaires qui appartiennent à la bibliothèque de l'évêché de Grenoble. Le 1<sup>er</sup>, ou cartulaire A, renferme 34 actes des années 739-1109 ; le 2<sup>e</sup>, ou cartulaire B, contient 129 chartes des années 1057-1111 ; le 3<sup>e</sup>, ou cartulaire C, contient 137 pièces des années 879-1147 au plus tard, plus 8 chartes supplémentaires formant les p. 357-419 du volume. A la fin est une liste des évêques de Grenoble.

Sur cette publication, voyez un article de M. l'abbé Chevalier dans la *Revue critique*, t. V, 1870, p. 38-48.

#### GRENOBLE (Ville de).

Sous le titre de *Notice sur un cartulaire inédit de la ville de Grenoble*, M. l'abbé Chevalier a publié dans le *Bulletin de l'Académie delphinale* de juin 1867 la description, l'analyse et des extraits d'un cartulaire de Grenoble qui est conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 10966 du fonds latin. — Il en a été fait un tirage intitulé : *Notice sur un cartulaire inédit de la ville de Grenoble*, par l'abbé C. U. J. Chevalier. Grenoble, Prudhomme, 1868, in-8° de 19 pages.

LAMBALLE (Prieuré de), dépendance de l'abbaye de Marmoutier, diocèse de S<sup>t</sup>-Brieuc.

Quarante-deux chartes de cette maison, de 1083 à 1342, ont été recueillies par MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, dans leur ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne, diocèse de Saint-Brieuc*, t. IV, p. 300-328.

#### LAON.

La dernière partie de l'ouvrage de M. A. de Florival : *Étude historique sur le XII<sup>e</sup> siècle. Barthélemy de Vir, évê-*

*que de Laon*. Paris, 1877, in-8°, est remplie par le texte ou l'analyse de 147 chartes de l'évêque Barthélemy.

LÉHON (Prieuré de), dépendance de l'abbaye de Marmoutier, diocèse de S'-Malo.

Une cinquantaine de chartes de ce prieuré, remontant au XII<sup>e</sup> siècle, sont dans l'ouvrage de MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne, diocèse de Saint-Brieuc*, t. IV, p. 358-385.

LÉONCEL (Abbaye de N.-D. de), diocèse de Die.

*Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Léoncel, au diocèse de Die, ordre de Cîteaux*, publié d'après les documents originaux conservés aux archives du département de la Drôme, par l'abbé Chevalier. Montélimar, 1869, 1<sup>re</sup> livraison, in-8° de 144 pages, t. IV de la Collection des cartulaires dauphinois.

Contient 143 chartes des années 1142-1246.

LIBAUD (Prieuré de), diocèse de Poitiers.

*Cartulaire du prieuré de Libaud, dépendance de Fontevraud, territoire de la Réorthe, Vendée*.

Les chartes du prieuré de Libaud, au nombre de 32, et de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> s., ont été réunies et publiées par M. Marchegay dans les *Archives historiques du Poitou*, t. I, 1872, p. 53-78. Elles sont tirées pour la plus grande partie du grand cartulaire de Fontevraud qui est dans la bibliothèque de Thomas Phillipps.

LILLE (Châtellenie de).

*Les Châtelains de Lille*, par Ed. Leuridan, archiviste de la ville de Roubaix. Paris, Dumoulin, 1873, in-8° de 33 pages.

Cet opuscule contient le texte ou l'analyse de 229

chartes du XI<sup>e</sup> siècle à 1572. — Sur cette publication, voyez la *Revue critique*, t. XIX, 1875, p. 58 et suivantes.

### LORRAINE.

Le catalogue des actes de Ferry III, duc de Lorraine (1250-1303), au nombre de 604, a été dressé par M. Henri Lepage, en appendice à son mémoire intitulé : *Opinion de dom Calmet sur l'emprisonnement de Ferry III*. Nancy, 1876, in-8° de 148 pages. Tirage à part des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* de 1876.

### LOUVIERS (Ville de).

*Cartulaire de Louviers, documents historiques originaux du X<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, la plupart inédits, extraits des chroniques et des manuscrits des bibliothèques et des archives publiques de la France et de l'Angleterre*, recueillis et publiés sous les auspices de la ville de Louviers et à ses frais, par Th. Bonnin. Évreux, Hérissay, 1870, in-4°, t. I, de 346 pages.

Le premier volume de ce cartulaire comprend 302 chartes et pièces diverses, qui vont du milieu du X<sup>e</sup> siècle à l'an 1300. — Une partie du t. II est imprimée.

### LYON (Ville de).

*Cartulaire municipal de la ville de Lyon, privilèges, franchises, libertés et autres titres de la commune*, recueil formé au XIV<sup>e</sup> siècle par Étienne de Villeneuve, publié d'après le manuscrit original avec des documents inédits du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, par M.-C. Guigue, ancien élève de l'École des chartes. Lyon, Brun, 1876, in-4° de LXIX et 526 pages. — Voyez *Compte rendu et étude*, par M. Léopold Niepce. Lyon, 1877, in-8°.

Ce magnifique recueil, splendidement imprimé et orné d'une planche de sceaux gravés et de *fac-simile*, comprend, d'une part, 151 chartes ou pièces, et d'autre

part, en appendice, 38 chartes, toutes comprises entre les années 1193-1444. — Il est, comme le titre l'indique, la reproduction de la compilation d'Étienne de Villeneuve, en deux volumes, qui fait partie des archives municipales de Lyon, et de plusieurs documents qui ont un rapport direct avec le cartulaire.

· **MAÇON** (Cathédrale de).

*Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, connu sous le nom de Livre enchaîné*, publié sous les auspices et aux frais de l'Académie de Mâcon, par M. C. Ragut. Mâcon, imprimerie d'Émile Protat, 1864, in-4° de cccxviii et 588 pages.

**MAILLEZAIS** (Abbaye de), diocèse de Poitiers.

Les principales chartes de cette abbaye, recueillies par Dom Fonteneau, sont publiées à la fin de l'*Histoire de l'abbaye de Maillezais, depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, par M. l'abbé Lacurie. Fontenay-le-Comte, 1852, in-8° de 593 pages.

**MANS** (Église du).

*Cartularium insignis ecclesie Cenomanensis quod dicitur liber albus capituli*, publié par Cauvin, dans le t. II de l'*Institut des provinces*, 2<sup>e</sup> série. Le Mans, Monnoyer, 1869, in-4° de 443 et 88 pages.

Il comprend 722 chartes ou pièces de la fin du xi<sup>e</sup> à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle. L'impression en avait été préparée par M. l'abbé Lottin.

Sur ce cartulaire, qui est conservé à la bibliothèque du Mans, voyez la *Notice sur le livre blanc de l'église du Mans*, qui a été publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXI, p. 194-210.

**MANS** (Abbaye de la Couture du).

Le *Cartulaire de l'abbaye de la Couture du Mans*, publié

sous les auspices de la Société historique et archéologique du Maine et aux frais de M. le duc de Chaulnes, par Dom Piolin, prieur de l'abbaye de Solesme, est sous presse. Il formera un volume in-4° avec atlas.

**MARMOUTIER** (Abbaye de), diocèse de Tours.

*Le Livre des Serfs de Marmoutier*, publié par feu André Salmon, suivi de chartes sur le même sujet, et précédé d'un essai sur le servage en Touraine, par M. Ch. L. Grandmaison. Tours, imprimerie Ladevèze, 1864, in-8° de XLIV et 245 pages, avec un *fac-simile*.

M. Marchegay a donné sur les archives des prieurés angevins de Marmoutier un curieux travail, dans lequel sont textuellement reproduites 73 chartes ou notices anciennes relatives à ces prieurés, et qui complètent les fonds d'archives, déjà fort riches, par lesquels ces établissements sont représentés aux archives de Maine-et-Loire. Le travail de M. Marchegay, intitulé : *Les prieurés de Marmoutier en Anjou, inventaire des titres et supplément aux chartes des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, remplit les pages 1-XLVIII et 1-90 du tome II des *Archives d'Anjou*.

**MOLÈME** (Abbaye de), diocèse de Langres.

*Chartes inédites extraites des cartulaires de Molême intéressant un grand nombre de localités du département de l'Aube*, par M. Émile Socard. Troyes, imprimerie et lithographie Dufour-Bouquot, 1864, in-8° de 204 pages. (Extrait du tome XXIV des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*.)

Les 227 chartes publiées par M. Socard sont comprises entre les années 1080 et 1250; elles ont été fournies par les cartulaires de l'abbaye de Molême déposés aux archives de la Côte-d'Or. Voyez un compte rendu de M. d'Arbois de Jubainville, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6<sup>e</sup> série, t. II, p. 393.



MONSÉGUR (Village de), en Guyenne.

*L'Esclapot ou cartulaire de Monséгур*, publié par Francisque Michel. Bordeaux, Gounouilhou, 1863, in-4° de 98 pages.

Ce recueil, extrait des *Archives historiques du département de la Gironde*, t. V, p. 1-98, comprend 48 pièces des années 1265-1680.

Comme complément de *l'Esclapot*, il faut indiquer les *Privilèges de Monséгур*, publiés par J. B. Archu. Sauverre, 1876, in-8° de xii et 66 p.

MONTBÉLIARD (Comté de).

*Monuments de l'histoire des comtes de Montbéliard*, recueillis par M. A. Tuetey et publiés par la Société d'émulation de Montbéliard. Inachevé. Il n'en a été imprimé qu'un fascicule de 160 pages in-8°.

MONTÉLIMAR (Ville de).

*Cartulaire municipal de la ville de Montélimar, Monuments inédits de l'histoire du tiers état*, publié par l'abbé Chevalier. Montélimar, Bourron, 1871, in-8° de iv et 352 pages.

Publié d'après les registres appartenant à MM. Faure, de Planta et Morin-Pons, et d'après les chartes conservées à la Bibliothèque nationale, dans les bibliothèques de Grenoble et de Carpentras, aux archives de l'Isère, de la Drôme, etc., ce recueil comprend 165 chartes des années 790-1542.

MONTPELLIER (Ville et seigneurie de).

*Archives de Montpellier. Le Mémorial des Nobles*. Textes provençaux, au nombre d'environ 100, publiés par M. A. Montel dans la *Revue des langues romanes*, livraisons d'octobre 1873, janvier et avril 1874. Le cartulaire des seigneurs de Montpellier, qui va de 1020 à 1204, contient en tout 613 chartes. Plusieurs de ces

documents ont été publiés par M. Germain dans son *Histoire de la ville de Montpellier*.

MORES (Abbaye de), diocèse de Langres.

*Chartes de l'abbaye de Mores (Aube)*, publiées par M. l'abbé Ch. Lalore. Troyes, Dufour-Bouquot, 1873, in-8° de 109 pages.

Extrait du t. XXXVII des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*. Les chartes de Mores, au nombre de 130, sont des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle.

MORIGNY (Abbaye de), diocèse de Sens.

M. Menault a publié le cartulaire de l'abbaye de Morigny à la suite de son opuscule intitulé : *Morigny (village monacal), son abbaye, sa chronique et son cartulaire, suivi de l'histoire du doyenné d'Étampes*. Paris, Aubry ; Angerville, Boucher ; Étampes, Fortin, Brière, 1867, in-8° de xxvi — 212 et 209 pages. — Ce cartulaire comprend 116 pièces des années 1046-1472, suivies d'une liste des prieurés et des églises dépendant de l'abbaye de Morigny.

MORIENVAL (Abbaye de), diocèse de Senlis.

Le *Cartulaire de l'abbaye de Morienval*, préparé par M. Peigné-Delacourt, a été imprimé sous les auspices du Comité archéologique de Senlis, en un volume in-8°. Il ne tardera pas à paraître.

MOULINEAUX (Prieuré des), diocèse de Chartres.

*Recueil de chartes et pièces relatives au prieuré de Notre-Dame des Moulineaux, membre dépendant du prieuré de Notre-Dame de Louye-lès-Dourdan, de l'ordre de Grandmont, et à la châellenie de Poigny (arrondissement de Rambouillet et ancien diocèse de Chartres)*; tirées des archives de Rambouillet, et publiées par Auguste Moutié. Paris, typo-

graphie de Firmin Didot, 1846, in-4° de cxxvii et 107 pages, avec 3 planches.

Publié au nom de la Société archéologique de Rambouillet et aux frais de M. le duc de Luynes. — Comprend 60 pièces, de 1163 ou environ jusqu'à 1706.

#### NEUVILLE-LEZ-CHALONS (Commanderie de la).

M. Édouard de Barthélemy a publié ou analysé les 151 chartes qu'il a pu réunir sur cette commanderie de Templiers, depuis 1132 jusqu'en 1306, dans son livre intitulé : *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*. Paris, 1861, 2 volumes in-8° ; t. I, p. 394-436.

#### NÎMES (Église de).

*Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame de Nîmes*, publié sous les auspices de l'Académie du Gard et annoté par Eug. Germer-Durand. Nîmes, imp. Clavel-Bailleret, 1874, in-8° de clxii et 402 pages.

Ce cartulaire contient 213 pièces comprises entre les années 873-1156.

#### NORMANDIE (Duché de).

*Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le Hardi*, publié par Léopold Delisle. Caen, A. Hardel, 1852, 1 volume in-4° de xi et 591 pages. (C'est la seconde partie du tome XVI des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*.)

Ce recueil, formé d'après les pièces originales du Trésor des chartes, les registres de Philippe-Auguste et saint Louis, et les principaux cartulaires ou fonds d'archives de Normandie, renferme environ 1230 pièces relatives au gouvernement et à l'administration royale en Normandie, depuis 1204 jusqu'en 1285.

#### NOVY (Prieuré de N.-D. de), diocèse de Reims.

*Cartulaire du prieuré de Notre-Dame de Novy, au diocèse*

*de Reims*, publié pour la première fois par Édouard de Barthélemy. Paris, Aubry, 1867, in-8° de 26 pages. (Extrait de la *Revue historique des Ardennes*.)

La publication de M. de Barthélemy est une analyse du cartulaire original de Novy, qui est conservé dans les archives des Ardennes. Il se compose de 67 chartes et d'une table qui est en tête du recueil ; les chartes comprennent les années 1097-1264. En appendice sont imprimées les chartes 1, 2, 3 et 10 du cartulaire.

NOYERS (Abbaye de), diocèse de Tours.

*Cartulaire de l'abbaye de Noyers*, publié et annoté par l'abbé C. Chevalier. Tours, Ladevèze, 1872, in-8° de viii et 816 pages.

Forme le t. XXII des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* ; il a été publié d'après des copies de Dom Fonteneau et de Dom Housseau. L'introduction, intitulée : *Histoire de l'abbaye de Noyers aux xi<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles, d'après les chartes*, par le même. Tours, 1873, in-8° de clv pages, forme le 1<sup>er</sup> fascicule du t. XXIII des mêmes Mémoires. Ce cartulaire comprend 661 chartes, surtout des xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles, comprises entre 1030 et 1431.

OURSCAMP (Abbaye d'), diocèse de Noyon.

*Cartulaire de l'abbaye de N.-D. d'Ourscamp, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1129, au diocèse de Noyon*, publié par M. Peigné-Delacourt. Amiens, Lemer, 1865, in-4° de viii et 620 pages.

Forme le t. VI des *Documents inédits de la Société des antiquaires de Picardie*, et comprend 949 chartes ou pièces des années 1124-1496.

PARAY-LE-MONIAL (Abbaye de), diocèse d'Autun.

Le cartulaire de l'abbaye de Paray-le-Monial, préparé

par M. l'abbé Ul. Chevalier et par M. Canat de Chizy et entièrement imprimé, ne tardera pas à paraître.

PARIS (Évêché et cathédrale de).

*Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, publié par M. Guérard, avec la collaboration de MM. Géraud, Marion et Deloye. Paris, imprimerie de Crapelet, 1850, 4 volumes in-4° de ccxxxvii-470, 546, 552 et 492 pages.

Collection des documents inédits. — La publication de M. Guérard embrasse : 1° les principaux actes contenus dans le cartulaire de l'évêque (ms. latin 5526 de la Bibliothèque nationale) et dans les manuscrits des Archives nationales intitulés : Petit Pastoral, Grand Pastoral, Grand Cartulaire, Petit Cartulaire, Livre noir, Cartulaire du Mandé et Livre des Serments; 2° l'obituaire conservé à la Bibliothèque nationale, ms. latin 5184 C. C. ; 3° deux pouillés du diocèse de Paris. — Les pièces insérées dans le *Cartulaire de Notre-Dame* sont généralement du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle.

PARIS (Hôtel-Dieu de).

M. Brièle va donner, dans la Collection des documents inédits, la collection des chartes de cet établissement. Les premières feuilles en sont imprimées.

PARIS (Université de).

Toutes les pièces importantes relatives à l'histoire de l'Université de Paris, depuis l'année 1200 jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ont été rassemblées et classées par M. Jourdain dans le complément qu'il a donné au grand ouvrage de Du Boulay, sous le titre suivant : *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis ab ejus originibus ad finem decimi sexti sæculi, adjectis insuper pluribus instrumentis quæ nondum in*

*lucem edita erant.* Paris, Hachette, 1862, in-folio de VIII et 433 pages.

**POITIERS (Prieuré de S<sup>t</sup>-Nicolas de).**

Le *Cartulaire du prieuré de Saint-Nicolas de Poitiers*, qui comprend 45 chartes ou notices des années 1050 environ à 1108 environ, a été publié par M. Redet, d'après un ms. du xv<sup>e</sup> siècle des archives de la Vienne, dans les *Archives historiques du Poitou*, 1872, t. I, p. 1-51.  
— Voy. S<sup>t</sup>-CYPRIEN.

**POUSSAN (Seigneurie de), en Languedoc.**

Le cartulaire de cette seigneurie, qui appartient à la Société archéologique de Montpellier, renferme 136 pièces du xiii<sup>e</sup> et du xiv<sup>e</sup> siècle, que M. Germain a étudiées dans sa *Notice sur un cartulaire seigneurial inédit.* Montpellier, 1858, in-4<sup>o</sup> de 44 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*)

**PROVINS (Commanderie de).**

*Notice sur le cartulaire des Templiers de Provins (xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles)*, par M. Félix Bourquelot. In-8<sup>o</sup> de 20 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4<sup>e</sup> série, t. IV, année 1858.)

**PROVINS (Ville de).**

*Notice sur le manuscrit intitulé : Cartulaire de la ville de Provins (xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles)*, par M. Félix Bourquelot. In-8<sup>o</sup> de 82 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4<sup>e</sup> série, t. II, année 1856.)

**QUIMPER (Église de).**

M. Ch. Fierville a publié dans les *Mémoires lus à la Sorbonne*, en 1865, *Histoire, philologie et sciences morales*, p. 769-797, une *Notice sur le cartulaire de Quimper ou l'église de Cornouaille du xiii<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle.*

RAVENSBERGHE (Abbaye de), diocèse de S'-Omer.

Les chartes de cette maison, conservées à la Bibliothèque nationale, ont été analysées par M. de Coussemaker, dans sa *Notice de l'abbaye de Ravensberg*. Lille, 1862, in-8° de 71 pages.

RAYS (Seigneurie de), en Bretagne.

*Cartulaire des sires de Rays. Notice, tables analytique et alphabétique, choix de documents, liste des sires de Rays*, par Paul Marchegay. Paris, Techener; Nantes, A. Guéraud, 1857; in-8° de 99 pages. (Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest*; tiré à 50 exemplaires.)

Le cartulaire de la seigneurie de Rays, composé vers 1450, et appartenant à M. le duc de La Trémoille, renferme 326 chartes, de 1161 à 1449. M. Marchegay a analysé toutes ces chartes, les a classées par ordre chronologique, et a publié le texte de huit pièces qu'il a jugées dignes d'une attention particulière.

REDON (Abbaye de), diocèse de Vannes.

*Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, publié par M. Aurélien de Courson. Paris, imprimerie nationale, 1863, in-4° de cccxlii et 761 pages, avec une carte et un *fac-simile*.

Le cartulaire de Redon, qui appartient à l'archevêque de Rennes, et dont la Bibliothèque nationale (fonds latin n° 17083) possède une copie collationnée par M. Arthur de La Borderie, renferme près de 400 chartes dont la date est comprise entre le viii<sup>e</sup> et le xii<sup>e</sup> siècle. Au texte de ces chartes M. de Courson a joint des prolégomènes fort étendus, diverses pièces relatives à l'abbaye de Redon, et le pouillé des neuf anciens diocèses de Bretagne. La publication du cartulaire de Redon a donné naissance à plusieurs brochures qu'il est inutile de signaler ici; il faut seulement mentionner un

très-important travail de M. Arthur de La Borderie, intitulé : *Examen chronologique des chartes du cartulaire de Redon antérieures au XI<sup>e</sup> siècle*; le commencement de ce mémoire a paru, en 1864, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5<sup>e</sup> série, t. V; la fin n'a pas encore été imprimée.

### REIMS (Ville de).

Les principaux actes relatifs à l'histoire de Reims, depuis l'époque mérovingienne jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, sont réunis dans la compilation de M. Varin qui fait partie de la Collection des documents inédits. Cette compilation est ainsi divisée : 1<sup>o</sup> *Archives administratives de la ville de Reims*, 3 volumes, les deux premiers partagés chacun en deux parties; — 2<sup>o</sup> *Archives législatives de la ville de Reims*; première partie, *Coutumes*, 1 volume; — 3<sup>o</sup> *Archives législatives de la ville de Reims*, deuxième partie, *Statuts*, 3 volumes; 4<sup>o</sup> *Table générale*, rédigée par M. Amiël, 1 volume.

### REMOULINS (Commune de), en Languedoc.

*Cartulaire de Remoulins*, recueilli, classé, annoté et publié sous les auspices du conseil municipal de Remoulins, par G. Charvet. Alais, typ. Martin, 1873, in-8<sup>o</sup> de vi et 64 pages.

Les deux premières livraisons de ce cartulaire comprennent 39 pièces répondant aux années 1239-1397, et dont on a pu retrouver le texte. La 1<sup>re</sup> livraison s'ouvre par une curieuse ordonnance de police du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette publication fait le plus grand honneur au conseil municipal de Remoulins, qui en a voté l'impression.

### RENIER ACORRE.

Ce cartulaire, qui porte pour titre ancien : « C'est li livres des achaz que Reniers Acorre a fez a Gouvdis et



à Prouvins, . . . » contient le texte ou l'analyse des actes d'achats, d'échanges, de concessions, etc., faits par Renier Acorre. Il a fourni à M. Bourquelot l'objet d'une étude intéressante qu'il a publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6<sup>e</sup> série, t. III, p. 64-81, sous ce titre : *Renier Acorre, financier et grand propriétaire au treizième siècle*.

#### RENNES (Abbaye de S<sup>t</sup>-Georges de).

Le *Cartulaire de S<sup>t</sup>-Georges de Rennes* a été publié avec une introduction par M. Paul de la Bigne-Villeneuve, dans le *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. IX, 1876, p. 127-312. Il contient 67 chartes et, en appendice, 8 pièces, qui ensemble comprennent les années 1030 environ à 1312.

#### RÉOLE (Prieuré de la), diocèse de Bazas.

*Cartulaire du prieuré conventuel de Saint-Pierre de la Réole en Bazadais (Gironde), du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*. Bordeaux, imprimerie de G. Gounouilhou, 1864, in-4<sup>o</sup>, p. 99-186 du tome V des *Archives historiques du département de la Gironde*.

Cette publication est due à M. Grellet-Balguerie.

#### RETHEL (Comté de).

Une *Notice du cartulaire sur le comté de Rethel* a été publiée dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1867, 2<sup>e</sup> partie, p. 1-160. Cette *Notice* contient l'analyse de 432 actes, classés par ordre chronologique et comprenant les années 1117-1432. A la fin il y a une table des noms propres.

#### ROAIS (Commanderie de). — Voy. DAUPHINÉ.

#### ROCHE (Abbaye de N.-D. de la), diocèse de Paris.

*Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, de*

*L'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Paris, d'après le manuscrit original de la Bibliothèque impériale, enrichi de notes, d'index et d'un Dictionnaire géographique, suivi d'un Précis historique et de la description de l'ancienne abbaye, d'une Notice sur la paroisse et la seigneurie de Lévis, et de notes historiques et généalogiques sur les seigneurs de Lévis, par Auguste Moutié, sous les auspices et aux dépens de M. H. d'Albert, duc de Luynes. Paris, typographie de Henri Plon, 1862, in-8° de xxxii et 476 pages, avec un atlas in-folio de 40 planches.*

Publication de la Société archéologique de Rambouillet. — Le cartulaire de la Roche (ms. lat. 10996 de la Bibliothèque nationale), écrit au xiii<sup>e</sup> siècle, renferme 98 chartes, dont la plus ancienne est de 1190 ou 1196, et la plus récente de 1265. Il avait déjà été analysé fort complètement en 1838 dans un travail de M. Guérard, qui fait partie des *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XIII, II, p. 1-61. — L'atlas joint au volume de M. Moutié est principalement consacré à des détails d'architecture et aux sceaux de la famille de Lévis.

#### RONCERAY (Abbaye du), à Angers.

Le cartulaire de cette abbaye, si important pour le xi<sup>e</sup> et le xii<sup>e</sup> siècle, a été imprimé depuis longtemps par M. Marchegay, et doit former le tome III des *Archives d'Anjou*, dont la publication est impatientement attendue par tous les amis des études diplomatiques.

#### S<sup>t</sup>-AUBIN-DES-BOIS (Abbaye de), diocèse de S<sup>t</sup>-Brieuc.

Les chartes de cette abbaye, au nombre de 353, de 1159 à 1667, ont été publiées par MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, dans l'ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne, diocèse de Saint-Brieuc*, t. III, p. 34-202, 312-318 et 370.

S'-BARNARD DE ROMANS (Abbaye de), diocèse de Vienne.

C'est seulement dans ces derniers temps que le manuscrit original du cartulaire de l'abbaye de Romans a été retrouvé par M. l'abbé U. Chevalier dans les archives hospitalières de cette ville. M. Giraud avait publié, en 1856, un essai de reconstitution du cartulaire qu'il considérait comme perdu. Il était parvenu à retrouver le texte de 118 pièces et l'indication de 300 autres; la plupart datent du x<sup>e</sup>, du xi<sup>e</sup> et du xii<sup>e</sup> siècle. Cet utile et consciencieux travail forme trois beaux volumes intitulés: *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans; Preuves*. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1856-1859, in-8° de 330, 261, 393, 393 et 281 pages. — Le troisième volume est le complément textuel du cartulaire original.

S'-BÉNIGNE DE DIJON (Abbaye de).

Le cartulaire qui suit la chronique de Saint-Bénigne, dans un manuscrit de la bibliothèque de Dijon, renferme 114 pièces, dont 81 sont publiées depuis longtemps dans le recueil de Pérard; les 33 autres, qui appartiennent toutes au ix<sup>e</sup> siècle, ont été comprises dans la collection de M. Joseph Garnier, qui remplit les p. 1-168 des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, 2<sup>e</sup> série, t. II. Paris, 1849, in-4°.

S'-BERTIN (Abbaye de), diocèse de S'-Omer.

*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, publié par M. Guérard. Paris, 1841, in-4° de c et 487 pages.

Collection des documents inédits. — Ce volume renferme: 1° un cartulaire rédigé par Folquin vers 961, et dont la bibliothèque de Boulogne possède une copie du commencement du xii<sup>e</sup> siècle; 2° le cartulaire composé vers le milieu du xii<sup>e</sup> siècle par Simon, pour

faire suite à celui de Folquin; 3° une continuation anonyme du cartulaire de Simon, s'arrêtant vers l'année 1187. — Pour le cartulaire de Folquin, M. Guérard a suivi le manuscrit de Boulogne, dont le texte est satisfaisant; pour le cartulaire de Simon et pour la continuation, il n'a pu se servir que d'une très-mauvaise copie de la bibliothèque de S<sup>t</sup>-Omer, faite vers 1510 par un moine de S<sup>t</sup>-Bertin, nommé Allard. Un ancien manuscrit du cartulaire de Simon et de la continuation anonyme ayant été retrouvé et acquis par la ville de Boulogne, M. Morand a publié un important supplément à l'édition de M. Guérard, sous le titre de : *Appendice au cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Bertin*. Paris, 1867, in-4° de xx et 115 pages. M. Morand avait déjà bien apprécié la valeur du nouveau manuscrit dans une lettre publiée, en 1866, sous le titre suivant : *Sur un manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle contenant le texte original du cartulaire de Simon*. In-8° de 8 pages.

A la suite du cartulaire de S<sup>t</sup>-Bertin, p. 403-487, se trouve le *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont de Rouen*, préparé pour l'impression par A. Deville. Ce cartulaire, dont le manuscrit original, du XI<sup>e</sup> siècle, est aux archives de la Seine-Inférieure, renferme 97 chartes ou notices du XI<sup>e</sup> siècle.

S<sup>t</sup>-CHAFFRE (Abbaye de), diocèse du Puy.

*Cartulaire dauphinois de l'abbaye de Saint-Chaffre*, par l'abbé Ulysse Chevalier. Grenoble, Prudhomme, 1868, in-8° de ix et 60 pages.

Il a été publié dans le t. II des *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, 6<sup>e</sup> livraison.

On annonce la prochaine publication du *Cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Chaffre du Monestier, ordre de saint Benoît, suivi de la chronique de S<sup>t</sup>-Pierre du Puy et d'un appendice de chartes*, par l'abbé U. Chevalier, qui for-

mera le t. VIII de la Collection des cartulaires dauphinois.

S<sup>t</sup>-CHRISTOPHE EN HALATTE (Prieuré de), diocèse de Beauvais.

Les chartes de cette maison, dépendance du prieuré de la Charité-sur-Loire, dont plusieurs remontent au xi<sup>e</sup> et au xii<sup>e</sup> siècle, et dont beaucoup appartiennent au xiii<sup>e</sup>, ont été recueillies dans les papiers du chanoine Afforty, à la bibliothèque de Senlis, et imprimées sous ce titre : *Cartulaire du prieuré de Saint-Christophe en Halatte*, publié sous les auspices du Comité archéologique de Senlis, par M. l'abbé A. Vattier. Senlis, Payen, 1876, in-4<sup>o</sup> de xc et 75 pages. Il y a 67 chartes dans ce recueil.

S<sup>t</sup>-CORNEILLE DE COMPIÈGNE (Abbaye de), diocèse de Soissons.

M. A. de Marsy a publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6<sup>e</sup> série, t. IV, p. 458-479, la table détaillée d'environ 137 chartes copiées au xiii<sup>e</sup> siècle sur 63 feuillets de parchemin que feu M. Romain-Leroy a légués à la bibliothèque de Compiègne, et qui sont les débris d'un important cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Corneille de Compiègne. Ces chartes appartenaient aux séries que le rédacteur du cartulaire avait consacrées aux lettres des papes et aux chartes des rois. — Voy. *Inventaire*, S<sup>t</sup>-CORNEILLE.

S<sup>t</sup>-CYPRIEN DE POITIERS (Abbaye de).

Le *Cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Cyprien de Poitiers* a été publié par M. Redet dans le t. III des *Archives historiques du Poitou*, en un volume de xxxii et 448 pages. Il comprend 598 pièces, dont la plus ancienne remonte à l'an 888, et la plus récente est d'environ l'an 1155.

S<sup>t</sup>-DAMIEN (Prieuré de), diocèse de Marseille.

M. l'abbé Magloire Giraud a donné, dans le *Bulletin trimestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var*, 17<sup>e</sup> année (Toulon, 1849, in-8<sup>o</sup>) une *Histoire du prieuré de S<sup>t</sup>-Damien*, suivie du *Cartulaire du prieuré rural de S<sup>t</sup>-Damien, ou Recueil de chartes et actes publics relatifs à l'histoire de ce prieuré, extrait des archives de l'ancienne abbaye de S<sup>t</sup>-Victor et des archives de la Cadière*: ce recueil comprend 26 pièces, de 966 à 1554.

S<sup>t</sup>-ÉTIENNE DE DIJON (Abbaye de).

M. Joseph Garnier a donné la notice du premier cartulaire de cette abbaye, conservé aux archives de la Côte-d'Or, et en a tiré 21 chartes du x<sup>e</sup> et du xi<sup>e</sup> siècle pour la collection de chartes bourguignonnes qui remplit les pages 1-168 des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, 2<sup>e</sup> série, t. II. Paris, 1849, in-4<sup>o</sup>.

S<sup>t</sup>-ÉTIENNE DE VAUX (Abbaye de), diocèse de Saintes. — Voy. SAINTONGE.

S<sup>t</sup>-FLORENT DE SAUMUR (Abbaye de), diocèse d'Angers.

L'un des plus anciens et des plus précieux cartulaires de S<sup>t</sup>-Florent de Saumur, le Livre noir, fut dérobé, il y a une cinquantaine d'années, aux archives de Maine-et-Loire. Pour combler la lacune causée par ce vol, M. Marchegay, à l'aide des citations consignées dans différents ouvrages, et surtout dans les collections manuscrites des deux derniers siècles, dressa une table des pièces qui composaient le Livre noir, avec l'indication des textes qu'il avait rencontrés de ces mêmes pièces. Il réunit ainsi 167 chartes du Livre noir, dont la table raisonnée

parut, en 1843, dans le tome I des *Archives d'Anjou*, p. 227-292. La découverte du manuscrit original dans la bibliothèque de sir Thomas Phillipps n'a guère diminué le mérite et la valeur du travail de M. Marchegay.

*Chartes poitevines de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur*, publiées par M. Marchegay, dans les *Archives historiques du Poitou*, t. II, 1873, p. 1-148. Ces chartes, au nombre de 96, vont de l'an 866 environ à 1140 environ.

#### S<sup>t</sup>-HILAIRE DE POITIERS (Église de).

Les chartes de cette église ont été publiées par M. Redet, la plupart d'après les originaux conservés aux archives du département de la Vienne, quelques-unes d'après les copies de Dom Fonteneau. Ces chartes, au nombre de 441, dont la plus ancienne est de l'année 768, remplissent deux volumes des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, années 1847 et 1852.

#### S<sup>t</sup>-JACUT (Abbaye de), diocèse de S<sup>t</sup>-Brieuc.

Une cinquantaine de chartes de cette abbaye, remontant à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, sont publiées ou analysées dans l'ouvrage de MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne, diocèse de Saint-Brieuc*, t. IV, p. 276-296.

#### S<sup>t</sup>-JEAN d'ANGERS (Hôpital de).

*Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet Hôtel-Dieu*, par M. Célestin Port. Paris, Dumoulin ; Angers, Lachèse, 1870, in-4° de xxx et 166 pages.

En tête de ce volume est une intéressante *Notice historique sur l'hôpital Saint-Jean d'Angers*. Vient ensuite l'inventaire des pièces qui composent le chartrier, inventaire sommaire rédigé selon le modèle imposé aux

recueils du même genre. Le cartulaire comprend 183 pièces antérieures à 1250, tous les actes rédigés en français avant 1300, et un choix jusqu'à cette époque des principaux actes rencontrés. Il est contenu dans les p. 105-166 du volume, en y comprenant la table des lieux et des personnes qui le termine.

**S<sup>t</sup>-JOUIN DE MARNES** (Abbaye de), diocèse de Poitiers.

Cinquante-six chartes de cette abbaye, dont la plus ancienne est de 876, ont été publiées, d'après un recueil de Gaignières (ms. latin 5449), par M. Charles Grandmaison, dans un petit volume intitulé : *Société de statistique du département des Deux-Sèvres, Chartularium Sancti Jovini*, t. XVII, 1854, 2<sup>e</sup> partie. Niort, imprimerie de L. Favre et C<sup>ie</sup>, in-8<sup>o</sup> de xvi et 135 pages.

**S<sup>t</sup>-LAON DE THOUARS** (Abbaye de), diocèse de Poitiers.

*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Laon de Thouars*, publié par Hugues Imbert. Niort, Clouzot, 1876, in-8<sup>o</sup> de xxxviii et 216 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*.

Ce cartulaire, publié d'après le ms. 5848 latin de la Bibliothèque nationale, et d'après des pièces du chartrier de Thouars, appartenant à M. le duc de la Trémoille, comprend 283 pièces ou analyses de pièces, qui répondent aux années 1107 ou environ à 1675 ou environ. Il est précédé d'une introduction dans laquelle M. Imbert mentionne dix abbés qui n'ont pas été connus des auteurs du *Gallia christiana*.

**S<sup>t</sup>-LÉGER DE SOISSONS** (Abbaye de).

*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Léger de Soissons*, publié



par M. l'abbé Pécheur. Soissons, Darcosse, 1870, in-4° de 209 pages, avec deux planches.

Le cartulaire de S<sup>t</sup>-Léger de Soissons appartient actuellement aux Pères Lazaristes de S<sup>t</sup>-Léger. Il est du XII<sup>e</sup> siècle, avec des additions postérieures. La publication de M. l'abbé Pécheur contient 97 pièces des années 1070-1666.

S<sup>t</sup>-LOUP DE TROYES (Abbaye de). — Voy. TROYES.

S<sup>t</sup>-MARTIN D'AUTUN (Abbaye de).

M. Gabriel Bulliot a publié, dans le second volume de son *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun* (Autun, 1849, 2 vol. in-8°), environ 170 chartes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, d'après les pièces originales déposées à l'évêché et à l'hôtel de ville d'Autun, et d'après le cartulaire de Jean Rolin, conservé à la Bibliothèque nationale, n° 5422 du fonds latin. L'ouvrage de M. Bulliot est une publication de la Société éduenne.

S<sup>t</sup>-MARTIN DE TOURS (Église collégiale de).

*La Pancarte noire de Saint-Martin de Tours, brûlée en 1793, restituée d'après les textes imprimés et manuscrits*, par Émile Mabille. Paris, Henaux ; Tours, Ladevèze, 1866, in-8° de 240 pages.

Sous ce titre, M. Mabille a essayé de reconstituer, surtout à l'aide des documents manuscrits qu'il a pu recueillir dans les collections de la Bibliothèque nationale, principalement d'après les travaux de Besly, Duchesne, Baluze, Gaignières et des Bénédictins, etc., la Pancarte noire de S<sup>t</sup>-Martin de Tours. Son travail comprend l'analyse de 148 pièces, répondant aux années 806-1211. A la page 147 est un *Index chronologique des chartes et diplômes de Saint-Martin antérieurs à l'année 1131*, qui contient l'analyse de 226 pièces.

S<sup>t</sup>-MARTIN-ÈS-AIRES, A TROYES (Abbaye de).

L'histoire de cette abbaye par M. l'abbé Defer, insérée dans les *Mémoires de la société académique de l'Aube*, 3<sup>e</sup> série, t. XII, 1875, p. 5-287, se termine par le texte des principales chartes de cette maison.

S<sup>t</sup>-MAUR-SUR-LOIRE (Abbaye de), diocèse d'Angers.

M. Marchegay, après avoir retrouvé un à un, en 1841, 1842 et 1843, les 29 feuillets dont le cartulaire de S<sup>t</sup>-Maur se compose depuis les troubles religieux du xvi<sup>e</sup> siècle, a publié les 62 chartes contenues dans ces précieux débris, et dont la date est comprise entre le vi<sup>e</sup> et le xii<sup>e</sup> siècle. Ce travail de M. Marchegay, accompagné de *fac-simile*, se trouve dans le tome I des *Archives d'Anjou, recueil de documents et mémoires inédits sur cette province*. Angers, 1843, in-8<sup>o</sup> de iv et 484 pages.

S<sup>t</sup>-MAXIMIN (Ville de), en Provence.

*Cartulaire municipal de Saint-Maximin, suivi de documents puisés dans les archives de cette ville*, publié par M. L. Rostan, sous les auspices et aux dépens de M. H. d'Albert, duc de Luynes. Paris, typographie de Henri Plon, 1862, in-4<sup>o</sup> de xv et 185 pages.

Recueil de statuts et de privilèges, publiés, les uns d'après un cartulaire du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> siècle, les autres d'après les titres originaux. Embrassa la période comprise entre les années 1205 et 1742.

S<sup>t</sup>-PAUL, près Romans (Hospitaliers de). —  
Voy. DAUPHINÉ.S<sup>t</sup>-PÈRE DE CHARTRES (Abbaye de).

*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*, publié par M. Guérard. Paris, imprimerie de Crapelet, 1840, 2 volumes in-4<sup>o</sup> de ccclxxi et 848 pages.

Collection des documents inédits. — La publication de M. Guérard embrasse : 1° le cartulaire d'Aganon, compilation rédigée par le moine Paul, dans la seconde moitié du xi<sup>e</sup> siècle, et dont la bibliothèque de Chartres possède deux manuscrits anciens; 2° le cartulaire d'argent, composé vers l'année 1200 et conservé à la Bibliothèque nationale, n° 10101 du fonds latin; 3° un choix de pièces empruntées à un recueil de copies que Dom Muley avait formé au xviii<sup>e</sup> siècle. — A la suite des Prolegomènes, morceau capital pour l'histoire de la condition des personnes et des terres, on trouve un ancien pouillé du diocèse de Chartres, publié par M. Aug. Le Prévost, d'après le manuscrit latin 10096 de la Bibliothèque nationale et d'après un manuscrit de la bibliothèque de Chartres.

S<sup>t</sup>-PIERRE-DU-BOURG-LÈS-VALENCE (Prieuré de), diocèse de Valence.

*Chartularium ecclesie Sancti Petri de Burgo Valentie, ordinis sancti Augustini*, ex monumentis ineditis descripsit, prolegomenis et notis illustravit, indicibus auxit C. U. J. Chevalier. Paris, Champion, 1875, in-8° de 200 pages.

Publication de la *Société d'archéologie de la Drôme*, 1875; forme la 1<sup>re</sup> livraison du t. VI de la Collection des cartulaires dauphinois, publiée par l'abbé Chevalier; contient 84 chartes et pièces comprises entre la fin du xi<sup>e</sup> siècle et l'année 1699.

S<sup>t</sup>-QUENTIN EN VERMANDOIS (Chapitre de).

*Analyse du cartulaire du chapitre de Saint-Quentin en Vermandois, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris*, (fonds latin 11070), par M. Desmazes. Saint-Quentin, imp. Poette, in-8° de 22 pages.

Extrait du tome X de la *Société académique de Saint-Quentin*.

S<sup>t</sup>-ROBERT DE CORNILLON (Prieuré de), diocèse de Grenoble.

Sous le titre de *Cartulaire du prieuré de Saint-Robert de Grenoble*, M. l'abbé Auvergne a publié une vingtaine de chartes, d'après les pièces déposées aux archives de Grenoble; elles vont de 1209 à 1356, et occupent les p. 1-80 du premier volume des *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, que l'Académie delphinale a fait paraître en 1865. In-8° de XXI et 295 pages.

S<sup>t</sup>-SÉPULCRE DE JÉRUSALEM (Église du).

*Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, publié d'après les manuscrits du Vatican*, par M. Eugène de Rozière. Paris, imprimerie nationale, 1849, in-4° de VIII et 331 pages.

J'ai cru devoir mentionner ici un cartulaire étranger à la France, mais rempli de noms français et se rattachant à un glorieux épisode de notre histoire. Il renferme 185 chartes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle, dont la valeur a bien été appréciée par M. Adolphe Tardif, dans un article de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3<sup>e</sup> série, t. III, p. 513-532.

S<sup>t</sup>-VAAST D'ARRAS (Abbaye de).

M. Tailliar, dans ses *Recherches pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle* (Arras, 1859, in-8° de 333 pages; extrait du tome XXXI des *Mémoires de l'Académie d'Arras*), a donné la notice et des extraits fort étendus d'un cartulaire de Saint-Vaast, qui fut composé vers 1170 par le moine Guimann, et dont les archives du Pas-de-Calais renferment une copie du XVI<sup>e</sup> siècle.

*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, rédigé au XII<sup>e</sup> siècle par Guimann et publié pour la première fois au*

*nom de l'Académie d'Arras*, par Van Drival. Arras, Courtin, 1875, in-8° de xxx et 448 pages.

Ce cartulaire, qui forme le t. VI des documents inédits publiés par l'académie d'Arras, a été imprimé d'après une copie du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, conservée aux archives du Pas-de-Calais, in-f° de 391 feuillets, qui comprend, outre le cartulaire de Guimann, un grand nombre de chartes dont les plus récentes sont du xv<sup>e</sup> siècle et d'après une copie du xvii<sup>e</sup> siècle, in-f° de 196 feuillets, qui est aux archives de l'évêché d'Arras.

S<sup>t</sup>-VALLIER (Abbaye de), diocèse de Valence.

*Cartulaire de Saint-Vallier*, par A. Caise. Paris, Dumoulin ; Valence, Combier, 1870, in-8° de 167 pages, avec deux planches.

Ce cartulaire comprend l'analyse de 152 pièces, répondant aux années 891-1789.

S<sup>t</sup>-VICTOR DE MARSEILLE (Abbaye de).

*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, publié par M. Guérard, avec la collaboration de MM. Marion et Delisle. Paris, typographie de Ch. Lahure, 1857, 2 volumes in-4° de clvi, 651 et 945 pages, avec un *fac-simile*.

Ces deux volumes renferment 1,132 pièces, depuis 683 jusqu'en 1336, la plupart du xi<sup>e</sup> siècle. Ils comprennent le texte du grand et du petit cartulaire de S<sup>t</sup>-Victor de Marseille, conservés aux archives des Bouches-du-Rhône, et un choix de pièces originales tirées du même dépôt ; la plus précieuse est un polyptique de l'église de Marseille, remontant à l'année 814. — En appendice à la préface (t. I, p. lxxiii-c) se trouve le tarif des péages du comté de Provence au milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, d'après le registre de Charles I<sup>er</sup>, (ms. latin 10125 de la Bibliothèque nationale.)

S<sup>te</sup>-TRINITÉ-DU-MONT DE ROUEN (Abbaye de la).

Publié par M. Deville, à la fin du cartulaire de S<sup>t</sup>-Bertin. — Voyez plus haut, au mot S<sup>t</sup>-BERTIN.

SAINTEs (Abbaye de N.-D. de). — Voy. SAINTONGE.

SAINTONGE.

*Cartulaires inédits de la Saintonge*, par l'abbé Th. Grasilier. Niort, Clouzot, 1871, 2 volumes in-4° de LXIV-176, XXIX et 251 pages. Le t. I contient le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Vaux, de l'ordre de Saint-Benoît, suivi des chartes du prieuré conventuel de Notre-Dame de la Garde en Arvert, de l'ordre de Grammont*. Les chartes de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Étienne, au nombre de 73, comprennent les années 1075-1270; les chartes du prieuré de N.-D. de la Garde, qui commencent à la page 87, aussi au nombre de 73, comprennent les années 1195-1343. — Dans le t. II, M. l'abbé Grasilier a publié, d'après le ms. original, le *Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes, de l'ordre de Saint-Benoît*, recueil de 276 pièces comprises entre les années 1010-1300. Cette dernière publication est d'autant plus précieuse que le ms. original a péri dans l'incendie de la bibliothèque de Saintes.

SAUXILLANGES (Monastère de), diocèse de Clermont.

*Cartulaire de Sauxillanges, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, avec des notes et des tables*, par M. Henry Doniol. Clermont, F. Thibaud; Paris, Dumoulin, 1864, in-4° de 740 pages.

Ce cartulaire, renfermant environ 960 chartes du ix<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, a été publié d'après la copie moderne qui forme le n<sup>o</sup> 5454 du fonds latin de la Bibliothèque

nationale ; il y en a une autre copie aux Archives nationales. Sur le cartulaire de Sauxillanges, voyez un rapport publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4<sup>e</sup> série, t. II, p. 289.

SAVIGNY (Abbaye de), diocèse de Lyon.

*Cartulaire de l'abbaye de Savigny, suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, publié par Aug. Bernard. Paris, imprimerie impériale, 1853, in-4<sup>e</sup> de cxx et 1167 pages, avec une carte.

Collection des documents inédits. — Le cartulaire de Savigny, composé au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, renferme 960 chartes, dont la plupart sont du X<sup>e</sup> et du XI<sup>e</sup> siècle ; il n'en existe plus que des copies modernes déposées à la Bibliothèque nationale (ms. latin 10035), à la bibliothèque de Lyon, à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier et dans un cabinet particulier.

Dans le second volume de sa publication, M. Aug. Bernard a fait entrer plusieurs pouillés des diocèses de Lyon, de Mâcon et d'Autun. A la date du 1<sup>er</sup> février 1854, il a publié un *Post-scriptum à joindre aux cartulaires de Savigny et d'Ainay* (Lyon, 4 pages in-8<sup>o</sup>), pour rectifier ce qu'il avait dit dans le *Cartulaire de Savigny*, du prétendu « comitatus Trahesinus. »

SORDE (Abbaye de S<sup>t</sup>-Jean de), diocèse de Dax.

*Cartulaire de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Jean de Sorde*, publié pour la première fois sur le manuscrit original, par P. Raymond. Paris, Dumoulin ; Pau, Ribaut, 1873, in-8<sup>o</sup> de xxii et 183 pages.

Ce cartulaire, dont l'original est maintenant à la Bibliothèque nationale, sous le n<sup>o</sup> 182, des nouv. acq. lat., contient 184 pièces du XI<sup>e</sup>, du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle. Il a été omis dans l'*Inventaire*.

TALMONT (Abbaye de), diocèse de Luçon.

Le *Cartulaire de l'abbaye de Talmont*, tiré des archives de la Vendée, a été publié par M. de la Boutetière dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXXVI, 1872, p. 41-498. Il comprend 536 chartes des années 1050-1254.

THOUARS. — Voy. S'-LAON.

TINSELVE (Cense de), près Leully.

Sous le titre de *Cartulaire de Tinselve*, M. l'abbé Pêcheur a publié vingt chartes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle et analysé huit actes plus récents, concernant la cense de Tinselve, propriété de l'abbaye de Prémontré. Il s'est servi de pièces originales et d'un petit cartulaire du XIII<sup>e</sup> siècle, appartenant à la Société archéologique de Soissons. Ce recueil occupe les pages 212-246 du *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. V de la 2<sup>e</sup> série, 1875.

TOUSSAINT-EN-L'ÎLE DE CHALONS (Abbaye de).

Les 62 chartes du cartulaire de cette abbaye (1162-1266), conservé aux archives de la Marne, ont été publiées ou analysées par M. Édouard de Barthélemy (*Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. II, p. 397-420).

TROYES (Léproserie de).

Environ 170 chartes de cette maison, de 1123 à 1531, sont textuellement publiées dans le travail de M. Harmand, intitulé : *Notice historique sur la léproserie de la ville de Troyes, suivie de la liste des dons faits à cette maison depuis 1123 jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, avec les noms des bienfaiteurs, et accompagnée de toutes les pièces justificatives tirées des cartulaires et des archives de ladite léproserie, qui se trouvent partie à l'Hôtel-Dieu, partie à l'hôtel de ville*. Troyes, Bouquot, 1849, in-8<sup>o</sup> de 252 pages.



TROYES (Petits hôpitaux de la ville de).

Vingt-cinq chartes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle ont été textuellement publiées par M. d'Arbois de Jubainville à la fin de ses *Études sur les documents antérieurs à l'année 1285, conservés dans les archives des quatre petits hôpitaux de la ville de Troyes*. Troyes, 1857, in-8° de 68 pages.

TROYES (Abbaye de S<sup>t</sup>-Loup de).

*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes*, par l'abbé Ch. Lalore. Paris, Thorin, 1875, in-8° de XLII et 365 pages.

Forme le tome I de la Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes entreprise par M. l'abbé Lalore et comprend 274 chartes ou pièces des années 1181 ou environ à 1353.

VAL-LE-ROI ou VALROY (Abbaye de la), diocèse de Reims.

*Analyse d'un cartulaire de l'abbaye de la Valroy*, par I. Desilve. Laon, 1877, in-8° de 144 pages. — Extr. du *Bulletin de la Société académique de Laon*.

Le cartulaire analysé par M. l'abbé Desilve est un volume in-folio, sur papier, du XVI<sup>e</sup> siècle, contenant 120 chartes dont la date est comprise entre les années 1147 et 1231. Ce ms. fut trouvé en 1870 dans la bibliothèque de M. l'abbé Barbier, curé de S<sup>t</sup>-Souplet. — Voy. *Inventaire*, VAL-LE-ROI.

VAUX (Abbaye de S<sup>t</sup>-Étienne de). — Voy. SAINTONGE.

VAUX-DE-CERNAY (Abbaye des), diocèse de Paris.

*Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux-de-Cernay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris, composé d'après les chartes originales conservées aux archives de Seine-et-Oise*,

*enrichi de notes, d'index et d'un Dictionnaire géographique*, par MM. Lucien Merlet et Aug. Moutié, sous les auspices et aux dépens de M. H. d'Albert, duc de Luynes. Paris, typographie de Henri Plon, 1857 et 1858. Trois parties en deux tomes in-4° de xxvii-783 et 412 pages, avec un atlas in-folio.

Cette publication, faite au nom de la Société archéologique de Rambouillet, renferme environ 1100 pièces, la plupart du xii<sup>e</sup> et du xiii<sup>e</sup> siècle; les textes sont établis d'après les chartes originales des archives de Seine-et-Oise. L'atlas, composé de 4 planches, contient la gravure d'environ 130 sceaux, une vue de l'abbaye, une carte topographique et le *fac-simile* de la charte de fondation.

#### VIENNE (Église de).

*Actes capitulaires, statuts, inféodations, comptes*, publiés d'après les registres originaux et suivis d'un appendice de chartes inédites sur le diocèse de Vienne, par l'abbé Ul. Chevalier. Vienne, 1875, in-8° de 128 pages. Fait partie de la Collection des cartulaires dauphinois, t. II, 1<sup>re</sup> livraison.

#### VIENNE (Abbaye de S<sup>t</sup>-André-le-Bas de).

*Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne, ordre de Saint-Benoît, suivi d'un appendice de chartes inédites sur le diocèse de Vienne (ix<sup>e</sup>-xii<sup>e</sup> siècles)*, publié par l'abbé C. U. J. Chevalier. Vienne, Savigné; Lyon, Scheuring, 1869, in-8° de xlv-368 et 43 pages.

Cette publication se compose de deux parties bien distinctes. La première comprend le cartulaire proprement dit de S<sup>t</sup>-André-le-Bas, qui a été détruit en 1854, mais dont il existait heureusement une copie fidèle. Elle contient le texte de 269 chartes des années 842-1282. La seconde contient 129 chartes du diocèse de Vienne, du ix<sup>e</sup> à la fin du xii<sup>e</sup> siècle, tirées surtout de diverses col-

lections de la Bibliothèque nationale et des archives de l'évêché de Grenoble. L'ensemble de ces pièces constitue un recueil de documents fort important, non-seulement pour l'abbaye de S<sup>t</sup>-André-le-Bas, mais encore pour les abbayes de S<sup>t</sup>-André-le-Haut, S<sup>t</sup>-Pierre de Vienne, S<sup>te</sup>-Colombe, Bonnevaux, le chapitre de S<sup>t</sup>-Maurice de Vienne, le prieuré de N.-D. de l'Isle et pour le Dauphiné en général.

VIENNOIS. — Voy. DAUPHINS.

VINETZ (Prieuré de Notre-Dame), diocèse de Châlons.

Dix-huit chartes de cette maison (1167-1240) ont été analysées, d'après un recueil du xviii<sup>e</sup> siècle, par M. Édouard de Barthélemy (*Diocèse ancien de Châlons*, t. II, p. 440-444).

WATTEN (Abbaye de), diocèse de S<sup>t</sup>-Omer.

Une analyse détaillée du cartulaire de Watten, conservé à la bibliothèque de S<sup>t</sup>-Omer, a été donnée par M. de Coussemaker sous le titre suivant : *Documents relatifs à la Flandre maritime, extraits du cartulaire de l'abbaye de Watten*. Lille, 1860, in-8° de 91 pages.

WISSEMBOURG (Abbaye de), diocèse de Spire.

*Traditiones possessionesque Wizenburgenses. Codices duo cum supplementis. Impensis Societatis historicæ palatinæ edidit C. Zeuss*. Spiræ, 1842, in-4° de xx et 390 pages, avec une planche.

Le cartulaire de Wissembourg, écrit vers 870, renferme 279 pièces du vii<sup>e</sup> au ix<sup>e</sup> siècle. Il a été découvert en 1841 et publié en 1842 par le docteur Zeuss, qui, au cartulaire proprement dit, a joint un polyptique composé par l'abbé Edelinus dans la seconde moitié du xiii<sup>e</sup> siècle.

## YONNE (Département de l').

*Cartulaire général de l'Yonne. Recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département, publié par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, sous la direction de M. Maximin Quantin. Auxerre, Perriquet, 1854, 1860, 2 volumes in-4° de XLII-620, CIII et 570 pages, avec un fac-simile et 2 cartes.*

Ce recueil, qui est parvenu à l'année 1200, renferme environ 900 chartes relatives au territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Yonne. Elles sont rangées suivant l'ordre chronologique. Voici l'indication des fonds d'archives que M. Quantin a surtout mis à contribution pour composer ses deux premiers volumes : Auxerre (évêché et chapitre), Crisenon, Dilo, Les Escharlis, Molême, La Pommeraie, Pontigny, Le Popelin, Preuilly, Quincy, Regny, S<sup>t</sup>-Germain d'Auxerre, S<sup>t</sup>-Jean-les-Sens, S<sup>t</sup>-Julien d'Auxerre, S<sup>t</sup>-Marien, S<sup>t</sup>-Michel de Tonnerre, S<sup>t</sup>-Pierre-le-Vif, S<sup>t</sup>-Remi de Sens, S<sup>te</sup>-Colombe de Sens, archevêché et chapitre de Sens, Vauluisant, Vezelay.

L'introduction du tome II renferme un travail étendu sur l'anciennegéographie des pays de Sens et d'Auxerre.

*Recueil de pièces pour faire suite au cartulaire général de l'Yonne, publié par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, sous la direction de M. Quantin. XIII<sup>e</sup> siècle. Auxerre, Perriquet ; Paris, Durand, 1873, in-8° de XCIII et 494 pages.*

Ce recueil comprend surtout des pièces provenant des archives de l'Yonne, des archives déposées à la mairie de Sens et de la Bibliothèque nationale. Il commence à l'an 1200 et va jusqu'en 1285 et contient le texte de 742 pièces et l'analyse de 681. Plusieurs sceaux et un *fac-simile* ont été reproduits dans ce volume, qui, par le mérite de l'introduction, le nombre et l'intérêt des pièces, est le digne complément du *Cartulaire général de l'Yonne*.

# RÉPARTITION

PAR DIOCÈSES

DES CARTULAIRES ECCLÉSIASTIQUES, MONASTIQUES,  
HOSPITALIERS, ETC.,

ET PAR PROVINCES

DES CARTULAIRES SEIGNEURIAUX, MUNICIPAUX, ETC.

---

Dans cette nomenclature, les cartulaires imprimés sont distingués par un astérisque; ceux qui figurent en même temps dans l'*Inventaire* et dans la *Bibliographie* sont indiqués en italiques. Les cartulaires étrangers forment à la fin une série à part.

Quelques ADDITIONS et RECTIFICATIONS trop tardives pour prendre place soit dans l'*Inventaire*, soit dans la *Bibliographie*, ont été insérées dans cette table aux articles suivants: CHALONS, DAX, GUYENNE et GASCOGNE, LESCOAR, LIMOGES, NOYON, REIMS et VIENNE.

AGDE (Diocèse d').

Agde (Évêché d').

AMIENS (Diocèse).

Bertaucourt; *Corbie*; Fieffes;  
Lihons; S<sup>t</sup>-Josse-au-Bois;  
S<sup>t</sup>-Josse-sur-Mer.

ANGERS (Diocèse d').

\*Ronceray (le); Rôë (la); \*S<sup>t</sup>-  
Florent de Saumur; Gouis,  
dépendance de S<sup>t</sup>-Aubin  
d'Angers; \*S<sup>t</sup>-Jean d'Angers;  
\*S<sup>t</sup>-Maur-sur-Loire.

ANGOULÊME (Diocèse d').

Angoulême (Évêché d'); Celle-  
Frouin; S<sup>t</sup>-Amant de Boisse.

ANGOUMOIS.

Angoulême.

APT (Diocèse d').

Apt (Église d').

ARRAS (Diocèse d').

Arras (Église d'); \*N.-D. des  
Ardents, à Arras; \*Auchy;  
\*Flines; *Marchiennes*; \*S<sup>t</sup>-  
Vaast.

ARTOIS.

\*Arras.

AUCH (Diocèse d').

S<sup>t</sup>-Jean-du-Mont.

AUTUN (Diocèse d').

\*Autun (Église d'); Bussière

(la); Flavigny; \*Paray-le-Monial; Perrecy; St-Denis de Vergy; *St-Martin d'Autun*; St-Symphorien d'Autun.

AUXERRE (Diocèse d').

Crisenon; Pontigny; Regny.

BAYEUX (Diocèse de).

Caen (St-Pierre de); St-Trinité de Caen; Troarn.

BAZAS (Diocèse de).

\*Réole (la).

BEAUVAIS (Diocèse de).

Beaupré; \*St-Christophe-en-Halatte.

BESANÇON (Diocèse de).

Acey; Bellevaux; Besançon (archevêché et église de); Bithaine; Buillon; *Cherlieu*; \*Clairefontaine; Favorney; Mont-St-Marie (le); Rosières.

BLOIS (Diocèse de).

Bourg-Moyen; Vendôme.

BOULOGNE (Diocèse de).

\*Auchy.

BOURBONNAIS.

\*Bourbon.

BOURGES (Diocèse de).

Bourges (St-Étienne de); *Chapelle-Aude* (la); Vierzon.

BOURGOGNE.

\*Dijon; \*Yonne.

BRETAGNE.

\*Rays; Vitré.

CAMBRAI (Diocèse de).

Cambrai (Église de); Condé; Mont-St-Martin (le); Vaucelles.

CARCASSONNE (Diocèse de).

\*Carcassonne.

CHALON (Diocèse de).

Châlon (Évêché et chapitre de); St-Marcel de Châlon.

CHALONS (Diocèse de).

\*Châlons; — *Addition: Montier-en-Argonne*. Les 70 chartes du cartulaire de Montier-en-Argonne, rédigé en 1553 et conservé aux archives de la Marne, ont été publiées ou analysées par M. Edouard de Barthélemy, (*Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. II, p. 421-439); — Montier-en-Der; \*Neuville (la); — *Addition: St-Martin d'Épernay*. Le cartulaire de cette abbaye, comprenant 37 chartes ou pièces datées de 1032 à 1409, a été publié par M. A. Nicaise d'après la copie qui en avait été tirée au XVIII<sup>e</sup> siècle par Bertin du Rocheret. Il comprend les pages 109 à 186, t. II, du recueil intitulé : *Épernay et l'abbaye St-Martin*. Châlons-sur-Marne, 1869, 2 vol. in-8<sup>o</sup>; — *Toussaint-en-l'Île*; \*Vinetz.

CHAMPAGNE.

*Champagne*; Joinville; \*Provins; \*Reims; \*Renier-Acorre; \*Rethel.

CHARTRES (Diocèse de).

*Chartres*; Dreux; Josaphat; \*Moulineaux (les); St-Jean-en-Vallée; St-Nicaise de Meulan; *St-Père de Chartres*; Tiron.

CLERMONT (Diocèse de).

*Sauxillanges*.

COUTANCES (Diocèse de).

Montebourg; St-Sauveur-le-Vicomte.

## DAUPHINÉ.

*Dauphiné*; \*Dauphins; \*Die; \*Grenoble; \*Montélimar.

## DAX (Diocèse de).

*S<sup>t</sup>-Jean de Sorde*. L'omission qui a été faite de cet article dans l'*Inventaire* a été réparée dans la *Bibliographie*.

## DIE (Diocèse de).

*Die*; \*Léoncel.

## ÉVREUX (Diocèse d').

Beaumont-le-Roger; *Bonport*.

## FLANDRE.

\*Douai; \*Flandre; \*Lille.

## FRANCE.

\*France.

## FRANCHE-COMTÉ.

Arlay; Belvoir; Franche-Comté; \*Montbéliard; Montfaucon; Neufchâtel.

## GRASSE (Diocèse de).

Lérins.

## GRENOBLE (Diocèse de).

*Domène*; \*Ecouges (les); *Grenoble*; \*S<sup>t</sup>-Robert de Cornillon.

## GUYENNE ET GASCOGNE.

\*Agen; \*Bordeaux; \*Monségur; — *Addition*: Le Ministère fait imprimer le texte des rôles gascons, c'est-à-dire la collection complète des chartes relatives à l'administration de la Guyenne par les rois anglais au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> s. L'éditeur est M. Fr. Michel. Les originaux sont au Record Office à Londres.

## ILE-DE-FRANCE.

Clermont-en-Beauvaisis; Halate.

## LANGRES (Diocèse de).

Bar-sur-Seine; Bèze; Clair-

vaux; Dijon; Langres (Église de); Lugny; \*Molême; \*Mores; N.-D. de la Presle; *S<sup>t</sup>-Bénigne de Dijon*; *S<sup>t</sup>-Étienne de Dijon*; S<sup>t</sup>-Seine; Theuley.

## LANGUEDOC.

\*Carcassonne; Carmaing; Milhau; *Montpellier*; \*Poussan; \*Remoulins.

## LAON (Diocèse de).

Bucilly; Foigny; \*Laon; Ribemont; S<sup>t</sup>-Michel-en-Thiérache; Thenailles; Vauclair.

## LÉSCAR (Diocèse de).

*Rectification*: S<sup>te</sup>-Foi de Morlas.

## LIMOGES (Diocèse de).

*Beaulieu*; Bonlieu; — *Addition*: N.-D. du Palais. La Bibliothèque nationale vient d'acquérir une copie de ce cartulaire d'après l'original qui est au Musée Britannique; — S<sup>t</sup>-Pierre de Vigeois; Solignac.

## LISIEUX (Diocèse de).

Abenon; Friardel; S<sup>t</sup>-Évroul.

## LORRAINE.

Apremont; Bar-le-Duc; Commercy; Dun; \*Lorraine.

## LUÇON (Diocèse de).

\*Talmont.

## LYON (Diocèse de).

*Ainay*; *Savigny*.

## LYONNAIS.

Forez.

## MACON (Diocèse de).

\*Beaujeu; *Clunys*; *Mâcon* (Église de).

## MANS (Diocèse du).

*Mans (le)*; Perseigne; S<sup>t</sup>-Vincent du Mans.

## MARCHE.

Marche (Comté de la).

**MARSEILLE** (Diocèse de).

\*St-Damien; \*St-Victor.

**MEAUX** (Diocèse de).

Meaux (Église de); Pont-aux-Dames (le).

**METZ** (Diocèse de).

Metz (Église de); N.-D.-la-Ronde; N.-D. du Val-sous-Apremont; St-Martin de Metz; St-Pierre-Mont; St-Sauveur de Metz; St-Vincent de Metz; Ste-Glossinde de Metz.

**NIMES** (Diocèse de).

\*Nimes (Église de).

**NORMANDIE.**

Enguerrand de Marigny; Eu; \*Louviers; \*Normandie.

**NOYON** (Diocèse de).Fervaques; — *Rectification* : Homblières; — \*Ourscamp; St-Quentin-en-l'Île; St-Quentin-en-Vermandois.**ORLÉANAIS.**

Blois; Orléans.

**ORLÉANS** (Diocèse d').

\*Beaugency; Orléans (Église d'); St-Avit d'Orléans; St-Euverte d'Orléans; St-Marc d'Orléans; St-Mesmin.

**PARIS** (Diocèse de).

Billettes; Champeaux; \*Gonnesse; Gournay; Lagny; Longpont; Montmartre; Nanterre; N.-D. du Val; Paris (Église de) et établissements suivants : Barnabites, Bernardins, Blancs-Manteaux, Carmes déchaussés. Feuillants, Mathurins et Rouvray en dépendant;

St-Étienne-des-Grès, St-Gervais, St-Honoré, St-Lazare, St-Nicolas-des-Champs, St-Paul, St-Roch, St-Sépulchre, Ste-Opportune, le Val-de-Grâce; Port-Poyal, Roche (N.-D. de la); St-Antoine, St-Cloud, St-Denis et ses dépendances, Beaurain, Cergy, Boissy et Corneilles, Chaource, Garches, Rueil, Trappes, Uilly-St-Georges; Morvilliers, Franconville et Montmorency; St-Denis-de-la-Chartre; St-Germain-en-Laye; St-Germain-l'Auxerrois; St-Germain-des-Prés et ses dépendances, Antony et Verrières, Avrainville, Bagneux, le Breuil, Cachan, Esmans, Issy et Vaugirard, Montchauvet, Monteclain, Nogent-l'Artaud, Tiverny, Longuesse, Bouafle et Crespières, Valenton, Villeneuve-St-Georges; St-Magloire, St-Martin-ds-Champs et le prieuré de Beaumont-sur-Oise; St-Maur-des-Fossés, St-Victor et le prieuré de Puiseaux en dépendant; Ste-Geneviève, la Sorbonne; Valprofond; \*Vaux-de-Cernay; Vincennes; Yerre.

**PICARDIE.**

\*Abbeville; \*Amiens; Guise; Ponthieu.

**POITIERS** (Diocèse de).

\*Chambon; \*Châtelliers (N.-D. des); \*Coudrie; \*Libaud; \*Maillezais; St-Cyprien de



- Poitiers*; \*St-Hilaire de Poitiers; \*St-Jouin de Marnes; \*St-Laon de Thouars; \*St-Nicolas de Poitiers.
- PROVENCE.  
\*St-Maximin.
- PUY (Diocèse du).  
\*Chamaillères; *St-Chaffre*.
- QUIMPER (Diocèse de).  
*Quimper* (Église de).
- REIMS (Diocèse de).  
igny; \*Novy; Reims (archevêché de); St-Oricole de Senuc; *Val-le-Roi*, — *Addition*: la Bibliothèque nationale va acquérir le cartulaire de la Valroi dont M. l'abbé Desilve s'est servi pour le travail mentionné en la *Bibliographie*.
- RENNES (Diocèse de).  
\*Fougères; \*St-Georges de Rennes.
- RIEUX (Diocèse de).  
Lezat.
- RODEZ (Diocèse de).  
\*Conques.
- ROUEN (Diocèse de).  
*Bourg - Achard*; Envermeu; Mortemer; Pontoise; St-Wandrille, \*St-Trinité-du-Mont de Rouen.
- St-BRIEUC (Diocèse de).  
\*Beauport; \*Boquen; \*Lamballe; \*St-Aubin-des-Bois; \*St-Jacut.
- St-DIÉ (Diocèse de).  
Remiremont; Senones.
- St-FLOUR (Diocèse de).  
*Brioude*.
- St-MALO (Diocèse de).  
\*Dinan; \*Lehon.
- St-OMER (Diocèse de).  
*Bourbourg*; \*Clairmarais; Hesdin; *Ravensberghe*; *St-Bertin*; \*Watten.
- SAINTES (Diocèse de).  
\*Baigne; Barbezieux; \*Garde-en-Arvert (la); *St-Étienne-de-Vaux*; St-Jean d'Angely; \*N.-D. de Saintes.
- SÉEZ (Diocèse de).  
Silly; Trappe (la).
- SENLIS (Diocèse de).  
Chailis; *Morienval*; St-Remilles-Senlis; Victoire (la).
- SENS (Diocèse de).  
Barbeaux; Joye (la); Lys (le); *Morigny*; Provins; Sens (Église de); Vauluisant.
- SOISSONS (Diocèse de).  
*Braisne*; Choisy-au-Bac: Clairrets (N.-D. des); Longpont; Royal-Lieu; *St-Corneille-de-Compiègne*; St-Crespin-en-Chaie; St-Jean-des-Vignes; \*St-Léger de Soissons; St-Médard de Soissons; Tinselve.
- TOUL (Diocèse de).  
Beaupré; \*Bouxjères; \*Clairlieu; St-Gengoul de Toul; Serre.
- TOULOUSE (Diocèse de).  
Eaunes; Grandselve.
- TOURNAI (Diocèse de).  
Conseil N.-D; Marquette; St-Amand.
- TOURS (Diocèse de).  
\*Cormery; *Marmoutier* et prieurés du Dunois en dépen-

- dant; \*Noyers; \*St-Martin  
 de Tours; Tours (arche-  
 vêché de).
- TROYES** (Diocèse de).  
 Arivour (l'); \*Boulancourt;  
 Montieramey; Oye; St-  
 Étienne de Troyes; \*St-Loup  
 de Troyes; \*St-Martin-es-  
 Aires; \*Troyes (léproserie et  
 hôpitaux de).
- VAISON** (Diocèse de).  
*Rdais.*
- VALENCE** (Diocèse de).  
 \*St-Pierre - du - Bourg-lès-Va-  
 lence.
- VANNES** (Diocèse de).  
*Redon.*
- VERDUN** (Diocèse de).  
 St-Mihiel; St-Vanne de Ver-  
 dun; Verdun (évêché de).
- VIENNE** (Diocèse de).  
 \*St-Barnard de Romans; \*St-  
 Paul, près Romans; — *Rec-  
 tification* : \*St-Vallier; —  
 \*Vienne (Église de); \*Vienne  
 (St-André-le-Bas de).
- ÉTRANGER.
- ALLEMAGNE.**  
 St-Étienne de Mayence; \*Wis-  
 sembourg.
- BELGIQUE.**  
 Hainaut; Val-St-Lambert.
- HOLLANDE.**  
 St-Servais de Maestricht.
- ITALIE.**  
 Casaura; Muro; Savoie.
- SUISSE.**  
 Genève.
- TURQUIE D'ASIE.**  
 Nicosie; \*St-Sépulcre de Jérú-  
 salem.

# CATALOGUE

DE

# TITRES ORIGINAUX

RELATIFS AUX DUCS D'ORLÉANS.

---

Les documents, dont nous allons donner le catalogue, appartiennent à la série dite des *Pièces originales* du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. Ils en forment une des plus importantes portions, tant à cause du nombre que de la nature et de la valeur des pièces. Aussi ont-ils déjà été explorés à plusieurs reprises par divers érudits, notamment par M. Aimé Champollion-Figeac qui en a tiré la plupart des éléments de son livre intitulé : *Louis et Charles d'Orléans, leur influence sur les arts, la littérature et l'esprit de leur siècle, d'après les documents originaux et les peintures des manuscrits*. (Paris, in-8° de xi-416 et 80 p., avec 48 planches.) Mais, malgré tous les emprunts faits à cette collection, surtout au point de vue des arts, il y

reste encore beaucoup de choses à prendre (1) pour l'histoire politique, pour l'histoire locale de l'Orléanais, du Blaisois, des comtés de Valois et de Beaumont, pour l'économie comparée, etc. Nous croyons donc être utile à nos lecteurs en leur donnant un aperçu des richesses de cette collection, qui, classée par ordre chronologique, formée en volumes et sur le point d'être entièrement reliée, pourra désormais être livrée au public.

Ulysse ROBERT.

1. — [1314-1315]. — « Ce sont li ans que l'on peut avoir dou temps que li doyen fut receveur de Blois. »

2. — [1316, n. st., 15 mars]. — « C'est ce que Guillaume Tion fist depuis la voille saint Aubin, l'an XV, juques au dimanche XV jours en marz. » — Comptes relatifs à Blois.

3. — [1326, ? v. st., ? 13 janvier]. — « C'est le festaige des bours et des villages de la banlieue de Bloys receu à la saint Hilaire l'an CGC XXVI. »

4. — [1336-1337]. — « Ce sont les receptes des exploiz de la vaierie de Bloys fetes par Johan dou Touchet,

(1) Même au point de vue de l'histoire des arts, un assez grand nombre de renseignements précieux n'ont pas été utilisés par M. Champollion-Figeac. Nous en citerons un exemple qui nous est personnel. A l'aide des états de la maison des ducs d'Orléans, des comptes de dépenses, des quittances, etc., qui font pour la plupart partie de cette collection, nous avons pu reconstituer d'une façon aussi complète que possible la biographie d'un peintre des ducs d'Orléans, Piètre André, auquel M. Champollion ne consacre qu'une mention de quelques lignes. Elle a été publiée dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, t. V, p. 120-135.

Nous n'avons pas jugé à propos d'indiquer les pièces ou les extraits publiés par M. Champollion; les lecteurs pourront les trouver sans peine dans son livre à leur ordre chronologique.

vaier d'iceluy leu, depuis le Noël l'an mil CCCXXXVI jusques à la saint Johan. Baptiste l'an mil CCCXXXVII. »

5. — [Avant 1350]. — « Ce sont les resons que le procureur monseigneur de Millançay entant aprouver contre le procureur dou chapitre Nostre-Dame de Remorantin, affin que les bestes doudit chapitre estans et demorens en leur mytairie de Courremain ne puissent ne ne doivent pasturer au dedenz dou griage de Millançay, fors en leurs demaines tant seulement, senz paier amande de vii solz iii deniers, toutes foyz que les genz doudit monseigneur les trouvent pasturent au dedenz doudit griage, en autres domaines que en ceuls doudit chapitre. »

6. — [1352]. — « Ce sont les esloiz du bailliage de Blois comtez par Regnaut [Pinart?], baillifd[e Blois], au terme de Noël, l'an mil trois cenx cinquante et deus. »

7. — [1353, 24 mai]. — « Inventoire fait le XXIII<sup>e</sup> jour de may, l'an LIII, par mestre Estienne Gobillon et Robert de Gien, de l'argent qui estoit audit jour en la recepte de Blois fecte par Guillaume Tranchant, garde de ladite recepte. »

8. — [1355, n. st., 9 févriér]. — Vidimus d'un mandement du roi Jean du 9 févriér 1354 (v. st.), ordonnant au sénéchal de Poitou de payer les gages de Pierre de Forest et Guillaume Langlois, arpenteurs, chargés d'estimer la valeur de la terre qu'il avait donnée dans la sénéchaussée de Poitou au duc d'Orléans « pour partie de la recompensation du conté de Beaumont le Rogier. » Ledit vidimus est du 13 juin 1355.

9. — [Sans date, vers 1355]. — « Ce sont les grains de rente en la chastelenie de Chasteau Regnart deuz à monseigneur de Chasteau Regnart. »

10. — [1360]. — « Le compte des receptes et despense faites sur le fait des compositions et aides ottroyez et

levez en l'an mil CCC et soixante des habitans de la Ferté-Milon et des autres villes et personnes de la chastellerie d'illec, sur la finance naguères ordenée pour la délivrance du roy Jehan nostre sire, dont Dieux ait mercy, par Jehan Fourré, deputez et commis à ce esdites ville et chastellerie, par religieuse personne et honeste frère Jehan Guillion, prieur de l'église Saint-Arnoul de Crespy en Valoiz, commissaires donnez en ceste partie de par le roy nostre sire, lors régent le royaume, » etc.

11. — [1360-1361]. — « Comptes faits par Guillaume Trenchant de toutes les rentes et revenues en deniers de la terre de Chasteau Regnart escheues à revoir depuis le terme du Noël l'an mil CCCLX et ceste saint Jehan-Baptiste l'an mil CCCLXI et plusieurs autres rentes deux entre lesdiz deux termes qui sont comptez à la monnoie courant au jour qu'elles sont deues et celles de ceste saint Jehan monnoie courant audit jour, c'est assavoir 1 real d'or de Jehan pour et 1 franc pour .»

12. — [1361]. — « Ce sont les esloiz dou bailliage de Bloys, comptés par Regnaut Pinart, baillif de Bloys, au terme de la saint Jehan-Baptiste, l'an mil trois cens sexente un. »

13. — [1363-1364]. — « Comptes de la vateur des esloiz du bailliage de Blois receuz par Maci Janvier depuis le Noël qui fu l'an mil CCCLXIII jusques à la saint Jehan-Baptiste après ensuivant en l'an mil CCCLXVIII ou quel tamps Maci Harpin fu garde du bailliage de Blois, et de ladicte saint Jehan jusques au XXV<sup>e</sup> jour d'aoust ensuivant celui an, auquel jour Guy de Coyeke vint estre bailli de Blois. »

14. — [1370]. — « Mise faicte par ledit procureur pour aler es besoignes de nostredit seigneur, dont il est à compter audit terme de ladicte nativité Nostre Seigneur, oudit an LXX. »

15. — [1372]. — « Mises faites par Guillaume Courson, commis à faire faire les ouvraiges et resparacions du chastel et donjon de Chasteaudun de toutes les mises que il a faittes à cause des resparacions dudit donjon, depuis le V<sup>e</sup> jour d'avril l'an LXXII, juques au Noël l'an LXXII ensuivant. »

16. — [1376, 10 juin]. — Arrêt rendu par le gouverneur du bailliage d'Orléans, au sujet d'une revendication du comte de Blois et d'Adam Quiete et sa femme, contre Guillaume Trotet, procureur du roi au bailliage d'Orléans, qui avait saisi les biens et héritages provenant du décès de Guillaume Dufeu, fils de feu Raoul Dufeu, qu'Adam Quiete et sa femme prétendaient leur appartenir. — Pièce incomplète.

17. — [1376]. — « Ce sont les comptes des exploiz du bailliaige de Blois et des revenus des fiez de la chastellenie dudit lieu escheuz à compter au terme de Noël l'an mil CCCLXXVI, par lequel temps Johan de Beausse estoit baillif dudit lieu, comptés par Johan Delorme, commis à yceulx recevoir de par monseigneur. »

18. — [1376-1377]. — « Comptes des grains des chastellenies de la Ferté, de Villenuil et de Chasteaudun faiz par Jehan Gaubert, grenetier en Dunois de mon très-chier et doubté seigneur, monseigneur le conte de Blois et de la terre Sainte-Croez d'Orléans et des environs, compté au terme de la nativité saint Jehan-Baptiste l'an mil CCCLXXVII, pour l'an LXXVI. »

19. — [1377]. — « Ce sont les comptes J. de Saint-Goubain, procureur de mon très-redoubté seigneur, monseigneur le conte de Blois, des mises et despens faiz à cause de son office depuis la chaière saint Perre, XXII<sup>e</sup> jour du mois de février, l'an mil trois cens soixante et seize, jusques à la Magdelaine ensuivant l'an mil CCCLXX et sept. »

20. — [1379]. — « Esloiz du bailliaige de Dunois et de Freteval, dont il est à compter au terme de la nativité saint Jehan-Baptiste l'an mil CCC soixante diz neuf. »

21. — [1379]. — « Ce sont les comptes des esloiz dou bailliaige de Blois et des revenues des fiez de la chastellerie dudit lieu escheuz à comptez au terme de Noël l'an mil CCCLXXIX, par lequel temps Johan de Beausse estoit baillif dudit lieu, comptez par Johan Delorme, commis à yceulz recevoir de par monseigneur. »

22. — [1380]. — « Esloiz des fiez et rèresfiez du bailliaige de Dunois dont il est à compter au terme de la saint Jehan-Baptiste mil trois cenz et quatre vins. »

23. — [1381]. — « Ce sont les comptes des esloiz du baill'age de Blois et des revenues des fiez de la chastellerie dudit lieu, escheuz à comptez au terme de la saint Jehan-Baptiste l'an mil CCCLXXX et ung, par le temps que Jehan de Beausse estoit baillif dudit lieu, comptés par Jehan Delorme, commis à yceulx recevoir de par monseigneur. »

24. — [1383]. — Autres comptes des exploits du bailliaige de Blois pour l'année 1383.

25. — [1386]. — « Recepte faite des esloiz du bailliaige de Dunois et de Freteval par Phelippot Gaubert, receveur desdiz esloiz en Dunois, deus en la conté de Blois, depuis le jour de la nativité saint Jehan-Baptiste, qui fut l'an de grâce mil CCCLXXX et six, jusques au jour de la nativité nostre Seigneur après enssuivant l'an de grâce mil CCCLXXX et six. »

26. — [1388, 9 décembre]. — Vidimus d'un mandement du roi Charles VI, du 9 décembre 1388, qui accorde au duc de Touraine 1,000 francs par mois. Ledit vidimus est du 17 décembre suivant.

27. — [1388, décembre]. — « Despense faicte pour monseigneur le duc de Touraine par moy, Jehan Pou-



lain, son varlet de chambre, pour le mois de décembre, l'an mil trois cens quatre vins et huit. »

28. — [1389, n. st., 5 janvier]. — « Instruction faicte par nous, Loys, duc de Touraine, conte de Valois, à Jehan Poulain, nostre varlet de chambre, sur la recepte de noz finances et la manière d'en distribuer les deniers. »

29. — [1389, 12 juillet]. — Vidimus d'un mandement par lequel le roi Charles VI accorde au duc de Touraine une somme de 20,000 francs d'or pour ses frais de noces. Ledit vidimus est du 15 juillet suivant.

30. — [1389, 10 septembre]. — Ordonnance délivrée par Louis, duc de Touraine, comte de Valois et de Beaumont, pour le paiement de la somme de 1,314 francs 10 sous parisis due à Jean Mauduit, tailleur, pour les vêtements fournis par lui audit duc depuis le 27 avril 1389 jusqu'au 28 août suivant.

31. — [1389, 11 septembre]. — Vidimus d'un mandement du roi Charles VI accordant au duc de Touraine la moitié des aides du duché de Touraine, afin de lui faciliter les moyens de reconstruire les châteaux et forteresses dudit duché. Ledit vidimus est du 15 septembre suivant.

32. — [1389, 11 septembre]. — Approbation par le duc de Touraine des dépenses et dons faits en son nom par Jean Poulain, son valet de chambre, pendant le mois de juin 1389.

33. — [1389, 13 septembre]. — Mandement du roi Charles VI accordant au duc de Touraine le tiers des fermes de l'émolument des sceau et écritures du greffe du bailliage de Touraine et du tabellionage de Tours.

34. — [1389, 15 septembre]. — « Instrucions et ordonnances faictes en nostre conseil par nous, Loys, filz de roy de France, duc de Touraine, conte de Valoys et de Beaumont, sur le fait et gouvernement de nostre dit pais

de Touraine, le XV<sup>e</sup> jour de septembre l'an de grâce mil CCCLXXX et IX. »

35. — [1389, 16 septembre]. — Donation faite par Louis, duc de Touraine, à la duchesse, sa femme, de la somme de 200 francs d'or par mois, jusqu'à son retour du voyage qu'il allait entreprendre avec le roi en Languedoc.

36. — [1389, 24 octobre]. — Quittance de Louis, duc de Touraine, de la somme de 56 francs, 5 sous tournois qu'il avait reçue de son valet de chambre Denisot Mariete, à Charolles, en allant en Languedoc.

37. — [1389, 7, 17 ou 27 décembre]. — Approbation par le duc de Touraine des comptes de dépenses et dons faits en son nom par Jean Poulain, son valet de chambre, pendant le mois de novembre 1389.

38. — [1389, 29 décembre]. — Mandement de Louis, duc de Touraine, à Jean Poulain, son valet de chambre, lui ordonnant de payer à Jean du Roone, orfèvre à Toulouse, la somme de 388 francs pour diamants et rubis qu'il avait achetés de lui.

39. — [1390, n. st., 4 janvier]. — Autre mandement à Jean Poulain, pour le paiement de 53 francs d'or à Jean l'Estourdi pour la façon de 106 robes de livrée pour les officiers de sa maison.

40. — [1390, n. st., 10 février]. — Valentine de Milan, duchesse de Touraine, reconnaît avoir reçu de Jean Poulain, qui les avait en garde, 8 écussons brodés et 3 custodes de satin vermeil pour son oratoire, qu'elle avait fait apporter de Lombardie.

41. — [1390, n. st., 15 février]. — Mandement de Louis, duc de Touraine, à Jean Poulain, lui ordonnant de payer à ses chambellans, le sire de Miraumont et Robert de Hangest, la somme de 50 francs d'or chacun, à titre de don.

42. — [1390, n. st., avant le 2 mars]. — Requête du

procureur de la duchesse d'Orléans aux trésoriers de France leur demandant d'autoriser la perception des revenus que la duchesse possédait sur les fermes des prévôtés de Falaise, de Montpinchon et de la Ferté-Macé.

43. — [1390, n. st., 2 mars]. — Décision favorable à ladite requête.

44. — [1390, 6 avril]. — Nouvelle donation de la somme de 200 francs d'or par mois faite par le duc Louis à la duchesse sa femme.

45 et 46. — [1390, 10 avril]. — Approbation par le duc Louis des comptes de dons et dépenses faits par Jean Poulain pendant les mois de février et de mars 1390.

47. — [1390, 11 avril]. — Mandement du roi Charles VI accordant au duc de Touraine la jouissance de tous les droits et privilèges que le feu comte d'Alençon, Charles II, avait à la cour.

48. — [1390, 11 avril]. — Vidimus d'un mandement du roi Charles VI accordant au duc de Touraine la moitié des aides du duché de Touraine, afin de lui faciliter les moyens de reconstruire les châteaux et forteresses dudit duché. Ledit vidimus est du 27 avril suivant.

49. — [1390, 12 avril]. — Ordre donné par le duc Louis à Jean Poulain pour le paiement à Manuel de Lamer, marchand de Gênes, de la somme de 3,000 francs d'or, pour un « chapel d'or garny de pierrerie et de perles..., lequel chapel nous avons donné à nostre très-chère et très-amée compaigne la duchesse. »

50. — [1390, 20 avril]. — Vidimus d'un acte par lequel Gui II de Châtillon, comte de Blois, accorde aux prieuré et religieux de N.-D. de Boulogne, ordre de Grandmont, en échange de 4 muids de froment qu'il leur donnait chaque année, le droit de pâturage « en temps de parnaige comme hors » pour 25 porcs, « et en temps de hors parnaige » pour 12 bœufs et douze vaches ; plus « pour

le chaufage dudit prieuré du bois sec gesent et cheu à terre senz abatre, tant comme il en pourront user pour le chaufage de leurdit hostel et ne le pourront coper fors à la coignée seulement. » Ledit vidimus est du 31 juillet 1399.

51. — [1390, mai]. — « Despence faicte par moy, Jehan Poulain, varlet de chambre et garde des finances de monseigneur le duc de Touraine pour le fait de la gesine et relevailles de madame la duchesse de Touraine, et laquelle fu faite ou mois de may CCCLXXX et dix. » — Pièce incomplète et à laquelle il manque au moins l'ordre de paiement.

52. — [1390, 8 juin]. — Quittance de Valentine, duchesse de Touraine, de la somme de 400 francs d'or qui lui avait été accordée par le duc à titre de don pour les mois d'avril et de mai précédents.

53. — [1390, 27 juin]. — Mandement de Louis, duc de Touraine, enjoignant à Jean Poulain de payer la somme de 301 francs aux gens de la duchesse.

54. — [1390, après le 4 juillet]. — « Amendes gaigées et jugées en l'assise de monseigneur le duc de Touraine, à Tours, par nous Jehan Prunele, chevalier, sire de Herbaut, chambellan de monseigneur le duc de Touraine et son sénéchal oudit pays de Touraine, qui commença le lundi octaves saint Martin d'esté l'an mil CCCLXXX et dix. »

55. — [1390, 12 juillet]. — « Ce sont les parties que Jehan Vorin, fourbisseur, a baillié et livré à Boniface et Enguerren, escuiers d'escuierie monseigneur le duc de Touraine pour et ou nom de mondit seigneur depuis le XXII<sup>e</sup> jour de juillet, l'an mil CCCLXXX et dix jusques

»

56. — [1390, 30 juillet]. — Approbation des comptes des dépenses et dons faits par Jean Poulain pendant le mois de juillet 1390.

57. — [1390, 20 août]. — Quittance de Valentine, duchesse de Touraine, de la somme de 200 francs d'or qui lui avait été accordée par le duc pour le mois de juin précédent.

58. — [1390, 5 octobre]. — Mandement du duc Louis ordonnant qu'il soit tenu compte à Jean Poulain de la somme de 232 francs pour deux houpelandes, données l'une au roi, l'autre à Pierre de la Haie.

59. — [1390, 12 octobre]. — Approbation des comptes des dépenses et dons faits par Jean Poulain pendant le mois de septembre 1390.

60. — [1390, 29 décembre]. — Quittance de Valentine, duchesse de Touraine, de la somme de 200 francs d'or à elle accordée par le duc pour le mois de novembre précédent.

61. — [1391, n. st., 12 janvier]. — Approbation par le duc Louis des comptes de dépenses et dons faits par Jean Poulain pendant le mois de décembre précédent.

62. — [1391, n. st., 15 janvier]. — Le duc Louis reconnaît avoir reçu de Jean Poulain deux chevaux, dont l'un donné au comte de Longueville, et l'autre à Philippe de Florigny, premier chambellan du duc.

63. — [1391, n. st., 4 février]. — Approbation par le duc Louis des comptes de dépenses et dons faits par Jean Poulain pendant le mois de janvier précédent.

64. — [1391, n. st., 4 février]. — Quittance donnée par le duc Louis de la somme de 34,000 francs destinée à son voyage en Lombardie.

65. — [1391, n. st., 16 février]. — Mandement du duc Louis ordonnant qu'il soit payé à son chancelier, qu'il emmène avec lui en Italie, la somme de 6 francs d'or par jour.

66. — [1391, n. st., mars]. — « Amendes gaigées et jugées en l'assise de monseigneur le duc de Touraine tenue à Chinon par nous Jehan Jehinnet, lieutenant à

Tours de monsieur le sénéchal de Touraine et du commandement de mondit seigneur le sénéchal qui commença le lundi après *Misericordia Domini* l'an mil CCCLXXX et dix. »

67. — [1391, 19 avril]. — Quittance du duc Louis de la somme de 1,000 francs d'or reçue par lui de Jean Poulain.

68 et 69. — [1391, 11 mai]. — Deux quittances de Valentine, duchesse de Touraine, de la somme de 200 francs d'or, et d'une autre somme de 200 francs d'or à elle accordées par le duc pour les mois de février et d'avril précédents.

70. — [1391, 18 mai]. — Quittance du duc Louis de la somme de 1,025 francs d'or reçue par lui de Jean Poulain.

71. — [1391, 5 juillet]. — Vidimus d'un mandement du roi Charles VI ordonnant le remboursement à Louis, duc de Touraine, de la somme de 60,000 francs que celui-ci lui avait prêtée, remboursement fait à raison de 5,000 francs par mois, à partir d'avril 1392. Ledit vidimus est du 8 juillet 1391.

72. — [1391, 8 juillet]. — Mandement du duc de Touraine pour le paiement à Jean le Flament de la somme de 300 francs d'or qu'il avait consacrée à un achat de drap de haute lisse pour le compte du duc.

73. — [1391, 16 juillet]. — Quittance de Valentine, duchesse de Touraine, de la somme de 200 francs d'or à elle accordée par le duc pour le mois de mai précédent.

74 et 75. — [1391, 25 juillet]. — Mandement du duc de Touraine pour le paiement à Jean du Roussay, son chambellan, de la somme de 500 francs d'or et quittance délivrée par lui à Jean Poulain de la somme de 200 francs d'or.

76. — [1391, 15 août]. — Quittance de Valentine, duchesse de Touraine, de la somme de 200 francs d'or

qui lui avait été accordée par le duc pour le mois de juin précédent.

77. — [1391, 30 août]. — Quittance du duc de Touraine de la somme de 200 écus, valant 225 francs, qu'il avait reçue de Jean Poulain.

78. — [1391, 10 septembre]. — Autre de la somme de 76 francs, 5 sous tournois donnée par le duc au « conte de Genièvre » et à ses « menesteriers. »

79. — [1391, 13 septembre]. — Autre de la somme de 1,000 francs d'or reçue de Jean Poulain par le duc, pour faire un voyage à Dijon.

80. — [1391, 25 septembre]. — Quittance de Valentine, duchesse de Touraine, de la somme de 200 francs d'or à elle accordée pour le mois de juillet précédent.

81. — [1391, 1<sup>er</sup> novembre]. — Autre de la même de la même somme.

82. — [1391, 5 novembre]. — Autre de la même de la même somme.

83. — [1391, 6 novembre]. — Autre de la même pour « deux grans pos d'argent blant de la veisselle de Paris, signez à nos armes, pesans douze mars; item cinq tasses d'argent blanches aus armes de monseigneur, pesans cinq mars, une once, deux estellius, obole; item six escuelles d'argent blanches, aux armes d'Arragon, pesans onze mars, sept onces; item une esguière d'argent verée en façon de chaufferette à nosdictes armes, pesans deux mars et demi. »

84-86. — [1391, 13 novembre]. — Quittance du duc de Touraine de la somme de 1,000 francs d'or reçue par lui de Jean Poulain; autre de 600 francs d'or; autre de 27 francs d'or.

87. — [1391, 13 novembre]. — Approbation par le duc de Touraine des comptes de dépenses et dons faits par Jean Poulain pendant le mois d'octobre précédent.

88 et 89. — [1391, 23 décembre]. — Deux quittances de

Valentine, duchesse de Touraine, de la somme de 200 francs d'or chacune, à elle accordée par le duc pour les mois d'octobre et de novembre précédents.

90. — [1392]. — « Cy après sont escriptes les parties des joyaux et autres choses que madame la duchesse de Touraine a fait prendre et acheter de Jehan Tarenne, pour les estraines de l'an LXXX et onze.

91. — [1392, n. st., 3 janvier]. — Quittance de Louis, duc de Touraine, de la somme de 500 francs d'or reçue par lui de Jean Poulain.

92. — [1392, n. st., 22 janvier]. — « Amendes gaigées et jugées en l'assise de Chinon tenue par nous Guillaume de la Tousche, juge ordinaire et lieutenant général de monsieur le sénéchal de Touraine, qui commainça le lundi feste saint Vincent, l'an mil CCCLXXX et onze. »

93. — [1392, n. st., 3 février]. — Mandement de paiement de la somme de 450 francs, 7 sous, 6 deniers parisis à Jean Tarenne, changeur et bourgeois de Paris, pour joyaux d'or et d'argent fournis par lui à Valentine de Milan.

94. — [1392, n. st., 15 février]. — Quittance de Valentine, duchesse de Touraine, de la somme de 200 francs d'or à elle accordée par le duc pour le mois de décembre précédent.

95. — [1392, n. st., 20 février]. — Quittance de Jean Tarenne, changeur et bourgeois de Paris, de la somme de 450 francs, 7 sous, 6 deniers parisis qui lui était due pour joyaux d'or et d'argent fournis par lui à Valentine de Milan.

96. — [1392, n. st., 24 février]. — Vidimus d'un mandement du roi Charles VI accordant au duc de Touraine la somme de 30,000 francs à prendre sur les aides ordonnées pour la guerre « pour lui aidier à supporter les grans frais, missions et despens que



continuellement lui convient soustenir entour nous tant pour le traictié que entendons à faire prochainement avecques nostre adversaire le roy d'Angleterre en nostre ville d'Amiens comme pour plusieurs autres causes et considéracions qui à ce nous meuvent. » Ledit vidimus est du 14 mars 1392, n. st.

97. — [1392, n. st., 25 février]. — Mandement du duc de Touraine ordonnant qu'il soit payé à son secrétaire, Jean Gilet, la somme de 3 francs d'or par jour pour l'indemniser des dépenses faites par lui pendant ses voyages auprès du duc de Berry et du comte de Blois « pour cause des trettiez faiz et assis, c'est assavoir entre nostre très-chier et très-amé oncle le duc de Berry et nostre très-chière et amée cousine damoiselle Marie de Berry, sa fille, d'une part, et nous d'autre part pour raison du transport que ilz nous ont fait du doaire que nostre dicte cousine avoit sur les comtez de Blois et de Dunoiz et entre nostre très-chier et amé cousin le conte de Blois, d'une part, et nous d'autre part pour le transport qu'il nous a fait des propriétés des dictes contez de Blois et de Dunoiz et de ses terres de Haynau et de l'éveschié du Liége. »

98. — [1392, n. st., 1<sup>er</sup> mars]. — Mandement de Louis, duc de Touraine, à Jean Poulain, lui ordonnant le paiement de la somme de 1,405 francs, 2 sous tournois, pour « la gesine de nostre très-chère et très-amée compaignie la duchesse. »

99. — [1392, n. st., 1<sup>er</sup> mars]. — Quittance de Musette, page du duc de Touraine, de la somme de 13 francs d'or pour ses dépenses et celles de six de ses compagnons faites au mois de septembre précédent.

100. — [1392, n. st., 23 mars]. — Quittance de Valentine de Milan de la somme de 200 francs à elle accordée par le duc pour le mois de janvier précédent.

101. — [1392, n. st., 3 avril]. — Approbation par Louis,

**duc de Touraine, des comptes de dépenses et dons faits en son nom par Jean Poulain, pendant les mois de février et de mars précédents.**

102. — [1393, mai et mois suivants]. — Dépenses et dons faits depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre suivant. — Pièce incomplète.

103. — [1393, 14 juillet]. — Vidimus d'un mandement de Charles VI instituant Guillaume de Saint-Martin, chevalier, gérant et administrateur des recettes de la terre de la Chapelle-Saint-Martin pendant la durée du procès pendant entre le duc d'Orléans et le comte de Blois, à cause de la haute justice de la Chapelle-Saint-Martin. Ledit vidimus est du 10 septembre 1393.

104. — [1393, 12 septembre]. — « Parties des escriptures faites par moy, Jean Gilon, clerc, pour monseigneur le duc d'Orléans, du commandement et ordenance de monsieur Almaurry d'Orgemont, chancelier dudit monseigneur le duc et de maistre Hugues de Guingant, son secrétaire et auditeur de ses comptes, tant pour le don à lui fait de ladicte duchié d'Orliens comme autrement. »

105. — [1393, 18 décembre]. — Approbation des comptes des dépenses et dons faits par Godefroy Lefèvre au nom de Louis, duc d'Orléans, pendant le mois de septembre précédent.

106. — [1393, 23 décembre]. — « Parties de plusieurs choses faites et livrées pour Loys, monseigneur, depuis le XXIII<sup>e</sup> jour de septembre mil CCCLXXX et XII et aussi pour madame la duchesse et ma dame Katherine d'Angoissolles par la manière qui ensuit, et ycelles faictes par Jehan de Savoie, tailleur de madame la duchesse d'Orliens. » Approuvées le 23 décembre 1393.

107. — [1393, 24 décembre]. — Approbation des comptes de dépenses et dons faits par Godefroy

Lefèvre, au nom du duc d'Orléans, pendant le mois précédent.

108. — [1394, n. st., 4 février]. — « Ce sont les parties des robes et garnemens faites et taillés par moy Perin Pilot, tailleur et varlet de chambre de monseigneur le duc d'Orléans pour mondit seigneur le duc et par son commandement et ordonnance, depuis le XXVI<sup>e</sup> jour de juing l'an mil CCCLXXX et treize. jusques au IIII<sup>e</sup> jour de frevier l'an dessus dit. » Approuvées le 4 février par le duc d'Orléans.

109. — [1394, n. st., 20 février]. — Approbation par le duc d'Orléans des comptes de dépenses pour l'orfèvrerie à lui livrée par Hance Karast, orfèvre, depuis le 27 mai 1393.

110. — [1394, n. st., 15 mars]. — « Compte de Denisot Mariete, contrerolleur de la chambre aus deniers de monseigneur d'Orléans de la somme de diz sept cens frans par lui receuz de Jehan Poulain du commandement de mondit seigneur. » Approuvé le 15 mars 1394.

111. — [1394, n. st., 15 mars]. — Ordonnance de paiement de la somme de 2,000 francs d'or, « pour convertir en l'ouvrage de certaine chappelle que ordenée avons pour le salut de noz prédécesseurs, de nous, de nostre très-chière et très-amée compaigne la duchesse et de noz enfans, estre faite et fondée en l'église parrochial de Saint-Eustace, à Paris, et pour acheter soixante livres parisis de rente pour la fondacion et dotacion de ladicté chappelle, querir adornemens et autres choses à ce nécessaires et convenables. »

112. — [1394, n. st., 26 mars]. — « C'est la recepte et despense faite par moy Godefroy Lefèvre, etc., de la somme de VCCC frans par moy receuz pour l'ordinaire du mois de janvier derrenièrement passé. » Approuvé par le duc d'Orléans le 26 mars.

113. — [1394, n. st., 7 avril]. — Quittance de Perrin Pilot, tailleur et valet de chambre du duc d'Orléans, de la somme de 398 francs qui lui était due pour vêtements fournis au duc et aux gens de sa maison.

114. — [1394, 9 mai]. — Acte d'investiture, fait à Asti, au nom et en présence des envoyés de Louis, duc d'Orléans, de certains fiefs, situés en Lombardie, en faveur de Charles de « Carreto, » fils de Georges marquis de Savone.

115. — [1394, 1<sup>er</sup> juin]. — Vidimus d'une donation faite par Charles VI au duc d'Orléans des aides des comtés de Valois et de Beaumont, s'élevant à la somme de 28,000 francs. Ledit vidimus est du 16 juin suivant.

116. — [1394, 8 juin]. — « Compte de Jehan de Pritot, varlet de chambre du roy nostre sire et maistre de la garde de Gommez du bois vendu et esloiz faiz tant par lui comme par les sergens d'icelle garde depuis la Toussains derrenièrement passée jusques à la feste de l'Ascension ensuivant, ledit compte rendu à honorable homme et saige Loys de Cepoy, receveur du duché d'Orliens. »

117. — [1394, 3 septembre]. — Mandement de Louis, duc d'Orléans, à Jean Poulain, lui enjoignant de payer la somme de 1160 francs à plusieurs de ses gens.

118. — [1394, 17 septembre]. — « C'est la despense faicte par Jehan de Sequoy, sergent et maistre du guet d'Orliens, pour quatre sergens de la dicte ville, c'est assavoir Pierre Houdre, Jehan Cipot, Thevenin Huet et Guérin de Sequoy, et pour pluseurs autres sergens, bourgoys, manans et habitans en la ville d'Orliens, qui du commandement de monseigneur le gouverneur d'Orliens ont vacqué XX jours et XX nuiz tant en l'église Sainte-Croix comme autour d'icelle pour espier et adviser se Geuffroy de Perrusse, dit de Pompadour,

Pion Chauvigny, Estienne de Montigni, maistre Renier de Bouligni, maistre Philippe May, Dimerchin Jannoble, François de Bouloigne, varlet dudit Pompadour et le varlet dudit Chauvegni lesquielx estoient en franchise en ladicte église pour l'omicide et occision pareulx faicte et perpétrée en la personne de feux Raoulet Hullecoq, filz de Jehan Hullecoq, bourgeois d'Orliens. »

119. — [1394, octobre]. — « Recepte et despense faicte par Godefroy Lefèvre, varlet de chambre de monseigneur le duc d'Orléans et garde des deniers de ses coffres, de la somme de VCCC francs. »

120. — [1394, 24 décembre]. — Enguerrand de Coucy, lieutenant de Louis d'Orléans en Italie, enjoint à Pierre de Canteleu, payeur des gens d'armes du duc, de payer chaque mois à Adam, Jacques et Damien de Spinola la somme de 1,400 florins, à partir du 1<sup>er</sup> décembre, pour la fourniture des vivres et du logement aux troupes du duc d'Orléans.

121. — [1394, 31 décembre]. — « Ce sont les parties d'orfèvrerie, tant d'or comme d'argent que Hance Croist, orfèvre et varlet de chambre de monseigneur le duc d'Orliens a faictes et livrés pour mondit seigneur le duc depuis le VII<sup>e</sup> jour de février CCCLXXX et XIII jusques au IX<sup>e</sup> jour de novembre l'an MCCCLXXX et XIII. » Compte approuvé par le duc d'Orléans le 31 décembre.

122. — [Fin de 1394]. — « Ce sont les frais et mises faites par moy, Pierre de la Porte, lieutenant de honorable homme et saige Pierre Cordelle, receveur de Valois et de Beaumont pour faire vendenger, fouler et enfuter les vins creux en l'an mil CCCLXXX et XIII ou clos de Bray, séant à Crespy, lequel clos fu commencé à vendenger le mardy V<sup>e</sup> jour d'octobre l'an dessus dit et ouquel clos a creu environ LIII queues de vin. »

123. — [1395, n. st., 31 janvier]. — « Ce sont les

parties des especes de chambre pour monseigneur le duc d'Orléans livrées par Godefroy Lefèvre, espicier et vallet de chambre dudit seigneur, ou mois de janvier l'an mil CCCLXXX et XIII. »

124. — [1395, 20 mai]. — « C'est le chablis et houpies du parc d'Asnières, vendu au proufist de monseigneur le duc d'Orléans par moy Jehan Foullet, lieutenant de la forest de Carnelle et garde dudit parc, au commandement de honorable homme et sage Pierre Cardelle, receveur de mondit seigneur en ses comtés de Vallois et de Beaumont, puis l'Ascension Nostre Seigneur LXXX et XIII jusques à l'Ascension ensuivant LXXX et XV, XX<sup>e</sup> jour de may. »

125. — [1395, 12 juillet]. — « C'est la devise des ouvrages tant de maçonnerie comme de charpenterie qui convient faire es deux pons leviz du pont de Beaumont sur Oyze, lesquelx ouvraiges estoient de nécessité à faire, pour ce que yceulx pons estoient de jour en jour en grant péril de cheoir en la rivière, lesquelx ouvrages je, Jehan Bourée, maistre des œuvres de monseigneur le duc d'Orléans es comtez de Valois et de Beaumont, ay devisez et visetez en la mennière ci après déclairée en la présence de honorable homme et saige Pierre Cordelle, receveur de mondit seigneur es dictes comtez, le premier jour de mars l'an mil CCCLXXX et XV. » L'ordonnance de paiement est du 12 juillet 1395.

126. — [1395, 1<sup>er</sup> août]. — « Ce sont les voiaiges et mises de justice fais par moy Jehan le Cheron, procureur substitut en la conté de Beaumont sur Oize de très-excellent et puissant prince monseigneur le duc d'Orléans, conte de Valoiz et dudit Beaumont depuis le premier jour de septembre l'an de grâce mil CCCLXXX et XIII jusques au premier jour d'aoust l'an mil CCCLXXX et XV. »

127. — [1395, 21 décembre]. — Ordonnance de Pierre

Cheval, bailli du duc d'Orléans, pour le paiement à Jean le Cheron de la somme de 20 livres, 10 sous parisis qui lui était due pour ses voyages et mises de justice.

128. — [1395, 31 décembre]. — Quittance de Jean le Cheron de la somme indiquée à l'article précédent.

129. — [1396, n. st., 18 janvier]. — Quittance de Guillemain de Villehier, cleric de la vénerie du duc d'Orléans, de la somme de 1211 livres, 5 sous tournois à lui due et aux autres gens de la vénerie du duc.

130. — [1396, n. st., janvier]. — « Recepte faicte par Godefroy Lefèvre, varlet de chambre de monseigneur le duc d'Orliens et garde des deniers de ses coffres, de plusieurs sommes de deniers par lui receucs pour ledit seigneur, pour tourner et convertir en ses coffres. »

131. — [1396, n. st., 31 janvier]. — « Ce sont les parties de plusieurs estoffes et façons de broderie faictes, baillées et livrées par Jehan de Clarcy, brodeur et varlet de chambre de monseigneur le duc d'Orliens par le commandement et ordonnance de mondit seigneur, tant pour lui comme pour Loys et Charles, messeigneurs, ses enfans, comme pour plusieurs autres personnes, c'est assavoir depuis le VI<sup>e</sup> jour de feuvrier l'an mil CCCLXXX et XIII jusque au derrenier jour de janvier l'an mil CCCLXXX et quinze. »

132. — [1396, n. st., 1<sup>er</sup> février]. — « Ce sont les parties des robes et garnemens taillées et faites par moy Perrin Pillot, tailleur et varlet de chambre de monseigneur le duc d'Orléans, pour mondit seigneur et par son commandement et ordonnance depuis le VII<sup>e</sup> jour de février l'an mil CCCLXXX et treze jusques au premier jour de février MCCCLXXXV. »

133. — [1396, n. st., 14 mars]. — Vidimus d'une donation du roi Charles VI à Louis, duc d'Orléans, de la moitié des aides du duché d'Orléans, des comtés de Valois et de Beaumont. Ledit vidimus est du 21 mai suivant.

BOUND

NOV 24 1948

UNIV. OF MICH.  
LIBRARY

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 03006 8772



